

Guide du sommet de l'OTAN

Bruxelles, 11-12 juillet 2018



Une Alliance plus forte et plus agile

Le sommet de Bruxelles vient à un moment crucial pour la sécurité de l'Alliance atlantique. Ce sera une occasion importante de fixer le cap pour l'OTAN dans les années à venir.

Dans un monde en pleine mutation, l'OTAN s'adapte pour être une Alliance plus agile, plus réactive et plus novatrice, tout en assurant la défense de l'ensemble de ses membres contre toute menace.

L'OTAN reste déterminée à remplir ses trois tâches fondamentales que sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative. Au sommet de Bruxelles, l'Alliance prendra des décisions importantes visant à renforcer encore la sécurité en Europe et alentour, notamment selon les axes suivants : renforcement de la dissuasion et de la défense, projection de la stabilité et lutte contre le terrorisme, renforcement de son partenariat avec l'Union européenne, modernisation de l'Alliance et partage plus équitable des charges.

Ce sommet se tiendra au nouveau siège de l'OTAN, un bâtiment moderne et durable pour une organisation tournée vers l'avenir.

Il s'agira de la troisième réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance présidée par M. Jens Stoltenberg, l'actuel secrétaire général de l'OTAN.

- [Sommet](#)
- [Pays membres](#)
- [Partenaires](#)
- [Secrétaire général de l'OTAN](#)

I. Renforcement de la dissuasion et de la défense

Le but premier de l'OTAN est de protéger les citoyens de ses pays membres - soit près d'un milliard de personnes – et de préserver la paix et la liberté. L'OTAN doit également rester vigilante face à un large éventail de nouvelles menaces protéiformes : logiciels malveillants, désinformation, combattants étrangers, et bien d'autres encore.

L'Alliance a pris des mesures importantes pour renforcer la défense collective et la dissuasion, de manière à pouvoir répondre aux menaces, d'où qu'elles viennent. L'OTAN ne cherche pas la confrontation et demeure attachée au dialogue, mais elle défendra ses membres contre toute menace. Sa dissuasion vise non pas à provoquer un conflit, mais à l'éviter. Toutes les actions que l'OTAN entreprend sont défensives, proportionnées et pleinement conformes à ses engagements internationaux.



Les troupes de l'OTAN défilent lors d'une cérémonie en Lituanie pour célébrer le premier anniversaire de la présence avancée rehaussée.

L'OTAN a rehaussé sa présence avancée dans la partie orientale du territoire de l'Alliance avec le déploiement de quatre groupements tactiques multinationaux en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne. L'Alliance renforce également sa présence dans la région de la mer Noire. Ces forces indiquent que toute attaque contre un Allié constituerait une attaque contre l'ensemble des pays de l'Alliance et donnerait lieu à une réponse collective.

La Force de réaction de l'OTAN a triplé ses effectifs pour les porter à près de 40 000 hommes, avec comme élément central une force « fer de lance » à haut niveau de préparation de 5 000 hommes, prête à se déployer en quelques jours. L'OTAN a mis en place huit petits quartiers généraux dans la partie orientale du territoire de l'Alliance pour faire le lien entre les forces des pays et les forces de l'OTAN.

Elle a aussi renforcé sa capacité à répondre aux défis de sécurité émanant du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. L'Alliance continue de renforcer les capacités de défense aérienne de la Turquie, elle a intensifié ses exercices et accéléré la prise de décision, elle apporte un soutien à la coalition mondiale contre l'EIIL en assurant des vols de surveillance et en proposant une formation aux forces irakiennes, et elle collabore avec d'autres partenaires dans la lutte contre le terrorisme. L'Alliance a mis en place un Pôle pour le sud au sein du Commandement allié de forces interarmées de Naples afin d'améliorer sa compréhension des défis régionaux. Toujours présente en mer Égée et en mer Méditerranée, l'OTAN œuvre à la lutte contre le terrorisme, à la lutte contre les trafics et au renforcement des capacités.

L'OTAN veille à ce que son dispositif de dissuasion nucléaire reste crédible et efficace, afin de préserver la paix, de prévenir les actions coercitives et de décourager toute agression. La maîtrise des armements et le désarmement continuent également de jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'Alliance.

L'OTAN travaille avec les Alliés, les partenaires et d'autres organisations internationales afin de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et d'assurer la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Au sommet de Bruxelles, l'OTAN entrera dans la phase suivante de son adaptation. Les Alliés prendront des décisions visant à accroître la mobilité militaire et l'état de préparation des forces. Ils s'accorderont en outre sur d'autres mesures face aux défis qui émanent du sud.

L'OTAN renforcera également la résilience, à la fois dans les pays membres de l'Alliance et collectivement, en modernisant les capacités et en améliorant la préparation du secteur civil. L'Organisation renforce ses moyens de cyberdéfense, y compris par la création d'un nouveau centre des cyberopérations. Et elle veille à disposer d'une combinaison appropriée de capacités militaires et civiles pour faire face à l'évolution des défis de sécurité, y compris la guerre hybride.

- [Dissuasion et défense](#)
- [Renforcer la présence de l'OTAN à l'est et au sud-est](#)
- [Police du ciel : sécuriser l'espace aérien OTAN](#)
- [Cyberdéfense](#)
- [Relations avec la Russie](#)
- [OTAN-Russie – Mise au point](#)
- [La réponse de l'OTAN aux menaces hybrides](#)
- [Résilience et article 3](#)
- [Défense antimissile balistique](#)
- [Maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération](#)
- [Armes de destruction massive \(ADM\)](#)
- [Politique et forces de dissuasion nucléaire de l'OTAN](#)
- [Rôle de l'OTAN dans le domaine de la maîtrise des armements conventionnels](#)

II. Projection de la stabilité et lutte contre le terrorisme

Pour préserver la sécurité sur son territoire, l'OTAN doit aider à projeter la stabilité au-delà de ses frontières et lutter contre le terrorisme. Si les voisins de l'Alliance sont plus stables, les Alliés sont plus en sécurité.

Au fil des ans, l'expérience nous a montré, des Balkans à l'Afghanistan, que la formation des forces locales était l'un des meilleurs moyens de lutter contre le terrorisme et l'instabilité. L'OTAN a les compétences voulues, dispose d'un réseau de plus de 40 pays partenaires aux quatre coins du monde et a l'endurance nécessaire pour faire face aux défis à long terme auxquels les Alliés sont confrontés.



Un AWACS E-3A Sentry de l'OTAN (système aéroporté de détection et de contrôle) se prépare pour sa prochaine mission à Konya, en Turquie.

En Afghanistan, l'OTAN augmente les effectifs de la mission Resolute Support en y envoyant 3 000 formateurs supplémentaires pour aider les forces locales à sécuriser le pays. Au sommet, les Alliés confirmeront l'engagement durable de l'OTAN.

L'OTAN fait partie de la coalition mondiale contre l'EIL. Elle lui apporte un soutien au moyen des vols de surveillance qu'effectuent des AWACS, et elle réfléchit à présent à la manière dont sa contribution à la coalition pourrait évoluer.

En Iraq, l'OTAN a déjà assuré la formation de centaines de formateurs irakiens. Elle les aide à renforcer leur aptitude à lutter contre le terrorisme pour qu'ils puissent partager leur savoir-faire avec les milliers de membres des forces de sécurité irakiennes. Au sommet, les Alliés s'accorderont sur le lancement d'une nouvelle mission de formation en Iraq, destinée à aider les forces irakiennes à empêcher la résurgence de l'EIL ou d'autres groupes terroristes. Il s'agira notamment de construire des écoles et des académies militaires.

L'OTAN aide également la Jordanie et la Tunisie à renforcer leur défense et à assurer elles-mêmes leur sécurité. Elle est prête à apporter son aide à la Libye, si celle-ci en fait la demande. Elle a par ailleurs mis en place un Pôle pour le sud au sein de son Commandement allié de forces interarmées de Naples, afin d'améliorer son aptitude à anticiper les menaces régionales et à y répondre. Au sommet, une réflexion sera consacrée à la manière dont l'OTAN pourrait accroître le soutien qu'elle apporte à ses partenaires méridionaux, notamment en améliorant la planification et les exercices.

Dans les Balkans, l'OTAN continue d'apporter un soutien à ses partenaires, y compris à travers la mission de la KFOR. En mer Égée, elle contribue aux efforts internationaux qui visent à endiguer les trafics et l'immigration clandestine, en fournissant des données en temps réel à la Grèce et à la Turquie, ainsi qu'à Frontex, l'agence de l'Union européenne pour la gestion des frontières. En Méditerranéenne, l'opération de sûreté maritime Sea Guardian, désormais plus large, concerne l'amélioration de la connaissance de la situation, la lutte contre le terrorisme et la contribution au renforcement des capacités.

À l'est, l'OTAN continuera de renforcer les capacités de défense et la résilience de ses partenaires que sont la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine pour les aider à progresser dans leurs réformes.

L'OTAN poursuivra sa collaboration étroite avec ses partenaires comme la Finlande et la Suède, qui ont une contribution importante à fournir à la sécurité dans la région stratégiquement importante de la mer Baltique.

Les initiatives visant à projeter la stabilité et à renforcer la résilience vont de pair avec celles destinées à limiter l'impact négatif des conflits sur les civils. L'Alliance est déterminée à protéger les enfants et à prévenir les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits.



Des experts irakiens en neutralisation des explosifs s'entraînent à désamorcer des engins explosifs improvisés.

La politique OTAN de la porte ouverte et l'élargissement de l'Union européenne ont aidé à propager la stabilité et la prospérité en Europe. En 2017, le Monténégro est devenu le 29^e pays membre de l'Alliance, ce qui montre que la porte de l'OTAN demeure ouverte aux États européens capables d'assumer les engagements et obligations liés au statut de membre, et de contribuer à la sécurité de la zone euro-atlantique.

- [Opérations et missions en cours et terminées](#)
- [L'OTAN et l'Afghanistan](#)
- [La lutte contre le terrorisme](#)
- [AWACS : les yeux de l'OTAN dans le ciel](#)
- [Les activités maritimes de l'OTAN](#)
- [Le rôle de l'OTAN au Kosovo](#)
- [Soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en mer Égée](#)
- [Les contributions de troupes](#)
- [Partenariats : la projection de la stabilité grâce à la coopération](#)
- [Initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires](#)
- [Initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant](#)
- [L'établissement d'institutions de défense](#)
- [Les outils de partenariat](#)
- [Relations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine¹](#)
- [Relations avec la Finlande](#)
- [Relations avec la Géorgie](#)
- [Relations avec l'Iraq](#)
- [Relations avec la République de Moldova](#)
- [Relations avec la Suède](#)
- [Relations avec l'Ukraine](#)
- [Le Dialogue méditerranéen](#)
- [L'Initiative de coopération d'Istanbul](#)
- [Une « approche globale » des crises](#)
- [Coopération avec l'Union africaine](#)
- [Élargissement](#)

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

III. Renforcement de la coopération avec l'Union européenne

Renforcer la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne est essentiel pour faire face aux défis de sécurité actuels et émergents, où qu'ils apparaissent.

Les deux organisations coopèrent étroitement : les compétences de l'OTAN en matière de défense collective et de gestion de crise et le vaste éventail de capacités que l'Union européenne a à offrir sont complémentaires.

L'OTAN et l'Union européenne ont accompli des progrès sans précédent dans de nombreux domaines, notamment la coopération maritime en mer Égée et en Méditerranée, le renforcement des capacités au bénéfice des partenaires de l'OTAN, la cybersécurité et la lutte contre les menaces hybrides. Elles ont conjointement inauguré, en 2017, le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides à Helsinki, en Finlande.



⁵ Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, et le président du Conseil européen, Donald Tusk, au sortir d'un dîner de travail.

À l'occasion du sommet de Bruxelles, les deux organisations feront le point sur les avancées réalisées depuis le sommet de Varsovie, en 2016. Le secrétaire général, Jens Stoltenberg, devrait signer, avec les présidents du Conseil européen et de la Commission européenne, Donald Tusk et Jean-Claude Juncker, une nouvelle déclaration commune présentant une vision commune de la manière dont la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne peut contribuer à relever les défis les plus urgents en matière de sécurité.

- Relations avec l'Union européenne
- Une « approche globale » des crises
- Soutien à la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en mer Égée
- Résilience et article 3
- La préparation du secteur civil
- Cybersécurité

IV. Modernisation de l'OTAN

Les défis de notre temps requièrent une Alliance moderne, dotée des ressources et des capacités permettant d'assurer la sécurité des Alliés.

Lors du sommet de Bruxelles, les Alliés adopteront une structure de commandement de l'OTAN profondément remaniée, comprenant deux nouveaux commandements qui aideront à faire en sorte que les forces alliées puissent se déplacer rapidement à travers l'Atlantique et en Europe.



Un Global Hawk de la capacité de surveillance terrestre (AGS) aux couleurs de l'OTAN.

L'OTAN poursuit en outre le développement de son système de défense antimissile balistique, et elle met à disposition d'autres capacités essentielles, notamment des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR), une capacité alliée de surveillance terrestre et des moyens de lutte anti-sous-marine. Elle investit dans la science et la technologie et elle travaille avec l'industrie à la mise au point de capacités innovantes, interopérables et d'un coût abordable.

Elle aide également les pays à faire des choix s'agissant de leurs investissements de défense, ainsi qu'à définir et à mettre au point des projets de coopération multinationale destinés à fournir aux Alliés les capacités de défense dont ils ont besoin. L'OTAN organise régulièrement des exercices afin de tester ses processus de prise de décision, ses systèmes et ses tactiques, et afin aussi de s'assurer que les Alliés et les partenaires sont capables de coopérer efficacement.

- [Les capacités de l'OTAN](#)
- [Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées](#)
- [Capacité alliée de surveillance terrestre](#)
- [AWACS : les yeux de l'OTAN dans le ciel](#)
- [Exercices](#)
- [Le processus OTAN de planification de défense](#)
- [Nouveau siège de l'OTAN](#)
- [Les corps de déploiement rapide de l'OTAN](#)
- [La préparation du secteur civil](#)
- [Formation et entraînement](#)
- [Organisation et structures militaires](#)
- [Commandement allié Transformation](#)
- [Commandement allié Opérations](#)
- [Les femmes, la paix et la sécurité](#)
- [La protection des civils](#)

V. Vers un partage plus équitable des charges

Un environnement de sécurité plus incertain impose d'investir davantage dans la défense, de disposer de capacités militaires modernes et de contribuer aux missions et opérations militaires de l'OTAN. Investir davantage dans la défense est également indispensable pour parvenir à une répartition plus équitable des tâches entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

En 2014, tous les Alliés se sont engagés à cesser de réduire leurs budgets de défense et à accroître leurs dépenses pour se rapprocher des 2% du PIB au cours des dix années suivantes. Depuis, ces dépenses ont augmenté trois années de suite dans les pays européens de l'Alliance et au Canada, ce qui représente pour la défense une dotation supplémentaire totale de 87 milliards de dollars.

Nous avons donc franchi un cap, mais il nous reste encore un long chemin à parcourir.

Le sommet sera l'occasion de passer en revue les progrès réalisés par les Alliés et d'évoquer l'avenir.

- [Informations sur les dépenses de défense](#)
- [Le financement de l'OTAN](#)
- [Les capacités de l'OTAN](#)
- [Les contributions de troupes](#)
- [Transparence et obligation de rendre compte](#)



Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, présente son rapport annuel pour 2017, en soulignant les efforts visant à un partage plus équitable des charges au sein de l'Alliance.

VI. Valeurs partagées et unité transatlantique

Incarnant le lien privilégié unissant l'Europe et l'Amérique du Nord, l'Alliance est une communauté de 29 pays partageant un objectif commun : prévenir les conflits et préserver la paix.

Cela fait près de 70 ans que l'unité transatlantique contribue à préserver la sécurité de nos populations. Face à la complexité de l'environnement de sécurité actuel, la coopération transatlantique est plus que jamais nécessaire.

- [Le Traité fondateur](#)
- [Objectif de l'OTAN](#)
- [Défense collective et article 5](#)
- [Dissuasion et défense](#)
- [Résilience et article 3](#)
- [Les concepts stratégiques](#)
- [Le processus de consultation et l'article 4](#)
- [Prise de décisions par consensus à l'OTAN](#)



Salle de conférences au nouveau siège de l'OTAN à Bruxelles où se réunit le Conseil de l'Atlantique Nord, qui incarne le lien entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

Sommets

Les sommets de l'OTAN permettent aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres d'évaluer périodiquement les activités menées par l'Alliance et de donner des orientations stratégiques pour les activités futures.



Points principaux

- Les sommets se tiennent souvent à des moments clés de l'évolution de l'Alliance. Il ne s'agit pas de réunions régulières, mais plutôt d'étapes importantes du processus décisionnel de l'Alliance.
- Les sommets permettent, par exemple, d'introduire de nouvelles politiques, d'inviter de nouveaux pays à adhérer à l'Alliance, de lancer de grandes initiatives et de renforcer les partenariats.
- Il s'agit de réunions du Conseil de l'Atlantique Nord au niveau le plus élevé possible, c'est-à-dire au niveau des chefs d'État et de gouvernement.
- Depuis 1949, l'OTAN a organisé 28 sommets. Le dernier a eu lieu à Bruxelles (Belgique) les 11 et 12 juillet 2018.
- Les sommets se tiennent toujours dans un pays membre de l'OTAN et ils sont présidés par le secrétaire général de l'Organisation.

Pour en savoir plus

Ordres du jour des sommets

Les sommets de l'OTAN sont des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord – principal organe décisionnel de l'Alliance – à son niveau le plus élevé, c'est-à-dire au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

En raison de l'importance politique des réunions au sommet, les points inscrits à l'ordre du jour traitent généralement de questions ayant une importance politique ou stratégique globale. Ces points peuvent porter sur le fonctionnement interne de l'Alliance, ainsi que sur les relations entre l'OTAN et des partenaires extérieurs.

● Décisions majeures

Nombre de sommets de l'OTAN peuvent être considérés comme des étapes marquantes dans l'évolution de l'Alliance. Par exemple, lors du premier sommet de l'après-Guerre froide, qui s'est tenu à Londres en 1990, des propositions visant à développer les relations avec les pays d'Europe centrale et orientale ont été présentées. Un an plus tard, à Rome, les chefs d'État et de gouvernement ont publié – pour la première fois dans un document public – un nouveau Concept stratégique, qui reflétait le nouvel environnement de sécurité. Lors de ce même sommet, l'OTAN a créé le Conseil de coopération nord-atlantique, un forum qui rassemblait officiellement les pays de l'OTAN et les pays partenaires d'Europe, d'Asie centrale et du Caucase.

Lors des sommets de Madrid et de Paris en 1997, trois premiers pays de l'ancien Pacte de Varsovie – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – ont été invités à adhérer à l'OTAN et des partenariats ont été établis avec la Russie et avec l'Ukraine. Au sommet de Prague en 2002, les pays membres se sont résolument engagés à améliorer les capacités de l'OTAN et ils ont transformé la structure de commandement militaire de l'Alliance.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des nombreuses décisions qui ont été prises au fil des décennies (on trouvera ci-après un résumé complet de tous les sommets de l'OTAN à la rubrique « Précédents sommets »).

● Mise en œuvre des décisions prises lors des sommets

En général, les décisions prises à un sommet sont publiées dans des déclarations et des communiqués, qui sont des documents publics expliquant les décisions de l'Alliance et réaffirmant le soutien des Alliés à tel ou tel aspect des politiques de l'OTAN.

Les décisions sont ensuite transposées en mesures par les acteurs concernés en fonction de leur domaine de compétence et de responsabilité, c'est-à-dire par les comités subordonnés au Conseil et la structure de commandement de l'OTAN, qui couvrent l'ensemble des fonctions et des activités de l'Organisation.

■ Date et lieu

● Date

Les sommets sont organisés sur approbation du Conseil au niveau des représentants permanents (les ambassadeurs) ou des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense. Ils sont généralement organisés sur une base ad hoc, en fonction de l'évolution de la situation politique et de sécurité.

Pendant quarante ans, depuis la création de l'OTAN jusqu'à la fin de la Guerre froide, il y a eu dix réunions au sommet. La fréquence de ces réunions s'est considérablement accrue depuis 1990, le but étant de faire face aux changements induits par les nouveaux défis de sécurité. Au total, 27 réunions au sommet ont eu lieu depuis 1949.

● Lieu

Les sommets de l'OTAN ont lieu dans un des pays membres, y compris en Belgique au siège de l'OTAN. Des pays membres proposent d'accueillir une réunion au sommet et le Conseil décide du lieu de la réunion après avoir examiné toutes les offres.

Ces dernières années, le choix du lieu a souvent eu une portée symbolique. Le sommet de 1999, par exemple, a été tenu à Washington, en commémoration du 50^e anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord dans cette même ville. Istanbul – où s'est tenue la réunion au sommet de 2004 – relie l'Europe à l'Asie, et c'est là qu'a été lancée l'Initiative de coopération d'Istanbul, qui vise à développer les liens entre l'OTAN et le Moyen-Orient élargi.

Précédents sommets

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN se sont réunis pour la première fois lors de la cérémonie de signature du Traité de l'Atlantique Nord, le 4 avril 1949, mais ce n'était pas un sommet à proprement parler. Le premier sommet s'est tenu à Paris huit ans plus tard, en 1957, et les sommets ultérieurs ont eu lieu à des moments clés de l'histoire de l'Alliance.

Paris, 16-19 décembre 1957

Réaffirmation des objectifs principaux et de l'unité de l'Alliance atlantique ; amélioration de la coordination et de l'organisation des forces de l'OTAN, ainsi que des dispositions relatives aux consultations politiques ; reconnaissance de la nécessité d'établir des liens économiques plus étroits et de coopérer dans l'esprit de l'article 2 du Traité, qui est conçu pour éliminer toute opposition dans les politiques économiques internationales et pour encourager la collaboration économique. (Rapport du Comité des Trois sur la coopération non militaire, dit « Rapport des Trois Sages »).

Bruxelles, 26 juin 1974

Signature de la Déclaration sur les relations atlantiques, approuvée le 19 juin à Ottawa, par les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, confirmant l'engagement des Alliés en faveur des buts et des idéaux fixés par le Traité, à l'occasion du 25^e anniversaire de sa signature ; consultations sur les relations Est-Ouest en préparation aux pourparlers du sommet États-Unis-URSS sur la limitation des armes nucléaires stratégiques.

Bruxelles, 29-30 mai 1975

Affirmation de l'importance fondamentale de l'Alliance et de la cohésion des Alliés face aux pressions économiques internationales découlant de la crise pétrolière de 1974 ; soutien affirmé à la conclusion positive des négociations dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) (qui auront pour résultat la signature, en 1975, de l'Acte final d'Helsinki).

Londres, 10-11 mai 1977

Lancement d'une étude sur les tendances à long terme des relations Est-Ouest et d'un programme de défense à long terme visant à améliorer les moyens de défense des pays membres de l'OTAN.

Washington, 30-31 mai 1978

Examen des résultats provisoires des initiatives à long terme prises au sommet de Londres de 1977 ; confirmation de la validité des objectifs complémentaires de l'Alliance visant à maintenir la sécurité tout en recherchant la détente Est-Ouest ; approbation d'un objectif de 3 % de croissance des dépenses de défense.

Bonn, 10 juin 1982

Adhésion de l'Espagne ; adoption de la Déclaration de Bonn définissant un programme en six points pour la paix dans la liberté ; publication d'une déclaration sur les politiques et les objectifs de l'Alliance concernant la maîtrise des armements et le désarmement, et d'une déclaration sur la défense intégrée de l'OTAN.

Bruxelles, 21 novembre 1985

Réunion extraordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord consacrée à des consultations avec le président Reagan au sujet de l'issue positive du sommet États-Unis-URSS tenu à Genève sur la maîtrise des armements et d'autres domaines de coopération.

Bruxelles, 2-3 mars 1988

Réaffirmation des buts et des principes de l'Alliance (référence au rapport Harmel sur les futures tâches de l'Alliance, publié en 1967) et de ses objectifs pour les relations Est-Ouest ; adoption d'un plan directeur visant à renforcer la stabilité sur tout le territoire européen, grâce à l'ouverture de négociations sur la maîtrise des armements conventionnels.

Bruxelles, 29-30 mai 1989

Déclaration commémorant le 40^e anniversaire de l'Alliance et énonçant les politiques et les objectifs de sécurité de l'Alliance pour les années 1990, le but étant de maintenir la défense de l'Alliance, de prendre de nouvelles initiatives de maîtrise des armements, de renforcer la consultation politique, d'améliorer la coopération Est-Ouest et de relever les défis mondiaux ; adoption d'un concept global de maîtrise des armements et de désarmement.

Bruxelles, 4 décembre 1989

Dans le contexte des changements fondamentaux qui se produisent en Europe centrale et orientale et dans la perspective de la fin de la division de l'Europe, le président américain, M. Bush, consulte les dirigeants de l'Alliance à la suite de sa réunion au sommet avec le président Gorbatchev à Malte. Pendant que se déroule le sommet de l'OTAN, les dirigeants des pays du Pacte de Varsovie dénoncent l'invasion de la Tchécoslovaquie de 1968 et rejettent la « doctrine Brejnev » de souveraineté limitée.

Londres, 5-6 juillet 1990

Publication de la Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord rénovée, exposant des propositions pour le développement de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale portant sur un large éventail d'activités politiques et militaires, y compris l'établissement d'une liaison diplomatique régulière avec l'OTAN.

Rome, 7-8 novembre 1991

Publication de plusieurs documents essentiels : le nouveau Concept stratégique de l'Alliance, la Déclaration de Rome sur la paix et la coopération, des déclarations sur les changements survenus en Union soviétique et sur la situation en Yougoslavie.

Bruxelles, 10-11 janvier 1994

Lancement du Partenariat pour la paix (PPP) ; tous les pays partenaires du Conseil de coopération nord-atlantique et tous les membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sont invités à y participer ; publication du document-cadre du PPP ; entérinement du concept de groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) et d'autres mesures visant à développer l'identité européenne de sécurité et de défense (IESD) ; l'Alliance réaffirme qu'elle est prête à lancer des frappes aériennes à l'appui des objectifs de l'ONU en Bosnie-Herzégovine.

Paris, 27 mai 1997

Signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, stipulant que l'OTAN et la Russie ne sont plus des adversaires et établissant le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

Madrid, 8-9 juillet 1997

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; réaffirmation de la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN ; reconnaissance de l'accomplissement et de l'engagement que représente l'Acte fondateur OTAN-Russie ; signature de la Charte sur un partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine ; première réunion au sommet du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), qui remplace le Conseil de coopération nord-atlantique ; un PPP renforcé ; actualisation du Concept stratégique de 1991 et adoption d'un nouveau dispositif de défense ; réforme de la structure de commandement militaire de l'OTAN ; déclaration spéciale sur la Bosnie-Herzégovine.

Washington, 23-24 avril 1999

Commémoration du 50^e anniversaire de l'OTAN ; les Alliés réitèrent leur détermination à mettre fin aux actes de répression du président Milosevic contre la population albanophone au Kosovo ; la République tchèque, la Hongrie et la Pologne participent à leur première réunion au sommet ; adoption du Plan d'action pour l'adhésion ; publication d'une version révisée du Concept stratégique ; renforcement de

l'IESD au sein de l'OTAN ; lancement de l'Initiative sur les capacités de défense ; renforcement du PPP et du CPEA, ainsi que du Dialogue méditerranéen ; lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive (ADM).

Rome, 28 mai 2002

Les Alliés et la Fédération de Russie créent le Conseil OTAN-Russie, au sein duquel ils se réunissent en tant que partenaires égaux, ce qui confère une qualité nouvelle aux relations OTAN-Russie. Le Conseil OTAN-Russie remplace le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

Prague, 21-22 novembre 2002

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; adoption de mesures visant à améliorer les capacités militaires (engagement capacitaire de Prague, force de réaction de l'OTAN et rationalisation de la structure de commandement militaire) ; adoption d'un concept militaire de défense contre le terrorisme ; décision d'appuyer les pays membres de l'OTAN en Afghanistan ; entérinement d'un ensemble d'initiatives visant à l'établissement de nouvelles relations avec les partenaires.

Istanbul, 28-29 juin 2004

Sommet tenu à 26, avec sept nouveaux membres ; l'opération de l'OTAN en Afghanistan est étendue, avec la mise en place d'équipes de reconstruction provinciales dans l'ensemble du pays ; il est décidé d'aider le gouvernement intérimaire iraquien à former ses forces de sécurité ; le soutien nécessaire pour assurer la stabilité dans les Balkans est maintenu ; il est décidé de modifier les processus de planification de défense et de génération de force de l'OTAN, tout en renforçant les contributions destinées à la lutte contre le terrorisme, notamment pour ce qui est des aspects liés aux ADM ; la coopération avec les partenaires est renforcée et l'Initiative de coopération d'Istanbul est lancée à l'intention des pays de la région du Moyen-Orient élargi.

Bruxelles, 22 février 2005

Les dirigeants réaffirment leur soutien à l'instauration de la stabilité dans les Balkans, en Afghanistan et en Iraq, et s'engagent à renforcer le partenariat entre l'OTAN et l'Union européenne.

Riga, 28-29 novembre 2006

Examen des progrès accomplis en Afghanistan suite à l'extension de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à l'ensemble du pays, et appel à un engagement plus large de la communauté internationale ; l'Alliance confirme qu'elle est prête à jouer son rôle dans l'application des dispositions de sécurité d'un règlement sur le statut du Kosovo ; adoption de mesures visant à renforcer encore les capacités militaires de l'OTAN ; la Force de réaction de l'OTAN est déclarée opérationnelle ; publication de la Directive politique globale. Lancement d'initiatives visant à approfondir et à élargir les relations avec les partenaires ; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie sont invités à adhérer au PPP.

Bucarest, 2-4 avril 2008

Les dirigeants des pays alliés examinent l'évolution des principaux engagements de l'OTAN : les opérations de l'OTAN (notamment en Afghanistan et au Kosovo), l'élargissement (l'Albanie et la Croatie ont été invitées à engager le processus d'accession et l'ex-République yougoslave de Macédoine¹ sera invitée à le faire dès que les négociations en cours sur la question de son nom auront abouti à la conclusion d'un accord), et la poursuite du développement de capacités militaires.

Strasbourg-Kehl, 3-4 avril 2009

À l'occasion de ce sommet, qui marquait le 60^e anniversaire de l'OTAN, les participants ont adopté une Déclaration sur la sécurité de l'Alliance ; ils ont recommandé l'établissement d'un nouveau concept stratégique, le respect des principes fondamentaux et des valeurs communes et souligné la nécessité de

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

poursuivre la transformation ; ils ont mené un débat approfondi sur l'Afghanistan, ils ont accueilli deux nouveaux membres, l'Albanie et la Croatie, et ils ont réaffirmé la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN (ils lanceront une invitation à l'ex-République yougoslave de Macédoine¹) ; ils ont salué la décision de la France de participer pleinement aux structures de l'OTAN et les conséquences de cette décision sur les relations de l'Alliance avec l'Union européenne ; et ils ont abordé les relations entre l'OTAN et la Russie.

Lisbonne, 19-20 novembre 2010

Publication d'un nouveau concept stratégique ; transition vers la prise en charge totale par les Afghans de leur sécurité à partir de 2011 ; accord portant sur un partenariat à long terme entre l'Alliance et l'Afghanistan ; décision de développer un système OTAN de défense antimissile pour protéger non seulement les troupes déployées, mais aussi les populations et le territoire des pays européens, la Russie ayant été invitée à coopérer dans le cadre d'un « nouveau départ » des relations avec l'OTAN ; adoption d'une approche globale de la gestion des crises, y compris renforcement du rôle de l'Alliance en matière de stabilisation et de reconstruction, et accent mis davantage sur la formation et la constitution des forces locales ; poursuite du soutien aux efforts de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et maintien d'une combinaison appropriée de forces nucléaires et de forces conventionnelles ; adoption du paquet de Lisbonne ; accord sur l'élaboration d'une politique de cyberdéfense et d'un plan d'action ; réforme de la structure de commandement militaire et des agences de l'OTAN ; nouvel élan donné aux relations avec les partenaires et à la politique de partenariat de l'OTAN.

Chicago, 20-21 mai 2012

Les dirigeants des pays de l'OTAN ont présenté une stratégie visant à parachever le transfert de la responsabilité de la sécurité aux forces afghanes d'ici à la fin 2014 et se sont engagés à accomplir après 2014 une mission qui consistera à former, à conseiller et à aider les forces afghanes. Les débats sur l'Afghanistan ont réuni à Chicago plus de 60 pays et organisations. La revue de la posture de dissuasion et de défense a été approuvée, et un paquet défense ainsi que de nouvelles lignes directrices sur la lutte contre le terrorisme ont été adoptés. Une capacité intérimaire de défense antimissile balistique a été déclarée, et des initiatives ont été prises dans d'autres domaines capacitaires clés (renseignement, surveillance et reconnaissance, police du ciel). L'engagement a été pris de poursuivre la sécurité coopérative et d'interagir avec les partenaires mondiaux, ainsi qu'avec les pays qui aspirent à devenir membres de l'Alliance.

Newport, 4-5 septembre 2014

Confirmation de l'attachement au lien transatlantique et à une capacité de défense robuste ; engagement à ne plus réduire les dépenses de défense et adoption d'un plan d'action « réactivité », notamment d'une Force opérationnelle à très haut niveau de préparation ; renforcement du soutien apporté à l'Ukraine suite à la crise avec la Russie ; nouvelle condamnation de « l'annexion » illégale et illégitime de la Crimée par la Russie et de la déstabilisation de l'est de l'Ukraine ; développement des relations avec les partenaires au travers de l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires et de l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant ; réaffirmation de l'engagement de l'OTAN envers l'Afghanistan au travers de la mission Resolute Support, contributions financières aux forces de sécurité nationales afghanes, et partenariat durable entre l'OTAN et l'Afghanistan ; hommage aux forces armées alors que l'OTAN célèbre son 65^e anniversaire et deux décennies d'opérations terrestres, maritimes et aériennes.

Varsovie, 8-9 juillet 2016

Deux axes principaux : renforcement de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN et projection de la stabilité au-delà des frontières de l'OTAN ; adoption de mesures telles que le déploiement de quatre bataillons multinationaux en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne en 2017 et le développement d'une présence avancée adaptée dans la partie sud-est du territoire de l'Alliance ; déclaration de la capacité opérationnelle initiale du système de défense antimissile balistique de l'OTAN ; engagement à renforcer les moyens de cyberdéfense nationaux et reconnaissance du cyberspace en tant que

nouveau domaine d'opérations, comme les domaines terrestre, aérien et maritime ; engagement à soutenir les partenaires, en particulier en matière de formation et de développement des capacités ; décision d'utiliser les AWACS en service jusqu'en 2035 et d'y recourir pour fournir des informations à la coalition mondiale contre l'EIL ; décision de transformer l'opération OTAN Active Endeavour de lutte contre le terrorisme en une opération plus large de sûreté maritime : décision de prolonger la mission Resolute Support en Afghanistan après 2016 et de financer les forces afghanes jusqu'en 2020 ; approbation de l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine ; signature d'une déclaration commune par le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, et les présidents du Conseil européen et de la Commission européenne.

Organisation des sommets

Les réunions au sommet de l'OTAN sont centrées sur les activités du Conseil de l'Atlantique Nord. Elles sont présidées, comme toutes les réunions du Conseil, par le secrétaire général, qui joue un rôle important de coordination afin d'aider les membres à parvenir à un consensus sur les questions à l'examen.

Comme pour les réunions qui se déroulent au niveau des représentants permanents et des ministres, les travaux du Conseil sont préparés par des comités subordonnés chargés de domaines spécifiques de la politique de l'Alliance. Le Comité des adjoints, qui est composé des représentants permanents adjoints, est chargé de rédiger les déclarations et les communiqués après les réunions des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que celles des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense.

D'autres aspects des travaux d'ordre politique peuvent être pris en charge par le Comité politique ainsi que par le Comité des partenariats et de la sécurité coopérative. En fonction du thème qui sera abordé, le comité de haut niveau compétent en la matière dirige la préparation des réunions du Conseil et assure le suivi de ses décisions.

Le Conseil est soutenu dans ses travaux par le secrétaire du Conseil, qui est aussi le directeur des équipes spéciales pour les réunions ministérielles et pour les sommets. Le secrétaire du Conseil veille à ce que les tâches confiées par le Conseil soient exécutées et à ce que les décisions de ce dernier soient consignées et diffusées. Une petite structure – le Secrétariat du Conseil – s'occupe des aspects bureaucratiques et logistiques des travaux du Conseil, tandis que les divisions concernées du Secrétariat international appuient les travaux des comités subordonnés au Conseil.

Participation

En règle générale, seuls les pays membres de l'OTAN participent aux sommets. Il arrive toutefois que les pays alliés décident d'organiser des réunions dans d'autres configurations. Il peut s'agir, par exemple, de réunions des ministres de la Défense ou des Affaires étrangères, de réunions des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du CPEA, de réunions du Conseil OTAN-Russie, de la Commission OTAN-Ukraine ou de la Commission OTAN-Géorgie. Il peut aussi s'agir de réunir des responsables de pays fournissant des troupes aux opérations dirigées par l'OTAN, comme ce fut le cas au sommet de Lisbonne en 2010 pour les pays ayant contribué à la FIAS, ou des hauts représentants d'organisations internationales telles que l'ONU, l'Union européenne ou la Banque mondiale.

Pays membres

L'OTAN compte actuellement 29 pays membres. À sa création en 1949, l'Alliance comptait douze membres fondateurs : Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Les autres pays membres sont : Grèce et Turquie (1952), Allemagne (1955), Espagne (1982), République tchèque, Hongrie et Pologne (1999), Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie (2004), Albanie et Croatie (2009) et Monténégro (2017).



Points principaux

- L'élargissement de l'OTAN est prévu à l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord.
- L'article 10 stipule que peut accéder au Traité tout « État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord ».
- Toute décision d'inviter un pays à adhérer à l'Alliance est prise par le Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe de décision politique de l'OTAN, sur consensus de tous les Alliés.

Pour en savoir plus

Liste alphabétique des pays membres de l'OTAN

Albanie 2009	Allemagne 1955	Belgique 1949	Bulgarie 2004	Canada 1949	Croatie 2009
Danemark 1949	Espagne 1982	Estonie 2004	États-Unis 1949	France 1949	Grèce 1952
Hongrie 1999	Islande 1949	Italie 1949	Lettonie 2004	Lituanie 2004	Luxembourg 1949
Monténégro 2017	Norvège 1949	Pays-Bas 1949	Pologne 1999	Portugal 1949	République tchèque 1999
Roumanie 2004	Royaume-Uni 1949	Slovaquie 2004	Slovénie 2004	Turquie 1952	

Les pays membres et leur adhésion

Les membres fondateurs

Le 4 avril 1949, les ministres des Affaires étrangères de 12 pays ont signé le Traité de l'Atlantique Nord (également appelé Traité de Washington) dans le Departmental Auditorium (Grand auditorium) à Washington D.C. : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

Au cours des cinq mois qui ont suivi la cérémonie de signature, le Traité a été ratifié par le parlement des pays concernés, qui ont ainsi scellé leur adhésion.

Les 12 signataires

Certains des ministres des Affaires étrangères qui ont signé le Traité ont été étroitement associés aux travaux de l'OTAN à des stades ultérieurs de leur carrière :

- Belgique : M. Paul-Henri Spaak (secrétaire général de l'OTAN de 1957 à 1961) ;
- Canada : M. Lester B. Pearson (négociateur du Traité et l'un des « Trois Sages » à avoir rédigé le rapport sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN, publié en 1956 au lendemain de la crise de Suez) ;
- Danemark : M. Gustav Rasmussen ;
- France : M. Robert Schuman (architecte des Institutions européennes, qui a également lancé l'idée d'une Communauté européenne de défense) ;
- Islande : M. Bjarni Benediktsson ;
- Italie : le comte Carlo Sforza ;
- Luxembourg : M. Joseph Bech ;
- Pays-Bas : M. D.U. Stikker (secrétaire général de l'OTAN de 1961 à 1964) ;
- Norvège : M. Halvard M. Lange (l'un des « Trois Sages » à avoir rédigé le rapport sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN) ;
- Portugal : M. José Caeiro da Matta ;
- Royaume-Uni : M. Ernest Bevin (principal artisan de la création de l'OTAN, il a assisté, en tant que ministre des Affaires étrangères de 1945 à 1951, aux premières réunions constitutives du Conseil de l'Atlantique Nord) ;

- États-Unis : M. Dean Acheson (en tant que secrétaire d'État américain de 1949 à 1953, il a assisté à des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord et en a présidé).

Flexibilité de la qualité de membre de l'OTAN

En signant le Traité, les pays s'engagent volontairement à participer aux consultations politiques et aux activités militaires de l'Organisation. Bien que chacun des signataires du Traité de l'Atlantique Nord soit soumis aux obligations de celui-ci, il conserve un certain degré de flexibilité lui permettant de choisir son mode de participation. Les cas de l'Islande et de la France, notamment, en sont de bons exemples.

■ Islande

Lorsque l'Islande a signé le Traité en 1949, ce pays ne possédait pas – et ne possède toujours pas – de forces armées. Il s'agit d'un choix délibéré, sans qu'il n'existe d'obstacle juridique à la constitution d'une armée. Cependant, l'Islande possède une garde côtière, des forces de police nationale, un système de défense aérienne et une force expéditionnaire de maintien de la paix composée de volontaires. Depuis 1951, l'Islande bénéficie également d'un accord bilatéral de grande envergure en matière de défense avec les États-Unis. En 2006, les forces américaines se sont retirées, mais l'accord de défense reste d'application. Depuis 2008, des missions de police du ciel sont menées périodiquement par les Alliés.

■ France

En 1966, le président Charles de Gaulle décide de retirer la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN. Cette mesure reflète le désir d'une plus grande indépendance militaire, en particulier par rapport aux États-Unis, ainsi que le refus d'intégration du dispositif de dissuasion nucléaire français et de toute forme de contrôle sur les forces armées du pays.

En pratique, alors qu'elle continuait de faire partie intégrante des instances politiques de l'Organisation, la France n'était plus représentée dans certains comités, dont le Comité des plans de défense et le Groupe des plans nucléaires, par exemple. Cette décision a également entraîné le retrait des forces françaises des commandements de l'OTAN et le retrait des forces étrangères du territoire de la France. Le stationnement d'armes étrangères, y compris d'armes nucléaires, a également été interdit. Le siège politique de l'OTAN (établi à Paris depuis 1952) ainsi que le Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe ou SHAPE (basé à Rocquencourt depuis 1951) ont été transférés en Belgique.

Malgré le retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN, deux accords techniques ont été signés avec l'Alliance, établissant les procédures à appliquer en cas d'attaque soviétique. Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, la France fournit régulièrement des troupes pour les opérations militaires de l'OTAN, et elle est l'un des États fournisseurs de troupes les plus importants. La France est également le quatrième contributeur au budget militaire de l'Alliance.

Depuis le début des années 1990, la France s'est distancée de la décision de 1966 en participant, par exemple, aux réunions des ministres de la Défense depuis 1994 (Séville) et en se faisant représenter par des officiers français au sein des structures du Commandement allié Opérations et du Commandement allié Transformation, depuis 2003. Au sommet de Strasbourg-Kehl, en avril 2009, la France a officiellement annoncé sa décision de participer pleinement aux structures de l'OTAN¹.

L'adhésion de la Grèce et de la Turquie

Trois ans après la signature du Traité de Washington, le 18 février 1952, la Grèce et la Turquie ont rejoint l'OTAN. L'adhésion de ces pays a permis à l'OTAN de renforcer son « flanc sud ».

À une époque où régnait la crainte de l'expansion communiste à travers l'Europe et dans d'autres parties du monde (soutien soviétique à l'invasion de la Corée du Sud par la Corée du Nord en 1950), il était stratégiquement important d'étendre la sécurité à l'Europe du Sud-Est. L'adhésion à l'OTAN a non

¹ La France a toutefois choisi de ne pas devenir membre du Groupe des plans nucléaires de l'OTAN.

seulement permis à la Grèce, qui se relevait d'une guerre civile, de restreindre l'influence communiste, mais elle a également libéré la Turquie de la pression exercée par l'Union soviétique, qui cherchait à travers ce pays un accès à des routes maritimes stratégiques.

L'adhésion de l'Allemagne

L'Allemagne est devenue membre de l'OTAN le 6 mai 1955, au terme de plusieurs années de délibérations entre les leaders occidentaux et ce pays, dont la population était opposée à toute forme de réarmement.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'intégration de la République fédérale d'Allemagne dans les structures de défense de l'Europe occidentale était une priorité. La République fédérale d'Allemagne – ou Allemagne de l'Ouest – a été créée en 1949, et même si ce nouvel État était ancré à l'ouest, son potentiel était redouté. La France a tout d'abord proposé la création d'une Communauté européenne de défense – solution européenne à la question allemande. Le Sénat français s'est toutefois opposé à cette proposition, qui est restée sans suite, faisant de l'adhésion à l'OTAN la seule solution viable. À cette fin, trois conditions devaient être remplies : il fallait que les vainqueurs d'après-guerre (France, Royaume-Uni, États-Unis et Union soviétique) mettent fin à l'occupation de la République fédérale d'Allemagne, que l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest soient admises dans l'Organisation de défense de l'Union occidentale (l'agence militaire de l'Union occidentale) et que le processus d'adhésion proprement dit soit mené à bien.

Lorsque l'Allemagne a rejoint l'Union occidentale, cette dernière a alors changé de nom pour devenir l'Union de l'Europe occidentale. Cette adhésion, associée au fait que la République fédérale d'Allemagne n'était plus un pays occupé, a rapproché le pays de l'adhésion à l'OTAN. La République fédérale d'Allemagne a rejoint officiellement l'Union occidentale le 23 octobre 1954 et son statut de pays occupé a pris fin lors de l'entrée en vigueur des accords de Paris et de Bonn le 5 mai 1955. Le lendemain, elle devenait le 15^e pays membre de l'OTAN.

Avec la réunification de l'Allemagne, le 3 octobre 1990, les länder de l'ancienne République démocratique allemande ont rejoint la République fédérale d'Allemagne au sein de l'OTAN.

L'adhésion de l'Espagne

Malgré une opposition considérable de l'opinion publique, l'Espagne a adhéré à l'Alliance le 30 mai 1982. La fin de la dictature de Franco en 1975, le coup d'état militaire en 1981 et la montée du Parti socialiste (PSOE), le principal parti d'opposition qui était initialement contre l'adhésion à l'OTAN, ont créé un contexte social et politique difficile, au niveau tant national qu'international.

L'Espagne faisait pleinement partie des instances politiques de l'Organisation, sans toutefois participer à la structure militaire intégrée – position qu'elle a réaffirmée lors d'un référendum tenu en 1986. En ce qui concerne l'aspect militaire, ce pays était présent comme observateur au sein du Groupe des plans nucléaires ; il a réservé sa position sur la participation au système de télécommunications intégré de l'OTAN, laissé ses forces sous commandement espagnol et n'a pas accepté de déployer des troupes en dehors de ses frontières pour de longues périodes. Les forces espagnoles restaient cependant en mesure d'opérer aux côtés d'autres forces de l'OTAN en cas d'urgence.

Les réserves de l'Espagne se sont estompées progressivement. En 1996, le Parlement espagnol a entériné la participation du pays à la structure de commandement militaire intégrée. Cette décision a coïncidé avec la nomination de Javier Solana au poste de premier secrétaire général espagnol de l'OTAN (de 1995 à 1999).

La première vague d'élargissement de l'après-Guerre froide

La chute du mur de Berlin et la dissolution du Pacte de Varsovie après la fin de la Guerre froide ont ouvert la porte à un nouvel élargissement de l'OTAN. Certaines des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale souhaitaient vivement être intégrées dans les institutions euro-atlantiques.

En 1995, l'Alliance a réalisé et publié une étude sur l'élargissement de l'OTAN, qui examinait les avantages de l'admission de nouveaux membres et les modalités de cette admission. Cette étude indiquait en conclusion que la fin de la Guerre froide offrait une occasion unique de renforcer la sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique et que l'élargissement de l'OTAN contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité pour tous.

Au sommet de Madrid, en 1997, la République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion et le 12 mars 1999, ces trois pays sont devenus les premiers anciens membres du Pacte de Varsovie à adhérer à l'OTAN.

Fort de l'expérience acquise au cours de ce processus d'accession, l'OTAN a lancé le Plan d'action pour l'adhésion – ou MAP – en avril 1999, au sommet de Washington. Le MAP a pour objet d'aider les pays candidats à se préparer à l'adhésion à l'OTAN, sans toutefois préjuger de la décision qui sera prise à cet égard.

La deuxième vague d'élargissement de l'après-Guerre froide

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance à l'occasion du sommet de Prague, en 2002. Le 29 mars 2004, elles sont devenues officiellement membres de l'Alliance, dans le cadre de la plus grande vague d'élargissement qu'ait connue l'OTAN.

Ces sept pays avaient tous participé au MAP avant d'adhérer à l'OTAN.

L'adhésion de l'Albanie et de la Croatie

L'Albanie et la Croatie sont les deux derniers pays à avoir adhéré à l'OTAN. L'Albanie a participé au MAP depuis la création de ce dernier, en 1999, et la Croatie depuis 2002. Ces deux pays coopèrent avec l'OTAN dans toute une série de domaines, en mettant particulièrement l'accent sur la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, ainsi que sur le soutien à une réforme démocratique et institutionnelle plus large.

En juillet 2008, l'Albanie et la Croatie ont signé les protocoles d'accession et elles sont devenues membres officiels de l'Alliance le 1er avril 2009.

Le Monténégro, dernier pays membre en date

Peu après avoir recouvré son indépendance en juin 2006, le Monténégro a adhéré au Partenariat pour la paix en décembre de la même année et au MAP trois ans plus tard. Dès 2010, le Monténégro a activement contribué à l'opération dirigée par l'OTAN en Afghanistan, et il soutient maintenant la mission de suivi dans ce pays. Avant son adhésion à l'Alliance, le Monténégro avait fait du développement de l'interopérabilité de ses forces et de la conduite de réformes dans ses secteurs de la défense et de la sécurité des axes importants de sa coopération avec l'OTAN. Ensemble, le Monténégro et l'OTAN ont notamment travaillé sur des questions telles que le développement de capacités d'intervention d'urgence et la destruction de munitions excédentaires, domaine dans lequel un projet est toujours en cours.

Le protocole d'accession a été signé en mai 2016, et le Monténégro est devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017.

Partenaires

L'OTAN coopère avec tout un éventail d'organisations internationales et de pays dans le cadre de différentes structures. On trouvera sur cette page la liste de ces partenaires ainsi que les liens vers leurs serveurs nationaux d'information.

- **Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA)**

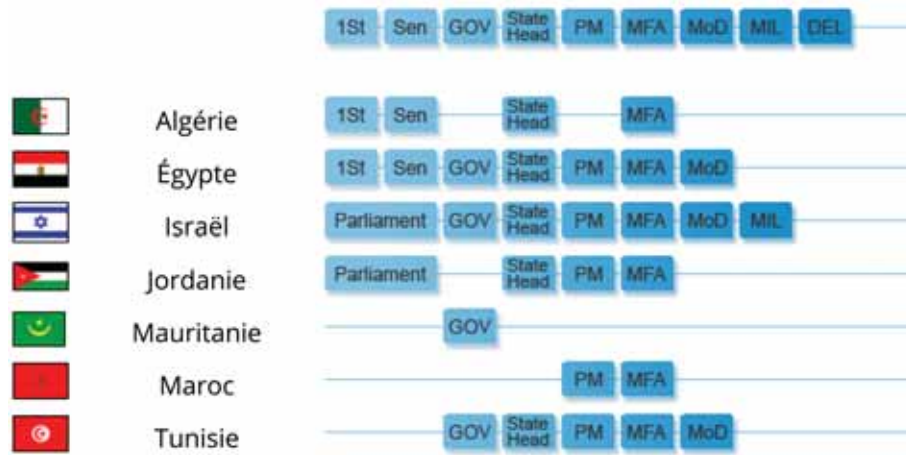
Le CPEA est constitué de tous les pays membres de l'OTAN ainsi que des pays partenaires suivants :

	1st	Sen	GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL	DEL	Info
 Arménie	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD		DEL	Info
 Autriche	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL		
 Azerbaïdjan	Parliament		GOV	State Head		MFA		MIL	DEL	
 Bélarus	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD			
 Bosnie Herzégovine				State Head		MFA	MoD			
 Finlande	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL	DEL	
 L'ex République yougoslave de Macédoine ¹	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD			
 Géorgie	Parliament			State Head		MFA	MoD	MIL	DEL	Info
 Irlande	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL		
 Kazakhstan	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD			
 République kirghize			GOV	State Head						
 Malte	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA				
 République de Moldova	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD			
 Russie	1st	Sen	GOV	State Head		MFA			DEL	
 Serbie	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL		
 Suède	Parliament		GOV	State Head	PM	MFA	MoD	MIL	DEL	
 Suisse	1st	Sen	GOV	State Head		MFA	MoD	MIL	DEL	
 Tadjikistan										
 Turkménistan										
 Ukraine	Parliament		GOV	State Head		MFA	MoD			
 Ouzbékistan				State Head	PM	MFA			DEL	

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

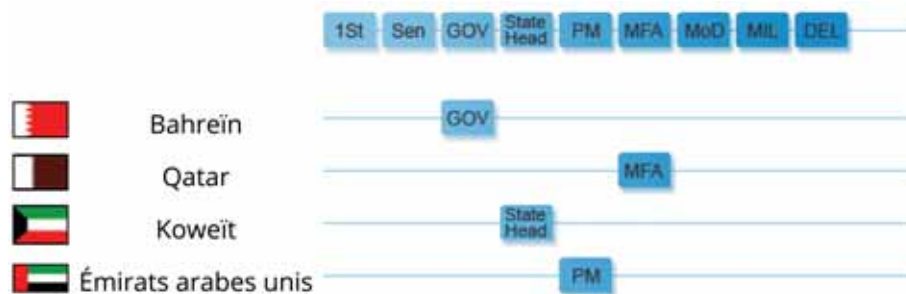
- Dialogue méditerranéen de l'OTAN**

Le Dialogue méditerranéen concerne actuellement les sept pays suivants de la région méditerranéenne :



- Initiative de coopération d'Istanbul (ICI)**

À ce jour, les quatre pays suivants du Conseil de coopération du Golfe ont rejoint l'ICI :



● Partenaires mondiaux

Au delà de ses partenariats officiels, l'OTAN coopère avec un certain nombre de pays qui ne s'inscrivent pas dans ces structures. Souvent appelés « partenaires mondiaux », ces pays développent une coopération avec l'OTAN dans des domaines d'intérêt mutuel, notamment les défis de sécurité émergents, et certains d'entre eux contribuent activement à des opérations de l'OTAN soit militairement, soit sous une autre forme.



● Organisations internationales

En sus de ses partenariats avec des pays, l'OTAN coopère avec différentes organisations internationales.

- Nations Unies (UN) - <http://www.un.org>
- Union européenne (EU) - <http://europa.eu>
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) - <http://www.osce.org>

Légende

- 1St** Parlement, chambre basse
- Sen** Sénat, chambre haute
- GOV** Gouvernement
- State Head** Chef d'État / Président
- PM** Premier ministre
- MFA** Ministère des Affaires étrangères
- MoD** Ministère/Département de la Défense
- MIL** Forces armées/ Chef d'état major
- DEL** Mission ou délégation nationale auprès de l'OTAN
- Info** Centre d'information

Secrétaire général de l'OTAN

Le secrétaire général est le plus haut fonctionnaire international de l'Alliance. Il est chargé de piloter le processus de consultation et de prise de décision de l'Alliance et de faire en sorte que les décisions soient exécutées.



Points principaux

- Le/La secrétaire général(e) est le plus haut fonctionnaire international de l'Alliance. Il/Elle joue trois rôles principaux.
- Il/Elle préside tous les grands comités et est chargé(e) d'orienter les débats, de faciliter le processus décisionnel et de veiller à la mise en œuvre des décisions prises.
- Il/Elle est le principal porte-parole de l'Organisation.
- Il/Elle est à la tête du Secrétariat international, dont le rôle est de soutenir – directement et indirectement – le/la secrétaire général(e).
- Le/La secrétaire général(e) est désigné(e) par les gouvernements alliés pour une période initiale de quatre ans, qui peut être prorogée par consentement mutuel.
- Ce poste est occupé actuellement par Jens Stoltenberg, ancien premier ministre de la Norvège, qui a pris ses fonctions le 1er octobre 2014.

Trois responsabilités principales

● Président du Conseil de l'Atlantique Nord et d'autres organes clés

Tout d'abord, le secrétaire général préside le Conseil de l'Atlantique Nord - principal organe de décision politique de l'Alliance - ainsi que d'autres comités décisionnels de haut niveau : il s'agit du Groupe des plans nucléaires, du Conseil OTAN-Russie et du Conseil de partenariat euro-atlantique. Il préside par ailleurs la Commission OTAN-Ukraine, aux côtés d'un représentant de l'Ukraine, ainsi que la Commission OTAN-Géorgie.

Outre son rôle de président, le secrétaire général est habilité à proposer des thèmes de discussion et à offrir ses bons offices en cas de différend entre des pays membres. Il joue le rôle de facilitateur, en pilotant et guidant le processus de construction du consensus et de prise de décision dans l'ensemble de l'Alliance.

Il se tient en contact direct avec les chefs d'État et de gouvernement, ainsi que les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays alliés et partenaires, afin de faciliter ce processus. Cela implique des visites fréquentes dans les pays de l'OTAN et les pays partenaires, ainsi que des rencontres bilatérales avec de hauts responsables nationaux lorsque ceux-ci viennent en visite au siège de l'OTAN.

Dans les faits, son rôle lui permet d'influer sur le processus décisionnel, tout en respectant le principe fondamental selon lequel seuls les gouvernements des États membres sont habilités à prendre les décisions.

● **Porte-parole principal**

Le secrétaire général est également le porte-parole principal de l'Alliance ; il représente l'Alliance en public pour le compte des États membres, reflétant ainsi leurs positions communes sur les questions politiques.

Il représente aussi l'OTAN auprès d'autres organisations internationales, auprès des médias et du grand public. À cet effet, le secrétaire général organise régulièrement des points et des conférences de presse, il donne aussi des conférences et des discours publics.

● **Chef du Secrétariat international**

Enfin, le secrétaire général est l'administrateur exécutif en chef du Secrétariat international de l'OTAN ; il est responsable des nominations de personnel et chargé de superviser le travail de celui-ci.

■ **Soutien du secrétaire général**

Dans son travail quotidien, le secrétaire général bénéficie du soutien direct d'un Cabinet et d'un secrétaire général délégué, qui assiste le secrétaire général et le remplace en son absence. Le secrétaire général délégué est également le président de plusieurs comités, groupes ad hoc et groupes de travail de haut niveau.

De façon plus générale, l'ensemble du Secrétariat international du siège de l'OTAN apporte son soutien - direct ou indirect - au secrétaire général.

■ **Le processus de sélection**

Le secrétaire général est un homme d'État de haut rang, issu d'un État membre de l'OTAN et nommé par les États membres pour une période de quatre ans. La sélection se fait par le biais de consultations diplomatiques informelles entre les États membres, qui proposent des candidats.

Aucune décision n'est confirmée tant qu'il n'y a pas consensus sur un candidat. À la fin de son mandat, le titulaire peut se voir offrir de rester une cinquième année.

Traditionnellement, ce poste est occupé par un homme d'État européen.

Dissuasion et défense

L'OTAN est une alliance politique et militaire ayant pour mission principale d'assurer la protection des populations de ses pays et de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région de l'Atlantique Nord. Comme expliqué dans le Concept stratégique de 2010, les trois tâches essentielles de l'Alliance sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative.



Aujourd'hui, l'Alliance est confrontée à un environnement de sécurité qui est plus varié, plus complexe, plus évolutif et plus exigeant que jamais. Elle se retrouve face à des défis et à des menaces émanant de l'est et du sud, d'acteurs étatiques et non étatiques ; de forces militaires, et d'attaques terroristes, cyber ou hybrides.

La Russie est devenue plus assertive avec l'annexion illégale de la Crimée et la déstabilisation de l'est de l'Ukraine, mais aussi avec le renforcement de son dispositif militaire à proximité des frontières de l'OTAN. Parallèlement à cela, au sud, la situation sécuritaire au Moyen-Orient et en Afrique s'est détériorée sous l'effet d'une combinaison de facteurs qui entraînent des pertes en vies humaines, alimentent les flux migratoires à grande échelle, et inspirent les attentats terroristes perpétrés dans les pays de l'Alliance et ailleurs.

L'Alliance doit être en mesure de faire face, de manière simultanée, à tous les types de défis et de menaces actuels et futurs, d'où qu'ils viennent. Voilà pourquoi elle renforce aujourd'hui sa posture de dissuasion et de défense, à la lumière de l'environnement de sécurité modifié et en évolution.

Vers une posture de dissuasion et de défense renforcée

Le plan d'action « réactivité » (RAP), lancé au sommet que l'OTAN a tenu au pays de Galles en 2014, a été un important facteur de changement dans la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance. Le RAP a été élaboré pour faire en sorte que l'Alliance soit prête à répondre rapidement et fermement aux nouveaux défis de sécurité émanant de l'est et du sud. Il s'agit du renforcement le plus significatif de la défense collective de l'OTAN depuis la fin de la Guerre froide.

Faisant fond sur le RAP, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont approuvé une posture de dissuasion et de défense renforcée au sommet de Varsovie en juillet 2016. Cette posture offre

à l'Alliance une large gamme d'options qui lui permettront de faire face à toutes les menaces, d'où qu'elles viennent, afin de protéger le territoire, les populations, l'espace aérien et les lignes de communication maritimes de ses pays.

La défense collective est la plus importante responsabilité de l'Alliance, et la dissuasion demeure un élément central de la stratégie globale de l'OTAN – prévenir les conflits et la guerre, protéger les Alliés, préserver la liberté de décision et d'action, et sauvegarder les principes et les valeurs qu'elle défend : la liberté individuelle, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. La capacité de dissuasion et de défense de l'OTAN est assurée par une combinaison appropriée de capacités. Les capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile se complètent les unes les autres. L'OTAN garde en outre la liberté d'action et la souplesse nécessaire pour réagir à l'éventail complet des défis grâce à une approche appropriée et adaptée, au niveau de force minimum.

Les actions de l'Alliance sont défensives par nature, proportionnées et conformes aux engagements internationaux, compte tenu des menaces liées à l'environnement de sécurité modifié et en évolution et du droit de l'Alliance à la légitime défense. L'OTAN reste en outre pleinement attachée à la non-prolifération, au désarmement, à la maîtrise des armements, et aux mesures de confiance et de sécurité afin de renforcer la sécurité et de réduire les tensions militaires. Les Alliés vont par exemple au-delà de ce que prévoient le Document de Vienne et d'autres mesures de transparence dans la planification et la conduite des exercices de l'OTAN. Le Document de Vienne est un accord politiquement contraignant, établi par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et destiné à promouvoir la confiance mutuelle et la transparence sur les forces et les activités militaires d'un État.

Plus précisément, la posture de dissuasion et de défense renforcée de l'OTAN porte sur des domaines comme les forces conventionnelles, la présence avancée, la puissance aérienne interarmées et les forces maritimes, ainsi que la cyberdéfense, l'état de préparation du secteur civil et la lutte contre les menaces hybrides, notamment en coopération avec l'Union européenne.

■ Projeter la stabilité

Si la dissuasion et la défense collective se voient redonner davantage d'importance, l'OTAN conserve aussi sa capacité à répondre à des crises au-delà de ses frontières et continue de s'employer activement à soutenir les partenaires et à travailler avec d'autres organisations internationales, en particulier l'Union européenne. Tout ceci s'inscrit dans le cadre de la contribution de l'OTAN à l'action de la communauté internationale visant à projeter la stabilité. La dissuasion et la défense ne sont pas traitées isolément. Elles font partie d'une réponse plus large apportée par la communauté transatlantique dans son ensemble à l'environnement de sécurité modifié et en évolution.

Projeter la stabilité consiste à renforcer la capacité de l'OTAN à former, à conseiller et à aider des forces locales. L'OTAN a une longue expérience dans ce domaine – grâce à ses opérations en Afghanistan et dans les Balkans – et dans celui du renforcement des capacités avec plus de 40 partenaires dans le monde entier. Elle intensifie ses efforts, par exemple en améliorant la connaissance de la situation, en renforçant la dimension maritime de l'Alliance, et en adoptant une approche plus stratégique des partenariats.

Compte tenu des réalités d'aujourd'hui et de l'ampleur et de la complexité des défis et des menaces à la périphérie de l'OTAN, l'Alliance continuera à renforcer son rôle pour ce qui est de contribuer à la sécurité dans le cadre de ses trois tâches fondamentales : défense collective, gestion de crise et sécurité coopérative.

Renforcer la présence de l'OTAN à l'est et au sud-est

La présence militaire dans les parties est et sud-est du territoire de l'Alliance est une composante importante de la posture de dissuasion et de défense renforcée de l'OTAN. Les Alliés ont mis en œuvre les décisions prises au sommet de Varsovie, en 2016, d'établir une présence avancée de l'OTAN en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne, et de développer une présence avancée adaptée dans la région de la mer Noire.



Points principaux

- L'OTAN a rehaussé sa présence avancée dans la partie orientale du territoire de l'Alliance avec le déploiement par rotation de quatre groupements tactiques multinationaux de niveau bataillon en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne.
- Ces groupements tactiques, dirigés respectivement par le Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne et les États-Unis, sont constitués de forces robustes, multinationales et prêtes au combat. Ils démontrent la force du lien transatlantique et envoient un message clair : toute attaque contre un Allié sera considérée comme une attaque contre l'ensemble de l'Alliance.
- Il s'agit du plus grand renforcement de la défense collective de l'Alliance depuis une génération.
- L'OTAN a par ailleurs établi une présence avancée adaptée dans le sud-est du territoire de l'Alliance et dans la région de la mer Noire. Les Alliés mettent des forces et des capacités à disposition à terre, en mer et dans les airs.
- L'élément terrestre dans le sud-est du territoire de l'Alliance s'articule autour d'une brigade multinationale, qui relève de la Division multinationale Sud-Est en Roumanie, et il coordonne l'entraînement multinationale dans le cadre d'une initiative d'entraînement interarmées multinationale renforcée. Dans les airs, plusieurs Alliés soutiennent l'action menée par la Roumanie et la Bulgarie pour protéger l'espace aérien OTAN.

Pour en savoir plus

Présence avancée rehaussée

Dans le cadre de la posture de dissuasion et de défense renforcée de l'OTAN, les Alliés ont décidé au sommet de Varsovie, en 2016, de rehausser la présence militaire de l'OTAN dans la partie orientale du territoire de l'Alliance.

La présence avancée rehaussée de l'OTAN est défensive, proportionnée et conforme aux engagements internationaux. Elle représente un engagement significatif de la part des Alliés et elle vient rappeler de manière tangible qu'une attaque contre un Allié est une attaque contre tous.

Totalement déployée en juin 2017, la présence avancée rehaussée de l'OTAN comprend des forces multinationales mises à disposition par des pays-cadres et par d'autres Alliés contributeurs sur une base volontaire. Ces forces sont capables de subvenir à tous leurs besoins et se renouvellent par rotation.

Ces forces sont organisées en quatre groupements tactiques de niveau bataillon déployés par rotation, qui opèrent conjointement avec des forces nationales de défense du territoire, et elles sont présentes en permanence dans les pays hôtes.

Le Canada, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis sont les pays-cadres pour la présence multinationale robuste en Lettonie, en Lituanie, en Estonie et en Pologne, respectivement.

D'autres Alliés ont confirmé qu'ils apporteraient des contributions à ces forces : l'Albanie, l'Italie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et l'Espagne apportent des contributions au groupement tactique dirigé par le Canada en Lettonie ; la Belgique, la Croatie, la France, l'Islande, les Pays-Bas et la Norvège ont rejoint le groupement tactique dirigé par l'Allemagne en Lituanie ; le Danemark et l'Islande contribuent au groupement tactique dirigé par le Royaume-Uni en Estonie ; la Croatie, la Roumanie et le Royaume-Uni ont rejoint le groupement tactique dirigé par les États-Unis en Pologne.

Les moyens logistiques et les infrastructures nécessaires pour le répositionnement et pour favoriser un renforcement rapide viennent compléter les forces de la présence avancée rehaussée.

Les quatre groupements tactiques sont placés sous commandement OTAN, au travers du QG du Corps multinational Nord-Est à Szczecin, en Pologne. Le QG de la Division multinationale Nord-Est (MND NE) à Elblag, en Pologne, coordonne et supervise les activités de formation et de préparation de ces quatre groupements.

Présence avancée adaptée

Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés ont également décidé de développer une présence avancée adaptée dans la partie sud-est du territoire de l'Alliance. À terre, cette présence s'articule autour de la brigade multinationale établie à Craiova, qui est dirigée par la Roumanie. Dans les airs, plusieurs Alliés soutiennent l'action menée par la Roumanie et la Bulgarie pour protéger l'espace aérien OTAN.

Cela signifie plus de forces OTAN et plus d'exercices et d'entraînements sous la responsabilité du QG de la Division multinationale Sud-Est (en Roumanie), qui est devenu totalement opérationnel en juin 2017. La présence avancée adaptée contribue à renforcer la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance et à améliorer la connaissance de la situation, l'interopérabilité et la réactivité.

L'OTAN met également au point un certain nombre d'autres mesures pour accroître sa présence dans la région de la mer Noire. Des mesures spécifiques pour un renforcement de la présence maritime et aérienne de l'OTAN dans la région sont prises actuellement, plusieurs Alliés mettant des forces et des capacités à disposition.

La stratégie de renforcement rapide de l'OTAN garantit aussi que les forces de la présence avancée seront renforcées par la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation de l'OTAN,

par la Force de réaction – plus large – de l'OTAN, par d'autres forces alliées à haut niveau de préparation et par les forces – plus lourdes – de deuxième échelon de l'OTAN, si nécessaire.

— Évolution

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont décidé de mettre en œuvre le plan d'action « réactivité » (RAP) afin de répondre rapidement aux changements fondamentaux qui interviennent dans l'environnement de sécurité aux frontières de l'OTAN et au-delà.

Faisant fond sur le RAP, les Alliés ont pris de nouvelles décisions au sommet de Varsovie, en 2016, à savoir renforcer la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN et contribuer à la projection de la stabilité et au renforcement de la sécurité hors du territoire de l'Alliance.

Prises ensemble, ces décisions constituent le plus grand renforcement de la défense collective de l'Alliance depuis une génération. Combinées aux forces et aux capacités requises pour un renforcement rapide par des forces de deuxième échelon, ces mesures permettront d'accroître la sécurité de tous les Alliés et d'assurer la protection du territoire, des populations, de l'espace aérien et des lignes de communication maritimes, y compris transatlantiques, des pays de l'Alliance contre des menaces, d'où qu'elles viennent.

À leur réunion du 26 octobre 2016, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance ont confirmé qu'ils fourniraient des troupes aux quatre groupements tactiques de niveau bataillon : l'Albanie, l'Italie, la Pologne et la Slovénie apporteront des contributions au groupement tactique dirigé par le Canada en Lettonie ; la Belgique, la Croatie, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Norvège rejoindront le groupement tactique dirigé par l'Allemagne en Lituanie ; le Danemark et la France apporteront des contributions au groupement tactique dirigé par le Royaume-Uni en Estonie ; la Roumanie et le Royaume-Uni rejoindront le groupement tactique dirigé par les États-Unis en Pologne. Par la suite, l'Espagne a confirmé sa contribution au groupement tactique en Lettonie. Les forces seront mises à disposition sur une base volontaire, se renouvelleront par rotation et seront capables de subvenir à tous leurs besoins.

Les ministres ont par ailleurs pris des décisions concernant un certain nombre de mesures adaptées, destinées à renforcer la présence de l'OTAN dans le sud-est du territoire de l'Alliance, à terre, en mer et dans les airs, grâce à un plus grand nombre d'entraînements terrestres multinationaux, d'entraînements interarmées multinationaux et d'activités maritimes, ainsi qu'à une meilleure coordination.

La police du ciel : sécuriser l'espace aérien OTAN

La police du ciel de l'OTAN est une mission du temps de paix dont le but est de préserver la sécurité de l'espace aérien de l'Alliance. Cette mission collective implique la présence continue – 24 heures sur 24, 365 jours par an – de chasseurs d'interception capables de répondre rapidement aux violations et aux transgressions commises dans l'espace aérien.



Points principaux

- La police du ciel de l'OTAN est une mission collective et purement défensive, qui implique la présence continue de chasseurs d'interception capables de répondre rapidement aux violations et aux transgressions.
- Les pays de l'OTAN dotés des moyens nécessaires aident ceux qui en sont dépourvus à assurer la police du ciel de leur territoire.
- Le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) est responsable de la mission de police du ciel de l'OTAN.
- La préservation de l'intégrité de l'espace aérien OTAN s'inscrit dans le cadre du système de défense aérienne et antimissile intégrée de l'Alliance.
- La mission de police du ciel a été intensifiée à la suite de la crise russo-ukrainienne.

Pour en savoir plus

Une mission de sécurité collective

Sauvegarder l'intégrité de l'espace aérien souverain des membres de l'Alliance est une mission du temps de paix qui contribue à la défense collective de l'OTAN.

Menée dans le cadre du système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée (NATINAMDS), la mission OTAN de police du ciel témoigne de la cohésion, du partage des responsabilités et de la solidarité qui règnent au sein de l'Alliance.

Le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) est responsable de la mission.

Le Commandement aérien allié (AIRCOM), dont le quartier général est situé à Ramstein (Allemagne), supervise quant à lui la mission, dont le commandement et le contrôle sont assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis deux centres multinationaux d'opérations aériennes (CAOC), l'un à Torrejon (Espagne) et l'autre à Uedem (Allemagne). Le CAOC d'Uedem est chargé de surveiller l'espace aérien au nord des Alpes, tandis que celui de Torrejon couvre la partie sud. Les CAOC désignent les chasseurs d'interception qui décolleront sur alerte (autrement dit, qui doivent réagir immédiatement) en fonction du lieu de l'incident.

Les pays de l'OTAN mettent à disposition les avions et les moyens nécessaires pour assurer la police du ciel dans leur propre espace aérien, sous la direction du SACEUR. Les pays dotés de ces moyens aident ceux qui en sont dépourvus (Albanie, Estonie, Lettonie, Lituanie et Slovaquie) à préserver l'intégrité de leur espace aérien souverain en temps de paix et à assurer leur sécurité.

L'OTAN assure la protection du ciel dans les États baltes depuis 2004, lorsque l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie sont devenues membres de l'Alliance. La mission OTAN de police du ciel dans les États baltes a été lancée en avril 2004 et se poursuit sans relâche depuis lors. L'espace aérien de la Slovaquie est couvert par la Hongrie et par l'Italie, tandis que celui de l'Albanie est couvert par la Grèce et par l'Italie.

Tous les pays de l'OTAN qui possèdent une capacité de police du ciel contribuent à cette mission dans les États baltes, en se relayant tous les quatre mois. La capacité prévue à cette fin consiste en une série d'avions de combat déployés par l'OTAN à la base aérienne de Siauliai (Lituanie). Depuis 2014, l'OTAN utilise également la base aérienne d'Amari (Estonie) pour le déploiement de moyens de police du ciel.

Par ailleurs, les patrouilles aériennes le long de la frontière orientale de l'OTAN ont été intensifiées au début de la crise russo-ukrainienne.

Principales composantes

La mission de police du ciel de l'OTAN exige que le système de surveillance et de contrôle aériens (ASACS), la structure de commandement et de contrôle aériens (C2 Air) et les intercepteurs en alerte de réaction rapide (QRA(I)) soient disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle permet à l'Alliance de détecter, de poursuivre et d'identifier dans toute la mesure du possible tous les objets aériens qui s'approchent de l'espace aérien OTAN ou qui y opèrent, afin que les violations et transgressions puissent être repérées et que les mesures appropriées puissent être prises.

Historique

Le terme « police du ciel » a été utilisé pour la première fois par le Royaume-Uni dans l'entre-deux-guerres pour désigner sa mission en Mésopotamie (une partie de l'Iraq actuel), lorsque le pays s'est éloigné de son approche militaire plus traditionnelle en remplaçant les soldats sur le terrain par des avions dans le but de réduire les effectifs de son imposante armée impériale. C'était la première fois que la puissance aérienne était utilisée à des fins de surveillance et, aujourd'hui encore, on considère que cette toute première initiative a marqué la genèse du concept, même si elle consistait à assurer la sécurité à terre plutôt que dans les airs.

Dans les années 1960, les pays de l'OTAN qui faisaient partie de la structure militaire se sont rendu compte que différents systèmes de défense aérienne fonctionnant de manière indépendante ne pouvaient protéger efficacement l'espace aérien OTAN. Ils ont donc uni leurs forces pour concevoir une structure qui leur permettrait de combler cette lacune. C'est ainsi qu'un système de défense aérienne intégrée a été créé par la combinaison de moyens nationaux, complétés si nécessaire par des éléments OTAN. Aujourd'hui, le système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée (NATINAMDS) – connu à l'origine sous le nom de « système OTAN de défense aérienne intégrée » (NATINADS) – reste la pierre angulaire de la solidarité et de la cohésion au sein de l'Alliance.

Mise en place pendant la guerre froide, en 1961, la police du ciel de l'OTAN fait partie intégrante du NATINAMDS. Active à temps plein et toute l'année, elle est – et a toujours été – une constante dans un environnement de sécurité en évolution rapide, ce qui permet au SACEUR de préserver l'intégrité de l'espace aérien de l'Alliance en temps de paix.

Peu après l'introduction du NATINADS, tous les pays de l'OTAN (à l'exception de l'Islande et du Luxembourg)¹ ont mis des avions de combat à la disposition du SACEUR. Ces « forces sous commandement OTAN » ont été placées sous le commandement du SACEUR dès le temps de paix, afin que celui-ci dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour réagir en temps voulu à tout incident survenant dans l'espace aérien OTAN.

En 2004, l'Alliance a accueilli neuf nouveaux membres, dont certains ne possédaient pas d'avions de combat et n'étaient donc pas en mesure d'assurer la protection de leur espace aérien. Dès lors, d'autres pays de l'OTAN dotés d'une capacité de police du ciel ont endossé cette responsabilité. Au départ, l'OTAN n'utilisait que la base aérienne de Siauliai (Lituanie), mais, depuis 2014, elle utilise également la base aérienne d'Amari (Estonie) pour le déploiement de moyens de police du ciel.

Par ailleurs, des dispositions particulières ont été prises en 2004 pour assurer une police du ciel adéquate en Slovénie, dont l'espace aérien est couvert par la Hongrie et par l'Italie. Les CAOC désignent au cas par cas le pays effectuera un décollage immédiat en fonction du lieu de l'incident.

En 2006, les États-Unis ont mis fin à leur mission de police du ciel permanente en Islande, qui a été remplacée par le déploiement périodique d'avions de combat alliés à la base aérienne de Keflavik, afin qu'ils protègent l'espace aérien islandais. Le premier déploiement a eu lieu en mai 2008.

Lorsque l'Albanie a adhéré à l'OTAN, en 2009, il a été décidé de prendre des dispositions similaires à celles établies pour la Slovénie et de confier l'espace aérien albanais à la Grèce et à l'Italie.

En 2015, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont signé un accord sur la conduite d'une mission conjointe de police du ciel au-dessus de leurs territoires. En vertu de cet accord, les forces aériennes belges et néerlandaises défendront l'espace aérien du Benelux, selon le principe de la rotation. Les opérations conjointes ont démarré le 1^{er} janvier 2017.

¹ En Islande, la police du ciel a été assurée par les États-Unis jusqu'en 2006. L'espace aérien luxembourgeois a quant à lui été confié à des pays voisins.

Cyberdéfense

Les cybermenaces et les cyberattaques deviennent de plus en plus fréquentes, sophistiquées et dommageables. L'Alliance est confrontée à un environnement de menaces complexes en pleine évolution. Lors de récents événements, des cyberattaques ont été utilisées dans le cadre d'actions de guerre hybride. L'OTAN et ses Alliés s'appuient sur des moyens de cyberdéfense forts et résilients pour remplir les tâches fondamentales de l'Alliance que sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative. L'Alliance doit être préparée à défendre ses réseaux et opérations contre les cybermenaces et les cyberattaques toujours plus complexes auxquelles elle est confrontée.



Points principaux

- La cyberdéfense fait partie de cette tâche fondamentale de l'OTAN qu'est la défense collective.
- L'OTAN affirme que le droit international s'applique au cyberspace.
- La tâche principale de l'OTAN en matière de cyberdéfense consiste à défendre ses propres réseaux (y compris lors des opérations et des missions) et à renforcer la résilience dans l'ensemble de l'Alliance.
- En juillet 2016, les Alliés réaffirment le mandat défensif de l'OTAN et reconnaissent le cyberspace en tant que domaine d'opérations dans lequel l'OTAN doit se défendre aussi efficacement qu'elle le fait dans les airs, sur terre et en mer.
- Les Alliés prennent par ailleurs un engagement en faveur de la cyberdéfense en juillet 2016, afin de faire de l'amélioration de leurs moyens de cyberdéfense une priorité. Depuis lors, presque tous les Alliés ont renforcé leurs moyens de cyberdéfense.

- L'OTAN accroît ses capacités en matière de formation, d'entraînement et d'exercices dans le domaine cyber.
- Les Alliés sont résolus à améliorer le partage de l'information et à renforcer l'assistance mutuelle pour prévenir les cyberattaques, en atténuer les conséquences et rétablir ensuite la situation.
- Les équipes OTAN de réaction rapide pour la cyberdéfense sont en attente pour fournir une assistance aux Alliés, 24 heures sur 24, sur demande et après approbation.
- L'OTAN et l'Union européenne (UE) coopèrent dans le cadre d'un arrangement technique sur la coopération en matière de cyberdéfense, qui a été signé en février 2016. Compte tenu des défis communs auxquels elles ont à faire face, l'OTAN et l'UE renforcent leur coopération en matière de cyberdéfense, en particulier dans les domaines de l'échange d'informations, de la formation, de la recherche et des exercices.
- L'OTAN intensifie sa coopération avec le secteur industriel, au titre du cyberpartenariat OTAN-industrie.

Pour en savoir plus

Principales activités dans le domaine de la cyberdéfense

Politique OTAN de cyberdéfense

Afin de suivre l'évolution rapide de l'ensemble des menaces et de conserver des moyens solides de cyberdéfense, l'OTAN a adopté une politique renforcée ainsi qu'un plan d'action, qui ont été entérinés au sommet du pays de Galles, en septembre 2014. Un plan d'action actualisé a ensuite été approuvé par les Alliés, en février 2017. La politique pose comme principe que la cyberdéfense fait partie de la tâche fondamentale de l'Alliance qu'est la défense collective, elle confirme que le droit international s'applique au cyberspace, et elle prévoit d'intensifier la coopération de l'OTAN avec l'industrie. La priorité absolue est de protéger les systèmes de communication appartenant à l'Alliance et exploités par elle.

La politique reflète également les décisions des Alliés sur des questions comme la gouvernance rationalisée de la cyberdéfense, les procédures pour l'assistance aux pays de l'Alliance, et l'intégration de la cyberdéfense dans la planification au niveau opératif (y compris les plans civils d'urgence). Par ailleurs, la politique définit les modalités permettant de poursuivre les activités de sensibilisation, de formation, d'entraînement et d'exercice, et elle appelle à de nouveaux progrès dans diverses initiatives de coopération, notamment celles menées avec les pays partenaires et les organisations internationales. Elle prévoit en outre un renforcement de la coopération de l'OTAN avec l'industrie, y compris en matière de partage d'informations et d'échange de meilleures pratiques. Les Alliés sont par ailleurs résolus à améliorer le partage de l'information et à renforcer l'assistance mutuelle pour prévenir les cyberattaques, en atténuer les conséquences et rétablir ensuite la situation.

La politique OTAN de cyberdéfense est complétée par un plan d'action, qui fixe des objectifs et des délais de mise en œuvre concrets dans divers domaines allant du développement capacitaire aux partenariats, en passant par la formation, l'entraînement et les exercices.

Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés ont pris l'engagement de faire du renforcement et de l'amélioration des moyens de cyberdéfense des infrastructures et des réseaux nationaux une priorité. Conjugée à l'adaptation continue des capacités de cyberdéfense de l'OTAN, dans le cadre de l'adaptation à long terme de l'Organisation, cette démarche renforcera le dispositif de cyberdéfense et la résilience globale de l'Alliance.

À Varsovie, les Alliés ont également réaffirmé le mandat défensif de l'OTAN, et reconnu le cyberspace en tant que domaine d'opérations dans lequel l'OTAN doit se défendre aussi efficacement qu'elle le fait dans les airs, sur terre et en mer. Comme la plupart des crises et des conflits ont aujourd'hui une

dimension cyber, le fait de considérer le cyberspace comme un domaine permettra à l'OTAN de mieux protéger et mener ses missions et opérations.

Développer les capacités de cyberdéfense de l'OTAN

La capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC), basée au SHAPE, à Mons (Belgique), protège les réseaux de l'OTAN en assurant un soutien centralisé 24 heures sur 24 en matière de cyberdéfense pour les différents sites de l'OTAN. Cette capacité devrait évoluer en permanence afin de suivre l'évolution rapide des menaces et de l'environnement technologique.

Pour favoriser une approche commune, à l'échelle de l'Alliance, du développement des capacités de cyberdéfense, l'OTAN fixe également des objectifs pour la mise en œuvre, par les pays membres, de capacités nationales de cyberdéfense dans le cadre du processus OTAN de planification de défense. En juin 2017, de nouveaux objectifs capacitaires en matière de cyberdéfense ont été approuvés par les ministres de la Défense.

La cyberdéfense a également été intégrée dans les initiatives de défense intelligente de l'OTAN. La défense intelligente permet aux pays d'unir leurs efforts pour développer et maintenir des capacités dont ils ne pourraient pas supporter seuls les coûts de développement ou d'acquisition, et de dégager ainsi des moyens leur permettant de renforcer d'autres capacités. Les projets de défense intelligente menés jusqu'à présent dans le domaine de la cyberdéfense sont le projet de plateforme d'échange d'informations sur les logiciels malveillants (MISP), le projet de développement d'une capacité multinationale de cyberdéfense (MNCD2) et le projet multinational de formation et d'entraînement à la cyberdéfense (MN CD E&T).

L'OTAN apporte aussi son aide aux pays membres en partageant des informations et des bonnes pratiques et en conduisant des exercices de cyberdéfense pour aider à développer les compétences nationales. De même, les pays de l'Alliance peuvent, sur une base volontaire et avec le concours de l'OTAN, aider d'autres Alliés à développer leurs capacités nationales de cyberdéfense.

Renforcer la capacité de cyberdéfense de l'OTAN

Reconnaissant que la cyberdéfense est autant une question de personnes que de technologie, l'OTAN continue d'améliorer ses activités de formation et d'entraînement et ses exercices en matière de cyberdéfense.

L'OTAN conduit régulièrement des exercices – notamment l'exercice annuel Cyber Coalition – et s'emploie à intégrer des éléments et des considérations de cyberdéfense dans toute la gamme de ses exercices, y compris dans l'exercice de gestion de crise (CMX) annuel. L'OTAN renforce également ses capacités en matière de formation, d'entraînement et d'exercices dans le domaine cybernétique, notamment le cyberpolygone OTAN, qui fait appel à une installation mise à disposition par l'Estonie.

Un mémorandum d'entente actualisé sur la cyberdéfense a été élaboré en 2015 pour améliorer la connaissance de la situation. Il est en train d'être conclu entre l'OTAN et les autorités nationales de cyberdéfense de chacun des 29 pays membres. Ce mémorandum d'entente actualisé définit les modalités pour l'échange d'informations diverses relatives à la cyberdéfense et pour la fourniture d'une assistance mutuelle dans ce domaine afin d'améliorer les capacités de prévention, de résilience et de réponse face à des cyberincidents.

Le Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération (CCD CoE) de l'OTAN, installé à Tallinn (Estonie), est un centre de recherche et d'entraînement accrédité par l'OTAN s'occupant de formation, de consultation, de retour d'expérience, de recherche et de développement en matière de cyberdéfense. Le CCD CoE ne fait pas partie de la structure de commandement de l'OTAN, mais il possède néanmoins une expertise et une expérience reconnues.

L'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN (NCISS), située à Latina (Italie), propose aux personnels des pays membres (et non membres) de l'Alliance des formations à l'exploitation

et à la maintenance des systèmes d'information et de communication de l'OTAN. La NCISS déménagera bientôt au Portugal, où elle mettra davantage l'accent sur l'entraînement et la formation en matière de cyberdéfense.

L'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) propose des formations et des entraînements liés à la cyberdéfense à l'appui des opérations, de la stratégie, de la politique, de la doctrine et des procédures de l'Alliance. Le Collège de défense de l'OTAN, à Rome (Italie), favorise la réflexion stratégique sur les questions politico-militaires, y compris les questions de cyberdéfense.

Coopération avec les partenaires

Comme les cybermenaces ne connaissent aucune frontière, ni étatique ni organisationnelle, l'OTAN collabore avec un certain nombre d'organisations et de pays pour renforcer la sécurité internationale.

L'engagement avec les pays partenaires s'appuie sur des valeurs partagées et des approches communes de la cyberdéfense. Les demandes de coopération avec l'Alliance sont traitées au cas par cas en prenant en considération les intérêts mutuels.

L'OTAN travaille aussi, entre autres, avec l'Union européenne (UE), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Cette coopération est menée dans un esprit de complémentarité et en évitant les chevauchements d'activités.

La cyberdéfense est l'un des domaines de coopération renforcée entre l'OTAN et l'UE, et ce au titre de la lutte contre les menaces hybrides, qui fait l'objet d'une coordination accrue entre les deux organisations. L'OTAN et l'UE partagent des informations, au travers de leurs équipes de réponse aux cybercrises, et procèdent à des échanges de bonnes pratiques. La coopération est également intensifiée dans le cadre d'entraînements, de travaux de recherche et d'exercices.

Coopération avec l'industrie

Le secteur privé est un acteur clé du cyberspace : les innovations et l'expertise technologiques qui en émanent sont indispensables pour permettre à l'OTAN et à ses pays membres d'assurer une cyberdéfense efficace.

Au travers du cyberpartenariat OTAN-industrie (NICP), l'OTAN et ses pays membres s'emploient à resserrer les liens avec l'industrie. Ce partenariat, qui s'appuie sur les structures existantes, réunit des entités OTAN, des centres nationaux d'alerte et de réaction aux attaques informatiques (CERT) ainsi que des représentants d'industries des pays membres de l'OTAN. Les activités de partage de l'information, les exercices, l'entraînement et la formation ainsi que les projets multinationaux de défense intelligente ne sont que quelques exemples des domaines dans lesquels l'OTAN et l'industrie travaillent ensemble.

Gouvernance

La politique OTAN de cyberdéfense est mise en œuvre par les autorités politiques, militaires et techniques de l'OTAN, ainsi que par les Alliés à titre individuel. Le Conseil de l'Atlantique Nord assure la supervision politique de haut niveau de tous les aspects de cette mise en œuvre. Il est informé des incidents et des cyberattaques de grande ampleur, et il exerce le rôle de principal organe de décision pour ce qui est de la gestion des crises liées à la cyberdéfense.

Le Comité de cyberdéfense, qui relève du Conseil, est le comité pilote pour la gouvernance politique et la politique de cyberdéfense en général : il assure une supervision et remet des avis aux pays de l'Alliance sur les activités de cyberdéfense de l'OTAN, au niveau des experts. Pour ce qui est de l'exécution, le Bureau de gestion de la cyberdéfense (CDMB) est chargé de la coordination des activités de cyberdéfense dans l'ensemble des organismes civils et militaires de l'OTAN. Le CDMB est composé des responsables des organes politiques, militaires, opérationnels et techniques de l'OTAN qui assument des responsabilités dans le domaine de la cyberdéfense.

Le Bureau des C3 (C3B) est le principal comité consultatif pour toutes les questions touchant aux aspects techniques et à la mise en œuvre de la cyberdéfense.

Les autorités militaires de l'OTAN (NMA) et la NCIA sont expressément responsables de l'énoncé des besoins opérationnels, ainsi que de l'acquisition, de la mise en œuvre et de l'exploitation des capacités de cyberdéfense de l'Organisation. Le Commandement allié Transformation (ACT) est quant à lui chargé de la planification et de la conduite de l'exercice annuel Cyber Coalition.

Enfin, la NCIA, par l'intermédiaire du Centre technique de la NCIRC (installé à Mons, en Belgique), est responsable de la fourniture des services techniques permettant d'assurer la cybersécurité dans l'ensemble de l'OTAN. Le Centre technique de la NCIRC joue un rôle clé, qui consiste à réagir à tout cyberincident touchant l'OTAN. Il gère et signale les incidents, et il communique les informations cruciales sur ceux-ci aux responsables de la gestion des systèmes et de la sécurité ainsi qu'aux utilisateurs.

Le Centre de coordination de la NCIRC est l'organe responsable de la coordination des activités de cyberdéfense au sein de l'OTAN et avec les pays membres, et du soutien administratif du CDMB.

Évolution

Même si l'OTAN a toujours assuré la protection de ses systèmes d'information et de communication, c'est au sommet de Prague, en 2002, que la cyberdéfense a été pour la première fois inscrite à son agenda politique. Les dirigeants des pays de l'Alliance réunis au sommet de Riga, en 2006, ont réaffirmé la nécessité de protéger davantage ces systèmes.

Suite aux cyberattaques qui ont touché des institutions publiques et privées de l'Estonie en avril et en mai 2007, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance sont convenus, en juin 2007, qu'il était urgent de mener des travaux dans ce domaine. Résultat, l'OTAN a adopté sa première politique de cyberdéfense en janvier 2008.

À l'été 2008, le conflit entre la Russie et la Géorgie a montré que les cyberattaques pouvaient devenir un élément essentiel de la guerre conventionnelle.

L'OTAN a adopté un nouveau concept stratégique au sommet de Lisbonne, en 2010 : à cette occasion, le Conseil a été chargé d'élaborer une politique OTAN de cyberdéfense en profondeur et d'établir un plan d'action pour la mise en œuvre de cette politique.

En juin 2011, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé la deuxième version de la politique de cyberdéfense, qui énonce une vision des efforts coordonnés à mener en matière de cyberdéfense dans l'ensemble de l'Alliance, compte tenu de l'évolution rapide des menaces et de l'environnement technologique, ainsi qu'un plan d'action connexe pour sa mise en œuvre.

En avril 2012, la cyberdéfense a été intégrée dans le processus OTAN de planification de défense. Les besoins pertinents en matière de cyberdéfense sont recensés et priorisés dans le cadre de ce processus.

Au sommet de Chicago, en mai 2012, les dirigeants des pays de l'Alliance ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à renforcer les moyens de cyberdéfense de l'Alliance en plaçant tous les réseaux de l'OTAN sous un dispositif centralisé de protection et en mettant en œuvre une série de modernisations de la NCIRC.

En juillet 2012, dans le cadre de la réforme des agences de l'OTAN, la NCIA a été créée.

En février 2014, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance ont chargé l'OTAN d'élaborer une nouvelle politique de cyberdéfense renforcée intégrant la défense collective, l'assistance aux Alliés, la gouvernance rationalisée, diverses considérations juridiques et les relations avec l'industrie.

En avril 2014, le Conseil a décidé de renommer le Comité de la politique et des plans de défense (Cyberdéfense) en Comité de cyberdéfense.

En mai 2014, la capacité opérationnelle totale (FOC) de la NCIRC a été atteinte, offrant ainsi une protection renforcée aux réseaux et aux utilisateurs de l'OTAN.

Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les Alliés ont entériné une nouvelle politique de cyberdéfense et approuvé un plan d'action qui, associé à cette politique, contribue à la réalisation des

tâches fondamentales de l'Alliance. Cette politique et sa mise en œuvre font l'objet d'un suivi attentif au sein de l'Alliance, aux niveaux tant politique que technique, et seront affinées et actualisées en fonction de l'évolution des cybermenaces.

Le 17 septembre 2014, l'OTAN a lancé une initiative destinée à intensifier la coopération avec le secteur privé sur les défis et menaces en matière de cybersécurité. Le Cyberpartenariat OTAN-industrie (NICP), entériné par les dirigeants des pays de l'Alliance au sommet du pays de Galles, a été présenté lors d'une conférence de deux jours sur la cyberdéfense tenue à Mons, en Belgique, où 1 500 responsables et décideurs industriels étaient rassemblés pour évoquer la coopération dans ce domaine. Le NICP reconnaît l'importance de collaborer avec des partenaires de l'industrie pour permettre à l'Alliance d'atteindre les objectifs fixés dans sa politique de cyberdéfense.

Le 10 février 2016, l'OTAN et l'UE ont conclu un arrangement technique sur la cyberdéfense visant à aider les deux organisations à mieux prévenir les cyberattaques et à y répondre plus efficacement. Cet arrangement technique entre la NCIRC et le centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques de l'UE (CERT-UE) fixe un cadre pour l'échange d'informations et le partage de pratiques de référence entre les équipes d'intervention d'urgence.

Le 14 juin 2016, les ministres de la Défense ont décidé que le cyberespace serait reconnu en tant que domaine au sommet de Varsovie, en plus des domaines opérationnels existants (aérien, terrestre et maritime). Cette reconnaissance ne change ni la mission ni le mandat de l'OTAN, qui sont de nature défensive. Comme dans tous ses domaines d'action, l'OTAN fera preuve de retenue et agira dans le respect du droit international. L'Alliance s'est aussi félicitée des efforts entrepris dans d'autres enceintes internationales pour élaborer des normes en vue d'un comportement responsable des États, ainsi que des mesures de confiance visant à favoriser la transparence et la stabilité du cyberespace dans l'intérêt de la communauté internationale.

Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Alliance ont réaffirmé le mandat défensif de l'OTAN, et reconnu le cyberespace en tant que domaine d'opérations dans lequel l'OTAN doit se défendre aussi efficacement qu'elle le fait dans les airs, sur terre et en mer. L'OTAN sera ainsi mieux à même de protéger et de mener ses missions et opérations.

Les Alliés ont également pris l'engagement de faire du renforcement et de l'amélioration des moyens de cyberdéfense des infrastructures et des réseaux nationaux une priorité. Chacun des Alliés assumera la responsabilité qui est la sienne d'améliorer sa résilience et son aptitude à répondre rapidement et efficacement aux cyberattaques, notamment dans des contextes hybrides.

Le 6 décembre 2016, l'OTAN et l'UE ont approuvé plus d'une quarantaine de mesures visant à favoriser la coopération entre les deux organisations, notamment pour ce qui est de lutter contre les menaces hybrides, d'assurer la cyberdéfense et de rendre leur voisinage commun plus stable et plus sûr. En ce qui concerne la cyberdéfense, l'OTAN et l'UE vont renforcer leur participation croisée à des exercices et promouvoir la recherche, les formations et le partage d'informations.

Le 16 février 2017, les ministres de la Défense ont entériné un plan d'action actualisé pour la cyberdéfense, ainsi que la feuille de route pour le traitement du cyberespace en tant que domaine d'opérations. Ces mesures amélioreront l'aptitude des Alliés à travailler ensemble, à développer des capacités et à partager des informations.

Relations avec la Russie

Pendant plus de vingt ans, l'OTAN s'est employée à bâtir un partenariat avec la Russie, en instaurant un dialogue et une coopération pratique dans des domaines d'intérêt commun. Elle a néanmoins suspendu toute coopération avec ce pays en réponse à l'intervention militaire de ce dernier en Ukraine, que les Alliés condamnent avec la plus grande fermeté. Les canaux de communication politiques et militaires, quant à eux, restent ouverts. L'OTAN demeure préoccupée par les activités militaires et le discours agressif de la Russie, qui font songer à une manœuvre de déstabilisation, qui viserait l'Ukraine mais pas seulement elle.



Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, lors de sa rencontre avec le ministre russe des étrangères, Sergueï Lavrov, à New York, en septembre 2017

Points principaux

- Les relations entre l'OTAN et la Russie ont débuté après la fin de la Guerre froide : d'abord membre du Conseil de coopération nord-atlantique (en 1991), la Russie a rejoint ensuite le programme du Partenariat pour la paix (en 1994).
- L'Acte fondateur OTAN-Russie, de 1997, a donné un caractère plus formel aux relations.
- En 2002, le dialogue et la coopération ont été renforcés au travers de la création du Conseil OTAN-Russie (COR), qui permettait à ses membres de se consulter sur les questions de sécurité du moment et de mener une coopération pratique dans un large éventail de domaines.
- À la suite de l'action militaire disproportionnée menée par la Russie en Géorgie en août 2008, les réunions formelles du COR ont été suspendues jusqu'au printemps 2009, de même que la coopération dans certains domaines. Les Alliés continuent d'ailleurs d'exhorter la Russie à revenir sur sa décision de reconnaître les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en tant qu'États indépendants.

- En avril 2014, les Alliés ont suspendu toute coopération pratique, tant civile que militaire, avec la Russie dans le cadre du COR, en réponse au conflit entre la Russie et l'Ukraine. Les canaux du dialogue politique et de la communication militaire ont toutefois été maintenus ouverts. Le COR est une importante enceinte de dialogue et d'échange d'informations, son rôle consistant notamment à éviter les malentendus et à accroître la prévisibilité. Les membres du COR se réunissent périodiquement sur la base de la réciprocité.
- Au sommet de l'OTAN qui s'est tenu au pays de Galles en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont condamné l'intervention militaire russe en Ukraine et ont demandé instamment que la Russie se conforme au droit international ainsi qu'à ses obligations et responsabilités internationales, qu'elle mette fin à son occupation illégale et illégitime de la Crimée, qu'elle s'abstienne de toute action agressive à l'encontre de l'Ukraine, qu'elle retire ses troupes, qu'elle fasse cesser le flux transfrontalier d'armes, d'équipements, de personnes et de fonds à destination des séparatistes, et qu'elle cesse d'attiser les tensions le long de la frontière ukrainienne et au-delà.
- Au sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Varsovie en juillet 2016, les dirigeants des pays de l'Alliance ont à nouveau fait part de leurs préoccupations concernant les actions et politiques de la Russie qui nuisent à la stabilité. Parmi ces actions et politiques qui visent l'Ukraine, mais pas seulement elle, figurent : les activités militaires provocatrices de la Russie à la périphérie du territoire de l'Alliance, de la mer Baltique à la mer Noire ; son concept militaire, la posture correspondante et ses discours dans le domaine nucléaire, irresponsables et agressifs ; et les risques liés à son intervention militaire en Syrie et au soutien qu'elle apporte au régime en place. L'OTAN a répondu à ce nouvel environnement de sécurité en renforçant sa posture de dissuasion et de défense, tout en demeurant ouverte au dialogue.
- Il y a entre l'OTAN et la Russie des désaccords profonds et persistants. Cela étant, l'Alliance ne cherche pas la confrontation et ne représente pas une menace pour la Russie.
- Le 4 mars 2018, après l'attaque perpétrée à Salisbury (Royaume-Uni) au moyen d'un agent neurotoxique, les pays de l'OTAN ont unanimement exprimé leur vive préoccupation quant à cette violation flagrante des normes et conventions internationales. En conséquence, la Russie a vu plusieurs de ses diplomates expulsés de la mission de la Fédération de Russie auprès de l'OTAN, ainsi que de la plupart des ambassades de Russie dans les pays de l'Alliance.

Pour en savoir plus

Réaction au conflit entre la Russie et l'Ukraine

L'OTAN a suivi de près l'évolution de la situation en Ukraine dès le début de la crise, qui a gravement mis à mal les relations entre la Russie et l'OTAN.

Après l'annexion, illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie en mars 2014, l'Alliance a pris des mesures immédiates en ce qui concerne ses relations avec Moscou. Elle a suspendu la planification de sa première mission conjointe OTAN-Russie et a décidé de faire le point sur toute la gamme des activités de coopération. En avril 2014, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé de suspendre toute coopération pratique, tant civile que militaire, avec la Russie, mais de maintenir les contacts politiques au niveau des ambassadeurs et à un niveau plus élevé, pour permettre des échanges de vues, principalement sur la crise en Ukraine. Bien que la coopération avec la Russie soit toujours suspendue aujourd'hui, les canaux du dialogue politique et de la communication militaire sont maintenus ouverts. Le Conseil OTAN-Russie (COR), qui se réunit périodiquement sur la base de la réciprocité, est une importante enceinte de dialogue et d'échange d'informations, son rôle consistant notamment à éviter les malentendus et à accroître la prévisibilité.

L'OTAN a fait en sorte d'affecter à des mécanismes ou structures ne relevant pas du COR les projets menés en coopération qui ont une incidence sur des tiers, en particulier le projet du COR sur la formation à la lutte contre les stupéfiants.

Réunis au sommet du pays de Galles en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'OTAN ont condamné avec la plus grande fermeté l'intervention militaire russe en Ukraine et ont demandé instamment que la Russie y mette un terme et retire ses forces déployées en territoire ukrainien et le long de la frontière avec ce pays. Ils ont également demandé instamment qu'elle se conforme au droit international ainsi qu'à ses obligations et responsabilités internationales, qu'elle mette fin à son occupation, illégitime, de la Crimée, qu'elle s'abstienne de toute action agressive à l'encontre de l'Ukraine, qu'elle fasse cesser le flux transfrontalier d'armes, d'équipements, de personnes et de fonds à destination des séparatistes, et qu'elle cesse d'attiser les tensions le long de la frontière ukrainienne et au-delà. Ils ont réaffirmé que l'OTAN ne reconnaissait pas et ne reconnaîtrait pas l'« annexion », illégale et illégitime, de la Crimée.

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont par ailleurs noté que la violence et l'insécurité dans la région avaient conduit à la tragique destruction, le 17 juillet 2014, de l'avion de ligne de la compagnie Malaysia Airlines qui assurait le vol MH17. Ils ont affirmé que ceux qui étaient directement ou indirectement responsables de la destruction de l'avion devaient répondre de leurs actes et être traduits en justice dans les meilleurs délais. En mai 2018, l'équipe conjointe chargée d'enquêter sur le crash du MH17 est parvenue à la conclusion que le système antiaérien BOUK-TELAR utilisé pour abattre l'avion provenait de la 53^e brigade de missiles antiaériens, une unité des forces armées russes basée à Koursk. Les Alliés sont solidaires des Pays-Bas et de l'Australie, qui appellent l'État russe à assumer la responsabilité de la destruction en vol du MH17. Les Alliés souhaitent vivement que le conflit dans l'est de l'Ukraine soit réglé pacifiquement, par la voie diplomatique, et ils se félicitent des efforts diplomatiques actuellement déployés en ce sens. Il incombe à toutes les parties signataires des accords de Minsk d'honorer les engagements qu'elles ont souscrits et d'assurer leur plein respect. La Russie a une responsabilité importante à cet égard.

Pendant plus de vingt ans, l'OTAN s'est employée à bâtir un partenariat avec la Russie, notamment au travers du mécanisme du COR, sur la base de l'Acte fondateur OTAN-Russie (1997) et de la Déclaration de Rome (2002). La Russie a rompu ses engagements et elle a violé le droit international, brisant ainsi la confiance au cœur de sa coopération avec l'OTAN. Les décisions que les dirigeants des pays de l'OTAN ont prises au pays de Galles témoignent de leur respect pour les règles qui fondent l'architecture européenne de sécurité.

Les Alliés continuent de croire qu'un partenariat avec la Russie, fondé sur le respect du droit international, aurait un intérêt sur le plan stratégique. Ils aspirent toujours à une relation de coopération constructive avec ce pays, passant par des mesures de confiance et de transparence réciproques et par un renforcement de la compréhension mutuelle des postures des forces nucléaires non stratégiques de l'OTAN et de la Russie en Europe, et fondée sur des préoccupations et des intérêts de sécurité communs, dans une Europe où chaque pays est libre de décider de son avenir. Ils constatent avec regret que les conditions d'une telle relation ne sont, pour l'heure, pas réunies.

L'Alliance ne cherche pas la confrontation et ne représente aucune menace pour la Russie, mais elle ne transigera pas sur les principes sur lesquels elle s'appuie et sur lesquels repose la sécurité de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les pays de l'OTAN ont déclaré que la nature des relations de l'Alliance avec la Russie et l'aspiration de l'Alliance au partenariat dépendraient de la mesure dans laquelle cette dernière constaterait un changement clair et constructif dans l'action de ce pays, démontrant le respect du droit international et de ses obligations et responsabilités internationales.

Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés sont convenus de renforcer leur posture de dissuasion et de défense, tout en demeurant ouverts à un dialogue périodique, ciblé et substantiel avec une Russie qui soit disposée à mener des échanges sur la base de la réciprocité. Ils sont également convenus que l'Ukraine demeurerait le premier point à l'ordre du jour du COR et ont décidé que les lignes de communication militaires resteraient ouvertes.

Préoccupations d'ordre plus général concernant le comportement de la Russie

Les activités de la Russie en Ukraine ne sont pas l'unique source de préoccupations de l'OTAN. En effet, les activités militaires russes, en particulier aux frontières de l'OTAN, se sont multipliées. Par son attitude, la Russie continue de rendre l'environnement de sécurité de la région euro-atlantique moins stable et moins prévisible ; on observe notamment la tenue d'exercices imprévisibles, des déploiements à proximité des frontières de l'OTAN, la conduite d'entraînements et d'exercices de grande envergure et, enfin, des violations de l'espace aérien de l'Alliance.

L'intervention militaire de la Russie et la très importante présence militaire russe en Syrie sont porteuses de nouveaux risques pour l'Alliance. Le 5 octobre 2015, en réponse à l'intervention militaire russe en Syrie, les Alliés ont appelé la Russie à cesser immédiatement ses attaques contre l'opposition et la population civile syriennes, à concentrer ses efforts sur la lutte contre l'« État islamique », et à promouvoir une solution au conflit passant par une transition politique.

En 2016 et 2017, le COR s'est réuni six fois pour débattre de trois sujets importants : 1) la crise en Ukraine et alentour, y compris la pleine mise en œuvre des accords de Minsk ; 2) les questions relatives aux activités militaires, à la transparence et à la réduction des risques ; 3) l'évaluation de l'état de la sécurité en Afghanistan, y compris la menace terroriste régionale.

En mars 2018, en réponse à l'utilisation d'un agent neurotoxique de qualité militaire à Salisbury, l'Alliance a exprimé sa solidarité avec le Royaume-Uni, condamné fermement cette attaque et réduit de dix personnes l'effectif maximum de la Mission de Russie auprès de l'OTAN. En avril 2018, les Alliés ont exprimé leur franc soutien à l'action militaire menée conjointement par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France en réaction à l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

À la réunion du 31 mai 2018 du COR, les trois questions suivantes ont été abordées : 1) la crise en Ukraine et alentour, y compris la pleine mise en œuvre des accords de Minsk ; 2) les questions relatives aux activités militaires, à la transparence et à la réduction des risques ; 3) les techniques asymétriques en tant qu'aspects de la doctrine et de la stratégie. L'OTAN et la Russie ont toutes deux fait des exposés sur des exercices majeurs à venir.

Il y a entre l'OTAN et la Russie des désaccords profonds et persistants. La décision prise par l'OTAN de suspendre toute coopération civile et militaire pratique avec la Russie est maintenue. Les canaux de communication politiques et militaires, quant à eux, restent ouverts. Un dialogue est nécessaire entre pays qui appartiennent tous à la zone euro-atlantique, notamment pour réduire le risque d'incidents militaires.

Domaines clés de la coopération avant avril 2014

Soutien à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et aux forces armées afghanes

Au printemps 2008, la Russie a offert d'aider la FIAS – qui opérait en Afghanistan sous la direction de l'OTAN, en vertu d'un mandat des Nations Unies – en facilitant le transit terrestre par le territoire russe de biens non militaires destinés à la Force. La conclusion d'arrangements analogues avec d'autres pays de transit a permis d'ouvrir un important itinéraire de ravitaillement pour la FIAS. Ces arrangements ont ensuite été modifiés de manière à permettre le transit terrestre de marchandises non létales en provenance et à destination de l'Afghanistan (2010) et le transit retour multimodal (combinant les modes de transport ferroviaire et aérien) (2012). Ils ont expiré à la fin de la mission de la FIAS.

Un fonds d'affectation spéciale du COR pour la maintenance des hélicoptères a été lancé officiellement en mars 2011 au profit des forces armées afghanes. Il a contribué à leur fournir une capacité de maintenance et de réparation (pièces de rechange et formation technique comprises), dont elles avaient grandement besoin. Au cours de la première phase du projet, dix pays donateurs membres du COR ont apporté quelque 23 millions de dollars sous la forme de contributions financières et de contributions en nature. À partir d'avril 2012, le personnel chargé de la maintenance des hélicoptères de l'armée de l'air

afghane a suivi l'essentiel de la formation qui lui était destinée à l'usine de maintenance aéronautique de Novossibirsk (Russie). Fin 2013, le projet avait permis de former une quarantaine de techniciens afghans.

La deuxième phase du projet, entamée en avril 2013, en a élargi le périmètre. Il s'agissait de former les forces à la maintenance des appareils Mi-35 (gros hélicoptères d'attaque et de combat avec capacité de transport de troupes) et plus seulement à celle des Mi-17 (hélicoptères de transport plus petits pouvant aussi servir au combat), de fournir des pièces de rechange indispensables à la réparation de sept hélicoptères Mi-35, alors non opérationnels, et d'apporter un soutien au développement des capacités d'évacuation sanitaire de l'armée de l'air afghane.

Formation de personnels d'Afghanistan et des pays d'Asie centrale à la lutte contre les stupéfiants

En décembre 2005, le COR, soucieux d'aider les pays de la région à contrer les menaces que représente le trafic des stupéfiants en provenance d'Afghanistan, a lancé un projet de formation à la lutte contre ce fléau. Il s'agissait de faire profiter des agents de rang intermédiaire d'Afghanistan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et d'Ouzbékistan – puis du Pakistan à partir de 2010 – de l'expertise d'États membres du COR en la matière en vue de renforcer les capacités locales et de favoriser la mise en réseau et la coopération régionales.

Le projet a été mené avec le concours de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD). Il a rassemblé, outre les sept pays bénéficiaires, vingt pays membres du COR et deux pays contributeurs non membres du COR (la Finlande, à partir de 2007, et l'Ukraine, à partir de 2012). Les pays du COR participant au projet ont rencontré des représentants d'Afghanistan, des pays d'Asie centrale et du Pakistan lors de réunions d'orientation de haut niveau, ce qui a permis de veiller à ce que le projet continue de répondre aux besoins des pays en matière de lutte contre les stupéfiants.

Une formation sédentaire était dispensée dans quatre établissements (situés en Turquie, en Russie et aux États-Unis), et des stages itinérants ont eu lieu dans chacun des sept pays participants. En 2013, le projet s'est également orienté vers la promotion des formations à la lutte contre le trafic de drogue transfrontalier. Il s'agissait notamment d'aider l'ONUDD à déployer des agents de liaison aux points de contrôle situés à la frontière entre le nord du Tadjikistan et le sud du Kirghizistan et de proposer à des agents afghans et pakistanais des formations conjointes à la lutte contre les stupéfiants. En juillet 2014, plus de 3 500 agents avaient bénéficié d'une formation de base dans le cadre du projet.

Après la suspension, en avril 2014, de la coopération entre l'OTAN et la Russie, l'Organisation a commencé à réorganiser des formations à la lutte antidrogue dans le cadre d'un nouveau projet avec l'ONUDD qui profite à des agents d'Asie centrale, d'Afghanistan et du Pakistan.

Lutte contre le terrorisme

En décembre 2004, le COR a lancé un « plan d'action contre le terrorisme » visant à améliorer la coordination générale et à donner des orientations stratégiques pour la coopération dans ce domaine. Réunis à Lisbonne en novembre 2010, les dirigeants des pays du COR ont souligné que la coopération en la matière demeurerait importante, et en avril 2011, une version actualisée du plan d'action a été adoptée. Un premier exercice civilo-militaire sur table consacré à la lutte contre le terrorisme a eu lieu en mars 2012 au siège de l'OTAN dans le cadre du COR.

Des échanges d'informations et des consultations approfondies sur divers aspects de la lutte contre le terrorisme ont eu lieu à intervalles réguliers au sein du COR. Un système d'échange d'informations a été mis en place, dans le cadre de l'Initiative sur l'espace aérien en coopération (voir ci-après), l'idée étant d'assurer la transparence de la circulation aérienne et la notification rapide de toute activité aérienne suspecte dans le but d'aider à prévenir des attentats terroristes tels que ceux perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis.

Dans le domaine scientifique et technique, l'OTAN et la Russie ont travaillé ensemble sur le projet STANDEX, une initiative phare consacrée au développement de technologies permettant la détection à distance des explosifs dans les réseaux de transport en commun. En juin 2013, les technologies mises au

point ont fait l'objet d'essais en conditions et en temps réels dans une station de métro d'une grande ville d'Europe. Ces essais, qui se sont révélés concluants, ont marqué la fin de la phase de développement et de test du STANDEX, et ainsi le terme de quatre années de travail conjoint entre experts de la Russie et de pays de l'OTAN.

La lutte contre les engins explosifs improvisés a constitué un autre axe important de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. Des activités favorisant l'échange d'expériences en matière d'organisation et de sécurisation d'événements très médiatisés ont également été menées.

Au fil des ans, plusieurs navires russes ont été déployés à l'appui d'Active Endeavour, l'opération maritime de lutte contre le terrorisme menée par l'OTAN en Méditerranée.

Initiative sur l'espace aérien en coopération

L'Initiative sur l'espace aérien en coopération (CAI) avait pour but d'empêcher que des terroristes utilisent des avions pour mener des attaques comme celles du 11-Septembre. Elle a permis l'échange d'informations sur la circulation aérienne et la notification rapide de toute activité aérienne suspecte et a ainsi apporté plus de transparence, de prévisibilité et d'interopérabilité dans la gestion de l'espace aérien.

Au total, quelque dix millions d'euros ont été investis dans ce projet par 13 pays membres du COR. Mis en œuvre à compter de 2006, sur la base d'une étude de faisabilité achevée en 2005, le système CAI a atteint sa capacité opérationnelle en décembre 2011. L'état de préparation opérationnelle du système a fait l'objet de démonstrations lors d'exercices de lutte contre le terrorisme réalisés en temps réel et en conditions de vol, l'un en juin 2011 et l'autre en septembre 2013. En novembre 2012, un exercice de simulation assisté par ordinateur a permis de tester et d'uniformiser les processus, les procédures et les capacités.

Le système CAI comportait deux centres de coordination – l'un à Moscou, l'autre à Varsovie –, ainsi que des stations de coordination locales en Russie (Mourmansk, Kaliningrad, Rostov-sur-le Don) et dans des États membres de l'OTAN (Bodø (Norvège), Varsovie (Pologne) et Ankara (Turquie)).

Côté OTAN, c'est l'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) – anciennement Agence OTAN de consultation, de commandement et de contrôle (NC3A) – qui s'est chargée de la mise en œuvre du système CAI, tandis qu'EUROCONTROL a fourni le logiciel. Côté russe, c'est la société d'État de gestion de la circulation aérienne qui, sous la direction de l'autorité fédérale chargée de la navigation aérienne, a mis en œuvre la composante russe, réalisée et fournie par le consortium Almaz-Antey.

Défense antimissile de théâtre/défense antimissile balistique

Depuis plusieurs années, l'OTAN et la Russie coopéraient dans le domaine de la défense antimissile de théâtre (TMD) pour essayer de contrer la menace sans précédent que représentait, pour les forces déployées, la multiplication de missiles balistiques toujours plus précis. En 2003 a ainsi été entamée une étude visant à évaluer dans quelle mesure il était possible de rendre interopérables les systèmes de défense antimissile de théâtre de la Russie et des Alliés.

Entre 2004 et 2006, trois exercices de poste de commandement ont été organisés : un aux États-Unis, un aux Pays-Bas et un en Russie. Des exercices assistés par ordinateur ont eu lieu en Allemagne en 2008 et en 2012. Ensemble, l'étude et les exercices devaient permettre, à terme, d'améliorer l'interopérabilité et d'élaborer des mécanismes et des procédures applicables aux opérations menées conjointement en matière de défense antimissile de théâtre.

En décembre 2009, le COR a mis en place un groupe de travail sur la défense antimissile, chargé de tirer les enseignements des travaux de coopération menés jusque-là en la matière et d'étudier la possibilité d'une coopération mutuellement bénéfique sur la défense antimissile balistique, en se fondant sur une évaluation conjointe de la menace des missiles.

Au sommet de Lisbonne, en 2010, les dirigeants des pays du COR ont approuvé l'évaluation conjointe de la menace liée aux missiles balistiques et sont convenus de réfléchir ensemble à la poursuite de la coopération dans le domaine de la défense antimissile. Ils ont décidé de reprendre la coopération TMD

– qui avait été suspendue en août 2008 – et de procéder à une analyse approfondie du cadre à mettre en place aux fins de la coopération en matière de défense antimissile.

Au sommet de Chicago, en 2012, les dirigeants des pays de l'Alliance ont souligné que la capacité de défense antimissile de l'OTAN était destinée à assurer la défense contre des menaces potentielles n'émanant pas de la zone euro-atlantique et qu'elle n'était pas dirigée contre la Russie et ne porterait pas atteinte à son dispositif de dissuasion stratégique. Ils ont insisté à nouveau sur ces points lors du sommet du pays de Galles, en 2014.

Non-prolifération et maîtrise des armements

Un dialogue s'est instauré au sein du COR sur un nombre croissant de questions relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive (ADM). Il en a résulté des recommandations concrètes visant à renforcer le régime de non-prolifération existant ainsi que des réunions d'experts où a été étudiée la possibilité d'une coopération pratique en matière de protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques. Les pays membres du COR avaient commencé à analyser les tendances mondiales en matière de prolifération des ADM et de leurs vecteurs, et à déterminer les domaines dans lesquels ils pourraient collaborer sur le plan politique afin de promouvoir de réels efforts multilatéraux en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Ainsi, en décembre 2011, ils ont adopté une déclaration commune en vue de la septième conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

Au fil des ans, le COR a également permis des discussions franches sur des questions liées à la maîtrise des armements conventionnels, comme le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (Traité FCE), le Traité Ciel ouvert ou les mesures de confiance et de sécurité. L'une des toutes premières priorités de l'ensemble des pays du COR était d'œuvrer en faveur de la ratification du Traité FCE adapté. Lorsque la Russie a annoncé, en décembre 2007, qu'elle « suspendait » unilatéralement son adhésion à ce traité, les Alliés se sont déclarés préoccupés par cette démarche. Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays du COR ont souligné qu'ils soutenaient fermement la redynamisation et la modernisation du régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe et qu'ils étaient prêts à poursuivre le dialogue sur les questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération présentant un intérêt pour le COR. Les Alliés sont dès lors préoccupés par la décision prise par la Russie en mars 2015 de suspendre sa participation au Groupe consultatif commun, qui se réunit régulièrement à Vienne pour faire le point sur l'application du Traité FCE.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI) est une autre question cruciale. En juillet 2014, les États-Unis ont informé le Conseil de l'Atlantique Nord des considérations les ayant amenés à établir que la Russie avait enfreint les obligations qui lui incombent en vertu du Traité FNI, par lequel elle s'était engagée à ne pas posséder ni produire de missile de croisière à lanceur terrestre d'une portée comprise entre 500 et 5 500 kilomètres, à ne pas effectuer d'essais de vol de ce type de missiles, et à ne pas posséder ni produire de lanceurs de tels missiles. Le traité, entré en vigueur en 1988, devait permettre de réduire les menaces pesant sur la sécurité et la stabilité en Europe, notamment celle d'une attaque surprise contre des cibles d'importance stratégique. Il était historique en ce qu'il imposait l'élimination vérifiable d'une catégorie entière de missiles dont étaient dotés alors les États-Unis et l'Union soviétique.

Le Traité FNI demeure un élément fondamental de la sécurité euro-atlantique, un élément qui contribue à la sécurité de toutes les parties et doit être préservé. Au sommet du pays de Galles, en 2014, les dirigeants des pays de l'OTAN ont déclaré que la Russie devait absolument s'employer de manière constructive à régler cette question cruciale et à préserver la viabilité du Traité FNI en se conformant de nouveau, de manière vérifiable, à celui-ci.

Armes nucléaires

Dans le domaine nucléaire, des séminaires ont été consacrés à la doctrine et la stratégie nucléaires, aux enseignements tirés d'incidents et d'accidents liés à des armes nucléaires et aux mesures à prendre en cas de détection d'engins nucléaires ou radiologiques improvisés.

Entre 2004 et 2007, des experts et des représentants de pays membres du COR ont également assisté en tant qu'observateurs à quatre exercices sur le terrain simulant une réponse à un accident impliquant des armes nucléaires, en Russie et dans les trois pays membres de l'OTAN dotés de l'arme nucléaire (France, Royaume-Uni et États-Unis). Dans le prolongement de ces exercices, les pays membres du COR ont aussi participé, en juin 2011, à un exercice sur table portant sur la réaction à une situation d'urgence provoquée par l'utilisation d'une arme nucléaire. Ces exercices ont permis d'accroître la transparence, de favoriser une interprétation commune des procédures de réponse à ce type d'accident et de renforcer la conviction que les États dotés de l'arme nucléaire étaient parfaitement capables de réagir efficacement à une situation d'urgence de ce type.

Coopération entre militaires

Depuis la création du COR, les arrangements de liaison militaire avaient été renforcés, tant dans les Commandements alliés Opérations et Transformation qu'à Moscou. La coopération entre militaires devait avant tout renforcer la confiance et la transparence, et rendre les forces de l'OTAN et celles de la Russie plus aptes à œuvrer ensemble, dans la perspective d'éventuelles opérations militaires conjointes. Cette coopération portait notamment sur la logistique, la lutte contre le terrorisme, les opérations de recherche et sauvetage en mer, la lutte contre la piraterie, la défense antimissile de théâtre/défense antimissile et les échanges entre écoles militaires, ainsi que sur des activités militaires du même ordre.

Lutte contre la piraterie

La piraterie était l'un des principaux sujets de préoccupation recensés par les pays du COR dans leur revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI^e siècle, approuvée au sommet de Lisbonne en novembre 2010. Une coopération au niveau tactique s'était instaurée fin 2008 entre navires russes et navires alliés déployés dans le cadre d'Ocean Shield, l'opération de lutte contre la piraterie menée par l'OTAN au large de la corne de l'Afrique. Au niveau opératif, les états-majors se réunissaient régulièrement pour renforcer la coopération maritime entre l'OTAN et la Russie. Des navires russes utilisaient les installations de formation du Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime, basé en Crète (Grèce), pour se préparer aux missions de lutte contre la piraterie.

Recherche et sauvetage d'équipages de sous-marins

La coopération en matière de recherche et sauvetage en mer d'équipages de sous-marins s'était considérablement intensifiée à la suite de la signature, en février 2003, d'un accord-cadre de coopération dans ce domaine. La Russie a ainsi participé à trois exercices menés par l'OTAN durant la période 2005-2011. En décembre 2013, un stage de survie en mer destiné aux équipages aériens s'est déroulé en Allemagne.

Transparence, stratégie et réforme de la défense

Dans le but d'instaurer la confiance et la transparence, le COR avait engagé un dialogue sur les questions de doctrine, de stratégie et de politique, notamment en rapport avec la réforme de la défense, les armes nucléaires, ainsi que l'organisation générale et la posture des forces.

Les initiatives lancées précédemment dans le domaine de la réforme de la défense mettaient l'accent sur la réorganisation des forces armées, la gestion des ressources humaines et financières, la réforme des industries de défense, la gestion des conséquences de la réforme de la défense, et le volet défense de la lutte contre le terrorisme.

De 2002 à 2008, le Centre OTAN-Russie de réinsertion a aidé des militaires russes délogés des cadres à retourner à la vie civile, en leur fournissant des informations sur la recherche d'emploi et la reconversion et en leur proposant des stages de formation professionnelle et des services de placement, ainsi que des cours d'anglais et de gestion de PME. D'abord implanté à Moscou, le Centre a étendu progressivement ses activités à d'autres régions. Au total, quelque 2 820 militaires délogés des cadres des forces armées russes ont bénéficié d'un programme de reconversion, dont plus de 80 % ont trouvé un emploi dans le secteur civil après leur formation ou grâce aux services de placement.

Coopération des industries de défense

La vaste « Étude sur la coopération OTAN-Russie en matière d'industries de défense et de recherche et technologie (R&T) pour la défense », lancée en janvier 2005 et achevée en 2007, avait conclu qu'il serait intéressant de conjuguer les capacités scientifiques et technologiques face aux menaces mondiales.

Logistique

La Russie et les Alliés étudiaient des possibilités de coopération logistique, dans le secteur civil comme dans le secteur militaire, notamment dans le transport aérien, le ravitaillement en vol, les services de santé et l'épuration de l'eau. Ils ont organisé des réunions et des séminaires où ils ont échangé des informations sur leurs politiques, leur doctrine et leurs structures logistiques, ainsi que leurs expériences, pour être à même de mieux se comprendre dans ce domaine.

Situations d'urgence dans le domaine civil

De 1996 à 2014, l'OTAN et la Russie ont coopéré à la mise sur pied d'une capacité leur permettant de réagir conjointement face à des situations d'urgence (tremblements de terre, inondations, etc.) et de coordonner en amont la détection et la prévention des catastrophes. Par ailleurs, en 1998 a été créé, sur proposition de la Russie, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), qui coordonne l'intervention de tous les pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (soit les 29 pays de l'OTAN et les 21 pays partenaires).

Le COR s'est attaché notamment au développement de capacités permettant de gérer les conséquences d'un attentat terroriste. Deux exercices de réponse à une catastrophe ont été organisés en Russie (en 2002 et en 2004), et un en Italie (en 2006) ; il en a résulté des recommandations concrètes concernant la gestion des conséquences. Un exercice sur table de gestion des conséquences a eu lieu en Norvège en 2010. Plus récemment, les travaux ont porté sur la réduction des risques, le renforcement des capacités et la coopération dans le domaine des événements très médiatisés (préparation du secteur civil et gestion des conséquences).

Coopération scientifique

Depuis 1992, la Russie prenait une part active au programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS). Ce programme vise à renforcer la sécurité des pays de l'OTAN et des pays partenaires au travers d'une collaboration étroite sur des sujets d'intérêt commun. En appuyant des projets multinationaux, en particulier d'envergure régionale, il cherche à apporter une réponse aux défis de sécurité émergents, à soutenir les opérations dirigées par l'OTAN et à améliorer la prévention des catastrophes et des crises grâce à des capacités d'alerte rapide et d'anticipation.

Des scientifiques et des experts russes ont travaillé sur des questions de sécurité très diverses, comme la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, la détection des mines et la lutte contre le terrorisme (notamment la détection des explosifs, comme dans le cas du projet STANDEX précité). Deux projets importants destinés à préserver l'environnement et la sécurité dans la région de la mer Baltique ont été menés : l'un portait sur la mise au point de solutions pour une gestion efficace des conséquences des déversements d'hydrocarbures, et l'autre sur la mise en place d'un réseau permanent de surveillance et d'évaluation des risques posés par les décharges marines de munitions.

Terminologie et formation linguistique

Des glossaires portant sur l'ensemble des activités de coopération OTAN-Russie ont été établis pour faciliter la bonne compréhension des termes et concepts utilisés par l'OTAN et par la Russie. Après la parution, en 2011, d'un glossaire général de coopération OTAN-Russie contenant quelque 7 000 termes, d'autres glossaires ont été élaborés, sur la défense antimissile, sur la doctrine et les stratégies nucléaires, sur la maintenance des hélicoptères, sur la lutte contre la piraterie, sur la démilitarisation des munitions et sur la lutte contre les stupéfiants.

Par ailleurs, c'est aussi en 2011 qu'a été lancé un projet visant à harmoniser la formation linguistique destinée aux experts militaires et à des experts civils sélectionnés du ministère russe de la Défense.

Sensibilisation du public aux activités du COR

Le COR avait un site web, lancé en juin 2007, qui était destiné à mieux faire connaître ses activités, mais ce site n'est plus actualisé depuis avril 2014.

Cadre de la coopération

Les 29 Alliés et la Russie sont des partenaires égaux au sein du COR. Créée en 2002, cette enceinte leur permettait, jusqu'à la suspension des activités en avril 2014, de se consulter sur les questions de sécurité du moment et de mener une coopération pratique dans toute une série de domaines d'intérêt commun. Ses activités s'appuyaient sur le cadre de coopération bilatérale défini dans l'Acte fondateur OTAN-Russie de 1997, qui constituait la base formelle de la relation.

La coopération s'exerçait sous la direction du COR au sein de divers groupes de travail et comités subordonnés, sur la base d'un programme de travail annuel.

La prise de conscience, par l'OTAN et la Russie, qu'elles avaient les mêmes priorités stratégiques et qu'elles étaient confrontées aux mêmes défis était l'élément moteur de la coopération au sein du COR. Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays membres du COR s'étaient engagés à « s'employer à conclure un véritable partenariat stratégique modernisé fondé sur les principes de la confiance mutuelle, de la transparence et de la prévisibilité, l'objectif étant de contribuer à la création d'un espace commun de paix, de sécurité et de stabilité ». Ils avaient entériné une revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI^e siècle, dans laquelle figuraient l'Afghanistan, le terrorisme, la piraterie, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que les catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

Afin de faciliter les contacts réguliers et la coopération, la Russie a établi une mission diplomatique auprès de l'OTAN (en 1998). De son côté, l'OTAN a ouvert à Moscou un bureau d'information (en 2001) et une mission de liaison militaire (en 2002).

Les grandes étapes des relations entre l'OTAN et la Russie

1991 : La Russie adhère au Conseil de coopération nord-atlantique (rebaptisé ultérieurement « Conseil de partenariat euro-atlantique ») ; cette instance de consultation, créée au lendemain de la Guerre froide et réunissant les pays d'Europe centrale et orientale, tient sa réunion inaugurale au moment même où est prononcée la dissolution de l'Union soviétique.

1994 : La Russie adhère au Partenariat pour la paix (PPP).

1996 : Des soldats russes sont déployés dans le cadre de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

27 mai 1997 : À l'occasion d'un sommet tenu à Paris, les dirigeants de la Russie et des pays de l'OTAN signent l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie et créent le Conseil conjoint permanent (CCP).

1999 : La Russie suspend sa participation au CCP pour quelques mois du fait de la campagne aérienne menée par l'OTAN au Kosovo.

Juin 1999 : Des soldats de la paix russes sont déployés à l'appui de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo.

Mai 2000 : À la suite d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et de la Russie tenue à Florence, la coopération reprend et s'étend au sein du CCP.

2001 : L'OTAN ouvre un bureau d'information à Moscou.

Septembre 2001 : Le président Poutine est le premier chef d'État à téléphoner au président des États-Unis après les attentats terroristes du 11-Septembre, qui soulignent la nécessité d'une action internationale concertée pour répondre au terrorisme et faire face aux nouvelles menaces pesant sur la sécurité. La Russie ouvre son espace aérien afin de faciliter le déroulement de la campagne de la coalition internationale en Afghanistan, et elle partage certaines données du renseignement.

Mars 2001 : Un Centre conjoint OTAN-Russie de réinsertion, destiné à faciliter le retour à la vie civile de militaires russes délogés des cadres, est inauguré.

Mai 2002 : L'OTAN ouvre une mission de liaison militaire à Moscou.

28 mai 2002 : À l'occasion d'un sommet tenu à Rome, les dirigeants de la Russie et des pays de l'OTAN signent une déclaration intitulée « Les relations OTAN-Russie : une qualité nouvelle » et créent le Conseil OTAN-Russie (COR), qui remplace le CCP.

Septembre 2002 : La Russie est l'hôte, à Noguinsk, d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes.

Février 2003 : L'OTAN et la Russie signent un accord sur le sauvetage des équipages de sous-marins.

Avril 2003 : La Russie annonce qu'elle compte retirer ses troupes des forces de maintien de la paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans.

Janvier 2004 : Le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, expérimente un nouveau « téléphone rouge » avec le ministre russe de la Défense.

Mars 2004 : Le premier exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre a lieu à Colorado Springs (États-Unis).

Juin 2004 : La Russie est l'hôte, à Kaliningrad, d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes.

28 juin 2004 : À l'occasion d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du COR tenue à Istanbul, la Russie propose de mettre à disposition un navire dans le cadre d'Active Endeavour, l'opération maritime de lutte contre le terrorisme menée par l'OTAN en Méditerranée.

Décembre 2004 : Au lendemain de plusieurs attentats terroristes perpétrés en Russie, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR approuvent un plan d'action global du COR contre le terrorisme.

Décembre 2004 : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR font une déclaration commune sur le déroulement de l'élection présidentielle en Ukraine.

Mars 2005 : Les Pays-Bas accueillent le deuxième exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre.

Avril 2005 : La Russie signe la Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix (SOFA du PPP) (qui sera ratifiée par le Parlement russe en mai 2007).

Juin 2005 : Les ministres de la Défense des pays du COR entérinent des orientations politico-militaires pour le renforcement progressif de l'interopérabilité entre les forces de la Russie et celles des Alliés à l'échelon des commandements stratégique, opérationnel et tactique.

Juin 2005 : La Russie prend part à Sorbet Royal, un exercice OTAN de grande envergure portant sur les opérations de recherche et sauvetage en mer.

Décembre 2005 : Le COR lance un projet pilote sur la formation de personnels d'Afghanistan et des pays d'Asie centrale à la lutte contre les stupéfiants.

Avril 2006 : Réunis à Sofia, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR définissent une série de priorités et de recommandations visant à orienter les travaux à venir du COR.

Octobre 2006 : Moscou accueille le troisième exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre.

Octobre 2006 : Un exercice OTAN-Russie de gestion d'une situation d'urgence dans le domaine civil est organisé à Montelibretti (Italie).

Septembre 2006 : La Russie déploie pour la première fois une frégate en Méditerranée dans le cadre de l'opération Active Endeavour.

Septembre 2007 : La Russie déploie une seconde frégate à l'appui de l'opération Active Endeavour.

Janvier 2008 : Un exercice assisté par ordinateur se déroule en Allemagne, dans le cadre du projet du COR sur la défense antimissile de théâtre.

Mars 2008 : La Russie propose aux pays contribuant à la FIAS de faire transiter par son territoire le matériel qu'ils acheminent en Afghanistan à l'appui de l'opération dirigée par l'OTAN.

Mai 2008 : La Russie prend part à Bold Monarch, un exercice OTAN de grande envergure portant sur les opérations de recherche et sauvetage en mer.

Août 2008 : À la suite de l'action militaire disproportionnée menée par la Russie en Géorgie, l'Alliance suspend les réunions formelles du COR et la coopération dans certains domaines. La coopération se poursuit dans des domaines clés d'intérêt commun, comme la lutte contre les stupéfiants et la lutte contre le terrorisme.

Décembre 2008 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent d'un « réengagement » avec la Russie selon une approche mesurée et graduelle.

Mars 2009 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de reprendre les réunions formelles et la coopération pratique dans le cadre du COR.

Décembre 2009 : À leur première réunion officielle depuis la crise géorgienne, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR prennent des mesures pour redynamiser la coopération OTAN Russie et conviennent de lancer une revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI^e siècle.

Juin 2010 : Le COR se réunit à Rome pour la première fois en session « consultations politiques », pour deux journées d'échanges de vues libres et informels sur la manière de donner plus de substance aux débats du COR.

Septembre 2010 : Le COR se réunit à New York au niveau des ministres des Affaires étrangères pour tracer la voie à suivre dans les relations et la coopération.

Novembre 2010 : Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, se rend en Russie pour rencontrer le président, Dmitri Medvedev, et le ministre des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, afin de préparer le sommet du COR prévu à Lisbonne.

20 novembre 2010 : Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays du COR s'engagent à « œuvrer à conclure un véritable partenariat stratégique modernisé ». Ils entérinent la revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI^e siècle et conviennent de reprendre la coopération dans le domaine de la défense antimissile de théâtre et de procéder à une analyse conjointe approfondie du cadre à mettre en place pour étendre la coopération en matière de défense antimissile. Ils se mettent également d'accord sur un certain nombre d'initiatives destinées à contribuer à la stabilisation de l'Afghanistan et de l'ensemble de la région.

Avril 2011 : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR se réunissent à Berlin pour examiner la situation en Libye et en Afghanistan, ainsi que les travaux préparatoires en cours sur le cadre de coopération OTAN-Russie en matière de défense antimissile. Ils lancent un fonds d'affectation spéciale destiné à aider les forces de sécurité afghanes dans la maintenance de leurs hélicoptères, et ils approuvent une version révisée du plan d'action OTAN-Russie contre le terrorisme.

Juin 2011 : Pour la première fois en trois ans, les ministres de la Défense des pays du COR se réunissent à Bruxelles pour examiner toute une série de questions en rapport avec la défense.

Juin 2011 : Un sous-marin russe prend une part active à l'exercice « Bold Monarch 2011 » de l'OTAN.

Juin 2011 : L'exercice « Vigilant Skies 2011 » démontre l'état de préparation opérationnelle de l'Initiative du COR sur l'espace aérien en coopération (CAI).

Juin 2011 : L'OTAN et la Russie participent à un exercice sur table de simulation d'un incident impliquant des armes nucléaires.

Juillet 2011 : Le COR se réunit à Sotchi (Russie). Une rencontre a également lieu avec le président Medvedev. Les ambassadeurs des pays du COR redisent qu'ils sont résolus à coopérer sur la défense antimissile ainsi que sur d'autres questions de sécurité d'intérêt commun.

Décembre 2011 : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR se réunissent à Bruxelles pour aborder la sécurité internationale et la coopération pratique OTAN-Russie, et notamment l'Afghanistan, la lutte contre la piraterie et la lutte contre le terrorisme. Ils approuvent le programme de travail du COR pour 2012 et annoncent que l'Initiative sur l'espace aérien en coopération est désormais opérationnelle.

Mars 2012 : Le cinquième exercice assisté par ordinateur sur la défense contre les missiles de théâtre a lieu en Allemagne.

Avril 2012 : Un premier exercice civilo-militaire sur table consacré à la lutte contre le terrorisme est organisé au siège de l'OTAN pour les pays du COR.

Avril 2012 : Le premier stage de formation du personnel chargé de la maintenance des hélicoptères de l'armée de l'air afghane débute à Novossibirsk, dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du COR pour la maintenance des hélicoptères.

Avril 2012 : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR se réunissent à Bruxelles pour examiner la coopération pratique OTAN-Russie.

21 mai 2012 : La Russie envoie un représentant spécial à la réunion sur l'Afghanistan tenue avec les pays contribuant à la FIAS à l'occasion du sommet de Chicago.

Novembre 2012 : Un exercice de simulation assisté par ordinateur permet de tester le système d'échange d'informations de l'Initiative OTAN-Russie sur l'espace aérien en coopération.

Décembre 2012 : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR décident d'accroître la coopération dans des domaines clés, dans le cadre du programme de travail du COR pour 2013.

Février 2013 : Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, rencontre au siège de l'Organisation le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov ; ils s'entretiennent de l'exécution du programme de travail du COR et des moyens de faire progresser le dialogue OTAN-Russie sur la défense antimissile.

Avril 2013 : Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR décident de lancer la deuxième phase du fonds d'affectation spéciale du COR pour la maintenance des hélicoptères en Afghanistan, et ils examinent ce qui pourrait être fait dans les autres domaines de coopération en 2013. Ils s'entretiennent également de l'avancement de la mission dirigée par l'OTAN en Afghanistan et d'autres enjeux de sécurité – régionaux et mondiaux –, notamment de la situation en Syrie et en Corée du Nord et de la défense antimissile.

Juin 2013 : Une technologie permettant la détection d'explosifs à distance et en temps réel est testée en conditions réelles dans une station de métro d'une grande ville d'Europe ; les essais, qui se révèlent concluants, marquent la fin de la phase de développement et de test du projet STANDEX.

Septembre 2013 : Dans le cadre de l'Initiative sur l'espace aérien en coopération, le COR mène un exercice en conditions réelles de lutte contre le terrorisme dans l'espace aérien de la Pologne, de la Russie et de la Turquie, amenant des avions de combat, des personnels militaires et des centres de commandement à opérer depuis l'Arctique jusqu'en mer Noire.

Octobre 2013 : Les ministres de la Défense des pays du COR ont des échanges de vues sur l'actualité internationale, notamment sur la Syrie, ainsi que sur la transparence en matière d'exercices militaires et

sur les moyens d'élargir la coopération pratique, y compris la possibilité de coopérer à l'élimination des munitions excédentaires en Russie, éventuellement dans le cadre d'un nouveau fonds d'affectation spéciale du COR.

2 mars 2014 : L'OTAN condamne l'escalade militaire provoquée par la Russie en Crimée et se dit gravement préoccupée par le fait que le Parlement russe a autorisé le recours à la force sur le territoire ukrainien.

16 mars 2014 : Les pays membres de l'OTAN déclarent que le prétendu référendum organisé dans la République autonome ukrainienne de Crimée est à la fois illégal et illégitime et qu'il constitue une violation de la Constitution ukrainienne et du droit international.

1^{er} avril 2014 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN demandent instamment à la Russie de prendre des mesures immédiates afin de respecter de nouveau le droit international et ses obligations et responsabilités internationales, et d'engager immédiatement un véritable dialogue en vue d'une solution politique et diplomatique qui respecte le droit international et les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Ils décident de suspendre toute coopération pratique, tant civile que militaire, entre l'OTAN et la Russie.

24 juin 2014 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN confirment la suspension de la coopération pratique (civile et militaire) avec la Russie. Toute reprise de la coopération est subordonnée au respect de conditions.

5 septembre 2014 : Réunis au sommet du pays de Galles, les dirigeants des pays de l'OTAN demandent instamment que la Russie mette un terme à son intervention et retire ses forces déployées en territoire ukrainien et le long de la frontière avec ce pays. Ils se disent profondément préoccupés de constater que la violence et l'insécurité causées dans la région par la Russie et les séparatistes soutenus par celle-ci entraînent une dégradation de la situation humanitaire et des destructions matérielles dans l'est de l'Ukraine. Les Alliés approuvent le plan d'action « réactivité » de l'OTAN, un ensemble très complet de mesures à prendre pour faire face à l'évolution de l'environnement de sécurité aux frontières de l'Alliance et au-delà.

16 septembre 2014 : Le secrétaire général de l'OTAN déclare que l'Alliance ne reconnaît pas les élections qui ont eu lieu le 14 septembre dans la République autonome de Crimée, en Ukraine, et demande instamment à la Russie de revenir sur l'« annexion », illégale et illégitime, de la péninsule.

31 octobre 2014 : Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, déclare que les « élections » que des groupes rebelles autoproclamés et armés ont prévu d'organiser pour le 2 novembre dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk compromettent les efforts déployés en vue d'un règlement du conflit, sont contraires à la législation ukrainienne et vont à l'encontre des accords de Minsk, signés, notamment, par les deux « Républiques » autoproclamées et par la Russie.

24 novembre 2014 : Le secrétaire général de l'OTAN déclare que l'Alliance soutient pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues et que les Alliés ne reconnaissent pas le soi-disant traité sur l'alliance et le partenariat stratégique conclu entre la région géorgienne d'Abkhazie et la Russie.

18 mars 2015 : Le secrétaire général de l'OTAN déclare que l'Alliance ne reconnaît pas le soi-disant traité sur l'alliance et l'intégration entre la région géorgienne d'Ossétie du sud et la Russie signé le jour même par les deux parties.

13 mai 2015 : Les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN se réunissent à Antalya (Turquie) pour examiner les défis de sécurité à l'est et au sud. Le secrétaire général de l'OTAN plaide pour la mise en œuvre complète des accords de Minsk en Ukraine et appelle la Russie à cesser de soutenir les séparatistes et à retirer toutes ses forces de l'est de l'Ukraine.

25 juin 2015 : Les ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN soulignent que la Russie défie la sécurité euro-atlantique par l'action militaire, la coercition et l'intimidation de ses voisins. Ils se déclarent toujours préoccupés par les actions agressives de la Russie et réaffirment leur engagement

résolu en faveur d'une Ukraine indépendante, où règnent la paix et la prospérité, et leur ferme soutien à son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

19 août 2015 : Les pays membres de l'OTAN se déclarent très préoccupés par la forte escalade de la violence survenue peu avant dans l'est de l'Ukraine et affirment que toutes les parties doivent apaiser les tensions et faire preuve de retenue. Les Alliés soulignent que l'accent doit être placé sur la recherche d'une solution par des moyens diplomatiques, la mise en application complète des accords de Minsk étant la voie qui mène à la paix. Ils insistent sur le fait que la Russie a une responsabilité particulière s'agissant de trouver une solution politique et indiquent que toute tentative des séparatistes appuyés par Moscou de s'emparer d'autres parties du territoire de l'Ukraine serait inacceptable pour la communauté internationale.

5 octobre 2015 : Le Conseil de l'Atlantique Nord se réunit pour des consultations au sujet des implications potentielles des actions militaires dangereuses menées par la Russie en Syrie et alentour. Dans une déclaration, les Alliés se disent profondément préoccupés par le renforcement du dispositif militaire russe en Syrie et appellent la Russie à cesser immédiatement ses attaques contre l'opposition et la population civile syriennes, à concentrer ses efforts sur la lutte contre l'« État islamique », et à promouvoir une solution au conflit passant par une transition politique. Les Alliés protestent fermement contre les violations par la Russie de l'espace aérien turc les 3 et 4 octobre, notent le caractère extrêmement dangereux de ce comportement irresponsable et appellent la Russie à mettre un terme et à renoncer à de telles actions, et à s'expliquer immédiatement.

24 novembre 2015 : Lors d'une réunion extraordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord, la Turquie, pays membre de l'OTAN, informe les Alliés qu'elle a abattu un appareil des forces aériennes russes qui violait son espace aérien. Le secrétaire général exprime ses préoccupations au sujet des implications des actions militaires de la Russie à proximité des frontières de l'OTAN, réaffirme son entière solidarité avec la Turquie et son soutien à l'intégrité territoriale du pays, et lance un appel au calme et à la désescalade.

2 décembre 2015 : À l'issue de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN, le secrétaire général déclare que les défis associés aux agissements de la Russie dans la région euro-atlantique vont occuper l'OTAN pendant longtemps, ajoute que les Alliés ont fait savoir qu'ils déploreraient la réduction de la transparence militaire en Europe observée depuis dix ans et indique que la priorité des Alliés est désormais d'œuvrer au rétablissement de la prévisibilité dans les relations avec la Russie. Le secrétaire général souligne qu'il importe d'intensifier les travaux sur la transparence et la réduction des risques, en faisant notamment le maximum pour parvenir à un accord sur une actualisation de fond du Document de Vienne de l'OSCE.

30 janvier 2016 : Le secrétaire général de l'OTAN appelle la Russie à agir de manière responsable et à respecter pleinement l'espace aérien OTAN alors que, la veille, un avion de combat russe a violé l'espace aérien de la Turquie malgré les mises en garde répétées des autorités turques. Il demande instamment à la Russie de prendre toutes les mesures nécessaires pour que de telles violations ne se reproduisent plus.

20 avril 2016 : À l'issue de la réunion du COR, le secrétaire général souligne la nécessité et l'utilité du dialogue politique entre pays qui appartiennent tous à la zone euro-atlantique, en particulier en période de tension. Néanmoins, il fait clairement savoir qu'il ne s'agit pas pour autant d'un retour à la normale. À l'ordre du jour des ambassadeurs des pays du COR, on trouve la crise en Ukraine et alentour, les questions relatives aux activités militaires, à la transparence et à la réduction des risques, et une évaluation de l'état de la sécurité en Afghanistan, y compris la menace terroriste régionale.

9 juillet 2016 : Réunis au sommet de Varsovie, les dirigeants des pays de l'OTAN font à nouveau part de leurs préoccupations concernant les actions et politiques de la Russie qui nuisent à la stabilité, notamment les actions illégales qu'elle mène en Ukraine et son annexion illégitime de la Crimée, ses activités militaires provocatrices à la périphérie du territoire de l'Alliance, de la mer Baltique à la mer Noire, son concept militaire, la posture correspondante et ses discours dans le domaine nucléaire, irresponsables et agressifs, ainsi que les risques liés à son intervention militaire en Syrie et au soutien qu'elle apporte au régime en place. Les dirigeants des pays de l'Alliance expliquent comment l'OTAN a

répondu à ce nouvel environnement de sécurité en renforçant sa posture de dissuasion et de défense, tout en soulignant qu'ils restent ouverts à un dialogue politique avec la Russie, en particulier en vue d'éviter les malentendus, les erreurs d'appréciation ou les escalades involontaires et d'accroître la transparence et la prévisibilité.

13 juillet 2016 : Le COR se réunit pour débattre de trois questions : la crise en Ukraine et alentour ainsi que la nécessité de mettre pleinement en œuvre les accords de Minsk, les mesures de transparence et de réduction des risques, et la situation en Afghanistan. Les ambassadeurs des pays de l'Alliance présentent en outre à leur homologue russe les décisions prises au sommet de l'OTAN qui s'est tenu quelques jours plus tôt à Varsovie.

19 décembre 2016 : Le COR se réunit pour débattre de la crise en Ukraine et alentour, de la situation de sécurité en Afghanistan, ainsi que des activités militaires, de la transparence et de la réduction des risques. Les ambassadeurs accueillent favorablement la proposition faite par la Finlande d'organiser, début 2017, une réunion technique avec des experts russes en vue d'améliorer la sécurité aérienne dans la région de la mer Baltique.

30 mars 2017 : Le COR se réunit pour débattre de la situation en Ukraine et alentour, de la situation de sécurité en Afghanistan, ainsi que de la transparence et de la réduction des risques. Dans un esprit de réciprocité, la Russie fait un exposé sur les trois nouvelles divisions de son district militaire Ouest, et l'OTAN fait un exposé sur les quatre groupements tactiques déployés en Pologne et dans les États baltes.

13 juillet 2017 : Le COR se réunit à Bruxelles pour mener une discussion franche et constructive sur trois grandes questions : l'Ukraine, l'Afghanistan, ainsi que la transparence et la réduction des risques.

7 septembre 2017 : Dans un souci commun de garder ouvertes les lignes de communication militaires, le président du Comité militaire de l'OTAN, le général Petr Pavel, et le chef de l'état-major général des forces armées de la Fédération de Russie et premier vice-ministre de la Défense, le général Valeri Guerassimov, se rencontrent à Bakou (Azerbaïdjan).

26 octobre 2017 : Le COR se réunit pour la troisième fois de l'année pour examiner les dossiers prioritaires que sont l'Ukraine, l'Afghanistan, et la transparence et la réduction des risques.

Novembre 2017 : Fidèles à l'engagement des Alliés en faveur de la transparence, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie accueillent des inspecteurs russes chargés de la vérification de la maîtrise des armements, qui, pendant une semaine, visitent plusieurs sites militaires, y compris des sites utilisés par des groupements tactiques multinationaux de l'OTAN.

15 décembre 2017 : Dans une déclaration, le Conseil de l'Atlantique Nord exprime son inquiétude au sujet d'un système de missile russe, qui ne serait pas pleinement conforme au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Les Alliés demandent instamment à la Russie de répondre à ces préoccupations de manière substantielle et transparente, et de s'engager activement dans un dialogue technique avec les États-Unis.

Mars 2018 : L'Estonie et la Lettonie accueillent des inspecteurs russes chargés de la vérification de la maîtrise des armements, qui visitent des bases militaires où sont stationnés des groupements tactiques multinationaux de l'OTAN.

14 mars 2018 : Après avoir reçu du Royaume-Uni des informations concernant l'utilisation d'un agent neurotoxique à Salisbury le 4 mars, le Conseil de l'Atlantique Nord se dit vivement préoccupé face à cette première utilisation offensive d'un agent neurotoxique sur le territoire de l'Alliance depuis la création de l'OTAN. Les Alliés expriment leur solidarité avec le Royaume-Uni, proposent de l'aider dans son enquête, et engagent la Russie à répondre aux questions du Royaume-Uni et notamment à fournir à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des informations exhaustives concernant le programme Novitchok.

27 mars 2018 : Après avoir mené des consultations avec les Alliés, le secrétaire général de l'OTAN annonce le retrait de l'accréditation de sept membres du personnel de la Mission de Russie auprès de l'OTAN ainsi que le rejet de trois demandes d'accréditation. Conformément à cette décision, le Conseil de



l'Atlantique Nord réduit de dix personnes l'effectif maximum de la Mission de Russie, le ramenant ainsi à vingt personnes. Le secrétaire général explique que le but est d'envoyer à *la Russie le message clair qu'il y a un prix à payer pour sa conduite inacceptable et dangereuse, et que l'absence de réaction constructive de la part des Russes face à ce qui s'est passé à Salisbury n'est pas sans conséquences*. Il souligne par ailleurs que *ces décisions ne changent pas la politique de l'OTAN à l'égard de la Russie et que l'OTAN demeure attachée à la double approche alliant défense forte et ouverture au dialogue*.

31 mai 2018 : Le COR tient sa première réunion de l'année. Les ambassadeurs ont un échange ouvert sur plusieurs sujets, dont la situation en Ukraine et alentour, les questions relatives aux activités militaires, à la transparence et à la réduction des risques, et les techniques asymétriques en tant qu'aspects de la doctrine et de la stratégie.

Relations OTAN-Russie : les faits

Depuis le début des actions agressives de la Russie à l'encontre de l'Ukraine, les dirigeants russes accusent l'OTAN de menaces et d'actions hostiles. Cette page vise à rétablir les faits.



- **Myths**
- **Coopération de l'OTAN avec la Russie**
 - Allégation : l'OTAN refuse un véritable dialogue avec la Russie.
 - Allégation : en suspendant la coopération pratique avec la Russie, l'OTAN compromet la sécurité.
 - Allégation : l'OTAN n'a pas donné suite à la proposition de la Russie sur les transpondeurs.
 - Allégation : l'OTAN a abandonné le projet STANDEX.
- **Élargissement de l'OTAN**
 - Allégation : l'élargissement de l'OTAN menace la Russie.
 - Allégation : par sa politique de la porte ouverte, l'OTAN crée de nouvelles lignes de fracture en Europe et accentue les divisions existantes.
 - Allégation : l'intégration dans l'OTAN de pays des Balkans est déstabilisante.
 - Allégation : l'OTAN a tenté d'« attirer » l'Ukraine dans l'Alliance.
 - Allégation : la Russie a le droit d'exiger la « garantie absolue » que l'Ukraine n'adhérera pas à l'OTAN.
 - Allégation : l'OTAN est à l'origine des manifestations de Maïdan.
 - Allégation : l'OTAN prévoyait de stationner des navires et des missiles en Crimée.
 - Allégation : l'OTAN a établi une base militaire en Géorgie.
 - Allégation : l'OTAN possède des bases dans le monde entier.

● L'OTAN et son attitude à l'égard de la Russie

- Allégation : l'OTAN attise « l'hystérie » autour des exercices de la Russie.
- Allégation : l'OTAN encercle la Russie
- Allégation : l'OTAN a une mentalité de guerre froide
- Allégation : l'OTAN est un projet géopolitique des États-Unis
- Allégation : l'objectif de l'OTAN est de contenir ou d'affaiblir la Russie.
- Allégation : l'OTAN a tenté d'isoler ou de marginaliser la Russie
- Allégation : l'OTAN aurait dû être dissoute à la fin de la Guerre froide
- Allégation : l'élargissement de l'OTAN s'est déroulé suivant le même processus que l'expansion de l'URSS et du Pacte de Varsovie.

● L'OTAN, une « menace »

- Allégation : l'OTAN souhaite préparer les infrastructures civiles européennes en vue de déclencher une guerre.
- Allégation : la présence de l'OTAN dans la région de la Baltique est dangereuse
- Allégation : la défense antimissile de l'OTAN représente une menace pour la sécurité de la Russie
- Allégation : l'OTAN prépare une attaque contre la Russie.
- Allégation : l'OTAN représente une menace pour la Russie.
- Allégation : la défense antimissile de l'OTAN vise la Russie et l'accord conclu avec l'Iran en est la preuve.
- Allégation : l'entrée de nouveaux membres dans l'OTAN menace la Russie.

● Promesses et engagements

- Allégation : l'OTAN viole le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.
- Allégation : la présence avancée rehaussée de l'OTAN viole l'Acte fondateur OTAN-Russie.
- Allégation : la défense antimissile de l'OTAN viole le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI).
- Allégation : la Russie a le droit de s'opposer à la présence d'infrastructures appuyées par l'OTAN sur le territoire de pays membres en Europe centrale et orientale.
- Allégation : la réponse de l'OTAN aux actions illégales de la Russie en Ukraine enfreint l'Acte fondateur.
- Allégation : les exercices nucléaires de l'OTAN violent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.
- Allégation : après la Guerre froide, l'OTAN a promis à la Russie qu'elle ne s'élargirait pas

● Opérations de l'OTAN

- Allégation : l'opération de l'OTAN en Afghanistan a été un échec.
- Allégation : la mission dirigée par l'OTAN en Afghanistan n'est pas parvenue à mettre fin au trafic de stupéfiants dans le pays.
- Allégation : l'opération aérienne de l'OTAN en Libye était illégitime.

- Allégation : l'opération aérienne de l'OTAN au Kosovo était illégitime.
- Allégation : les cas du Kosovo et de la Crimée sont identiques.
- Allégation : l'annexion de la Crimée par la Russie est légitimée par l'avis de la Cour internationale de Justice sur l'indépendance du Kosovo (consultable ici).
- Allégation : les autorités ukrainiennes sont illégitimes.

- **Coopération de l'OTAN avec la Russie**

Allégation : l'OTAN refuse un véritable dialogue avec la Russie.

Dans les faits : l'OTAN a suspendu la coopération pratique avec la Russie en raison des actions agressives commises par ce pays en Ukraine. Toutefois, nous continuons de garder ouvertes les voies du dialogue politique. Le Conseil OTAN-Russie, plateforme de dialogue importante, n'a jamais été suspendu. Nous avons tenu sept réunions depuis avril 2016.

Nous avons fait des progrès cette année, en abordant à la fois la posture des forces et les exercices militaires, notamment dans le cadre d'exposés réciproques. Ce dialogue contribue à la prévisibilité de nos relations. Nous apprécierions davantage d'exposés et plus de transparence, en particulier dans la perspective des prochains exercices militaires.

Par ailleurs, l'OTAN et la Russie gardent ouvertes les lignes de communication militaires, le but étant de promouvoir la prévisibilité et la transparence dans nos activités militaires. Nous nous félicitons des contacts récents entre le président du Comité militaire (le général Petr Pavel), le commandant suprême des forces alliées en Europe (le général Curtis Scaparrotti) et le chef d'état-major de la défense russe (le général Valéri Guerassimov).

[Retour au début](#)

Allégation : en suspendant la coopération pratique avec la Russie, l'OTAN compromet la sécurité.

Dans les faits : en 2014, l'OTAN a suspendu toute coopération pratique avec la Russie en réponse aux actions agressives commises par ce pays en Ukraine. Cette coopération s'appliquait notamment à des projets en Afghanistan, dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la coopération scientifique. Ces projets ont porté leurs fruits au fil du temps, mais leur suspension n'a pas compromis la sécurité de l'Alliance ni notre capacité à relever les défis tels que le terrorisme.

Nous avons clairement fait savoir que nous continuons de chercher à entretenir une relation constructive avec la Russie. Cependant, l'amélioration des relations de l'Alliance avec la Russie dépendra de la mesure dans laquelle un changement clair et constructif s'opérera dans l'action de ce pays, démontrant le respect du droit international et de ses engagements internationaux.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN n'a pas donné suite à la proposition de la Russie sur les transpondeurs.

Dans les faits : à la réunion du Conseil OTAN-Russie du 13 juillet 2016, la Russie a présenté plusieurs propositions, notamment sur l'utilisation des transpondeurs au-dessus de la mer Baltique. En réponse, les Alliés ont invité la Russie à apporter des précisions, tout en soulignant que la sécurité aérienne ne se résume pas à l'utilisation des transpondeurs – elle suppose aussi des pratiques responsables en matière de pilotage et un bon comportement des aéronefs en vol.

Soucieuse de favoriser la tenue d'un débat global sur la sécurité aérienne, l'OTAN a invité des représentants de l'ancienne Équipe de projet Mer Baltique (BSPT) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à faire un exposé au Conseil OTAN-Russie le 19 décembre 2016. Leurs travaux ont contribué de façon importante à améliorer la sécurité aérienne au-dessus de la Baltique.

Pour faire avancer ces travaux, un groupe d'experts sur la sécurité aérienne dans la région de la mer Baltique, présidé par la Finlande, a été mis en place. Les travaux menés jusqu'à présent par ce groupe sont prometteurs, et le secrétaire général s'est félicité de cette initiative.



L'OTAN reste déterminée à travailler dans ce cadre, afin de réduire les risques pesant sur la sécurité des vols civils et militaires. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux du groupe d'experts.

Dans le même temps, nous continuons d'appeler la Russie à appliquer les règles et procédures existantes en matière de sécurité aérienne et à faire preuve de prudence et de responsabilité s'agissant du pilotage des aéronefs.

Allégation : l'OTAN a abandonné le projet STANDEX.

Dans les faits : jamais le projet de détection à distance des explosifs (projet STANDEX), lancé en 2009, n'a été gelé ou mis en suspens. Il a été mené à bien, comme prévu, à la fin 2013.

Le projet STANDEX était un projet relevant du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (programme SPS) de l'OTAN. Il était dirigé par un consortium de laboratoires et d'instituts de recherche, et il comptait parmi ses participants la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Russie. Le projet STANDEX visait à rassembler diverses techniques et technologies pour la détection d'explosifs, ainsi que pour la reconnaissance, la localisation et la surveillance des auteurs potentiels d'attentats suicide dans les transports en commun.

Il s'agissait d'un projet de développement de technologies. Comme pour tous les projets de ce type, le but ultime était de parvenir au déploiement d'un système. L'OTAN a encouragé les participants au projet à commercialiser leurs technologies, dont certaines sont désormais disponibles sur le marché.

Retour au début

- **Élargissement de l'OTAN**

Allégation : l'élargissement de l'OTAN menace la Russie.

Dans les faits : chaque pays qui devient membre de l'OTAN s'engage à respecter les principes et les politiques de l'Alliance. Est également visé ici l'engagement pris par celle-ci, et réaffirmé au sommet de Varsovie, de « ne pas chercher la confrontation et de ne représenter aucune menace pour la Russie ». L'élargissement de l'OTAN n'est pas dirigé contre la Russie.

Chaque pays souverain a le droit de choisir les arrangements de sécurité qu'il souhaite pour lui-même. Il s'agit d'un principe fondamental de la sécurité européenne, auquel la Russie a également souscrit et

qu'elle se doit de respecter. La politique de la porte ouverte de l'OTAN est une réussite historique. Parallèlement à l'élargissement de l'UE, elle apporte stabilité et prospérité en Europe depuis la chute du mur de Berlin.

[Retour au début](#)

Allégation : par sa politique de la porte ouverte, l'OTAN crée de nouvelles lignes de fracture en Europe et accentue les divisions existantes.

Dans les faits : la politique de la porte ouverte de l'OTAN a aidé à surmonter les divisions qui régnaient en Europe depuis la Guerre froide. L'élargissement de l'Organisation a contribué à étendre la démocratie à travers le continent et à faire progresser la sécurité et la stabilité.

En choisissant d'adopter les normes et les principes de l'OTAN, les pays candidats ont doté leurs démocraties du plus solide des ancrages. Et en prenant l'engagement de défendre l'Alliance, ils ont reçu la promesse que celle-ci les protégerait.

L'adhésion à l'OTAN n'est imposée à aucun pays. Chaque État souverain a le droit de choisir pour lui-même s'il souhaite adhérer à un traité ou à une alliance.

Ce principe fondamental est consacré dans des accords internationaux. Parmi eux, l'Acte final d'Helsinki dispose que chaque État a le droit « d'appartenir ou de ne pas appartenir à des organisations internationales, d'être partie ou non à des traités bilatéraux ou multilatéraux, y compris le droit d'être partie ou non à des traités d'alliance ». Par ailleurs, en signant l'Acte fondateur OTAN-Russie, Moscou s'est engagé à respecter le « droit inhérent États] de choisir les moyens d'assurer leur sécurité ».

Ces 65 dernières années, 29 pays ont choisi, librement et dans le respect des procédures démocratiques qui leur sont propres, d'adhérer à l'OTAN. Pas un seul n'a demandé à quitter l'Organisation. C'est là leur choix souverain. De fait, l'article 13 du traité de Washington accorde explicitement aux Alliés le droit de quitter l'Alliance s'ils le souhaitent.

[Retour au début](#)

Allégation : l'intégration dans l'OTAN de pays des Balkans est déstabilisante.

Dans les faits : tous les pays d'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'OTAN au cours des dix dernières années connaissent depuis lors la paix et la sécurité et entretiennent des relations de coopération avec leurs voisins.

Les pays de la région qui aspirent à intégrer l'Alliance mènent des réformes afin de se rapprocher des normes OTAN. Ces réformes conduisent à un renforcement de la démocratie et de la sécurité dans chacun des pays concernés.

Les pays de la région jouent un rôle significatif s'agissant des opérations menées par l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo : ils assurent la formation des forces afghanes et ils aident à créer un environnement sûr et sécurisé pour l'ensemble de la population du Kosovo. Tout cela contribue directement à la stabilité de la zone euro-atlantique au sens large.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN a tenté d'« attirer » l'Ukraine dans l'Alliance.

Dans les faits : à partir du moment où les administrations des présidents Koutchma puis Loukatchenko ont clairement exprimé la volonté de l'Ukraine d'adhérer à l'OTAN, l'Alliance a travaillé avec elles afin d'encourager la mise en œuvre des réformes qui allaient être nécessaires pour que ces aspirations deviennent réalité.

Quand l'administration du président Ianoukovitch a opté pour un statut « hors bloc », l'OTAN a respecté cette décision et, à la demande du gouvernement, elle a poursuivi les travaux qu'elle menait avec l'Ukraine en matière de réforme.

L'OTAN respecte le droit de chaque pays de choisir ses propres arrangements de sécurité. De fait, l'article 13 du Traité de Washington accorde explicitement aux Alliés le droit de quitter l'Alliance.

Ces 65 dernières années, 29 pays ont choisi, librement et dans le respect des procédures démocratiques qui leur sont propres, d'adhérer à l'OTAN. Pas un seul n'a demandé à quitter l'Organisation. C'est là leur choix souverain.

[Retour au début](#)

Allégation : la Russie a le droit d'exiger la « garantie absolue » que l'Ukraine n'adhérera pas à l'OTAN.

Dans les faits : l'article I de l'Acte final d'Helsinki (ici), qui, en 1975, a porté création de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), stipule que tout pays a le droit « d'appartenir ou de ne pas appartenir à des organisations internationales, d'être partie ou non à des traités bilatéraux ou multilatéraux, y compris le droit d'être partie ou non à des traités d'alliance ». Tous les États membres de l'OSCE, y compris la Russie, se sont engagés à respecter ces principes.

En application de ces principes, l'Ukraine a le droit de choisir pour elle-même si elle souhaite adhérer à un traité d'alliance, y compris le traité fondateur de l'OTAN.

En outre, lorsque la Russie a signé l'Acte fondateur, elle s'est engagée à assurer le « respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États et de leur droit inhérent de choisir les moyens d'assurer leur sécurité ».

Par conséquent, l'Ukraine a le droit de choisir ses propres alliances, et la Russie, qui a marqué à plusieurs reprises son accord sur ce point, n'a pas le droit de lui dicter ses choix.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN est à l'origine des manifestations de Maïdan.

Dans les faits : les manifestations qui ont débuté à Kiev en novembre 2013 s'expliquent par le souhait des Ukrainiens de voir leur pays resserrer ses liens avec l'UE, et par le mécontentement qu'a suscité la décision prise par le président d'alors, M. Ianoukovitch, de cesser d'avancer sur cette voie, en raison de la pression exercée par la Russie.

Les manifestants réclamaient notamment une réforme constitutionnelle, un rôle plus fort pour le Parlement, la formation d'un gouvernement d'union nationale, l'élimination de la corruption, endémique et généralisée, une élection présidentielle anticipée et la fin de la violence. À aucun moment il n'a été question de l'OTAN.

L'Ukraine a commencé à évoquer la possibilité de renoncer au statut « hors bloc » en septembre 2014, six mois après l'annexion illégale et illégitime de la Crimée par la Russie et le début des actions agressives de la Russie dans l'est de l'Ukraine. La décision de renoncer à ce statut a finalement été prise par la Verkhovna Rada en décembre 2014, soit plus d'un an après le début des manifestations pro-européennes.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN prévoyait de stationner des navires et des missiles en Crimée.

Dans les faits : c'est de la pure fiction. Cette idée n'a jamais été proposée, suggérée ou débattue au sein de l'OTAN.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN a établi une base militaire en Géorgie.

Dans les faits : au sommet du pays de Galles, l'OTAN a décidé de proposer à la Géorgie un paquet substantiel de mesures d'assistance, destiné à renforcer les capacités de défense de ce pays et son interopérabilité avec l'Alliance. En août 2015 a été inauguré à Krtsanissi le Centre conjoint de formation et d'évaluation (JTEC) OTAN-Géorgie, mis en place pour contribuer à la formation des personnels de la Géorgie et à leur interopérabilité avec les pays de l'Alliance.

Il s'agit d'un centre de formation, et non d'une base militaire.

Cette structure contribue à la stabilité, en rendant les forces armées géorgiennes plus professionnelles, et en renforçant le contrôle démocratique exercé sur elles.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN possède des bases dans le monde entier.

Dans les faits : l'infrastructure militaire de l'OTAN en dehors du territoire de ses États membres est limitée aux zones dans lesquelles l'Alliance mène des opérations.

Ainsi, l'OTAN dispose d'installations militaires en Afghanistan, pour le soutien de la mission Resolute Support, et au Kosovo, pour le soutien de la mission de la KFOR.

L'OTAN dispose de bureaux de liaison civils dans certains pays partenaires, comme la Géorgie, l'Ukraine et la Russie. Ces éléments ne peuvent nullement être considérés comme des « bases militaires ».

Certains Alliés, à titre individuel, possèdent des bases à l'étranger en vertu d'accords bilatéraux et du principe du consentement du pays hôte, à la différence des bases établies par la Russie sur le territoire de la Moldova (Transnistrie), de l'Ukraine (République autonome de Crimée) et de la Géorgie (régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud).

[Retour au début](#)

● L'OTAN et son attitude à l'égard de la Russie

Allégation : l'OTAN attise « l'hystérie » autour des exercices de la Russie.

Dans les faits : tout pays a le droit de conduire des exercices, mais il est important qu'il le fasse en toute transparence et dans le respect de ses obligations internationales.

Pour favoriser la transparence, les membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont la Russie, s'engagent à suivre les règles énoncées dans le Document de Vienne. Si un exercice mobilise plus de 9 000 personnels, il fait l'objet d'une notification, et s'il mobilise plus de 13 000 personnels, des observateurs des États de l'OSCE doivent être invités à y assister. Depuis la fin de la Guerre froide, la Russie n'a jamais soumis d'exercice à l'obligation d'observation prévue dans le Document de Vienne.

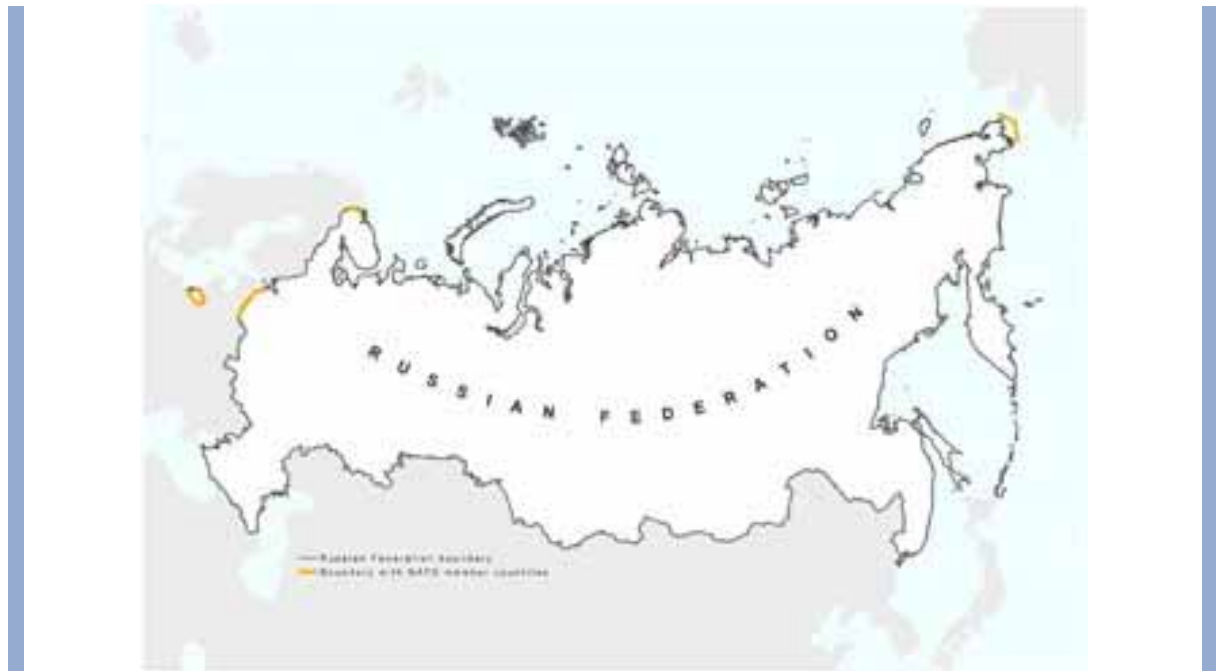
Les préoccupations exprimées par l'OTAN au sujet de l'exercice Zapad 2017 sont une conséquence directe de ce manque de transparence. L'ampleur et l'envergure géographique de cet exercice étaient bien supérieures à ce que la Russie avait initialement annoncé, notamment au sein du Conseil OTAN-Russie (COR). Les Alliés l'ont clairement fait savoir à la Russie à une réunion du COR, en octobre 2017.

Par ailleurs, pour intimider ses voisins, la Russie a conduit des exercices d'alerte (SNAPEX) de grande envergure, qui ont mobilisé des dizaines de milliers de soldats. Cette pratique crée des tensions et sape la confiance. C'est sous couvert de SNAPEX que la Russie est intervenue en Géorgie en 2008 et a annexé illégalement la Crimée en 2014.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN encercle la Russie

Dans les faits : Ce mythe fait abstraction de la réalité géographique. Les frontières terrestres de la Russie s'étendent sur un peu plus de 20 000 kilomètres. Sur ces 20 000 kilomètres, 1 215 seulement, soit moins d'un seizième de la longueur totale des frontières, bordent des pays membres de l'OTAN. La Russie a des frontières communes avec 14 pays. Seuls cinq d'entre eux sont membres de l'OTAN.



Hors du territoire des pays de l'OTAN, l'Alliance ne maintient une présence militaire qu'en deux endroits : au Kosovo et en Afghanistan. Ces deux opérations sont menées sous mandat de l'ONU, avec l'assentiment du Conseil de sécurité, dont la Russie est membre. En revanche, la Russie maintient une présence militaire (bases et soldats) dans trois pays – Géorgie, République de Moldova et Ukraine – sans le consentement de leur gouvernement.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN a une mentalité de guerre froide.

Dans les faits : la Guerre froide a pris fin il y a plus de vingt ans. Elle se caractérisait par l'existence de deux blocs idéologiques qui s'opposaient, par la présence massive et permanente de forces armées en Europe, et par la domination militaire, politique et économique qu'exerçait l'Union soviétique sur la quasi-totalité de ses voisins européens.

La fin de la Guerre froide a marqué une victoire pour les populations d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique, et elle a ouvert la voie au processus qui allait mettre fin à la division de l'Europe. Lors de sommets historiques tenus dans les années qui ont suivi la chute du mur de Berlin, la Russie a joué le rôle qui lui revenait dans l'édification d'une architecture de sécurité nouvelle et inclusive pour l'Europe, avec notamment la charte de Paris, la création de l'OSCE, la création du Conseil de partenariat euro-atlantique et l'Acte fondateur OTAN-Russie.

Après la fin de la Guerre froide, un vent nouveau a soufflé sur l'OTAN, avec l'arrivée de nouveaux membres et l'instauration de nouvelles pratiques de travail – des changements clairement exprimés par l'adoption de nouveaux concepts stratégiques, en 1999 puis en 2010. Les accusations selon lesquelles l'OTAN s'en est tenue à ses objectifs de l'époque de la Guerre froide font abstraction des changements bien réels qui sont intervenus.

Au cours de la même période, l'OTAN a tendu la main à la Russie en lui proposant une série d'initiatives de partenariat, avec, en point d'orgue, la création du Conseil OTAN-Russie en 2002. Aucun autre pays ne bénéficie d'une relation aussi privilégiée avec l'OTAN.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN l'ont affirmé au sommet de Varsovie, en juillet 2016 : « L'Alliance ne cherche pas la confrontation et ne représente aucune menace pour la Russie. Mais nous ne pouvons transiger et ne transigerons pas sur les principes sur lesquels reposent notre Alliance et la sécurité de l'Europe et de l'Amérique du Nord » (pour lire le communiqué du sommet de Varsovie, cliquer [ici](#)).

Il s'agit là de la politique officielle de l'OTAN, définie et exprimée en toute transparence par ses dirigeants au niveau le plus élevé. L'OTAN étant une organisation qui doit rendre des comptes à ses pays membres, elle est tenue d'appliquer cette politique.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN est un projet géopolitique des États-Unis.

Dans les faits : l'OTAN a été fondée en 1949 par douze États souverains : la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni et les États-Unis. Elle compte aujourd'hui 29 États membres, qui ont chacun pris la décision souveraine d'entrer dans l'Alliance.

À l'OTAN, le processus de décision repose sur le consensus, ce qui signifie qu'une décision ne peut être prise que si chacun des Alliés marque son accord.

De la même manière, chaque pays est seul habilité à décider s'il prendra part à une opération dirigée par l'OTAN, suivant les procédures juridiques qui sont les siennes. Aucun membre de l'Alliance ne peut décider du déploiement des forces d'un autre Allié.

[Retour au début](#)

Allégation : l'objectif de l'OTAN est de contenir ou d'affaiblir la Russie.

Dans les faits : l'objectif de l'OTAN est exposé dans le préambule du Traité de Washington, le document fondateur de l'Alliance (consultable [ici](#)).

Selon ce document, les Alliés sont déterminés « à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit. Ils sont soucieux de favoriser dans la région de l'Atlantique Nord le bien-être et la stabilité. Ils sont résolus à unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité ».

S'appuyant sur ces objectifs, l'OTAN a dirigé, au cours des vingt dernières années, des missions dans les Balkans, en Afghanistan, au-dessus de la Libye et au large de la Corne de l'Afrique. L'Alliance a conduit

des exercices de la Méditerranée à l'Atlantique Nord ainsi qu'en Europe, sur des thèmes allant de la lutte contre le terrorisme au sauvetage de sous-marins – y compris avec la Russie elle-même.

Aucune de ces activités ne peut raisonnablement être présentée comme étant dirigée contre la Russie.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN a tenté d'isoler ou de marginaliser la Russie

Dans les faits : Depuis plus de vingt ans, l'OTAN s'emploie à construire une relation de coopération avec la Russie.

L'OTAN a fait le premier pas, proposant un dialogue plutôt qu'une confrontation, au sommet qu'elle a tenu à Londres en juillet 1990 (déclaration [ici](#)). Dans les années qui ont suivi, l'Alliance a encouragé le dialogue et la coopération en créant le Partenariat pour la Paix (PPP) et le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), ouverts à tous les pays d'Europe, y compris la Russie (documents de base [ici](#) et [ici](#)).

En 1997, l'OTAN et la Russie ont signé l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles, par lequel a été institué le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie. En 2002, ce cadre a été renforcé, avec la création du Conseil OTAN-Russie (COR). (Acte fondateur [ici](#), déclaration de Rome portant création du COR [ici](#), et déclaration du sommet OTAN-Russie de Lisbonne [ici](#)).

Notre volonté était de bâtir de bonnes relations avec la Russie. L'OTAN et la Russie ont collaboré dans des domaines tels que la lutte antidrogue, la lutte contre le terrorisme, le sauvetage des équipages de sous-marins, ou encore les plans civils d'urgence.

Toutefois, en mars 2014, suite aux actions agressives de la Russie contre l'Ukraine, l'OTAN a suspendu sa coopération pratique avec Moscou. Pour autant, l'Organisation n'a pas fermé les canaux de communication avec la Russie. Le Conseil OTAN-Russie s'est réuni à sept reprises depuis avril 2016. Par ailleurs, le secrétaire général de l'OTAN et la secrétaire générale déléguée s'entretiennent régulièrement avec leurs homologues russes. Nous ne recherchons pas la confrontation, mais nous ne pouvons pas laisser la Russie enfreindre les règles internationales, et ainsi compromettre notre stabilité et notre sécurité.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN aurait dû être dissoute à la fin de la Guerre froide.

Dans les faits : au sommet de Londres, en 1990, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont pris la décision suivante : « Nous devons rester solidaires, pour que se maintienne cette paix dont nous jouissons depuis quarante ans ». Il s'agissait de leur part d'un choix souverain, pleinement conforme à leur droit à la défense collective en vertu de la charte des Nations Unies.

Depuis, treize pays de plus ont choisi de rejoindre les rangs de l'OTAN. L'Alliance s'est chargée de missions nouvelles et s'est adaptée à des défis nouveaux, tout en demeurant fidèle à ses principes fondamentaux de sécurité, de défense collective et de décision par consensus.

À deux reprises depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN a renouvelé son concept stratégique (en 1999 et en 2010) pour tenir compte des réalités nouvelles. Ainsi, plutôt que d'être dissoute, l'OTAN s'est adaptée, et elle continue de le faire, pour répondre aux besoins et aux attentes des Alliés, et pour promouvoir leur conception commune d'une Europe libre, entière et en paix.

[Retour au début](#)

Allégation : l'élargissement de l'OTAN s'est déroulé suivant le même processus que l'expansion de l'URSS et du Pacte de Varsovie.

Dans les faits : toute comparaison entre l'élargissement de l'OTAN après la fin de la Guerre froide et la création du Pacte de Varsovie ou du bloc soviétique à la fin de la Seconde Guerre mondiale est une grossière déformation de la réalité historique.

L'incorporation des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union soviétique et le Pacte de Varsovie après la Seconde Guerre mondiale s'était faite dans un contexte marqué par l'occupation militaire, la dictature d'un parti unique et la répression violente de la dissidence.

Lorsque les pays d'Europe centrale et orientale ont sollicité l'adhésion à l'OTAN après la dissolution du Pacte de Varsovie, ils l'ont fait de leur plein gré, en suivant leur propre cheminement démocratique, et après avoir mené les réformes nécessaires.

Cette démarche a eu lieu dans des pays en paix, au travers de débats et en toute transparence.

[Retour au début](#)

- **L'OTAN, une « menace »**

Allégation : l'OTAN souhaite préparer les infrastructures civiles européennes en vue de déclencher une guerre.

Dans les faits : l'OTAN est une alliance défensive, qui a pour mission de protéger ses pays membres. La mobilité militaire est essentielle à la dissuasion en temps de paix et à la défense collective en temps de crise. L'OTAN travaille en étroite concertation avec les Alliés pour s'assurer que les ponts, les routes, les ports et les réseaux ferroviaires permettent de transporter du matériel et du personnel militaires à travers les frontières de l'Alliance.

Il ne s'agit pas de préparer une guerre, mais d'actualiser les besoins militaires au niveau des infrastructures civiles à un moment où les défis de sécurité se multiplient, notamment en raison de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et de l'entreprise de déstabilisation que ce pays poursuit dans l'est de l'Ukraine.

L'OTAN coopère avec les Alliés et avec l'Union européenne pour lever les barrières administratives et permettre aux forces de se déplacer sur tout le territoire de l'Alliance. Cela implique de partager des informations sur les normes, les besoins et les difficultés de tout ordre en matière d'infrastructures civiles. Nous travaillons aussi en étroite coopération avec les gouvernements nationaux et avec le secteur privé afin que les infrastructures sur le territoire de l'Alliance restent en parfait état.

[Retour au début](#)

Allégation : la présence de l'OTAN dans la région de la Baltique est dangereuse

Dans les faits : L'OTAN a pris des mesures défensives et proportionnées pour faire face à l'évolution de l'environnement de sécurité. Suite aux actions agressives de la Russie contre l'Ukraine, les Alliés ont demandé que l'OTAN renforce sa présence dans la région.



Des militaires de l'OTAN s'entrelient avec des inspecteurs russes chargés de la vérification de la maîtrise des armements au quartier général de la 1^{re} brigade d'infanterie estonienne, à Tapa, le 8 novembre 2017.

En 2016, l'OTAN a déployé quatre groupements tactiques multinationaux chargés d'assurer une « présence avancée rehaussée » en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne. En 2017, ces groupements tactiques sont devenus pleinement opérationnels. Plus de 4 500 militaires européens et nord-américains travaillent en étroite collaboration avec les forces de défense des pays concernés.

L'OTAN est présente dans la région à la demande des pays hôtes, une initiative largement soutenue par l'opinion publique. Selon un sondage Gallup de 2016, la majorité des habitants des pays de l'Alliance situés dans la région de la Baltique associent l'OTAN à la protection de leur pays. Les forces de l'OTAN respectent les normes de conduite les plus rigoureuses, tant pendant le service qu'en dehors.

Fidèles à l'engagement des Alliés en faveur de la transparence, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont accueilli, en novembre 2017 et en mars 2018, des inspecteurs russes chargés de la vérification de la maîtrise des armements. Ils ont visité plusieurs sites militaires, y compris des sites utilisés par des groupements tactiques multinationaux de l'OTAN.

[Retour au début](#)

Allégation : la défense antimissile de l'OTAN représente une menace pour la sécurité de la Russie

Dans les faits : Le système de défense antimissile de l'OTAN est purement défensif et n'est pas dirigé contre la Russie. Les accords bilatéraux conclus entre les États-Unis et les pays hôtes ne permettent pas l'utilisation de sites abritant des missiles à d'autres fins que la défense antimissile.

Le système assure une défense contre les missiles balistiques provenant de l'extérieur de la région euro-atlantique. L'OTAN a tenté à de nombreuses reprises de coopérer avec la Russie sur la défense antimissile. Les déclarations au travers desquelles la Russie menace de prendre des Alliés pour cible en raison de la défense antimissile balistique de l'OTAN sont inacceptables et contre-productives.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN prépare une attaque contre la Russie.

Dans les faits : l'OTAN est une alliance défensive, qui a pour mission de protéger ses pays membres. Nos exercices et nos déploiements militaires ne sont pas dirigés contre la Russie – ni contre aucun autre pays. Les allégations selon lesquelles l'OTAN préparerait une attaque contre la Russie sont absurdes.

Les exercices militaires de l'OTAN sont annoncés largement à l'avance et ont lieu en présence d'observateurs internationaux. Tout au long de l'année, nous notifions nos exercices à la Russie. En 2016, par exemple, des experts militaires russes ont assisté à 13 exercices OTAN, preuve de la transparence de nos activités militaires.

En réaction directe à l'emploi par la Russie de la force militaire contre ses voisins, l'OTAN a déployé quatre groupements tactiques multinationaux dans les États baltes et en Pologne. Ces forces, présentes par rotation, sont défensives et proportionnées. Elles ne peuvent être comparées aux trois divisions que la Russie a mises en place dans ses districts militaires Ouest et Sud. Avant l'annexion, illégale, de la Crimée par la Russie, il n'était pas prévu de déployer des troupes dans la partie orientale de l'Alliance. Notre objectif est de prévenir les conflits, de protéger les pays de l'Alliance et de préserver la paix.

L'OTAN reste ouverte à un dialogue constructif avec la Russie. C'est pourquoi nous avons tenu sept réunions du Conseil OTAN-Russie depuis avril 2016. Parler à la Russie nous permet d'expliquer clairement nos positions. La crise en Ukraine et alentour reste le premier point à l'ordre du jour. Nous poursuivrons notre dialogue, notamment avec des représentants de la société civile russe.

[Retour au début](#)

Allégation : l'OTAN représente une menace pour la Russie.

Dans les faits : au cours de ces 26 dernières années, l'OTAN n'a cessé de tendre la main à la Russie, publiquement et en toute transparence.

L'Alliance a mis en place des organes de coopération tout à fait uniques – le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, puis le Conseil OTAN-Russie – pour donner une forme concrète à sa relation avec ce pays. Elle a invité la Russie à coopérer dans le domaine de la défense antimissile, une invitation qui n'a été adressée à aucun autre pays partenaire.

Dans l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie, qui a été signé avec ce pays en 1997 et dont les principes ont été réaffirmés aux sommets OTAN-Russie de Rome, en 2002, et de Lisbonne, en 2010, l'OTAN déclarait que « dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible, l'Alliance remplira sa mission de défense collective et ses autres missions en veillant à assurer l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat ». L'Alliance a honoré tous ses engagements en la matière.

La politique officielle de l'OTAN envers la Russie a été tout récemment énoncée par les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance lors du sommet de Varsovie, en juillet 2016, où ils ont déclaré :

« L'Alliance ne cherche pas la confrontation et ne représente aucune menace pour la Russie. Mais nous ne pouvons transiger et ne transigerons pas sur les principes sur lesquels reposent notre Alliance et la sécurité de l'Europe et de l'Amérique du Nord » (pour lire le communiqué du sommet de Varsovie, [cliquer ici](#)).

Ainsi, ni les politiques ni les lignes d'action de l'Alliance ne représentent une menace pour la Russie.

[Retour au début](#)

Allégation : la défense antimissile de l'OTAN vise la Russie et l'accord conclu avec l'Iran en est la preuve.

Dans les faits : le système de défense antimissile de l'OTAN n'est ni conçu ni dirigé contre la Russie. Il ne représente pas une menace pour la capacité de dissuasion stratégique de la Russie.

L'ancien secrétaire général délégué de l'OTAN, M. Alexander Vershbow, l'avait déjà expliqué : que ce soit en termes de géographie ou de physique, il est impossible pour le système OTAN de détruire des missiles intercontinentaux russes depuis les sites de l'OTAN en Roumanie ou en Pologne. Ses capacités sont trop limitées, le nombre d'installations prévues est insuffisant, et les sites sont trop au sud ou trop près de la Russie.

Des responsables russes l'ont eux-mêmes confirmé : le bouclier prévu par l'OTAN ne nuira nullement à la capacité de dissuasion de la Russie. Le vice-premier ministre Dimitri Rogozine, émissaire de la Russie pour les questions de défense antimissile, a déclaré le 26 janvier 2015 que ni le système actuel de défense antimissile ni le système prévu ne pourraient nuire au potentiel de la Russie en matière de défense antimissile, ni même semer le doute à ce sujet.

Enfin, l'affirmation russe selon laquelle la signature de l'accord-cadre sur le programme nucléaire iranien rend inutile la défense antimissile de l'OTAN est fautive à deux titres.

D'une part, l'accord conclu avec l'Iran ne couvre pas la prolifération de la technologie des missiles balistiques, question complètement différente de celle du nucléaire.

D'autre part, comme l'OTAN n'a cessé de l'expliquer, la défense antimissile ne vise pas un pays en particulier mais bien la menace que constitue la prolifération de manière plus générale. De fait, plus de trente pays possèdent ou s'efforcent d'acquérir la technologie des missiles balistiques. L'accord-cadre avec l'Iran ne change rien à cette réalité.

[Retour au début](#)

Allégation : l'entrée de nouveaux membres dans l'OTAN menace la Russie.

Dans les faits : chacun des pays qui devient membre de l'OTAN s'engage à respecter les principes et les politiques de l'Alliance, ainsi que les engagements déjà pris par l'OTAN.

Cela inclut l'assurance que l'OTAN ne représente pas une menace pour la Russie, énoncée tout récemment lors du sommet de Varsovie.

Ainsi, l'augmentation du nombre de membres de l'OTAN va forcément de pair avec l'augmentation du nombre de pays souscrivant à l'affirmation selon laquelle « l'Alliance ne cherche pas la confrontation et ne représente aucune menace pour la Russie ».

[Retour au début](#)

● Promesses et engagements

Allégation : l'OTAN viole le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Dans les faits : au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les Alliés ont réaffirmé leur plein soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Tout stationnement d'armes nucléaires américaines sur leur territoire est pleinement conforme au TNP. Ces armes demeurent en permanence sous la garde et sous le contrôle des États-Unis.

Par ailleurs, les dispositions nucléaires de l'OTAN sont antérieures au TNP. Elles ont été pleinement prises en considération lors de la négociation du Traité.

Cela étant, la Russie a durci son discours sur le nucléaire, elle a intensifié ses exercices dans ce domaine et elle met régulièrement à l'épreuve le processus d'escalade nucléaire rapide. Elle a également menacé de baser des missiles à capacité nucléaire à Kaliningrad et en Crimée. De par ses actions et son discours, la Russie ne favorise pas la transparence et la prévisibilité.

[Retour au début](#)

Allégation : la présence avancée rehaussée de l'OTAN viole l'Acte fondateur OTAN-Russie.

Dans les faits : Moscou accuse l'OTAN de violer un élément important de l'Acte fondateur OTAN-Russie de 1997, concernant le stationnement permanent de forces supplémentaires : l'engagement relatif à « d'importantes forces de combat ». La formulation retenue indiquait que, dans ce qui était alors « l'environnement de sécurité actuel et prévisible », l'OTAN « remplirait sa mission de défense collective ... en veillant à assurer l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat ».

L'OTAN a pleinement respecté cet engagement. Les quatre groupements tactiques multinationaux déployés dans la partie orientale de l'Alliance fonctionnent par rotation, ont un mandat défensif et sont bien en deçà de ce que l'on peut raisonnablement définir comme « d'importantes forces de combat ». Il n'y a pas eu de stationnement permanent d'importantes forces de combat sur le territoire des Alliés orientaux. De fait, le niveau total des forces dans l'ensemble de l'Alliance est sensiblement moins élevé depuis la fin de la Guerre froide.

La Russie, qui s'était engagée à faire preuve d'une « retenue comparable », a augmenté le nombre de ses soldats aux frontières des pays de l'OTAN, et elle a violé les accords en matière de vérification et de transparence militaire, s'agissant en particulier des exercices.

En signant l'Acte fondateur OTAN-Russie, la Russie s'était aussi engagée à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre les pays membres de l'OTAN ou tout autre État. En annexant illégalement et illégitimement la Crimée, qui fait partie du territoire d'un État souverain, elle a trahi cet engagement. Par ailleurs, la Russie continue d'apporter son soutien aux rebelles dans l'est de l'Ukraine.

[Retour au début](#)

Allégation : la défense antimissile de l'OTAN viole le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI).

Dans les faits : le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) est un élément crucial de la sécurité euro-atlantique. Les sites Aegis Ashore implantés en Roumanie et en Pologne respectent pleinement ses dispositions, comme l'ont précisé les États-Unis, cosignataires du Traité.

Le système Aegis Ashore déployé en Roumanie est purement défensif. Les intercepteurs SM-3 qui y sont déployés ne peuvent être utilisés à des fins offensives. Il en va de même du site Aegis Ashore qui sera implanté en Pologne.

Les accords bilatéraux conclus entre les États-Unis et les deux pays hôtes, la Roumanie et la Pologne, ne permettent pas l'utilisation de ces sites à d'autres fins que la défense antimissile.

La défense antimissile de l'OTAN est strictement défensive et destinée à protéger les Alliés européens contre les menaces que pourraient représenter des missiles provenant de l'extérieur de la région euro-atlantique. Elle n'est pas dirigée contre la Russie et ne portera pas atteinte aux capacités de dissuasion stratégique russes.

Nous l'avons clairement fait savoir aux autorités russes, à maintes reprises et aux niveaux politiques les plus élevés. La Russie n'a pas répondu positivement à nos nombreuses offres de coopération dans le domaine de la défense antimissile. Elle a même unilatéralement rompu ce dialogue coopératif en 2013.

[Retour au début](#)

Allégation : la Russie a le droit de s'opposer à la présence d'infrastructures appuyées par l'OTAN sur le territoire de pays membres en Europe centrale et orientale.

Dans les faits : les relations entre l'OTAN et la Russie sont régies par l'Acte fondateur OTAN-Russie sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles, approuvé par les Alliés et la Russie en 1997 et réaffirmé aux sommets OTAN-Russie de Rome, en 2002, et de Lisbonne, en 2010 (pour consulter l'Acte fondateur, [cliquer ici](#)).

Dans l'Acte fondateur, les deux parties sont convenues de ce qui suit : « Dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible, l'Alliance remplira sa mission de défense collective et ses autres missions en veillant à assurer l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat. **En conséquence, elle devra compter sur une infrastructure adéquate à la mesure des tâches précitées. Dans ce contexte, le renforcement peut s'opérer, en cas de besoin, pour assurer la défense contre une menace d'agression et pour des missions de soutien de la paix en conformité avec la Charte des Nations Unies et les principes directeurs de l'OSCE, ainsi que pour des exercices compatibles avec le Traité FCE adapté, les dispositions du Document de Vienne de 1994 et les mesures de transparence agréées d'un commun accord. La Russie fera preuve d'une retenue comparable dans ses déploiements de forces conventionnelles en Europe.** ».

Ainsi, l'Acte fondateur, et par conséquent la Russie, autorisent explicitement tant les infrastructures que les renforcements.

[Retour au début](#)

Allégation : la réponse de l'OTAN aux actions illégales de la Russie en Ukraine enfreint l'Acte fondateur.

Dans les faits : l'OTAN a réagi à la nouvelle réalité stratégique née des actions illégales et illégitimes de la Russie en Ukraine en renforçant la défense des Alliés d'Europe centrale et orientale et en assurant sa capacité à accroître ces renforcements si nécessaire, notamment par une amélioration des infrastructures.

Toutes ces mesures sont conformes aux dispositions de l'Acte fondateur, cité plus haut.

Dans l'Acte fondateur, tous les signataires, y compris la Russie, sont convenus de principes parmi lesquels l'« abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force l'une contre l'autre ainsi que contre tout autre État, sa souveraineté, son intégrité territoriale ou son indépendance politique, de toute manière qui soit incompatible avec la Charte des Nations Unies et avec la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des États participants consignée dans l'Acte final d'Helsinki » et le « respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États et de leur droit inhérent de choisir les moyens d'assurer leur sécurité, de l'inviolabilité des frontières et du droit des peuples à l'autodétermination tels qu'ils sont consacrés dans l'Acte final d'Helsinki et dans d'autres documents de l'OSCE ».

L'OTAN a respecté à la lettre ces engagements. La Russie, en revanche, a prononcé l'annexion de la Crimée, apporté son soutien aux séparatistes violents dans l'est de l'Ukraine, et insisté pour que ce pays ne soit pas admis dans l'OTAN.

[Retour au début](#)

Allégation : les exercices nucléaires de l'OTAN violent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Dans les faits : au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les Alliés ont réaffirmé leur plein soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La posture nucléaire de l'OTAN est en totale conformité avec ce texte.

À aucun moment l'OTAN n'a déplacé d'armes nucléaires vers l'Europe de l'Est. Il n'y a pas eu d'exercice nucléaire de l'OTAN dans l'est du territoire de l'Alliance depuis la fin de la Guerre froide.

C'est la Russie qui a commencé à utiliser ses armes nucléaires comme instrument dans sa stratégie d'intimidation. La Russie a durci son discours sur le nucléaire et intensifié ses exercices dans ce domaine. Des bombardiers russes à capacité nucléaire effectuent des vols à proximité des frontières de l'Alliance. La Russie a également menacé de baser des missiles à capacité nucléaire à Kaliningrad et en Crimée.

Ces activités et ce discours ne contribuent pas à la transparence ni à la prévisibilité, en particulier dans le contexte d'un environnement de sécurité qui a changé suite aux actions agressives de la Russie en Ukraine.

[Retour au début](#)

Allégation : après la Guerre froide, l'OTAN a promis à la Russie qu'elle ne s'élargirait pas

Dans les faits : Les décisions des pays de l'OTAN sont prises par consensus et sont consignées. Il n'existe aucun document indiquant qu'une telle décision aurait été prise par l'OTAN. Les garanties données à titre personnel par des dirigeants ne peuvent remplacer le consensus des pays de l'Alliance et ne constituent pas la marque d'un accord officiel de l'OTAN.

La « politique de la porte ouverte » de l'OTAN se fonde sur l'article 10 du document fondateur de l'Alliance, le Traité de l'Atlantique Nord (1949), qui stipule que l'adhésion à l'OTAN est ouverte à « tout autre État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord » et que toute décision sur l'élargissement doit être prise « par accord unanime ». L'OTAN n'a jamais abrogé l'article 10, ni limité les possibilités d'élargissement. Au cours des 65 dernières années, 29 pays ont choisi, librement et dans le respect des procédures démocratiques qui leur sont propres, d'adhérer à l'OTAN. C'est là leur choix souverain.

Par ailleurs, au moment de cette prétendue promesse, le Pacte de Varsovie existait toujours. Ses membres ne se sont mis d'accord sur sa dissolution qu'en 1991. L'idée de leur adhésion à l'OTAN n'était pas à l'ordre du jour en 1989. Mikhaïl Gorbatchev l'a lui-même confirmé dans un entretien accordé à *Russia Beyond The Headlines* :

« La question de "l'expansion de l'OTAN" n'a pas du tout été examinée, et elle n'a pas été évoquée durant ces années. Je le dis de manière pleinement responsable. Pas un seul pays d'Europe orientale n'a soulevé la question, pas même après que le Pacte de Varsovie eut cessé d'exister, en 1991. Les dirigeants des pays occidentaux ne l'ont pas soulevée non plus. »

[Retour au début](#)

● Opérations de l'OTAN

Allégation : l'opération de l'OTAN en Afghanistan a été un échec.

Dans les faits : en 2003, l'OTAN a pris le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, placée sous mandat de l'ONU.

Sous son commandement, la mission s'est progressivement étendue à l'ensemble de l'Afghanistan, avec la participation de 22 pays non membres de l'OTAN, et elle a permis de mettre sur pied des forces de sécurité nationales qui, parties de rien, comptent à présent plus de 350 000 soldats et policiers.

Des menaces continuent de peser sur la sécurité de l'Afghanistan. Toutefois, les forces afghanes sont désormais prêtes à assumer l'entière responsabilité de la sécurité dans tout le pays, comme convenu avec les autorités afghanes.

Désormais, dans le cadre de la mission Resolute Support, l'OTAN dispense formation, conseil et assistance aux forces afghanes.

[Retour au début](#)

Allégation : la mission dirigée par l'OTAN en Afghanistan n'est pas parvenue à mettre fin au trafic de stupéfiants dans le pays.

Dans les faits : en Afghanistan, comme dans tout autre pays souverain, c'est au gouvernement national qu'il incombe au premier chef de faire respecter la loi et l'ordre public, y compris pour ce qui concerne le trafic de stupéfiants.

La communauté internationale soutient de diverses manières le gouvernement afghan, afin de l'aider à assumer cette responsabilité, notamment dans le cadre de l'ONU et de l'Union européenne.

L'OTAN n'est pas un acteur de premier plan dans ce domaine. Son rôle a été défini avec l'accord de la communauté internationale.

[Retour au début](#)

Allégation : l'opération aérienne de l'OTAN en Libye était illégitime.

Dans les faits : L'opération dirigée par l'OTAN a été lancée en vertu de deux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (résolutions 1970 et 1973), qui se référaient au chapitre VII de la Charte des Nations Unies et qui n'ont suscité, ni l'une ni l'autre, l'opposition de la Russie.

La résolution 1973 autorisait la communauté internationale « à prendre toutes mesures nécessaires » pour « protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque ». C'est précisément ce que l'OTAN a fait, avec le soutien politique et militaire de pays de la région et de membres de la Ligue des États arabes.

Après le conflit, l'OTAN a coopéré avec la Commission d'enquête internationale sur la Libye, qui n'a constaté aucune violation de la résolution 1973 ou du droit international, et qui a conclu, au contraire, que « l'OTAN a mené une campagne d'une grande précision et qu'elle s'est montrée résolument déterminée à éviter les pertes civiles ».

[Retour au début](#)

Allégation : l'opération aérienne de l'OTAN au Kosovo était illégitime.

Dans les faits : l'opération de l'OTAN au Kosovo a été déclenchée alors que l'ONU et le Groupe de contact, dont la Russie faisait partie, s'employaient activement, depuis plus d'un an, à trouver une solution pacifique. À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité de l'ONU a jugé que le nettoyage ethnique au Kosovo et l'accroissement du nombre de réfugiés chassés de leurs foyers constituaient une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'opération Allied Force de l'OTAN a été lancée pour éviter les violations constantes et à grande échelle des droits de l'homme, ainsi que le massacre de civils.

Après la campagne aérienne, une opération de maintien de la paix (KFOR), à laquelle s'était initialement associée la Russie, a été lancée sous la conduite de l'OTAN en vertu d'un mandat de l'ONU (résolution 1244 du Conseil de sécurité), dans le but de garantir un environnement sûr et sécurisé au Kosovo.

[Retour au début](#)

Allégation : les cas du Kosovo et de la Crimée sont identiques.

Dans les faits : l'opération au Kosovo a eu lieu dans le prolongement de discussions approfondies impliquant toute la communauté internationale, confrontée à une crise de longue durée, dont le Conseil de sécurité de l'ONU avait reconnu qu'elle constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Après l'opération, la communauté internationale s'est engagée dans un processus diplomatique qui a duré près de dix ans, sous l'autorité de l'ONU, dans le but de trouver une solution politique et de régler le statut final du Kosovo, conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU.

En Crimée, il n'y avait pas eu de crise préalable, et il n'y a eu aucune tentative de dialogue avec le gouvernement ukrainien, aucun rôle pour l'ONU, ni aucune tentative de solution négociée.

Au Kosovo, la communauté internationale a passé plus de 3 000 jours à essayer de trouver une solution. En Crimée, la Russie a annexé une partie du territoire de l'Ukraine en moins de 30 jours. Elle a tenté de justifier cette annexion illégale et illégitime en se réclamant notamment d'un référendum non conforme au droit ukrainien, organisé dans une situation d'occupation armée caractérisée par l'absence de liberté d'expression et d'accès aux médias pour l'opposition et par l'absence d'une supervision internationale crédible.

[Retour au début](#)

Allégation : l'annexion de la Crimée par la Russie est légitimée par l'avis de la Cour internationale de Justice sur l'indépendance du Kosovo (consultable ici).

Dans les faits : la Cour a déclaré que son avis ne constituait pas un précédent. Elle a souligné qu'elle avait été saisie d'une question « bien précise et très spécifique » sur l'indépendance du Kosovo, qui n'engloberait pas les conséquences juridiques plus larges de cette décision.

[Retour au début](#)

Allégation : les autorités ukrainiennes sont illégitimes.

Dans les faits : le président de l'Ukraine, M. Porochenko, a été élu le 25 mai à une nette majorité, à l'issue d'un scrutin que l'OSCE a qualifié (rapport ici) de révélateur de la ferme détermination des autorités à tenir des élections honnêtes, largement conformes aux engagements pris au niveau international et respectueuses des libertés fondamentales. Les seules régions où des restrictions importantes ont été signalées sont celles que contrôlaient les séparatistes, qui, selon l'OSCE, ont tenté à de nombreuses reprises de faire échouer le processus.



Le Parlement actuel a été élu le 26 octobre à l'issue d'un scrutin que l'OSCE a qualifié (rapport [ici](#)) d'élection ayant laissé une large place à la concurrence et ayant offert aux électeurs un véritable choix ainsi qu'un respect général des libertés fondamentales. L'OSCE a de nouveau fait observer que, malgré les efforts déterminés des autorités électorales pour que les élections soient organisées dans tout le pays, celles-ci n'avaient pu l'être dans certaines parties des régions (oblasts) de Donetsk et de Louhansk, ni dans la péninsule de Crimée.

Enfin, les responsables russes continuent d'affirmer que le Parlement et le gouvernement ukrainiens sont aux mains de « nazis » et de « fascistes ». Or, aux élections législatives, les partis que la Russie avait qualifiés de « fascistes » ont obtenu des résultats bien inférieurs au seuil de 5

qu'il fallait atteindre pour siéger au Parlement. L'électorat ukrainien a clairement voté pour l'unité et la modération et non pour le séparatisme ou l'extrémisme, et la composition du Parlement reflète ce choix.

En résumé, le président et le Parlement sont légitimes. Ce sont les actions des séparatistes qui ne le sont pas.

[Retour au début](#)

La réponse de l'OTAN aux menaces hybrides

Le recours à des méthodes de guerre hybride pour déstabiliser un adversaire – propagande, techniques de leurrage, actes de sabotage et autres moyens non militaires – n'a rien de nouveau. Ce qui est nouveau dans les attaques perpétrées ces dernières années, c'est la rapidité d'exécution, l'ampleur et l'intensité de celles-ci, autant de caractéristiques favorisées par l'évolution technologique rapide dans un monde interconnecté. L'OTAN a élaboré une stratégie concernant son rôle dans la lutte contre les pratiques de guerre hybride et se tient prête à assurer la défense de l'Alliance et de chacun des Alliés face à toute menace, qu'elle soit conventionnelle ou hybride.



Le Secrétaire Général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, lors de l'inauguration du Centre européen d'excellence (CoE) pour la lutte contre les menaces hybrides (Finlande, 2 octobre 2017).

Highlights

- C'est au pays contre lequel est dirigée une menace ou une attaque hybride qu'il incombe d'agir en premier ressort.
- L'OTAN est prête à aider, dans le cadre de la défense collective, tout Allié qui serait confronté à des menaces hybrides. Elle a élaboré une stratégie concernant son rôle dans la lutte contre les pratiques de guerre hybride pour aider à répondre à de telles menaces.
- L'OTAN travaille à mieux coordonner l'action qu'elle mène pour lutter contre les menaces hybrides avec celle de ses partenaires, notamment l'Union européenne.
- La Division civilo-militaire Renseignement et sécurité de l'OTAN comprend une branche consacrée à l'analyse des menaces hybrides, qui contribue à améliorer la connaissance de la situation.
- La Branche Analyse des menaces hybrides s'emploie aussi activement à contrer la propagande, non pas en y opposant de la propagande mais en énonçant des faits, que ce soit en ligne, sur les ondes ou sur le papier.

Quelles sont les menaces hybrides auxquelles l'OTAN est confrontée ?

Les menaces hybrides renvoient à des activités menées ouvertement ou non et mêlant des moyens militaires et non militaires : désinformation, cyberattaques, pression économique, déploiement de groupes armés irréguliers ou emploi de forces régulières. Le but est de rendre plus ardue la distinction entre guerre et paix et de semer le doute dans l'esprit de ceux qui sont pris pour cible.

La rapidité d'exécution, l'ampleur et l'intensité des attaques hybrides se sont accrues ces dernières années. L'une des grandes priorités de l'OTAN est d'être préparée à prévenir de telles attaques, à les combattre et à y répondre, qu'elles soient le fait d'acteurs étatiques ou non étatiques.

La stratégie de l'OTAN : préparation, dissuasion et défense

Depuis 2015, l'OTAN a une stratégie concernant son rôle dans la lutte contre les pratiques de guerre hybride. Elle fera en sorte que l'Alliance et les Alliés soient suffisamment préparés à contrer des attaques hybrides, quelles qu'elles soient. Elle exercera une dissuasion propre à prévenir toute attaque de ce type contre l'Alliance et, si nécessaire, elle défendra les Alliés concernés.

Pour se préparer, l'OTAN assure en permanence la collecte, le partage et l'évaluation de l'information en vue de déceler les activités hybrides en cours et d'en déterminer les auteurs. La Division civilo-militaire Renseignement et sécurité, établie au siège de l'Organisation, permet à l'Alliance de mieux comprendre et mieux analyser les menaces hybrides. La Branche Analyse des menaces hybrides fournit aux décideurs des informations leur permettant de mieux appréhender les menaces hybrides possibles.

L'Alliance aide les Alliés à déterminer leurs vulnérabilités et à accroître leur résilience, et ce à leur demande. L'OTAN joue également le rôle d'organe de centralisation de l'expertise au profit des Alliés dans toute une série de domaines : préparation du secteur civil et réponse aux incidents impliquant l'utilisation d'agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN), protection des infrastructures critiques, communication stratégique, protection des civils, cyberdéfense, sécurité énergétique et lutte contre le terrorisme.

L'entraînement, les exercices et la sensibilisation jouent également un rôle considérable dans la préparation de la réaction à des menaces hybrides. Ils consistent notamment à mettre à l'épreuve les processus décisionnels et à simuler des réponses militaires et non militaires conjointes, en coopération avec d'autres acteurs.

Pour exercer une dissuasion propre à prévenir les menaces hybrides, l'OTAN est résolue à agir avec toute la célérité requise, chaque fois que nécessaire. Elle continue d'accroître le niveau et l'état de préparation de ses forces, et elle s'emploie à renforcer son processus décisionnel et sa structure de commandement dans le cadre de sa posture de dissuasion et de défense. Elle montre ainsi clairement qu'elle améliore sa réactivité politique et militaire et son aptitude à déployer les forces appropriées à l'endroit voulu et au moment voulu.

L'OTAN se tient prête, pour les cas où la dissuasion échouerait, à **défendre chacun des Alliés contre toute menace**. Pour ce faire, les forces OTAN doivent être en mesure de réagir avec rapidité et agilité, chaque fois que nécessaire.

Coopération hors du cadre de l'OTAN

L'OTAN continue de travailler à une meilleure coopération et à une meilleure coordination avec les partenaires que sont la Finlande, la Suède, l'Ukraine et l'Union européenne (UE) afin de lutter contre les menaces hybrides et d'améliorer la résilience. Dans le cadre de leur coopération toujours plus étroite, l'OTAN et l'UE ont intensifié leur collaboration pour faire face aux menaces hybrides, et en particulier pour ce qui est de contrer les cyberattaques.



Par ailleurs, les centres d'excellence travaillent en parallèle et mettent leurs connaissances et leur expertise à la disposition de l'Alliance. Il s'agit de centres de recherche internationaux, dont le financement et le personnel sont fournis par un ou plusieurs pays.

Le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, établi à Helsinki (Finlande), sert de pôle d'expertise et vise ainsi à aider les pays participants à améliorer leurs capacités civilo-militaires, à accroître leur résilience et à mieux se préparer face aux menaces hybrides. Il a été inauguré en octobre 2017 par le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, et la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini. Le Centre est une initiative du gouvernement finlandais, soutenue par 14 autres pays, de même que par l'OTAN et par l'UE.

D'autres centres d'excellence contribuent à l'action que mène l'OTAN pour lutter contre les menaces hybrides, notamment le Centre d'excellence pour la communication stratégique, établi à Riga (Lettonie), le Centre d'excellence pour la cybergdéfense en coopération, établi à Tallinn (Estonie), et le Centre d'excellence pour la sécurité énergétique, établi à Vilnius (Lituanie).

Résilience et article 3

Chaque pays membre de l'OTAN doit avoir la résilience nécessaire pour résister à un choc majeur comme une catastrophe naturelle, une défaillance d'infrastructures critiques ou une attaque armée, et pour rétablir la situation. La résilience, qui est l'aptitude d'une société à résister à ces chocs et à s'en remettre aisément et rapidement, s'appuie sur la préparation du secteur civil et sur des capacités militaires. Une résilience et une préparation du secteur civil robustes dans les pays de l'Alliance sont essentielles à la sécurité et à la défense collectives de l'OTAN.



Le principe de la résilience est solidement ancré dans l'article 3 du traité fondateur de l'Alliance : « Afin d'assurer de façon plus efficace la réalisation des buts du présent Traité, les parties, agissant individuellement et conjointement, d'une manière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens en se prêtant mutuellement assistance, maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée ».

L'engagement individuel de chaque Allié à maintenir et à renforcer sa résilience réduit la vulnérabilité de l'OTAN dans son ensemble. Les membres peuvent renforcer leur résilience en développant leur défense territoriale et des compétences spécialisées comme la cyberdéfense ou le soutien médical grâce à un ensemble d'éléments civils, économiques, commerciaux et militaires. Lorsque les Alliés sont bien préparés, ils risquent moins d'être attaqués, ce qui renforce l'OTAN dans son ensemble.

Par ailleurs, les forces militaires, surtout celles déployées en période de crise ou en temps de guerre, s'appuient désormais sur le secteur civil et le secteur commercial pour les transports, les communications ou même les produits de base comme l'eau et la nourriture pour accomplir leurs missions. Les efforts militaires visant à défendre le territoire et les populations des pays de l'Alliance doivent donc être complétés par une solide préparation du secteur civil. Toutefois les capacités civiles peuvent faire l'objet de perturbations ou d'attaques en temps de paix comme en temps de guerre. En réduisant ces vulnérabilités, l'OTAN limite le risque lié à une attaque potentielle. Un haut niveau de résilience est donc un aspect essentiel d'une dissuasion crédible.

La résilience est une responsabilité nationale et chaque pays membre doit être suffisamment fort et adaptable pour faire face à tout l'éventail des crises anticipées par l'Alliance. À cet égard, l'article 3 complète la clause de défense collective énoncée dans l'article 5, qui stipule qu'une attaque

contre un Allié est une attaque contre tous. Les Alliés doivent donner à l'OTAN les moyens d'accomplir ses tâches fondamentales, et en particulier sa tâche de défense collective.

Les vulnérabilités dans un environnement de sécurité en évolution

L'environnement de sécurité d'aujourd'hui est imprévisible. Les menaces peuvent émaner d'acteurs étatiques et non étatiques et comprendre le terrorisme et d'autres menaces asymétriques, les cyberattaques et la guerre hybride, qui rendent plus floue la distinction entre conflit conventionnel et conflit non conventionnel. Elles peuvent aussi être dues à des catastrophes naturelles comme des inondations, des incendies ou des tremblements de terre. Il est d'autant plus difficile de s'adapter et de répondre à ces dangers que certaines tendances ont radicalement transformé l'environnement de sécurité.

Premièrement, la baisse des budgets de défense depuis la fin de la Guerre froide a progressivement accru la dépendance globale à l'égard des moyens et des capacités civils et commerciaux. Quelques chiffres montrent l'ampleur de ce phénomène : environ 90 % des transports militaires pour les opérations militaires de grande envergure sont assurés par des moyens affrétés ou réquisitionnés dans le secteur privé, en moyenne, plus de 50 % des communications par satellite à des fins de défense sont assurées par le secteur privé, et à peu près 75 % du soutien du pays hôte aux opérations de l'OTAN est fourni à partir d'infrastructures et de services commerciaux locaux.

Deuxièmement, aujourd'hui, dans de nombreux domaines, les ressources civiles et les infrastructures critiques sont détenues et exploitées par le secteur privé. Cherchant toujours à faire des gains d'efficacité et à augmenter ses bénéfices, celui-ci a éliminé la plupart des redondances, qui alourdissent les coûts. Or ces redondances sont d'une importance critique pour les pouvoirs publics, qui peuvent ainsi maintenir un dispositif de secours et l'utiliser en période de crise. Par exemple, du temps de la Guerre froide, il existait des capacités et des mécanismes de défense territoriale prêts à soutenir un effort de guerre, mais ceux-ci ont aujourd'hui disparu.

Au total, la réduction des investissements militaires et la privatisation de moyens autrefois publics ont entraîné une forte dépendance à l'égard de moyens facilitateurs civils, qui obéissent à la logique commerciale.

Troisièmement, avec la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies, nos sociétés sont devenues interconnectées et interdépendantes dans les domaines économique, financier, informationnel et cyber. Une telle interdépendance a été un grand atout et elle a fortement bénéficié à nos sociétés, mais elle peut aussi être une faiblesse, exposant les Alliés aux implications des changements rapides dans ces domaines.

Les vulnérabilités auxquelles les Alliés doivent faire face sont nombreuses, complexes et de provenances multiples. Les travaux de l'OTAN visant à améliorer la résilience ne portent pas sur une vulnérabilité spécifique. Ils contribuent à protéger les citoyens contre tous les dangers potentiels. Au sommet de Varsovie, en 2016, les dirigeants des pays de l'Alliance se sont engagés à continuer d'accroître la résilience de l'OTAN face à toute la gamme des menaces et à développer encore leur capacité individuelle et collective à résister à toute forme d'attaque armée. La concrétisation de cet engagement est une priorité majeure pour les Alliés. L'OTAN peut aider les Alliés à évaluer et, s'ils en font la demande, à accroître leur résilience.

À Varsovie, les dirigeants des pays de l'Alliance ont pris des mesures pour que l'OTAN ait la capacité de répondre efficacement aux défis complexes que représente la guerre hybride. Même si c'est au pays visé qu'il incombe en premier lieu de répondre à des menaces ou des attaques hybrides, l'OTAN est prête à aider un Allié à n'importe quel stade d'une campagne hybride et à lutter contre la guerre hybride dans le cadre de la défense collective.

Le rôle de la préparation du secteur civil dans la gestion de crise

Lorsque des forces militaires doivent se déployer, elles s'appuient sur les secteurs civil et commercial. Concrètement, cela signifie qu'elles ont besoin de soutien pour se déployer rapidement et librement à

travers le territoire de l'Alliance; Les forces militaires sont tributaires, par exemple, des moyens civils de transport, de communication par satellite et d'approvisionnement en électricité, sans parler de l'approvisionnement en nourriture et en eau, pour conduire leurs opérations.

La gamme des fonctions et capacités relevant du secteur civil est large et comprend entre autres la continuité des pouvoirs publics, la continuité des services essentiels à la population et le soutien aux opérations militaires, qui sont les trois fonctions civiles essentielles qu'un pays doit être en mesure d'assurer en toutes circonstances.

Les exercices constituent un moyen efficace de tester les arrangements nationaux, en particulier pour ce qui est de faire face à des problèmes majeurs comme une attaque au moyen d'armes de destruction massive ou des actes de guerre hybride. Cependant, pour aider les Alliés, l'OTAN a élaboré des directives et des outils. Elle a agréé sept exigences de base pour la résilience nationale à l'aide desquelles les États membres peuvent mesurer leur état de préparation :

- la garantie de la continuité des pouvoirs publics et des services publics essentiels : par exemple, la capacité de prendre des décisions, de les communiquer et de les faire appliquer en période de crise ;
- la résilience des approvisionnements énergétiques : plans et réseaux électriques de secours, au niveau national et au-delà des frontières ;
- l'aptitude à gérer efficacement des mouvements incontrôlés de personnes et à faire en sorte que ces mouvements n'interfèrent pas avec les déploiements militaires de l'OTAN ;
- la résilience des ressources en nourriture et en eau : s'assurer que ces ressources sont à l'abri de perturbations ou d'actes de sabotage ;
- l'aptitude à gérer un grand nombre de victimes : s'assurer que les systèmes de santé civils peuvent faire face à la situation et que des fournitures médicales en nombre suffisant sont stockées en lieu sûr ;
- la résilience des systèmes de communication civils : s'assurer que les réseaux informatiques et de télécommunications fonctionnent même en cas de crise, et qu'il existe des capacités de secours suffisantes ;
- la résilience des systèmes de transport : s'assurer que les forces de l'OTAN peuvent se déplacer rapidement à travers le territoire de l'Alliance et que les services civils peuvent compter sur les réseaux de transport, même en période de crise.

En 2017, il a été procédé, dans toute l'Alliance, à une évaluation de la résilience des pays afin d'avoir une vue d'ensemble de l'état de préparation du secteur civil. Cette évaluation a fait ressortir les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires s'imposent pour accroître la résilience et faire face à toute une gamme de menaces, dont le terrorisme. Cette initiative a permis de mieux sensibiliser les Alliés à la nécessité d'axer les efforts sur l'accroissement de la résilience par la préparation du secteur civil.

L'établissement de partenariats pour renforcer la résilience

Le renforcement de la résilience et de la préparation du secteur civil fait aussi partie du soutien de l'OTAN à ses partenaires et est une manière de projeter la stabilité dans le voisinage de l'Alliance. Comme exemple de coopération pratique à cet égard, on peut citer le déploiement d'équipes composées d'experts de la préparation du secteur civil en soutien de la Géorgie et de l'Iraq, et le lancement d'un projet de trois ans pour renforcer les capacités de défense de la Jordanie afin de l'aider à améliorer ses capacités de gestion de crise et à maintenir la continuité des pouvoirs publics.

L'OTAN a également des partenariats avec le secteur privé et avec d'autres organisations internationales, en particulier l'Union européenne, pour accroître encore l'efficacité et l'efficacité de la préparation du secteur civil.

Défense antimissile balistique

La prolifération des missiles balistiques représente une menace croissante pour les populations, le territoire et les forces des pays de l'OTAN. De nombreux pays disposent déjà de missiles balistiques ou s'emploient à développer ou à acquérir cette technologie. La défense antimissile balistique (BMD) de l'OTAN fait partie intégrante de la réponse de l'OTAN à cette menace croissante et de sa tâche fondamentale de défense collective.



Points principaux

- (BMD) territoriale pour mener à bien la tâche fondamentale de l'OTAN qu'est la défense collective.
- L'Alliance a le devoir de protéger les populations, le territoire et les forces des pays européens de l'OTAN face à la prolifération croissante des missiles balistiques et aux menaces émanant de l'extérieur de la zone euro-atlantique.
- La BMD de l'OTAN est purement défensive. Elle représente un investissement à long terme face à une menace sécuritaire à long terme.
- En juillet 2016, les Alliés ont déclaré la capacité opérationnelle initiale de la BMD de l'OTAN, qui offre une capacité renforcée pour défendre les populations, le territoire et les forces de toute la partie méridionale de l'Europe OTAN contre une attaque potentielle de missiles balistiques.
- La capacité BMD de l'OTAN combine moyens financés en commun par tous les Alliés ainsi que contributions volontaires apportées par certains d'entre eux à titre individuel.
- Plusieurs Alliés ont déjà apporté leurs contributions ou entrepris de développer ou d'acquérir de nouveaux moyens BMD, tels que des navires modernisés dotés de radars BMD, des systèmes de défense aérienne et antimissile basée au sol, ou encore des capacités avancées de détection et d'alerte.

Pour en savoir plus

Introduction et composantes

Introduction

Au sommet de Lisbonne en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé de développer une capacité BMD territoriale. L'Alliance a alors décidé d'étendre la portée de son programme de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) déjà en cours au-delà de la protection des forces déployées par l'OTAN en vue d'assurer également la défense antimissile territoriale.

Au sommet de Chicago, en mai 2012, l'Alliance a déclaré que la capacité BMD intérimaire de l'OTAN était atteinte. Cette capacité constitue une première étape significative, sur le plan opérationnel, et offre une couverture maximale dans la limite des moyens disponibles pour défendre les populations, le territoire et les forces des pays de l'OTAN de toute la partie méridionale de l'Europe contre une attaque potentielle de missiles balistiques.

En juillet 2016, les Alliés ont déclaré l'atteinte de la capacité opérationnelle initiale de la BMD de l'OTAN, qui offre une capacité renforcée pour défendre les populations, le territoire et les forces de toute la partie méridionale de l'Europe OTAN contre une attaque potentielle de missiles balistiques.

L'objectif ultime de la BMD de l'OTAN est d'assurer la couverture totale et la protection de l'ensemble des populations, du territoire et des forces des pays européens de l'OTAN contre les menaces croissantes qu'engendre la prolifération des missiles balistiques. Cette couverture s'appuie sur les principes de l'indivisibilité de la sécurité des Alliés et de la solidarité au sein de l'OTAN, du partage équitable des risques et des charges, ainsi que de l'effort raisonnable. Elle tient compte également du niveau de la menace, de la soutenabilité financière et de la faisabilité technique, et des dernières évaluations communes de la menace agréées par l'Alliance. Si les efforts internationaux devaient permettre de réduire les menaces qu'engendre la prolifération des missiles balistiques, la défense antimissile de l'OTAN pourra être adaptée en conséquence, et elle le sera.

Composantes

La BMD de l'OTAN s'appuie sur des contributions nationales volontaires, notamment des intercepteurs et des capteurs à financement national, sur des accords de stationnement, et sur l'élargissement de la capacité de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD). Seuls les systèmes de commandement et de contrôle de l'ALTBMD et leur élargissement à la défense territoriale sont admissibles au financement commun.

Les États-Unis contribuent à la BMD de l'OTAN au travers de leur programme d'approche adaptative phasée pour la défense antimissile en Europe (EPAA). La Turquie héberge un radar BMD américain à Kürecik ; la Roumanie héberge une station Aegis Ashore des États-Unis sur la base aérienne de Deveselu (station déclarée opérationnelle le 12 mai 2016) ; l'Allemagne héberge le centre de commandement sur la base aérienne de Ramstein ; la Pologne hébergera une autre station Aegis Ashore à la base militaire de Redzikowo. En outre, dans le contexte de l'EPAA, l'Espagne accueille quatre navires Aegis multimitraillés dotés de capacités BMD dans sa base navale de Rota. Tous ces moyens constituent des contributions nationales volontaires et font partie intégrante de la capacité BMD de l'OTAN.

Plusieurs pays de l'Alliance mettent actuellement à disposition des systèmes supplémentaires de défense aérienne et antimissile basée au sol (notamment des systèmes Patriot ou SAMP/T) ou des navires complémentaires pour la protection d'autres moyens BMD. D'autres sont également en train de mettre au point ou d'acquérir des moyens dotés de capacités BMD qui pourraient, à terme, être mis à disposition pour la BMD de l'OTAN.

Mécanismes

Le Comité de la politique et des plans de défense (renforcé) (DPPC(R)) est l'organe de haut niveau relevant du Conseil de l'Atlantique Nord qui supervise et coordonne toutes les activités visant à développer la capacité BMD de l'OTAN au niveau politico-militaire. Il donne également des orientations et des avis politico-militaires sur la BMD de l'OTAN.

La Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) est le comité de haut niveau responsable du programme BMD, dont le but est de développer les fonctionnalités techniques dont les planificateurs et opérateurs BMD ont besoin.

Les autorités militaires de l'OTAN sont responsables de la mise au point d'un cadre doctrinal militaire pour la BMD et pour la planification, la formation et l'exécution opérationnelles dans ce domaine.

Le Comité de défense aérienne et antimissile (AMDC) est le comité de haut niveau chargé de définir les grandes orientations de la défense aérienne et antimissile intégrée (IAMD) de l'OTAN.

Plusieurs autres comités de haut niveau de l'OTAN traitent de la BMD de l'OTAN dans des contextes plus larges, comme les plans civils d'urgence ou la gestion de crise.

Évolution

Le grand document d'orientation qui définit le cadre des activités de l'OTAN dans le domaine de la BMD est le concept stratégique de 2010. En outre, la BMD est un élément important de la revue 2012 de la posture de dissuasion et de défense.

Le concept stratégique stipule notamment que « *la prolifération des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité et la prospérité mondiales. Au cours des dix années à venir, cette prolifération sera au plus haut dans certaines des régions les plus volatiles du monde.* » En conséquence, l'OTAN « *développera sa capacité à protéger les populations et le territoire de ses pays membres contre une attaque de missiles balistiques, en tant qu'un des éléments centraux de la défense collective, qui contribue à la sécurité, indivisible, de l'Alliance.* » En tant que capacité défensive, la BMD sera un élément d'une réponse plus large à la menace que représente la prolifération des missiles balistiques.

Il est également indiqué dans la revue 2012 de la posture de dissuasion et de défense que la défense antimissile peut venir compléter le rôle des armes nucléaires dans la dissuasion, mais elle ne peut pas s'y substituer. Cette capacité est purement défensive et est mise en place à la lumière des menaces provenant de l'extérieur de la région euro-atlantique. Les capacités de défense antimissile de l'OTAN devraient à la fois compliquer les plans d'un adversaire et limiter l'ampleur des dégâts. Une défense antimissile efficace pourrait aussi offrir une marge décisionnelle utile en temps de crise. À l'instar d'autres systèmes d'armes, les capacités de défense antimissile ne peuvent garantir une efficacité totale et pérenne. La capacité OTAN de défense antimissile, de pair avec des forces nucléaires et conventionnelles efficaces, montrera notre détermination à assurer la dissuasion et la défense contre toute menace pour la sécurité et la sûreté de nos populations qui proviendrait de l'extérieur de la région euro-atlantique.

Au sommet de Lisbonne en 2010, les dirigeants des pays de l'Alliance sont convenus de traiter la défense antimissile balistique de manière holistique en développant un système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée (NATINAMDS). Le NATINAMDS est basé sur le système OTAN de défense aérienne intégrée (NATINADS) qui existait précédemment, auquel ont été ajoutés de nouveaux éléments BMD.

Depuis 2003, l'OTAN et la Russie ont engagé des discussions et des activités en lien avec la défense contre les missiles balistiques de théâtre (TBMD) sous l'égide du Conseil OTAN-Russie (COR). À partir de 2010, ces discussions et activités se sont étendues à la BMD territoriale. L'OTAN et la Russie ont examiné les domaines de coopération possibles dans ce domaine. Toutefois, les progrès étaient lents, et en octobre 2013, la Russie a décidé de faire une pause dans les discussions avec l'OTAN sur la BMD.

En avril 2014, l'OTAN a suspendu toute coopération pratique avec la Russie en réponse à l'annexion illégale et illégitime de la Crimée par la Russie.

Grandes étapes

OTAN

Mai 2001

L'OTAN lance parallèlement deux études de faisabilité portant sur un futur système de défense antimissile de théâtre (TBMD) de l'Alliance.

Novembre 2002

Au sommet de Prague, les dirigeants des pays de l'Alliance donnent pour instruction de lancer une étude de faisabilité sur la défense antimissile afin d'examiner les options relatives à la protection du territoire, des forces et des populations des pays de l'Alliance contre toute la gamme des menaces liées aux missiles balistiques.

Juin 2004

Au sommet d'Istanbul, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN donnent pour instruction de poursuivre sans délai les travaux liés à la TBMD.

Avril 2006

La défense antimissile balistique est jugée techniquement faisable dans le cadre des hypothèses et des limites de l'étude. Les résultats sont approuvés par la CDNA.

2007

L'actualisation de l'évaluation des développements de la menace posée par les missiles balistiques, qui avait été effectuée par l'Alliance en 2004, est achevée.

Avril 2008

Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance décident que le projet d'implantation en Europe de moyens BMD des États-Unis doit être intégré dans toute architecture future de défense antimissile à l'échelle de l'OTAN. Ils demandent que soit définies, à temps pour être examinées au sommet suivant, des options pour une architecture globale de défense antimissile balistique visant à étendre la couverture au territoire de tous les pays de l'Alliance non couverts par le système des États-Unis.

Avril 2009

Au sommet de Strasbourg-Kehl, les Alliés constatent que l'apport futur par les États-Unis d'éléments d'architecture importants peut contribuer aux travaux que mène l'Alliance, et ils estiment qu'il faut traiter de manière priorisée les menaces liées aux missiles balistiques, en tenant compte notamment du degré d'imminence de la menace et du niveau de risque acceptable.

Septembre 2009

Les États-Unis annoncent leur programme d'approche adaptative phasée pour la défense antimissile en Europe (EPAA).

Novembre 2010

Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays de l'Alliance décident de développer une capacité BMD pour mener à bien la tâche fondamentale de défense collective. Pour ce faire, ils décident d'élargir le programme TBMD existant afin de protéger non seulement les forces mais aussi les populations et le territoire des pays européens de l'OTAN. Dans ce contexte, l'EPAA et d'autres apports des pays constituent des contributions précieuses et bienvenues à l'architecture BMD de l'OTAN.

Juin 2011

Les ministres de la Défense approuvent le plan d'action OTAN pour la BMD.

Septembre 2011

La Turquie annonce sa décision d'accueillir un radar de défense antimissile des États-Unis dans le cadre de la capacité BMD de l'OTAN.

Septembre 2011

La Roumanie et les États-Unis signent un accord sur l'implantation d'un système Aegis Ashore des États-Unis sur le territoire roumain, dans le cadre de la capacité BMD de l'OTAN.

Septembre 2011

Un accord entre la Pologne et les États-Unis sur l'implantation d'un système Aegis Ashore des États-Unis sur le territoire polonais entre en vigueur.

Septembre 2011

Les Pays-Bas annoncent qu'ils prévoient de moderniser quatre frégates de défense aérienne en les dotant de systèmes de radars à portée étendue à titre de contribution nationale à la capacité BMD de l'OTAN.

Octobre 2011

L'Espagne et les États-Unis annoncent un accord sur le stationnement de navires Aegis dans le port de Rota, en Espagne, dans le cadre de la contribution des États-Unis à la capacité BMD de l'OTAN.

Février 2012

L'Allemagne annonce sa décision de mettre à disposition ses systèmes de défense aérienne et antimissile Patriot à titre de contribution nationale à la capacité BMD de l'OTAN.

Avril 2012

L'OTAN installe et teste avec succès l'architecture de commandement et de contrôle pour la capacité BMD intérimaire en passe d'être annoncée au Commandement aérien allié à Ramstein, en Allemagne.

Mai 2012

Au sommet de Chicago, les chefs d'État et de gouvernement déclarent que l'Alliance a atteint une capacité BMD intérimaire de l'OTAN, qui constitue une première étape significative, sur le plan opérationnel, et qui offre une couverture maximale dans la limite des moyens disponibles pour défendre les populations, le territoire et les forces des pays de l'OTAN de toute la partie méridionale de l'Europe contre une attaque de missiles balistiques.

Mars 2013

Les États-Unis annoncent une version révisée de leur approche adaptative phasée pour la défense antimissile en Europe.

Octobre 2013

Cérémonie d'inauguration du système Aegis Ashore des États-Unis à Deveselu, en Roumanie.

2014

Arrivée du premier destroyer Aegis des États-Unis à Rota, en Espagne en février. Arrivée du second destroyer Aegis des États-Unis à Rota en juin.

Août 2014

Le Danemark annonce qu'il a décidé d'acquérir un système de radar basé sur une frégate pour la BMD de l'OTAN.

Septembre 2014

Sommet de l'OTAN au pays de Galles. Les Alliés réaffirment les paramètres de base de la BMD de l'OTAN et prennent note des contributions supplémentaires offertes ou envisagées par les pays de l'Alliance.

2015

Arrivée du troisième destroyer Aegis des États-Unis à Rota en avril. Arrivée du quatrième destroyer Aegis des États-Unis à Rota en septembre.

Novembre 2015

Le Royaume-Uni annonce qu'il va investir dans un radar BMD basé au sol afin d'améliorer la couverture et l'efficacité de la capacité BMD de l'OTAN.

Décembre 2015

Le site Aegis Ashore de Deveselu (Roumanie) est techniquement terminé et remis aux utilisateurs militaires.

Mai 2016

Le site Aegis Ashore de Deveselu est déclaré opérationnel.

Juillet 2016

Les Alliés déclarent la capacité opérationnelle initiale de la BMD de l'OTAN, qui offre une capacité renforcée pour défendre les populations, le territoire et les forces de toute la partie méridionale de l'Europe OTAN contre une attaque potentielle de missiles balistiques.

Conseil OTAN-Russie

2003

Une étude est lancée sous l'égide du Conseil OTAN-Russie (COR) pour évaluer les niveaux possibles d'interopérabilité des systèmes TBMD des pays de l'OTAN et de la Russie.

Mars 2004

Un exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé aux États-Unis.

Mars 2005

Un exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé aux Pays-Bas.

Octobre 2006

Un exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé en Russie.

Janvier 2008

Un exercice assisté par ordinateur du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé en Allemagne.

Décembre 2010

Première réunion du Groupe de travail du COR sur la défense antimissile, dont le but est d'analyser les décisions prises au sommet de Lisbonne de 2010 et de réfléchir à la voie à suivre possible pour la coopération en matière de défense antimissile balistique.



Juin 2011

Les ministres de la Défense des pays du COR font le point sur les travaux menés dans le domaine de la défense antimissile depuis le sommet de Lisbonne en 2010.

Avril 2012

Un exercice assisté par ordinateur se déroule à Ottobrunn, en Allemagne.

Octobre 2013

La Russie décide unilatéralement de faire une pause dans les discussions sur la défense antimissile dans le cadre du COR.

Avril 2014

En réponse à l'annexion illégale et illégitime de la Crimée par la Russie, l'OTAN suspend toute coopération pratique avec la Russie, y compris dans le domaine de la défense antimissile.

Maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération à l'OTAN

L'OTAN est depuis longtemps déterminée à mener une politique active dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. L'Alliance continue ainsi de poursuivre ses objectifs de sécurité, tout en veillant à satisfaire à ses obligations en matière de défense collective et à accomplir la gamme complète de ses missions.



Points principaux

- L'OTAN cherche à assurer sa sécurité au niveau de forces le plus bas possible.
- Elle contribue activement à des initiatives efficaces et vérifiables dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération au travers de ses politiques et de ses activités ainsi que par l'intermédiaire de ses pays membres. L'OTAN elle-même n'est signataire d'aucun traité, mais elle soutient et favorise le dialogue entre ses membres, ses partenaires et d'autres pays pour qu'ils s'acquittent pleinement de leurs obligations internationales.
- Les pays de l'Alliance sont parties au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), à la Convention d'Ottawa sur la lutte contre les mines, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Convention sur les armes chimiques et à d'autres traités et accords apparentés.
- Dans le domaine des armes de destruction massive (ADM), l'OTAN coopère avec les Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE) et d'autres organisations régionales de même que dans le cadre d'initiatives multilatérales sur les questions de prolifération.
- Les armes nucléaires affectées à l'OTAN ont été réduites de plus de 95% par rapport à leur niveau au plus fort de la Guerre froide.
- Tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN restera une alliance nucléaire, mais au niveau le plus bas possible et en conservant une combinaison appropriée de forces nucléaires et de forces conventionnelles.
- Par ailleurs, les pays de l'Alliance aident les pays partenaires à détruire leurs stocks excédentaires de mines, d'armes et de munitions. En outre, d'anciens militaires bénéficient d'une aide à la reconversion grâce à des projets sur fonds d'affectation spéciale dans le domaine de la réforme de la défense.

Définitions

Bien qu'ils soient souvent employés ensemble, les termes « maîtrise des armements », « désarmement » et « non-prolifération » n'ont pas la même signification. En effet, les experts considèrent souvent que ces termes désignent des domaines associés mais distincts au sein d'une même discipline ou d'un même sujet.

Maîtrise des armements

De ces trois termes, la maîtrise des armements a l'acception la plus large ; elle désigne généralement des restrictions ou des contrôles mutuellement agréés (généralement entre États) en ce qui concerne soit les activités de recherche et la fabrication des armes, soit les niveaux et/ou les lieux de déploiement des troupes et des systèmes d'armes.

Désarmement

Le désarmement, souvent employé à tort comme synonyme de maîtrise des armements, désigne l'acte d'éliminer ou de supprimer des armes (en particulier offensives), soit de manière unilatérale (en espérant que l'exemple sera suivi), soit de manière réciproque.

Non-prolifération

Pour l'Alliance, « *la non-prolifération désigne toutes les activités visant à empêcher la prolifération ou, si elle se produit, à en inverser le cours par tous les moyens autres que l'utilisation de la force militaire.* »¹ La non-prolifération concerne généralement les armes de destruction massive, qui englobent les armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Prolifération des armes de destruction massive (ADM)

Il s'agit des tentatives menées par des acteurs étatiques ou non étatiques en vue de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs ou des matériels connexes, y compris les précurseurs, sous réserve des droits et obligations des États parties aux accords suivants : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB).

Modalités de participation effective de l'OTAN

L'OTAN contribue à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération de plusieurs manières : par ses politiques et ses activités, et par l'intermédiaire de ses pays membres.

Les politiques de l'OTAN en la matière couvrent la consultation et la coopération pratique dans un large éventail de domaines, parmi lesquels figurent la maîtrise des armements conventionnels, les questions liées à la doctrine nucléaire, la promotion de la lutte contre les mines et la lutte contre la propagation des armes légères et de petit calibre (ALPC), la prévention de la prolifération des ADM, et le développement et l'harmonisation de capacités de défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Forces conventionnelles

Les Alliés ont considérablement réduit leurs forces conventionnelles depuis l'époque de la Guerre froide. Ils restent attachés au régime du Traité FCE. En réponse à la « suspension » unilatérale par la Fédération de Russie, en 2007, de ses obligations découlant du Traité FCE, les pays de l'OTAN parties au Traité FCE ont cessé d'exécuter certaines obligations du Traité à l'égard de la Fédération de Russie en novembre

¹ Politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

2011, tout en continuant d'honorer pleinement leurs obligations à l'égard de tous les autres États parties au Traité. Les Alliés ont déclaré que cette mesure était totalement réversible, pour autant que la Russie reprenne l'application intégrale du Traité. Au sommet de Chicago, en 2012, les Alliés ont réaffirmé leur attachement à la maîtrise des armements conventionnels et rappelé qu'ils étaient déterminés à préserver, à renforcer et à moderniser le régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe, sur la base de principes et d'engagements clés.

À leur sommet du pays de Galles, en 2014, et à celui de Varsovie, en 2016, les Alliés ont réaffirmé leur attachement de longue date à la maîtrise des armements conventionnels, élément essentiel de la sécurité euro-atlantique, et insisté sur l'importance d'une mise en œuvre intégrale et d'un respect total des engagements pour restaurer la confiance. Ils ont souligné que les activités militaires unilatérales de la Russie à l'intérieur et autour de l'Ukraine portaient atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans toute la région, et que l'application sélective que fait la Russie du Document de Vienne et du Traité Ciel ouvert comme sa non-application prolongée du Traité FCE affaiblissaient les contributions positives apportées par ces instruments de maîtrise des armements. Les Alliés ont appelé la Russie à respecter pleinement ses engagements. Pendant ce temps, le 11 mars 2015, la Fédération de Russie a annoncé qu'elle suspendait sa participation aux réunions du Groupe consultatif commun (GCC) sur le Traité FCE, qui se réunit régulièrement à Vienne.

Forces nucléaires

L'OTAN est engagée sur l'objectif qui consiste à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires mais elle réaffirme que, tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, elle restera une alliance nucléaire, mais au niveau le plus bas possible et en conservant une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles. Les armes nucléaires affectées à l'OTAN ont été réduites de plus de 95 % par rapport à leur niveau au plus fort de la Guerre froide. Les États membres de l'OTAN dotés de l'arme nucléaire ont également réduit leurs arsenaux nucléaires, et ils ont cessé de produire de l'uranium fortement enrichi ou du plutonium pour les armes nucléaires. Les Alliés sont déterminés à créer les conditions pour de nouvelles réductions sur la base de la réciprocité, sachant que les progrès en matière de maîtrise des armements et de désarmement doivent tenir compte de l'environnement de sécurité international du moment.

Par ailleurs, les Alliés soulignent leur ferme attachement à la pleine application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue la pierre angulaire des efforts internationaux en matière de non-prolifération et de maîtrise des armements depuis près de 50 ans. L'Alliance réaffirme sa détermination à tendre vers un monde plus sûr pour tous et à créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires, de façon pleinement conforme à toutes les dispositions du TNP, y compris l'article VI, par étapes, et d'une manière vérifiable, qui favorise la stabilité internationale et se fonde sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Les Alliés réitèrent leur attachement à l'accomplissement de progrès dans la réalisation des buts et objectifs du TNP, au titre de ses trois piliers, qui se renforcent mutuellement : désarmement nucléaire, non-prolifération, et utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Tous les Alliés sont parties au TNP, qu'ils considèrent comme un fondement essentiel pour la paix et la sécurité internationales. Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les dirigeants des pays de l'OTAN ont rappelé leur attachement au TNP et ils ont continué d'appeler la Russie à préserver la viabilité du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) en assurant un respect total et vérifiable de ce traité.

Forces armées

Au travers de son cadre de coopération avec des pays non membres, l'Alliance contribue à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, l'accent étant mis sur le contrôle civil des forces militaires, sur l'obligation de rendre compte et sur la restructuration des forces militaires de manière à en réduire le nombre et le coût tout en préservant leur employabilité.

Armes légères et de petit calibre (ALPC) et lutte contre les mines

Les Alliés collaborent avec les pays non membres et avec d'autres organisations internationales pour appuyer la pleine mise en œuvre du programme d'action établi par les Nations Unies en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects.

L'OTAN soutient également des activités de lutte contre les mines dans le monde entier. Tous les pays membres de l'OTAN, à l'exception des États-Unis, sont parties au Traité d'interdiction des mines de 1997, souvent appelé « Convention d'Ottawa ».

La politique OTAN relative aux fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix (PPP) a été adoptée en 2000, avec l'objectif d'aider les pays à remplir leurs obligations au titre de la Convention d'Ottawa en ce qui concerne la destruction des stocks de mines terrestres antipersonnel. La politique a ensuite été élargie aux efforts visant à mettre en œuvre le programme d'action des Nations Unies contre les armes légères et de petit calibre. Plus récemment, cette politique a aussi été élargie aux projets portant sur les conséquences de la réforme de la défense, sur l'entraînement et sur le développement de l'intégrité.

Un pays membre ou partenaire de l'OTAN peut lancer un projet sur fonds d'affectation spéciale de l'OTAN/du partenariat pour régler des questions pratiques spécifiques relevant de ces domaines. Ces projets sont financés par des contributions volontaires de pays de l'OTAN, de pays partenaires et d'organisations.

Au sommet de Varsovie, en 2016, les chefs d'État et de gouvernement ont insisté sur la nécessité de faire davantage pour instaurer un calme durable et faire cesser la violence au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où les crises et l'instabilité persistantes ont des incidences directes sur la sécurité de l'OTAN. Ils ont également appelé à renforcer la coopération pratique, y compris par un soutien accru dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, des armes légères et de petit calibre, de la lutte contre les engins explosifs improvisés et de la protection militaire des frontières.

Armes de destruction massive (ADM)

« Compte dûment tenu de la mission essentiellement militaire de l'Alliance, l'OTAN s'emploiera activement à prévenir la prolifération des ADM due à des acteurs étatiques et non étatiques, ainsi qu'à se protéger contre les menaces ADM au cas où la prévention échouerait, et elle sera prête à rétablir la situation en cas d'attaque ADM ou d'événement CBRN, et ce, dans le cadre de ses compétences, chaque fois qu'elle pourra apporter une valeur ajoutée, grâce à une approche politique, militaire et civile globale »².

L'OTAN a intensifié ses activités dans ce domaine depuis 1999 avec le lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive et l'ouverture, l'année suivante, d'un Centre ADM au siège de l'OTAN. Les Alliés ont également pris toute une série d'initiatives concrètes destinées à protéger leurs populations, leur territoire et leurs forces contre d'éventuelles menaces liées aux ADM. Dans le cadre de l'ouverture de l'OTAN vers les pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), les pays du Dialogue méditerranéen, les pays de l'Initiative de coopération d'Istanbul et d'autres pays partenaires, la Conférence de l'OTAN sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération dans le domaine des ADM est la seule conférence annuelle, parrainée par une organisation internationale, qui traite de tous les types d'armes de destruction massive, et sous tous leurs aspects.

Les contacts et la coopération menés par l'OTAN avec les Nations Unies et l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et initiatives multilatérales relatives à la prolifération des ADM revêtent une importance particulière.

² Politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) – paragraphe 4.

Évolution des contributions de l'OTAN à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération

Des politiques actives de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération constituent un élément indissociable de la contribution de l'OTAN à la sécurité et à la stabilité depuis le rapport Harmel de 1967.

Le rapport Harmel

Ce rapport a formé la base de la politique de sécurité de l'OTAN, fixant deux objectifs : maintenir une capacité militaire suffisante pour assurer une dissuasion efficace et crédible contre les agressions et d'autres formes de pression, et, dans le même temps, s'efforcer d'améliorer les relations Est-Ouest. Les objectifs de l'Alliance en matière de maîtrise des armements sont liés à la réalisation de ces deux buts. Il importe par conséquent que les politiques en matière de défense et de maîtrise des armements restent en harmonie et se renforcent mutuellement.

Concept global de maîtrise des armements et de désarmement

En mai 1989, l'OTAN a adopté le Concept global de maîtrise des armements et de désarmement, qui lui a permis d'avancer dans le domaine de la maîtrise des armements. Ce concept abordait le rôle de la maîtrise des armements dans les relations Est-Ouest, les principes de sécurité de l'Alliance, ainsi qu'un certain nombre de principes directeurs et d'objectifs régissant la politique de l'Alliance en matière de maîtrise des armements nucléaires, conventionnels et chimiques.

Ce concept définissait clairement les liens entre la maîtrise des armements et les politiques de défense, et posait le cadre conceptuel global dans lequel l'Alliance pourrait rechercher des avancées sur chaque aspect de ses activités de maîtrise des armements.

Le concept stratégique de l'Alliance

L'OTAN a réaffirmé son attachement à cette politique dans le concept stratégique de 2010 (s'agissant des armes nucléaires) :

« Il égique] engage l'OTAN sur l'objectif qui consiste à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires – mais il confirme que, tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN devra rester une alliance nucléaire ».

Le concept stratégique ajoute également, dans une perspective plus générale :

« L'OTAN cherche à assurer sa sécurité au niveau de forces le plus bas possible. La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération contribuent à la paix, à la sécurité et à la stabilité et doivent garantir une sécurité non diminuée à tous les pays membres de l'Alliance. Nous continuerons à jouer notre rôle dans le renforcement de la maîtrise des armements et dans la promotion du désarmement, qu'il s'agisse des armements conventionnels ou des armes de destruction massive, ainsi que dans les efforts de non-prolifération ».

Revue de la posture de dissuasion et de défense

La revue de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN, approuvée au sommet de Chicago, en 2012, aborde les questions de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Dans le document consacré à cette revue, il est souligné ce qui suit : « L'Alliance est déterminée à tendre vers un monde plus sûr pour tous et à créer **les conditions d'un monde sans armes nucléaires**, conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, selon une approche qui favorise la stabilité internationale et se fonde sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous ». Il est également rappelé dans ce document que tant qu'il y aura des armes nucléaires, l'OTAN restera une alliance nucléaire.

Le Comité consultatif spécial pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération (ADNC) a été créé sur la base de l'accord sur la revue de la posture de dissuasion et de défense.

Déclarations lors des sommets

Les dirigeants des pays de l'Alliance ont réaffirmé leur engagement dans les déclarations faites à l'occasion de chaque sommet tenu depuis 1999. Ainsi, au sommet de Bucarest, en 2008, les dirigeants des pays de l'Alliance ont pris note d'un rapport sur la mise en valeur du rôle de l'OTAN dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Dans le cadre d'une réponse plus large aux questions de sécurité, ils ont décidé que l'OTAN devait continuer de contribuer aux efforts internationaux dans ces domaines et de suivre attentivement ces questions. Ces engagements ont ensuite été réaffirmés dans les déclarations officielles des sommets qui ont eu lieu depuis lors. Par ailleurs, au sommet de Strasbourg-Kehl, en 2009, les dirigeants des pays de l'Alliance ont entériné la politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Dans la déclaration du sommet de Varsovie, en 2016, l'Alliance a réaffirmé son attachement de longue date à la maîtrise des armements conventionnels, élément essentiel de la sécurité euro-atlantique, et souligné l'importance d'une mise en œuvre intégrale et d'un respect total des engagements pour restaurer la confiance. Les dirigeants des pays de l'Alliance ont par ailleurs déclaré que les activités militaires unilatérales de la Russie à l'intérieur et autour de l'Ukraine portaient atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans toute la région, et que l'application sélective que fait la Russie du Document de Vienne et du Traité Ciel ouvert comme sa non-application prolongée du Traité FCE affaiblissaient les contributions positives apportées par ces instruments de maîtrise des armements. À Varsovie, l'OTAN a également continué d'appeler la Russie à préserver la viabilité du Traité FNI, et elle a condamné les multiples essais de missiles balistiques et les essais nucléaires auxquels procède la République populaire démocratique de Corée, l'appelant à cesser immédiatement et à abandonner toutes les activités en cours dans les domaines du nucléaire et des missiles balistiques, de façon complète, vérifiable et irréversible, et à reprendre des pourparlers internationaux.

Les instances de l'OTAN en charge de ces questions

Un certain nombre d'instances de l'OTAN supervisent différents aspects des activités de l'Alliance dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Les orientations politiques globales sont formulées par le Conseil de l'Atlantique Nord, la plus haute instance décisionnelle politique de l'Alliance. Une supervision plus détaillée des activités et de la politique dans des domaines spécifiques est assurée par un certain nombre d'instances, parmi lesquelles le Groupe de travail de haut niveau (HLTF) sur la maîtrise des armements conventionnels, le Comité consultatif spécial pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération (ADNC), le Groupe de haut niveau du Groupe des plans nucléaires (NPG/HLG), le Comité de coordination de la vérification (CCV) et le Comité sur la prolifération en configuration politico-militaire et en configuration « défense ».

Parmi les cadres de coopération de l'OTAN, le CPEA (et en particulier le Groupe de travail ad hoc sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et la lutte contre les mines) joue un rôle central.

Les armes de destruction massive

La prolifération des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs pourrait avoir des conséquences incalculables pour la sécurité nationale, régionale et mondiale. Au cours des dix années à venir, cette prolifération se manifestera encore avec le plus d'acuité dans certaines des régions les plus instables du monde. Les effets potentiels de la prolifération des ADM sur les pays de l'Alliance constituent l'une des plus grandes menaces auxquelles l'OTAN est confrontée.

Points principaux

- Les pays membres de l'OTAN s'emploient à prévenir la prolifération des ADM au travers d'un programme politique dynamique de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.
- Le Centre pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération des ADM (ACDC), situé au siège de l'OTAN, renforce le dialogue entre les Alliés, évalue les risques pesant sur les populations, les forces et le territoire des pays de l'Alliance, et soutient les activités de défense CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire).
- L'OTAN procède au renforcement de ses capacités à se défendre contre des attaques CBRN, y compris dans un contexte de terrorisme et de guerre.
- L'OTAN organise des formations et des exercices visant à tester l'interopérabilité des forces et à les préparer à opérer dans un environnement CBRN.

Pour en savoir plus

Les initiatives de l'OTAN dans le domaine des ADM

Les pays membres de l'OTAN s'emploient à empêcher la prolifération des ADM par des acteurs étatiques et non étatiques, dans le cadre d'un programme politique dynamique de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, notamment en développant et en harmonisant les capacités de défense et, au besoin, en employant ces capacités conformément aux décisions politiques prises à l'appui des objectifs de non-prolifération. La sécurité de l'OTAN repose sur des éléments politiques et sur des éléments de défense.

L'OTAN est prête à rétablir la situation en cas d'attaque ADM ou d'événement CBRN, grâce à une approche politico-militaire globale.

Bien que des progrès notables aient été accomplis, il reste d'importants défis à relever.

Depuis le lancement de l'initiative sur les ADM en 1999, qui avait pour vocation d'intégrer les dimensions politique et militaire des activités menées par l'Alliance en réponse à la prolifération des ADM, les Alliés continuent de renforcer et d'étendre la contribution de l'OTAN aux activités de non-prolifération conduites à l'échelle mondiale. Au travers de la coopération avec les pays partenaires et les organisations internationales concernées, l'OTAN apporte depuis toujours un soutien ferme aux négociations et à la mise en œuvre de plusieurs régimes de maîtrise des armements et de non-prolifération. Les Alliés développent par ailleurs les capacités de défense de l'OTAN face aux risques que représentent les ADM en améliorant l'état de préparation du secteur civil et les capacités de gestion des conséquences en cas d'emploi d'ADM ou encore d'accident ou d'incident CBRN.

Le Centre pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération des ADM (ACDC)

L'ACDC, issu de la fusion de la Section Maîtrise des armements et coordination et du Centre de non-prolifération des ADM, a été créé en 2017. Il relève de la Division Affaires politiques et politique de sécurité du siège de l'OTAN et est composé d'experts nationaux ainsi que de membres du Secrétariat international et de l'État-major militaire international de l'OTAN.

L'amélioration des capacités de défense CBRN

L'OTAN continue d'améliorer sensiblement sa posture de défense CBRN, avec la mise en place de la force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN (CJ-CBRND-TF), de la capacité OTAN de téléexpertise CBRN, du Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN (JCBRND COE), du Centre d'excellence pour la défense contre le terrorisme (DAT COE) et d'autres centres d'excellence et agences qui aident l'Organisation à faire face à la menace ADM. Les Alliés continuent d'investir des ressources considérables dans des capacités variées : reconnaissance et décontamination CBRN, alerte et compte rendu, protection individuelle et gestion des risques CBRN.

La force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN (CJ-CBRND-TF)

La force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN de l'OTAN a été mise en place pour exécuter la gamme complète des missions de défense CBRN. Elle comprend le bataillon multinational de défense CBRN et l'équipe d'évaluation interarmées.

La CJ-CBRND-TF est dirigée par un Allié, sur la base d'une rotation annuelle. Normalement, elle opère dans le cadre de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) – une force multinationale chargée de réagir rapidement aux crises naissantes, dans tout le spectre des missions de l'Alliance. Toutefois, la CJ-CBRND-TF peut, si nécessaire, intervenir indépendamment de la NRF pour exécuter d'autres tâches, par exemple pour venir en aide aux autorités civiles dans des pays membres de l'OTAN.

Le Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN (JCBRND COE)

Le JCBRND COE de Vyskov, en République tchèque, a ouvert ses portes en juillet 2007. Il s'agit d'un organisme militaire international parrainé et pourvu en personnel par la République tchèque, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Il est également ouvert aux partenaires qui souhaitent devenir des pays contributeurs. L'Autriche a rejoint le Centre en 2016 en tant que premier pays contributeur.

Le Centre offre à l'Alliance une expertise et une expérience reconnues dans le domaine CBRN. Il permet d'accroître l'interopérabilité et d'augmenter les capacités en multipliant les activités de formation et d'entraînement et les exercices au niveau multinational, en contribuant à l'élaboration de concepts, de doctrines, de procédures et de normes, et en testant et validant des concepts par l'expérimentation. Il contribue donc au processus de transformation de l'OTAN.

Le Centre comporte un élément de téléexpertise CBRN (CBRN RBE), qui a atteint sa capacité opérationnelle totale (FOC) en janvier 2016. Cette capacité fournit en temps utile aux commandants OTAN, à leurs états-majors et aux forces déployées une expertise, des évaluations et des avis CBRN scientifiques (techniques) et opérationnels complets, pendant la planification et l'exécution des opérations. Le CBRN RBE, doté d'un réseau secondaire composé de diverses institutions civiles et militaires, peut, si nécessaire, fonctionner 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La normalisation, la formation, la recherche et le développement

L'OTAN élabore et améliore les documents de normalisation nécessaires, elle conduit des activités de formation et des exercices, et elle apporte les améliorations capacitaires requises dans le domaine de la défense CBRN à travers les activités de nombreux groupes, organes et institutions, parmi lesquels :

- le Groupe de travail Médecine CBRN ;
- le Groupe de développement capacitaire interarmées Défense CBRN ;
- l'Organisation OTAN pour la recherche et la technologie ;
- le Comité des partenariats et de la sécurité coopérative (qui se charge désormais des tâches d'élaboration et de mise en œuvre des activités scientifiques, conduites auparavant sous les auspices du Comité pour la science au service de la paix et de la sécurité).

L'Alliance continue par ailleurs d'élaborer et d'améliorer les accords de normalisation OTAN qui régissent les opérations alliées menées dans un environnement CBRN. Ces accords, qui vont des normes de surveillance des maladies aux règles applicables à la limitation des mouvements de troupes, donnent des orientations sur tous les aspects de la préparation. De plus, l'OTAN organise des exercices d'entraînement et des séminaires de haut niveau, qui ont pour but de tester l'interopérabilité et de préparer ses dirigeants et ses forces à mener des opérations dans un environnement CBRN.

Le renforcement des capacités et la collaboration scientifique

Le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) permet à l'OTAN et à ses pays partenaires de coopérer sur des questions d'intérêt commun en vue de renforcer leur sécurité mutuelle. Le programme SPS facilite à cette fin les activités de recherche internationales devant permettre de relever les défis de sécurité émergents, il apporte un soutien aux opérations et missions dirigées par l'OTAN, et il aide à développer des outils de détection précoce et de prévision des catastrophes et des crises.

Pour ce qui est de la non-prolifération des ADM et de la défense CBRN, l'objectif principal des activités SPS est de permettre à l'OTAN et à ses pays partenaires de mieux protéger leurs populations et leurs forces contre les menaces CBRN. Le programme soutient la recherche pour le développement des capacités de défense CBRN, des activités de formation et des ateliers dans les domaines suivants :

- la protection contre les agents CBRN, et la capacité d'en diagnostiquer les effets, de les détecter, de les détruire, de les éliminer et de les confiner, ainsi que les méthodes de décontamination ;
- les stratégies et technologies de gestion des risques et de reprise des activités ;
- les contre-mesures médicales destinées à lutter contre les agents CBRN.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération sont des outils essentiels pour prévenir l'emploi des ADM ainsi que la propagation de ces armes et de leurs vecteurs. C'est la raison pour laquelle les Alliés continueront de soutenir les nombreuses initiatives prises dans les domaines mentionnés ci-dessus, en se fondant toujours sur le principe de la garantie d'une sécurité non diminuée pour tous les pays membres de l'Alliance.

Depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN a radicalement réduit le nombre d'armes nucléaires stationnées en Europe et sa dépendance à l'égard de ces armes dans sa stratégie. Aucun pays de l'Alliance n'a de programme d'armes chimiques ou biologiques. De plus, les Alliés sont déterminés à détruire les stocks d'agents chimiques et ils apportent leur soutien à plusieurs pays, partenaires et autres, à cette fin.

Les pays membres de l'OTAN aspirent résolument à un monde plus sûr pour tous et à réunir les conditions nécessaires pour un monde sans armes nucléaires, conformément à l'objectif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). C'est pourquoi l'Alliance s'emploiera à réunir les conditions nécessaires pour de nouvelles réductions. La mise en application du nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) entre les États-Unis et la Fédération de Russie constitue une étape importante vers la réalisation de cet objectif.

S'agissant du nouveau traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Conseil de l'Atlantique Nord a déclaré que ce texte faisait fi des réalités de l'environnement de sécurité international, de plus en plus complexe. Alors que le monde doit rester uni face à des menaces grandissantes, en particulier la grave menace que représente le programme nucléaire nord-coréen, ce traité ne tient pas compte de ces défis de sécurité urgents. Ce nouveau traité risque de fragiliser le TNP, qui est au cœur des initiatives mondiales de non-prolifération et de désarmement depuis près de 50 ans, ainsi que le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui l'étaye. Compte tenu de ce qui précède et pour un certain nombre d'autres raisons, y compris leur détermination à renforcer la sécurité par la dissuasion, la défense, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, les pays de l'Alliance ne peuvent accorder leur soutien à ce traité.

L'amélioration de l'état de préparation du secteur civil

Ce sont avant tout les autorités nationales qui sont responsables de la protection de la population et des infrastructures critiques face aux conséquences d'attentats terroristes, d'incidents CBRN et de catastrophes naturelles. Au sein de l'OTAN, les Alliés ont approuvé des exigences de base en matière de résilience nationale, et ils élaborent actuellement des directives pour aider les pays à les remplir. L'Alliance sert également d'enceinte pour l'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés, dans le but d'améliorer l'état de préparation et la résilience des pays.

Un réseau de 380 experts civils issus de toute la zone euro-atlantique a été constitué à l'appui de ces activités. Leur expertise couvre tous les aspects civils de la planification et des opérations de l'OTAN, y compris la gestion de crise, la gestion des conséquences et la protection des infrastructures critiques. Issus de l'administration publique ou du secteur industriel, ces experts participent à des formations et des exercices, et ils répondent aux demandes d'assistance.

Sous les auspices du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) de l'OTAN, les Alliés ont dressé l'inventaire des capacités civiles et militaires nationales qui pourraient être mises à disposition pour aider des pays frappés par un attentat terroriste CBRN. Créé à l'origine en 1998 pour coordonner les réactions aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine, l'EADRCC est également chargé, depuis 2001, de la coordination des réactions aux attentats terroristes qui seraient commis au moyen d'agents CBRN. Il organise des exercices internationaux de grande envergure sur le terrain afin de tester, dans le cadre de simulations, les réactions aux situations de catastrophe ainsi que les mesures de gestion des conséquences.

La coopération avec les partenaires

L'Alliance s'emploie activement à renforcer la sécurité internationale en nouant des partenariats avec les pays et les autres organisations internationales appropriés. Les programmes de partenariat de l'OTAN visent donc à offrir un cadre efficace pour le dialogue, la consultation et la coordination. Ils contribuent activement aux activités menées par l'OTAN dans les domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

Le Conseil de partenariat euro-atlantique, la Commission OTAN-Ukraine, la Commission OTAN-Géorgie et le Dialogue méditerranéen sont autant d'exemples d'instances de coopération. L'OTAN consulte également les pays de la région du Moyen-Orient élargi qui participent à l'Initiative de coopération d'Istanbul, ainsi que les partenaires mondiaux.

Les activités d'ouverture internationales

Les activités d'ouverture menées avec des pays partenaires et des organisations internationales ou régionales contribuent au développement d'une perception commune de la menace ADM et encouragent la participation aux initiatives internationales de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération ainsi que le respect des obligations souscrites en la matière. Elles permettent en outre de renforcer l'action menée à l'échelle mondiale pour se protéger et se défendre contre les menaces CBRN, et d'améliorer les capacités de gestion de crise et de rétablissement de la situation en cas d'emploi d'ADM contre l'Alliance ou contre ses intérêts.

Les activités d'ouverture et de coopération de l'OTAN avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec l'Union européenne (UE) et avec d'autres organisations régionales, et les initiatives multilatérales qui traitent de la prolifération des ADM revêtent une importance particulière. Une coopération continue avec des organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) peut contribuer aux efforts déployés pour inciter les États membres à se conformer aux accords internationaux applicables.

Concrètement, l'OTAN organise chaque année une conférence sur la non-prolifération, à laquelle participent un grand nombre de pays non membres de l'Organisation issus des six continents. Cet événement occupe une place unique parmi les activités des institutions internationales dans le domaine de la non-prolifération, car il permet aux hauts responsables nationaux de tenir des débats informels sur tous les types de menaces ADM ainsi que sur les réponses politiques et diplomatiques qui pourraient leur être apportées. Cette conférence se tient aussi bien dans les pays de l'Alliance que dans les pays partenaires. Elle a eu lieu la première fois en 2004, au Collège de défense de l'OTAN à Rome, puis à Sofia, à Vilnius, à Berlin, à Varsovie, à Prague, à Mons, à Budapest, à Split, à Interlaken, à Doha, à Ljubljana et à Helsinki.

L'Alliance participe également à des conférences sur cette question organisées par d'autres institutions internationales, parmi lesquelles le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, l'UE, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et à toxines, l'OSCE, etc.

Bon nombre des activités que mène l'OTAN au titre du programme SPS sont axées sur la dimension civile des technologies nucléaire, chimique et biologique. Des scientifiques de pays de l'OTAN et de pays partenaires coopèrent actuellement dans le cadre de recherches susceptibles d'influer sur ces activités. Le déclassement et l'élimination des ADM ou de leurs composants, la manipulation sans risque des matières, les techniques de mise en œuvre de la maîtrise des armements, ou encore la détection des agents CBRN font partie de ces domaines de recherche.

Les organes décisionnels

Les orientations et les activités de l'Alliance dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ADM relèvent de l'autorité générale du Conseil de l'Atlantique Nord, le principal organe de décision politique de l'OTAN. Le Conseil est épaulé par plusieurs comités et groupes OTAN, qui fournissent des évaluations stratégiques et formulent des avis et des recommandations quant aux orientations à suivre.

Le Comité sur la prolifération est l'organe consultatif de haut niveau pour les débats sur les initiatives politiques et les activités de défense de l'Alliance contre la prolifération des ADM. Il rassemble de hauts responsables nationaux chargés des aspects politiques et des questions de sécurité liés à la non-prolifération, ainsi que des spécialistes des capacités militaires nécessaires pour décourager la prolifération des ADM, pour déjouer les menaces, pour prévenir l'emploi d'ADM, ainsi que pour protéger les populations, les forces et le territoire de l'Alliance. Le Comité sur la prolifération est présidé par le Secrétariat international de l'OTAN lorsqu'il examine les aspects politico-militaires de la prolifération, et il est placé sous la direction de coprésidents nationaux pour les questions de défense.

Évolution

L'emploi ou la menace d'emploi d'ADM a eu des répercussions importantes sur l'environnement de sécurité du XX^e siècle, et elle continuera d'influer sur la sécurité internationale pour un certain temps encore. L'évolution des technologies modernes et les découvertes scientifiques favorisent l'apparition d'armes encore plus destructrices.

Pendant la Guerre froide, la perspective d'une destruction mutuelle assurée faisait obstacle à l'emploi des armes nucléaires. La course aux armements nucléaires a ralenti au début des années 1970, suite à la négociation des premiers traités sur la maîtrise des armements.

Dans les années 1990, l'amélioration de l'environnement de sécurité a permis aux États dotés d'armes nucléaires de réduire considérablement leurs stocks. Toutefois, la prolifération des connaissances et des technologies a permis à d'autres pays de fabriquer leurs propres armes nucléaires, ce qui a étendu les risques globaux à de nouvelles parties du monde.

Au sommet de Washington, en 1999, les dirigeants des pays alliés ont lancé une initiative sur les ADM pour la gestion des risques liés à la prolifération de ces armes et de leurs vecteurs. Cette initiative devait permettre de mieux comprendre les questions relatives aux ADM, de développer des moyens d'y répondre, d'améliorer le partage du renseignement et de l'information ainsi que l'état de préparation des forces armées de l'Alliance pour qu'elles puissent mener des opérations dans un environnement ADM et faire face aux menaces dans ce domaine. C'est ainsi que le Centre de non-prolifération des ADM a été créé en 2000.

Au sommet de Prague, en 2002, les Alliés ont lancé un processus de modernisation, dont l'objectif était que l'OTAN soit en mesure de relever efficacement les nouveaux défis du XXI^e siècle. Ce processus prévoyait la création de la Force de réaction de l'OTAN, la rationalisation de la structure de commandement de l'Alliance ainsi qu'une série de mesures destinées à protéger les populations, les forces et le territoire des pays de l'OTAN contre les menaces CBRN.

En 2003, l'OTAN a créé le bataillon multinational de défense CBRN et l'équipe d'évaluation interarmées, qui font partie de la force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN depuis 2007.

Au sommet de Riga, en 2006, les Alliés ont entériné une directive politique globale (CPG) qui contient une analyse du futur environnement de sécurité ainsi que les orientations fondamentales à suivre dans le cadre de la transformation de l'OTAN en cours. Il y est clairement indiqué que la prolifération des ADM et de leurs vecteurs représente une menace majeure pour la sécurité, notamment lorsqu'elle est associée aux menaces que posent le terrorisme ou les États faillis.

En juillet 2007, l'OTAN a ouvert le Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN à Vyskov (République tchèque).

En avril 2009, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont entériné la politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des ADM et la défense contre les menaces CBRN. Le 31 août 2009, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé de mettre ce document en lecture publique.

Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'Alliance ont adopté un nouveau concept stratégique. Ils sont également convenus, à Lisbonne, de créer un comité spécifiquement chargé de formuler des avis sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Ce comité a entamé ses travaux en mars 2011.

En mai 2012, au sommet de Chicago, les dirigeants des pays de l'OTAN ont approuvé et rendu publics les résultats de la revue de la posture de dissuasion et de défense. Ce document réaffirme que l'OTAN est déterminée « à maintenir une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile pour la dissuasion et la défense, afin d'honorer les engagements énoncés dans le concept stratégique ». Il a également été rappelé au sommet de Chicago que « la maîtrise des



armements, le désarmement et la non-prolifération jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'Alliance », et les Alliés continueront par conséquent d'appuyer les efforts en ce sens.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont en outre souligné que « *la prolifération menace notre vision commune qui est de créer les conditions nécessaires à un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)* ».

Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés ont déclaré qu'ils feraient en sorte que l'OTAN reste préparée, tant sur le plan stratégique que sur le plan opératif, au travers de politiques, de plans et de capacités, à contrer un large éventail de menaces CBRN, qu'elles soient le fait d'États ou d'acteurs non-étatiques.

Politique et forces de dissuasion nucléaire de l'OTAN

Les armes nucléaires sont une composante essentielle des capacités globales de dissuasion et de défense de l'OTAN, aux côtés des forces conventionnelles et des forces de défense antimissile.



Points principaux

- La politique nucléaire de l'OTAN se fonde sur le concept stratégique de 2010 et sur la revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR) de 2012.
- L'objectif fondamental des forces nucléaires de l'OTAN est la dissuasion.
- La dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles, demeure un élément central de la stratégie d'ensemble de l'OTAN.
- Les armes nucléaires sont une composante essentielle des capacités globales de dissuasion et de défense de l'OTAN, aux côtés des forces conventionnelles et des forces de défense antimissile.
- L'OTAN est attachée à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, mais tant qu'il y aura des armes nucléaires, elle restera une alliance nucléaire.
- Le Groupe des plans nucléaires fait office d'enceinte de consultation sur la dissuasion nucléaire de l'OTAN.

Pour en savoir plus

Politique de dissuasion nucléaire de l'OTAN

La politique nucléaire de l'OTAN se fonde sur deux documents publics approuvés par les chefs d'État et de gouvernement des 29 pays de l'Alliance :

- Le concept stratégique de 2010
- La revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR) de 2012

La politique nucléaire de l'OTAN se fonde sur deux documents publics approuvés par les chefs d'État et de gouvernement des 29 pays de l'Alliance :

- Le concept stratégique de 2010
- La revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR) de 2012

Le concept stratégique que les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont adopté en novembre 2010 au sommet de Lisbonne définit les tâches et principes fondamentaux de l'Alliance, dissuasion comprise. Le concept stratégique engage l'OTAN sur l'objectif qui consiste à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires – mais il confirme que, tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN restera une alliance nucléaire.

« La responsabilité première de l'Alliance est de protéger et de défendre le territoire et la population de ses pays membres contre une attaque, en vertu de l'article 5 du traité de Washington... »]

La dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles, demeure un élément central de notre stratégie d'ensemble. ...] Aussi longtemps qu'il y aura des armes nucléaires, l'OTAN restera une alliance nucléaire. ...]

Nous assurerons la plus large participation possible des Alliés à la planification de défense collective sur les rôles nucléaires, au stationnement des forces nucléaires en temps de paix et aux dispositions de commandement, de contrôle et de consultation. »

Le sommet tenu en 2010 à Lisbonne a donné le coup d'envoi d'une revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR), qui a été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance au sommet de l'OTAN à Chicago, en mai 2012. La DDPR a examiné la posture générale de l'OTAN à la lumière du concept stratégique :

« La revue a montré que la posture des forces nucléaires de l'Alliance satisfait actuellement aux critères requis pour une posture de dissuasion et de défense efficace.

Tout en cherchant à ménager des conditions propices à de nouvelles réductions des armes nucléaires non stratégiques affectées à l'OTAN et en étudiant les diverses possibilités s'offrant en la matière, les Alliés concernés¹ feront en sorte que tous les éléments composant la dissuasion nucléaire de l'OTAN restent sûrs, sécurisés et efficaces aussi longtemps que l'Alliance demeurera une alliance nucléaire. Cela exigera un maintien de l'attention des dirigeants et une excellence institutionnelle pour la mission de dissuasion nucléaire, ainsi que des directives de planification alignées sur les exigences du XXI^e siècle. »

L'objectif fondamental des forces nucléaires de l'Alliance est la dissuasion. Il s'agit essentiellement d'une fonction politique. L'Alliance s'emploiera à maintenir une dissuasion efficace. Le contrôle politique des armes nucléaires sera maintenu en toutes circonstances. La planification et les consultations nucléaires au sein de l'Alliance se feront en fonction des directives politiques.

■ Consultation nucléaire

Les principes clés de la politique nucléaire de l'OTAN sont établis par les chefs d'État et de gouvernement des 29 pays membres de l'Alliance.

Le Groupe des plans nucléaires (NPG) est, pour les États qui en sont membres, une enceinte de consultation sur toute question en rapport avec la dissuasion nucléaire de l'OTAN. À l'exception de la France, qui a décidé de ne pas y adhérer, les Alliés font tous partie du NPG.

¹ À savoir tous les membres du Groupe des plans nucléaires.

Les pays membres, y compris les nouveaux membres potentiels, sont tous, à tous égards, membres de l'Alliance, notamment pour ce qui est de leur engagement vis-à-vis de la politique de l'Alliance sur les armes nucléaires et des garanties qu'elle offre à l'ensemble des Alliés.

— Rôle des forces nucléaires de l'OTAN

Les armes nucléaires sont une composante essentielle des capacités globales de dissuasion et de défense de l'OTAN, aux côtés des forces conventionnelles et des forces de défense antimissile.

Les conditions dans lesquelles un recours à l'arme nucléaire pourrait être envisagé sont extrêmement improbables.

Forces nucléaires stratégiques

Comme l'indique le concept stratégique de 2010 :

« La garantie suprême de la sécurité des Alliés est apportée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celles des États-Unis ; les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui ont un rôle de dissuasion propre, contribuent à la dissuasion globale et à la sécurité des Alliés. »

Avions à double capacité

Un certain nombre de pays membres de l'OTAN mettent des avions à double capacité (DCA) à la disposition de l'Alliance. Ces appareils peuvent participer à des rôles nucléaires à différents niveaux de préparation – le niveau le plus élevé se mesurant en semaines. Dans leur rôle nucléaire, les avions sont équipés pour emporter des bombes nucléaires, et le personnel est formé en conséquence.

Les armes nucléaires correspondantes restent sous le contrôle et la garde absolus des États-Unis, tandis que les Alliés concernés assurent un soutien militaire pour la mission des DCA au moyen de forces et de capacités conventionnelles.

Les dirigeants des pays de l'OTAN ont évoqué ces questions au sommet de Varsovie en juillet 2016 :

La posture de dissuasion nucléaire de l'OTAN repose également, en partie, sur les armes nucléaires des États-Unis déployées à l'avant en Europe, ainsi que sur les capacités et l'infrastructure mise à disposition par les Alliés concernés. Ces Alliés feront en sorte que tous les éléments composant la dissuasion nucléaire de l'OTAN restent sûrs, sécurisés et efficaces. ...] L'Alliance assurera une participation aussi large que possible des Alliés concernés aux arrangements agréés pour le partage du fardeau dans le domaine nucléaire.

— Politique de l'OTAN en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération

Le concept stratégique de 2010 comme la revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR) de 2012 font clairement état de l'attachement de l'OTAN à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération.

Selon le concept stratégique :

« L'OTAN cherche à assurer sa sécurité au niveau de forces le plus bas possible. La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération contribuent à la paix, à la sécurité et à la stabilité et doivent garantir une sécurité non diminuée à tous les pays membres de l'Alliance. »

L'OTAN a réduit unilatéralement son stock d'armes nucléaires basées à terre de plus de 95% par rapport au niveau atteint au plus fort de la Guerre froide.

Concernant ces réductions, la DDPN précise que :

« Depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN a radicalement réduit le nombre et le type d'armes nucléaires stationnées en Europe, la disponibilité opérationnelle de ces armes, ainsi que sa dépendance à l'égard des armes nucléaires dans sa stratégie.

...] L'OTAN est prête à envisager de réduire encore son besoin en armes nucléaires non stratégiques affectées à l'Alliance dans le contexte de mesures réciproques de la part de la Russie, en tenant compte du stock russe d'armes de ce type stationnées dans la zone euro-atlantique, qui est plus important. »

Comme l'ont indiqué les dirigeants des pays de l'OTAN dans la déclaration du sommet de Varsovie, en 2016 :

« Après la fin de la Guerre froide, l'OTAN a radicalement réduit le nombre d'armes nucléaires stationnées en Europe, ainsi que la dépendance à l'égard des armes nucléaires dans sa stratégie. Nous restons déterminés à contribuer à créer les conditions pour de nouvelles réductions sur la base de la réciprocité, sachant que les progrès en matière de maîtrise des armements et de désarmement doivent tenir compte de l'environnement de sécurité international du moment. Nous regrettons que les conditions actuelles ne soient pas favorables à la concrétisation du désarmement. »

Le rôle de l'OTAN dans la maîtrise des armements conventionnels

L'OTAN attache une grande importance à la maîtrise des armements conventionnels et elle offre à ses membres une enceinte de consultation et de prise de décision essentielle pour tout ce qui a trait à la maîtrise des armements et au désarmement.



Points principaux

- Le concept stratégique que l'OTAN a adopté en 2010 met en évidence l'importance que continue de revêtir l'harmonisation des politiques et des objectifs de défense et de maîtrise des armements, ainsi que l'attachement de l'Alliance à l'élaboration de futurs accords de maîtrise des armements.
- Le Traité de 1990 sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) est un accord de maîtrise des armements considéré comme historique, auquel les Alliés ont maintes fois exprimé leur attachement.
- Le fait que la Russie applique de manière sélective le Document de Vienne et le Traité « Ciel ouvert », et qu'elle n'applique plus depuis longtemps le Traité FCE affaiblit l'effet positif de ces instruments de maîtrise des armements. Les Alliés ont exhorté la Russie à respecter pleinement l'ensemble de ses engagements dans ce domaine.
- Les pays de l'OTAN soutiennent la mise en œuvre de diverses mesures de confiance et de sécurité (MDCS), dont font partie le Document de Vienne, le Traité « Ciel ouvert » et les objectifs de la Convention d'Ottawa relatifs au déminage humanitaire.
- Tous les membres de l'Alliance sont parties au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, lequel vise à améliorer les législations et les contrôles nationaux relatifs aux armes légères illicites.

- Entré en vigueur en décembre 2014, le Traité sur le commerce des armes fixe des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes conventionnelles. L'OTAN se tient prête à apporter, comme il conviendra, son appui à la mise en application de ce traité.
- Les pays de l'OTAN aident les pays partenaires à détruire leurs stocks excédentaires de mines, d'armes et de munitions.

Accords de maîtrise des armements conventionnels (FCE)

Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe

Présenté comme « la clé de voûte de la sécurité européenne », le Traité FCE impose pour la première fois dans l'histoire de l'Europe des limites juridiques vérifiables à la structure de forces de ses 30 États parties, situés dans la zone allant de l'Atlantique à l'Oural.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité, en 1992, il a été vérifié que plus de 100 000 équipements des catégories limitées par le Traité (chars, véhicules blindés de transport de troupes, pièces d'artillerie, hélicoptères d'attaque et avions de combat) avaient été détruits, et près de 6 000 inspections sur le terrain ont été réalisées ; ce traité a ainsi atteint son objectif qui était de créer un équilibre et de limiter la possibilité d'attaques conventionnelles par surprise dans sa zone d'application.

À la première conférence d'examen du Traité FCE, en 1996, des négociations ont été entamées pour adapter le Traité aux réalités de l'après-Guerre froide. Ce processus s'est clôturé en marge du sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) tenu à Istanbul en 1999. Les États parties au Traité ont également approuvé des engagements supplémentaires, appelés « engagements d'Istanbul ». Le texte du Traité FCE a été considérablement adapté au nouvel environnement de sécurité, mais il n'a pas été ratifié par les pays de l'Alliance car la Russie n'avait pas respecté entièrement les engagements relatifs au retrait des forces russes de Géorgie et de République de Moldova, engagements sur lesquels était fondée l'adoption du Traité adapté par les Alliés.

Depuis 2000, lors des sommets et des réunions ministérielles organisés par l'OTAN, les Alliés ont rappelé leur attachement au Traité FCE, et ils ont réaffirmé qu'ils étaient prêts et déterminés à ratifier le Traité adapté.

À la troisième conférence d'examen du Traité FCE, en juin 2006, la Russie a fait part de ses préoccupations concernant la ratification du Traité FCE adapté, et elle a fait valoir que la version adaptée était elle-même dépassée.

Après la conférence extraordinaire des États parties au Traité FCE, en juin 2007, le président russe a signé, le 14 juillet 2007, une loi « suspendant » unilatéralement l'exécution des obligations juridiques qui incombent à la Russie en vertu du Traité FCE et ce, à compter du 12 décembre 2007. L'OTAN a réagi en proposant un ensemble de mesures constructives et tournées vers l'avenir.

En 2008 et 2009, des consultations ont été organisées entre les États-Unis – au nom de l'Alliance – et la Russie, mais les résultats n'ont pas été probants. D'autres efforts pour sortir de l'impasse ont été déployés sur la base d'une initiative des États-Unis, qui visait à parvenir à un accord sur un cadre de négociation pour la modernisation du Traité FCE, avec des consultations à 36 entre tous les États parties au Traité FCE et les États membres de l'OTAN qui ne sont pas signataires de ce traité. Le processus s'est enlisé à l'automne 2011, faute d'accord entre les parties.

Comme aucun accord ne pouvait être trouvé pour sortir de l'impasse, les pays de l'OTAN parties au Traité FCE ont annoncé, vers la fin novembre 2011, leur décision de ne plus honorer certaines obligations FCE à l'égard de la Russie, tout en continuant de respecter pleinement leurs obligations FCE à l'égard de tous les autres États parties au Traité. Mais dans le communiqué de décembre 2011 de leurs ministres des Affaires étrangères, les pays de l'OTAN ont précisé que ces décisions étaient réversibles si jamais la Fédération de Russie revenait à l'application intégrale du Traité.

Au sommet de Chicago, en mai 2012, les Alliés ont rappelé leur attachement à la maîtrise des armements conventionnels et ils se sont dits déterminés à préserver, à renforcer et à moderniser le régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe, sur la base de principes et d'engagements clés.

Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les Alliés ont réaffirmé leur attachement de longue date à la maîtrise des armements conventionnels, élément essentiel de la sécurité euro-atlantique, et ils ont souligné l'importance d'une mise en œuvre intégrale et d'un respect total des engagements pour restaurer la confiance. Ils ont souligné que les activités militaires unilatérales de la Russie à l'intérieur et autour de l'Ukraine portent atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans toute la région et que l'application sélective que fait la Russie du Document de Vienne et du Traité « Ciel ouvert » comme sa non-application prolongée du Traité FCE affaiblissent les contributions positives apportées par ces instruments de maîtrise des armements. Les Alliés ont appelé la Russie à respecter pleinement ses engagements. Le 11 mars 2015, la Fédération de Russie a annoncé qu'elle suspendait sa participation aux réunions du Groupe consultatif commun sur le Traité FCE, qui se réunit régulièrement à Vienne.

Le Document de Vienne

Le Document de Vienne, auquel sont parties tous les États d'Europe et d'Asie centrale, est un texte politiquement contraignant destiné à promouvoir la confiance mutuelle et la transparence sur le plan des forces et des activités militaires d'un État. Dans le cadre du Document de Vienne, des milliers d'inspections et d'évaluations ont été effectuées, en plus des visites de bases aériennes et d'installations militaires ; par ailleurs, de nouveaux types d'armements et de matériels ont fait l'objet de démonstrations organisées à l'intention des États parties au Document de Vienne. Afin de tenir compte de l'environnement actuel en matière de politique de sécurité, une version actualisée du Document de Vienne a été approuvée par l'OSCE en décembre 2016.

Le Traité « Ciel ouvert »

Le Traité « Ciel ouvert » est un document juridiquement contraignant qui autorise les vols d'observation aérienne non armés au-dessus du territoire d'un pays signataire. Depuis l'entrée en vigueur du Traité « Ciel ouvert », en janvier 2002, jusqu'à ce jour, plus de 1 100 missions d'observation ont été conduites. Les photographies aériennes et autres données qui sont recueillies lors des missions d'observation assurent la transparence et complètent les activités de vérification qui sont effectuées au sol dans le cadre d'autres traités.

Ce traité prévoit une large coopération en ce qui concerne l'utilisation des avions et de leurs capteurs, ce qui permet de renforcer l'ouverture et la confiance. Au terme de longues négociations, les États parties au Traité « Ciel ouvert » ont décidé, à la conférence d'examen de 2010, d'autoriser à l'avenir l'utilisation des capteurs numériques. Ceux-ci doivent toutefois faire l'objet d'un processus de certification, tel que prévu dans le Traité Ciel ouvert.

Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

La prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) sert non seulement de terreau aux activités terroristes mondiales, mais elle engendre également la violence. Elle a des retombées sur les populations locales et entrave un développement constructif et les activités économiques.

Il est impératif de s'attaquer le plus largement possible à la prolifération des ALPC, ce pour quoi le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) constitue un excellent cadre. Le Groupe de travail ad hoc de l'OTAN/du CPEA sur les ALPC et la lutte contre les mines contribue aux efforts déployés au niveau international pour faire échec au commerce illicite des ALPC, et il encourage l'application intégrale des réglementations et des normes internationales, notamment le Programme d'action des Nations Unies.

Le Programme d'action des Nations Unies a été adopté en juillet 2001 par près de 150 pays, dont tous les pays membres de l'OTAN. Il contient des recommandations concrètes destinées à améliorer les législations et les contrôles nationaux relatifs aux armes légères illicites, à encourager la coopération régionale et à promouvoir l'assistance et la coopération internationales dans ce domaine. Ce programme

a été élaboré et approuvé suite à la prise de conscience croissante du fait que des ALPC illicites sont employées dans la plupart des conflits actuels et que la facilité avec laquelle il est possible de se procurer ce type d'armes nuit à la paix et à la sécurité internationales, facilite les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et freine le développement socioéconomique. Il prévoit des mesures aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines de la législation et de la destruction des armes qui ont été confisquées, saisies ou collectées, ainsi qu'un volet de coopération et d'aide internationales visant à renforcer l'aptitude des États à recenser les ALPC illicites et à en assurer la traçabilité. Tous les deux ans, l'ONU organise une réunion de suivi de la mise en œuvre du programme d'action, à laquelle l'OTAN participe. Les délégations nationales de l'ensemble des États membres se réunissent tous les six ans pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action.

La lutte contre les mines

Les pays membres de l'Alliance ne sont pas tous parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, mais tous approuvent sans réserve les objectifs de cette convention relatifs au déminage humanitaire.

Grâce au mécanisme de fonds d'affectation spéciale OTAN/Partenariat, l'Alliance aide les pays partenaires à détruire leurs stocks excédentaires de mines, d'armes et de munitions.

Le Groupe de travail ad hoc du CPEA sur les ALPC et la lutte contre les mines contribue également aux efforts déployés dans ce domaine au travers de ces projets sur fonds d'affectation spéciale, ainsi que dans le cadre d'un partage de l'information. En particulier, son programme d'orateurs invités donne l'occasion à des experts du déminage de partager leurs connaissances avec le Groupe de travail. Parmi ces experts, issus de centres nationaux de lutte contre les mines, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales, ont figuré d'éminentes personnalités, comme Mme Jody Williams, lauréate du prix Nobel de la paix et directrice de la campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel. Le Groupe a élargi son champ d'action en y intégrant également les questions ayant trait aux restes explosifs de guerre et aux armes à sous-munitions.

La Convention sur les armes à sous-munitions

La Convention sur les armes à sous-munitions interdit tout emploi, stockage, production et transfert d'armes à sous-munitions. Différents articles de la convention portent sur l'assistance aux victimes, la dépollution des zones contaminées et la destruction des stocks. Cette convention est devenue un instrument juridiquement contraignant lorsqu'elle est entrée en vigueur, le 1^{er} août 2010. Au 1^{er} mai 2018, 103 États avaient adhéré à cette convention.

Le Traité sur le commerce des armes

En juillet 2012, les États membres de l'ONU se sont réunis à New York pour négocier un traité sur le commerce des armes qui établirait des normes communes strictes pour le commerce international des armes conventionnelles. Après deux années de négociations, la Conférence a permis d'aboutir à un accord sur le texte du traité. Le traité a été signé par les gouvernements et il est entré en vigueur en décembre 2014, après avoir été ratifié par 50 États. Ce traité fixe des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes conventionnelles. L'OTAN se tient prête à apporter, si nécessaire, son appui à l'application du Traité sur le commerce des armes.

Projets sur fonds d'affectation spéciale

Le mécanisme des fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix été créé en 2000 et visait à l'origine à aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines terrestres antipersonnel. Son champ d'action a ensuite été élargi à la destruction des munitions excédentaires, des munitions explosives non explosées et des ALPC, ainsi qu'à l'aide aux pays partenaires dans les domaines suivants : gestion des conséquences de la réforme de la défense, formation et développement de l'intégrité. À ce jour, l'OTAN a contribué à la destruction de 5,65 millions de mines terrestres antipersonnel, 46 750 tonnes de munitions diverses, 2 millions de grenades à main, 15,95 millions

d'armes à sous-munitions, 1 635 systèmes antiaériens portables, 3 530 tonnes de produits chimiques, et 626 000 ALPC – avec les 164,4 millions de munitions destinées à ces armes.

Au fil des années, l'OTAN a entraîné des milliers d'experts du traitement des dispositifs explosifs, avec notamment l'apport d'une aide à la reconversion à plus de 12 000 anciens militaires, au travers de projets sur fonds d'affectation spéciale dans le domaine de la réforme de la défense.

Les projets sur fonds d'affectation spéciale sont entrepris à l'initiative d'un pays membre ou d'un pays partenaire de l'OTAN, et ils sont financés par des contributions volontaires de différents alliés, partenaires et organisations. Une plateforme de partage d'information en ligne permet aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires d'échanger des informations au sujet des projets en cours ou envisagés.

— Organes de l'OTAN actifs dans le domaine de la maîtrise des armements conventionnels

Un certain nombre d'organes de l'OTAN servent de cadre aux débats et aux travaux sur les questions de maîtrise des armements. La politique dans ce domaine est définie à l'occasion des délibérations du Groupe de travail de haut niveau sur la maîtrise des armements conventionnels, qui a été créé pour suivre les développements relatifs aux FCE et aux MDSCS.

Les questions relatives à l'application des accords de maîtrise des armements et à la vérification relèvent du Comité de coordination de la vérification, qui est notamment chargé de gérer une base de données de vérification créée pour les FCE.

Le Comité des partenariats et de la sécurité coopérative (PCSC) et le Groupe de travail ad hoc du CPEA sur les ALPC et la lutte contre les mines font partie des autres instances au sein desquelles des organismes de mise en œuvre comme l'ONU, l'Union européenne, l'OSCE, le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (SEESAC) et l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) peuvent partager des informations sur les projets.

Le Conseil OTAN-Russie (COR) comporte aussi un groupe de travail sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Cependant, les travaux du COR sont suspendus depuis le printemps 2014 en raison des actions de la Russie en Ukraine.

L'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) organise, dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, plusieurs stages relatifs au Traité FCE, au Document de Vienne, au Traité « Ciel ouvert », aux armes de destruction massive (ADM), aux ALPC et à la lutte contre les mines. La plupart de ces stages sont aussi ouverts aux partenaires mondiaux de l'OTAN.

Opérations et missions en cours et terminées

L'OTAN est un acteur de premier plan sur la scène internationale et contribue activement à la paix et à la sécurité. Elle s'emploie à promouvoir les valeurs démocratiques et est attachée au règlement pacifique des différends. Néanmoins, en cas d'échec des efforts diplomatiques, elle possède la capacité militaire requise pour entreprendre des opérations de gestion de crise, seule ou en coopération avec d'autres pays ou organisations internationales.



Points principaux

- L'OTAN est une organisation de gestion de crise à même d'entreprendre un large éventail d'opérations et de missions militaires.
- Quelque 20 000 hommes participent à des missions de l'OTAN dans le monde et mènent souvent de difficiles opérations terrestres, aériennes et navales complexes dans tous les types d'environnement.
- À l'heure actuelle, l'OTAN opère en Afghanistan, au Kosovo et en Méditerranée.
- L'OTAN soutient aussi l'Union africaine (UA) et exécute des missions de police du ciel à la demande des Alliés. Elle apporte également un soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en Europe et déploie des missiles Patriot et des avions AWACS en Turquie.
- Elle mène par ailleurs des opérations et missions de secours pour protéger les populations face à des catastrophes naturelles, technologiques ou humanitaires.
- Le tempo et la diversité des opérations et missions auxquelles elle participe se sont accrus depuis le début des années 1990.

Opérations et missions en cours

L'OTAN en Afghanistan

L'OTAN assure actuellement la direction de la mission non combattante Resolute Support, qui offre formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Lancée le 1^{er} janvier 2015, cette mission est menée avec un effectif de 15 600 hommes environ, qui sont fournis par les pays de l'OTAN et les pays partenaires et qui sont répartis entre un pôle principal (Kaboul/Bagram) et quatre satellites (Mazar-i-Charif, dans le nord de l'Afghanistan, Herat, dans l'ouest, Kandahar, dans le sud, et Jalalabad, dans l'est).

Les principales tâches de la mission Resolute Support sont les suivantes : soutenir la planification, la programmation et la budgétisation ; assurer la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et le contrôle ; promouvoir le respect des principes de l'état de droit et de la bonne gouvernance ; contribuer à la mise en place et au soutien des processus qui concernent, entre autres, la génération de force, le recrutement, la formation, la gestion et le perfectionnement du personnel.

Le cadre juridique de la mission Resolute Support s'appuie sur une invitation officielle du gouvernement afghan ainsi que sur la Convention sur le statut des forces (SOFA) conclue entre l'OTAN et l'Afghanistan pour régir la présence des troupes OTAN. La mission Resolute Support reçoit aussi le soutien de la communauté internationale au sens large, comme en atteste la résolution 2189 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à l'unanimité le 12 décembre 2014. Cette résolution accueille favorablement la nouvelle mission et souligne qu'il importe de continuer à apporter un soutien international à la stabilisation de la situation en Afghanistan.

La mission Resolute Support succède à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), que l'OTAN a dirigée d'août 2003 à décembre 2014. La FIAS avait été créée en 2001, en réponse à une demande d'assistance de la part des autorités afghanes et en vertu d'un mandat de l'ONU, afin d'empêcher l'Afghanistan de redevenir un sanctuaire pour les terroristes. Elle avait aussi pour mission de mettre en place de nouvelles forces de sécurité afghanes et de permettre aux autorités du pays d'assurer efficacement la sécurité sur tout le territoire afin de créer un environnement propice au bon fonctionnement des institutions démocratiques et à l'établissement d'un État de droit.

La mission en Afghanistan constitue l'engagement opérationnel le plus important de l'Alliance à ce jour. Au-delà de la mission Resolute Support et de la FIAS, les pays de l'Alliance et les pays partenaires ont par ailleurs pris l'engagement d'aider la communauté internationale au sens large à assurer le soutien financier à long terme des forces de sécurité afghanes. Les dirigeants des pays de l'OTAN ont aussi réaffirmé leur détermination à voir l'OTAN entretenir un partenariat durable avec l'Afghanistan, caractérisé par le renforcement des consultations politiques et de la coopération pratique menées dans le cadre du partenariat durable OTAN-Afghanistan conclu en 2010.

L'OTAN au Kosovo

Même si l'Afghanistan reste le principal théâtre d'opérations de l'OTAN, l'Alliance ne faillit pas à ses autres engagements, en particulier dans les Balkans. À ce jour, environ 4 500 soldats alliés opèrent au Kosovo dans le cadre de la Force pour le Kosovo (KFOR).

Entrées pour la première fois au Kosovo en juin 1999 pour mettre fin à la violence généralisée et à la catastrophe humanitaire, les troupes de la KFOR continuent de maintenir une présence forte sur tout le territoire.

À la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo en février 2008, l'OTAN a décidé de maintenir sa présence sur la base de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Depuis lors, elle a contribué à la constitution d'une force de sécurité multiethnique et professionnelle pour le Kosovo, qui est dotée d'un armement léger et est chargée d'assumer des tâches de sécurité qui ne sont pas du ressort de la police. Entre-temps, le dialogue engagé entre Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne a enregistré des progrès. La normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo est essentielle pour surmonter le blocage politique au sujet de la partie nord du Kosovo.

Sécurisation en Méditerranée

Les opérations de l'OTAN ne se limitent pas uniquement aux zones de conflit. Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, l'OTAN a immédiatement commencé à prendre des mesures visant à élargir les options disponibles pour lutter contre la menace du terrorisme international. En octobre 2001, elle a lancé l'opération de surveillance maritime Active Endeavour, axée sur la détection et la dissuasion des activités terroristes en Méditerranée. Cette opération a pris fin en octobre 2016 et a été remplacée par Sea Guardian, une opération maritime caractérisée par sa souplesse et sa capacité à exécuter la gamme complète des tâches liées aux opérations de sûreté maritime.

Sea Guardian mène actuellement trois tâches en mer Méditerranée : connaissance de la situation maritime, lutte contre le terrorisme en mer et soutien au renforcement des capacités. Si les Alliés le décident, elle pourrait aussi exécuter d'autres tâches comme faire respecter la liberté de navigation, mener des opérations d'interdiction maritime et protéger les infrastructures critiques. D'une manière plus générale, elle aide à maintenir un environnement maritime sûr et sécurisé tout en contribuant aux trois tâches fondamentales essentielles de l'Alliance : défense collective, gestion de crise et sécurité coopérative.

Soutien à l'Union africaine

Bien au-delà des limites de la région euro-atlantique, l'Alliance continue de soutenir l'Union africaine (UA) dans ses missions de maintien de la paix sur le continent africain.

Depuis juin 2007, l'OTAN appuie la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en fournissant un soutien en matière de transport aérien et maritime aux troupes de maintien de la paix de l'UA, cette dernière ayant formulé de nouvelles demandes. À la demande de l'UA, l'OTAN apporte un soutien à la Force africaine en attente (FAA) en participant au renforcement de ses capacités et en mettant à disposition des experts et des formateurs. La FAA, qui devrait être déployée en Afrique en période de crise, s'inscrit dans le cadre des efforts que l'UA déploie dans le but de développer des capacités de maintien de la paix à long terme. Elle représente la vision de l'UA d'un dispositif continental de sécurité, disponible sur appel, et présentant des points de ressemblances avec la Force de réaction de l'OTAN.

Police du ciel

Depuis l'intervention militaire illégale menée par la Russie en Ukraine en 2014, l'OTAN prend des mesures de réassurance supplémentaires au bénéfice de ses pays membres. Parmi ces mesures figurent des missions de police du ciel.

Il s'agit de missions collectives du temps de paix qui permettent à l'OTAN de détecter, de suivre et d'identifier toutes les violations et transgressions de son espace aérien et de prendre les mesures qui s'imposent. Des avions de combat alliés effectuent des patrouilles dans l'espace aérien des pays de l'Alliance qui ne possèdent pas leurs propres chasseurs. L'OTAN a déployé des appareils supplémentaires pour renforcer les missions menées au-dessus de l'Albanie, du Monténégro et de la Slovénie, ainsi que dans la région de la Baltique, où ses F-16 ont intercepté des avions russes ayant violé à plusieurs reprises l'espace aérien allié.

Cette capacité de police du ciel est l'une des trois forces d'active qui contribuent à titre permanent aux efforts de défense collective de l'Alliance. Les deux autres composantes sont les forces maritimes permanentes de l'OTAN, qui sont prêtes à agir sur demande, et le système de défense aérienne intégrée dont l'Organisation dispose pour se protéger contre les attaques aériennes, et dont fait également partie le système de défense antimissile balistique de l'Alliance.

Opérations et missions terminées

Lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden et au large de la Corne de l'Afrique

En réponse à une demande du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, les forces navales de l'OTAN ont escorté des navires affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) en transit dans les eaux

dangereuses du golfe d'Aden, où la recrudescence des actes de piraterie risquait de compromettre les efforts humanitaires internationaux en Afrique. L'opération Allied Provider, dirigée par l'OTAN, a été menée d'octobre à décembre 2008 et consistait à lutter contre les activités de piraterie au large des côtes somaliennes.

Parallèlement, répondant à une demande urgente de l'UA, ces mêmes forces navales de l'OTAN ont escorté un navire affrété par l'UA qui transportait du matériel pour le contingent du Burundi déployé dans le cadre de la mission de l'UA en Somalie.

De mars à août 2009, l'OTAN a mené l'opération Allied Protector, une opération de lutte contre la piraterie destinée à améliorer la sécurité des routes commerciales maritimes et la navigation internationale au large de la Corne de l'Afrique. La force affectée à cette opération a exécuté des tâches de surveillance et de protection visant à prévenir et à réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée, qui constituent une menace pour les lignes de communication maritimes et les intérêts économiques.

L'opération Ocean Shield, qui s'inscrit dans le prolongement des précédentes missions de lutte contre la piraterie menées par l'OTAN, était axée sur la lutte contre la piraterie en mer au large de la Corne de l'Afrique. Approuvée le 17 août 2009 par le Conseil de l'Atlantique Nord, cette opération a contribué aux efforts internationaux de lutte contre la piraterie menés dans la région. Elle a également offert aux États de la région qui le demandaient une aide leur permettant de développer leur propre capacité de lutte contre les actes de piraterie. Plus aucune attaque n'a été menée avec succès à partir de mai 2012, mais bien qu'elle soit jugulée, la piraterie au départ de la Somalie n'a pas été éradiquée. Pendant les périodes sans unités de surface, les avions de patrouille maritime ont poursuivi leurs sorties aériennes, et les liens avec les systèmes de connaissance de la situation maritime et avec les partenaires associés à la lutte contre la piraterie ont été maintenus. À cet égard, le Centre OTAN de la navigation commerciale a joué un rôle clé. L'opération Ocean Shield a pris fin le 15 décembre 2016 après avoir atteint ses objectifs.

Opération Active Endeavour

L'opération Active Endeavour (OAE) a été lancée au lendemain des attentats terroristes du 11 Septembre pour décourager et déjouer les actes de terrorisme, et pour assurer une défense et une protection contre ces menaces en Méditerranée. Comptant parmi les huit initiatives lancées par l'Alliance en 2001, en solidarité avec les États-Unis, elle a aidé à sécuriser une des routes commerciales les plus fréquentées au monde. Opération relevant de l'article 5, c'est-à-dire opération de défense collective, elle ne concernait au départ que les pays membres de l'OTAN jusqu'à ce que des pays non membres soient autorisés à y participer à partir de 2004.

L'OAE a interpellé des navires marchands et a visité des bâtiments suspects, elle est intervenue pour venir en aide à des civils sur des plates-formes pétrolières en difficulté et sur des navires en perdition, et, d'une manière plus générale, elle a contribué à améliorer la manière dont la sécurité est perçue. Les navires de l'OTAN ont systématiquement procédé à des reconnaissances préalables des routes maritimes dans les goulets d'étranglement ainsi que dans les passages et les ports importants de l'ensemble du bassin méditerranéen.

L'année 2010 a marqué un tournant pour l'OAE, qui est devenue une opération réseaucentrée et non plus axée sur des plateformes, combinant unités disponibles sur appel et missions d'opportunité au lieu de s'appuyer sur des forces déployées. En plus de poursuivre et de contrôler les navires suspects, elle a aidé à établir une image de l'activité maritime en Méditerranée en menant régulièrement des actions d'information auprès de divers navires.

L'opération Active Endeavour a été remplacée par l'opération Sea Guardian en novembre 2016.

La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan

Créée en 2001 en réponse à une demande d'assistance de la part des autorités afghanes et en vertu d'un mandat de l'ONU, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a été dirigée par l'OTAN d'août 2003 à décembre 2014.

Sa mission était de mettre en place de nouvelles forces de sécurité afghanes et de permettre aux autorités du pays d'assurer efficacement la sécurité sur tout le territoire afin de créer un environnement propice au bon fonctionnement des institutions démocratiques et à l'établissement d'un État de droit, dans le but d'empêcher l'Afghanistan de redevenir un sanctuaire pour les terroristes.

La FIAS a également participé aux efforts de reconstruction et de développement de l'Afghanistan, essentiellement au travers d'équipes de reconstruction provinciales (PRT) multinationales – dirigées par divers pays fournissant des troupes à la FIAS – qui sécurisaient des zones dans lesquelles les travaux de reconstruction pouvaient être effectués par des acteurs nationaux et internationaux. Les PRT ont aussi aidé les autorités afghanes à renforcer progressivement les institutions nécessaires à la pleine instauration de la bonne gouvernance et de l'état de droit, ainsi qu'à la promotion des droits de l'homme. À cet égard, les PRT ont eu pour mission principale de renforcer les capacités, de soutenir le développement des structures de gouvernance et de favoriser des conditions propices à l'amélioration de la gouvernance.

La FIAS a été l'une des plus importantes opérations internationales de gestion de crise jamais menées, à laquelle ont contribué jusqu'à 51 pays. Fin 2014, le processus de transfert de l'entière responsabilité de la sécurité entre, d'une part, les soldats de la FIAS et, d'autre part, l'armée et les forces de police afghanes, a été mené à bien, et la mission de la FIAS s'est achevée. Le 1er janvier 2015, Resolute Support, une nouvelle mission dirigée par l'OTAN a été lancée. Non combattante, elle vise à offrir formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.

L'OTAN et l'Iraq

L'OTAN a mené en Iraq, de 2004 à 2011, une opération de soutien relativement petite, mais importante, qui consistait à former, encadrer et aider les forces de sécurité irakiennes. Au sommet d'Istanbul, en juin 2004, les Alliés ont surmonté leurs divergences et décidé de contribuer à l'effort international visant à aider l'Iraq à se doter de forces de sécurité efficaces et responsables. C'est ainsi qu'a été créée la Mission OTAN de formation en Iraq (NTM-I). La NTM-I a apporté un soutien dans différents contextes, s'agissant de la formation, des avis et du mentorat. Tous les pays membres de l'OTAN ont participé à l'effort de formation, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Iraq, au moyen de contributions financières ou de dons d'équipements. Parallèlement, pour renforcer cette initiative, l'OTAN s'est aussi employée à définir avec le gouvernement irakien un cadre de coopération structuré afin de développer ses relations à long terme avec l'Iraq.

L'OTAN et la Libye

Au lendemain du soulèvement populaire contre le régime de Kadhafi à Benghazi (Libye), en février 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté les résolutions 1970 et 1973 en soutien du peuple libyen, « condamnant la violation flagrante et systématique des droits de l'homme ». Ces résolutions prévoyaient des mesures actives, dont une zone d'exclusion aérienne, un embargo sur les armes, et l'autorisation donnée aux États membres, agissant au besoin dans le cadre d'organismes régionaux, de prendre « toutes les mesures nécessaires » pour protéger les civils libyens.

Au début, l'OTAN s'est employée à faire respecter la zone d'exclusion aérienne, puis, le 31 mars 2011, elle a pris le commandement et le contrôle exclusifs de toutes les opérations militaires relatives à la Libye. L'opération Unified Protector dirigée par l'OTAN avait trois composantes :

- l'imposition d'un embargo sur les armes dans les eaux internationales de la Méditerranée pour empêcher le transfert d'armes, de matériels connexes et de mercenaires vers la Libye ;
- la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne pour empêcher tout avion de bombardier des cibles civiles ; ;
- la conduite de frappes aériennes et navales contre les forces militaires qui participaient à des attaques contre les populations et les zones civiles en Libye, ou qui menaçaient de les attaquer.

Le mandat de l'ONU a été appliqué à la lettre, et l'opération s'est achevée le 31 octobre 2011 après que ses objectifs eurent été atteints.

Aide à l'Union africaine au Darfour (Soudan)

La Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) avait pour but de mettre un terme à la violence qui sévissait dans cette région depuis l'éclatement d'un conflit en 2003, et d'y améliorer la situation humanitaire. De juin 2005 au 31 décembre 2007, l'OTAN a assuré un transport aérien pour quelque 37 000 hommes de la MUAS, et assuré la formation et le mentorat de plus de 250 responsables de cette mission. Bien que le soutien fourni dans ce cadre par l'OTAN ait pris fin lorsque la MUAS a été remplacée par l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD), l'Alliance s'est immédiatement déclarée disposée à examiner toute demande de soutien pour la nouvelle mission de maintien de la paix.

Secours après le tremblement de terre au Pakistan

Juste avant le début du rigoureux hiver himalayen, un tremblement de terre dévastateur a frappé le Pakistan le 8 octobre 2005, faisant environ 53 000 morts, 75 000 blessés et quatre millions au moins de sans-abri. À partir du 11 octobre, en réponse à une demande de ce pays, l'OTAN a contribué à l'aide humanitaire d'urgence en acheminant par voie aérienne 3 500 tonnes de fournitures et en déployant des ingénieurs, des unités médicales et des matériels spécialisés. Cette initiative d'aide humanitaire, l'une des plus importantes organisées par l'OTAN, s'est achevée le 1er février 2006.

Au fil des ans, l'Alliance a aidé à coordonner l'aide fournie à d'autres pays frappés par des catastrophes naturelles, notamment la Turquie, l'Ukraine et le Portugal. Elle s'y emploie par l'intermédiaire du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe.

Cyclone Katrina

Après que le cyclone Katrina eut frappé le sud des États-Unis le 29 août 2005, faisant de nombreuses victimes et provoquant des dégâts et des inondations considérables, le gouvernement américain a demandé des vivres, du matériel médical et des approvisionnements logistiques, ainsi qu'une aide pour le transfert de ces fournitures dans les zones sinistrées. Le 9 septembre 2005, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé un plan militaire d'aide aux États-Unis, qui consistait à contribuer à la coordination de l'acheminement des matériels requis d'urgence et à appuyer les opérations de secours humanitaires. Pendant l'opération (du 9 septembre au 2 octobre), neuf pays membres ont fourni 189 tonnes de matériels aux États-Unis.

Protection d'événements publics

En réponse à une demande du gouvernement grec, l'OTAN a apporté une aide à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes, en menant l'opération Distinguished Games du 18 juin au 29 septembre 2004. Elle a fourni un soutien dans le domaine du renseignement, et elle a mis à disposition des moyens de défense contre des attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), ainsi que des avions radar AWACS. C'est la première opération dans le cadre de laquelle l'OTAN a fourni une aide à l'intérieur des frontières d'un pays membre sans que cela relève de l'article 4 ou de l'article 5.

De même, l'OTAN a répondu à une demande d'aide émanant du gouvernement letton et visant à assurer la sécurité du sommet de Riga, en novembre 2006. L'OTAN est ainsi intervenue dans les domaines suivants : sécurité technique, capacités de réaction aux incidents CBRN, police des airs et de la mer, détection d'engins explosifs improvisés (EEI), systèmes de communications et d'information, et soutien à l'évacuation sanitaire.

La deuxième guerre du Golfe

Pendant la deuxième guerre du Golfe, l'OTAN a déployé des avions radar AWACS et des batteries d'artillerie antiaérienne afin d'améliorer la défense de la Turquie dans le cadre d'une opération baptisée Display Deterrence. Cette opération a démarré le 20 février 2003 et s'est achevée le 16 avril 2003. Les avions AWACS ont effectué cent missions, représentant 950 heures de vol au total.

L'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine¹

Répondant à une demande du gouvernement de Skopje visant à atténuer les tensions interethniques grandissantes, l'OTAN a mené successivement trois opérations dans ce pays entre août 2001 et mars 2003.

La première, Essential Harvest, a mené au désarmement des groupes d'origine albanaise qui opéraient dans l'ensemble du pays.

Ensuite, l'opération Amber Fox a permis d'assurer la protection des observateurs internationaux chargés de surveiller la mise en œuvre du plan de paix.

Enfin, l'opération Allied Harmony, lancée en décembre 2002, consistait à fournir des éléments consultatifs chargés d'aider le gouvernement à assurer la stabilité dans l'ensemble du pays.

Ces opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ont illustré la forte coopération qui existe entre l'OTAN, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'OTAN reste déterminée à aider l'ex-République yougoslave de Macédoine à intégrer les structures euro-atlantiques. À cette fin, le quartier général de l'OTAN à Skopje a été créé en avril 2002 pour donner des avis sur les aspects militaires de la réforme du secteur de la sécurité. Il fonctionne encore actuellement.

Première opération OTAN de lutte contre le terrorisme

Le 4 octobre 2001, après qu'il eut été établi que les attentats terroristes du 11 septembre à New York et à Washington D.C. avaient été dirigés depuis l'étranger, l'OTAN a approuvé un paquet de huit mesures à l'appui des États-Unis. À la demande de ces derniers, l'Alliance a mené sa toute première opération antiterroriste, Eagle Assist, de la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002.

Sept avions radar AWACS de l'OTAN ont ainsi aidé à patrouiller l'espace aérien américain ; au total, 830 membres d'équipage de 13 pays de l'OTAN ont effectué plus de 360 sorties. C'était la première fois que des moyens militaires de l'OTAN étaient déployés à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.

L'OTAN en Bosnie-Herzégovine

Avec la désintégration de la Yougoslavie, un violent conflit a éclaté en Bosnie-Herzégovine en avril 1992. L'Alliance a réagi dès l'été 1992, en faisant respecter l'embargo sur les armes décrété par l'ONU dans la région de la mer Adriatique (en coopération avec l'Union de l'Europe occidentale à partir de 1993), ainsi que la zone d'exclusion aérienne établie par le Conseil de sécurité de l'ONU. C'est dans le cadre de la surveillance de la zone d'exclusion aérienne que l'OTAN a lancé les premières opérations de combat de son histoire, abattant quatre chasseurs-bombardiers bosno-serbes qui effectuaient une mission de bombardement le 28 février 1994.

Au mois d'août 1995, pour mettre fin à la violence provoquée par les Serbes en Bosnie-Herzégovine, les troupes de maintien de la paix de l'ONU ont demandé que des frappes aériennes soient menées par l'OTAN. L'opération Deadeye a débuté le 30 août contre les forces aériennes des Serbes de Bosnie, mais ces derniers ne se sont pas pliés pour autant aux exigences de retrait formulées par les Nations Unies. Aussi l'OTAN a-t-elle lancé l'opération Deliberate Force, qui ciblait les installations de commandement et de contrôle et les dépôts de munitions des Serbes de Bosnie. Cette campagne aérienne de l'Alliance a été essentielle pour amener les Serbes à s'asseoir à la table des négociations et pour mettre un terme à la guerre en Bosnie.

Après la signature de l'accord de paix de Dayton en décembre 1995, l'OTAN a immédiatement déployé une Force de mise en œuvre (IFOR) de quelque 60 000 hommes, sous mandat des Nations Unies. Cette opération (Joint Endeavour) a été suivie, en décembre 1996, par le déploiement d'une Force de stabilisation (SFOR) de 32 000 hommes.

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Compte tenu de l'amélioration de la situation de sécurité, l'OTAN a mis fin à son opération de soutien de la paix en décembre 2004, et l'Union européenne a déployé une nouvelle force, baptisée Althea. L'Alliance conserve un quartier général militaire dans le pays pour effectuer un certain nombre de tâches spécifiques, qui consistent en particulier à aider les autorités du pays à réformer leurs structures de défense.

De 1949 au début des années 1990

Pendant la Guerre froide

Lorsque l'OTAN a été créée, en 1949, l'un de ses rôles essentiels était d'agir comme un puissant moyen de dissuasion contre les agressions militaires. À cet égard, on a pu mesurer le succès de l'OTAN au fait que pendant toute la période de la Guerre froide, les forces alliées n'ont pas participé à une seule action militaire. Pendant une bonne partie de la deuxième moitié du XXe siècle, l'OTAN est restée vigilante, prête à intervenir.

Après la Guerre froide

Au début des années 1990, la fin de la Guerre froide a entraîné de profonds changements dans l'environnement de sécurité internationale. L'Alliance a été confrontée à de nouvelles menaces et à la résurgence d'anciennes menaces connues.

De cette évolution sont nées de nouvelles responsabilités. Après avoir été une alliance exclusivement défensive pendant près d'un demi-siècle, l'OTAN a commencé à assumer un rôle de plus en plus proactif au sein de la communauté internationale. Avant de se lancer dans sa première grande opération de réponse aux crises dans les Balkans, l'OTAN a mené plusieurs autres opérations militaires.

Opération *Anchor Guard*, 10 août 1990 – 9 mars 1991

Après l'invasion du Koweït par les forces irakiennes le 2 août 1990, des avions de l'OTAN dotés de systèmes aéroportés de détection lointaine ont été déployés à Konya (Turquie) pour suivre l'évolution de la crise et assurer une couverture du sud-est de la Turquie en cas d'attaque irakienne pendant la première crise/guerre du Golfe.

Opération *Ace Guard*, 3 janvier 1991 – 8 mars 1991

En réponse à une demande d'aide de la Turquie face à la menace posée par l'Iraq pendant la première crise/guerre du Golfe, l'OTAN a déployé en Turquie la Force mobile du CAE (Air) ainsi que des systèmes de défense aérienne.

Opérations *Allied Goodwill I & II*, 4–9 février et 27 février – 24 mars 1992

Après l'éclatement de l'Union soviétique en décembre 1991 et l'effondrement de son système économique contrôlé centralement, l'OTAN a contribué aux secours internationaux en envoyant en Russie et dans d'autres pays membres de la Communauté d'États indépendants, à bord d'avions de transport et d'entraînement AWACS, des équipes d'experts en aide humanitaire et des conseillers médicaux.

Opération *Agile Genie*, 1^{er} – 19 mai 1992

Alors que l'Occident connaissait une période de tensions grandissantes avec la Libye après que le Conseil de sécurité de l'ONU eut imposé des sanctions incitant ce pays à livrer les personnes soupçonnées d'avoir fait exploser un avion de la Pan Am au-dessus de la ville de Lockerbie (Écosse) en 1988, l'OTAN a intensifié la surveillance aérienne assurée par les AWACS en Méditerranée centrale pour surveiller les routes d'approche aériennes depuis le littoral nord-africain. Les AWACS de l'OTAN ont effectué 36 missions aériennes, représentant 2 336 heures de vol au total.

L'OTAN et l'Afghanistan

L'OTAN dirige une mission « non combattante » de formation, de conseil et d'assistance au profit des forces et des institutions de sécurité afghanes. La mission Resolute Support (RSM) a été lancée en janvier 2015, après la fin de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), en décembre 2014, lorsque la responsabilité de la sécurité en Afghanistan a été transférée aux forces de défense et de sécurité nationales afghanes. Outre le soutien à la RSM, les pays de l'OTAN et les pays partenaires aident financièrement les forces et les institutions de sécurité afghanes dans le cadre d'un engagement international plus large vis-à-vis de l'Afghanistan. Le partenariat durable entre l'OTAN et l'Afghanistan offre un cadre pour un dialogue politique et une coopération pratique plus larges.



Points principaux

- L'OTAN a dirigé la FIAS, sous mandat de l'ONU, d'août 2003 à décembre 2014. La mission de la FIAS était de donner aux autorités afghanes les moyens d'agir et de développer la capacité des forces de sécurité nationales afghanes à assurer efficacement la sécurité, de manière que l'Afghanistan ne puisse plus jamais redevenir un sanctuaire pour les terroristes.
- À ce jour, la FIAS est la mission la plus longue et la plus exigeante que l'OTAN ait menée : à son apogée, elle comptait plus de 130 000 hommes, provenant de 50 pays membres et partenaires de l'OTAN.
- La FIAS a également participé aux efforts de reconstruction et de développement de l'Afghanistan avec 28 équipes de reconstruction provinciales multinationales – dirigées par divers pays de la FIAS – qui sécurisaient des zones en dehors de Kaboul dans lesquelles les travaux de reconstruction étaient effectués par des acteurs nationaux et internationaux.
- La transition vers la prise en charge de la sécurité par les Afghans a commencé en 2011 et s'est achevée en décembre 2014, lorsque l'opération de la FIAS a pris fin et que les Afghans sont devenus entièrement responsables de la sécurité de leur pays. Les PRT ont été progressivement dissoutes et leurs fonctions ont été transférées aux autorités afghanes fin 2014. En janvier 2015, l'OTAN a lancé la mission Resolute Support (RSM), une mission visant à former, à conseiller et à assister les forces et les institutions de sécurité afghanes. Actuellement, plus de 16 000 soldats de 39 pays de l'OTAN et de pays partenaires y participent. Au sommet de Bruxelles, en juillet 2018, l'OTAN accueillera deux nouveaux pays fournisseurs de troupes : les Émirats arabes unis et le Qatar, qui feront passer l'effectif de la RSM à 41 pays.

- Les dirigeants des pays de l'Alliance ont décidé, au sommet de Varsovie en 2016, de maintenir la RSM au-delà de 2016.
- L'OTAN et ses partenaires se sont déjà engagés à fournir un soutien financier aux forces afghanes jusque fin 2020, et ils sont convenus que le sommet 2018 de Bruxelles serait l'occasion de réaffirmer leur engagement à maintenir le soutien financier en faveur des forces de sécurité afghanes au-delà de 2020.
- Le partenariat durable constitue le partenariat politique de l'OTAN avec l'Afghanistan. Il a été établi en 2010 au sommet de l'OTAN tenu à Lisbonne. Au sommet de 2016, les Alliés ont décidé de renforcer et d'améliorer le partenariat, dans le cadre et en complément de la RSM, au travers du dialogue politique et de la coopération pratique. À plus long terme, un partenariat traditionnel avec l'Afghanistan reste l'objectif de l'OTAN.
- Le haut représentant civil de l'OTAN représente les responsables politiques de l'Alliance à Kaboul, en liaison avec le gouvernement afghan, la société civile et les représentants de la communauté internationale et des pays voisins. Il joue un rôle de premier plan s'agissant de donner des conseils aux autorités afghanes sur le partenariat durable.

Pour en savoir plus

Mission Resolute Support

Lancée le 1^{er} janvier 2015, la mission Resolute Support mène principalement des activités de formation, de conseil et d'assistance au niveau des ministères chargés de la sécurité, au sein d'autres institutions nationales, ainsi qu'aux échelons supérieurs de l'armée et de la police. Elle travaille main dans la main avec différents éléments de l'armée de terre, de la police et des forces aériennes afghanes.



La mission assume des fonctions de soutien dans divers domaines, et notamment la planification opérationnelle, l'élaboration du budget, le processus de génération de force, la gestion et le développement du personnel, le maintien en puissance logistique et le contrôle civil, pour garantir que les forces et les institutions de défense et de sécurité nationales afghanes agissent dans le respect de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

En juin 2018, l'effectif de la RSM était de près de 16 000 personnes, mises à disposition par 39 pays de l'OTAN et pays partenaires et réparties entre un pôle principal (Kaboul/Bagram) et quatre pôles régionaux (Mazar-i-Charif (nord), Herat (ouest), Kandahar (sud) et Laghman (est)).

Les forces afghanes font des progrès, travaillant avec professionnalisme et bravoure partout dans le pays, et continuent d'empêcher les insurgés de concrétiser leurs objectifs stratégiques. Elles développent leurs capacités de combat, notamment leurs forces d'opérations spéciales et leurs forces aériennes.

(Pour en savoir plus sur Resolute Support)

Le soutien financier des forces de défense et de sécurité afghanes

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance et leurs partenaires internationaux ont réaffirmé l'engagement qu'ils avaient pris au sommet de Chicago de jouer leur rôle dans le soutien financier des forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF) après 2014. C'est à la communauté internationale dans son ensemble qu'il revient de contribuer au financement de cet effort.

L'OTAN prend part à ce processus, en contribuant à l'élaboration de mécanismes de financement internationaux et de dispositions en matière de paiement basés sur les principes de la transparence, de la redevabilité et de l'efficacité financière pour tous les éléments concernés des ANDSF.

À la date du 28 mai 2018, le total des contributions apportées au fonds d'affectation spéciale OTAN pour l'armée nationale afghane (ANA) dépasse 2,3 milliards de dollars. En outre, le gouvernement afghan lui-même devrait en principe fournir au moins 500 millions de dollars par an pour le soutien financier des ANDSF. (Pour en savoir plus sur le fonds d'affectation spéciale pour l'ANA)

Le fonds d'affectation spéciale pour l'ANA est l'un des quatre mécanismes de financement permettant de fournir un soutien financier aux forces et institutions de sécurité afghanes, les trois autres étant le fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOTFA), administré par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'« Afghanistan Security Forces Fund » (ASFF) des États-Unis, et l'engagement du gouvernement afghan à fournir 500 millions de dollars par an, tout en s'employant à augmenter ce montant chaque année, jusqu'à ce qu'il soit en mesure d'assurer lui-même le soutien financier des forces. Le LOTFA sert à financer les traitements des fonctionnaires de la police et de la justice et à développer les capacités du ministère de l'Intérieur. L'ASFF, quant à lui, est régi par un arrangement bilatéral entre les États-Unis et l'Afghanistan, et il sert à couvrir les dépenses d'équipement et de fonctionnement des forces de sécurité afghanes.

En décembre 2015, les Alliés et les partenaires ont entamé de nouveaux travaux avec la communauté internationale dans son ensemble pour assurer le soutien financier des ANDSF jusqu'à fin 2020. Les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont pris cet engagement au sommet de Varsovie, en juillet 2016. D'ici au sommet de Bruxelles, en juillet 2018, les Alliés et les partenaires auront l'occasion de réaffirmer leur engagement à continuer de contribuer au soutien financier des forces de sécurité afghanes au-delà de 2020.

Le partenariat durable entre l'OTAN et l'Afghanistan

L'OTAN et l'Afghanistan ont signé une déclaration sur un partenariat durable au sommet de l'OTAN tenu à Lisbonne en 2010. Ce document fournit un cadre pour des consultations politiques et une coopération pratique à long terme dans des domaines d'intérêt particulier pour l'Afghanistan dans lesquels l'OTAN peut partager ses compétences.

Le premier ensemble d'activités à mener dans le cadre du partenariat durable, approuvé par les ministres des Affaires étrangères en avril 2011, regroupe un certain nombre d'initiatives qui, avant, étaient menées

séparément. Ce partenariat aidera à faire évoluer la mission de l'OTAN ainsi qu'à développer durablement les institutions afghanes.

En mai 2015, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont entériné les directives et principes pour renforcement du partenariat durable. Elles prévoient une présence au sol continue du personnel civil et militaire après la fin de la mission Resolute Support actuellement en cours. À plus long terme, le partenariat durable est aussi censé assurer la transition vers un partenariat plus traditionnel entre l'OTAN et l'Afghanistan.

La coopération dans ce cadre prend notamment les formes suivantes :

- des activités de renforcement des capacités, comme celles du programme OTAN pour le développement de l'intégrité, qui contribue à fournir à l'Afghanistan des outils pratiques pour développer l'intégrité, la transparence et la redevabilité et réduire les risques de corruption dans les secteurs de la défense et de la sécurité ;
- des programmes de formation militaire professionnelle, comme le programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP) ;
- une formation aux plans civils d'urgence et à la préparation aux catastrophes ;
- une action de diplomatie publique visant à faire mieux comprendre l'OTAN et son rôle en Afghanistan.

La mission de la FIAS (2001-2014)

Déployée en 2001 – initialement sous la direction de certains Alliés sur la base d'une rotation semestrielle – la FIAS a été chargée, à la demande du gouvernement afghan et sous mandat de l'ONU, d'aider le gouvernement afghan à maintenir la sécurité, dans un premier temps à Kaboul et dans les alentours exclusivement. L'OTAN ayant accepté de prendre le commandement de la force en août 2003, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé l'extension progressive des opérations de la FIAS à l'ensemble du pays.

La FIAS a été l'une des plus vastes coalitions de l'histoire et la mission la plus longue et la plus exigeante que l'OTAN ait jamais eu à mener. À son apogée, la force comptait plus de 130 000 hommes, provenant de 50 pays membres et partenaires de l'OTAN.

Dans le cadre de l'action globale de la communauté internationale, la FIAS s'est employée à créer les conditions devant permettre au gouvernement afghan d'exercer son autorité dans tout le pays.

Le développement de forces de sécurité nationales afghanes professionnelles, performantes et autonomes a été un élément fondamental des efforts déployés par la FIAS et l'objectif premier de la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A). Ces travaux ont été menés en étroite coopération avec la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL Afghanistan) et le ministère afghan de la Défense. La NTM-A, créée en 2009, a mis l'accent sur la formation des nouvelles recrues et sur la mise en place d'une capacité de formation institutionnelle au sein des forces de sécurité afghanes, tandis que le commandement interarmées de la FIAS se chargeait de prodiguer aux unités constituées les conseils et l'assistance nécessaires à leur perfectionnement.

Ces efforts combinés ont contribué à la mise sur pied des forces de sécurité afghanes qui, parties de rien, comptent aujourd'hui quelque 352 000 soldats et policiers. Depuis sa création en 2002, l'armée nationale afghane (ANA) est progressivement passée d'une force axée sur l'infanterie à une armée à part entière disposant d'éléments de combat et de capacités facilitatrices – police militaire, renseignement, capacités d'ouverture d'itinéraires, appui tactique, services de santé, aviation, et logistique. Le rôle de la police nationale afghane (ANP) a évolué, passant petit à petit de la lutte contre l'insurrection à un rôle davantage civil, grâce au développement de capacités dans toute une série de domaines allant des enquêtes criminelles jusqu'au contrôle de la circulation. L'armée de l'air afghane a vu son effectif augmenter régulièrement, tant au niveau du personnel civil que des équipages aériens militaires et du personnel de maintenance et de soutien. La flotte des aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante s'est aussi étoffée.

Un processus graduel de transition vers la prise en charge par les Afghans de la pleine responsabilité de la sécurité – connu sous le nom d'Inteqal en dari et en pashto – a été lancé en 2011. Ce processus s'est achevé dans les délais prévus, en décembre 2014, lorsque la mission de la FIAS a pris fin et que les forces afghanes ont pris en charge l'entière responsabilité de la sécurité de leur pays.

La FIAS a contribué à créer un environnement sûr, propice à une amélioration de la gouvernance et du développement socio-économique, conditions importantes pour une stabilité durable. L'Afghanistan a progressé plus que n'importe quel autre pays au niveau des soins de santé de base et du développement pendant les dix années de la mission de la FIAS. Le taux de mortalité maternelle a chuté et l'espérance de vie a augmenté. Une scène médiatique dynamique s'est développée. Des millions de personnes ont pu exercer leur droit de vote lors de cinq scrutins depuis 2004, et notamment lors des élections présidentielles et provinciales de 2014, qui ont abouti à la mise en place d'un gouvernement d'union nationale.

(Pour en savoir plus sur la mission de la FIAS)

■ Une action collective de la communauté internationale

Relever les défis de l'Afghanistan nécessite une approche globale incluant les acteurs civils et militaires et visant non seulement à assurer la sécurité, mais aussi à promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit et le développement à long terme. L'Alliance joue un rôle de soutien auprès du gouvernement afghan et travaille en étroite coordination avec d'autres partenaires internationaux, dont la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la Banque mondiale, l'Union européenne et le secteur du développement.

Depuis le début de sa participation aux efforts internationaux visant à sécuriser l'avenir de l'Afghanistan, l'Alliance collabore étroitement avec de nombreux pays non membres. Les pays contribuant à la FIAS incluaient des pays partenaires de régions très éloignées comme l'Australie et l'Amérique latine. Ils représentaient plus d'un quart des pays membres de l'ONU, preuve que la mission de la FIAS bénéficiait d'un large soutien international. L'Australie, la Géorgie et la Jordanie figuraient parmi les principaux contributeurs de troupes non OTAN.

Les partenaires soutiennent aussi la nouvelle mission Resolute Support.

■ Les grandes étapes des relations

SEPTEMBRE 2001 – JUILLET 2003

LE 11-SEPTEMBRE ET LA CHUTE DU RÉGIME TALIBAN : LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE SE MOBILISE

11 septembre 2001 : Quatre attaques terroristes coordonnées sont lancées contre plusieurs cibles aux États-Unis, entraînant la mort de près de 3 000 personnes.

12 septembre 2001 : Les pays de l'OTAN et les pays partenaires condamnent ces attentats et offrent leur soutien aux États-Unis. Les Alliés décident d'invoquer l'article 5 du Traité de Washington – la clause de défense collective de l'Alliance – pour la première fois dans l'histoire de l'OTAN, s'il est établi que les attaques étaient dirigées depuis l'étranger contre les États-Unis.

2 octobre 2001 : Informé par un haut responsable américain des résultats de l'enquête sur les attentats du 11-Septembre, le Conseil de l'Atlantique Nord décide que les attaques seront considérées comme relevant de l'article 5 du Traité de Washington.

7 octobre 2001 : Suite au refus des talibans de leur livrer Oussama Ben Laden et de fermer les camps d'entraînement utilisés par les terroristes, les États-Unis lancent des frappes aériennes contre Al-Qaïda et les talibans en Afghanistan avec le soutien de leurs alliés. Des forces terrestres sont déployées deux semaines plus tard, marquant le début de l'opération Enduring Freedom, soutenue par une coalition de pays alliés.

13 novembre 2001 : Les talibans abandonnent Kaboul, qui est prise par les forces de l'Alliance du Nord – une coalition militaire de groupes ethniques opposés au régime des talibans.

14 novembre 2001 : La résolution 1378 du Conseil de sécurité de l'ONU préconise que les Nations Unies jouent un rôle central dans la mise en place d'une administration de transition et invite les États membres à envoyer des soldats de la paix en Afghanistan.

5 décembre 2001 : À une conférence organisée sous l'égide de l'ONU à Bonn, les représentants des factions afghanes nomment Hamid Karzaï chef d'un gouvernement intérimaire. Ils signent également l'Accord de Bonn, qui prévoit la mise en place d'une force internationale de maintien de la paix chargée d'assurer la sécurité en Afghanistan.

20 décembre 2001 : La résolution 1386 du Conseil de sécurité de l'ONU autorise le déploiement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à Kaboul et aux alentours afin d'aider à stabiliser l'Afghanistan et à créer les conditions d'une paix durable.

22 décembre 2001 : À une cérémonie organisée à Kaboul, Hamid Karzaï prête serment en tant que chef du gouvernement intérimaire d'Afghanistan.

Janvier 2002 : Le premier contingent des soldats de la paix de la FIAS arrive en Afghanistan et s'y déploie au titre du chapitre VII de la charte de l'ONU (Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression). Le Royaume-Uni assure la première rotation semestrielle du commandement de la FIAS ; 18 autres pays déploient des forces et des moyens.

28 mars 2002 : La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) est mise en place à la demande du gouvernement intérimaire d'Afghanistan afin d'aider ce dernier et le peuple afghan à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables dans le pays.

Juin 2002 : La Loya Jirga, une assemblée de chefs tribaux afghans, élit Hamid Karzaï chef d'État par intérim jusqu'aux élections prévues en 2004.

20 juin 2002 : La Turquie assume la deuxième rotation du commandement de la FIAS, sur la base de la résolution 1413 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Novembre 2002 : Les forces armées des États-Unis commencent à établir des équipes de reconstruction provinciales (PRT) en Afghanistan – d'abord à Gardez, puis à Bamian, Kunduz, Mazar-i-Charif, Kandahar et Herat – chargées de coordonner le redressement du pays avec les agences de l'ONU et des organisations non gouvernementales. Certaines de ces PRT passeront plus tard sous le contrôle de pays membres de l'OTAN et de pays partenaires.

21-22 novembre 2002 : Le sommet de Prague ouvre la voie à un élargissement de la présence de l'OTAN « hors zone ».

10 février 2013 : L'Allemagne et les Pays-Bas assument ensemble la troisième rotation du commandement de la FIAS, sur la base de la résolution 1444 du Conseil de sécurité de l'ONU.

AOÛT 2003 – PRINTEMPS 2006

L'OTAN PREND LA DIRECTION DE LA FIAS ET ÉLARGIT SON CHAMP D'ACTION AU NORD ET À L'OUEST

Août 2003 : L'OTAN prend la direction des opérations de la FIAS, qui est placée sous le commandement du général de corps d'armée Götz Gliemeroth (Allemagne).

31 décembre 2003 : La FIAS, dirigée par l'OTAN, commence à élargir son champ d'action au nord en prenant le commandement de la PRT dirigée par l'Allemagne à Kunduz.

4 janvier 2004 : Au terme de trois semaines de débats, la Loya Jirga adopte une nouvelle constitution.

Janvier 2004 : L'ambassadeur Hikmet Çetin (Turquie) devient le premier haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

Février 2004 : Le lieutenant-général Rick Hillier (Canada) prend le commandement de la FIAS.

31 mars-1^{er} avril 2004 : Une conférence des donateurs pour l'Afghanistan se tient à Berlin.

28 juin 2004 : Au sommet d'Istanbul, l'OTAN annonce qu'elle va établir quatre autres PRT dans le nord du pays, à Mazar-i-Charif, Maimana, Faizabad et Baghlan.

Mai-septembre 2004 : La FIAS élargit son champ d'action à l'ouest, en prenant d'abord le commandement de PRT dans les provinces d'Herat et de Farah, puis d'une base de soutien avancée (base logistique) à Herat, et ensuite de PRT à Chaghcharan, capitale de la province de Ghor, et à Qala-i-Naw, capitale de la province de Badghis. La FIAS, dirigée par l'OTAN, fournit désormais une aide en matière de sécurité sur la moitié du territoire afghan.

Août 2004 : Le général Jean-Louis Py (France) prend le commandement de la FIAS.

1^{er} octobre 2004 : L'extension de la mission de la FIAS aux neuf provinces du nord de l'Afghanistan est achevée.

9 octobre 2004 : Hamid Karzaï remporte l'élection présidentielle avec 50 % des suffrages.

29 octobre 2004 : Dans un message vidéo, Oussama Ben Laden revendique les attentats du 11-Septembre et menace l'Occident de nouvelles attaques.

Février 2005 : Le général Ethem Erdagi (Turquie) prend le commandement de la FIAS.

Août 2005 : Le général Mauro del Vecchio (Italie) prend le commandement de la FIAS.

Septembre 2005 : L'OTAN déploie, à titre temporaire, 2 000 hommes supplémentaires en Afghanistan, en vue d'apporter un soutien à l'occasion des élections provinciales et législatives.

18 septembre 2005 : Des élections législatives ont lieu en Afghanistan. À la chambre basse du Parlement, 68 sièges sur 249 sont réservés à des femmes (23 sur 102 à la chambre haute).

31 janvier 2006 : Le Pacte pour l'Afghanistan, un plan quinquennal de consolidation de la paix, est lancé lors d'une conférence organisée à Londres.

Février 2006 : Les troupes de la FIAS se dotent de règles d'engagement plus robustes.

Mai 2006 : Le général David Richards (Royaume-Uni) prend le commandement de la FIAS.

8 juin 2006 : Réunis à Bruxelles, les ministres de la Défense des 37 pays de l'OTAN et pays partenaires contribuant à la FIAS confirment qu'ils sont prêts à étendre les opérations de la FIAS au sud de l'Afghanistan. Il s'agit de la toute première réunion ministérielle en configuration FIAS. Cette configuration sera ensuite utilisée régulièrement.

JUILLET 2006 - AOÛT 2009

D'UNE MISSION DE SOUTIEN DE LA PAIX À UNE OPÉRATION DE COMBAT : EXTENSION DE LA FIAS AU SUD ET À L'EST

31 juillet 2006 : La FIAS, dirigée par l'OTAN, prend la relève du commandement de la région sud de l'Afghanistan, précédemment assuré par les forces de la coalition dirigée par les États-Unis, sa zone d'opérations couvrant alors six provinces supplémentaires – Daykondi, Helmand, Kandahar, Nimruz, Uruzgan et Zabul ; elle prend en même temps le commandement de quatre PRT supplémentaires. La FIAS commande donc, au total, 13 PRT dans le nord, l'ouest et le sud, couvrant ainsi environ les trois quarts du territoire de l'Afghanistan.

24 août 2006 : L'ambassadeur Daan Everts (Pays-Bas) est nommé au poste de haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

5 octobre 2006 : La FIAS met en œuvre la phase finale de son extension en assumant le commandement des forces militaires internationales jusqu'alors subordonnées à la coalition dirigée par les États-Unis. En

outre, elle commence à déployer des équipes de formation et de mentorat auprès d'unités de l'armée nationale afghane à divers échelons de commandement.

28-29 novembre 2006 : Au sommet de Riga, les dirigeants des pays de l'OTAN décident de lever certaines des réserves et restrictions imposées au niveau national concernant les modalités d'emploi, le calendrier et le lieu de stationnement de leurs forces.

Février 2007 : Le général Dan K. McNeill (États-Unis) prend le commandement de la FIAS.

3 avril 2008 : Au sommet de Bucarest, les pays contribuant à la FIAS présentent une vision stratégique pour l'Afghanistan fondée sur quatre principes : un engagement ferme et commun s'inscrivant dans la durée ; le soutien à une prise de responsabilités accrue par les Afghans et au renforcement de leur leadership ; une approche globale de la communauté internationale, conjuguant efforts civils et militaires ; ainsi qu'une coopération et un engagement accrus avec les pays voisins de l'Afghanistan, en particulier le Pakistan.

Mai 2008 : L'ambassadeur Fernando Gentilini (Italie) devient haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

12 juin 2008 : Une conférence des donateurs pour l'Afghanistan organisée à Paris permet de récolter pour 20 milliards de dollars au titre d'engagements, mais les diplomates critiquent sévèrement l'action du gouvernement afghan s'agissant de lutter contre la corruption et le trafic de drogue et de promouvoir la reconstruction.

Juin 2008 : Le général David McKiernan (États-Unis) prend le commandement de la FIAS.

Août 2008 : La responsabilité principale de la sécurité de la ville de Kaboul est transférée aux forces afghanes.

Décembre 2008 : Le commandant de la FIAS, le général David McKiernan, donne pour instruction aux soldats (américains ou de la FIAS) de faire usage de la force proportionnellement à la menace et de manière à réduire au maximum le risque de victimes civiles.

17 février 2009 : Le nouveau président américain, Barack Obama, annonce le déploiement de 17 000 hommes supplémentaires en Afghanistan au printemps et en été pour faire face à une recrudescence de l'activité des talibans et pour endiguer l'arrivée massive de combattants étrangers dans le sud de l'Afghanistan.

27 mars 2009 : Le président Obama annonce une nouvelle stratégie pour l'Afghanistan et le Pakistan. Il décide aussi de déployer 4 000 soldats en Afghanistan qui seront chargés de la formation des forces de sécurité afghanes.

3-4 avril 2009 : Au sommet de Strasbourg-Kehl, les dirigeants des pays de l'Alliance décident d'envoyer 5 000 hommes supplémentaires pour former les forces de sécurité afghanes et assurer la sécurité dans le cadre des élections présidentielles en août.

Mai 2009 : Le représentant spécial de l'ONU en Afghanistan, M. Kai Eide, se dit gravement préoccupé par les rapports indiquant qu'une centaine de civils ont été tués lors de frappes aériennes contre des combattants talibans dans la province de Farah, dans l'ouest du pays, le 4 mai. Le président Karzaï exige l'arrêt des frappes aériennes.

Juin 2009 : Le général Stanley A. McChrystal (États-Unis) prend le commandement de la FIAS, dirigée par l'OTAN, et des forces américaines en Afghanistan. Son arrivée marque le coup d'envoi d'une stratégie de contre-insurrection.

Juin 2009 : Le général McChrystal annonce des restrictions concernant le recours aux frappes aériennes afin de réduire les pertes civiles.

20 août 2009 : Des élections présidentielles ont lieu en Afghanistan mais sont mises à mal par de nombreuses attaques lancées par les talibans. Les résultats resteront en suspens quelques mois, le temps nécessaire au décompte des voix et aux devoirs d'enquête sur les cas de fraude signalés.

SEPTEMBRE 2009 – FÉVRIER 2011

LUTTE CONTRE L'INSURRECTION : PLUS D'HOMMES SUR LE TERRAIN

20 septembre 2009 : Le rapport adressé par le général McChrystal au secrétaire américain à la Défense Robert Gates demandant plus de soldats pour l'Afghanistan est rendu public.

2 novembre 2009 : Hamid Karzaï est déclaré vainqueur et est reconduit à la présidence de l'Afghanistan pour un nouveau mandat de cinq ans suite à l'annulation d'un second tour de scrutin après l'annonce de l'abandon de son adversaire, Abdullah.

19 novembre 2009 : Le président Karzaï exprime l'ambition de voir les forces de sécurité afghanes prendre en charge la responsabilité principale de la sécurité dans tout l'Afghanistan pour fin 2014.

21 novembre 2009 : Conformément aux décisions prises au sommet de Strasbourg-Kehl en avril 2009, la mission OTAN de formation en Afghanistan est officiellement activée. Elle a pour but de centraliser toutes les activités de formation des forces afghanes.

Décembre 2009 : Suite à un réexamen de la campagne militaire, le président Obama décide d'envoyer des renforts et de déployer 30 000 hommes supplémentaires, tout en promettant de commencer à retirer les troupes américaines à partir de l'été 2011. Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN annoncent le déploiement de 7 000 soldats supplémentaires.

28 janvier 2010 : À une conférence internationale organisée à Londres, des représentants de haut niveau de plus de 70 pays examinent des plans visant à transférer progressivement la responsabilité des opérations de sécurité aux forces de sécurité afghanes.

28 janvier 2010 : L'ambassadeur Mark Sedwill (Royaume-Uni) prend ses fonctions en tant que haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

23 juin 2010 : Le commandant de la FIAS, le général McChrystal, est relevé de ses fonctions suite à la polémique suscitée par la parution, dans le magazine Rolling Stone, d'un article dans lequel il aurait critiqué l'administration américaine. Il est remplacé par le général David H. Petraeus (États-Unis), qui poursuit la stratégie de contre-insurrection.

20 juillet 2010 : La Commission conjointe Afghanistan-OTAN pour l'Inteqal est mise en place en tant que mécanisme servant à évaluer le niveau de préparation des districts et des provinces en vue du transfert de la responsabilité principale de la sécurité aux Afghans.

20 juillet 2010 : Lors d'une conférence organisée à Kaboul par le gouvernement afghan et coprésidée par les Nations Unies, le gouvernement renouvelle son engagement envers le peuple afghan et présente son plan pour l'amélioration du développement, de la gouvernance et de la sécurité.

Septembre 2010 : Les élections législatives ont lieu, mais sont malheureusement marquées par des violences, des fraudes et des retards dans l'annonce des résultats.

19-20 novembre 2010 : Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays de l'OTAN décident, de commun accord avec le gouvernement afghan, que la pleine responsabilité de la sécurité en Afghanistan sera transférée de la FIAS aux forces afghanes pour fin 2014. Il est prévu de transférer progressivement cette responsabilité aux Afghans à partir de 2011, en commençant par les régions relativement stables. L'OTAN et l'Afghanistan signent également une déclaration sur un partenariat durable, mettant en place un cadre pour un soutien politique et pratique à long terme, appelé à survivre à la mission de la FIAS.

MARS 2011 - DÉCEMBRE 2014

TRANSITION VERS LA PRISE EN CHARGE PAR LES AFGHANS DE LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

22 mars 2011 : Le président Karzaï annonce le lancement du processus de transfert de la responsabilité en matière de sécurité dans un premier groupe de provinces et de districts afghans.

Avril 2011 : L'ambassadeur Simon Gass (Royaume-Uni) devient haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

1^{er} mai 2011 : Ben Laden est abattu au Pakistan par les forces d'opérations spéciales des États-Unis.

22 juin 2011 : Le président Obama annonce des plans pour le retrait de 10 000 soldats pour la fin de l'année et du reste des « renforts » (20 000 hommes) pour l'été 2012.

Juillet 2011 : Le général John R. Allen (États-Unis) prend le commandement de la FIAS.

26 novembre 2011 : Des responsables pakistanais affirment que des avions de l'OTAN ont tué au moins 25 soldats lors de frappes contre deux postes militaires à la frontière nord-ouest avec l'Afghanistan. L'OTAN lance une enquête, qui établira par la suite que cet incident est imputable à une mauvaise coordination et à des erreurs commises tant par les forces de l'OTAN que par les forces pakistanaises.

27 novembre 2011 : Le deuxième groupe de provinces, districts et villes où la responsabilité de la sécurité sera transférée aux Afghans est annoncé.

5 décembre 2011 : Une conférence internationale se tient à Bonn sur le thème de la coopération avec l'Afghanistan après le départ de la FIAS fin 2014. Le président afghan s'engage à renforcer la lutte contre la corruption en échange du maintien de l'aide internationale au développement. Le Pakistan boycotte la conférence pour protester contre les frappes aériennes mortelles de l'OTAN en novembre.

25 février 2012 : Un homme armé tue deux officiers militaires américains de haut rang dans les bâtiments du ministère afghan de l'Intérieur. Les talibans revendiquent cette attaque. Le général John Allen, commandant des forces de l'OTAN et des États-Unis, rappelle temporairement tout le personnel OTAN en poste dans les ministères afghans afin d'assurer sa protection.

1^{er} avril 2012 : Le Centre régional de formation de la police de Mazar-i-Charif est transféré aux Afghans. Il deviendra plus tard le site d'entraînement de la police d'ordre public afghane.

13 mai 2012 : Le président Karzaï annonce le troisième groupe de régions où la transition en matière de sécurité va s'opérer – plus de 75 pour cent de la population afghane sont couverts.

21 mai 2012 : Au sommet de Chicago, les dirigeants des 28 pays de l'OTAN et des 22 pays partenaires de coalition au sein de la FIAS prennent un engagement clair à long terme vis-à-vis de l'Afghanistan en annonçant qu'ils continueront de soutenir les forces de sécurité afghanes après la fin de la mission de la FIAS en 2014 en leur dispensant formation, conseil et assistance. Des engagements d'un montant de plus de 4 milliards de dollars sont pris en faveur du soutien des forces afghanes.

8 juillet 2012 : À la conférence des donateurs pour l'Afghanistan organisée à Tokyo, la communauté internationale s'engage à allouer 16 milliards de dollars pour l'aide au développement jusqu'en 2015, après le départ de la FIAS. Mais la pression est mise sur le gouvernement pour l'amener à organiser des élections inclusives, transparentes et crédibles ; lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance ; respecter la Constitution, en particulier les droits de l'homme ; et faire régner l'état de droit

16 juillet 2012 : Le commandement des opérations spéciales de l'armée nationale afghane est mis en place.

Août 2012 : Les cours d'anglais au Centre de formation militaire de Kaboul sont entièrement assurés par des instructeurs afghans.

Octobre 2012 : L'ambassadeur Maurits R. Jochems (Pays-Bas) devient haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

31 décembre 2012 : Le quatrième groupe de provinces, villes et districts afghans où la transition en matière de sécurité va s'opérer est annoncé. Vingt-trois provinces sur 34 sont désormais totalement entrées dans le processus de transition, et 87 pour cent de la population vit dans des zones où les ANSF assument la responsabilité principale de la sécurité.

1^{er} février 2013 : Le commandement des forces terrestres afghanes est mis en place afin de superviser toutes les opérations en Afghanistan.

Février 2013 : Le général Joseph F. Dunford (États-Unis) prend le commandement de la FIAS.

1^{er} avril 2013 : L'Université nationale de défense d'Afghanistan est créée ; elle assurera la formation des futurs officiers de l'armée nationale afghane.

18 juin 2013 : Le président Karzaï annonce le lancement de la cinquième et dernière tranche du processus de transition. Les 11 dernières provinces entrent ainsi dans le processus de transition, et les forces afghanes sont désormais responsables de la sécurité dans l'ensemble du pays.

24 novembre 2013 : La *Loya Jirga* se prononce en faveur d'un accord de sécurité bilatéral avec les États-Unis et invite le président Hamid Karzaï à le signer immédiatement. Cet accord régit la présence des troupes américaines en Afghanistan après 2014 et est nécessaire pour permettre à des milliers de soldats américains de rester en Afghanistan après le départ de la FIAS.

5 avril 2014 : Des millions d'hommes et de femmes se rendent aux urnes pour le premier tour des élections présidentielles.

14 juin 2014 : Un second tour a lieu et oppose Ashraf Ghani et Abdullah.

26 août 2014 : Le général John F. Campbell (armée des États-Unis) prend ses fonctions en tant que commandant de la FIAS (une fois les opérations de la FIAS achevées, en décembre 2014, il devient le premier commandant de Resolute Support, la mission de suivi).

Septembre 2014 : Au sommet de l'OTAN au pays de Galles, les dirigeants des pays contribuant à la FIAS soulignent leur engagement à continuer d'apporter un soutien à l'Afghanistan après 2014.

29 septembre 2014 : Au terme de mois de négociations sur les résultats contestés des élections, M. Ashraf Ghani prête serment en tant que président de l'Afghanistan lors d'une cérémonie organisée à Kaboul, tandis que l'autre candidat à la présidence, Abdullah, est nommé chef de l'exécutif au sein du gouvernement d'union nationale.

30 septembre 2014 : Une convention sur le statut des forces entre l'OTAN et l'Afghanistan est signée à Kaboul. Ratifiée par le Parlement afghan, elle constitue le cadre juridique d'une nouvelle mission non combattante dirigée par l'OTAN (la mission « Resolute Support »), dont le but sera de dispenser formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes à partir de janvier 2015.

12 décembre 2014 : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte à l'unanimité la résolution 2189 et salue la mise en place de la mission Resolute Support.

28 décembre 2014 : Une cérémonie est organisée à Kaboul pour marquer officiellement la fin de la mission de la FIAS en Afghanistan, mettant un terme à un processus de transition de trois ans dans le cadre duquel la responsabilité de la sécurité a été progressivement transférée aux Afghans. Les forces de sécurité afghanes assument désormais l'entière responsabilité de la sécurité.

JANVIER 2015 –

FORMATION, CONSEIL ET ASSISTANCE POUR LES INSTITUTIONS DE SÉCURITÉ AFGHANES

1^{er} janvier 2015 : La mission Resolute Support (RSM) est lancée afin d'offrir formation, conseil et assistance aux forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF).

Janvier 2015 : L'ambassadeur Ismail Aramaz, (Turquie) devient haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

22 avril 2015 : Lors d'une visite de trois jours en Afghanistan, la représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, Mme Mariët Schuurman, rencontre le haut

représentant civil de l'OTAN en Afghanistan et le commandant de la RSM ainsi que la première dame, Mme Rula Ghani, qui milite activement en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres en Afghanistan.

13 mai 2015 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que l'Alliance maintiendra une présence sous direction civile en Afghanistan après la fin de la RSM pour continuer de dispenser conseils et formation aux institutions de sécurité afghanes afin de les aider à devenir autonomes.

25 juin 2015 : Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN et leurs homologues des pays partenaires d'opération de la RSM examinent la situation sécuritaire et font le bilan des six premiers mois de la mission de formation avec le ministre afghan de la Défense par intérim, M. Massoum Stanekzaï. Tout en précisant que « *cela a été une période difficile* », le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, souligne que les forces afghanes « *ont fait face à la situation avec efficacité* ».

15 octobre 2015 : Le secrétaire général de l'OTAN se félicite de la déclaration du président Obama, qui a annoncé que les États-Unis maintiendraient le niveau actuel de leurs forces en Afghanistan en 2016 et qu'ils conserveraient une présence importante sur place au-delà de 2016.

1^{er} décembre 2015 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et des pays partenaires d'opération de la RSM approuvent un plan pour le maintien de la mission de formation en Afghanistan en 2016 et commencent à voir comment garantir le financement des forces et institutions de sécurité afghanes jusqu'à fin 2020.

2 mars 2016 : Le général John « Mick » Nicholson prend ses fonctions en tant que commandant de la RSM.

Mai 2016 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que la présence de la RSM sera maintenue au-delà de 2016.

9 juillet 2016 : Au sommet de l'OTAN à Varsovie, les dirigeants des pays de l'Alliance et leurs homologues des pays partenaires de la RSM reconnaissent que les institutions et les forces de sécurité afghanes continuent de se développer et de progresser, mais que des difficultés et des lacunes capacitaires persistent et qu'un soutien international reste nécessaire. Ils réaffirment leur engagement mutuel à garantir la sécurité et la stabilité à long terme en Afghanistan en maintenant la RSM au-delà de 2016, en continuant de fournir un soutien financier aux forces de défense et de sécurité nationales afghanes jusqu'à fin 2020, et en renforçant le partenariat durable entre l'Afghanistan et l'OTAN.

5 octobre 2016 : 75 pays et 26 organisations et agences internationales s'engagent à fournir un soutien financier de 15,2 milliards de dollars à l'Afghanistan jusqu'en 2020.

Mars 2017 : L'ambassadeur Cornelius Zimmermann (Allemagne) devient haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

19 mai 2017 : Les pays de l'OTAN et leurs partenaires de la RSM se réunissent au siège de l'Organisation pour faire le point sur leur action visant à soutenir les forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF) et la stabilité à long terme en Afghanistan. Le président afghan, le commandant de la RSM et le haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan se joignent à eux par visioconférence. Les participants prennent acte des progrès constants réalisés par les forces et institutions de sécurité afghanes depuis la prise en charge complète de la sécurité par l'Afghanistan, il y a un peu plus de deux ans. Ils soulignent également combien il est important de continuer à soutenir les ANDSF au travers des activités de formation, de conseil et d'assistance menées dans le cadre de la RSM. La réunion est l'occasion de réaffirmer l'engagement, pris au sommet de l'OTAN à Varsovie, de soutenir la mission dirigée par l'OTAN tout en la subordonnant au respect de conditions, et de garder sa configuration à l'examen.

9 novembre 2017 : Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN et des pays partenaires décident d'accroître l'effectif des troupes mises à la disposition de la RSM (d'environ 13 000 à 16 000 hommes). Ils confirment que les forces de sécurité afghanes continueront d'être financées jusqu'en 2020 au moins.



27 avril 2018 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN réaffirment leur engagement en faveur du développement des forces de défense et de sécurité afghanes au travers d'une approche conditionnelle pour la mission Resolute Support. Ils expriment leur soutien au président afghan, qui propose que des pourparlers de paix se tiennent entre le gouvernement d'union nationale et les talibans, sans conditions préalables, dans le cadre d'un processus dirigé et contrôlé par les Afghans. Ils soulignent aussi qu'il est important que les élections législatives et présidentielles, prévues respectivement pour 2018 et 2019, soient régulières et inclusives, et qu'elles se tiennent en temps voulu, conditions essentielles pour la paix, la stabilité et la consolidation de la démocratie.

8 juin 2018 : Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN et des pays partenaires parlent du renforcement du soutien de la RSM au gouvernement afghan et aux forces de sécurité afghanes, et notent que de réels progrès ont été accomplis en ce qui concerne la capacité des forces afghanes à mener des opérations offensives.

La lutte contre le terrorisme

Le terrorisme sous toutes ses formes constitue une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays membres de l'OTAN ainsi que pour la stabilité et la prospérité internationales. Face à cette menace mondiale persistante qui ne connaît ni frontières, ni nationalités, ni religions, la communauté internationale doit être unie. Les activités menées par l'OTAN dans le cadre de la lutte contre le terrorisme mettent l'accent sur une meilleure connaissance de la menace, sur la mise en place de capacités de préparation et de réponse, et sur une interaction accrue avec les pays partenaires et d'autres acteurs internationaux.



Points principaux

- L'OTAN a invoqué sa clause de défense collective (article 5) pour la première et unique fois de son histoire en réponse aux attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis le 11 septembre 2001.
- Les lignes directrices de l'OTAN sur la lutte contre le terrorisme font porter les efforts de l'Alliance sur trois grands domaines : la connaissance de la menace, les capacités et l'engagement.
- L'OTAN dispose en son siège d'une Cellule de renseignement sur le terrorisme, et un coordonnateur supervise l'action de l'OTAN en matière de lutte contre le terrorisme.
- Un Pôle régional pour le sud, intégré au Commandement de forces interarmées de l'OTAN à Naples, aide l'Alliance à anticiper les crises émanant de son voisinage méridional et à y répondre.
- En tant que membre de la coalition mondiale contre l'EIL, l'OTAN apporte son soutien à celle-ci en mettant ses avions AWACS à sa disposition.
- L'OTAN développe des capacités et des technologies nouvelles pour faire face à la menace du terrorisme et gérer les conséquences d'une attaque terroriste.
- L'OTAN coopère avec les partenaires et les organisations internationales pour exploiter pleinement le potentiel de chaque acteur engagé dans la lutte contre le terrorisme menée à l'échelle mondiale.

Pour en savoir plus

■ Connaissance de la menace

Dans le cadre du soutien aux autorités nationales, l'OTAN s'emploie, par des consultations, par un meilleur partage du renseignement, par des analyses et par des évaluations stratégiques continues, à promouvoir une connaissance commune de la menace terroriste.

À l'OTAN, les comptes rendus de renseignement s'appuient sur les contributions des services de renseignement des pays de l'Alliance, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, civils ou militaires. La manière dont l'Organisation traite les informations sensibles a progressivement évolué, suite aux décisions prises successivement lors de plusieurs sommets et à la réforme des structures de renseignement entamée en 2010. Depuis 2017, la Division civilo-militaire Renseignement et sécurité de l'OTAN bénéficie d'un partage accru du renseignement entre les services des pays membres et l'Alliance, ce qui lui permet d'établir des rapports analytiques stratégiques sur le terrorisme et sur ses liens avec d'autres menaces transnationales.

Le partage du renseignement entre les organismes des pays de l'OTAN et ceux des pays partenaires se poursuit par l'intermédiaire de l'Unité de liaison pour le renseignement (ILU), située au siège de l'OTAN, à Bruxelles, et de la Cellule Liaison pour le renseignement du Commandement allié Opérations (ACO), à Mons (Belgique). Une cellule de renseignement au siège de l'OTAN améliore le partage du renseignement à l'OTAN, y compris sur les combattants étrangers. La secrétaire générale déléguée de l'OTAN, Madame l'Ambassadrice Rose Goettemoeller, a été désignée coordonnatrice et chargée à ce titre de superviser l'action de l'OTAN en matière de lutte contre le terrorisme.

L'OTAN est confrontée à de multiples menaces engendrées par l'instabilité qui règne dans la région au sud de l'Alliance. Avec la mise en place du « Pôle régional pour le sud », intégré au Commandement allié de forces interarmées de l'OTAN à Naples (Italie), l'OTAN parvient à mieux comprendre ces défis et est mieux à même d'y répondre. Ce pôle, qui devrait employer une centaine de personnes, est chargé de recueillir et d'analyser les informations, d'évaluer les menaces potentielles et de travailler avec des pays et organisations partenaires.

Parallèlement aux consultations menées quotidiennement au sein de l'Alliance, des exposés sur des domaines spécifiques de la lutte contre le terrorisme sont présentés aux Alliés par des experts de différentes disciplines. La communication directe des expériences et des avis des pays partenaires touchés par le terrorisme peut compléter très utilement l'information parvenant aux Alliés par d'autres voies. De même, les contacts avec des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), permettent d'améliorer la connaissance qu'ont les Alliés des initiatives de lutte contre le terrorisme entreprises au niveau mondial, et ils aident l'OTAN à affiner sa contribution à l'approche globale dans ce domaine.

■ Capacités

L'Alliance fait en sorte de disposer des capacités adéquates pour prévenir les menaces terroristes, s'en protéger et y répondre. Le développement capacitaire et l'élaboration de technologies novatrices font partie intégrante du cœur de métier de l'OTAN, et les méthodes permettant de faire face aux menaces asymétriques telles que le terrorisme ou l'emploi d'armes non conventionnelles présentent à cet égard un intérêt tout particulier. Le principal outil en la matière est le programme de travail pour la défense contre le terrorisme (DAT POW), dont le but est la protection des forces, des populations civiles et des infrastructures critiques contre des actes terroristes – attentats suicide, attaques au moyen d'engins explosifs improvisés (EEI), tirs de roquettes visant des avions ou des hélicoptères, attaques chimiques, biologiques ou radiologiques. Les centres d'excellence de l'OTAN apportent une contribution importante à de nombreux projets en fournissant une expertise dans des domaines très divers, notamment le génie

militaire pour l'ouverture d'itinéraires, la lutte contre les EEI, la neutralisation des explosifs, la familiarisation culturelle, ou l'analyse et la modélisation de réseaux.

Programme de travail pour la défense contre le terrorisme

Le programme de travail pour la défense contre le terrorisme (DAT POW) a été élaboré en 2004 par la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA). Centré à l'origine sur la recherche de solutions technologiques visant à atténuer les conséquences d'attaques terroristes, ce programme a vu son périmètre étendu au développement capacitaire global. Il inclut désormais des exercices, des essais, des projets de développement de prototypes et de concepts, et des démonstrations d'interopérabilité. La plupart des projets lancés dans le cadre de ce programme sont axés sur la recherche de solutions pouvant être mises en œuvre rapidement et répondant aux besoins militaires de l'Alliance. Le programme de travail DAT soutient la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF), qui est la force « fer de lance » de l'OTAN, en développant des projets visant à renforcer la disponibilité opérationnelle et le niveau de préparation des forces. Il prévoit la mise en œuvre de technologies ou de méthodes nouvelles ou adaptées en vue de détecter, contrer et déjouer les menaces asymétriques dans trois domaines capacitaires : la gestion des incidents, la protection/survivabilité des forces et les liaisons réseau.

Lutte contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

La dissémination et l'utilisation potentielle des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs, et la possibilité que de telles armes tombent aux mains de terroristes, sont considérées comme l'une des plus grandes menaces reconnues comme des menaces auxquelles l'Alliance doit faire face en priorité. L'OTAN considère donc que la prévention de la prolifération des ADM au profit d'acteurs étatiques ou non étatiques, ainsi que la défense contre les menaces et les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) pesant sur la sécurité et la sûreté des populations de ses pays membres, sont des objectifs hautement prioritaires. La force opérationnelle multinationale de défense CBRN de l'OTAN a pour mission de réagir à l'utilisation d'agents CBRN et d'en gérer les conséquences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de responsabilité de l'OTAN. Quant au Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN, implanté en République tchèque et certifié par l'OTAN, il travaille au renforcement des capacités de l'Organisation

Opérations

L'OTAN soutient la coalition mondiale contre l'EIL en déployant des avions du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS). Depuis octobre 2016, ces AWACS contribuent à l'établissement de la situation aérienne générale de la coalition en assurant une mission de surveillance et en fournissant une connaissance situationnelle.

L'OTAN s'emploie à maintenir ses capacités militaires pour les opérations de gestion de crise et d'aide humanitaire. Lorsqu'un déploiement de forces est nécessaire, il est souvent utile de prévoir un volet antiterrorisme. Il est également important de ne pas perdre le bénéfice des enseignements tirés des opérations, y compris celles menées par les forces d'opérations spéciales. L'interopérabilité est essentielle à la collaboration entre membres de coalitions futures. Les meilleures pratiques sont par conséquent intégrées à la formation, aux entraînements et aux exercices.

L'opération maritime *Active Endeavour* a été lancée en 2001 au titre de l'article 5 du traité fondateur de l'OTAN. Cette opération s'inscrivait dans le cadre de la réponse immédiate de l'OTAN aux attentats terroristes du 11-Septembre et visait à détecter, décourager et, si nécessaire, contrer la menace terroriste en Méditerranée. Cette opération, qui a évolué depuis son lancement, reste à ce jour la seule que l'OTAN ait menée en exécution d'un mandat spécifiquement axé sur la lutte contre le terrorisme. L'opération *Active Endeavour* a pris fin en octobre 2016 et a été remplacée par l'opération *Sea Guardian*, qui offre la souplesse nécessaire pour exécuter toute la gamme des tâches liées aux opérations de sûreté maritime, y compris la lutte contre le terrorisme en mer, si nécessaire.

De nombreuses autres opérations ont été menées à l'appui d'initiatives internationales de lutte contre le terrorisme : ainsi, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) – dirigée par l'OTAN en

Afghanistan et dont la mission s'est achevée en 2014 – a aidé le gouvernement afghan à étendre son autorité et à imposer la sécurité pour que le pays ne redevienne pas un sanctuaire du terrorisme international. La mission *Resolute Support* en Afghanistan contribue de façon similaire à la lutte contre le terrorisme.

Gestion de crise

La longue expérience de l'OTAN en matière de planification civile d'urgence, de protection des infrastructures critiques et de gestion de crise peut être mise utilement à la disposition des Alliés et des partenaires, sur demande. Cette expérience peut être directement applicable à la lutte contre le terrorisme, en favorisant la résilience et en permettant une planification et une préparation adéquates de la réponse et du redressement consécutifs à des actions terroristes.

Protection des populations et des infrastructures critiques

C'est aux autorités nationales qu'il incombe en premier lieu de protéger leurs populations et leurs infrastructures critiques face aux conséquences d'attentats terroristes, d'incidents CBRN et de catastrophes naturelles. L'OTAN peut cependant aider les pays en élaborant des avis non contraignants et des normes minimales, et servir d'enceinte pour l'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés, permettant ainsi aux pays concernés d'améliorer leur état de préparation et leur résilience. L'Organisation a établi des Directives à l'intention des primo-intervenants lors d'incidents CBRN, et elle organise des stages internationaux pour les formateurs des primo-intervenants sollicités en cas d'incident CBRN. Elle peut également conseiller les autorités nationales sur les procédures d'alerte à l'intention du public et des équipes d'intervention d'urgence. L'OTAN peut compter sur un vaste réseau d'experts civils, issus de l'administration publique comme du secteur privé, pour l'aider à répondre aux demandes d'assistance. Son Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) coordonne les réponses aux demandes d'assistance formulées par les pays suite aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine, y compris les actes terroristes perpétrés au moyen d'agents CBRN.

Interactions

La lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale nécessitant une approche holistique, les Alliés ont décidé d'intensifier les contacts et la coopération avec les pays partenaires et les acteurs internationaux.

Avec les partenaires

De plus en plus, les partenaires mettent à profit les mécanismes de dialogue et de coopération pratique dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment pour le renforcement des capacités de défense. Les partenaires intéressés sont encouragés à inclure un volet antiterrorisme dans leurs accords de coopération individuels avec l'OTAN. Les Alliés mettent tout particulièrement l'accent sur le partage des connaissances, le renforcement des capacités, la planification civile d'urgence et la gestion de crise, afin de permettre aux partenaires d'identifier et de protéger les points de vulnérabilité et de se préparer pour combattre plus efficacement le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme est l'une des cinq priorités du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS). Ce programme, qui vise à renforcer la coopération et le dialogue entre scientifiques et experts des pays de l'OTAN et des pays partenaires, contribue à une meilleure compréhension de la menace terroriste, à l'élaboration de moyens de détection et de réaction et à la constitution d'un réseau d'experts.

Des ateliers, des stages de formation et des projets pluriannuels de recherche et de développement sont entre autres proposés. Ils contribuent à l'identification des méthodes de protection des infrastructures critiques, des approvisionnements et du personnel, à la compréhension des facteurs humains associés à la défense contre le terrorisme, au recensement des technologies de détection des engins explosifs et des activités illicites, ainsi qu'à la gestion des risques, au recueil des meilleures pratiques et à l'emploi de nouvelles technologies de réponse au terrorisme. De par sa souplesse, le programme SPS peut être adapté en fonction de l'évolution des priorités. En 2017, par exemple, un appel à propositions a été lancé

en vue d'étudier les progrès humains, sociaux, culturels, scientifiques et technologiques dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. En 2018, l'OTAN a lancé une nouvelle initiative visant la conception d'un système intégré de capteurs et de technologies de fusion de données qui soit capable de détecter en temps réel des explosifs et des armes dissimulées et de sécuriser les infrastructures de transport de masse comme les aéroports, les gares et les stations de métro. Cette initiative regroupe plusieurs projets qui, ensemble, doivent permettre d'aboutir à une démonstration en conditions réelles en 2021.

Le 1^{er} avril 2014, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance ont condamné l'intervention militaire illégale de la Russie en Ukraine et la violation par la Russie de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Ils ont souligné que l'OTAN ne reconnaissait pas la tentative illégale et illégitime d'annexion de la Crimée par la Russie. Par conséquent, les ministres ont décidé de suspendre toute coopération civile et militaire pratique entre l'OTAN et la Russie, y compris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, qui était pourtant l'un des facteurs déterminants de la création du Conseil OTAN-Russie, en mai 2002. Cette décision a été confirmée par les dirigeants des pays de l'Alliance lors du sommet du pays de Galles, en septembre 2014, et à ce jour, la coopération pratique avec la Russie reste suspendue.

Avec les acteurs internationaux

L'OTAN coopère en particulier avec l'ONU, l'UE et l'OSCE pour assurer des échanges de vues et d'informations avec ces organisations et veiller à ce que des mesures appropriées puissent être prises plus efficacement dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme ainsi que les résolutions pertinentes de l'ONU forment un cadre commun pour les activités en la matière.

L'OTAN est amenée à travailler en étroite collaboration avec le Comité de l'ONU contre le terrorisme et sa direction exécutive ainsi qu'avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF) et nombre des entités qui en font partie, dont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. L'expertise des centres d'excellence de l'OTAN et les possibilités de formation et d'entraînement qu'offre l'Organisation sont souvent pertinentes au regard des priorités de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme, notamment dans le domaine spécifique de la gestion des explosifs. De manière plus générale, l'OTAN collabore étroitement avec les organismes de l'ONU qui jouent un rôle majeur dans les interventions en cas de catastrophes d'ampleur internationale et dans la gestion des conséquences, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Comité du Conseil de sécurité établi en application de la résolution 1540.

L'OTAN et l'UE sont toutes deux résolues à lutter contre le terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive. Elles échangent régulièrement des informations sur des projets de lutte contre le terrorisme et sur des activités apparentées concernant par exemple la protection des populations civiles contre des attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Les relations avec la Section Contre-terrorisme du Service européen pour l'action extérieure, avec le bureau du Coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et avec d'autres entités de l'Union européenne contribuent à une meilleure compréhension mutuelle et à une plus grande complémentarité entre les deux organisations.

L'OTAN entretient des relations étroites avec l'Unité d'action contre le terrorisme du département des menaces transnationales (TNT) de l'OSCE, ainsi qu'avec les bureaux extérieurs de cette organisation et l'École des cadres pour la gestion des frontières, établie à Douchanbé (Tadjikistan), qui contribue à la sécurisation des frontières ouvertes en offrant une formation spécialisée aux hauts responsables des organismes nationaux de sécurité des frontières.

L'utilisation d'avions civils comme armes lors des attaques terroristes du 11-Septembre a suscité des initiatives visant à renforcer la sûreté aérienne. L'OTAN a contribué à améliorer la coordination civilo-militaire du contrôle de la circulation aérienne en collaborant avec EUROCONTROL, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la Federal Aviation Authority des États-Unis, les principales autorités aéronautiques et de sécurité nationales, les associations de compagnies aériennes et de pilotes et l'Association internationale du transport aérien (IATA).

Formation

L'OTAN propose aux Alliés et aux pays partenaires diverses possibilités d'entraînement et de formation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Elle peut s'appuyer sur un vaste réseau d'établissements, dont l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne), sur les commandements de forces interarmées de Naples et de Brunssum, qui organisent des stages de formation itinérants, et sur les centres d'excellence (COE), qui sont au service de la structure de commandement de l'OTAN. Il existe actuellement plus d'une vingtaine de COE pleinement agréés par l'OTAN, dont plusieurs ont un lien avec la lutte contre le terrorisme. Le Centre d'excellence pour la défense contre le terrorisme (COE-DAT), situé à Ankara (Turquie), sert à la fois d'enceinte et de catalyseur pour le dialogue et les échanges au niveau international concernant le terrorisme et la lutte contre le terrorisme. Le COE-DAT entretient des contacts avec plus d'une cinquantaine de pays et d'une quarantaine d'organisations.

L'OTAN et la lutte contre le terrorisme – Grandes étapes

1999

Dans le concept stratégique adopté par l'Alliance en 1999, le terrorisme est présenté comme l'un des risques pesant sur la sécurité de l'OTAN.

11 septembre 2001

Le groupe terroriste Al-Qaida lance quatre attaques coordonnées contre des cibles aux États-Unis.

12 septembre 2001

Moins de 24 heures après les attaques du 11-Septembre, les Alliés et les pays partenaires de l'OTAN, réunis au sein du CPEA, condamnent ces actes terroristes, offrent leur appui aux États-Unis et s'engagent à « mettre tout en œuvre pour combattre le fléau du terrorisme ». Plus tard dans la journée, les Alliés décident d'invoquer l'article 5 du Traité de Washington – la clause de défense collective de l'Alliance – pour la première fois dans l'histoire de l'OTAN, s'il est établi que l'attaque a été dirigée contre les États-Unis depuis l'étranger.

13-14 septembre 2001

Déclaration de solidarité et de soutien de la Russie et de l'Ukraine.

2 octobre 2001

Informé par un haut responsable américain des résultats de l'enquête sur les attentats du 11-Septembre, le Conseil de l'Atlantique Nord décide que les attaques seront considérées comme relevant de l'article 5 du Traité de Washington.

4 octobre 2001

L'OTAN approuve huit mesures visant à soutenir les États-Unis :

- renforcer le partage du renseignement et la coopération, au niveau bilatéral et au sein des organismes OTAN concernés, s'agissant des menaces que fait peser le terrorisme et des mesures à prendre pour les contrer ;
- fournir, à titre individuel ou collectif, en fonction des besoins et de leurs capacités, une aide aux Alliés et aux autres États qui font ou peuvent faire l'objet de menaces terroristes accrues en raison de leur soutien à la campagne menée contre le terrorisme ;
- prendre les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des installations des États-Unis et des autres Alliés sur leur territoire ;
- assurer, dans la zone de responsabilité de l'OTAN, le remplacement de certains moyens alliés qui sont nécessaires pour un soutien direct aux opérations contre le terrorisme ;
- accorder des autorisations de survol générales pour les appareils des États-Unis et d'autres Alliés, conformément aux arrangements applicables en matière de circulation aérienne et aux procédures nationales, pour les vols militaires liés à des opérations contre le terrorisme ;

- assurer aux États-Unis et à d'autres Alliés l'accès aux ports et aux aéroports situés sur le territoire de pays membres de l'OTAN pour des opérations de lutte contre le terrorisme, notamment pour le ravitaillement, conformément aux procédures nationales ;
- montrer que l'Alliance est prête à déployer des éléments de ses forces navales permanentes en Méditerranée orientale pour assurer une présence de l'OTAN et manifester sa détermination ;
- montrer que l'Alliance est également prête à déployer des éléments de sa force de détection lointaine aéroportée pour appuyer des opérations contre le terrorisme.

Mi-octobre 2001

L'OTAN lance sa toute première opération antiterroriste, Eagle Assist. À la demande des États-Unis, sept avions radar AWACS de l'OTAN aident à patrouiller l'espace aérien américain (l'opération dure jusqu'à la mi-mai 2002 et, dans l'intervalle, 830 membres d'équipage de 13 pays de l'OTAN effectuent plus de 360 sorties). C'est la première fois que des moyens militaires de l'OTAN sont déployés à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.

26 octobre 2001

L'OTAN lance sa deuxième opération antiterroriste, Active Endeavour, en réaction aux attentats perpétrés aux États-Unis : des éléments des forces navales permanentes de l'OTAN sont déployés en Méditerranée orientale pour y effectuer des patrouilles et surveiller la navigation, de façon à détecter et à décourager les activités terroristes, y compris les trafics illicites.

Mai 2002

À leur réunion de Reykjavik, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que l'Alliance conduira des opérations où et quand cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme. Cette déclaration historique met effectivement fin au débat sur ce qui constitue la zone d'opérations de l'OTAN, et elle ouvre la voie à l'engagement de l'Alliance en Afghanistan avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

Novembre 2002

Au sommet de Prague, les dirigeants des pays de l'OTAN expriment leur détermination à décourager toute attaque armée dirigée de l'étranger, y compris par des terroristes, contre leurs populations, leurs territoires et leurs forces, ainsi qu'à s'en défendre et à s'en protéger. Dans ce contexte, ils adoptent un ensemble de mesures pour préparer l'OTAN à relever le défi du terrorisme. L'ensemble de mesures présenté à Prague comprend :

- un Concept militaire de défense contre le terrorisme ;
- un plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T) ;
- cinq initiatives de défense NBC ;
- des dispositions pour la protection des populations civiles, notamment un plan d'action pour les situations d'urgence dans le domaine civil ;
- des mesures de défense antimissile – les Alliés examinent différentes options pour faire face avec efficacité et efficacité à la menace croissante que les missiles représentent pour les populations, le territoire et les forces de l'Alliance, en recourant à un ensemble approprié d'initiatives politiques et de défense, ainsi qu'à la dissuasion ;
- des mesures en matière de cyberdéfense ;
- une coopération avec d'autres organisations internationales ; ;
- l'amélioration du partage du renseignement.

Ils décident également de créer la Force de réaction de l'OTAN, de réorganiser la structure de commandement militaire et de lancer l'initiative appelée « Engagement capacitaire de Prague », afin de mieux préparer les forces militaires de l'OTAN à relever les nouveaux défis, notamment celui du terrorisme.

10 mars 2003

L'opération Active Endeavour est étendue à l'escorte de navires civils dans le détroit de Gibraltar. Un an plus tard, le domaine d'action de l'opération est élargi à l'ensemble du bassin méditerranéen.

11 août 2003

L'OTAN prend le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, agissant sous mandat de l'ONU. La FIAS a pour objectif premier d'aider le gouvernement afghan à assurer efficacement la sécurité dans tout le pays et à mettre en place de nouvelles forces de sécurité pour faire en sorte que l'Afghanistan ne redevienne jamais un sanctuaire pour les terroristes.

2010

Dans le concept stratégique adopté au sommet de Lisbonne en novembre 2010, il est reconnu que le terrorisme est une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'OTAN et, plus largement, pour la stabilité et la prospérité internationales. À ce titre, les Alliés s'engagent à renforcer leur capacité de détection et de défense contre le terrorisme international, notamment en développant l'analyse de la menace, les consultations avec les partenaires de l'OTAN et les capacités militaires appropriées.

Mai 2012

Au sommet de Chicago, les dirigeants des pays de l'OTAN entérinent les nouvelles lignes directrices de l'Alliance sur la lutte contre le terrorisme, qui mettent l'accent sur une meilleure connaissance de la menace, des capacités adéquates et une interaction accrue avec les pays partenaires et d'autres acteurs internationaux. Le plan d'action du partenariat contre le terrorisme est inclus dans l'approche générale adoptée par l'OTAN. Le concept militaire de l'OTAN sur la lutte contre le terrorisme, qui tient compte des lignes directrices, est devenu un document public en 2016.

2011-2014

La FIAS transfère progressivement la responsabilité de la sécurité aux forces de sécurité afghanes, selon une approche échelonnée. À la fin 2014, les forces afghanes assument l'entière responsabilité de la sécurité et la mission de la FIAS prend fin.

1^{er} janvier 2015

La mission Resolute Support de l'OTAN est lancée dans le but de poursuivre les activités de formation, de conseil et d'assistance au profit des forces et des institutions de sécurité afghanes, et ce afin d'aider le gouvernement d'union nationale afghan à faire en sorte que l'Afghanistan ne redevienne jamais un sanctuaire pour les terroristes.

Juillet 2016

Au sommet de Varsovie, les dirigeants des pays de l'Alliance décident que l'OTAN apportera son soutien à la lutte contre l'EIL. Les avions AWACS de l'OTAN fourniront des informations à la coalition mondiale contre l'EIL. L'OTAN entamera ses activités de formation et de renforcement des capacités en Iraq, tout en continuant à former des centaines d'officiers irakiens en Jordanie. Les Alliés renforceront la coopération en cours avec la Jordanie dans des domaines tels que la cybersécurité et la lutte contre les bombes placées en bord de route.

Les Alliés s'engagent en outre à promouvoir le partage de l'information par une utilisation optimale de plateformes multilatérales, et à poursuivre le renforcement de leur coopération pour l'échange d'informations sur les combattants étrangers rentrant dans leur pays.

Octobre 2016

L'opération Active Endeavour s'achève et l'opération Sea Guardian prend le relais. Cette opération de sûreté maritime de plus grande ampleur menée en Méditerranée offre la souplesse nécessaire pour exécuter toute la gamme des tâches liées aux opérations de sûreté maritime, sur décision du Conseil de l'Atlantique Nord.

5 février 2017

L'OTAN lance un nouveau programme de formation en Iraq. Le but est de former les forces de sécurité

iraquiennes à la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI). Cette formation est particulièrement pertinente s'agissant des territoires récemment libérés de l'emprise de l'EIIL.

16 février 2017

Les ministres de la Défense approuvent la création d'un « Pôle régional pour le sud », intégré au Commandement allié de forces interarmées de l'OTAN à Naples. Ce pôle permettra à l'Alliance de mieux appréhender les défis émanant de cette région et d'être mieux à même de les relever.

31 mars 2017

Les ministres des Affaires étrangères décident d'intensifier les efforts déployés par l'OTAN en Iraq, notamment dans le domaine de la formation – stages de médecine militaire pour les nouveaux auxiliaires médicaux et formation à la maintenance des chars et des véhicules blindés de combat.

25 mai 2017

À leur réunion tenue à Bruxelles, les Alliés ont approuvé un plan d'action en vue d'en faire plus dans la lutte internationale contre le terrorisme en augmentant le nombre d'heures de vol des AWACS, en renforçant le partage de l'information et le ravitaillement en vol, en participant à la coalition mondiale contre l'EIIL, en créant au siège de l'OTAN une cellule de renseignement sur le terrorisme, et en nommant une coordonnatrice pour superviser l'action de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme.

5-6 décembre 2017

À l'occasion de leur réunion, les ministres des Affaires étrangères ont souligné la nécessité constante d'apporter un soutien aux partenaires méridionaux de l'OTAN pour ce qui est du renforcement des capacités et des institutions de lutte contre le terrorisme. Ils ont réaffirmé leur attachement sans réserve à l'action de l'Alliance en matière de formation et d'assistance, s'agissant notamment du renforcement de la capacité de sécurité de l'Iraq et de l'Afghanistan, qui représente une part importante de la contribution de l'OTAN à la lutte contre le terrorisme. Les ministres ont également noté que le rôle de l'OTAN au sein de la coalition mondiale contre l'EIIL allait évoluer à l'heure où les opérations de combat cèdent la place aux activités de stabilisation.

L'OTAN et l'Union européenne sont convenues d'intensifier leur coopération dans la lutte contre le terrorisme, notamment en renforçant l'échange d'informations, en coordonnant le soutien apporté aux pays partenaires en matière de lutte contre le terrorisme et en s'employant à améliorer la résilience nationale face aux attaques terroristes.

15 février 2018

À l'occasion de leur réunion, les ministres de la Défense sont convenus d'entamer la planification d'une mission OTAN de formation en Iraq, en réponse à une demande du gouvernement iraquien et de la coalition mondiale contre l'EIIL.

AWACS : les yeux de l'OTAN dans le ciel

L'OTAN exploite une flotte de Boeing E-3A dotés d'un système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS), reconnaissables à leur rotodôme monté sur le fuselage, qui permet à l'Alliance d'assurer la surveillance aérienne, le commandement et le contrôle, la gestion de l'espace de bataille et les communications. La base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen (Allemagne) abrite quinze avions AWACS.



Points principaux

- L'OTAN exploite une flotte de Boeing E-3A dotés d'un système aéroporté de détection et de contrôle et équipés de capteurs passifs et d'un radar à longue portée capables de détecter des contacts aériens et au sol à de grandes distances.
- La Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (Force NAEW&C) est l'un des rares moyens militaires appartenant effectivement à l'OTAN et exploités par elle.
- Cette flotte exécute un large éventail de missions, qu'il s'agisse de police du ciel, de soutien aux activités de lutte contre le terrorisme, d'opérations d'évacuation, d'embargo, d'entrée en premier et de réponse aux crises.
- Dans des conditions normales, un appareil vole pendant environ 8 heures à une altitude de 30 000 pieds (9 000 mètres) et assure la surveillance d'une zone de plus de 300 000 km .
- Les AWACS sont utilisés dans le cadre des mesures de réassurance faisant suite à la crise entre la Russie et l'Ukraine et des mesures d'assurance spécifiques pour la Turquie sur fond de crise syrienne.
- Ils remplissent également une fonction de surveillance et de connaissance de la situation au service de la coalition mondiale contre l'EIL, rendant par là même l'espace aérien plus sûr.
- Les avions de surveillance AWACS ont joué un rôle important dans diverses opérations de l'Alliance, comme aux États-Unis après le 11-Septembre, en Libye et en Afghanistan. Ils ont également assuré un soutien aérien lors de sommets de l'OTAN ou de manifestations sportives internationales.

Pour en savoir plus

Rôle et responsabilités

L'E-3A de l'OTAN (ou AWACS) est un Boeing 707 modifié qui est équipé de capteurs passifs et d'un radar à longue portée capables de détecter des contacts aériens et au sol à de grandes distances. Les informations collectées par les AWACS peuvent être transmises directement de l'avion aux autres utilisateurs, qu'ils se trouvent à terre, en mer ou dans les airs.

La Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (Force NAEW&C) – le plus important projet en collaboration de l'Alliance – témoigne de ce que des pays membres de l'OTAN peuvent réaliser en mutualisant leurs ressources et en travaillant ensemble dans un cadre réellement multinational.

La Force NAEW&C mène un large éventail de missions, qu'il s'agisse de police du ciel, de soutien aux activités de lutte contre le terrorisme, de gestion des conséquences, d'opérations d'évacuation des non-combattants, d'embargo, d'entrée en premier, d'opérations de réponse aux crises ou d'opérations de forces d'avertissement.

L'E-3A peut assurer l'identification et la poursuite radar des aéronefs potentiellement hostiles opérant à basse altitude et assurer le contrôle pour les avions de chasse alliés. Simultanément, des systèmes peuvent identifier et suivre des contacts maritimes, et contribuer à assurer la coordination des forces de surface de l'Alliance.

Dans des conditions normales, un avion AWACS peut voler pendant environ huit heures (et davantage avec un ravitaillement en vol) à une altitude de 30 000 pieds (9 000 mètres).

Les capteurs actifs de surveillance sont logés dans le rotodôme, qui rend les AWACS si reconnaissables. Cette structure effectue une rotation complète toutes les dix secondes, ce qui confère à ces AWACS une couverture radar à 360 degrés leur permettant de détecter des aéronefs distants de plus de 215 milles marins (400 km).

Un avion volant à une altitude de 30 000 pieds peut assurer la surveillance d'une zone de plus de 300 000 km², et trois avions dont les orbites coordonnées se chevauchent peuvent couvrir l'Europe centrale dans son intégralité.

Contributions aux opérations

Ces dernières années, la Force a été déployée pour des missions tactiques de plus en plus complexes et exigeantes, notamment :

- soutien des opérations maritimes ;
- appui aérien rapproché ;
- gestion de l'espace aérien ;
- recherche et sauvetage au combat (RESCO) ;
- secours en cas de catastrophe ;
- lutte contre la piraterie.

Un outil déterminant pour la gestion de crise

Depuis 1982, année qui a marqué le début de ses opérations, la Force NAEW&C n'a cessé de démontrer qu'elle constitue un outil précieux pour la gestion de crise et les opérations de soutien de la paix.

À la suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990, des avions de la composante E-3A de l'OTAN (rattachés à la base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen) ont été déployés dans l'est de la Turquie afin de contribuer au renforcement du flanc sud de l'Alliance pendant la guerre. Le but de l'opération Anchor

Guard était, entre autres, d'assurer la surveillance du trafic aérien et maritime en Méditerranée orientale et la surveillance aérienne le long de la frontière entre l'Iraq et la Turquie. Cette mission a été menée d'août 1990 à mars 1991.

Pendant la majeure partie des années 1990, les flottes AEW&C de l'OTAN et du Royaume-Uni ont effectué de très nombreux vols dans les Balkans, dans le cadre des opérations Deliberate Force et Allied Force, pour appuyer la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies ainsi que les missions menées par l'Alliance en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Des AWACS de l'armée de l'air française et de l'armée de l'air des États-Unis ont également contribué à réaliser les objectifs assignés dans le cadre de ces missions.

Entre 2007 et 2016, la Force NAEW&C a apporté un soutien précieux aux activités de lutte contre le terrorisme en Méditerranée, dans le cadre de l'opération Active Endeavour.

Pendant l'opération Unified Protector en 2011, la Force NAEW&C a également eu une fonction cruciale : assurer le commandement et le contrôle de tous les moyens aériens de l'Alliance en opération au-dessus de la Libye. Sa mission consistait, entre autres, à donner des ordres tactiques en temps réel et à attribuer des tâches aux avions de chasse, aux avions de surveillance et de reconnaissance, aux avions de ravitaillement en vol ou aux drones (UAV) de l'OTAN. Les AWACS ont également apporté un soutien aux navires et aux sous-marins alliés chargés de faire respecter l'embargo maritime sur les armes décrété à l'encontre de la Libye, en offrant une capacité de surveillance maritime aérienne.

De 2011 à 2014, des appareils de la base aérienne de l'OTAN à Geilenkirchen ont été déployés en Afghanistan pour apporter un soutien à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en assurant la surveillance aérienne dans le cadre de l'opération Afghan Assist. En Afghanistan, les AWACS ont mené des activités de surveillance aérienne et de gestion tactique des combats, comme des missions d'appui et de contrôle d'avions amis participant à des missions d'appui aérien rapproché, d'interdiction aérienne du champ de bataille, de recherche et de sauvetage au combat, de reconnaissance et de transport aérien tactique.

Le 25 septembre 2014, le dernier AWACS de l'OTAN est rentré à sa base de Geilenkirchen à l'issue de sa mission à Mazar-i-Charif, en Afghanistan. L'OTAN avait décidé que les AWACS ne seraient pas nécessaires pour l'exécution de Resolute Support, une nouvelle mission qui a débuté le 1er janvier 2015 et qui vise à prodiguer formation, conseil et assistance aux forces afghanes.

Assurances à l'intention des Alliés

Début 2001, la Force a également soutenu le déploiement défensif de l'OTAN dans le sud-est de la Turquie au cours de l'opération Display Deterrence.

Au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, des AWACS ont été déployés au-dessus du territoire américain, dans le cadre de l'opération Eagle Assist, afin de contribuer à la défense de l'Amérique du Nord contre toute nouvelle attaque. Cette opération a fait date dans l'histoire de l'Alliance car elle marquait le premier déploiement de moyens de l'OTAN en soutien de la défense de l'un des États membres.

Le 1er décembre 2015, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont pris des mesures devant permettre à l'Alliance de continuer à s'adapter aux défis de sécurité émanant du sud, et ils se sont accordés sur des mesures d'assurance spécifiques pour la Turquie afin de contribuer à la désescalade dans la région. Ce soutien comprend des vols de surveillance par des AWACS, un renforcement de la présence navale dans le secteur oriental de la Méditerranée, des escales des groupes de forces navales permanentes, la participation à des exercices, le renforcement des missions de la police du ciel, et des vols d'avions de patrouille maritime.

Le 11 février 2016, une étape importante a été franchie lorsqu'un AWACS a accompli la 1 000e mission dans le cadre des mesures de réassurance alliées. Celles-ci se traduisent par une série d'activités terrestres, maritimes et aériennes à l'intérieur, au-dessus et autour du territoire des pays membres de

l'OTAN en Europe centrale et orientale, visant à rassurer les populations de ces pays et à décourager une agression potentielle. Elles ont été prises en réponse aux actions agressives de la Russie à l'est des frontières de l'OTAN.

Coalition mondiale contre l'EIL

Le 11 février 2016, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé, dans son principe, l'utilisation d'avions AWACS de l'OTAN pour suppléer aux capacités AWACS nationales, à l'appui de la coalition internationale contre l'EIL. Cette décision faisait suite à une demande des États-Unis.

En juillet 2016, les Alliés ont donné leur accord de principe pour renforcer la contribution de l'Alliance à l'action de la coalition mondiale contre l'EIL par un soutien direct des AWACS de l'OTAN, afin que la coalition ait une meilleure connaissance de la situation.

Le premier vol d'un AWACS de l'OTAN à l'appui de la coalition contre l'EIL a eu lieu le 20 octobre 2016. Opérant depuis la base aérienne de Konya, en Turquie, les appareils contribuent à l'établissement de la situation aérienne générale de la coalition en remplissant une fonction de surveillance et de connaissance de la situation, rendant par là même l'espace aérien plus sûr.

Les AWACS de l'OTAN n'assurent pas la coordination de frappes aériennes de la coalition, pas plus qu'ils ne remplissent de fonctions de commandement et de contrôle pour les avions de combat. Ils évoluent uniquement dans l'espace aérien international et dans celui de la Turquie. Ces appareils, capables de détecter des avions à des centaines de kilomètres de distance, peuvent donc surveiller l'espace aérien de l'Iraq et de la Syrie depuis la Turquie. Il s'agit là d'une importante contribution à la lutte contre l'EIL, qui montre clairement la détermination avec laquelle l'OTAN prend part au combat contre le terrorisme.

En mai 2017, les Alliés ont décidé d'intensifier leur soutien à la coalition mondiale contre l'EIL en augmentant le nombre d'heures de vol assurées par les AWACS, contribuant ainsi à améliorer la gestion de l'espace aérien pour la coalition.

Protection des populations des pays membres de l'OTAN

À la suite des attentats du 11-Septembre, les gouvernements des pays de l'Alliance ont demandé à bénéficier de la capacité de surveillance et de contrôle aériens offerte par la Force NAEW&C afin de mieux sécuriser les grands rassemblements publics.

Ce fut le cas pour des événements très médiatiques comme les Jeux olympiques d'été de 2004 en Grèce, la Coupe du monde de football de 2006 en Allemagne, le Championnat d'Europe de football de 2012 en Pologne, et pour de grands rendez-vous internationaux tels que la cérémonie de remise des prix Nobel 2010 en Suède, la succession au trône des Pays-Bas à Amsterdam en 2013, et le sommet sur la sécurité nucléaire à La Haye (Pays-Bas) en 2014.

En outre, les flottes NAEW&C assurent aussi un soutien lors des sommets de l'OTAN.

Structure

La principale caractéristique de l'Organisation de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAPMO) est la coopération multinationale. Actuellement, les 16 pays membres à part entière de la NAPMO sont les suivants : Belgique, République tchèque, Danemark, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Turquie et États-Unis.

La participation du Royaume-Uni en tant que membre de la NAPMO est limitée, mais sa flotte d'E-3D fait partie intégrante de la Force NAEW&C. La France a un rôle d'observateur et maintient une coordination permanente afin de s'assurer que sa flotte d'E-3F reste interopérable avec les autres flottes d'E-3. De plus, elle participe souvent à des opérations coordonnées avec la Force NAEW&C.

L'état-major de la Force NAEW&C, coïmplanté sur la base aérienne de Geilenkirchen, assure le contrôle opérationnel de la Force, qui comprend deux composantes opérationnelles :

- la composante E-3A, rattachée à la base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen, qui exploite les quinze E-3A appartenant à l'OTAN (les escadrons se composent d'équipages internationaux intégrés provenant de 16 pays) ;
- la composante E-3D, rattachée à la base de la Royal Air Force (RAF) de Waddington (Royaume-Uni), qui exploite six Boeing E-3D (l'effectif se compose exclusivement de personnel de la RAF).

La Force dispose également de trois bases d'opérations avancées, à Konya (Turquie), à Aktion (Grèce) et à Trapani (Italie), et d'un emplacement d'opérations avancé, à Ørland (Norvège).

La gestion quotidienne du programme AWACS, y compris l'exécution des projets de modernisation, est assurée par l'Agence de gestion du programme NAEW&C (NAPMA), établie à Brunssum (Pays-Bas). Le personnel de l'Agence se compose d'officiers détachés et d'administrateurs civils provenant des pays participants. En 2011, le directeur général de la NAPMA a été désigné, par les pays membres de la NAPMO, autorité responsable de la navigabilité technique pour l'ensemble de la flotte E-3A de l'OTAN. Avec l'appui d'un bureau technique spécialisé, il est co-responsable de la certification de navigabilité aux côtés du commandant de la Force NAEW&C, qui est quant à lui responsable de l'exploitation et du soutien de la flotte.

Historique

Dans les années 1960, il est apparu clairement que, même en volant à très haute altitude, les avions militaires ne pouvaient plus échapper aux missiles sol-air. Pour survivre dans un environnement de défense aérienne de plus en plus létal, ces avions ont été contraints de voler pratiquement au ras des arbres. Dans les années 1970, le besoin de détecter les avions de combat très rapides, dotés d'une capacité de pénétration à basse altitude, a conduit à compléter le réseau de radars terrestres de l'OTAN par des moyens nouveaux.

Les autorités militaires de l'OTAN ont déterminé qu'une capacité de détection lointaine aéroportée permettrait de relever ce défi. Pour satisfaire au besoin opérationnel établi, le système de détection lointaine aéroportée de l'OTAN devait être capable de détecter de loin des petits avions intrus très rapides. Compte tenu des régions dans lesquelles l'appareil serait utilisé, le système devait également être capable de détecter des cibles maritimes de surface (comme des navires). Aux yeux des planificateurs OTAN, la mobilité et la souplesse inhérentes au système, surtout pour la fonction « contrôle », prédisposaient également celui-ci à doter les commandants des forces aériennes, maritimes et terrestres d'une capacité de commandement et de contrôle (C2) renforcée. La création d'une Force NAEW visait donc à apporter une contribution significative au dispositif de dissuasion de l'Alliance.

En décembre 1978, le Comité des plans de défense de l'OTAN a approuvé l'acquisition commune de 18 appareils basés sur le système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) de l'US Air Force, destinés à être exploités en tant que système aérien de détection lointaine et de contrôle appartenant à l'Alliance. Outre les 18 E-3A livrés entre février 1982 et mai 1985, le programme NAEW&C prévoyait la modernisation de 40 stations de l'infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN (NADGE), et l'établissement d'une base d'opérations principale à Geilenkirchen (Allemagne) ainsi que de trois bases d'opérations avancées et d'un emplacement d'opérations avancé.

Transformation et évolution

Initialement conçu comme une plateforme radar aérienne, l'AWACS a constamment évolué au cours des trente dernières années afin de s'adapter aux réalités des mutations géopolitiques et aux nouvelles missions de l'OTAN. En mettant l'accent sur l'aspect « contrôle » de l'AEW&C, l'AWACS est devenu une composante essentielle de la gestion du combat aérien, et il conserve toute sa pertinence opérationnelle à travers les programmes de modernisation successifs qui intègrent les derniers développements en matière d'ingénierie et de fabrication. Dans le cadre du programme d'acquisition NAEW&C initial, et ensuite du programme à court terme, puis du programme à moyen terme, les pays membres de la

NAPMO ont, ensemble, dépensé/engagé, pour les acquisitions et le suivi logistique, plus de 6,8 milliards de dollars – ce qui est prohibitif pour un seul pays, mais réalisable avec la contribution collective des pays de la NAPMO.

Les AWACS font tous continuellement l'objet de modifications pour leur modernisation ainsi que pour les opérations et le soutien. L'équipage standard d'un AWACS modifié par des systèmes informatiques et de communication sophistiqués suivant les spécifications du programme OTAN de modernisation à mi-vie compte 16 personnes, alors que celui d'un E-3D d'origine en compte 18. Quelle que soit la version, l'équipage navigant et l'équipage de mission sont constitués de femmes et d'hommes très bien entraînés dont les compétences couvrent tous les domaines des opérations de vol, notamment la gestion de l'espace de bataille, la conduite de tir, la surveillance, la gestion des liaisons de données et les aspects techniques des télécommunications, des systèmes de données et des radars de mission.

Aujourd'hui, l'OTAN va de l'avant avec une méthode nouvelle, plus performante, de planification et de conduite des opérations. Pour soutenir le processus dynamique de transformation de l'OTAN, la NAPMO est déterminée à adopter de nouvelles approches et à entrer dans des programmes en coopération. L'objectif est d'accélérer la mise en service de capacités opérationnelles en réponse aux besoins émergents, à un coût tenant compte des réalités économiques d'aujourd'hui. Dans cette optique, des efforts ont été entrepris pour la phase suivante des améliorations à apporter à la Force NAEW&C, devant permettre à celle-ci de remplir sa mission opérationnelle pour longtemps encore.

Le Follow-on Upgrade Programme (FUP), qui doit être mené à bien d'ici fin 2018, vise principalement à améliorer le système d'identification pour une meilleure connaissance de la situation des unités coopérantes (mode 5/mode S amélioré) et à remplacer l'instrumentation analogique du cockpit par une instrumentation numérique moderne (couramment dénommée « cockpit tout écran »). En outre, des systèmes de communication utilisant le protocole IP sont actuellement mis au point et employés opérationnellement à l'appui des transmissions texte avec d'autres moyens de commandement et de contrôle (C2). En février 2018, le premier avion modernisé a été déployé en Turquie en soutien actif, dans le cadre de la contribution de l'OTAN à l'action de la coalition mondiale contre l'EIL .

■ L'avenir

Il était prévu que la flotte d'AWACS soit retirée du service vers 2025. Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés se sont engagés à continuer de la moderniser pour prolonger sa durée de vie jusqu'en 2035, après quoi plus aucune revalorisation ne sera possible.

Dans le même temps, les dirigeants des pays de l'OTAN ont lancé l'initiative AFSC (future capacité de surveillance et de contrôle de l'Alliance) pour planifier la manière dont l'Alliance maintiendra sa connaissance de la situation et commandera les forces alliées après le retrait des AWACS aux alentours de 2035.

C'est pour étudier les options envisageables pour la succession de la flotte d'AWACS, et dans le but d'éviter de se trouver face à une possible lacune capacitaire en 2035, que l'OTAN a lancé l'initiative AFSC. Sur la base de besoins militaires de haut niveau, l'OTAN s'attache à redéfinir fondamentalement la manière dont elle assurera la surveillance et le contrôle dans l'avenir. Cela suppose un travail en partenariat avec des experts issus de divers milieux, comme la science et la technologie, l'armée, et l'industrie.

L'OTAN s'emploie actuellement à étudier de nouvelles technologies et à explorer des possibilités d'utilisation combinée de systèmes aériens, terrestres, spatiaux ou sans pilote interconnectés pour recueillir et partager des informations. Ces études permettront à l'OTAN, aux Alliés à titre individuel ou à des groupes multinationaux de prendre des décisions éclairées en vue d'acquérir de nouveaux systèmes, plutôt que de simplement acheter de nouveaux avions. L'OTAN entend disposer de nouveaux systèmes prêts et en place d'ici au retrait des AWACS, aux alentours de 2035.



L'initiative AFSC illustre les mesures que prend l'OTAN pour planifier l'avenir, à l'horizon de plusieurs décennies. Les efforts consentis par l'OTAN aujourd'hui contribueront à lui conserver sa position de force dans le domaine de la surveillance aérienne après 2035, tout en lui garantissant de nouveaux systèmes qui soient rentables et adaptés aux besoins.

Les activités maritimes de l'OTAN

Partout dans le monde, les océans se transforment en routes maritimes de plus en plus fréquentées. Aujourd'hui, 85 % de l'ensemble du commerce international des matières premières et des produits manufacturés sont acheminés par mer, et les navires citernes transportent plus de la moitié du pétrole mondial. Les enjeux en termes de sûreté maritime sont importants, et l'OTAN est déterminée à aider à protéger ses Alliés contre d'éventuelles menaces en mer ou venant de la mer.



Points principaux

- L'OTAN met actuellement en œuvre la stratégie maritime de l'Alliance, qui établit les paramètres pour les activités maritimes de l'Organisation. Ces activités relèvent des domaines suivants : défense collective, gestion de crise, sécurité coopérative et sûreté maritime.
- L'Alliance dispose de forces navales permanentes, qui constituent une capacité maritime OTAN de réaction immédiate hautement entraînée.
- L'OTAN dirige actuellement l'opération Sea Guardian en Méditerranée et apporte un soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en mer Égée.
- La coopération avec les partenaires non OTAN, notamment avec d'autres organisations internationales comme l'Union européenne, est fondamentale pour les efforts déployés dans le milieu maritime.

Pour en savoir plus

— La stratégie maritime de l'Alliance

La stratégie maritime 2011 de l'Alliance, qui est en parfaite conformité avec le concept stratégique de 2010, énonce les moyens par lesquels la puissance maritime inégalée de l'OTAN pourrait aider à résoudre les problèmes de sécurité critiques.

Les quatre piliers

Il existe quatre domaines dans lesquels les forces maritimes de l'OTAN peuvent contribuer à la sécurité de l'Alliance. Les trois premiers sont les « tâches fondamentales », telles que définies dans le concept stratégique de l'Alliance : dissuasion et défense collective, gestion de crise, et sécurité coopérative. La stratégie maritime de l'Alliance a mis en évidence un quatrième domaine : la sûreté maritime.

Dissuasion et défense collective

L'OTAN est dotée d'importantes capacités maritimes, ainsi que de forces maritimes par nature souples et qui jouent un rôle clé dans la dissuasion contre l'agression. De ce fait, les activités maritimes contribuent à la dissuasion nucléaire et conventionnelle. L'OTAN veillera à pouvoir déployer rapidement ses forces maritimes, contrôler les lignes de communication maritimes, préserver la liberté de navigation et mener des activités efficaces de lutte contre les mines.

Gestion de crise

Les forces maritimes de l'OTAN peuvent aussi jouer un rôle important dans la gestion des crises. Leurs responsabilités peuvent aller de l'imposition d'un embargo sur les armes à la conduite d'opérations d'interdiction maritime, en passant par la contribution aux activités de l'Alliance en matière de lutte contre le terrorisme, et par l'apport d'une aide humanitaire immédiate suite à une catastrophe naturelle.

Sécurité coopérative

Les forces maritimes de l'OTAN ne contribuent pas seulement à garantir la sécurité de l'Alliance. Leur engagement auprès des partenaires aide aussi à instaurer la sécurité et la stabilité régionales et à prévenir les conflits, et il facilite le dialogue. Ces activités favorisent en outre la coopération et la complémentarité avec d'autres acteurs clés du milieu maritime, comme l'ONU et l'Union européenne.

Sûreté maritime

La stratégie maritime de l'Alliance réitère l'engagement de l'OTAN à contribuer à la protection des lignes de communication maritimes d'importance vitale et à garantir la liberté de navigation. Cela se traduit par la surveillance, le partage de l'information, l'interdiction maritime et les contributions à la sécurité énergétique, y compris la protection des infrastructures critiques.

Mise en œuvre

La sûreté maritime continue d'occuper une place de plus en plus importante dans l'agenda de l'OTAN, et les Alliés mettent en œuvre la stratégie maritime 2011 de l'Alliance – un objectif que celle-ci s'est fixé pour le sommet du pays de Galles en septembre 2014. Cela passe par une réorganisation complète des forces maritimes de l'OTAN, un vaste programme pluriannuel d'exercices et d'entraînements maritimes, et le renforcement de la coopération entre l'OTAN et ses partenaires, ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux, notamment l'Union européenne. Par conséquent, l'OTAN redynamise, par exemple, les forces navales permanentes afin qu'elles soient conformes, entre autres, aux exigences de la composante maritime de la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF), ainsi qu'il a été réaffirmé au sommet de Varsovie en 2016 ; elle améliore la formation, l'entraînement et les exercices, en particulier aux niveaux tactique et opérationnel ; elle accroît la capacité des Alliés à déployer des forces de deuxième échelon ; elle intensifie la coordination et la coopération OTAN-UE dans le milieu maritime ; elle travaille plus étroitement avec les pays non membres de l'OTAN ; elle renforce les capacités maritimes des partenaires régionaux dans les domaines d'importance stratégique pour l'Alliance, dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités de défense ; elle met l'accent sur l'adaptation et l'évolution futures des opérations maritimes de l'OTAN en cours ; et elle apporte un soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants.

Les forces navales permanentes et les capacités de l'OTAN

L'OTAN dispose de forces navales permanentes (SNF) qui lui permettent d'assurer une présence navale continue. Ces forces de dissuasion multinationales répondent à un impératif maritime de l'Alliance. Elles mènent à bien un programme préétabli d'exercices, de manœuvres et d'escales, et peuvent être rapidement déployées en périodes de crise ou de tension.

Les SNF de l'OTAN se répartissent en quatre groupes : les deux groupes maritimes permanents OTAN (SNMG1 et SNMG2) et les deux groupes permanents OTAN de lutte contre les mines (SNMCMG1 et SNMCMG2). Ces quatre groupes font partie de la force de réaction rapide de l'Alliance, la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

SNMG1 et SNMG2

Les groupes maritimes permanents OTAN constituent une force maritime multinationale intégrée qui se compose de navires de différents pays de l'Alliance. Ces navires sont en permanence à la disposition de l'OTAN pour exécuter différentes tâches, qu'il s'agisse d'exercices ou de missions opérationnelles. Ils servent également à établir la présence et à démontrer la solidarité de l'Alliance, à effectuer des visites diplomatiques de routine dans différents pays, à soutenir l'engagement vis-à-vis des partenaires, et à mettre toute une gamme de capacités militaires maritimes à disposition pour les missions en cours.

Ils opèrent en fonction des besoins opérationnels de l'Alliance, ce qui contribue à maintenir une flexibilité optimale. Leur composition varie, et ils comptent en général de deux à six navires fournis par autant de pays membres de l'Alliance.

Le SNMG1 et le SNMG2 relèvent du Commandement maritime allié (MARCOM) basé à Northwood (Royaume-Uni), suite à l'inauguration de ce dernier, en décembre 2012, en qualité de pôle opérationnel pour toutes les opérations maritimes de l'Alliance. Sous l'autorité du MARCOM, on trouve également deux commandements subordonnés : le Commandement OTAN des forces sous-marines (COMSUBNATO) et le Commandement OTAN des forces aéronavales (COMMARAIR), ainsi que le Centre OTAN de la navigation commerciale, qui joue un rôle important dans la lutte contre la piraterie.

SNMCMG1 et SNMCMG2

Les groupes permanents OTAN de lutte contre les mines (SNMCMG1 et SNMCMG2) sont des forces multinationales qui participent principalement à des opérations de recherche et de neutralisation des explosifs et munitions. Le SNMCMG2 mène par ailleurs des opérations de neutralisation d'engins explosifs « historiques » afin de réduire la menace que représentent les mines datant de la Deuxième Guerre mondiale.

Les deux SNMCMG sont des atouts essentiels de la NRF ; ils peuvent remplir un large éventail de fonctions, depuis les missions humanitaires jusqu'aux opérations. Ils peuvent se déployer sur court préavis et sont souvent les premiers moyens introduits sur un théâtre d'opérations.

Le SNMCMG1 a vu le jour dans le port d'Ostende (Belgique), le 11 mai 1973, avec pour finalité de garantir la sécurité de la navigation autour des ports de la Manche et du nord-ouest de l'Europe. Le groupe, qui s'appelait à l'origine « Force navale permanente de la Manche », a été rebaptisé plusieurs fois pour refléter l'élargissement de sa zone d'opérations. Aujourd'hui, il est capable d'opérer pratiquement n'importe où dans le monde.

Le SNMCMG2 est issu d'une force d'intervention en Méditerranée, disponible sur appel, créée en 1969. Cette force a elle aussi évolué au fil du temps et à l'aune de ses nouvelles responsabilités.

Les noms actuels de ces groupes (SNMCMG1 et SNMCMG2) leur ont été attribués en 2006.

Les opérations maritimes de l'OTAN

Les opérations maritimes de l'OTAN, qui s'appuient sur la puissance de ses forces navales, ont démontré la capacité de l'Alliance à atteindre des objectifs stratégiques dans des contextes très différents. L'opération Sea Guardian, lancée en novembre 2016, a commencé à remplir trois tâches de sécurité maritime, à savoir : le renforcement des capacités de sécurité maritime, le soutien à la connaissance de la situation maritime, et l'appui au contre-terrorisme maritime.

L'opération Sea Guardian peut remplir n'importe laquelle des quatre tâches supplémentaires au titre d'une opération de sécurité maritime, sur décision des Alliés : faire respecter la liberté de navigation, mener des missions d'interdiction, lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, ou encore protéger les infrastructures critiques.

L'OTAN apporte également une aide à Frontex (l'agence de l'Union européenne pour la gestion des frontières) ainsi qu'aux autorités grecques et turques dans leurs efforts pour faire face à la crise des réfugiés et des migrants en mer Égée.

De 2009 à 2016, l'opération Ocean Shield a contribué à l'action internationale visant à réprimer la piraterie et à protéger l'acheminement de l'aide humanitaire au large de la Corne de l'Afrique, succédant à l'opération Allied Protector (mars à août 2009) et à l'opération Allied Provider (octobre à décembre 2008). De 2001 à 2016, l'opération Active Endeavour (prédécesseur de l'opération Sea Guardian) a contribué à décourager, à détecter et, si nécessaire, à faire obstacle à la menace terroriste en Méditerranée. Cette opération s'inscrit dans le prolongement de la réaction immédiate de l'OTAN aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis. Et en 2011, l'opération Unified Protector a servi de cadre à la projection de puissance depuis la mer et à l'imposition d'un important embargo maritime sur les armes à l'encontre de la Libye.

Le rôle de l'OTAN au Kosovo

Depuis juin 1999, l'OTAN dirige une opération de soutien de la paix au Kosovo, à l'appui d'initiatives internationales plus larges visant à consolider la paix et la stabilité dans la région.



Points principaux

- L'OTAN dirige une opération de soutien de la paix au Kosovo – la Force pour le Kosovo (KFOR) – depuis juin 1999.
- La KFOR a été créée au terme de la campagne aérienne de 78 jours menée par l'OTAN contre le régime de Milosevic afin de faire cesser les violences au Kosovo.
- Le mandat de l'opération découle de la résolution 1244(1999) du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Accord militaro-technique conclu entre l'OTAN, la République fédérale de Yougoslavie et la Serbie.
- À l'origine, les objectifs de la KFOR consistaient à décourager une reprise des hostilités, à instaurer un environnement sûr et à veiller au maintien de la sécurité et de l'ordre publics, à démilitariser l'Armée de libération du Kosovo, à appuyer l'action humanitaire internationale et à assurer une coordination avec la communauté civile internationale présente sur place.
- Aujourd'hui, la KFOR contribue toujours à maintenir un environnement sûr et sécurisé au Kosovo et à y préserver la liberté de circulation au profit de tous.
- L'OTAN soutient fermement l'accord de normalisation conclu en 2013 entre Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne.

Objectifs de la KFOR

La KFOR a été déployée au Kosovo le 12 juin 1999, au terme de la campagne aérienne de 78 jours lancée par l'Alliance en mars 1999 pour mettre fin à la catastrophe humanitaire qui frappait le pays et pour inverser le cours des choses.

Le mandat de la KFOR découle de la résolution 1244 adoptée le 10 juin 1999 par le Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Accord militaro-technique conclu entre, d'une part, l'OTAN et, d'autre part, la République fédérale de Yougoslavie et la Serbie. Les opérations de la KFOR sont menées en vertu du chapitre VII de la charte des Nations Unies et, à ce titre, elles constituent une mission d'imposition de la paix.

Aujourd'hui, la KFOR compte environ 4 500 personnels mis à disposition par 28 pays. Elle continue d'aider à maintenir un environnement sûr et sécurisé et à préserver la liberté de circulation de toute la population et de toutes les communautés du Kosovo. Elle agit conformément à son mandat, qui consiste :

- à empêcher les forces yougoslaves et serbes de reprendre les hostilités et de menacer à nouveau le Kosovo ;
- à instaurer un environnement sûr et à veiller au maintien de la sécurité et de l'ordre publics ;
- à démilitariser l'Armée de libération du Kosovo ;
- à appuyer l'action humanitaire internationale ;
- à soutenir la communauté civile internationale présente sur place et assurer une coordination avec cette dernière.

Avec le temps, et à mesure que les conditions de sécurité se sont améliorées, l'OTAN a ajusté progressivement la posture de la KFOR pour arriver à une force réduite et plus flexible ayant moins de tâches fixes à accomplir. Tous les ajustements de la posture des forces de la KFOR sont décidés par le Conseil de l'Atlantique Nord en fonction de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain. La KFOR travaille par ailleurs en coopération et en coordination avec l'ONU, l'Union européenne (UE) et d'autres acteurs internationaux pour favoriser l'établissement d'un Kosovo stable, démocratique, multiethnique et pacifique.

Tâches de la KFOR

Tâches initiales

La KFOR a aidé et, dans certains cas, aide toujours à la réalisation des tâches suivantes, entre autres : retour et réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés, reconstruction et déminage, assistance médicale, sécurité et maintien de l'ordre public, protection du patrimoine, sécurité des frontières, prévention des trafics d'armes transfrontières, mise en œuvre à l'échelle du Kosovo d'un programme d'amnistie concernant les armes, les munitions et les explosifs, et destruction d'armes. Elle a également contribué à l'établissement d'institutions civiles, de l'ordre public, des systèmes judiciaire et pénal, du processus électoral ainsi que d'autres aspects de la vie politique, économique et sociale du Kosovo.

La KFOR continue d'accorder une attention particulière à la protection des minorités : elle patrouille régulièrement à proximité des enclaves minoritaires, elle installe des postes de contrôle, elle escorte des groupes minoritaires, elle assure la protection des sites patrimoniaux (les monastères, par exemple) et elle organise des distributions de vivres, de vêtements et de fournitures scolaires.

Tâches supplémentaires

Le 12 juin 2008, l'OTAN a accepté d'assumer des tâches supplémentaires au Kosovo, à savoir aider à la dissolution du Corps de protection du Kosovo et à la mise sur pied de la Force de sécurité du Kosovo ainsi qu'à la création d'une structure civile chargée de superviser cette force. Les tâches ci-après ont été mises en œuvre en coordination et en consultation étroites avec les autorités locales et internationales concernées.

■ Mise sur pied de la Force de sécurité du Kosovo (KSF)

L'OTAN a supervisé la mise sur pied et l'entraînement d'une KSF professionnelle et multiethnique, placée sous le contrôle d'un organe civil. La KSF est une force composée de volontaires et dotée d'un armement léger. Elle est avant tout chargée des tâches de sécurité qui ne sont pas du ressort de la police, par exemple les interventions d'urgence, la neutralisation des explosifs et munitions, la gestion des matières

dangereuses, la lutte contre l'incendie et la protection civile. L'effectif total de la KSF ne doit pas dépasser 2 500 personnels d'active et 800 réservistes.

■ Renforcement des capacités

La présence de l'OTAN au Kosovo inclut également des activités de renforcement des capacités menées avec les organismes de sécurité au Kosovo au travers de l'Équipe OTAN de conseil et de liaison (NALT), qui a atteint sa capacité opérationnelle totale en janvier 2017. Cette équipe est issue de la fusion de :

- l'Équipe OTAN de liaison et de conseil (NLAT), qui a continué de soutenir la KSF après la déclaration de la capacité opérationnelle totale de la KSF par le Conseil de l'Atlantique Nord en juillet 2013 ;
- l'Équipe consultative de l'OTAN (NAT), créée en 2008 pour superviser la mise sur pied d'une organisation chargée, sous direction civile, d'exercer un contrôle sur la KSF.

La NALT compte 41 personnels (militaires et civils) mis à disposition par 13 pays membres de l'Alliance et pays partenaires. Cette équipe fournit une aide pratique et des conseils aux organismes de sécurité au Kosovo, du niveau exécutif au niveau des forces, dans des domaines tels que la logistique, les achats et les finances, le développement et la planification des forces, ainsi que le développement des compétences d'encadrement. Pour accomplir sa mission, l'Équipe articule actuellement ses activités autour des trois axes suivants : stratégie et plans, opérations, soutien.

La NALT joue aussi un rôle clé dans la mise en œuvre de l'interaction renforcée avec le Kosovo qui a été approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord en décembre 2016. Cette interaction renforcée privilégie des aspects importants tels que le développement de l'intégrité, la cyberdéfense, la diplomatie publique ou la science au service de la paix et de la sécurité.

■ Commandement et structure de la KFOR

Groupements tactiques multinationaux (MNBG)

Un groupement tactique est une unité militaire de la taille d'un bataillon, composée d'un grand nombre de compagnies. Ces dernières sont très mobiles, flexibles et peuvent être déployées rapidement sur les points chauds éventuels, dans tout le Kosovo. Il existe actuellement deux MNBG :

- le MNBG Est, dont le QG est situé au Camp Bondsteel, près d'Urosevac ;
- le MNBG Ouest, dont le QG est situé au Camp Villaggio Italia, à Pec.

Le QG de la KFOR se trouve toujours au Camp Film City, à Pristina. Outre les troupes de la KFOR au Kosovo, l'OTAN conserve une force de réserve prête à se déployer si nécessaire.

La KFOR relève d'une chaîne de commandement unique, placée sous l'autorité du commandant de la Force (COMKFOR). Ce dernier fait rapport au commandant du Commandement allié de forces interarmées de Naples (JFCNP), en Italie. Le COMKFOR actuel est le général de division Salvatore Cuoci, qui a pris ses fonctions le 15 novembre 2017.

● Anciens commandants de la KFOR

GCA Sir Michael Jackson, forces terrestres britanniques	9 juin 1999 - 8 octobre 1999
GCA Klaus Reinhardt, forces terrestres allemandes	8 octobre 1999 - 18 avril 2000
GCA Juan Ortuño, forces terrestres espagnoles	18 avril 2000 - 16 octobre 2000
GCA Carlo Cabigiosu, forces terrestres italiennes	16 octobre 2000 - 6 avril 2001
GCA Thorstein Skiaker, forces terrestres norvégiennes	6 avril 2001 - 3 octobre 2001
GCA Marcel Valentin, forces terrestres françaises	3 octobre 2001 - 4 octobre 2002
GCA Fabio Mini, forces terrestres italiennes	4 octobre 2002 - 3 octobre 2003

GCA Holger Kammerhoff, forces terrestres allemandes	3 octobre 2003 - 1er septembre 2004
GCA Yves de Kermabon, forces terrestres françaises	1er septembre 2004 - 1er septembre 2005
GCA Giuseppe Valotto, forces terrestres italiennes	1er septembre 2005 - 1er septembre 2006
GCA Roland Kather, forces terrestres allemandes	1er septembre 2006 - 1er septembre 2007
GCA Xavier Bout de Marnhac, forces terrestres françaises	1er septembre 2007 - 29 août 2008
GCA Giuseppe E. Gay, forces terrestres italiennes	29 août 2008 - 8 septembre 2009
GCA Markus Bentler, forces terrestres allemandes	8 septembre 2009 - 1er septembre 2010
Général de division Erhard Bühler, forces terrestres allemandes	1er septembre 2010 - 8 septembre 2011
Général de division Erhard Drews, forces terrestres allemandes	9 septembre 2011 - 7 septembre 2012
Général de division Volker Halbauer, forces terrestres allemandes	8 septembre 2012 - 6 septembre 2013
Général de division Salvatore Farina, forces terrestres italiennes	7 septembre 2013 - 3 septembre 2014
Général de division Francesco Paolo Figliuolo, forces terrestres italiennes	3 septembre 2014 - 7 août 2015
Général de division Guglielmo Luigi Miglietta, forces terrestres italiennes	7 août 2015 - 31 août 2016
Général de division Giovanni Fungo, forces terrestres italiennes	1er septembre 2016 - 15 novembre 2017
Général de division Salvatore Cuoci, forces terrestres italiennes	15 novembre 2017 -

Évolution du rôle de l'OTAN au Kosovo

Déploiement de la KFOR

La résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU a été adoptée le 10 juin 1999 et, le 12 juin, les premiers éléments de la KFOR dirigée par l'OTAN sont entrés au Kosovo. Le 20 juin, toutes les forces serbes s'étaient retirées.

La KFOR comprenait à l'origine quelque 50 000 hommes et femmes, mis à disposition par les pays membres de l'OTAN, des pays partenaires et des pays non membres, et placés sous un commandement et un contrôle unifiés. Début 2002, les effectifs de la KFOR ont été ramenés à environ 39 000 personnels. L'amélioration des conditions de sécurité a permis à l'OTAN de réduire encore les effectifs, qui sont passés à 26 000 en juin 2003 et à 17 500 à la fin de cette même année.

Des conditions de sécurité plus favorables

Ces dernières années, les conditions de sécurité ont continué de s'améliorer. Les 11 et 12 juin 2009, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont donc décidé d'ajuster progressivement la posture de la KFOR, pour passer à la phase dite de présence dissuasive. Lors de la réunion informelle qu'ils ont tenue à Istanbul les 3 et 4 février 2010, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont été informés par les autorités militaires de l'OTAN que la KFOR avait mené à bien la première étape (dite « Gate One ») de sa transition vers une phase de présence dissuasive, en ramenant ses effectifs sur le terrain à quelque 10 200 hommes. Le passage à la deuxième étape de la transition, prévoyant un effectif total d'environ

5 000 hommes, a été recommandé par les autorités militaires de l'OTAN et autorisé par le Conseil de l'Atlantique Nord le 29 octobre 2010. L'étape 2 a débuté le 28 février 2011.

Toute décision future concernant une nouvelle réduction de la présence de la KFOR au Kosovo devra être approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord. Les pays ont indiqué clairement qu'une telle décision devait être dictée par une amélioration continue des conditions sur le terrain.

Parallèlement, l'amélioration des conditions de sécurité sur le terrain au Kosovo a également permis à l'OTAN de poursuivre la mise en œuvre du processus d'allègement du dispositif de protection, qui consiste à transférer progressivement, à la police locale, la responsabilité de la garde de sites religieux et culturels placés sous la protection de la KFOR. Fin 2013, la KFOR avait allégé le dispositif de protection de huit biens sous statut spécial désigné, à savoir le monument de Gazimestan les monastères de Gračanica, de Zociste, de Budisavci, de Gorioc, des Saints-Archanges, de Devic et le patriarcat de Pec. Seul un site – le monastère de Decani – reste pour le moment sous la protection de la KFOR.

Soutien de l'OTAN au dialogue facilité par l'UE

Grâce à la médiation de l'UE, Belgrade et Pristina ont conclu le 19 avril 2013 un premier accord sur les principes régissant la normalisation de leurs relations, et un plan de mise en œuvre a été approuvé le 22 mai 2013. L'OTAN a joué un rôle important dans la conclusion de cet accord, et les Alliés continuent de le soutenir fermement. À l'appui de cet accord, Belgrade et Pristina ont lancé un programme de pourparlers de haut niveau, sous l'égide de l'UE. Ce dialogue reste essentiel pour que les deux parties puissent sortir de l'impasse politique dans laquelle elles se trouvent, et il a contribué à améliorer leurs relations. Il a également donné un nouvel élan à l'intégration euro-atlantique des Balkans occidentaux. En juin 2013, le Conseil européen a décidé d'ouvrir les négociations sur l'adhésion avec Belgrade et d'entamer des négociations avec Pristina en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association (ASA). L'ASA a été signé le 27 octobre 2015 et est entré en vigueur le 1^{er} avril 2016. L'OTAN continue d'apporter un soutien politique solide à l'accord entre Belgrade et Pristina, et la KFOR se tient prête à appuyer sa mise en application – en garantissant un climat de paix et de sécurité –, dans les limites de son mandat actuel.

Soutien dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en mer Égée

L'Europe étant en proie à la plus grave crise liée à un afflux de réfugiés et de migrants qu'elle ait connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'OTAN a décidé d'apporter son aide dans la gestion des conséquences de cette crise humanitaire.



Points principaux

- Causée par les conflits et l'instabilité aux frontières méridionales de l'OTAN, la crise des réfugiés et des migrants est amplifiée par la traite des êtres humains et par les réseaux criminels.
- En février 2016, à la demande de l'Allemagne, de la Grèce et de la Turquie, l'OTAN s'est associée à l'effort international de gestion de cette crise
- Dans ce cadre, l'action de l'OTAN vise à endiguer la traite des êtres humains et les migrations clandestines en mer Égée grâce à des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.
- L'OTAN coopère avec Frontex, l'Agence de l'Union européenne responsable de la gestion des frontières, dans le plein respect du droit international.

Pour en savoir plus

Rôle et contribution de l'OTAN

À la demande de l'Allemagne, de la Grèce et de la Turquie, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance ont décidé, le 11 février 2016, que l'OTAN apporterait son aide dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants, qui s'intensifie en Europe. L'OTAN a déployé des forces maritimes en mer Égée pour assurer la reconnaissance, le suivi et la surveillance des embarcations traversant illégalement la mer Égée, à l'appui des autorités grecques et turques et de Frontex.

Des forces maritimes de l'OTAN sont déployées en mer Égée pour pouvoir transmettre en temps réel des informations essentielles à la Grèce et à la Turquie, ainsi qu'à Frontex, dans le contexte de l'actuelle crise humanitaire.

Le 2^e Groupe maritime permanent OTAN (SNMG2) assure, grâce à ses moyens maritimes et aériens, la reconnaissance, le suivi et la surveillance des embarcations traversant illégalement les eaux territoriales de la Grèce et de la Turquie de même que les eaux internationales. Il communique toutes les informations pertinentes qu'il recueille aux autorités et aux garde-côtes grecs et turcs. La Grèce et la Turquie n'opèrent que dans leurs eaux territoriales et leur espace aérien propres. L'OTAN partage également ces informations en temps réel avec Frontex, de façon à ce que l'Agence puisse agir de manière encore plus efficace. Comme les navires de l'OTAN sont équipés de capteurs et de radars de plus grande portée que ceux de Frontex, ils complètent utilement les moyens de l'Union européenne.

Le déploiement OTAN a pour but d'aider les Alliés et Frontex à s'acquitter de leurs tâches en réponse à la crise. Conformément au droit international, tous les navires présents, y compris ceux de l'OTAN, sont tenus de venir en aide aux personnes en détresse en mer. Les navires des pays de l'Alliance assumeront leur responsabilité nationale d'assistance. Les détails de la mission en elle-même, notamment sa durée, sont en cours de finalisation.

Composition et commandement des déploiements

Placé sous commandement allemand, le SNMG2 se compose d'une demi-douzaine de navires. Plusieurs Alliés ont annoncé qu'ils viendraient renforcer ce groupe, si bien que la mission et sa configuration sont revues régulièrement.

Le SNMG2 est l'un des deux Groupes maritimes permanents OTAN. Les SNMG relèvent du Commandement maritime allié (MARCOM), à Northwood (Royaume-Uni), dirigé par le vice-amiral Clive Johnstone, de la marine britannique. Ils constituent une force maritime multinationale intégrée qui se compose de navires de différents pays de l'Alliance. Ces navires sont en permanence à la disposition de l'OTAN pour exécuter différentes tâches, qu'il s'agisse d'exercices ou de missions opérationnelles. Ils interviennent en fonction des besoins opérationnels de l'Alliance, contribuant ainsi à maintenir une flexibilité optimale. Leur composition varie, et ils comptent en général de deux à six navires, fournis par autant de pays membres de l'Alliance.

Coopération entre l'OTAN et l'UE

L'afflux de réfugiés et de migrants est à l'origine de la crise humanitaire la plus grave que l'Europe ait connue depuis 1945. L'OTAN a mis en place un dispositif permettant des liens directs avec Frontex sur les plans opérationnel et tactique. Des échanges d'officiers de liaison pourront ainsi avoir lieu et les informations pourront être partagées en temps réel, ce qui permettra à Frontex d'agir plus efficacement encore. En avril 2016, le vaisseau amiral a accueilli pour la première fois un officier de liaison Frontex à son bord.

Depuis février 2016, le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, s'entretient de la crise des réfugiés et des migrants avec plusieurs responsables de l'UE, dont le président du Conseil européen, M. Donald Tusk, le président de la Commission européenne, M. Jean Claude Juncker, la haute représentante de l'UE et vice-présidente de la Commission européenne, Mme Federica Mogherini, et le commissaire chargé de la migration, M. Dimitris Avramopoulos.

Les contributions de troupes

Lorsque l'OTAN juge nécessaire de mener une opération ou une mission, ses pays membres et ses pays partenaires offrent volontairement à ce titre des personnels, des matériels et des ressources. Ces contributions nationales opèrent sous les auspices de l'Alliance.



Points principaux

- Alliance de 29 pays souverains, l'OTAN est tributaire des forces militaires de ses États membres pour la conduite d'opérations ou de missions car elle ne possède pas de forces militaires propres.
- Les personnels qui servent dans le cadre d'une opération de l'OTAN sont désignés comme les « forces de l'OTAN » mais il s'agit en réalité de forces multinationales fournies par les pays membres de l'Alliance et, dans certains cas, par des pays partenaires ou par d'autres pays contributeurs.
- La « génération de force » est la procédure par laquelle les Alliés (et certains pays partenaires) fournissent les personnels et les matériels nécessaires à la conduite des opérations et missions approuvées par le Conseil de l'Atlantique Nord.
- Ce sont les capitales nationales qui prennent en dernier ressort la décision de contribuer ou non à une opération ou mission dirigée par l'OTAN.
- Le Commandement allié Opérations (ACO), dirigé par le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), est responsable de l'exécution de l'ensemble des opérations et missions de l'OTAN, tandis que le SACEUR adjoint a pour tâche de coordonner les contributions de troupes.

Pour en savoir plus

Obtention des contributions de troupes

Quand le Conseil de l'Atlantique Nord autorise une opération ou une mission, les autorités militaires de l'OTAN établissent un concept d'opération – appelé CONOPS – qui énonce les besoins militaires minimums à satisfaire. La génération de force est la procédure par laquelle les Alliés (et certains partenaires) fournissent les ressources nécessaires pour doter le commandant opérationnel des capacités requises – au format et au niveau de préparation adéquats – pour l'accomplissement de la mission. La génération de force s'applique à toutes les opérations et missions en cours sous la direction de l'OTAN.

● Le processus de génération de force

La génération de force suit une procédure normalisée et est gérée par le Service Constitution des forces de l'ACO et par les représentants militaires nationaux. Pour une opération ou une mission donnée, le commandant opérationnel envoie ses besoins en termes de matériels, d'effectifs et de ressources (c'est-à-dire l'expression des besoins interarmées multinationaux, ou CJSOR) à l'ACO. Cette CJSOR est ensuite transmise aux pays membres de l'OTAN et, dans certains cas, aux pays partenaires. Même si c'est le Service Constitution des forces de l'ACO qui est chargé de trouver les capacités requises, la décision relative aux contributions incombe en dernier ressort aux capitales des pays.

À la conférence de génération de force qui se tient par la suite, les pays de l'OTAN et les pays partenaires soumettent des offres formelles de mise à disposition de personnels et de matériels pour les besoins de l'opération ou de la mission. Depuis 2003 se tient, selon les besoins, une conférence globale de génération de force pour examiner l'ensemble des opérations et missions dirigées par l'OTAN.

Ces contributions peuvent être soumises à certaines limitations (ou « restrictions ») imposées par certains pays, par exemple en ce qui concerne les règles d'engagement. Ces restrictions influencent la planification opérationnelle de l'OTAN. C'est pourquoi l'Alliance cherche à ce que les contributions nationales soient assorties d'un minimum de restrictions.

Le processus de génération de force est terminé lorsque les pays répondent en envoyant un message de préparation des forces (FORCEPREP) indiquant en détail les contributions offertes ainsi que les éventuelles restrictions imposées à l'emploi des forces en question.

Les pays qui assurent la direction de l'ensemble d'une opération ou d'une mission, ou qui prennent la responsabilité de certains éléments centraux, comme la brigade terrestre au sein de la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF), sont désignés comme « pays-cadres ». Ils fournissent en général l'élément de commandement et une partie importante des forces et assurent une coordination avec les autres Alliés pour la dotation en effectifs du reste des forces requises.

Bien que l'OTAN, en tant qu'alliance, possède certains matériels spécialisés dont elle assure la maintenance, comme les avions AWACS et certains matériels de télécommunications stratégiques, les pays contributeurs de troupes fournissent en général les matériels nécessaires pour appuyer leurs personnels dans la réalisation des objectifs opérationnels.

● Coordination des contributions de troupes au titre d'opérations non OTAN

Au fil des ans, l'Alliance a acquis de vastes compétences s'agissant de coordonner des contributions de troupes au titre d'opérations multinationales et a mis à disposition ces compétences afin d'appuyer des opérations non OTAN.

Dans le cadre de l'accord Berlin Plus, l'Alliance coopère étroitement avec l'Union européenne (UE) afin d'apporter des ressources à certaines opérations. Lorsque l'UE le leur demande, le SACEUR adjoint et ses collaborateurs apportent leur soutien à la coordination des contributions de troupes engagées par les

pays membres. Par exemple, le SACEUR adjoint a été chargé du commandement opérationnel de l'opération Althea dirigée par l'UE en Bosnie-Herzégovine et il a assumé la responsabilité de la génération de force.

L'OTAN a également assuré la génération de force nécessaire pour appuyer l'Allemagne et les Pays-Bas lorsque ces pays ont dirigé en 2003 en Afghanistan la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) sous mandat de l'ONU, avant que cette force ne soit confiée à l'OTAN.

— La génération de forces au fil du temps

Pendant la plus grande partie de l'histoire de l'OTAN, l'engagement opérationnel de l'Alliance était concentré avant tout sur la frontière qui, auparavant, séparait l'Allemagne de l'Est de l'Allemagne de l'Ouest. Pendant plus de 40 ans, les stratèges de l'OTAN ont parlé de « plans de forces » à moyen et à long terme parce qu'à cette époque l'Alliance maintenait en Allemagne de l'Ouest des forces fixes, « conventionnelles », prêtes à résister à une attaque de l'Union soviétique. À compter de 1986, les forces conventionnelles ont été réduites et les bases des divers pays de l'OTAN en Allemagne ont été pour une grande part démantelées ou converties à d'autres utilisations après la Guerre froide.

La première grande opération de l'OTAN faisant intervenir des forces expéditionnaires terrestres s'est déroulée en Bosnie-Herzégovine à la suite de l'accord de paix de Dayton de 1995. Le processus de génération de force de l'OTAN, qui est toujours appliqué aujourd'hui, a été élaboré pendant les opérations dirigées par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et plus tard au Kosovo.

● Répondre aux besoins opérationnels grâce à la transformation

Si les procédures de base pour la mise à disposition de troupes et de matériels restent les mêmes, le processus de génération de force a été affiné de manière à tenir compte de l'évolution des types d'opérations et de missions menées par l'OTAN.

Ainsi, les équipes de reconstruction provinciales (PRT) établies en Afghanistan dans le cadre de l'opération de la FIAS dirigée par l'OTAN comprenaient une combinaison unique de personnels militaires et civils dont la tâche était d'étendre l'autorité du gouvernement central afghan aux zones éloignées et de faciliter le développement et la reconstruction. L'OTAN participait à la génération de force pour la composante militaire des PRT, alors que les pays avaient pour responsabilité de fournir les personnels nécessaires aux composantes civiles. Par conséquent, les PRT étaient des équipes hybrides de personnels qui relevaient soit de la chaîne de commandement de l'OTAN, soit de celle des pays. Même si les PRT ont progressivement disparu à la fin de 2014 en accord avec les autorités afghanes, elles illustrent la nécessité de doter les processus de génération de force d'une grande souplesse en vue d'atteindre les objectifs opérationnels.

Aujourd'hui, les responsables de la planification militaire de l'OTAN ne se limitent pas aux besoins immédiats, ce qui permet tant à l'Alliance qu'aux pays contributeurs de troupes de mieux planifier leurs ressources. Le but est de comprendre les relations en jeu afin de parvenir à un partage équitable et réaliste des charges pendant les opérations et missions dirigées par l'OTAN.

Partenariats : la projection de la stabilité grâce à la coopération

Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés ont souligné que l'Alliance s'employait à contribuer davantage à l'action de la communauté internationale visant à projeter la stabilité et à renforcer la sécurité hors de son territoire. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur la coopération et les partenariats. En plus de vingt-cinq années, elle a développé un réseau de partenariats avec des pays non membres de la région euro-atlantique, du pourtour méditerranéen et de la région du Golfe, ainsi qu'avec d'autres partenaires du monde entier. L'OTAN mène avec ces pays un dialogue et une coopération pratique portant sur un vaste éventail de questions politiques et de sécurité. Les partenariats de l'OTAN bénéficient à toutes les parties concernées et contribuent à améliorer la sécurité de la communauté internationale au sens large.



Points principaux

- Les partenaires sont associés à de nombreuses activités essentielles de l'OTAN, de l'élaboration de politiques au renforcement des capacités de défense, en passant par le développement de l'interopérabilité et la gestion de crise.
- Les programmes de l'OTAN peuvent également aider les pays partenaires à développer leurs propres institutions et forces de défense et de sécurité.
- En nouant un partenariat avec l'OTAN, ces pays peuvent :
 - partager des points de vue sur des enjeux d'intérêt commun par des consultations politiques et par le partage du renseignement ;
 - obtenir des conseils et un appui relatifs à leur processus de réforme et de renforcement des institutions et des capacités de défense ;
 - bénéficier d'un large choix d'activités de formation, d'entraînement et de consultation (plus de 1 200 activités sont ouvertes chaque année aux partenaires, au travers du menu de coopération partenariale) ;
 - se préparer ensemble à mener de futures opérations et missions en participant à des exercices et à des entraînements ;
 - contribuer aux opérations et missions actuellement dirigées par l'OTAN ;
 - partager les enseignements tirés des opérations passées et élaborer des orientations pour l'avenir ;
 - collaborer avec les Alliés dans les domaines de la recherche et du développement des capacités.

- Au travers des activités de partenariat, l'OTAN et les partenaires entretiennent une vision large de la sécurité :
 - intégration des questions de genre dans la sécurité et la défense ;
 - lutte contre la corruption dans le secteur de la défense ;
 - accroissement des efforts de maîtrise ou de destruction des armements, des munitions et des munitions explosives non explosées ;
 - avancement de projets scientifiques conjoints.
- Les partenariats ont évolué au fil des ans, de façon à inclure davantage de pays, des instruments plus souples et de nouvelles formes de coopération et de consultation.

Pour en savoir plus

Un réseau flexible de partenariats avec les pays non membres

Le dialogue et la coopération avec les pays partenaires peuvent contribuer de manière concrète à renforcer la sécurité internationale, à défendre les valeurs fondatrices de l'Alliance, à faciliter le bon déroulement des opérations de l'OTAN, et à préparer les pays intéressés à l'adhésion.

Dans les cadres régionaux aussi bien qu'au niveau bilatéral, l'OTAN développe des relations fondées sur des valeurs communes, sur la réciprocité, ainsi que sur des avantages et un respect mutuels.

Dans la région euro-atlantique, les 29 Alliés entretiennent des relations avec 21 pays partenaires dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et du Partenariat pour la paix (PPP), vaste programme de coopération bilatérale avec les pays partenaires de la région euro-atlantique. Parmi ces partenaires, l'OTAN a créé des structures spécifiques pour encadrer ses relations avec la Russie¹, l'Ukraine et la Géorgie.

L'OTAN développe des relations avec les sept pays du pourtour méditerranéen dans le cadre du Dialogue méditerranéen, ainsi qu'avec quatre pays de la région du Golfe au travers de l'Initiative de coopération d'Istanbul.

L'OTAN coopère aussi avec un ensemble de pays qui ne font pas partie de ces cadres de partenariat. Ces partenaires, dits « mondiaux », sont l'Afghanistan, l'Australie, la Colombie, l'Iraq, le Japon, la République de Corée, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan.

L'OTAN a aussi développé des moyens flexibles de coopération avec les partenaires, dans différentes régions. L'OTAN peut travailler en configuration « à 29+n » avec des groupes de partenaires, ces derniers étant choisis sur la base d'un intérêt ou d'un thème commun. Au sommet du pays de Galles, en 2014, l'OTAN a instauré la notion de partenaires « nouvelles opportunités » qui donne à certains pays la possibilité d'établir avec l'Organisation des relations bilatérales plus profondes et plus adaptées. Au même moment, les dirigeants des pays de l'Alliance ont lancé la « plateforme d'interopérabilité », une configuration permanente pour la coopération avec les partenaires en ce qui concerne l'interopérabilité requise dans le cadre de futures activités et opérations de gestion de crise.

¹ En avril 2014, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé de suspendre toute coopération civile et militaire pratique avec la Russie, mais de maintenir le dialogue politique au niveau des ambassadeurs et à un niveau plus élevé.

Objectifs clés des partenariats de l'OTAN

En vertu de la politique de partenariat, les relations avec les partenaires de l'OTAN ont pour objectifs stratégiques :

- de renforcer la sécurité, la paix et la stabilité au niveau euro-atlantique et international ;
- de promouvoir la sécurité et la coopération régionales ;
- de faciliter une coopération mutuellement bénéfique sur les enjeux d'intérêt commun, y compris en ce qui concerne les efforts déployés au niveau international pour relever les défis de sécurité émergents ;
- de préparer les pays intéressés qui peuvent prétendre à l'adhésion à l'OTAN ;
- de promouvoir les valeurs démocratiques et les réformes institutionnelles, en particulier dans le secteur de la défense et de la sécurité ;
- de renforcer le soutien aux opérations et missions dirigées par l'OTAN ;
- de sensibiliser davantage aux développements sécuritaires, y compris à l'alerte rapide, de manière à prévenir les crises ;
- de renforcer la confiance, ainsi que de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle, y compris sur le rôle et les activités de l'OTAN, en particulier grâce à une diplomatie publique plus active.

Cela étant, chaque partenaire définit avec l'OTAN la nature de son partenariat (rythme, périmètre, intensité, priorités et objectifs individuels). Ces éléments sont souvent décrits dans un document qui définit les objectifs du partenariat et qui doit être régulièrement réexaminé. Cependant, bon nombre des activités de partenariat de l'OTAN font intervenir plusieurs partenaires à la fois.

Mise en pratique des partenariats : comment l'OTAN travaille-t-elle avec ses partenaires ?

Dans la pratique, les objectifs de partenariat de l'OTAN sont mis en œuvre au travers d'un large éventail de moyens. D'une manière générale, l'OTAN met une partie de ses processus, procédures et structures à la disposition des partenaires, qui s'en servent pour apporter des contributions concrètes. Dans certains cas, des programmes spéciaux ont été créés pour aider les partenaires à répondre à leurs besoins spécifiques. Les domaines clés de la coopération (indiqués en gras) sont présentés ci-après.

La notion de **consultation** est essentielle pour le rôle de l'OTAN en tant qu'alliance, et pour les partenariats. Les consultations politiques peuvent aider à comprendre les développements en matière de sécurité, y compris les problèmes au niveau régional, et à dessiner des approches communes pour prévenir les crises ou relever les défis de sécurité. Les nombreux comités et organismes OTAN se réunissent souvent avec les partenaires pour façonner une coopération dans des domaines spécifiques. Tous les jours, et à différents niveaux, des réunions ont lieu entre les pays de l'OTAN et les pays partenaires (individuellement ou en groupe) sur des sujets très divers.

L'**interopérabilité** est l'aptitude à agir ensemble en utilisant des normes, des doctrines, des procédures et des équipements harmonisés. L'interopérabilité est essentielle pour les activités d'une Alliance composée de nombreux pays dotés de leurs propres forces de défense, et elle est tout aussi importante pour pouvoir travailler en collaboration avec des partenaires souhaitant aider cette Alliance à atteindre ses objectifs tactiques, opérationnels et stratégiques. À l'OTAN, la majeure partie de la coopération au quotidien, y compris avec les partenaires, est axée sur la réalisation de cette interopérabilité. En 2014, reconnaissant l'importance du maintien de l'interopérabilité avec les partenaires pour la gestion de crises futures, l'OTAN a lancé l'Initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires, qui a servi entre autres à mettre en place des mécanismes de coopération renforcée avec les pays souhaitant améliorer leur interopérabilité avec l'OTAN.

Les partenaires **contribuent aux opérations et aux missions dirigées par l'OTAN**, qu'il s'agisse de soutenir la paix en formant les forces de sécurité dans les Balkans occidentaux et en Afghanistan, ou de surveiller l'activité maritime en Méditerranée ou au large de la Corne de l'Afrique. Les partenaires, en tant que contributeurs, sont invités à élaborer, aux côtés des Alliés, les politiques et les décisions qui auront une incidence sur ces missions. Divers outils ont été créés pour aider les partenaires à développer leur capacité de participer aux opérations dirigées par l'OTAN et d'être interopérables avec les forces des Alliés.

Depuis de nombreuses années, l'OTAN collabore avec les partenaires sur **la réforme de la défense ainsi que sur le renforcement des institutions et des capacités**. Dans le cadre des travaux sur la projection de la stabilité, les Alliés sont convenus qu'une stabilité durable et à long terme passe par une amélioration de la gouvernance du domaine de la défense et de la sécurité ainsi que des institutions de ce secteur. Des institutions de défense viables, efficaces et résilientes sont essentielles si l'on veut qu'à long terme, les efforts de renforcement des capacités des partenaires soient couronnés de succès. En 2004, les Alliés et les partenaires ont adopté le plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense et établi ainsi des points de référence pour les institutions de défense. Dans le contexte de l'OTAN, les travaux de ce type concernent aussi bien la définition des objectifs stratégiques et les analyses conjointes, que l'assistance et les conseils d'experts ou les activités de formation et d'entraînement ciblées. Les programmes individuels de partenariat et de coopération et les programmes d'experts visant des volets spécifiques du renforcement des institutions de défense, comme le programme de renforcement de la formation « défense » et le programme pour le développement de l'intégrité, permettent de conseiller les partenaires et d'encourager la réforme en matière de défense. En 2014, au sommet du pays de Galles, l'OTAN a adopté l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (*lire la suite ci-après*). Cette initiative fait fond sur une expérience et une expertise importantes, s'agissant du soutien, des conseils, de l'assistance, de la formation et des activités de mentorat à fournir aux pays qui requièrent un soutien de l'Alliance pour le renforcement de leurs capacités et elle permet d'élaborer, à la demande des pays et avec l'accord des Alliés, des ensembles de mesures de soutien ciblées et adaptées en termes de renforcement des capacités de défense.

L'OTAN s'engage aussi avec les partenaires dans divers autres domaines où elle a acquis des compétences et élaboré des programmes. Il s'agit notamment :

- de la lutte contre le terrorisme ;
- de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ;
- des défis de sécurité émergents, comme ceux en lien avec la cyberdéfense, la sécurité énergétique et la sécurité maritime, y compris la lutte contre la piraterie ;
- des plans civils d'urgence.

Vers une plus grande flexibilité : évolution des partenariats de l'OTAN

L'origine des partenariats remonte à 1990, au sommet de Londres, lorsque l'OTAN fit la promesse de tendre la « main de l'amitié » à ses anciens adversaires du temps de la Guerre froide. Cette promesse allait rapidement déboucher sur la création de structures de coopération, et notamment du Conseil de coopération nord-atlantique, en 1991. En janvier 1994, le premier programme de partenariat officiel de l'OTAN, le Partenariat pour la paix, a été lancé et s'adressait aux voisins européens de l'OTAN de même qu'à l'ex-Union soviétique. La même année, les Alliés mettaient en place le Dialogue méditerranéen à l'intention de leurs voisins de la région méditerranéenne. En 2004, l'OTAN a proposé l'Initiative de coopération d'Istanbul aux pays de la région du Golfe, et, au fil des ans, a entamé et développé des relations avec d'autres partenaires dans le monde, au travers d'une coopération à des missions et à des opérations qu'elle a elle-même dirigées.

Pour tenir compte des changements significatifs intervenus dans les partenariats de l'OTAN, et dans le droit fil du nouveau concept stratégique adopté en 2010, une initiative ciblée visant à réformer la politique de partenariat de l'OTAN a été lancée au sommet de Lisbonne afin de rendre le dialogue et la coopération plus inclusifs, plus souples, plus constructifs et davantage axés sur la stratégie. Elle a débouché sur une nouvelle politique de partenariat, que les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont entérinée à leur réunion de Berlin en avril 2011.

La nouvelle politique a pour objectif de renforcer les partenariats existants en consolidant les mécanismes de consultation et en favorisant une coopération davantage axée sur la substance. Elle prévoit en outre une « boîte à outils » de mécanismes et d'activités simplifiant la façon dont l'OTAN présente ses offres de coopération aux partenaires.

Dans le droit fil du concept stratégique, l'OTAN offre à ses partenaires « *davantage d'engagement politique avec l'Alliance et un rôle substantiel pour ce qui est de définir la stratégie et de prendre des décisions concernant les opérations dirigées par l'OTAN auxquelles ils contribuent* ». Le cadre politico-militaire, qui régit la façon dont l'OTAN fait participer les partenaires aux consultations politiques et au processus décisionnel pour les opérations et les missions auxquelles ils contribuent, a été actualisé, donnant ainsi à ces pays la possibilité de participer au processus d'élaboration des décisions, sans toutefois leur accorder le même pouvoir décisionnel que les pays membres.

Les décisions consécutives à la réunion de Berlin ont ouvert la porte à de nouvelles formes de dialogue politique avec les partenaires, notamment au travers de configurations souples « à 29+n » (caractère thématique ou dicté par un événement), qui sont mises à profit, au cas par cas, pour renforcer les consultations sur les enjeux de sécurité d'intérêt commun et la coopération dans des domaines d'action prioritaire tels que la lutte contre la piraterie, la lutte antidrogue en Afghanistan et la cyberdéfense. La politique adoptée en 2011 a également offert la possibilité de nouer des relations plus étroites avec des partenaires mondiaux ainsi qu'avec des acteurs globaux clés et de nouveaux interlocuteurs du monde entier qui partagent l'attachement de l'Alliance à des relations internationales pacifiques mais qui n'ont pas conclu de programme de coopération individuel avec l'OTAN. Un certain nombre de partenaires mondiaux ont depuis lors adhéré à un cadre de partenariat de l'OTAN, le plus récent étant la Colombie qui est devenue un pays partenaire en 2017.

Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'OTAN, déterminés à garantir la sécurité coopérative, tâche fondamentale de l'Alliance, ont entériné deux initiatives importantes à cet effet : l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires et l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant. La première avait pour objectif de renforcer la capacité de l'OTAN à assurer la sécurité avec les partenaires dans le futur, au travers de l'interopérabilité ; la seconde visait davantage à aider les partenaires, à leur demande, à assurer leur propre sécurité en renforçant leurs capacités de défense et les capacités de sécurité s'y rapportant.

Par l'**initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires**, il s'agit de permettre aux forces des pays partenaires de maintenir et d'approfondir les relations étroites qu'elles ont nouées avec les forces de l'OTAN au fil des années dans le cadre des opérations, afin qu'elles puissent contribuer à de futures opérations dirigées par l'OTAN ou, le cas échéant, à la Force de réaction de l'OTAN. Cette initiative s'est accompagnée de nombreuses innovations, dont la possibilité d'offrir à certains partenaires de **nouvelles opportunités** de renforcement de la coopération. Cinq pays partenaires (l'Australie, la Finlande, la Géorgie, la Jordanie et la Suède) ont actuellement accès à cette coopération renforcée, qui prévoit notamment un assouplissement du processus de participation de ces pays aux exercices et la tenue régulière de consultations sur des questions de sécurité. L'accès de ces pays à la coopération renforcée a été renouvelé fin 2017.

Autre innovation : la mise en place d'une **plateforme d'interopérabilité (IP)**, enceinte permanente de coopération avec 24 pays partenaires ayant contribué à des opérations de l'OTAN ou pris des mesures concrètes pour accroître leur interopérabilité avec l'OTAN. Dans cette configuration, Alliés et partenaires étudient projets et questions ayant trait à l'interopérabilité, et notamment à la formation, à l'entraînement, aux exercices, à l'évaluation, au développement des capacités, aux systèmes de commandement et de contrôle, et à la logistique.



L'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant fait fonds sur une expérience et une expertise importantes, s'agissant du soutien, des conseils, de l'assistance, de la formation et des activités de mentorat à fournir aux pays qui requièrent un soutien de l'Alliance pour le renforcement de leurs capacités. Le but est d'accroître l'engagement de l'OTAN à l'égard des pays partenaires et d'aider l'Alliance à projeter la stabilité sans déployer des forces de combat importantes, dans le cadre de la contribution générale de l'Alliance à la sécurité et à la stabilité internationales, ainsi qu'à la prévention des conflits. Ce programme est offert aux pays sur demande et avec l'accord des Alliés. Ces derniers ont accepté de proposer des paquets DCB à la Géorgie, à l'Iraq, à la Jordanie et à la République de Moldova, qui avaient présenté une requête en ce sens.

Initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires

L'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires (PII) a été lancée au sommet du pays de Galles, en 2014, pour que les relations étroites entre les forces de l'OTAN et celles des pays partenaires établies au cours des années d'opérations puissent être maintenues et approfondies. Les pays partenaires pourront ainsi contribuer à la gestion de crises futures, notamment dans le cadre d'opérations dirigées par l'OTAN, et le cas échéant à la Force de réaction de l'OTAN.



Points principaux

- Les pays partenaires contribuent à des missions et à des opérations dirigées par l'OTAN, ainsi qu'à des exercices, souvent de manière substantielle.
- Les forces des pays partenaires doivent être interopérables, c. à d. être capables d'opérer conjointement avec les forces de l'OTAN en suivant les normes, règles et procédures OTAN et en utilisant des équipements similaires.
- Au sommet du pays de Galles, en 2014, l'OTAN a lancé l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires (PII) dans le but de maintenir et de renforcer l'interopérabilité qui s'est développée avec les partenaires pendant les missions et opérations dirigées par l'OTAN au cours des dernières décennies.
- La PII a mis en évidence l'importance de l'interopérabilité pour tous les partenariats de l'Alliance et proposé de nouveaux moyens de resserrer la coopération avec les partenaires qui souhaitent accroître leur interopérabilité avec l'OTAN.
- Dans le cadre de la PII, l'OTAN a offert de « nouvelles opportunités » ciblées de renforcement de la coopération à cinq pays partenaires : l'Australie, la Finlande, la Géorgie, la Jordanie et la Suède.
- L'initiative inclut une « plateforme d'interopérabilité » (IP) permettant à un plus grand nombre de partenaires de coopérer plus étroitement avec l'OTAN sur des questions d'interopérabilité – à l'heure actuelle, un groupe de 25 partenaires, prêts et déterminés à renforcer leur interopérabilité dans la perspective de crises futures, participent aux réunions d'un certain nombre de comités et d'organismes OTAN en configuration IP.

Gros plan sur l'interopérabilité

Les pays partenaires peuvent contribuer aux missions et opérations dirigées par l'OTAN – dans le cadre du soutien de la paix, en assurant la formation de forces de sécurité dans les Balkans occidentaux et en Afghanistan ou dans le cadre de la surveillance maritime, en Méditerranée ou au large de la Corne de l'Afrique. Ils peuvent également prendre part à des exercices OTAN. Pour que ces contributions soient efficaces, il faut qu'il y ait interopérabilité entre les partenaires et l'OTAN.

L'interopérabilité est l'aptitude à opérer ensemble en utilisant des normes, doctrines, procédures et équipements communs. Cela est essentiel pour les activités d'une alliance de pays ayant des forces de défense nationales, et cela est également important pour opérer conjointement avec des partenaires désireux d'aider l'OTAN à atteindre ses objectifs tactiques, opératifs et stratégiques. La coopération au quotidien à l'OTAN – notamment avec les partenaires – porte essentiellement sur la réalisation de cette interopérabilité.

L'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires (PII)

En 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont répondu à la nécessité de maintenir et d'améliorer l'interopérabilité qui s'est développée avec les partenaires au cours des années d'opérations (notamment en Afghanistan and dans les Balkans occidentaux), reconnaissant qu'il était important de préserver l'interopérabilité avec les partenaires pour gérer les crises futures. L'OTAN a ainsi lancé l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires (PII), dont les objectifs sont les suivants :

- réaffirmer l'importance de renforcer l'interopérabilité avec et pour tous les partenaires et de veiller à ce que tous les programmes partenariaux d'interopérabilité existants soient pleinement exploités ;
- renforcer le soutien apporté aux partenaires qui souhaitent maintenir et améliorer leur interopérabilité, notamment au travers d'une coopération et d'un dialogue approfondis ;
- offrir aux partenaires davantage de possibilités de coopération lorsqu'il s'agit de fournir à l'Alliance des contributions soutenues et substantielles en forces, en capacités, ou autres ;
- souligner que l'interopérabilité doit également être une priorité dans le cadre des relations de l'OTAN avec les autres organisations internationales intervenant dans la gestion de crises internationales.

Une coopération plus ciblée : les partenaires « nouvelles opportunités »

L'initiative PII part du principe qu'une interopérabilité forte renforce et resserre les liens entre l'OTAN et les partenaires. À mesure que les contributions des pays partenaires aux missions et opérations de l'OTAN, ainsi qu'aux pools de forces gagnent en ambition et en complexité, il serait utile de développer une relation plus ciblée visant à pérenniser ces contributions sur la base de nouvelles opportunités de coopération spécifiques, notamment :

- des consultations politiques régulières sur des questions de sécurité, qui pourraient inclure le niveau ministériel ;
- un accès élargi aux programmes et exercices d'interopérabilité ;
- le partage d'informations, notamment sur les enseignements tirés ;
- une plus grande implication de ces partenaires, en période de crise et dans la préparation d'opérations.

Peu après le sommet du pays de Galles, en 2014, cinq pays partenaires se sont vu offrir ces nouvelles opportunités : l'Australie, la Finlande, la Géorgie, la Jordanie et la Suède. Depuis lors, chaque partenaire « nouvelles opportunités » a mis en œuvre ce programme de coopération avec l'OTAN de manière ciblée dans des domaines intéressants à la fois l'Organisation et le pays partenaire concerné.

— Une configuration permanente pour la coopération sur les questions d'interopérabilité : la plateforme d'interopérabilité

L'interopérabilité au service de la coopération militaire actuelle et future face aux défis de sécurité est un volet essentiel des activités courantes de l'OTAN, notamment de nombreux comités, groupes de travail et groupes d'experts. La PII part du principe que les partenaires doivent travailler aujourd'hui avec l'OTAN sur les questions d'interopérabilité – et être associés aux débats sur ces questions – si l'on veut qu'ils soient demain interopérables avec l'Organisation pour gérer des crises à ses côtés.

C'est pour cette raison que la PII prévoit une configuration permanente pour la coopération OTAN-partenaire sur l'interopérabilité et les questions associées : la plateforme d'interopérabilité (IP). Cette configuration va au-delà des cadres géographiques traditionnels de coopération et rassemble tous les pays partenaires ayant contribué à des opérations de l'OTAN ou ayant pris des mesures concrètes pour accroître leur interopérabilité avec l'Organisation. La participation à ces programmes et activités évolue, de sorte que le Conseil de l'Atlantique Nord, organe suprême de décision politique de l'Alliance, revoit la liste des participants chaque année. En 2016, vingt-cinq pays partenaires sont membres de la plateforme d'interopérabilité.

Dans cette configuration, Alliés et partenaires étudient les projets et les questions ayant trait à l'interopérabilité dans le cadre de la gestion de crises futures, par exemple les systèmes de commandement et de contrôle, la formation et à l'entraînement, les exercices ou la logistique.

Vu la diversité et la complexité des travaux à mener dans le domaine de l'interopérabilité, tout comité ou organisme OTAN peut se réunir en configuration IP, à différents niveaux. La formule a été inaugurée par les ministres de la Défense réunis en configuration IP au sommet du pays de Galles. Et depuis lors, un certain nombre de réunions dans cette configuration ont été organisées au siège de l'OTAN, notamment au niveau du Conseil de l'Atlantique Nord, du Comité militaire, du Comité des partenariats et de la sécurité coopérative, du Comité des orientations opérationnelles, ainsi qu'au niveau de groupes techniques comme la Conférence des directeurs nationaux des armements, le Bureau des C3 (consultation, commandement et contrôle), le Comité des plans d'urgence dans le domaine civil, etc. Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les ministres de la Défense des pays IP se réuniront avec leurs homologues des pays de l'OTAN pour examiner le chemin parcouru depuis le pays de Galles.

En 2016, 25 partenaires participent à la plateforme d'interopérabilité :

Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Finlande, Géorgie, Irlande, Japon, Jordanie, Kazakhstan, République de Corée, République de Moldova, Mongolie, Monténégro, Maroc, Nouvelle-Zélande, Serbie, Suède, Suisse, l'ex-République yougoslave de Macédoine¹, Tunisie, Ukraine et Émirats arabes unis.

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant

L'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB) vient conforter l'engagement de l'OTAN envers ses partenaires et contribue à la projection de la stabilité par l'apport d'un soutien aux pays demandeurs d'une aide de l'OTAN. La DCB aide les partenaires à améliorer leurs capacités de défense et leurs capacités de sécurité s'y rapportant, ainsi que leur résilience, et elle contribue donc à la sécurité de l'Alliance. Différents types de soutien peuvent être apportés dans le cadre de cette initiative – d'avis stratégiques sur la réforme du secteur de la défense et de la sécurité et sur le renforcement des institutions, au développement des forces locales, en passant par la formation et l'entraînement ou des avis et une assistance dans des domaines spécialisés tels que la logistique ou la cyberdéfense.



Points principaux

- L'initiative DCB a été lancée en septembre 2014, lors du sommet de l'OTAN au pays de Galles.
- Cette initiative est dictée par la demande et adaptée aux besoins des pays bénéficiaires, avec l'apport d'un soutien qui renforce et dépasse l'offre des autres programmes existants.
- Cette initiative fait fond sur la longue expérience et la grande expertise de l'OTAN s'agissant de conseiller, d'aider, de former et d'encadrer les pays qui ont besoin d'un soutien pour le renforcement de leurs capacités de défense et de leurs capacités de sécurité s'y rapportant. Elle fait appel à l'expertise unique de l'OTAN en matière de défense pour la fourniture et la coordination d'un soutien pratique spécialisé.
- Les paquets DCB pour la Géorgie, l'Iraq, la Jordanie et la République de Moldova continuent à bien avancer.

- Ces paquets sont mis en œuvre avec le soutien des Alliés et des partenaires, qui mettent à disposition des conseillers, des formateurs et des coordonnateurs travaillant avec les pays bénéficiaires, et qui aident à financer des projets. Un fonds d'affectation spéciale DCB dédié est en place depuis 2015 et sert à fournir un soutien financier à cette initiative.
- L'OTAN a aussi reçu des demandes de soutien DCB de la Libye et de la Tunisie.

Pour en savoir plus

Coopération avec les partenaires DCB

L'OTAN fournit une aide au renforcement des capacités au travers d'un certain nombre de programmes de partenariat et dans le cadre de ses opérations et missions. L'initiative DCB vient renforcer ce rôle en permettant à l'OTAN d'entreprendre des activités DCB au profit des pays partenaires, de pays non partenaires ou d'autres organisations internationales. Toute assistance fournie par l'OTAN fait suite à une demande spécifique introduite par le pays bénéficiaire, qui est ensuite minutieusement évaluée et examinée par le Conseil de l'Atlantique Nord ; cette assistance repose par ailleurs sur un engagement politique mutuel et sur une appropriation au niveau local. Si les programmes existants ne peuvent répondre à la demande, l'Alliance peut envisager de proposer un ensemble de mesures d'assistance adaptées sous la forme d'un « paquet DCB » spécifique. Quatre paquets DCB ont été lancés jusqu'à présent. En outre, l'OTAN a aussi reçu des demandes de soutien DCB de la Libye et de la Tunisie.

Géorgie

Le paquet DCB pour la Géorgie a été approuvé en 2014 au sommet du pays de Galles puis renforcé en 2016 au sommet de Varsovie.

Il est mis en œuvre dans le cadre du paquet substantiel OTAN-Géorgie (SNGP), qui prévoit un soutien dans un large éventail de domaines : Centre conjoint de formation et d'évaluation, École pour le renforcement des institutions de défense, capacité logistique, acquisitions, forces d'opérations spéciales, partage du renseignement et communications sécurisées, police militaire, cyberdéfense, sûreté maritime, aviation, défense aérienne, communications stratégiques, gestion de crise et contre-mobilité. Ce paquet prévoit également qu'un soutien et des contributions soient apportés aux exercices de l'OTAN organisés en Géorgie et ouverts aux partenaires.

Depuis 2014, de nombreux projets et activités de conseil ont été lancés à l'appui des initiatives liées au SNGP. L'inauguration, en août 2015, du Centre conjoint de formation et d'évaluation OTAN-Géorgie par les dirigeants géorgiens et le secrétaire général de l'OTAN a été un moment clé. Ce centre est chargé de renforcer les capacités des forces armées géorgiennes, ainsi que d'accroître l'interopérabilité des forces nationales et des membres de l'Alliance et de contribuer à la coopération régionale en matière de sécurité. Il a mené de nombreuses activités depuis sa création, et il jouera un rôle important dans l'exercice OTAN-Géorgie qui aura lieu en 2019. Une autre initiative phare du SNGP, l'École pour le renforcement des institutions de défense, continue aussi à donner de bons résultats au travers des stages spécialisés qui y sont organisés. On enregistre aussi des progrès dans d'autres initiatives liées au SNGP. L'initiative « planification aux niveaux stratégique et opératif » a été menée à bien en 2017.

Le SNGP bénéficie actuellement du soutien de tous les Alliés et de deux partenaires, qui, ensemble, mettent à disposition plus de quarante experts, qui sont présents sur place en permanence ou se rendent fréquemment en Géorgie. Une petite équipe composée de trois personnes et basée à Tbilissi coordonne la mise en œuvre du paquet.

Iraq

Le paquet DCB pour l'Iraq a été approuvé en juillet 2015 suite à la demande déposée par le premier ministre iraquien. Au sommet de l'OTAN à Varsovie, en 2016, l'OTAN a décidé de transférer en Iraq les activités de formation et de renforcement des capacités, à la demande du premier ministre iraquien. L'initiative OTAN de formation et de renforcement des capacités en Iraq sert actuellement à mener des

activités dans les domaines suivants : lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), traitement des dispositifs explosifs et déminage, soutien à la planification civilo-militaire des opérations, réforme des institutions de sécurité irakiennes, formation technique à la maintenance des véhicules blindés de l'ex-Union soviétique, médecine militaire et aide médicale, avis sur la réforme du secteur de la sécurité (SSR), et soutien à la planification civilo-militaire des opérations.

Les activités de formation dans le pays ont démarré en janvier 2017 et sont axées sur la « formation des formateurs », leur but étant principalement de renforcer la capacité de formation de l'Iraq. Les activités menées sont diverses : ateliers sur la coopération civilo-militaire, stages de formation des formateurs destinés aux instructeurs irakiens, ou encore séminaires sur la lutte contre les EEI destinés aux responsables de haut niveau. Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, l'OTAN fournit des avis aux autorités irakiennes sur la transformation et la bonne gouvernance du secteur de la défense.

L'un des principes clés des activités OTAN de renforcement des capacités est la recherche d'une complémentarité avec d'autres acteurs internationaux. L'OTAN coopère d'ailleurs étroitement avec la coalition internationale contre l'EIIL, avec l'Union européenne (UE), avec l'ONU et avec certains pays en vue d'apporter un soutien à l'Iraq. Les ateliers multinationaux organisés par la communauté internationale, avec le concours d'experts de l'OTAN, pour aider l'Iraq à réformer son secteur de la sécurité en sont un exemple.

Jordanie

L'assistance DCB pour la Jordanie s'appuie sur le degré déjà élevé de coopération entre l'OTAN et la Jordanie grâce aux outils de partenariat existants. Le paquet de capacités initial, adopté en 2014 au sommet du pays de Galles, a été révisé - et approuvé - en 2017 pour tenir compte des progrès réalisés et de l'évolution des besoins des forces armées jordaniennes en matière de sécurité.

Ce paquet est axé sur les domaines suivants : protection de l'information, cyberdéfense, exercices militaires, lutte contre les EEI, revue de défense stratégique, gestion du personnel, système logistique, préparation du secteur civil/gestion de crise, et sécurité des frontières.

Des activités sont en cours pour divers éléments du paquet, qu'il s'agisse de stages de formation à la lutte anti-EEI destinés aux personnels jordaniens ou encore de la formulation d'avis concernant l'élaboration de stratégies et le développement capacitaire dans d'autres domaines. Le soutien apporté pour la lutte contre les EEI, la cyberdéfense et les exercices s'est avéré particulièrement fructueux. Un centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques a été créé pour les forces armées jordaniennes et exerce ses responsabilités à l'échelle nationale. La Jordanie a accueilli l'exercice régional 2017 (REGEX 2017) de l'OTAN – le premier exercice OTAN à être organisé dans un pays du Dialogue méditerranéen. La mise en œuvre du paquet est facilitée, entre autres, par le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) dans les domaines de la lutte contre les EEI, de la cyberdéfense et de la sécurité des frontières, ainsi que par les projets relevant du fonds d'affectation spéciale DCB, en particulier dans les domaines de la logistique (codification) et de la préparation du secteur civil/de la gestion de crise.

République de Moldova

Suite à l'engagement pris au sommet du pays de Galles, en 2014, le paquet DCB pour la République de Moldova a été lancé en juin 2015.

Ce paquet sera mis en œuvre en deux phases. Pendant la première phase – actuellement en cours –, l'OTAN fournit conseil et assistance pour la mise en place d'une stratégie de sécurité nationale, d'une stratégie de défense nationale, d'une stratégie militaire et d'une structure de forces pour la République de Moldova. L'OTAN envoie régulièrement des experts des réformes de défense en République de Moldova pour aider les autorités moldaves à élaborer des orientations et des directives clés de niveau politique et stratégique destinées au secteur de la défense et au développement des forces armées du pays. En parallèle à la réforme du secteur de la défense, l'OTAN apporte un soutien à la République de Moldova dans plusieurs domaines spécifiques, tels que la cyberdéfense, la formation en matière de défense, le développement de l'intégrité et la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.



Pendant la deuxième phase, l'OTAN continuera de fournir des conseils et elle apportera une aide pour des aspects spécifiques de la transformation des forces armées et des institutions concernées de la République de Moldova.

Fonds d'affectation spéciale DCB

Le fonds d'affectation spéciale DCB a été établi en 2015 dans le but de fournir un soutien financier et des ressources pour la mise en œuvre des initiatives DCB. Ce fonds permet aux Alliés et aux partenaires de contribuer, s'ils le souhaitent, à la mise en œuvre de projets établis à l'appui des paquets. Il s'est révélé être un instrument important pour le lancement d'activités DCB. Depuis la création du fonds d'affectation spéciale DCB, dix-sept Alliés et deux partenaires ont fourni des contributions, qui ont facilité la mise en œuvre de quinze projets et aident actuellement à celle de sept autres projets.

L'établissement d'institutions de défense

Le plan d'action du partenariat pour l'établissement d'institutions de défense (PAP-DIB), qui a été lancé au sommet de l'OTAN à Istanbul, en juin 2004, vise à soutenir les pays partenaires qui s'efforcent de réformer et de restructurer leurs institutions de défense pour répondre à leurs besoins nationaux et honorer leurs engagements internationaux.



Points principaux

- Des institutions publiques de défense efficaces placées sous contrôle civil et démocratique sont fondamentales pour la stabilité de la région euro-atlantique et essentielles pour la coopération internationale dans le domaine de la sécurité.
- La réforme des institutions de défense et de sécurité est un processus souvent long et difficile, et il n'est pas rare que les pays partenaires ne disposent que d'un savoir-faire et de moyens limités. Le PAP-DIB les aide en définissant des objectifs communs pour les travaux menés dans ce domaine au titre du partenariat, en encourageant les échanges d'expériences pertinentes et en contribuant à adapter et à cibler les programmes d'assistance bilatéraux liés aux questions de défense et de sécurité.

Pour en savoir plus

Objectifs

Les objectifs du plan d'action du partenariat pour l'établissement d'institutions de défense sont notamment les suivants :

- élaborer des dispositions efficaces et transparentes pour le contrôle démocratique des activités de défense ;
- promouvoir la participation des civils à l'élaboration de la politique de défense et de sécurité ;

- assurer de façon efficace et transparente la supervision, aux niveaux législatif et judiciaire, du secteur de la défense ;
- mieux évaluer les risques en matière de sécurité et les besoins dans le domaine de la défense nationale afin de pouvoir développer et maintenir des capacités financièrement abordables et interopérables ;
- optimiser la gestion des ministères de la Défense et d'autres organes auxquels des structures de forces sont associées ;
- veiller au respect des normes et pratiques internationales dans le secteur de la défense, notamment le contrôle des exportations ;
- élaborer des procédures efficaces et transparentes de financement, de planification et d'affectation des ressources dans le domaine de la défense ;
- concevoir une gestion efficace des dépenses de défense et des conséquences socio-économiques de la restructuration de la défense ;
- développer des pratiques et des structures de personnel efficaces et transparentes au sein des forces de défense ;
- assurer une coopération internationale efficace et des relations de bon voisinage s'agissant des questions de défense et de sécurité.

Principaux instruments de mise en œuvre

Le plan d'action s'appuie autant que possible, pour sa mise en œuvre, sur les instruments et mécanismes de partenariat existants.

Processus de planification et d'examen

Le processus de planification et d'examen (PARP) est l'un des principaux instruments qui contribuent à la mise en place d'institutions de défense. Il encourage les pays partenaires à développer des forces et des capacités qui puissent opérer aux côtés des Alliés au cours d'opérations et d'autres activités. Il joue en outre un rôle de premier plan dans la transformation et la réforme des forces armées des pays partenaires, notamment du fait qu'il vient appuyer l'élaboration d'une politique et d'architectures nationales de défense et de sécurité, la mise en place d'institutions de défense efficaces et démocratiquement responsables, le contrôle démocratique et civil des forces armées et la planification de défense. Le PARP est également essentiel pour aider les pays désireux de rejoindre l'Alliance à préparer leurs forces et capacités en vue d'une éventuelle adhésion.

Le PARP est ouvert à tous les partenaires de l'OTAN qui ont l'ambition d'entretenir une relation plus étroite avec l'Alliance. Les partenaires euro-atlantiques peuvent y participer librement, tandis que la participation des autres pays partenaires requiert l'accord du Conseil de l'Atlantique Nord. Ils sont actuellement 19 pays partenaires à y prendre part, chacun avec un parcours et une évolution qui lui sont propres, et des besoins et des priorités uniques.

Dans ce cadre, les Alliés négocient avec les partenaires participants et fixent pour chacun d'eux des objectifs de planification sur mesure, appelés « objectifs du partenariat ». Les progrès accomplis au regard de la réalisation de ces objectifs font l'objet d'un examen régulier. En résumé, le PARP offre aux partenaires un cadre bien établi qui les aide à mettre en place des forces armées efficaces, interopérables, d'un coût abordable, et aptes à soutenir des opérations prolongées. Il permet en outre de promouvoir une transformation et une réforme plus vastes des secteurs de la défense et de la sécurité.

(Pour en savoir plus sur le PARP)

Initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant

Depuis 2014, la mise en place d'institutions de défense se fait également à travers l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB). Cette initiative permet à l'OTAN de renforcer son engagement à l'égard de ses partenaires et de contribuer à projeter la stabilité par la fourniture d'un soutien pratique à un certain nombre d'entre eux sous la forme de « paquets DCB ». Le but est de venir compléter le soutien provenant d'autres outils et programmes de partenariat de l'OTAN, comme le PARP. Les paquets DCB sont élaborés sur la base de demandes d'aide spécifiques adressées à l'OTAN et sont approuvés par le Conseil de l'Atlantique Nord. Ils sont adaptés aux besoins et aux priorités de chaque pays et reposent sur un engagement politique mutuel et sur une appropriation au niveau local. L'initiative DCB est largement axée sur la soutenabilité et les effets à long terme de l'aide fournie.

Jusqu'à présent, des paquets DCB ont été établis pour quatre pays : la Géorgie, l'Iraq, la Jordanie et la République de Moldova. Chaque paquet DCB comprend des éléments concernant la mise en place d'institutions de défense. Dans le cadre de l'aide qu'elle fournit au titre de l'initiative DCB, l'OTAN donne notamment des avis de niveau stratégique sur la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, sur la mise en place d'institutions et sur le développement des forces locales par la formation et l'entraînement, ou encore des conseils et une assistance dans des domaines spécialisés, tels que la logistique ou la cyberdéfense. Ces paquets sont mis en œuvre grâce aux contributions généreuses des Alliés et des pays partenaires, qui mettent à disposition des conseillers, des formateurs et des coordonnateurs travaillant avec les pays bénéficiaires, et qui financent des projets sur un fonds d'affectation spéciale DCB.

(Pour en savoir plus sur l'initiative DCB)

Programme de perfectionnement professionnel

Le programme de perfectionnement professionnel (PDP) aide les pays partenaires intéressés à développer les compétences professionnelles du personnel civil employé dans leurs institutions de défense et de sécurité.

Le programme prévoit une collaboration avec les organes législatif et exécutif pour :

- améliorer les compétences professionnelles des principaux spécialistes civils responsables de la sécurité nationale et de la gestion des réformes ;
- contribuer au renforcement de la résilience des institutions étatiques en accordant la priorité à l'amélioration des compétences du personnel chargé des défis de sécurité ;
- renforcer les capacités des organismes de perfectionnement professionnel et ainsi contribuer directement à l'établissement de structures de formation locales autonomes pour les secteurs de la défense et de la sécurité ;
- répondre aux exigences sectorielles, y compris la mise en œuvre effective de concepts et de stratégies de réforme spécifiques.

En poursuivant ces objectifs, le programme contribue à améliorer l'efficacité du contrôle civil et démocratique des forces de sécurité et aide les pays partenaires à mettre en place des institutions de défense et de sécurité modernes dans lesquelles les experts civils jouent un rôle essentiel. Actuellement, des activités sont menées au titre de ce programme en Géorgie et en Ukraine.

Fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à la transition de carrière pour le personnel militaire

Le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à la transition de carrière pour le personnel militaire promeut dans les pays partenaires une gouvernance responsable axée sur l'élaboration d'approches durables et intégrées de la gestion de la réinsertion du personnel militaire dans les forces armées et autres organisations étatiques de défense et de sécurité s'y rapportant. Le programme relatif à la transition de carrière pour le personnel militaire, qui en est le principal élément, fournit des orientations en

recensant l'ensemble des besoins liés au recrutement, à la rétention et à la transition de carrière pour aider le pays partenaire à élaborer le système désiré de gestion des ressources humaines.

Les travaux menés dans le cadre du programme vont jusqu'à l'élaboration des documents juridiques et normatifs requis, notamment les documents d'orientation concernant les processus, mécanismes et instruments de gestion des ressources humaines et leur financement, voire jusqu'à la mise en œuvre des stratégies de communication se rapportant à la transition de carrière pour le personnel militaire.

L'aide pratique fournie dans ce cadre prend également la forme de stages de reconversion professionnelle destinés à favoriser la réussite de la transition des militaires dégagés des cadres vers une vie professionnelle dans le secteur civil et à faciliter leur réinsertion en leur permettant d'acquérir une qualification professionnelle supplémentaire correspondant aux besoins du marché du travail civil. Le programme propose également des séminaires de réadaptation psychologique destinés à aider les militaires dégagés des cadres souffrant de troubles liés à un stress post-traumatique.

Programme de renforcement de la formation « défense »

Le programme OTAN de renforcement de la formation « défense » (DEEP) est un vecteur de réforme institutionnelle. Il contribue à la sécurité internationale en rendant les établissements de formation « défense » compatibles avec les normes et valeurs de l'OTAN dans ce domaine.

Le DEEP concerne le volet « formation à la défense » de l'initiative de mise en place d'institutions de défense. Il facilite l'adaptation institutionnelle :

- par un appui aux établissements de formation « défense », à travers le perfectionnement du corps enseignant (modalités) et l'élaboration de programmes d'études (contenu) ;
- par un soutien adapté aux besoins de chacun des partenaires en matière de formation « défense », chaque établissement étant différent et devant être considéré individuellement ;
- par des programmes pluriannuels de coopération gérés conjointement par l'OTAN et le Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du PPP, dans le but d'aider le système de formation « défense » du pays hôte à soutenir le processus de modernisation.

(Pour en savoir plus sur le DEEP)

Programme pour le développement de l'intégrité

Le programme OTAN pour le développement de l'intégrité découle de l'engagement de l'OTAN en faveur du renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la redevabilité dans le secteur de la défense et de la sécurité s'y rapportant. Lancé en 2007 par le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), ce programme s'inscrit dans le droit fil de l'objectif du PAP-DIB visant à aider les pays à réformer leur secteur de la défense et de la sécurité.

Il promeut les valeurs et les principes de bonne gouvernance. Il aide à la mise en place d'institutions de défense efficaces et efficientes, placées sous contrôle civil et démocratique, en fournissant un soutien sur mesure au niveau des institutions et au niveau des individus, basé sur des orientations stratégiques et des activités de renforcement des capacités.

Au sommet de l'OTAN tenu à Varsovie en juillet 2016, les dirigeants des pays de l'Alliance ont entériné la politique pour le développement de l'intégrité, qui établit que la mauvaise gouvernance et la corruption constituent une menace pour la sécurité. Le plan d'action pour le développement de l'intégrité établi par la suite, dont les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance ont pris note en décembre 2016, donne des orientations supplémentaires pour la mise en œuvre du développement de l'intégrité dans le cadre des trois tâches fondamentales de l'OTAN (défense collective, gestion de crise et sécurité coopérative) ainsi que dans les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires.

(Pour en savoir plus sur le développement de l'intégrité)

Les outils de partenariat

L'OTAN a mis en place divers outils dits de partenariat pour soutenir la coopération avec ses pays partenaires au travers d'un assortiment de politiques, programmes, plans d'action et autres instruments. Nombre de ces outils sont axés sur les priorités majeures que sont l'interopérabilité et le renforcement des capacités, et sur le soutien aux réformes du secteur de la défense et de la sécurité.



Points principaux

- Un menu de coopération partenariale comprenant quelque 1 400 activités est accessible à tous les partenaires de l'OTAN.
- Plusieurs initiatives ouvertes à tous les partenaires permettent à ceux-ci de coopérer avec l'OTAN, principalement dans les domaines de l'interopérabilité, du renforcement des capacités, et des réformes des secteurs de la défense et de la sécurité.
- Les outils de partenariat visant à approfondir la coopération bilatérale avec certains partenaires dans des domaines précis comprennent, par exemple, le processus de planification et d'examen, le concept de capacités opérationnelles et les plans d'action individuels pour le Partenariat.

Définition des objectifs de coopération

Chaque partenaire détermine la cadence, l'étendue, l'intensité et les axes de son partenariat avec l'OTAN et se fixe des objectifs qui lui sont propres. Des documents de coopération établis au niveau bilatéral (par l'OTAN et le partenaire) définissent les principaux buts et objectifs de la coopération que le partenaire souhaite avoir avec l'OTAN. Ces documents se répartissent en trois grandes catégories, décrites ci-dessous. D'une manière générale, le type de document choisi reflète la nature et l'objet principal de la relation.

Le **programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP)** est le document de base, établi habituellement tous les deux ans par le partenaire en étroite consultation avec les services de l'OTAN, avant d'être approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord et ce partenaire. Tout partenaire peut avoir un IPCP. De par sa structure modulaire, le programme peut être mis en adéquation avec les intérêts et les objectifs du partenaire et de l'OTAN.

Le **plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP)**, que le partenaire peut préférer à l'IPCP, permet au pays d'aller plus loin dans la coopération avec l'OTAN, et met l'accent sur les réformes nationales. Établis selon un cycle de deux ans, ces plans énoncent toute une série d'objectifs approuvés par les deux parties, qui engagent le partenaire à mener des réformes dans le domaine politique et en matière de sécurité et de défense. L'IPAP classe par ordre de priorité et coordonne tous les aspects de la relation entre l'OTAN et le partenaire et permet un dialogue politique renforcé ainsi qu'un soutien systématique aux réformes démocratiques et à la réforme du secteur de la défense et du secteur de la sécurité s'y rapportant, y compris à la faveur d'une évaluation annuelle par les Alliés de l'avancement des réformes engagées par le partenaire.

Le **programme national annuel (ANP)** est le programme le plus exigeant. Axé sur des réformes complètes dans les secteurs de la démocratie, de la sécurité et de la défense, il est établi chaque année par le partenaire concerné, en consultation avec l'OTAN. L'ANP est destiné aux pays participant au plan d'action pour l'adhésion (MAP), l'objectif étant de suivre les progrès accomplis sur la voie de l'adhésion à l'OTAN. La Géorgie, dans le cadre de la Commission OTAN-Géorgie, et l'Ukraine, dans le cadre de la Commission OTAN-Ukraine, bénéficient aussi de ce mécanisme. Contrairement à l'IPCP ou à l'IPAP, l'ANP est un document qui relève du pays concerné et n'est pas approuvé par le Conseil. Néanmoins, une évaluation annuelle de l'avancement des réformes est effectuée par les services de l'OTAN, approuvée par les Alliés, et débattue avec le partenaire concerné au niveau du Conseil.

Renforcement des capacités et de l'interopérabilité

Les pays partenaires ont apporté et apportent encore un concours précieux aux opérations et missions de l'Alliance, qu'il s'agisse de soutenir la paix dans les Balkans occidentaux et en Afghanistan, de former les forces de sécurité nationales en Iraq, de surveiller l'activité maritime en Méditerranée ou d'aider à la protection des civils en Libye.

Au sommet du pays de Galles, qui s'est tenu en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'OTAN, déterminés à garantir la sécurité coopérative, tâche fondamentale de l'Alliance, ont entériné deux initiatives importantes à cet effet : l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires et l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant. La première initiative est destinée à faire en sorte que l'OTAN soit capable à l'avenir d'assurer la sécurité avec les partenaires, grâce à l'interopérabilité des forces, tandis que la seconde vise davantage à aider les partenaires à assurer leur sécurité en renforçant leurs capacités de défense et leurs capacités de sécurité s'y rapportant. Divers outils ont été mis au point pour aider les partenaires à développer leurs propres capacités et institutions de défense, de sorte que leurs forces soient capables d'assurer la sécurité de leur pays, de participer aux opérations dirigées par l'OTAN et d'opérer avec les forces des Alliés.

Ces outils sont décrits ci-après.

Le **processus de planification et d'examen (PARP)** contribue à améliorer l'interopérabilité et les capacités des forces susceptibles d'être mises à disposition pour des activités d'entraînement, des exercices et des opérations de l'OTAN. Dans le cadre du PARP, les pays de l'Alliance et le pays partenaire intéressé négocient et fixent des objectifs de planification, et des bilans réguliers permettent de mesurer les progrès accomplis. Le PARP offre aussi aux partenaires un cadre qui les aide à mettre en place des forces armées qui soient d'un coût abordable, efficaces et aptes à soutenir des opérations prolongées. Il permet en outre de promouvoir une transformation et une réforme plus vastes des secteurs de la défense et de la sécurité. Par ailleurs, c'est essentiellement dans le cadre du PARP que sont évalués les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des objectifs relatifs à la défense définis dans leur IPAP.

Les partenaires du Conseil de partenariat euro-atlantique ont tous la possibilité de participer au PAPP, tandis que la participation des autres pays partenaires requiert l'accord du Conseil, qui se prononce au cas par cas.

Le programme d'évaluation et de retour d'information relatif au **concept de capacités opérationnelles (OCC)** doit permettre le développement et la formation des forces terrestres, maritimes, aériennes ou d'opérations spéciales des pays partenaires qui entendent se conformer aux normes de l'OTAN. Ce processus rigoureux prend souvent quelques années, mais il permet de s'assurer que les forces des pays partenaires sont prêtes à collaborer sur des théâtres extérieurs avec celles des pays de l'Alliance. Certains partenaires utilisent l'OCC comme un outil stratégique pour réformer leurs forces de défense. L'OCC a beaucoup contribué à l'augmentation du nombre de forces partenaires participant aux opérations dirigées par l'OTAN et à la Force de réaction de l'OTAN.

Les exercices sont indispensables au maintien, à la mise à l'épreuve et à l'évaluation de l'état de préparation et de l'interopérabilité, et cela vaut aussi pour les partenaires. Pour promouvoir une meilleure interopérabilité, l'OTAN donne à ces derniers l'occasion de participer au **programme d'entraînement et d'exercices militaires (MTEP)**. Le MTEP offre un horizon de planification de cinq ans qui sert de base pour la programmation d'exercices et l'allocation des ressources nécessaires.

Par ailleurs, les Alliés peuvent inviter tel ou tel partenaire à participer à des **exercices de gestion des crises**, au cours desquels le Conseil, les ministères des pays participants et les représentations politiques et militaires nationales au siège de l'OTAN se consultent sur la gestion stratégique d'une crise.

Dès lors qu'un pays partenaire souhaite participer à une opération dirigée par l'OTAN, il est associé au **cadre politico-militaire (PMF)**, qui définit les principes et les lignes directrices régissant l'association des pays partenaires aux consultations politiques et à l'élaboration des décisions, à la planification opérationnelle et aux dispositions de commandement relatives aux opérations auxquelles ils contribuent.

Plusieurs outils et programmes ont été mis au point afin d'aider les pays partenaires à transformer leurs structures et politiques de défense et de sécurité et à gérer les conséquences économiques et sociales des réformes. Il s'agit prioritairement de favoriser le développement d'institutions de défense efficaces, placées sous le contrôle d'autorités civiles et démocratiques.

En particulier, l'**initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB)**, lancée en 2014, traduit l'engagement plus poussé de l'OTAN envers ses partenaires et contribue à la projection de la stabilité par l'octroi d'un soutien aux pays qui demandent l'aide de l'OTAN pour le renforcement de leurs capacités de défense. Différents types de soutien peuvent être apportés dans le cadre de cette initiative, que ce soit des avis stratégiques sur la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et sur le renforcement des institutions, ou le développement des forces locales par la formation et l'entraînement, ou encore des conseils et une assistance dans des domaines spécialisés, tels que la logistique ou la cyberdéfense.

L'**initiative pour le développement de l'intégrité** vise à promouvoir les bonnes pratiques et à améliorer la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et l'intégrité dans les institutions de défense, tant celles des Alliés que celles des partenaires, afin d'y réduire les risques de corruption.

Les pays partenaires peuvent demander l'activation d'un **programme de perfectionnement professionnel** au profit du personnel civil des institutions de défense et de sécurité afin de renforcer au sein de celles-ci les compétences en matière de gestion et de contrôle démocratiques.

La **politique relative aux fonds d'affectation spéciale des partenariats** permet aux Alliés et aux partenaires de contribuer, à titre individuel, à des projets concrets de démilitarisation ou à des projets de transformation de la défense dans des pays partenaires, au travers de fonds d'affectation spéciale.

Soutien de la transformation

L'OTAN offre aux partenaires divers moyens de se former et de s'entraîner, y compris dans le cadre d'exercices, ce qui peut les aider à parfaire et à tester les compétences de leur personnel dans les différents domaines de leur partenariat avec l'OTAN.

Des **activités de formation et d'entraînement** sont proposées, dans divers domaines, aux décideurs, aux membres des forces armées, aux fonctionnaires et aux représentants de la société civile par l'intermédiaire de l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne), du Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) et de la trentaine de centres nationaux de formation et d'entraînement des partenariats.

L'OTAN propose aux partenaires un **menu de coopération partenariale (PCM)**, c'est-à-dire un catalogue annuel comportant, en moyenne, quelque 1 400 activités de formation, d'entraînement et autres touchant à 37 disciplines. Organisées dans plus de 50 pays, ces activités répondent aux besoins d'environ 10 000 participants de pays partenaires. Outre les organismes de l'OTAN, les Alliés et les partenaires eux-mêmes peuvent proposer des contributions au PCM.

Destinés à soutenir la formation et l'entraînement pour la réforme de la défense, les **programmes de renforcement de la formation « défense » (DEEP)** sont des programmes sur mesure dans le cadre desquels l'Alliance fournit aux partenaires des conseils sur les moyens de mettre en place, de développer ou de réformer les établissements de formation spécialisés dans les questions militaires, de sécurité et de défense.

Autres domaines de coopération

Le **programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (programme SPS)** favorise la mise sur pied de projets de coopération entre les Alliés et les partenaires dans le domaine de la science et de la technologie civiles liées à la sécurité. Les demandes de subvention doivent avoir trait à l'une des priorités clés du programme SPS – lesquelles sont liées aux objectifs stratégiques de l'OTAN – et doivent concerner avant tout des projets qui profitent directement aux opérations de l'OTAN ou qui contribuent au renforcement des capacités de défense ou à la lutte contre d'autres menaces pour la sécurité.

La **préparation et la réponse aux catastrophes** constitue un autre domaine de coopération important. Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) est capable de coordonner, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les secours apportés par les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires en cas de catastrophe, de même que les efforts déployés pour la gestion des conséquences. Il est ainsi intervenu, dans le cadre de la gestion des conséquences, à la suite de plus de 45 situations d'urgence, notamment des inondations, des incendies de forêt et des tremblements de terre.

C'est en 2007 que les **principes de la résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de sécurité de l'ONU – textes qui forment le programme « femmes, paix et sécurité »** – ont pour la première fois été repris dans une politique OTAN. Celle-ci a reçu l'approbation des Alliés et des partenaires au sein du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA). Les résolutions réaffirment le rôle que jouent les femmes pendant et après les conflits et encouragent une plus grande participation de celles-ci aux activités en faveur de la paix et de la sécurité et l'intégration de la dimension de genre dans ces activités. Au fil des ans, cette politique a été mise à jour, les plans d'action connexes ont été renforcés, et de plus en plus de partenaires de par le monde se sont joints à ces efforts. Actuellement, les 55 pays associés au plan d'action de l'OTAN forment la plus grande coalition en faveur de la résolution 1325. Dans les faits, l'OTAN accomplit des progrès considérables s'agissant d'intégrer la dimension de genre dans la formation, l'entraînement et les exercices, dans la planification et l'exécution de ses missions et opérations, ainsi que dans ses politiques et ses directives.

Relations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine¹

L'ex-République yougoslave de Macédoine aspire à devenir membre de l'OTAN. La coopération est surtout axée sur le soutien des réformes démocratiques, institutionnelles, du secteur de la sécurité et de la défense. Le pays contribue activement aux missions dirigées par l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo et il travaille avec les Alliés et d'autres pays partenaires dans de nombreux autres domaines.



Points principaux

- L'ex-République yougoslave de Macédoine adhère au Partenariat pour la paix de l'OTAN en 1995.
- Le pays adhère au plan d'action pour l'adhésion en 1999.
- Le pays doit non seulement progresser sur la voie des réformes, mais il doit aussi trouver avec la Grèce une solution mutuellement acceptable à la question du nom avant de pouvoir être invité à devenir membre de l'OTAN. À cet égard, le secrétaire général de l'OTAN s'est vivement félicité de l'accord conclu entre les premiers ministres Tsipras et Zaev pour une solution au différend qui opposait Athènes et Skopje concernant le nom du pays, et il a appelé les deux pays à finaliser cet accord.
- Depuis de nombreuses années, le pays apporte un précieux soutien aux opérations et aux missions dirigées par l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo.

Pour en savoir plus

Sur la voie de l'intégration

Les Alliés sont déterminés à laisser la porte de l'OTAN ouverte aux partenaires des Balkans occidentaux qui souhaitent adhérer à l'Alliance, partagent ses valeurs et sont désireux et capables d'assumer les responsabilités et les obligations liées au statut de membre. L'intégration euro-atlantique est considérée

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

comme le meilleur moyen pour ces pays d'assurer dans la région une sécurité et une stabilité sur le long terme ne nécessitant pas d'intervention extérieure.

Le plan d'action pour l'adhésion (MAP) est un programme par lequel l'OTAN donne des avis, une aide et un soutien pratique spécialement adaptés aux besoins individuels des pays désireux de devenir membres de l'Alliance. La participation au MAP ne préjuge en rien de la décision de l'Alliance concernant l'adhésion future.

Au sommet de Bucarest, en avril 2008, les Alliés sont convenus qu'une invitation à adhérer à l'Alliance serait adressée au pays dès qu'une solution mutuellement acceptable aurait été trouvée avec la Grèce sur la question du nom. Cette décision a été réitérée constamment lors de sommets ultérieurs. Les Alliés continuent d'encourager et de soutenir la poursuite des efforts de réforme entrepris dans le pays, en particulier en vue de garantir un véritable dialogue démocratique, la liberté des médias et l'indépendance de l'appareil judiciaire, ainsi que l'avènement d'une société multiethnique qui fonctionne pleinement.

Principaux domaines de coopération

● *Coopération dans le domaine de la sécurité*

La coopération entre l'OTAN et l'ex-République yougoslave de Macédoine a pour objectif majeur de faire en sorte que les forces de ce pays soient mieux à même d'opérer avec celles de pays de l'OTAN et d'autres partenaires, notamment dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et de gestion de crise. La participation à l'établissement de plans, à des entraînements et à des exercices militaires conjoints dans le cadre du Partenariat pour la paix (PPP) constitue un élément essentiel à cet égard. Par ailleurs, en 2013, le Centre régional des Affaires publiques du pays, situé à Skopje, a été reconnu comme centre OTAN de formation et d'entraînement des partenariats, et il a ouvert ses activités aux Alliés et aux partenaires.

De 2002 à fin 2014, l'ex-République yougoslave de Macédoine a déployé des troupes à l'appui de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN en Afghanistan. L'opération de la FIAS s'étant achevée fin 2014, le pays contribue actuellement à la mission de suivi (« Resolute Support ») qui consiste à dispenser formation, conseil et assistance aux forces de sécurité afghanes.

L'ex-République yougoslave de Macédoine a été un partenaire clé de par son soutien aux opérations de stabilisation menées par l'OTAN au Kosovo en 1999, et des forces de l'OTAN ont été déployées dans le pays pour empêcher l'extension du conflit, mais aussi pour apporter un soutien logistique à la Force pour le Kosovo (KFOR). Les Alliés ont également fourni une assistance humanitaire au pays pour l'aider à faire face à l'afflux de réfugiés en provenance du Kosovo. L'ex-République yougoslave de Macédoine continue d'apporter en tant que pays hôte un soutien précieux aux troupes de la KFOR qui transitent par son territoire.

L'OTAN est venue porter assistance à l'ex-République yougoslave de Macédoine lorsque des violences entre les forces de sécurité et des insurgés de souche albanaise ont éclaté dans l'ouest du pays en février 2001. Les insurgés avaient pris le contrôle d'un certain nombre de villes situées près de la frontière avec le Kosovo, amenant le pays au bord de la guerre civile. L'OTAN a facilité la négociation d'un cessez-le-feu en juin de cette même année, ce qui a ouvert la voie à un règlement politique – l'accord-cadre d'Ohrid – en août 2001. Conformément à cet accord, l'OTAN a déployé une force opérationnelle, « Essential Harvest », destinée à collecter les armes remises par les insurgés au moment où ils se préparaient à se dissoudre. La mission internationale de surveillance dirigée par l'OTAN a continué de soutenir la mise en œuvre de l'accord d'Ohrid jusqu'au 31 mars 2003, date à laquelle l'Union européenne a pris le relais.

Un quartier général militaire de l'OTAN, mis en place à Skopje pendant la période des opérations, a depuis connu une réduction de ses effectifs et a été transformé en bureau de liaison chargé d'apporter une aide pour la réforme du secteur de la sécurité et pour le soutien du pays hôte à la KFOR.

- *Réforme du secteur de la défense et de la sécurité*

L'ex-République yougoslave de Macédoine a lancé un vaste programme de réformes soutenu par l'OTAN. S'agissant de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, l'OTAN et les différents Alliés possèdent une expertise considérable dont le pays peut tirer parti. En consultation avec les Alliés, le pays continue de mettre en œuvre toute une série de réformes, conformément à sa revue de défense stratégique.

La participation du pays au processus de planification et d'examen du PPP (PARP) facilite la coopération à cet égard. Les Alliés ont apporté leur aide pour l'établissement d'un plan de transformation des forces armées du pays. Ce plan comprend des programmes détaillés relatifs à la logistique, au personnel, au matériel et à l'entraînement, ainsi qu'un calendrier de restructuration des unités militaires clés. Parmi les autres objectifs essentiels, on trouve l'amélioration de la représentation des minorités ethniques dans les structures de défense civiles/militaires et la réforme du système judiciaire et de la police.

L'ex-République yougoslave de Macédoine a adhéré au concept de capacités opérationnelles (OCC) en 2005. L'OCC est un mécanisme qui permet d'évaluer les unités disponibles pour des opérations PPP et de mieux les intégrer aux forces de l'OTAN, en vue d'une plus grande efficacité opérationnelle.

En participant au programme pour le développement de l'intégrité, le pays s'emploie à renforcer la bonne gouvernance dans le secteur de la défense et de la sécurité. Ce programme a pour objectif d'aider les pays à renforcer l'intégrité et à réduire les risques de corruption dans le secteur de la sécurité grâce à la sensibilisation, à la promotion des bonnes pratiques et à l'élaboration d'outils pratiques, permettant ainsi d'améliorer la transparence et la redevabilité.

Par ailleurs, le pays travaille avec l'OTAN afin de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui met en lumière l'effet disproportionné de la guerre et des conflits sur les femmes et les enfants. La résolution 1325 préconise que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité aux efforts menés à tous les niveaux, depuis les premiers stades de la prévention des conflits à la reconstruction post-conflit en passant par le maintien de la paix et de la sécurité.

- *Plans civils d'urgence*

L'ex-République yougoslave de Macédoine renforce ses capacités nationales pour la réaction aux situations d'urgence et la gestion des catastrophes dans le domaine civil en coopérant avec l'OTAN et en participant à des activités organisées par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). En consultation avec l'OTAN, un système national de gestion des crises a été établi afin de faire en sorte que les structures en place soient utilisées de façon efficace et rationnelle en cas de crise nationale.

- *Coopération scientifique dans le domaine de la sécurité*

Depuis 1998, l'ex-République yougoslave de Macédoine participe activement au programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), qui permet une collaboration étroite sur des sujets d'intérêt commun en vue de renforcer la sécurité des pays de l'OTAN et des pays partenaires. En appuyant des projets multinationaux, en particulier des activités d'envergure régionale, ce programme vise à apporter une réponse aux défis de sécurité émergents, à soutenir les opérations dirigées par l'OTAN et à développer les capacités d'alerte précoce et de prévision des catastrophes et des crises.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, des scientifiques et des experts de l'ex-République yougoslave de Macédoine travaillent sur des questions de sécurité très diverses. Les activités menées récemment étaient surtout axées sur la cyberdéfense et sur la lutte contre le terrorisme, mais il existe aussi actuellement des projets et des stages de formation SPS portant sur la défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et sur la sécurité environnementale.

● *Information du public*

Dans la mesure où le pays vise à rejoindre l'Alliance, il est important de continuer à faire en sorte que le public comprenne la manière dont l'OTAN fonctionne, ainsi que les droits et obligations liés au statut de membre. Les activités de diplomatie publique visent également à tisser et à entretenir des liens avec les acteurs de la société civile et à faciliter l'organisation dans le pays d'activités et de programmes d'information en rapport avec la sécurité. La Division Diplomatie publique de l'OTAN joue un rôle clé dans ce domaine, ainsi que les différents Alliés et partenaires.

■ **Cadre de la coopération**

Dans le cadre du plan d'action pour l'adhésion (MAP), le pays inscrit ses plans et calendriers de réforme dans un programme national annuel. Les principales réformes concernent les domaines politique et militaire et le secteur de la sécurité. Le pays s'efforce en priorité de respecter les normes démocratiques, de garantir la tenue d'élections libres et équitables et de favoriser la réduction de la corruption et la lutte contre la criminalité organisée, la réforme du système judiciaire, l'amélioration de l'administration publique et la promotion des relations de bon voisinage. Les Alliés communiquent en retour des informations sur les réformes envisagées et évaluent la mise en œuvre de celles-ci.

Des réformes plus spécifiques et plus techniques dans le domaine de la défense sont élaborées au travers du processus de planification et d'examen (PARP) du PPP, auquel le pays a adhéré en 1999. Le rôle du PARP est d'offrir un instrument structuré permettant de recenser les forces et les capacités susceptibles d'être mises à la disposition de l'Alliance pour des activités d'entraînement, des exercices et des opérations à caractère multinational. Le PARP constitue également le principal mécanisme d'accompagnement et d'évaluation des progrès accomplis sur le plan militaire et dans le secteur de la défense. Le PARP est un processus biennal ouvert à tous les partenaires sur une base volontaire.

Le Bureau de liaison de l'OTAN à Skopje joue également un rôle en favorisant la mise en œuvre des plans de réforme de la défense, en particulier grâce à l'équipe consultative de l'OTAN, implantée dans les locaux du ministère de la Défense.

Au-delà de l'accent mis sur la coopération opérationnelle et sur le soutien aux réformes, l'ex-République yougoslave de Macédoine coopère également avec l'OTAN et avec d'autres partenaires dans un grand nombre de domaines, dans le cadre du programme du PPP et du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA).

Pour faciliter la coopération, le pays a établi une mission auprès de l'OTAN ainsi qu'un bureau de liaison au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) à Mons (Belgique).

■ **Les grandes étapes des relations**

1995 : l'ex-République yougoslave de Macédoine adhère au Partenariat pour la paix (PPP).

1996 : le pays accueille son premier exercice d'entraînement du PPP : « Rescuer ».

1997 : l'ex-République yougoslave de Macédoine devient membre du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA).

1999 : le pays joue un rôle clé en soutenant les opérations de l'OTAN au Kosovo, et les Alliés lui fournissent une assistance pour atténuer la crise humanitaire après l'arrivée dans le pays de réfugiés du Kosovo.

1999 : l'ex-République yougoslave de Macédoine devient membre du plan d'action pour l'adhésion (MAP) et participe au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP.

2001 : des violences éclatent dans l'ouest du pays. L'OTAN joue un rôle clé en facilitant les négociations sur un cessez-le-feu, conclu en juin. Les Alliés déploient une force opérationnelle chargée de collecter les

armes des anciens combattants et de soutenir la mise en œuvre de l'accord-cadre d'Ohrid. Ils déploient ensuite une mission destinée à protéger les observateurs internationaux, qui est prolongée jusqu'en décembre 2002.

2002 : l'ex-République yougoslave de Macédoine déploie du personnel à l'appui de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan.

Avril 2002 : le QG de l'OTAN à Skopje est créé pour donner des avis sur les aspects militaires de la réforme du secteur de la sécurité.

2003 : la mission OTAN de maintien de la paix dans l'ex-République yougoslave de Macédoine est transférée à l'Union européenne.

2005 : une équipe médicale conjointe formée par les trois pays du MAP rejoint en août les forces déployées par l'OTAN en Afghanistan.

2007 : le pays accueille à Ohrid le Forum du CPEA sur la sécurité.

Avril 2008 : au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance conviennent que l'ex-République yougoslave de Macédoine sera invitée à entamer des pourparlers d'adhésion dès qu'une solution mutuellement acceptable aura été trouvée à la question du nom.

2 octobre 2008 : en visite au siège de l'OTAN, le président, M. Branko Crvenkovski, rencontre le secrétaire général, Jaap de Hoop Scheffer, qui souligne que l'Alliance prend acte du travail considérable accompli par le pays en matière de réforme de la défense et de son attachement aux valeurs et aux opérations de l'OTAN.

12 février 2009 : le ministre des Affaires étrangères, Antonio Milososki, et le ministre de la Défense, Zoran Konjanovski, sont en visite au siège de l'OTAN.

7 et 8 mai 2009 : au cours d'un voyage dans les pays des Balkans occidentaux, le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, se dit convaincu que l'intégration euro-atlantique est la seule possibilité pour la région d'aller de l'avant, et il se dit résolument favorable à la politique de la porte ouverte de l'OTAN.

15 janvier 2010 : le premier ministre, Nikola Gruevski, rencontre le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, au siège de l'OTAN. Ils évoquent la contribution du pays aux opérations de l'OTAN, notamment en Afghanistan, ainsi que l'évolution du pays vers l'intégration euro-atlantique.

18 juin 2010 : au cours d'une visite à Skopje, le secrétaire général fait part de son ferme soutien à la poursuite de l'intégration euro-atlantique du pays.

25 janvier 2012 : le premier ministre, Nikola Gruevski, s'adresse au Conseil de l'Atlantique Nord.

Mai 2012 : au sommet de l'OTAN tenu à Chicago, le président, Gjorge Ivanov, participe à une réunion avec ses homologues des pays qui soutiennent la mission de stabilisation dirigée par l'OTAN en Afghanistan. De son côté, le ministre des Affaires étrangères, Nikola Poposki, participe, avec ses homologues des trois autres pays qui aspirent à adhérer à l'OTAN, à une réunion présidée par le secrétaire général délégué de l'OTAN.

Septembre 2012 : au cours d'une visite du président Ivanov au siège de l'OTAN, le secrétaire général se félicite de l'engagement de Skopje à poursuivre les réformes et dit espérer fermement qu'une solution mutuellement acceptable à la question du nom du pays pourra être trouvée dès que possible dans le cadre des Nations Unies.

Juin 2013 : le Conseil de l'Atlantique Nord accepte la proposition du pays visant à faire du Centre régional des Affaires publiques de Skopje un centre de formation et d'entraînement des partenariats qui ouvre ses activités aux Alliés et aux partenaires.

12 février 2014 : le premier ministre, Nikola Gruevski, est en visite au siège de l'OTAN. Tout en se félicitant de l'excellente coopération du pays avec l'OTAN, le secrétaire général souligne qu'il sera essentiel de maintenir le rythme des réformes pour que le pays puisse concrétiser ses aspirations euro-atlantiques.

22 mai 2014 : au cours d'une visite dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le secrétaire général rappelle que la porte de l'OTAN reste ouverte à de nouveaux membres, et il exhorte le pays à tout mettre en œuvre pour trouver une solution acceptable à la question du nom.

11 mars 2015 : au cours d'une visite du premier ministre, Nikola Gruevski, au siège de l'OTAN, le secrétaire général, Jens Stoltenberg, remercie le premier ministre pour le soutien de son pays aux missions dirigées par l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo. Il se dit également préoccupé par les développements politiques intervenus récemment à Skopje et il encourage toutes les forces politiques à agir de manière responsable et à mener en particulier les réformes nécessaires pour que le pays avance dans son projet euro-atlantique.

24 novembre 2015 : le président, Gjorge Ivanov, rencontre le secrétaire général au siège de l'OTAN afin d'évoquer la marche du pays vers l'adhésion à l'OTAN et les développements politiques dans le pays. Ils parlent également des flux de migrants qui passent par les Balkans, et de la réponse internationale.

2 décembre 2015 : dans une déclaration sur la politique de la porte ouverte de l'OTAN, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN réaffirment les décisions prises au sommet de Bucarest en 2008 concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine, exhortant le pays à trouver avec la Grèce une solution mutuellement acceptable à la question du nom afin de pouvoir concrétiser ses aspirations d'adhésion à l'OTAN. Ils se disent également préoccupés par les récents développements politiques dans ce pays et ils encouragent une intensification des efforts en termes de compromis politique et de réforme.

12 juin 2017 : le premier ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine, Zoran Zaev, effectue une visite au siège de l'OTAN pour un entretien consacré au partenariat entre l'Alliance et ce pays. Le secrétaire général félicite M. Zaev pour sa nomination et salue la formation d'un nouveau gouvernement.

18 janvier 2018 : au cours d'une visite dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le secrétaire général de l'OTAN rencontre le président macédonien, M. Ivanov, le ministre des Affaires étrangères, M. Dimitrov, la vice-première ministre et ministre de la Défense, Mme Šekerinska, le président du Parlement, M. Xhaferi, et d'autres hauts responsables ainsi que des parlementaires. Il salue les efforts déployés par le pays et les progrès accomplis dans l'instauration d'une stabilité politique à long terme. Il salue également les efforts menés pour trouver une solution à la question du nom - dont la résolution est essentielle pour que le pays puisse être en mesure d'adhérer à l'OTAN - et encourage les dirigeants macédoniens à poursuivre sur la voie des réformes.

12 juin 2018 : le secrétaire général de l'OTAN salue chaleureusement l'accord historique conclu entre les premiers ministres Tsipras et Zaev pour une solution au différend qui opposait Athènes et Skopje concernant le nom du pays. Il appelle les deux pays à finaliser l'accord conclu par les deux dirigeants, expliquant que cela permettra à Skopje de s'engager sur le chemin de l'adhésion et aidera à consolider la paix et la stabilité dans l'ensemble des Balkans occidentaux au sens large.

Relations avec la Finlande

L'OTAN et la Finlande collaborent activement dans des opérations de soutien de la paix, et elles ont mis en place une coopération pratique dans de nombreux autres domaines, dont la formation et l'entraînement ainsi que le développement des capacités militaires.



Le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, et le président de la Finlande, M. Sauli Niinistö.

Points principaux

- La coopération de la Finlande avec l'OTAN s'appuie sur la politique de non-alignement militaire que le pays applique depuis longtemps, et sur un solide consensus politique national.
- Cette coopération s'est renforcée au fil des ans, depuis que la Finlande a rejoint le programme de partenariat pour la paix de l'OTAN, en 1994, et qu'elle est devenue membre du Conseil de partenariat euro-atlantique, en 1997.
- La Finlande, qui compte parmi les partenaires les plus actifs de l'Alliance, apporte une contribution précieuse aux opérations et missions dirigées par l'OTAN dans les Balkans et en Afghanistan. Elle figure parmi les cinq pays partenaires bénéficiant de nouvelles opportunités pour le dialogue et la coopération avec l'OTAN.
- Une priorité importante en matière de coopération consiste à mettre au point des capacités et à préserver l'aptitude des forces armées finlandaises à travailler avec celles des pays de l'OTAN et des autres pays partenaires dans le cadre d'opérations multinationales de soutien de la paix.
- Dans le contexte de sécurité actuel, avec des préoccupations accrues concernant les activités militaires de la Russie, l'OTAN renforce sa coopération avec la Finlande et la Suède dans la région de la Baltique.
- Le rôle de la Finlande dans la formation des forces des pays partenaires de l'OTAN est très apprécié, tout comme son soutien à plusieurs projets sur fonds d'affectation spéciale gérés par l'OTAN qui visent à promouvoir la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité dans les pays partenaires.
- La Finlande appuie activement la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Pour en savoir plus

Les principaux domaines de coopération

La coopération dans le domaine de la sécurité

La Finlande est l'un des cinq pays partenaires bénéficiant du programme « nouvelles opportunités »¹ qui contribuent de façon particulièrement significative aux opérations dirigées par l'OTAN et qui servent d'autres objectifs de l'Alliance. À ce titre, elle se voit offrir de nouvelles opportunités de dialogue et de coopération avec les Alliés.

Dans le contexte de sécurité actuel, avec des préoccupations accrues concernant les activités militaires de la Russie, l'OTAN intensifie sa coopération avec la Finlande et la Suède. Cela se traduit par le renforcement du dialogue politique, y compris aux niveaux les plus élevés, des échanges d'informations sur la guerre hybride, la coordination des entraînements et des exercices, et le développement d'une meilleure connaissance de la situation interarmées, autant de mécanismes permettant de faire face aux menaces communes et mettre au point des actions conjointes, si nécessaire. La Finlande et la Suède participent à la Force de réaction de l'OTAN (NRF) renforcée dans un rôle complémentaire et sous réserve de décisions nationales, et tiennent également des consultations régulières avec l'OTAN sur la sécurité dans la région de la mer Baltique.

En 2017, la Finlande a créé à Helsinki le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides. Ce centre, qui bénéficie du soutien de l'OTAN et de l'Union européenne (UE), a été inauguré en octobre 2017 en présence du secrétaire général de l'OTAN, M. Stoltenberg, et de la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, Mme Mogherini.

Lors du sommet de l'OTAN au pays de Galles en septembre 2014, la Finlande et la Suède ont signé un mémorandum d'entente sur le soutien du pays hôte, qui traite des questions liées à l'assistance civile et militaire fournie en temps de paix, de crise ou de guerre aux forces alliées stationnées, ou en transit, sur leur territoire. Le document a été ratifié par le Parlement finlandais en 2015.

Depuis 2002, des soldats finlandais opèrent aux côtés des forces de l'Alliance en Afghanistan – d'abord dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dont la mission s'est achevée fin 2014, et aujourd'hui dans le cadre de la mission de suivi Resolute Support, qui vise à dispenser formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Depuis 2007, la Finlande a versé 14,5 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale consacré à l'armée nationale afghane. Elle contribue également à un projet de formation de personnels de lutte antidrogue d'Afghanistan et d'autres pays partenaires d'Asie centrale.

Les forces finlandaises ont joué un rôle important pour ce qui est de garantir la paix dans l'ex-Yougoslavie. Des soldats finlandais travaillent actuellement avec la Force pour le Kosovo (KFOR), dirigée par l'OTAN et, par le passé, la Finlande a mis un bataillon à la disposition de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

Le rôle de la Finlande dans la formation des forces des pays partenaires, en particulier pour le maintien de la paix, est très apprécié par les Alliés. En juillet 2001, l'OTAN a officiellement reconnu le Centre international des forces de défense finlandaises (FINCENT) de Tuusula comme centre d'entraînement du Partenariat pour la paix (PPP). Ce centre offre une formation à la gestion de crise militaire pour le personnel des organisations internationales comme l'OTAN, l'ONU et l'Union européenne.

Par ailleurs, la Finlande participe régulièrement à des exercices OTAN et PPP. Elle a notamment déclaré comme étant potentiellement disponibles pour des exercices et des opérations un groupement tactique d'infanterie mécanisée, une unité de génie de combat, un chasseur de mines côtier et un certain nombre d'avions et d'hélicoptères.

¹ Partenaires « nouvelles opportunités » : Australie, Finlande, Géorgie, Jordanie et Suède

La Finlande joue un rôle actif dans un certain nombre de projets multinationaux de développement capacitaire. Dans le domaine du transport aérien stratégique, elle participe à deux initiatives : le programme de transport aérien stratégique (SAC), et la solution internationale pour le transport aérien stratégique (SALIS).

En matière de cyberdéfense, la Finlande et l'OTAN ont signé en 2017 un accord-cadre politique qui offrira un cadre de coopération commun sur cette question. La Finlande participe aussi aux activités du Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération, aux exercices de cyberdéfense de l'OTAN, tels que Cyber Coalition, et à tous les projets de défense intelligente en rapport avec la cyberdéfense.

Elle participe également à la création d'un QG interarmées multinational en Allemagne ; d'un système de protection des ports ; et d'un système déployable pour la surveillance des agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. La Finlande est membre du Centre de coordination des mouvements Europe, et elle prend part au système d'échange de services de transport aérien et de ravitaillement en vol (ATARES) ainsi qu'à l'échange de données sur la situation aérienne.

Les liens étroits que la Finlande entretient avec ses voisins – la Norvège, le Danemark et la Suède – ont débouché sur la mise en place de la Coopération nordique de défense (NORDEF), un nouveau moyen concret et efficace pour des États partageant les mêmes conceptions de contribuer à la sécurité régionale et internationale. Dans le cas de la Finlande, cette activité est menée en parallèle avec le Groupement tactique nordique.

Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La Finlande participe au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP depuis 1995 ; couplée à la participation au concept de capacités opérationnelles (OCC), cette participation influe sur sa planification et sur ses activités. Au travers de ces différents cadres, la coopération vise, d'une part, à améliorer l'aptitude du pays à participer à des opérations de soutien de la paix, et, d'autre part, à permettre aux pays de l'Alliance et à d'autres partenaires de bénéficier de l'expertise finlandaise.

La Finlande a diffusé en 2017 un nouveau rapport sur la défense, qui donne de nouvelles orientations pour le développement des forces de défense finlandaises (FDF). Comme indiqué dans les conclusions du rapport, les FDF continuent d'accroître leur disponibilité opérationnelle, et elles se sont vu confier un nouveau rôle - la réception et la fourniture d'une aide internationale. La Finlande continue d'affecter des troupes aux opérations, activités et exercices dirigés par l'OTAN, et elle fournit régulièrement des contributions à des groupements tactiques de l'UE. De plus, elle coopère avec l'Estonie, la Norvège et la Suède, entre autres, à la mise en place d'une force multinationale de réaction rapide pour les opérations de soutien de la paix dirigées par l'UE.

La Finlande soutient activement les projets relevant de fonds d'affectation spéciale dans d'autres pays partenaires et a jusqu'à présent contribué à une dizaine de ces projets, tout en apportant son soutien à diverses activités de renforcement des capacités de défense (DCB). Elle contribue actuellement au fonds d'affectation spéciale DCB et à des projets en Géorgie, en Jordanie, en République de Moldova et en Ukraine, ainsi qu'au programme pour le développement de l'intégrité et au projet OTAN-ONU DC de formation à la lutte antidrogue.

Préparation du secteur civil

La préparation du secteur civil reste un domaine majeur de coopération bilatérale. Les exigences de base pour la résilience des pays permettent de bien structurer la coopération et sont au centre de l'interaction de la Finlande avec l'OTAN et son Comité des plans d'urgence dans le domaine civil. La Finlande coopère aussi avec des pays membres de l'OTAN dans plusieurs domaines : évaluations régionales, sécurité des approvisionnements, protection des infrastructures critiques, et fourniture d'un soutien mutuel face aux conséquences d'une catastrophe ou d'un incident majeur dans la zone euro-atlantique. Il peut s'agir de faire face aux conséquences d'un incident impliquant des agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, ou encore de mener des opérations d'aide humanitaire en cas de catastrophe.

Dans cette optique, une liste des ressources civiles de la Finlande a été établie avec le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) de l'OTAN, et la Finlande a affecté plusieurs experts civils au pool d'experts de l'OTAN. Par ailleurs, la Finlande a dispensé à des Alliés et à des partenaires des formations intéressantes sur la préparation du secteur civil, et elle a mis un expert national à la disposition de la Section Préparation du secteur civil du Secrétariat international.

Coopération scientifique dans le domaine de la sécurité

Dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), des scientifiques et des experts finlandais ont participé à de nombreux ateliers de recherche avancée et à des projets pluriannuels sur un large éventail de sujets. Les principaux domaines de coopération sont la cyberdéfense, la détection des explosifs, l'identification des agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), le renforcement de la capacité de résilience, et les technologies avancées en rapport avec la sécurité. La Finlande (au niveau du ministère des Affaires sociales et de la santé) a par ailleurs participé à un projet pluriannuel co-dirigé par des experts de la Roumanie et des États-Unis, pays de l'Alliance, et de la République de Moldova et de l'Ukraine. Ce projet a abouti à la mise au point d'un système multinational de télémédecine, qui permet à des spécialistes de la médecine de conseiller en temps réel des primo-intervenants se trouvant en zone de crise ou de combat.

Le cadre de la coopération

Un programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP), qui est approuvé par les deux parties pour une période de deux ans, définit le programme de coopération entre la Finlande et l'OTAN. Les principaux domaines incluent la coopération dans le cadre d'opérations de sécurité et de maintien de la paix, la gestion de crise et les plans civils d'urgence.

Au travers du programme du Partenariat pour la paix (PPP), la Finlande cherche à développer et à améliorer l'interopérabilité de ses forces avec celles de l'OTAN grâce à divers instruments et mécanismes prévus par le PPP. La Finlande a adhéré au programme du PPP dès son lancement, en 1994.

Les grandes étapes des relations

1994 : la Finlande rejoint le Partenariat pour la paix (PPP).

1995 : la Finlande s'associe au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP.

1996 : la Finlande met des troupes à la disposition de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

1997 : la Finlande adhère au Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) qui vient d'être créé.

1999 : des troupes finlandaises participent à la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo (KFOR).

2001 : le Centre international des forces de défense finlandaises de Tuusula devient un centre d'entraînement PPP.

2002 : des troupes finlandaises intègrent la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan.

2008 : en juin, la Finlande organise l'exercice Uusimaa de gestion de crise dans le domaine civil.

2009 : la Finlande et l'Agence OTAN de consultation, de commandement et de contrôle (Agence des C3 de l'OTAN) – désormais connue sous le nom d'Agence OTAN d'information et de communication ou NCIA – signent un mémorandum d'entente pour une coopération mutuelle dans des domaines technologiques clés du secteur de la défense.

2011 : suite à la signature d'un accord en octobre, des hauts responsables finlandais se rendent à l'Agence des C3 de l'OTAN (aujourd'hui appelée NCIA), en novembre, pour examiner en détail un programme de travail pluriannuel de coopération sur les technologies de pointe.

Mars 2012 : des avions de chasse finlandais prennent part à un exercice OTAN mené au-dessus de la région baltique pour mettre en pratique des techniques de police du ciel.

Novembre 2012 : la Finlande prend part à l'exercice Steadfast Juncture, un exercice organisé sur la base aérienne d'Amari, en Estonie, axé sur le commandement et le contrôle d'une opération fictive de réponse aux crises faisant intervenir la Force de réaction de l'OTAN ; elle participe également à l'exercice d'application des procédures Cyber Coalition, axé sur les capacités de cyberdéfense.

15 novembre 2012 : le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, se rend à Helsinki.

Novembre 2013 : la Finlande participe à l'exercice Steadfast Jazz.

Février 2014 : la Finlande et la Suède participent à Iceland Air Meet 2014 sous le commandement de la Norvège, qui a déployé des moyens en Islande pour l'exécution de la mission de l'OTAN visant à fournir des capacités aéroportées de surveillance et d'interception devant répondre aux besoins de préparation de l'Islande en temps de paix.

Septembre 2014 : au sommet du pays de Galles, la Finlande est désignée parmi les cinq pays qui fournissent des contributions particulièrement importantes aux opérations de l'OTAN et à la réalisation des autres objectifs de l'Alliance, et qui se verront offrir de nouvelles opportunités de dialogue et de coopération avec les Alliés. Tout comme la Suède, la Finlande signe un mémorandum d'entente sur le soutien du pays hôte, qui traite des questions liées à l'assistance civile et militaire fournie en temps de paix, de crise ou de guerre aux forces alliées stationnées, ou en transit, sur leur territoire.

Janvier 2015 : après l'achèvement de l'opération de la FIAS en Afghanistan en décembre 2014, la Finlande commence à contribuer à la mission de suivi dirigée par l'OTAN (« Resolute Support »), qui consiste à dispenser formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.

Février 2015 : le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, rencontre le président finlandais, Sauli Niinistö, en marge de la Conférence de Munich sur la sécurité.

5 mars 2015 : le secrétaire général de l'OTAN se rend en Finlande pour des entretiens avec le premier ministre, Alexander Stubb, le ministre des Affaires étrangères, Erkki Tuomioja, le ministre de la Défense, Carl Haglund, ainsi que le président du Parlement, Eero Heinäluoma.

1^{er} décembre 2015 : le secrétaire général s'entretient avec la ministre suédoise des Affaires étrangères, Margot Wallström, ainsi qu'avec le vice-premier ministre et ministre finlandais des Affaires étrangères, Timo Soini, en marge de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN tenue à Bruxelles. Ils discutent des travaux entrepris pour développer les échanges d'informations, notamment sur la guerre hybride, la coordination des entraînements et des exercices, et une meilleure connaissance commune de la situation pour aider l'OTAN, la Finlande et la Suède à faire face plus efficacement aux menaces communes et à mettre en place des actions conjointes, si nécessaire. Des pourparlers sont également en cours sur la manière d'inclure ces deux partenaires dans la Force de réaction de l'OTAN renforcée, et des consultations régulières ont lieu sur la sécurité dans la région de la mer Baltique.

20 avril 2016 : la Finlande participe à deux journées d'exercices aériens dans la région de la Baltique aux côtés des forces aériennes des pays de l'OTAN et des pays partenaires pour tester les procédures d'urgence et renforcer la coopération.

25-26 avril 2016 : le président du Comité militaire de l'OTAN, le général Petr Pavel, se rend en Finlande pour rencontrer le président, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense et le chef d'état-major de la défense et discuter avec eux de la sécurité régionale ainsi que de la coopération militaire et de l'interopérabilité entre l'OTAN et la Finlande.

19-20 mai 2016 : le ministre finlandais des Affaires étrangères participe à une réunion sur la coopération entre l'OTAN et l'UE avec ses homologues des pays de l'OTAN.

8-9 juillet 2016 : au sommet de l'OTAN à Varsovie, les Alliés soulignent l'importance de renforcer encore la coopération avec la Finlande et la Suède, notamment par des consultations politiques régulières, par le partage de la connaissance de la situation, et par la tenue d'exercices conjoints, afin de répondre aux défis communs en temps voulu et avec efficacité. Le président finlandais, Sauli Niinistö, participe aux débats, tenus dans le cadre du sommet, sur les défis actuels en matière de sécurité en Europe et sur le maintien du soutien à l'Afghanistan.

1^{er} septembre 2016 : dans un discours introductif prononcé à l'Institut finlandais des affaires internationales, le secrétaire général délégué de l'OTAN, Alexander Vershbow, mentionne le rôle vital joué par les partenaires au sein de l'OTAN. À Helsinki, il rencontre le président finlandais ainsi que des responsables du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Défense.

9 novembre 2016 : au cours de ce qui constitue la première visite d'un président finlandais au siège de l'OTAN, M. Niinistö s'entretient avec le secrétaire général sur toute une série de questions, notamment la situation dans la région de la mer Baltique.

16 février 2017 : l'Accord-cadre politique sur la cyberdéfense est signé entre l'OTAN et la Finlande.

11 avril 2017 : plusieurs pays membres de l'Alliance et/ou de l'Union européenne se réunissent à Helsinki pour signer un mémorandum d'entente sur la création, dans la capitale finlandaise, d'un Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides. Neuf pays signent le mémorandum d'entente : la Finlande, la France, l'Allemagne, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis ; ils devraient prochainement être rejoints par d'autres pays de l'OTAN et de l'UE. Bien que n'étant pas elles-mêmes signataires, l'OTAN et l'UE comptent prendre une part active aux activités du Centre.

11 juin 2017 : à l'invitation du président Niinistö, la secrétaire générale déléguée de l'OTAN, Mme Gottemoeller, assiste aux débats de Kultaranta sur l'avenir de la sécurité européenne.

Octobre 2017 : le secrétaire général de l'OTAN, M. Stoltenberg, et la haute représentante de l'UE et vice-présidente de la Commission européenne, Mme Mogherini, assistent à Helsinki à l'inauguration du Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, qui bénéficie du soutien de l'OTAN et de l'UE.

Relations avec la Géorgie

La Géorgie aspire à l'adhésion à l'Alliance. Elle contribue activement aux opérations dirigées par l'OTAN, et elle coopère avec les pays membres et les autres pays partenaires dans de nombreux autres domaines. La coopération vise en priorité le soutien aux efforts de réforme de la Géorgie et à son objectif d'intégration dans les institutions euro-atlantiques.



À l'occasion d'une visite effectuée en Géorgie en août 2015, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, inaugure le Centre conjoint OTAN-Géorgie de formation et d'évaluation, sur le site militaire de Krtsanissi.

Points principaux

- Peu après avoir recouvré son indépendance en 1991, le pays a adhéré au Conseil de coopération nord-atlantique (1992) et au Partenariat pour la paix (1994).
- Le dialogue et la coopération se sont approfondis après la « révolution des roses » de 2003, lorsque le nouveau gouvernement s'est résolument lancé sur la voie de réformes plus ambitieuses.
- Au sommet de Bucarest, en 2008, les dirigeants des pays de l'Alliance ont décidé que la Géorgie deviendrait membre de l'OTAN pourvu qu'elle réponde à toutes les exigences requises – décision confirmée aux sommets de l'OTAN tenus en 2009, 2010, 2012, 2014 et 2016.
- Dans le prolongement de la crise russo-géorgienne d'août 2008, les Alliés continuent de soutenir l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et d'appeler la Russie à revenir sur sa décision de reconnaître les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en tant qu'États indépendants.
- La Commission OTAN-Géorgie (COG) offre un cadre pour un dialogue politique et une coopération étroite à l'appui des efforts de réforme du pays et de ses aspirations euro-atlantiques.
- Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, un paquet substantiel de mesures a été lancé pour renforcer l'aptitude de la Géorgie à se défendre et aider ce pays à avancer dans sa préparation en vue de l'adhésion. Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, l'OTAN a décidé de prendre de nouvelles mesures afin d'aider la Géorgie à renforcer ses capacités de défense.
- La Géorgie apporte un soutien apprécié en appuyant les opérations dirigées par l'OTAN, en particulier en Afghanistan.

Pour en savoir plus

Principaux domaines de coopération

Coopération dans le domaine de la sécurité

Grâce à sa participation régulière à des entraînements et à des exercices du Partenariat pour la paix (PPP), la Géorgie est en mesure de contribuer activement à la sécurité euro-atlantique en apportant son appui à des opérations dirigées par l'OTAN.

Des soldats géorgiens ont travaillé aux côtés de soldats de l'OTAN dans le cadre de l'opération de maintien de la paix au Kosovo (KFOR) de 1999 à 2008, au sein d'une unité de la taille d'une compagnie, intégrée dans une brigade allemande, et d'un peloton d'infanterie incorporé à un bataillon turc.

La Géorgie a été, parmi les pays non OTAN, l'un des plus gros fournisseurs de troupes à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), en Afghanistan, laquelle a achevé sa mission en 2014. À l'heure actuelle, elle compte parmi les principaux contributeurs de « Resolute Support » – mission de suivi dirigée par l'OTAN visant à dispenser formation, conseil et assistance aux forces afghanes. En outre, la Géorgie continue de servir de pays de transit pour l'approvisionnement des forces déployées en Afghanistan. Le gouvernement géorgien s'est par ailleurs engagé à fournir un soutien financier pour le développement ultérieur des forces de sécurité nationales afghanes.

La Géorgie a participé, essentiellement au travers de l'échange de renseignement, à l'opération de surveillance maritime que l'OTAN a menée en Méditerranée à des fins de lutte contre le terrorisme, « Active Endeavour ». Le pays continue d'apporter un soutien à la connaissance de la situation maritime de l'OTAN dans le cadre de l'opération maritime « Sea Guardian », lancée en 2016.

De plus, la Géorgie contribue actuellement à la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

Elle possède aussi un site d'entraînement en montagne accrédité en tant que centre de formation et d'entraînement des partenariats et offrant des stages et des formations aux pays de l'Alliance et aux autres pays partenaires. Par ailleurs, depuis 2001 et le premier exercice d'entraînement militaire du PPP organisé en Géorgie, ce pays a accueilli, au fil des ans, plusieurs exercices multinationaux faisant intervenir des pays de l'OTAN et des pays partenaires.

Au sommet de l'OTAN tenu au pays de Galles en 2014, la Géorgie a été invitée à participer à la plateforme d'interopérabilité, qui rassemble les Alliés et 24 pays partenaires actifs dans des opérations de l'OTAN. La Géorgie est en outre devenue un des cinq pays (appelés partenaires « nouvelles opportunités »¹ qui fournissent des contributions particulièrement importantes aux opérations de l'OTAN et à la réalisation des autres objectifs de l'Alliance, et qui se verront offrir davantage d'opportunités de dialogue et de coopération avec les Alliés.

La réforme du secteur de la défense et de la sécurité

L'OTAN soutient le vaste processus de réformes démocratiques et institutionnelles entrepris par la Géorgie. En matière de réforme du secteur de la défense et de la sécurité, en particulier, l'OTAN et ses membres possèdent une expérience considérable, dont la Géorgie peut tirer parti.

Une impulsion significative a été donnée à la coopération dans ce domaine lors du sommet du pays de Galles en 2014, où les dirigeants des pays de l'Alliance ont entériné un paquet substantiel OTAN-Géorgie (SNGP). Ces mesures ont pour but de renforcer l'aptitude de la Géorgie à se défendre et d'aider le pays à avancer dans sa préparation en vue de l'adhésion à l'OTAN.

Dans le cadre de ce paquet, le ministère de la Défense et l'état-major général géorgiens se voient dispenser davantage de conseils de niveau stratégique. Une petite équipe de conseillers est intégrée au sein du ministère de la Défense et complétée par des experts de plus d'une dizaine de domaines. Au printemps 2018, on recensait 21 conseillers permanents et un nombre équivalent de conseillers

¹ Partenaires « nouvelles opportunités » : Australie, Finlande, Géorgie, Jordanie, Suède.

non permanents de pays membres de l'OTAN et de pays partenaires contribuant au paquet. Au demeurant, tous les pays de l'OTAN apportent actuellement un soutien à la Géorgie au travers du SNGP, sous la forme d'une expertise et/ou de ressources.

En outre, un centre conjoint de formation et d'évaluation a été mis en place avec la Géorgie ; il est destiné à accueillir des activités d'entraînement réel ou simulé et de certification à l'intention d'unités militaires de pays de l'Alliance et de pays partenaires. Des exercices OTAN ouverts aux partenaires se tiennent périodiquement en Géorgie. Le plus récent a eu lieu fin 2016, et la prochaine édition se tiendra début 2019. Une école pour le renforcement des institutions de défense a été mise sur pied, l'objectif étant de tirer parti de l'expérience acquise par la Géorgie en matière de réformes.

Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, plusieurs initiatives ont été ajoutées au paquet substantiel OTAN-Géorgie, en particulier la gestion de crise et la contre-mobilité. Par ailleurs, les Alliés ont décidé d'accorder une attention accrue à la sécurité dans la région de la mer Noire.

La participation de la Géorgie au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP depuis 1999 a contribué à développer l'aptitude de ses forces à travailler avec l'OTAN et permet également de fixer des objectifs de planification, qui sont essentiels à la réalisation des objectifs de réforme de la sécurité dans plusieurs domaines. Le soutien de l'OTAN a par exemple permis à la Géorgie de créer des unités déployables (conformes aux normes OTAN) qui sont interopérables avec les forces alliées. Les objectifs de la Géorgie en matière de réforme de la défense fixés dans le cadre du PARP ont facilité l'amélioration de la gestion financière au ministère de la Défense, contribué à la réforme de la structure du renseignement des forces armées, et permis la conduite d'une revue de défense stratégique crédible.

Une priorité majeure pour la Géorgie consiste à assurer le contrôle démocratique de ses forces armées, et notamment à assurer un contrôle judiciaire efficace et à mettre en place des dispositifs de commandement et de contrôle appropriés dans le secteur de la défense.

L'amélioration de la formation et de l'entraînement est également essentielle aux réformes de la Géorgie dans le domaine de la défense. L'OTAN mène un programme sur mesure destiné à la Géorgie – le programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP) –, avec le soutien du Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du PPP, des centres de formation et d'entraînement des partenariats, et des établissements de défense des pays de l'Alliance. Le programme DEEP avec la Géorgie a débuté en 2009, avec pour objectif principal d'apporter une aide à l'Université nationale de défense (NDA) et à l'Académie militaire (cursus de 4 ans), ainsi qu'un soutien au Centre de formation des sous-officiers.

L'OTAN et la Géorgie ont lancé en 2009 un programme de perfectionnement professionnel (PDP) du personnel civil au ministère de la Défense et dans d'autres institutions de sécurité. Au titre de ce programme, une formation est dispensée pour renforcer les capacités de contrôle et de gestion démocratiques au ministère de la Défense et dans d'autres institutions du secteur de la sécurité. La formation théorique et pratique proposée dans le cadre du PDP est étroitement alignée sur les objectifs de réforme de la Géorgie en matière de défense et de sécurité. Les priorités actuelles consistent à soutenir la réforme de la fonction publique géorgienne et à accroître la capacité de la Géorgie à assurer elle-même la formation du personnel civil du secteur de la sécurité.

La Géorgie participe également au programme pour le développement de l'intégrité, qui apporte aide pratique et conseils pour le renforcement de l'intégrité, de la redevabilité et de la transparence dans le secteur de la défense et de la sécurité. Un autre axe de coopération important consiste à soutenir des projets de démilitarisation en Géorgie grâce à des fonds d'affectation spéciale du Partenariat, qui permettent à différents pays de l'Alliance et pays partenaires d'apporter un soutien financier à des projets clés, sur une base volontaire. Au fil des ans, plusieurs projets de ce type ont contribué à résoudre les problèmes liés aux stocks d'armes et de munitions excédentaires et obsolètes et favorisé l'élimination de ces stocks en toute sécurité. Un projet d'une durée de trois ans, doté d'un budget de 1,15 million d'euros et achevé en novembre 2017, a contribué à éliminer les mines et les munitions non explosées du dépôt de munitions de Skra (près de Gori).

Préparation du secteur civil

La Géorgie réforme, en les renforçant, ses mécanismes de gestion de crise et de résilience avec le soutien de l'OTAN. En octobre 2017, une équipe consultative de soutien a prêté son concours pour la mise au point d'un concept national de protection des infrastructures critiques. En avril et en mai 2018, des experts de la préparation du secteur civil ont conseillé les autorités géorgiennes sur la nouvelle loi concernant le Service de gestion des situations d'urgence.

La coopération pratique avec le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) a aidé à renforcer les capacités de gestion de crise de la Géorgie, ainsi que l'interopérabilité, au travers d'une dizaine d'exercices de gestion des conséquences organisés sur le terrain par l'EADRCC depuis 2003. La Géorgie a accueilli un de ces exercices en 2012. Cela lui a permis de contribuer à de nombreuses opérations internationales de secours et de recevoir une assistance, par l'intermédiaire de l'EADRCC, suite aux inondations de juillet 2005, au séisme de 2009 et aux feux de forêt d'août et de septembre 2017.

Coopération scientifique dans le domaine de la sécurité

Depuis 1994, la Géorgie participe activement au programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), qui vise à renforcer la sécurité des pays de l'OTAN et des pays partenaires au travers d'une collaboration étroite sur des sujets d'intérêt commun. En appuyant des projets multinationaux, en particulier des activités d'envergure régionale, ce programme vise à apporter une réponse aux défis de sécurité émergents, à soutenir les opérations dirigées par l'OTAN et à développer la prévision et la détection précoce pour la prévention des catastrophes et des crises.

Depuis 1994, la Géorgie participe activement au programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS). Aujourd'hui, des scientifiques et des experts géorgiens participent aux travaux menés sur des questions de sécurité très diverses, comme la sécurité énergétique, le soutien aux opérations dirigées par l'OTAN, la lutte contre le terrorisme et le programme pour les femmes, la paix et la sécurité.

Un projet actuellement mené dans l'armée géorgienne vise à améliorer les conditions des militaires – hommes et femmes –, notamment en évaluant le niveau d'égalité des genres et en mesurant la prévalence du harcèlement et des abus.

Parmi les autres activités SPS auxquelles participent des scientifiques géorgiens, on trouve un atelier de recherche avancée visant à analyser en détail les défis de sécurité qui se présentent dans la partie est de l'Alliance à partir de scénarios adaptés, axés sur des « cygnes noirs », ainsi qu'une initiative régionale destinée à réduire les risques géologiques pesant sur la centrale hydroélectrique de l'Enguri, laquelle tient une place importante dans l'infrastructure énergétique géorgienne.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet terminé récemment, dirigé par des scientifiques des États-Unis et de la Géorgie, un prototype a été conçu pour la protection des entrées des bunkers, des casemates et autres infrastructures souterraines critiques – raffineries, usines de produits chimiques, etc. – contre la détonation d'explosifs thermobariques (voir vidéo). (Pour de plus amples informations sur la coopération en cours avec la Géorgie, voir Programme SPS.)

Information du public

En coopération avec des collectivités publiques et des organisations non gouvernementales locales, le Bureau de liaison de l'OTAN mène en Géorgie des programmes de diplomatie publique pour aider le gouvernement géorgien à informer le public sur l'OTAN. Parmi les activités menées figurent des séminaires, des conférences et des ateliers. Des « semaines de l'OTAN » et des cours d'été sont organisés chaque année pour établir le dialogue avec les jeunes.

Des groupes de leaders d'opinion géorgiens sont régulièrement invités au siège de l'OTAN et au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), où ils entendent des exposés sur l'Alliance ; par ailleurs, des responsables de l'OTAN se rendent régulièrement en Géorgie pour prendre la parole lors d'événements publics. De hauts responsables de l'OTAN – dont le secrétaire général et son représentant

spécial pour le Caucase et l'Asie centrale – s'y rendent eux aussi régulièrement pour y avoir des consultations de haut niveau. Les représentants permanents auprès du Conseil de l'Atlantique Nord – la principale instance politique décisionnelle de l'OTAN – ont effectué une visite dans le pays en septembre 2008 (au lendemain de la crise géorgienne), en novembre 2011, en juin 2013 et en septembre 2016.

La Géorgie a mis en place un centre d'information sur l'OTAN, qui possède un bureau principal à Tbilissi et plusieurs antennes. Ce centre, qui collabore étroitement avec la Division Diplomatie publique de l'OTAN et avec le Bureau de liaison de l'OTAN en Géorgie, est un outil important pour ce qui est de faire mieux connaître l'Alliance auprès de la population géorgienne.

— Réponse à la crise géorgienne

Lors d'une réunion d'urgence du Conseil de l'Atlantique Nord, le 19 août 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont appelé de leurs vœux une solution pacifique et durable au conflit, fondée sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Ils ont déploré l'usage de la force, celui-ci n'étant pas conforme aux engagements en faveur du règlement pacifique des conflits pris à la fois par la Géorgie et par la Russie dans le cadre du Partenariat pour la paix et d'autres accords internationaux. Les Alliés se sont dits particulièrement préoccupés par l'action militaire disproportionnée menée par Moscou, action incompatible avec le rôle de maintien de la paix joué par la Russie dans les régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Ils ont appelé la Russie à retirer immédiatement ses troupes des zones qu'elle était censée quitter en vertu de l'accord en six points conclu grâce aux efforts de l'Union européenne.

À la demande de la Géorgie, les Alliés ont décidé de lui apporter un soutien dans un certain nombre de domaines, notamment en l'aidant à évaluer les dégâts causés aux infrastructures civiles ainsi que l'état du ministère de la Défense et des forces armées, en contribuant au rétablissement du système de contrôle de la circulation aérienne et en lui donnant des conseils en matière de cyberdéfense.

Le 27 août 2008, le Conseil de l'Atlantique Nord a condamné la décision prise par la Russie de reconnaître les régions géorgiennes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie en tant qu'États indépendants, et il a appelé Moscou à revenir sur cette décision.

Les Alliés continuent de soutenir l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'OTAN ne reconnaît pas les élections organisées depuis lors dans les régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, et elle a déclaré que leur tenue ne contribuait pas à un règlement pacifique et durable. Elle ne reconnaît pas non plus les prétendus traités signés entre la Russie et les régions séparatistes.

Les Alliés saluent les efforts déployés par la Géorgie pour tenter de résoudre les crises avec l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie par des moyens pacifiques. Ils soutiennent résolument l'actuelle stratégie géorgienne de dialogue avec les deux régions séparatistes, qui prévoit une ligne de conduite constructive, consistant à promouvoir les liens économiques et les contacts entre personnes pour instaurer la confiance.

Les Alliés se félicitent aussi des mesures unilatérales prises par la Géorgie à l'égard de la Russie ces dernières années, notamment le retrait des exigences en matière de visas pour les ressortissants russes, l'accord sur l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que le dialogue direct engagé avec le gouvernement russe par le gouvernement géorgien.

Cadre de la coopération

Créée en septembre 2008, au lendemain de la crise russo-géorgienne, la Commission OTAN-Géorgie (COG) constitue le cadre de la coopération. Elle sert un forum de consultation politique et de coopération pratique destiné à aider la Géorgie à réaliser ses aspirations euro-atlantiques. Depuis décembre 2008, les travaux de la COG progressent grâce à la mise en œuvre d'un programme national annuel (ANP), qui fixe les objectifs de réforme concrets de la Géorgie, ainsi que des échéances et des critères de référence spécifiques.

Outre les contributions apportées par la Géorgie à la paix et à la stabilité euro-atlantiques, les réformes des secteurs politique, militaire et de la sécurité figurent parmi les domaines clés de la coopération au titre de l'ANP. Les priorités de la Géorgie consistent à transformer son secteur public et son secteur privé pour favoriser la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit et un développement social et économique durable, et à réformer le secteur de la défense et de la sécurité. L'OTAN a décidé d'aider la Géorgie dans ces réformes en lui offrant, dans plusieurs cadres (tant civils que militaires), des activités et des avis ciblés et complets qui lui permettent d'atteindre ses objectifs.

Parallèlement à la création de la COG, le Comité militaire avec la Géorgie a été mis en place pour servir de cadre aux réunions axées sur la coopération militaire. Le but principal de la coopération militaire OTAN-Géorgie est d'aider la Géorgie à mettre en œuvre le volet militaire et de défense de l'ANP, les plans stratégiques et les réformes de la défense, ainsi que d'accroître l'interopérabilité pour ses contributions aux opérations dirigées par l'OTAN. Le plan de travail du Comité militaire avec la Géorgie définit les principaux domaines et objectifs de la coopération militaire entre l'OTAN et les forces armées géorgiennes. Il comprend des activités qui aideront le pays à atteindre les objectifs fixés dans l'ANP et le processus de planification et d'examen (PARP).

Un bureau de liaison de l'OTAN a été mis en place en Géorgie en 2010 pour soutenir les efforts de réforme du pays ainsi que son programme de coopération avec l'OTAN. Un nouvel échange de lettres régissant le statut du personnel de l'OTAN en Géorgie, signé en mai 2017, est entré en vigueur fin 2017.

La Géorgie coopère également avec l'OTAN et avec d'autres pays partenaires dans de nombreux autres domaines au travers de la plateforme d'interopérabilité, du programme de Partenariat pour la paix (PPP) et du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA).

Évolution des relations

1992 : La Géorgie devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique, nouvellement créé (auquel succède en 1997 le Conseil de partenariat euro-atlantique).

1994 : La Géorgie adhère au Partenariat pour la paix (PPP), programme qui vise à développer la coopération en matière de sécurité et de défense entre l'OTAN et les différents pays partenaires.

1995 : La Géorgie signe la Convention sur le statut des forces (SOFA) du PPP conclue entre l'OTAN et les pays partenaires, document régissant le statut des forces étrangères présentes sur le territoire d'un autre État dans le cadre d'activités de coopération et d'exercices menés au titre du programme du PPP.

1999 : La Géorgie s'engage dans le processus de planification et d'examen (PARP) du PPP pour aider ses forces à développer leur aptitude à travailler avec l'OTAN et pour améliorer la planification de défense.

1999 : La Géorgie commence à fournir des troupes de maintien de la paix à la Force pour le Kosovo (KFOR).

2002 : La Géorgie déclare qu'elle souhaite adhérer à l'OTAN et qu'elle a l'intention d'élaborer un plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP) avec l'OTAN pour mieux cibler la coopération sur les efforts de réforme.

2004 : La Géorgie devient le premier pays à conclure un IPAP avec l'OTAN.

2005 : L'OTAN et la Géorgie signent un accord de transit autorisant les pays de l'Alliance et les autres pays qui fournissent des troupes à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à transiter par la Géorgie pour l'approvisionnement de leurs forces en Afghanistan.

Avril 2008 : Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance décident que la Géorgie deviendra membre de l'OTAN pourvu qu'elle réponde à toutes les exigences requises.

Août 2008 : Les Alliés expriment leur vive préoccupation à propos du conflit armé entre la Géorgie et la Russie et appellent de leurs vœux une solution pacifique et durable au conflit, fondée sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Ils décident de contribuer à la reconstruction de la Géorgie dans un certain nombre de domaines et proposent également la création de la Commission OTAN-Géorgie (COG), chargée de superviser la mise en œuvre des mesures de soutien et le processus d'intégration engagé au sommet de Bucarest.

12 mars 2010 : Des accords sont signés en vue du lancement d'un nouveau projet qui aidera la Géorgie à éliminer en toute sécurité les restes explosifs de guerre.

Octobre 2010 : Le Bureau de liaison de l'OTAN est inauguré à Tbilissi.

Avril 2011 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de la COG se réunissent à Berlin et adoptent, pour la première fois, une déclaration commune réaffirmant les principes de base de la coopération OTAN-Géorgie.

Novembre 2011 : Le Conseil de l'Atlantique Nord se rend à Tbilissi et à Batoumi.

Octobre 2012 : La Géorgie double sa contribution à la FIAS, devenant ainsi l'un des plus gros fournisseurs de troupes parmi les pays non OTAN.

Septembre 2014 : Le président géorgien, Guirgui Margvelachvili, participe au sommet du pays de Galles, au cours duquel les dirigeants des pays de l'Alliance entérinent un paquet substantiel OTAN-Géorgie pour aider Tbilissi dans ses efforts d'amélioration de ses capacités de défense et de concrétisation de son objectif d'adhésion à l'OTAN.

Janvier 2015 : Après l'achèvement de l'opération de la FIAS en Afghanistan en décembre 2014, la Géorgie commence à contribuer à la mission de suivi dirigée par l'OTAN (« Resolute Support ») qui consiste à dispenser formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.

27 août 2015 : Le Centre conjoint OTAN-Géorgie de formation et d'évaluation est inauguré, sur le site militaire de Krtsanissi.

2 décembre 2015 : Dans une déclaration sur la politique de la porte ouverte de l'OTAN, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance, réunis à Bruxelles, rappellent leur décision de Bucarest et les décisions prises par la suite concernant la Géorgie. Ils saluent les progrès accomplis par le pays pour se rapprocher de l'Alliance et expriment leur détermination à intensifier leur soutien à la Géorgie.

8 juillet 2016 : Au sommet de l'OTAN à Varsovie, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance rencontrent leur homologue géorgien afin de débattre des progrès et des priorités de la coopération entre la Géorgie et l'OTAN, ainsi que des enjeux actuels sur le plan de la sécurité internationale. Les Alliés se félicitent des progrès significatifs qui ont été accomplis dans la mise en œuvre du paquet substantiel OTAN-Géorgie depuis son adoption au sommet du pays de Galles, en 2014. En outre, ils décident de prendre de nouvelles mesures pour intensifier la coopération, afin d'aider au renforcement des capacités de défense, de l'interopérabilité et des capacités de résilience de la Géorgie, notamment dans les domaines de la formation et de l'entraînement, de la communication stratégique, ainsi que de la défense et de la surveillance aériennes. Ils conviennent également d'accorder une attention accrue à la sécurité dans la région de la mer Noire.

10-21 novembre 2016 : Un exercice de dix jours faisant intervenir 250 personnels se déroule au Centre conjoint OTAN-Géorgie de formation et d'évaluation, à Krtsanissi. Le but est de rendre les officiers d'état-major géorgiens plus à même de travailler avec leurs homologues des pays de l'Alliance pour

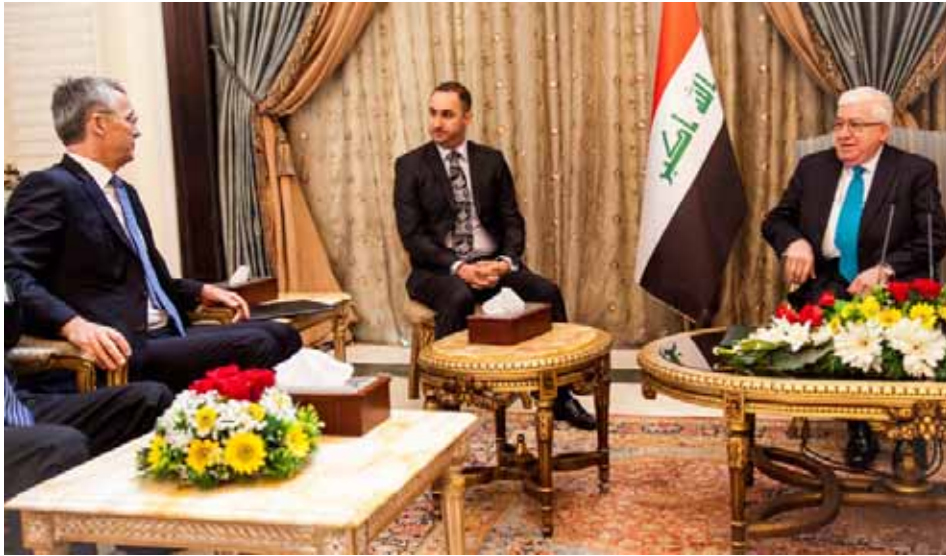
planifier et conduire des opérations de réponse aux crises. C'est la première fois que l'état-major général de la Géorgie dirige un exercice multinational de réponse aux crises.

Août 2017 : Suite à une demande d'assistance, des pays membres et des pays partenaires de l'OTAN aident la Géorgie à maîtriser un vaste feu de forêt dans la région de Samtskhé-Djavakhétie.

6 décembre 2017 : Lors d'une réunion de la Commission OTAN-Géorgie, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN réaffirment leur soutien pratique et politique à la Géorgie ainsi que leur attachement à l'adhésion, à terme, de ce pays à l'Alliance. Ils soulignent que l'OTAN est fermement attachée à la sécurité et à l'intégrité territoriale de la Géorgie, appelant la Russie à revenir sur sa décision de reconnaître les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et à retirer ses forces du territoire géorgien.

Relations avec l'Iraq

L'OTAN et l'Iraq sont engagés dans un dialogue politique et une coopération pratique visant à développer la capacité des forces de sécurité de l'Iraq, ses institutions de défense et de sécurité, ainsi que ses académies nationales de défense. Suite à la défaite de l'EIL/Daech en Iraq et au rétablissement de l'autorité souveraine sur tout le territoire iraquien fin 2017, l'OTAN renforce ses activités de formation et de conseil en Iraq à la demande du gouvernement.



Points principaux

- L'Iraq figure au nombre des pays situés hors de la région euro-atlantique – souvent appelés « partenaires mondiaux » – avec lesquels l'OTAN s'attache à développer des relations.
- Ces relations s'appuient sur la coopération établie au travers de la mission OTAN de formation en Iraq (NTM-I) de 2004 à 2011, au cours de laquelle 15 000 officiers irakiens ont été formés.
- En 2011, l'OTAN a décidé d'accorder le statut de partenaire à l'Iraq, et un programme individuel de partenariat et de coopération, approuvé par les deux parties, a été signé en septembre 2012 pour donner un cadre au dialogue politique et à la coopération adaptée.
- Au sommet de l'OTAN en 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance se sont dits prêts à envisager de prendre des mesures avec l'Iraq dans le cadre de l'initiative OTAN de renforcement des capacités de défense (DCB) et des capacités de sécurité s'y rapportant.
- À la demande du gouvernement iraquien, l'OTAN a approuvé en juillet 2015 un paquet de mesures de renforcement des capacités de défense pour apporter une aide dans un certain nombre de domaines prioritaires où elle pourrait apporter une valeur ajoutée. La première phase des formations à l'étranger a démarré en avril 2016 avec un stage de « formation des formateurs » dispensé à 350 officiers irakiens en Jordanie.
- Au sommet de Varsovie, en 2016, les dirigeants des pays de l'Alliance ont décidé d'apporter un soutien direct à la coalition mondiale contre l'EIL/Daech en mettant à disposition des avions de surveillance AWACS de l'OTAN. Ils ont également décidé de mener des activités de formation et de renforcement des capacités en Iraq même, à la demande du gouvernement iraquien.

- En janvier 2017, une petite équipe de base composée de civils et de militaires de l'OTAN a été mise en place à Bagdad et chargée de coordonner les activités de formation et de renforcement des capacités à l'appui des forces et des institutions de sécurité iraqiennes. Des équipes mobiles ont commencé à se déployer en Iraq pour y dispenser des formations dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.
- En mai 2017, l'OTAN est devenue membre à part entière de la coalition mondiale contre l'EIL/Daech, dont tous les Alliés faisaient déjà partie.
- L'OTAN a félicité les forces de sécurité iraqiennes pour avoir imposé une défaite à l'EIL/Daech dans le pays et pour avoir rétabli l'autorité souveraine sur tout le territoire iraqien fin 2017.
- Depuis, l'OTAN a répondu favorablement à une demande de l'Iraq concernant le renforcement des activités de formation et de conseil en Iraq, y compris pour ce qui est de la transformation de ses activités de formation actuelles à Bagdad en une « mission » d'ici à son sommet de juillet 2018.

Pour en savoir plus

Coopération pratique

La coopération entre l'OTAN et l'Iraq repose sur les principes de respect de la souveraineté, du droit international, de coappropriation et d'intérêt mutuel. Le partenariat permet d'ancrer et de renforcer la capacité de l'Iraq à contribuer de façon constructive à la sécurité régionale. Il reflète l'engagement à long terme de l'OTAN en faveur de la mise en place, en Iraq, de capacités permettant à ce pays de faire face à des menaces et à des défis communs.

Le début des relations entre l'OTAN et l'Iraq remonte à 2004, lorsque l'OTAN a établi une mission de formation en Iraq (NTM-I), à la demande du gouvernement intérimaire iraqien et conformément à la résolution 1546 du Conseil de sécurité de l'ONU, pour aider l'Iraq à constituer des forces armées efficaces en fournissant formation, mentorat et équipements. De 2004 à 2011, la NTM-I a permis de former plus de 5 000 militaires et plus de 10 000 policiers en Iraq. Près de 2 000 stages ont été organisés dans les pays de l'Alliance. Des équipements militaires d'une valeur de plus de 115 millions d'euros ont été donnés et des dons au profit de fonds d'affectation spéciale d'un montant de 17,5 millions d'euros ont été faits par vingt-six pays de l'Alliance.

En avril 2011, l'OTAN a décidé d'accorder à l'Iraq le statut de pays partenaire. Au travers d'un programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP) approuvé par les deux parties, l'OTAN et l'Iraq se sont engagés à continuer d'œuvrer au développement des capacités des institutions de sécurité et de défense iraqiennes. Ce programme fournit un cadre pour la tenue d'un dialogue politique et pour la coopération en matière de formation dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, la gestion de crise et la protection des infrastructures énergétiques critiques.

Au sommet de l'OTAN qui s'est tenu au pays de Galles en 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont réaffirmé leur attachement au partenariat OTAN-Iraq et se sont dits prêts à envisager de prendre des mesures dans le cadre de l'initiative OTAN de renforcement des capacités de défense (DCB) et des capacités de sécurité s'y rapportant. Cette initiative a été lancée pour appuyer la contribution globale de l'Alliance à la sécurité et à la stabilité internationales et à la prévention des conflits. Dictée par la demande, elle offre aux partenaires qui en expriment le souhait une aide au-delà de ce que proposent les programmes existants, mettant à profit la grande expertise de l'OTAN en matière de conseil, d'assistance, de soutien, d'entraînement, de formation et de mentorat dans le secteur de la défense et dans le secteur de la sécurité s'y rapportant.

Suite à une demande du premier ministre, M. Al-Abadi, un paquet DCB pour l'Iraq a été approuvé par les Alliés en juillet 2015. Il contient des mesures d'aide en relation avec la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), le traitement des dispositifs explosifs et le déminage ; la médecine militaire et l'aide

médicale ; les avis sur la réforme du secteur de la sécurité ; le soutien à la planification civilo-militaire des opérations ; les plans civils d'urgence et l'état de préparation ; la cyberdéfense et la formation militaire.

En 2016, 350 officiers iraqiens ont suivi une formation au Centre d'entraînement Roi Abdallah II pour les opérations spéciales en Jordanie dans les domaines hautement prioritaires que sont la lutte anti-EEI, la médecine militaire et la planification civilo-militaire. L'OTAN prodigue aussi des avis aux autorités iraqiennes sur la réforme du secteur de la sécurité, avis qui ont d'abord été donnés dans le cadre de visites d'équipes mobiles en Iraq à partir de février 2016.

Au sommet de l'OTAN tenu à Varsovie en juillet 2016, les dirigeants des pays alliés sont convenus de conduire, parallèlement aux formations en cours en Jordanie, des activités de formation et de renforcement des capacités en Iraq. Une équipe de base OTAN a été déployée à Bagdad, et des formations sont données sur place depuis janvier 2017. Les principaux interlocuteurs de l'OTAN à Bagdad sont le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur, le service de contre-terrorisme, et le bureau du conseiller à la sécurité nationale.

L'action de l'OTAN en Iraq porte principalement sur les domaines choisis avec les autorités iraqiennes, en fonction des besoins des forces et des institutions de sécurité iraqiennes, et dans lesquels l'OTAN peut apporter une valeur ajoutée. Les activités OTAN de formation et de développement des capacités n'ont pas de durée fixe. Les pays de l'OTAN évaluent régulièrement les progrès accomplis, en étroite consultation avec les autorités iraqiennes.

Sur le terrain, l'OTAN coordonne ses activités avec toute une série d'acteurs internationaux, dont les Nations Unies, la coalition mondiale contre l'EIL/Daech, l'Union européenne et différents pays, pour assurer leur complémentarité avec celles d'autres membres de la communauté internationale à l'appui de la stabilité à long terme de l'Iraq.

Depuis février 2018, l'OTAN planifie une mission « non combattante » de formation et de renforcement des capacités à la demande du gouvernement iraqien. Les activités actuelles seront élargies à des écoles et à des institutions supplémentaires, le but étant d'aider l'Iraq à mettre en place des structures et des institutions de sécurité nationales plus efficaces, plus transparentes et plus inclusives et à en assurer la pérennité. C'est essentiel pour la stabilité de l'Iraq et de l'ensemble de la région.

Les grandes étapes des relations

22 juin 2004 : Dans une lettre adressée au secrétaire général de l'OTAN, le premier ministre par intérim de l'Iraq, M. Ilyad Allawi, demande à l'OTAN de fournir une aide à son gouvernement dans le cadre de formations et d'une assistance technique.

28 juin 2004 : Réunis pour le sommet d'Istanbul, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN conviennent, le jour même du transfert officiel de la souveraineté à un gouvernement intérimaire iraqien, d'apporter une aide à l'Iraq pour la formation de ses forces de sécurité.

30 juillet 2004 : La mission OTAN de mise en œuvre de la formation en Iraq est établie et chargée de définir les méthodes les plus appropriées à adopter pour assurer la formation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Les premiers éléments sont déployés à Bagdad le 7 août et sont rejoints par une équipe de cinquante officiers.

22 septembre 2004 : Le Conseil de l'Atlantique Nord décide d'accroître l'aide fournie par l'OTAN à l'Iraq, en créant notamment dans le pays un centre iraqien d'entraînement, de formation et d'enseignement de la doctrine appuyé par l'OTAN.

Novembre 2004 : Les autorités militaires de l'OTAN établissent un concept d'opérations détaillé sur l'extension de l'aide, y compris des règles d'engagement destinées à garantir la protection des forces.

9 décembre 2004 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN autorisent le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) à passer à l'étape suivante de la mission.

16 décembre 2004 : Le SACEUR donne l'ordre d'activation ouvrant la voie au déploiement de 300 personnels supplémentaires (formateurs et éléments de soutien). Suite à cet ordre d'activation, la mission change de nom et devient mission OTAN de formation – Iraq (NTM-I).

Fin 2004 : La NTM-I est maintenant établie, suite à la demande du gouvernement intérimaire iraquien et conformément à la résolution 1546 du Conseil de sécurité de l'ONU, pour aider l'Iraq à constituer des forces armées efficaces en fournissant formation, mentorat et équipements.

Février 2005 : La NTMI dispose de tout son effectif et de l'ensemble de ses ressources.

2006 : Au sommet de l'OTAN à Riga, les dirigeants des pays de l'Alliance décident de développer des possibilités de formation spécifiques dans le cadre du mandat de la NTM-I.

2007 : Les Alliés décident d'élargir leur aide à la formation en Iraq en offrant à la police fédérale une formation de type gendarmerie, afin de lui permettre d'assurer le relais entre les tâches courantes de police et les opérations militaires.

Décembre 2008 : À la demande du premier ministre iraquien, M. Al-Maliki, l'OTAN élargit le champ d'activité de la NTM-I à l'entraînement des cadres des forces navales et des forces aériennes, à la réforme de la défense, à l'établissement d'institutions de défense, et à la traçabilité des armes légères et de petit calibre.

5 octobre 2010 : À la demande du ministre iraquien de l'Intérieur, M. Bolani, l'Italie annonce qu'elle compte dispenser une formation spécialisée dans le domaine de la police pétrolière au gouvernement iraquien et dans le cadre de la NTM-I.

Avril 2011 : Les Alliés décident d'accorder à l'Iraq le statut de pays partenaire.

31 décembre 2011 : La NTM-I est suspendue faute d'accord sur le statut juridique des troupes OTAN opérant sur le terrain.

Mai 2012 : L'Iraq soumet officiellement son projet de programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP) à l'OTAN.

Juin 2012 : Une cellule de transition OTAN temporaire d'un an ouvre ses portes à Bagdad pour assurer une transition souple de la NTM-I à un programme de partenariat ordinaire et pour aider le gouvernement iraquien à mettre en place un mécanisme interministériel chargé de déterminer les besoins capacitaires du pays.

24 septembre 2012 : L'IPCP OTAN-Iraq est signé ; il se concentre principalement sur la formation et l'entraînement, la lutte contre le terrorisme, la lutte anti-EEI, le traitement des dispositifs explosifs, et le renforcement des institutions de défense.

31 juillet 2015 : Suite à la demande formulée par le gouvernement iraquien pour obtenir une aide au travers de l'initiative de renforcement des capacités de défense (DCB), les pays de l'OTAN approuvent un paquet DCB basé sur les besoins iraqiens.

1er mars 2016 : Lors de sa première visite officielle en Iraq, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, s'entretient avec le président, Fouad Massoum, et avec le premier ministre, Haïdar Al-Abadi. Il se félicite que les forces iraqiennes aient réussi à repousser l'EIL/Daech et fait l'éloge des efforts que le gouvernement fournit pour renforcer la confiance entre les différentes communautés présentes en Iraq, élément essentiel pour instaurer une stabilité à long terme dans le pays.

Avril 2016 : La formation des forces de sécurité iraqiennes au titre de l'initiative DCB démarre en Jordanie, avec 350 officiers formés entre avril et décembre 2016.

19 mai 2016 : Les ministres des Affaires étrangères s'accordent à dire que l'OTAN devrait faire davantage pour projeter la stabilité au-delà des frontières de l'Alliance en entraînant les forces locales à assurer la sécurité de leur propre territoire et à repousser les groupes extrémistes.

Juillet 2016 : Au sommet de l'OTAN à Varsovie, les dirigeants des pays de l'Alliance répondent favorablement à une demande du premier ministre iraquien, M. Al-Abadi, et conviennent de commencer à former et à conseiller les forces et les institutions de sécurité iraqiennes, tout en formant des officiers et des sous-officiers iraqiens à l'étranger.

Juillet 2016 : Au sommet de Varsovie toujours, les dirigeants des pays de l'Alliance décident d'apporter un soutien direct à la coalition mondiale contre l'EIL/Daech en mettant à disposition des avions de surveillance AWACS de l'OTAN.

18 octobre 2016 : Le ministre iraquien des Affaires étrangères, Ibrahim Al-Jaafari, est accueilli au siège de l'OTAN par le secrétaire général de l'Organisation, Jens Stoltenberg, pour un entretien sur le soutien de l'Alliance à l'Iraq et sur les développements politiques et en matière de sécurité, notamment l'offensive en cours pour libérer la ville de Mossoul.

25 mai 2017 : L'OTAN rejoint la coalition mondiale contre l'EIL/Daech.

Janvier 2017 : Une équipe de base OTAN est déployée à Bagdad pour coordonner les activités de formation et de renforcement des capacités dans le pays.

Novembre 2017 : Le gouvernement iraquien annonce la victoire contre les terroristes de l'EIL/Daech et reprend le contrôle de son territoire, libérant plus de 7,5 millions de personnes du joug de Daech.

22 janvier 2018 : Le secrétaire à la Défense des États-Unis, M. James Mattis, envoie une lettre demandant à l'OTAN, au nom de la coalition mondiale contre l'EIL/Daech, d'intensifier ses activités actuelles de formation et de conseil en Iraq, le but étant de passer à une mission d'ici au sommet de l'OTAN à Bruxelles, en juillet 2018.

Février 2018 : La conférence sur la reconstruction de l'Iraq organisée au Koweït rassemble 70 pays et organisations internationales ainsi que 2 000 entreprises du secteur privé et permet de recueillir près de 300 millions de dollars pour la reconstruction.

Février 2018 : À la demande du gouvernement iraquien et de la coalition mondiale contre l'EIL/Daech, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN conviennent de lancer la planification d'une mission OTAN de formation en Iraq, en vue de pérenniser les activités de formation en cours.

5 mars 2018 : Lors de sa deuxième visite officielle en Iraq, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, rencontre le président et le premier ministre iraqiens et visite les installations d'entraînement de l'OTAN à Besmaya.

26 avril 2018 : Le Conseil de l'Atlantique Nord approuve le concept d'opération pour une mission OTAN en Iraq.

22 juin 2018 : La Conseil de l'Atlantique Nord approuve le plan d'opération pour une mission OTAN en Iraq.

Relations avec la République de Moldova

La République de Moldova contribue à l'opération dirigée par l'OTAN au Kosovo et coopère avec les Alliés et des pays partenaires dans de nombreux autres domaines. La priorité est donnée au soutien à apporter aux efforts de réforme du pays et au renforcement des capacités dans les secteurs de la défense et de la sécurité.



Points principaux

- La République de Moldova, dont la neutralité est inscrite dans la constitution, cherche toutefois à se rapprocher des institutions euro-atlantiques et à s'aligner sur leurs normes.
- L'adhésion de la République de Moldova au Conseil de coopération nord-atlantique (en 1992) et au programme de Partenariat pour la paix (en 1994) a marqué le début des relations de ce pays avec l'OTAN.
- Le programme de coopération du pays avec l'OTAN est décrit dans un plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP), qui est un document public défini pour une période de deux ans.
- Au sommet de l'OTAN qui s'est tenu au pays de Galles en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont proposé d'intensifier le soutien, les conseils et l'assistance fournis à la République de Moldova dans le cadre de la nouvelle initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB).
- La République de Moldova fournit des troupes à la Force pour le Kosovo (KFOR) depuis mars 2014.

Pour en savoir plus

Principaux domaines de coopération

Coopération dans le domaine de la sécurité

La participation de la République de Moldova à des formations et à des exercices du Partenariat pour la paix (PPP) permet au 22e bataillon de maintien de la paix de développer son aptitude à opérer avec les

forces d'autres pays, en particulier dans des opérations de gestion de crise et de maintien de la paix. Ces unités pourraient être mises à disposition pour des opérations OTAN de soutien de la paix. En mars 2014, plus de 40 soldats moldoves (une section de combat d'infanterie et une équipe de neutralisation des explosifs et munitions (NEM)) ont été déployés à l'appui de l'opération de soutien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo.

L'OTAN ne participe pas directement au processus de règlement du conflit dans la région de Transnistrie, mais elle suit attentivement les développements dans la région, et l'Alliance attend de la Russie qu'elle respecte ses obligations internationales, y compris l'intégrité territoriale et la liberté politique des pays voisins.

Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

S'agissant de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, domaine de coopération majeur, la République de Moldova peut profiter de l'expérience considérable que possèdent l'OTAN et ses membres en la matière. Les Alliés aident en outre le pays dans le processus plus large de réformes démocratiques, institutionnelles et judiciaires.

Au sommet de l'OTAN tenu en 2014 au pays de Galles, la République de Moldova a été invitée à participer à l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB), qui venait d'être mise en place dans le but de fournir des avis d'experts et une aide aux partenaires intéressés. En réponse à une demande des autorités moldoves, un paquet de mesures adaptées a été entériné par les ministres de la Défense des pays de l'OTAN en juin 2015 afin d'aider la République de Moldova à renforcer et à moderniser ses forces armées ainsi qu'à réformer ses structures de sécurité nationale.

Le paquet DCB sera mis en œuvre en deux phases. Pendant la première phase – actuellement en cours –, l'OTAN fournit conseil et assistance pour la mise en place d'une stratégie de sécurité nationale, d'une stratégie de défense nationale, d'une stratégie militaire et de plans de défense, d'une structure de forces pour la République de Moldova et des capacités requises. L'OTAN envoie régulièrement des experts des réformes de défense dans le pays pour aider les autorités moldoves à élaborer des orientations et des directives clés de niveau politique et stratégique destinées au secteur de la défense et au développement des forces armées du pays. Pendant la deuxième phase, l'OTAN continuera de fournir des conseils et elle apportera une aide pour des aspects spécifiques de la transformation des forces armées et des institutions concernées de la République de Moldova.

Parallèlement à ces deux phases de mise en œuvre du paquet DCB, l'OTAN apporte un soutien à la République de Moldova dans plusieurs domaines spécifiques, tels que la cybergérence, la formation en matière de défense, le développement de l'intégrité et la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

L'OTAN et différents pays membres continuent d'aider la République de Moldova à mettre en place, pour un coût raisonnable, des forces modernes, mobiles, à niveau de préparation élevé, bien équipées et capables d'opérer avec les forces d'autres pays. À cet égard, la participation du pays, depuis 1997, au processus de planification et d'examen du PPP (PARP) est essentielle. Les principaux projets de réforme sont notamment l'amélioration des structures de commandement et de contrôle, de la logistique militaire, de la gestion du personnel et de l'entraînement, ainsi que le renforcement des moyens de patrouille aux frontières de la République de Moldova.

Le pays a également pour objectif de mettre sur pied et d'entraîner des unités spécialisées en vue de parvenir à une interopérabilité totale, et sa participation au concept de capacités opérationnelles est un moyen d'y parvenir.

Les efforts visant à l'amélioration de la formation et de l'entraînement militaires en République de Moldova sont axés principalement sur l'Académie militaire et sur son centre de formation continue, reconnu comme centre de formation et d'entraînement des partenariats. Ces deux établissements coopèrent étroitement avec des experts de l'OTAN. La République de Moldova a reçu, dans le cadre du

programme OTAN de renforcement de la formation « défense », des conseils sur la manière de mettre en place, de développer et de réformer les établissements de formation des secteurs militaire, de la sécurité et de la défense.

La République de Moldova participe également au programme pour le développement de l'intégrité (BI). Le ministère de la Défense a mené à bien le processus OTAN d'autoévaluation et d'évaluation collégiale de l'intégrité en janvier 2016. Il bénéficie à présent d'une aide et de conseils sur mesure pour le renforcement de l'intégrité, de l'obligation de rendre compte, de la transparence et de la bonne gouvernance dans les secteurs de la défense et de la sécurité.

Par ailleurs, le pays collabore avec l'OTAN à la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui met en lumière l'effet disproportionné de la guerre et des conflits sur les femmes et les enfants. Cette résolution préconise que les femmes participent pleinement, sur un pied d'égalité et à tous les niveaux aux travaux qui vont des premiers stades de la prévention des conflits à la reconstruction post-conflit en passant par le maintien de la paix et de la sécurité. Avec l'appui du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), la République de Moldova a élaboré son premier plan d'action national interinstitutionnel pour la mise en application de la résolution 1325, lequel a été approuvé par le gouvernement en mars 2018.

Fonds d'affectation spéciale pour la destruction et le stockage de pesticides

Un fonds d'affectation spéciale de l'OTAN a été établi en 2007 au profit de la République de Moldova afin de canaliser le financement et le soutien d'un projet ayant pour objet la destruction ou le stockage dans de bonnes conditions de réserves excédentaires d'anciens pesticides et produits chimiques dangereux, qui étaient enfouis ou dispersés dans tout le pays et qui représentaient un risque de plus en plus élevé pour la population et l'environnement. Il était prévu de détruire 1 269 tonnes de pesticides, reconditionnés et centralisés dans le cadre de projets antérieurs. Le projet s'est achevé avec succès en juin 2018, avec l'évacuation du tout dernier lot. Une cérémonie de clôture a eu lieu le 28 juin dans la ville de Singerei en présence de représentants du pays et de l'OTAN.

Ce projet, d'un coût total de 2,2 millions d'euros, a été financé sur un fonds d'affectation spéciale de l'OTAN alimenté par 18 pays membres et pays partenaires de l'OTAN. Il s'inscrivait dans le cadre d'une initiative en trois phases relevant de la politique de fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP, élaborée par l'Organisation et le ministère moldave de la Défense en coopération avec d'autres organisations internationales.

Préparation du secteur civil

La planification civile d'urgence est un autre domaine de coopération. Au travers de sa participation à des activités organisées par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), la République de Moldova développe ses capacités nationales de gestion des situations d'urgence et des catastrophes dans le domaine civil. En consultation avec les Alliés, le pays s'efforce aussi de renforcer le cadre juridique permettant de faire face à ce type d'urgences, et d'établir un système civil d'informations sur les crises, qui permette de coordonner les activités en cas d'urgence.

Programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS)

La République de Moldova participe activement au programme SPS. Outre le soutien à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, la coopération est surtout axée actuellement sur la défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), la cyberdéfense et la lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités de défense, le programme SPS a appuyé un projet pluriannuel qui visait à établir un laboratoire de cyberdéfense à l'Université technique de la République de Moldova. Inauguré en octobre 2016, ce laboratoire, qui a reçu ses équipements grâce au soutien fourni par le programme SPS, sert de centre de recherche et d'entraînement pour les fonctionnaires des institutions gouvernementales moldaves, ainsi que pour les jeunes scientifiques et les étudiants de l'université. Sur la base de ces travaux, un autre projet SPS pluriannuel, lancé en

février 2018, vise à développer les capacités de cyberdéfense des forces armées moldoves pour permettre à ces dernières de faire face aux nouvelles cybermenaces, souvent complexes, susceptibles de compromettre le fonctionnement, la sécurité et l'infrastructure critique des systèmes informatiques militaires.

Un autre projet pluriannuel concerne le développement d'une capacité de lutte contre les menaces que représentent les agents biologiques infectieux, notamment le bacille du charbon. Il s'agit d'établir un laboratoire biologique mobile et de former des experts afin de renforcer la détection précoce et la réponse rapide. Par ailleurs, un projet lancé en janvier 2018 porte sur l'élaboration d'un cadre de contrôle innovant pour la gestion des véhicules aériens sans pilote (UAV) déployés spécifiquement à l'appui de missions de lutte contre le terrorisme en milieu urbain.

Information du public

La République de Moldova et l'OTAN souhaitent mieux faire connaître l'Organisation ainsi que les avantages que présente la coopération du pays avec l'Alliance, et faciliter l'accès aux informations dans ce domaine. La Division Diplomatie publique du siège de l'Organisation appuie les activités du Centre d'information et de documentation sur l'OTAN. L'Alliance aide aussi la République de Moldova à améliorer la formation des spécialistes de l'information du public au sein de ses forces armées.

Le Bureau de liaison de l'OTAN, qui a ouvert en décembre 2017, joue lui aussi un rôle important consistant à informer l'opinion publique sur ce qu'est l'OTAN et sur le soutien qu'elle apporte à la République de Moldova.

Cadre de la coopération

Les domaines de coopération, les plans de réforme et les processus de dialogue politique sont décrits en détail dans le plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP), qui est défini d'un commun accord avec l'OTAN pour une période de deux ans. Les principaux domaines de coopération sont le soutien à la mise en œuvre de vastes réformes, l'aide à l'élaboration de documents stratégiques, l'établissement des plans et des budgets de défense, le développement de l'interopérabilité d'éléments des forces armées, ainsi que le renforcement de la formation et de l'entraînement militaires en République de Moldova.

La République de Moldova coopère également avec l'OTAN et certains pays partenaires dans de nombreux autres domaines au travers du PPP et du Conseil de partenariat euro atlantique (CPEA).

En décembre 2017, à la demande du gouvernement moldove, l'OTAN a ouvert un Bureau de liaison civil à Chisinau, ayant pour mission de promouvoir la coopération pratique entre la République de Moldova et l'OTAN et de faciliter le soutien que l'Organisation apporte aux réformes menées dans le pays.

Évolution des relations

1992 : La République de Moldova devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA), rebaptisé Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) en 1997.

1994 : La République de Moldova adhère au Partenariat pour la paix (PPP).

1997 : La République de Moldova s'engage dans le processus de planification et d'examen (PARP) du PPP.

Mai 2006 : La République de Moldova conclut avec l'OTAN son premier plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP).

Septembre 2006 : La République de Moldova accueille les exercices PPP « Cooperative Longbow » et « Cooperative Lancer ».

Juillet 2007 : La phase I d'un projet de destruction de pesticides et d'autres produits chimiques dangereux est menée à bien, avec la centralisation des réserves dans des centres régionaux de stockage.

Octobre 2007 : Un centre d'information et de documentation sur l'OTAN est inauguré.

31 juillet 2008 : Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) reçoit une demande urgente de la République de Moldova et de l'Ukraine pour les aider à faire face à d'importantes inondations.

30 octobre 2008 : Le secrétaire général de l'OTAN, au cours d'une visite en République de Moldova, s'entretient avec le président Vladimir Voronine ainsi qu'avec les principaux ministres, prononce un discours à l'université d'État de Chisinau et visite le Centre d'information et de documentation sur l'OTAN.

2010 : La phase II du projet de destruction de pesticides et d'autres produits chimiques dangereux est menée à bien, ce qui donne lieu à l'établissement d'un laboratoire d'analyse des stocks de produits chimiques.

20 août 2010 : Un nouvel IPAP est approuvé, le premier que les autorités moldoves décideront par la suite de rendre public.

Août 2011 : La République de Moldova accueille l'exercice Codrii 2011, organisé par l'EADRCC.

Juillet 2013 : La phase III du projet de destruction de pesticides et d'autres produits chimiques dangereux est lancée, ayant pour objet la destruction de 950 tonnes de produits chimiques.

Mai 2014 : Le secrétaire général délégué de l'OTAN, M. l'ambassadeur Alexander Vershbow, effectue une visite de trois jours en République de Moldova.

Septembre 2014 : Au sommet du pays de Galles, la République de Moldova est invitée à participer à l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (DCB), qui vient d'être mise en place dans le but de fournir des avis d'experts et une aide aux partenaires intéressés.

16 mars 2015 : Le premier ministre, M. Chiril Gaburici, se rend à l'OTAN pour s'entretenir avec le secrétaire général, M. Jens Stoltenberg, du renforcement du partenariat.

Juin 2015 : Le Comité des partenariats et de la sécurité coopérative (PCSC) de l'OTAN effectue une visite de deux jours en République de Moldova pour évoquer l'approfondissement de la coopération et du dialogue.

24 juin 2015 : Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN entérinent un paquet de mesures dans le cadre de l'initiative DCB afin d'aider la République de Moldova à améliorer ses institutions de défense et de sécurité.

8-9 juillet 2016 : Au sommet de l'OTAN à Varsovie, les Alliés déclarent qu'ils soutiennent l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la République de Moldova, et qu'ils appuient les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique des conflits dans le Sud-Caucase, ainsi qu'en République de Moldova. Ils soulignent en outre qu'ils restent déterminés à aider à projeter la stabilité en collaborant avec différents partenaires, dont la République de Moldova, dans le but de renforcer leurs capacités de sécurité et de défense.

29 novembre 2016 : Le premier ministre moldove, M. Pavel Filip, effectue une visite au siège de l'OTAN pour discuter des moyens de renforcer le partenariat entre son pays et l'Alliance. Le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, et M. Filip signent un accord ouvrant la voie à l'établissement d'un bureau de liaison de l'OTAN à Chisinau, qui contribuera à promouvoir la coopération pratique et à améliorer le soutien que l'OTAN apporte aux réformes et au renforcement des capacités.

7 février 2017 : Le président moldove, M. Igor Dodon, rencontre la secrétaire générale déléguée de l'OTAN, Mme Rose Gottemoeller, au siège de l'OTAN pour discuter du partenariat entre son pays et l'Alliance. La secrétaire générale déléguée remercie la République de Moldova pour sa contribution à la mission de soutien de la paix que l'OTAN dirige au Kosovo, qui permet par ailleurs aux troupes moldoves d'acquérir une expérience précieuse. Par ailleurs, elle met en avant le soutien que l'OTAN apporte à la formation de près de 2 000 Moldoves dans des domaines comme la lutte contre la corruption dans le



secteur de la défense, la sécurité des frontières et les plans civils d'urgence. Elle cite également l'aide fournie à la République de Moldova sous la forme de divers projets (destruction des stocks de pesticides dangereux, de mines antipersonnel, de munitions excédentaires et de propergol), auxquels l'Alliance a contribué à hauteur de 4,5 millions d'euros.

30 mars 2017 : Le premier ministre moldove, M. Pavel Filip, rencontre le secrétaire général de l'OTAN au siège de l'Organisation pour discuter du cadre de coopération élaboré à la demande du gouvernement moldove et approuvé par les deux parties.

8 décembre 2017 : La secrétaire générale déléguée de l'OTAN, Mme Rose Gottemoeller, et le premier ministre moldove, M. Pavel Filip, inaugurent le Bureau de liaison de l'OTAN en République de Moldova. Cet organe, composé entièrement de civils, contribuera au dialogue et à la coopération entre l'Organisation et le pays.

Les relations avec la Suède

L'OTAN et la Suède coopèrent activement dans des opérations de paix et de sécurité et ont mis en place une coopération pratique dans de nombreux autres domaines, y compris la formation et l'entraînement, et la réforme de la défense.



Le ministre suédois de la Défense, Peter Hultqvist, et le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg (novembre 2014)

Points principaux

- La coopération de la Suède avec l'OTAN, qui a pour base la politique de non-alignement militaire appliquée de longue date par ce pays et un consensus national solide, est axée sur des domaines d'intérêt commun.
- La coopération s'est renforcée depuis que la Suède a rejoint le programme de partenariat pour la paix de l'OTAN, en 1994, et qu'elle est devenue membre du Conseil de partenariat euro-atlantique, en 1997.
- La Suède est l'un des partenaires les plus actifs de l'OTAN, et elle apporte une contribution précieuse à la mission Resolute Support dirigée par l'OTAN en Afghanistan ainsi qu'à la coalition mondiale contre l'EIL/Daech ; c'est l'un des cinq pays qui se sont vu offrir davantage d'opportunités de dialogue et de coopération avec l'OTAN.
- Une priorité importante de cette coopération est de développer des capacités interopérables et de maintenir l'aptitude des forces armées suédoises à opérer avec celles des pays de l'OTAN et d'autres pays partenaires dans le cadre d'opérations multinationales de soutien de la paix.
- Dans le contexte de sécurité actuel, et compte tenu des préoccupations grandissantes que suscitent les activités militaires de la Russie, l'OTAN intensifie sa coopération avec la Suède et la Finlande dans la région de la Baltique.
- La Suède soutient activement la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et elle accueille le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires au Centre international des forces armées suédoises.
- Le rôle joué par la Suède dans la formation des forces des pays partenaires de l'OTAN est grandement apprécié, de même que son soutien à un certain nombre de projets sur fonds d'affectation spéciale menés dans d'autres pays partenaires et consacrés à des questions de réforme de la défense et de renforcement des capacités.

Pour en savoir plus

Principaux domaines de coopération

Coopération dans le domaine de la sécurité

La Suède est l'un des cinq pays dénommés « partenaires "nouvelles opportunités"¹ », qui contribuent de façon particulièrement significative aux opérations de l'OTAN et à d'autres objectifs de l'Alliance. Le pays se voit dès lors offrir davantage d'opportunités de dialogue et de coopération avec les Alliés.

Dans le contexte de sécurité actuel, et compte tenu des préoccupations grandissantes que suscitent les activités militaires et non militaires de la Russie, l'OTAN intensifie sa coopération avec la Suède et la Finlande. Cela se traduit par le développement du dialogue politique, y compris aux plus hauts niveaux, et des échanges d'informations sur la guerre hybride, par la coordination des entraînements et des exercices, et par la recherche d'une meilleure connaissance commune de la situation, le but étant de faire face à des menaces communes et de mettre en place des actions conjointes, si nécessaire. Ces deux partenaires participent à la force de réaction de l'OTAN (NRF) renforcée dans un rôle complémentaire et sous réserve des décisions nationales, et ils ont des consultations régulières avec l'OTAN sur la sécurité dans la région de la mer Baltique.

Au sommet de l'OTAN au pays de Galles, en septembre 2014, la Suède et la Finlande ont signé un mémorandum d'entente sur le soutien du pays hôte, qui traite de questions liées à la fourniture de l'assistance civile et militaire aux forces alliées stationnées ou en transit sur leur territoire, en temps de paix, en temps de guerre ou en période de crise. Cet accord a été ratifié par le Parlement suédois le 1er juin 2016.

La Suède contribue activement aux opérations dirigées par l'OTAN. Sa première contribution remonte à 1995, lorsqu'elle a déployé un bataillon en Bosnie-Herzégovine au sein de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN. Depuis 1999, la Suède apporte son soutien à la force de maintien de la paix au Kosovo (KFOR).

Des troupes suédoises ont servi aux côtés des forces alliées dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, de 2003 jusqu'à l'achèvement de la mission de la FIAS, en 2014. Elles ont fourni des unités spécialisées et un soutien logistique et, à partir de 2006, elles ont dirigé l'équipe multinationale de reconstruction provinciale (PRT) de Mazar-i-Charif. La Suède contribue actuellement à la mission de suivi (« Resolute Support »), qui vise à poursuivre la formation, l'assistance et le conseil aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Elle a par ailleurs versé 13 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane.

En avril 2011, la Suède a contribué à l'opération Unified Protector (OUP), l'opération militaire menée par l'OTAN en Libye en vertu des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les forces aériennes suédoises ont déployé huit avions JAS Gripen, appuyés par un avion C-130 pouvant assurer le ravitaillement en vol, sur la base aérienne de Sigonella, en Sicile (Italie), pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye.

La Suède participe à de nombreux exercices du Partenariat pour la paix (PPP). Elle met à disposition, au cas par cas, un certain nombre d'unités pour des opérations, des entraînements et des exercices multinationaux, notamment ceux dirigés par l'Union européenne (UE) et l'OTAN. L'objectif des forces armées suédoises est d'être en mesure d'assurer le soutien d'un effectif pouvant compter jusqu'à 2 000 hommes déployés de façon permanente dans le cadre d'opérations, au niveau national ou international. Ce pool de forces regroupe des moyens terrestres, maritimes et aériens importants, y compris des unités mécanisées et blindées, des sous-marins, des corvettes, des avions de combat et de transport avec une unité de base aérienne déployable, des éléments d'appui tactique et de soutien logistique du combat, ainsi qu'un soutien spécialisé.

¹ Partenaires « nouvelles opportunités » : Australie, Finlande, Géorgie, Jordanie, Suède.

Les liens étroits que la Suède entretient avec ses voisins – le Danemark, la Finlande et la Norvège – se traduisent par sa participation à la Coopération nordique de défense (NORDEF), autre moyen concret et efficace, pour des États partageant les mêmes conceptions, de contribuer à la sécurité régionale et internationale, et de mettre en pratique la coopération, y compris par la mutualisation et le partage des capacités. Dans le cas de la Suède, cette activité est menée en parallèle avec le Groupement tactique nordique et avec la coopération avec les pays du pourtour de la mer Baltique et de l'Europe septentrionale.

Le pays adhère au concept de capacités opérationnelles (OCC), qui fait appel à un programme d'évaluation et de retour d'information devant permettre le développement et la formation des forces terrestres, maritimes, aériennes ou d'opérations spéciales des pays partenaires qui entendent se conformer aux normes de l'OTAN. Depuis 2011, la Suède participe régulièrement à l'exercice BRTE (Baltic Region Training Event), qui consiste en une série d'activités de planification, d'entraînement et d'exercice dirigées par le Commandement de composante aérienne alliée de Ramstein (Allemagne) et dont le but est d'accroître l'interopérabilité et de renforcer les capacités dans les États baltes. La Suède a également rejoint le Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération homologué par l'OTAN, situé en Estonie, et elle participe aux exercices Cyber Coalition de l'OTAN.

Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La participation à des opérations de maintien et de soutien de la paix aux côtés des Alliés permet à la Suède de compléter son propre processus de transformation militaire. La participation au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP a une incidence sur les travaux de planification et les activités de la Suède visant à développer les capacités et à accroître l'interopérabilité des forces armées suédoises.

La Suède coopère notamment avec l'Estonie, la Finlande et la Norvège dans le cadre de la mise en place d'une force multinationale de réaction rapide pour les opérations de soutien de la paix dirigées par l'UE. En dehors des périodes où elles sont en alerte pour les besoins de l'UE, les composantes suédoises de cette force seront disponibles pour des opérations dirigées par l'ONU ou par l'OTAN.

Dans le domaine du transport aérien stratégique, la Suède participe à deux initiatives : le programme pour la capacité de transport aérien stratégique (SAC) et la solution internationale pour le transport aérien stratégique (SALIS).

Le rôle de la Suède dans la formation des forces des pays partenaires de l'OTAN est grandement apprécié par les Alliés. En avril 1999, l'OTAN a officiellement déclaré le centre d'entraînement militaire d'Almnäs « Centre d'entraînement PPP ». En 2004, le Centre s'est installé dans de nouveaux locaux à Kungsängen, au nord de Stockholm. Le centre international des forces armées suédoises (SWEDINT) compte parmi ses activités des exercices et des entraînements, plus particulièrement dans les domaines de l'aide humanitaire, des services de secours, des opérations de soutien de la paix, des plans civils d'urgence et du contrôle démocratique des forces armées. Le Centre organise régulièrement des stages et des exercices d'entraînement dans le cadre du PPP. En janvier 2012 – à l'appui de la résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de sécurité de l'ONU sur le renforcement du rôle des femmes dans les affaires relatives à la paix et à la sécurité – les pays nordiques ont créé un Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires, pour s'assurer que la dimension de genre soit toujours prise en compte dans les opérations militaires.

Par ailleurs, la Suède continue d'apporter son soutien à un certain nombre de projets sur fonds d'affectation spéciale et d'activités DCB mis en œuvre dans d'autres pays partenaires, axés sur des domaines tels que la formation et l'évaluation d'unités militaires, la réadaptation médicale de personnels militaires blessés, le traitement des dispositifs explosifs et la lutte contre les engins explosifs improvisés, et le perfectionnement professionnel des personnels du secteur de la sécurité.

Préparation du secteur civil

La préparation du secteur civil reste un domaine majeur de coopération bilatérale. Les exigences de base pour la résilience des pays constituent un cadre de coopération précieux et sont au centre des

interactions de la Suède avec l'OTAN et son Comité des plans d'urgence dans le domaine civil. La Suède coopère également avec les Alliés dans les domaines des évaluations régionales et de la protection des infrastructures critiques, et pour ce qui est de fournir un soutien mutuel face aux conséquences de catastrophes ou d'accidents majeurs dans la zone euro-atlantique.

Dans cette optique, la Suède a participé à de nombreux exercices OTAN de gestion de crise, ainsi qu'à plusieurs exercices maritimes. En outre, des ressources civiles de la Suède figurent dans la liste des moyens disponibles pour les besoins du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). Il s'agit notamment d'équipes de recherche et de sauvetage, d'experts médicaux et d'unités de protection et de décontamination. La Suède mène régulièrement des exercices multifonctionnels majeurs rassemblant des civils, des militaires et des policiers (les exercices « Viking »), auxquels participent de nombreux autres pays, ainsi que des organisations internationales et des organisations et agences non gouvernementales.

Coopération scientifique dans le domaine de la sécurité

Dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), des scientifiques et des experts suédois ont pris part à de nombreux ateliers et séminaires de recherche avancée sur toute une série de sujets. Comptent parmi les principaux domaines de coopération la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN), la sécurité énergétique et la protection des infrastructures critiques contre les menaces hybrides. Les Alliés ont également approuvé un projet pluriannuel de lutte contre le terrorisme codirigé par les États-Unis et la Suède. Ce projet vise à créer une capacité pérenne d'évaluation des programmes de lutte contre l'extrémisme violent (CVE) et à contribuer à l'efficacité, à la transparence et à la redevabilité globales des programmes CVE.

■ Cadre de la coopération

L'OTAN et la Suède définissent précisément les domaines de coopération et le calendrier d'exécution correspondant dans le programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP), qui est approuvé conjointement pour une période de deux ans. Les principaux domaines de coopération sont notamment la sécurité et le maintien de la paix, la gestion de crise et les plans civils d'urgence.

La participation au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP contribue à développer l'interopérabilité et les capacités des forces suédoises susceptibles d'être mises à disposition pour des activités OTAN de formation et d'exercice et des opérations multinationales de gestion de crise et de soutien de la paix.

Depuis son adhésion au PPP, la Suède joue un rôle actif et met son expertise au service des autres partenaires et des Alliés, tout particulièrement dans les domaines du maintien de la paix, des plans civils d'urgence et de la coopération civilo-militaire.

■ Évolution des relations

1994 : La Suède adhère au Partenariat pour la paix (PPP).

1995 : La Suède s'associe au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP.

1996 : La Suède met des troupes à la disposition de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

1997 : La Suède adhère au Conseil de partenariat euro-atlantique, nouvellement créé.

1999 : Des troupes suédoises participent à la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo.

SWEDINT, le centre international des forces armées suédoises, est déclaré « Centre d'entraînement PPP ».

2001 : Des troupes suédoises se joignent aux forces dirigées par l'OTAN en Afghanistan.

2008 : La Suède accueille une démonstration en conditions réelles, à laquelle participent des civils et des militaires suédois et des pays de l'Alliance, dont l'objectif est de tester de nouvelles méthodes permettant de partager efficacement des informations critiques dans les situations d'urgence (exercice Viking 2008).

Septembre 2008 : La Suède mène avec l'OTAN un exercice conjoint à Enköping destiné à renforcer la coopération civilo-militaire en cas de situation d'urgence dans le domaine civil.

Mars 2010 : La Suède accueille conjointement avec la Finlande un séminaire intitulé « Le nouveau concept stratégique de l'OTAN – Une approche globale de la gestion de crise ».

Avril 2010 : La Suède participe à un exercice maritime (Brilliant Mariner) de la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

Mai 2010 : La Suède participe à un exercice international de cyberdéfense (Baltic Cyber Shield) organisé par plusieurs institutions gouvernementales suédoises et par le Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération.

2011 : La Suède mène un exercice multinational (Viking 2011), avec la participation d'organisations internationales et d'ONG.

Avril 2011 : La Suède décide de contribuer à l'opération Unified Protector (OUP), l'opération militaire menée par l'OTAN en Libye en vertu des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Janvier 2012 : Le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires est créé ; il est implanté au Centre international des forces armées suédoises.

Janvier 2013 : Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, se rend en Suède pour voir comment renforcer encore la coopération.

2013 : La Suède contribue à la Force de réaction de l'OTAN et prend part à l'exercice Steadfast Jazz, qui a servi à certifier la rotation de la NRF pour 2014.

Janvier 2014 : Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, se rend en Suède pour discuter des possibilités d'étendre encore la relation de partenariat.

Février 2014 : La Suède et la Finlande participent à Iceland Air Meet 2014 sous le commandement de la Norvège, qui a déployé des moyens en Islande afin de fournir des capacités aéroportées de surveillance et d'interception dans le cadre de la mission de l'OTAN visant à répondre aux besoins de préparation de l'Islande en temps de paix.

Septembre 2014 : Au sommet du pays de Galles, la Suède est désignée comme l'un des cinq pays qui fournissent des contributions particulièrement importantes aux opérations de l'OTAN et à la réalisation des autres objectifs de l'Alliance, et qui se verront offrir davantage d'opportunités de dialogue et de coopération avec les Alliés. Tout comme la Finlande, la Suède signe un mémorandum d'entente sur le soutien du pays hôte, qui traite des questions liées à l'assistance civile et militaire fournie aux forces alliées stationnées – ou en transit – sur leur territoire en temps de paix, de crise ou de guerre.

Janvier 2015 : Après l'achèvement de l'opération de la FIAS en Afghanistan en décembre 2014, la Suède commence à contribuer à la mission de suivi dirigée par l'OTAN (« Resolute Support ») qui consiste à dispenser formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.

9-10 juin 2015 : Le directeur général de l'État-major militaire international, le général de corps aérien Christopher Harper, visite la base aérienne de Ronneby et se rend à Stockholm, où il rencontre le chef d'état-major des forces armées suédoises, le général de corps d'armée Gyllensporre. Il félicite la Suède pour son rôle de contributeur proactif et efficace à la sécurité internationale.

12 juin 2015 : Lors d'une allocution prononcée à Stockholm dans le cadre du forum Folk och Försvar (« nation et défense »), le secrétaire général délégué de l'OTAN, l'ambassadeur Alexander Vershbow, se félicite du partenariat solide que la Suède entretient avec l'Alliance. Au cours de sa visite, il rencontre la ministre suédoise des Affaires étrangères, Margot Wallström, et le ministre de la Défense, Peter Hultqvist.

10 novembre 2015 : Dans le cadre de ses entretiens avec les ministres de la Défense des pays nordiques à Stockholm, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, salue les efforts visant à renforcer la coopération de défense entre les Alliés et les partenaires nordiques. Durant sa visite, le secrétaire général rencontre également le premier ministre suédois, Stefan Löfven, la ministre suédoise des Affaires étrangères, Margot Wallström, ainsi que des membres des commissions Défense et Affaires étrangères du Parlement suédois.

1^{er} décembre 2015 : Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, s'entretient avec Mme Wallström ainsi qu'avec le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères finlandais, Timo Soini, en marge des réunions des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, à Bruxelles. Ils évoquent les travaux entrepris pour développer les échanges d'informations, notamment sur la guerre hybride, la coordination des entraînements et des exercices, et la recherche d'une meilleure connaissance commune de la situation, le but étant d'aider l'OTAN, la Finlande et la Suède à faire face plus efficacement aux menaces communes et à mettre en place des actions conjointes, si nécessaire. Des pourparlers sont également en cours sur les moyens d'inclure les deux partenaires dans la Force de réaction de l'OTAN (NRF) renforcée, et des consultations régulières ont lieu concernant la sécurité dans la région de la mer Baltique.

20 avril 2016 : La Suède prend part à deux journées d'exercices aériens dans la région de la Baltique, aux côtés des forces aériennes de pays membres et de partenaires de l'OTAN, le but étant de tester les procédures d'urgence et de renforcer la coopération.

27-28 avril 2016 : Le président du Comité militaire de l'OTAN, le général Petr Pavel, en visite en Suède, rencontre le ministre de la Défense et le commandant suprême des forces armées suédoises pour des échanges de vues sur les défis de sécurité régionaux et sur les opportunités de renforcement de la coopération militaire.

19-20 mai 2016 : La ministre suédoise des Affaires étrangères participe, avec ses homologues des pays de l'OTAN, à une réunion consacrée à la coopération OTAN-UE.

8-9 juillet 2016 : Au sommet de l'OTAN à Varsovie, les Alliés soulignent combien il est important de renforcer davantage encore la coopération avec la Finlande et la Suède, notamment par des consultations politiques régulières, par le partage de la connaissance de la situation, et par la tenue d'exercices conjoints, afin de répondre rapidement et efficacement aux défis communs. Le premier ministre suédois, Stefan Löfven, prend part aux débats sur les défis actuels en matière de sécurité en Europe et sur le maintien du soutien à l'Afghanistan.

Septembre 2017 : Plusieurs Alliés participent à Aurora 2017, le plus grand exercice militaire de la Suède depuis plus de 20 ans, auquel participent près de 20 000 soldats et plus de 40 agences.

14-15 janvier 2018 : Dans son discours introductif à la conférence sur la sécurité organisée par Folk och Försvar à Sälen, le secrétaire général de l'OTAN salue les précieuses contributions de la Suède aux missions dirigées par l'Alliance, et il insiste sur l'importance d'une étroite coopération avec les partenaires nordiques pour renforcer la sécurité dans la région. Au cours de sa visite, il s'entretient également avec le premier ministre suédois, Stefan Löfven, la ministre des Affaires étrangères, Margot Wallström, le ministre de la Défense, Peter Hultqvist, et le président du Parlement, Urban Ahlin, et il visite le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires.

Relations avec l'Ukraine

Une Ukraine souveraine, indépendante et stable, fermement attachée à la démocratie et à l'état de droit, est essentielle à la sécurité euro-atlantique. Nouées au début des années 1990, les relations avec ce pays ont évolué jusqu'à constituer l'un des partenariats les plus approfondis de l'Alliance. Conséquence de la crise qui a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, la coopération s'est intensifiée dans plusieurs domaines d'importance critique en 2014.



Points principaux

- Le dialogue et la coopération ont débuté après la fin de la Guerre froide, lorsque l'Ukraine, tout juste indépendante, est devenue membre du Conseil de coopération nord-atlantique (1991) puis a rejoint le programme du Partenariat pour la paix (1994).
- Les relations se sont renforcées en 1997 avec la signature de la Charte de partenariat spécifique, portant création de la Commission OTAN-Ukraine (COU), chargée de mener la coopération plus avant.
- Ainsi que le prévoit la Déclaration de 2009 venant en complément de la Charte OTAN-Ukraine, l'Ukraine, au travers de son programme national annuel, est soutenue par la COU dans ses efforts visant à faire avancer les réformes qu'elle mène afin de réaliser ses aspirations euro-atlantiques.
- La coopération, qui s'est approfondie au fil du temps, est bénéfique aux deux parties, l'Ukraine contribuant activement aux opérations et missions dirigées par l'OTAN.
- L'accent est mis en priorité sur le soutien à une vaste réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, indispensable au développement démocratique de l'Ukraine et au renforcement de son aptitude à se défendre.
- En réaction au conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'OTAN a accru son soutien au développement et au renforcement capacitaires en Ukraine.
- Depuis le sommet de Varsovie, en juillet 2016, le soutien pratique apporté à l'Ukraine a été intégré à l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur du pays.
- En juin 2017, le Parlement ukrainien a adopté une loi en vertu de laquelle l'adhésion à l'OTAN est redevenue un objectif stratégique de la politique étrangère et de sécurité du pays.

Pour en savoir plus

Réaction au conflit entre la Russie et l'Ukraine

Dès le début du conflit russo-ukrainien, l'OTAN a pris fermement position et soutenu sans réserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Les Alliés ont immédiatement condamné l'« annexion », illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie en mars 2014. Depuis, ils ont déclaré à de multiples reprises qu'ils ne la reconnaîtraient pas. Ils ont également condamné le fait que la Russie déstabilise volontairement l'est de l'Ukraine en menant une intervention militaire et en apportant son soutien aux rebelles. Les Alliés ont décidé de suspendre toute coopération pratique, civile et militaire, avec la Russie, tout en maintenant ouverts les canaux de communication politiques et militaires. Depuis lors, les représentants permanents des pays de l'OTAN réitèrent la position ferme de l'Alliance concernant l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine à l'occasion des réunions du Conseil OTAN-Russie, qui continuent d'être organisées périodiquement.

Depuis le début de la crise, au vu des menaces directes pesant sur l'intégrité territoriale, sur l'indépendance politique et sur la sécurité de l'Ukraine, la Commission OTAN-Ukraine (COU) se réunit régulièrement pour des consultations. Les dirigeants des pays de l'OTAN se sont réunis avec le président ukrainien, Petro Porochenko, à l'occasion du sommet du pays de Galles (en septembre 2014) et du sommet de Varsovie (en juillet 2016). Les ministres des Affaires étrangères et de la Défense ainsi que les ambassadeurs ont eu des échanges de vues réguliers sur la situation en matière de sécurité en Ukraine et alentour. Les déclarations communes publiées par les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU en avril 2014, décembre 2014 et mai 2015 ainsi que celles publiées par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion des sommets de l'OTAN au pays de Galles et à Varsovie témoignent du soutien indéfectible de l'OTAN en faveur de l'Ukraine et de sa solidarité sans faille avec ce pays.

Les Alliés se sont engagés par ailleurs à soutenir les efforts que le gouvernement ukrainien déploie pour mettre en œuvre de vastes réformes et ainsi répondre au souhait de la population ukrainienne de voir le pays fermement ancré parmi les démocraties européennes.

Parallèlement à son soutien politique, l'OTAN a considérablement accru son assistance pratique à l'Ukraine. Immédiatement après l'« annexion », illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont convenu d'une série de mesures destinées à renforcer l'aptitude de l'Ukraine à assurer sa sécurité. Ils ont également décidé d'aller plus loin dans le soutien pratique apporté à l'Ukraine, au travers des programmes de coopération existants, qui ont été sensiblement renforcés, et au travers de nouveaux programmes au contenu substantiel. Au sommet de Varsovie, les mesures de l'OTAN destinées à aider l'Ukraine ont été intégrées à l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur du pays. Cet ensemble est conçu pour aider l'Ukraine à assurer sa sécurité et à mettre en œuvre de vastes réformes, notamment celles prévues dans le Bulletin de défense stratégique de 2016. Il prévoit huit fonds d'affectation spéciale mis en place exclusivement pour l'Ukraine, chacun dans un domaine revêtant une importance critique pour la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et pour le développement capacitaire en Ukraine.

(Voir les « Principaux domaines de coopération » ci-dessous pour en savoir plus.)

Principaux domaines de coopération

Les consultations et la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine couvrent toute une série de domaines, et notamment les opérations de soutien de la paix, la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, la coopération entre militaires, les technologies et l'industrie de la défense ainsi que l'interopérabilité en matière de défense, la préparation du secteur civil, la science et l'environnement, ou encore la diplomatie publique. La coopération s'intensifie actuellement dans de nombreux domaines pour renforcer l'aptitude de l'Ukraine à assurer sa sécurité, en réaction au conflit avec la Russie, ainsi que pour aider le pays à mener à bien des réformes de grande ampleur.

Opérations de soutien de la paix

L'Ukraine prend depuis longtemps une part active à la sécurité euro-atlantique en déployant des troupes aux côtés des soldats de la paix de pays de l'OTAN et de pays partenaires. Malgré le conflit avec la Russie, l'Ukraine continue de contribuer aux opérations et missions dirigées par l'OTAN.

L'Ukraine a contribué aux opérations de soutien de la paix que l'OTAN a dirigées dans les Balkans – tant en Bosnie-Herzégovine qu'au Kosovo. Elle continue de contribuer à la mission de la Force pour le Kosovo (KFOR), avec une unité de génie lourd dotée de moyens de désamorçage d'engins explosifs improvisés.

Le pays a également apporté son soutien à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) que l'OTAN a dirigée en Afghanistan, en autorisant le survol de son territoire ainsi que le transit de l'approvisionnement destiné aux forces déployées là-bas. L'Ukraine a également mis à disposition du personnel médical pour épauler des équipes de reconstruction provinciales en Afghanistan ainsi que des instructeurs appelés à servir dans le cadre de la mission OTAN de formation en Afghanistan. Depuis que la mission de la FIAS s'est achevée, à la fin de 2014, l'Ukraine contribue à Resolute Support, la mission de formation, de conseil et d'assistance que dirige l'OTAN au profit des forces de sécurité afghanes.

En mars 2005, l'Ukraine avait mis des officiers à la disposition de la Mission OTAN de formation en Iraq, qui a pris fin en décembre 2011.

L'Ukraine apporte un soutien à l'opération maritime Active Endeavour que l'OTAN mène en Méditerranée et qui a pour objet d'aider à décourager et déjouer tout acte de terrorisme aussi bien qu'à s'en protéger. Elle a ainsi déployé des navires à six reprises depuis 2007, le dernier déploiement remontant à novembre 2010. Fin 2013, elle a aussi mis à disposition une frégate pour l'opération Ocean Shield, par laquelle l'OTAN a lutté contre la piraterie au large des côtes de la Somalie. Depuis le lancement de l'opération maritime Sea Guardian, en 2016, l'Ukraine fournit des informations à l'OTAN à l'appui de la connaissance de la situation maritime dans la région de la mer Noire.

L'Ukraine est également le premier pays partenaire à avoir contribué à la Force de réaction de l'OTAN (NFR), en mettant à disposition une section spécialisée dans les menaces nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que des capacités de transport aérien stratégique en 2011. En 2015 et en 2016, l'Ukraine a fourni des capacités de transport aérien stratégique, ainsi que des capacités navales et médicales. Actuellement, elle fournit des capacités de transport aérien stratégique.

Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La coopération entre l'Ukraine et l'OTAN dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est d'une importance cruciale pour la transformation de la posture de sécurité engagée par l'Ukraine et demeure un élément essentiel du processus de transition démocratique.

L'OTAN soutient l'Ukraine dans son entreprise de réforme du secteur de la défense et du secteur de la sécurité s'y rapportant par l'intermédiaire du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense, du processus de planification et d'examen, du programme OTAN pour le développement de l'intégrité, du programme OTAN de renforcement de la formation « défense », du Groupe de travail conjoint sur la coopération militaro-technique, et des conseillers travaillant à la représentation de l'OTAN à Kiev.

Au travers de l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine entériné par la COU au sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Varsovie en 2016, l'Alliance s'est engagée à soutenir l'Ukraine dans ses efforts visant à aligner les secteurs de la défense et de la sécurité sur les normes OTAN en fournissant des conseils de niveau stratégique et en mettant en place 40 mesures de soutien adaptées.

Un objectif clé de la coopération OTAN-Ukraine dans ce domaine est le renforcement du contrôle démocratique et civil des forces armées et des institutions de sécurité ukrainiennes. Les Alliés aident le pays à transformer ses institutions de défense et de sécurité en entités modernes et efficaces placées sous contrôle démocratique et civil, à même d'exercer une dissuasion crédible de nature à prévenir une agression et à même de défendre le pays face à des menaces militaires. L'OTAN aide l'Ukraine à moderniser sa structure de forces, ses arrangements de commandement et de contrôle, sa logistique,

ses capacités de défense, ainsi que ses plans et procédures. L'OTAN fournit également à l'Ukraine une assistance sur mesure dans les domaines de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Processus de planification et d'examen

La participation au processus de planification et d'examen (PARP) offre à l'Ukraine un mécanisme de première importance pour fixer des objectifs de réforme réalistes et rendre ses forces de défense et de sécurité mieux à même d'agir aux côtés des Alliés au service de la sécurité et de la stabilité dans le cadre d'opérations de réponse à une crise ou d'autres activités nationales ou internationales.

Le PARP donne des orientations pour la transformation et la réforme du secteur de la défense et du secteur de la sécurité s'y rapportant. Le paquet d'objectifs du partenariat 2018 – qui énonce les objectifs convenus avec les ministères ukrainiens de la Défense et de l'Intérieur – vise expressément à soutenir les réformes touchant à l'organisation stratégique de l'Ukraine et le renforcement des institutions des secteurs de la défense et de la sécurité. Ces objectifs aideront le pays à mener les réformes prévues dans sa stratégie de sécurité nationale 2015, dans sa doctrine militaire 2015 et dans le Bulletin de défense stratégique approuvé en 2016. Vingt-six objectifs du partenariat sont assignés au ministère de la Défense et aux forces armées, quinze au ministère de l'Intérieur et aux institutions de sécurité qui lui sont subordonnées, et un est lié à la cybersécurité.

Renforcement des compétences et contrôle civil

Plusieurs programmes et initiatives OTAN contribuent à des aspects spécifiques du renforcement du contrôle civil sur les structures de défense et les structures de sécurité s'y rapportant, notamment sur le secteur du renseignement. L'amélioration des compétences de ces institutions est d'une importance capitale pour le développement de la démocratie en Ukraine. L'ensemble complet de mesures d'assistance de l'OTAN en faveur de l'Ukraine et les objectifs du partenariat approuvés au titre du PARP mettent tout particulièrement l'accent sur les résultats à atteindre en la matière. Dans le cadre de l'intensification de la coopération dans ce domaine, un certain nombre d'initiatives spécifiques ont été prises.

Un programme de perfectionnement professionnel destiné aux civils travaillant dans les institutions de défense et de sécurité ukrainiennes a été lancé en octobre 2005. Le budget alloué à ce programme a été doublé en 2014, l'accent étant placé sur le soutien des processus de transformation et de réforme grâce à l'introduction des bonnes pratiques et des normes de l'OTAN, à la constitution d'une capacité autonome, proprement ukrainienne, de perfectionnement professionnel, ainsi qu'à l'amélioration de la coopération interinstitutionnelle et du partage de l'information. En 2017, de nouveaux projets ont été mis en place dans le cadre de ce programme, notamment « Champion 100 », qui apporte un soutien aux fonctionnaires ukrainiens directement responsables du processus d'intégration euro-atlantique.

En 2007, l'Ukraine a adhéré au programme OTAN pour le développement de l'intégrité. En 2013, à l'issue d'un nouvel exercice d'autoévaluation et d'évaluation collégiale de l'intégrité, un ensemble de recommandations a été présenté, visant à améliorer l'intégrité, la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et la bonne gouvernance et à renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur de la défense et le secteur de la sécurité s'y rapportant. Il en a résulté un programme d'activité annuel sur mesure. Revu chaque année, ce programme prévoit deux types d'assistance – l'aide d'experts, qui conseillent les institutions sur des questions de gouvernance et de gestion des ressources de défense (financières, humaines et matérielles), et des activités de formation et d'entraînement visant au développement des compétences individuelles. Le processus de mise en œuvre des réformes anticorruption et des réformes touchant au développement de l'intégrité lancé en 2014 fait actuellement l'objet d'un examen.

Un programme de formation dédié au développement de l'intégrité a été lancé en 2015, en coopération avec les établissements militaires et les institutions de sécurité connexes de Lviv, de Kharkiv, de Khmelnytskyï, de Kiev, d'Odessa et de Jytomyr, ainsi qu'avec l'Université nationale de défense de Kiev. Le but est de mieux faire connaître les risques de corruption et d'inscrire les principes du développement de l'intégrité dans les programmes d'instruction existants. Ce travail est complété par un projet mené conjointement avec le programme de renforcement de la formation « défense » (voir ci-après). Une

assistance supplémentaire en matière de renforcement des compétences est fournie à des institutions civiles ainsi qu'aux secteurs de la défense et de la sécurité.

L'OTAN participe également au renforcement des capacités dans le domaine de la cyberdéfense. Des discussions entre experts des institutions de sécurité ont débuté, le but étant de renforcer la coopération et la coordination interinstitutions, et d'aider l'Ukraine à élaborer une stratégie de cybersécurité nationale.

Programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP)

L'OTAN a mis en place le DEEP avec l'Ukraine pour répondre à la demande que lui avait adressée en 2012 le ministre ukrainien de la Défense. Il s'agit du plus important programme de ce type avec un pays partenaire. Son but est d'améliorer et de restructurer les systèmes d'instruction et de formation professionnelle de l'armée, plus particulièrement au sein de huit instituts de formation à la défense – à Kiev, à Lviv, à Kharkiv, à Odessa et à Jytomyr – et de cinq centres de formation pour sous-officiers – à Desna, à Iavoriv, à Starytchi, à Mykolaïv et à Vassylkiv (il s'agit entre autres de faire en sorte que l'établissement d'Odessa puisse servir d'école navale).

De plus, dans le cadre du DEEP, l'Ukraine reçoit des conseils sur la gestion des établissements de formation et des universités, et sur les méthodes d'enseignement. Elle bénéficie aussi d'une aide pour la mise en place de cours sur le leadership et les processus décisionnels. Les activités de soutien portent également, entre autres, sur la création d'une capacité d'enseignement à distance, sur l'amélioration des compétences en anglais des instructeurs militaires, et sur l'organisation d'exercices de simulation et de stages de formation pour instructeurs dans le domaine du déminage.

Depuis 2017, le DEEP se concentre sur l'élaboration de programmes d'études dans les domaines du contrôle civil et démocratique, de la gestion du personnel, de la communication stratégique, du leadership, de la gestion de la qualité et de la planification opérationnelle OTAN. À la demande du ministère de la Défense, le programme a été prolongé jusqu'en 2020.

La réussite de la réforme des forces armées passe par l'entraînement et la professionnalisation des militaires du rang et des sous-officiers. À cet égard, le DEEP a mis en évidence des lacunes dans quatre domaines, ce qui a facilité l'octroi d'une aide bilatérale spécifique par les Alliés : a) programme de base d'entraînement au combat ; b) stages de formation des instructeurs ; c) mise en place d'un système d'évolution des carrières pour les sous-officiers ; d) création d'un système de formation militaire professionnelle pour les sous-officiers.

Transition de carrière pour le personnel militaire et réinsertion du personnel militaire délogé des cadres

L'OTAN aide le personnel militaire délogé des cadres à retourner à la vie civile au travers d'un large éventail de projets, adaptés aux nouveaux défis créés par le conflit russo-ukrainien. Elle apporte une aide concrète sous la forme d'une assistance à la reconversion professionnelle et fournit des services de réadaptation psychologique aux soldats démobilisés souffrant du syndrome de stress post-traumatique. De plus, l'OTAN fournit des conseils pour la mise en place d'un système généralisé et intégré de transition de carrière pour le personnel militaire, au travers de l'un des fonds d'affectation spéciale que l'Alliance a approuvés au sommet du pays de Galles, en 2014, pour soutenir la réforme du secteur de la défense et de la sécurité en Ukraine (voir ci-après).

Destruction de stocks d'armes et de munitions

Différents pays de l'OTAN apportent leur soutien, au travers des fonds d'affectation spéciale du Partenariat, à la destruction de stocks de mines antipersonnel, de munitions et d'armes légères et de petit calibre. La première phase du projet relevant du fonds piloté par les États-Unis a porté sur la destruction de 400 000 armes légères et de petit calibre (ALPC), de 15 000 tonnes de munitions et de 1 000 systèmes antiaériens portables (MANPADS) au cours de la période 2006-2011. La deuxième phase a débuté en 2012. En mai 2018, le projet avait permis de détruire plus de 130 000 ALPC, 27 200 tonnes de munitions conventionnelles et 1,7 million de mines terrestres antipersonnel. En 2017-2018, il a été étendu à la sécurité des munitions, dont la gestion doit être améliorée.

Un autre fonds d'affectation spéciale, piloté par l'Allemagne, permet de financer l'élimination de déchets radioactifs stockés en Ukraine sur d'anciens sites militaires soviétiques. Un projet a été mené en 2016-2017 sur un de ces sites en vue de récupérer et de sécuriser les matières radioactives conformément aux normes internationales et de réhabiliter l'endroit. Un autre projet a démarré en décembre 2017.

Échange de données sur la situation aérienne (ASDE)

L'Ukraine participe au programme ASDE depuis juillet 2006. Il s'agit, grâce à des échanges d'informations sélectionnées sur la situation aérienne, de réduire les risques d'incidents transfrontaliers et d'optimiser les réponses à apporter en cas d'attentats terroristes perpétrés à l'aide d'avions de ligne. Les liaisons entre l'OTAN et l'Ukraine passent par la Hongrie depuis la fin 2008 et par la Turquie depuis la mi-2011. Du fait de la crise russo-ukrainienne, la zone couverte par les informations sur la situation aérienne fournies par l'OTAN a été étendue.

Fonds d'affectation spéciale en faveur de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et du développement capacitaire

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont décidé de la création de nouveaux programmes substantiels pour accroître la contribution de l'OTAN au développement capacitaire et à la constitution de capacités durables dans les secteurs de la défense et de la sécurité de l'Ukraine. À cet effet, il a été fait appel au mécanisme des fonds d'affectation spéciale, qui permet à différents pays de l'OTAN et pays partenaires de fournir, sur une base volontaire, un soutien financier en faveur de projets concrets. C'est ainsi que six fonds de ce type ont été mis en place, auxquels les Alliés contribuent tous d'une manière ou d'une autre. Il s'agit des fonds suivants :

Fonds d'affectation spéciale consacré au commandement, au contrôle, à la communication et à l'informatique (C4)

Le fonds d'affectation spéciale consacré aux C4 permet d'aider l'Ukraine à réorganiser et à moderniser ses structures et ses capacités C4, à accroître leur interopérabilité avec celles de l'OTAN en vue de leur contribution aux opérations et exercices dirigés par l'Organisation, ainsi qu'à renforcer l'aptitude du pays à assurer sa défense et sa sécurité.

Ce fonds est piloté par le Canada, l'Allemagne et le Royaume-Uni ; l'Agence OTAN d'information et de communication joue le rôle d'agent d'exécution. L'OTAN a mené une étude de faisabilité sur les C4 pour évaluer les capacités et les besoins de l'Ukraine en la matière. Elle s'est appuyée sur des missions exploratoires au cours desquelles elle a consulté les autorités ukrainiennes pour connaître les besoins prioritaires du pays. Un rapport final contenant des recommandations relatives à la réforme, à la réorganisation et à la modernisation des forces armées ukrainiennes et de leurs capacités C4 a été diffusé en septembre 2016.

Sur la base des premières recommandations, il a été décidé dans un premier temps de lancer trois projets :

- le programme de sûreté de l'espace aérien régional (RASP), qui vise à faciliter la coopération régionale en matière de sûreté aérienne et l'interopérabilité avec l'OTAN, à améliorer la coopération entre les autorités aériennes civiles et militaires de l'Ukraine et à établir une capacité de coordination transfrontalière avec les Alliés pour une meilleure gestion des incidents de sûreté aérienne ;
- le projet de sécurisation des communications tactiques, par lequel les Alliés doteront les forces armées ukrainiennes de systèmes de communication sécurisés pour une meilleure protection de leurs capacités de commandement et de contrôle et de connaissance de la situation.
- un projet de partage des connaissances, qui consistera à mettre des experts de l'OTAN à la disposition des équipes de projet et des experts C4 de l'Ukraine et à leur proposer des formations, des normes, des bonnes pratiques, des mesures d'accompagnement et des conseils.

Un quatrième projet est en cours d'élaboration :

- un projet sur la connaissance de la situation, qui permettra de communiquer les normes, outils logiciels (JOCWatch, JCHAT, iGeoSit) et procédures OTAN et de fournir un accompagnement ou l'aide d'experts pour le développement des capacités.

Fonds d'affectation spéciale consacré à la logistique et à la normalisation

Ce fonds d'affectation spéciale vise à concourir à la réforme en cours des systèmes de logistique et de normalisation des forces armées et d'autres formations militaires du pays, dont la Garde nationale et le Service d'État des gardes-frontières, selon les besoins.

Piloté par la République tchèque, les Pays-Bas et la Pologne, le projet est fondé sur les conclusions d'une analyse des insuffisances de niveau stratégique menée dans le courant de 2015.

Il s'inscrit en complément et dans le droit fil des autres activités menées par l'OTAN dans ces domaines, telles que celles relevant du processus de planification et d'examen, du Groupe de travail conjoint sur la coopération militaro-technique et du Groupe de travail conjoint sur la réforme de la défense.

En l'espace de trois ans, trois initiatives seront menées à bien dans le cadre du projet ; elles viseront à la modernisation à long terme de trois capacités du pays, relatives à la codification, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à la gestion de la normalisation.

Fonds d'affectation spéciale consacré à la cyberdéfense

Ce fonds d'affectation spéciale, piloté par la Roumanie, vise à aider l'Ukraine à développer les capacités techniques strictement défensives nécessaires pour contrer les cybermenaces. Il contribue notamment à la mise en place d'un centre de gestion des incidents et de surveillance ainsi que de laboratoires, qui enquêteront sur les incidents. Le projet prévoit également la mise en place de formations et la fourniture de conseils selon une approche qui sera fonction des besoins des institutions de sécurité et de défense du pays. Des formations ont déjà été dispensées au personnel ukrainien, et un soutien consultatif est apporté pour l'élaboration de documents d'orientation ; d'autres activités prévues au départ sont en cours d'exécution. La première phase du projet, qui s'est achevée au printemps 2017, sera suivie d'une deuxième phase.

Fonds d'affectation spéciale consacré à la réadaptation médicale

Ce fonds d'affectation spéciale consiste à faire en sorte que les patients – des militaires ukrainiens d'active ou déçagés des cadres ainsi que des membres du personnel civil des secteurs de la défense et de la sécurité – aient accès rapidement à des soins médicaux appropriés. Par ailleurs, il vise à aider l'Ukraine à améliorer son système de réadaptation médicale de manière à ce qu'il offre des services viables dans la durée.

Piloté par la Bulgarie et exécuté par l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA), le projet, d'une durée de 48 mois, a débuté en 2015.

En mai 2018, 270 militaires avaient pu avoir accès à des soins de réadaptation grâce au fonds et 15 militaires avaient pu obtenir des prothèses. Cent autres militaires recevront de l'aide en 2018-2019. De plus, 13 militaires du ministère de la Défense ont bénéficié de services de réadaptation professionnelle. Par ailleurs, 148 anciens militaires et 140 civils/personnes ayant fui le Donbass ont eu accès à des services de réadaptation par le sport. Dans le cadre d'un projet parrainé par l'OTAN sur la réinsertion du personnel militaire déçagé des cadres, plus de 6 000 anciens militaires ont bénéficié d'un soutien psychologique. En 2017, le fonds a également permis à l'Ukraine de participer pour la première fois aux Jeux Invictus.

Cinq unités de réadaptation médicale implantées dans des hôpitaux ont reçu des équipements destinés à améliorer la qualité des services offerts. En 2016, l'Ukraine s'est vue doter de sa première cuisine d'ergothérapie et de son premier bassin moderne de rééducation, tandis qu'un premier atelier fauteuil roulant a été installé dans un établissement public. Plus de 2 200 spécialistes ukrainiens de la santé physique et mentale travaillant dans le secteur de la réadaptation médicale pour des organismes publics

ou privés ont participé à des activités de perfectionnement professionnel. Depuis mars 2018, le fonds d'affectation spéciale soutient également l'élaboration de programmes de formation reconnus internationalement pour les prothésistes, les orthésistes et les orthopédistes, qui ont obtenu la reconnaissance de leur spécialité en 2016.

Fonds d'affectation spéciale consacré à la transition de carrière pour le personnel militaire

Ce fonds d'affectation spéciale, piloté par la Norvège, permet d'aider l'Ukraine à élaborer et à mettre en œuvre une approche durable, efficace et intégrée de la réinsertion du personnel militaire, qui fasse partie intégrante de la gestion du personnel des forces armées.

Le projet vise à permettre aux responsables ukrainiens de mieux comprendre les principaux concepts d'organisation et de gestion des systèmes de réadaptation sociale et de développer leurs compétences professionnelles. Au travers d'une série de séminaires, d'ateliers, de visites et d'études, il contribuera également à définir les conditions à mettre en place au sein des forces armées pour l'assistance à la réinsertion.

Fonds d'affectation spéciale consacré au traitement des dispositifs explosifs et à la lutte contre les engins explosifs improvisés

Piloté par la Slovaquie, ce fonds d'affectation spéciale apporte un soutien direct au pays pour la mise en œuvre de certaines des recommandations formulées dans le plan OTAN d'aide à l'Ukraine concernant le traitement des dispositifs explosifs (EOD) et la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI). Le projet prévoit un soutien ponctuel en faveur des activités humanitaires civiles liées à l'enlèvement d'explosifs, EEI compris. Il contribuera à établir les bases nécessaires pour transformer le processus EOD et développer la lutte contre les EEI en Ukraine selon la politique et les pratiques de l'OTAN, en particulier pour ce qui est de la coopération entre les différents organismes intéressés. À l'été 2018, trois grands projets concernant la doctrine, l'interopérabilité et le soutien à apporter par le secteur civil seront lancés pour une période de deux ans.

Coopération entre militaires

Un objectif majeur de la coopération entre militaires est d'aider l'Ukraine à réaliser ses objectifs de réforme de la défense en la faisant bénéficier d'une expertise militaire, en complément des travaux menés sous l'égide du Groupe de travail conjoint sur la réforme de la défense et du processus de planification et d'examen.

Un autre objectif important est le développement des capacités opérationnelles et de l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN au travers de toute une série d'activités et d'exercices militaires. Ces exercices permettent aux personnels militaires d'acquérir une expérience pratique de la collaboration avec les forces des pays de l'OTAN et d'autres pays partenaires. L'Ukraine a adhéré à l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires, lancée au sommet du pays de Galles, en 2014. Cette initiative vise à conserver le niveau d'interopérabilité atteint par les forces ayant servi dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité dirigée par l'OTAN en Afghanistan (2003-2014).

La coopération pratique entre militaires s'exerce dans une large mesure dans le cadre du plan de travail du Comité militaire avec l'Ukraine. Elle exploite les possibilités que l'OTAN offre aux pays partenaires en matière de formation, d'entraînement, d'exercice, d'assistance et de conseil. La Direction Partenariats militaires des deux commandements stratégiques est responsable de la mise en œuvre du plan de travail. Toutes les activités menées visent à améliorer l'interopérabilité et à renforcer les capacités opérationnelles des forces armées ukrainiennes, mais elles contribuent aussi grandement à la réforme du secteur de la défense et de la sécurité engagée par Kiev.

En prenant une part active au programme OTAN d'évaluation et de retour d'information relatif au concept de capacités opérationnelles, l'Ukraine poursuit le développement de ses forces armées, tout en permettant à l'Alliance de constituer des ensembles de forces sur mesure susceptibles d'être déployés à l'appui d'opérations ou de missions dirigées par l'OTAN.

Les responsables militaires se chargent également d'élaborer un cadre juridique permettant à l'OTAN et à l'Ukraine de renforcer leur coopération opérationnelle. Ainsi :

- une Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix (SOFA du PPP) – entrée en vigueur en mai 2000 – facilite la participation aux exercices militaires PPP en dispensant les participants des formalités de passeport et de visa, ainsi que de l'inspection par les services d'immigration à l'entrée ou à la sortie du territoire du pays hôte de l'exercice ;
- un accord sur le soutien fourni par le pays hôte, ratifié en mars 2004, traite des questions liées à l'assistance civile et militaire accordée aux forces alliées stationnées – ou en transit – sur le territoire ukrainien en temps de paix, de crise ou de guerre ;
- un accord sur le transport aérien stratégique, ratifié en octobre 2006, permet à l'Ukraine de louer des appareils Antonov aux forces armées des pays de l'OTAN et de renforcer ainsi notablement leur capacité de transport hors gabarit, accord dont les retombées économiques profitent à l'Ukraine.

Des officiers supérieurs ukrainiens participent aussi régulièrement à des stages organisés au Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) et à l'École de l'OTAN d'Oberammergau (Allemagne). Les contacts noués avec ces établissements ont joué un rôle déterminant dans la création d'une nouvelle faculté multinationale à l'Académie nationale de défense d'Ukraine.

Coopération militaro-technique

La coopération militaro-technique est axée sur le renforcement de l'interopérabilité entre les contributions de l'Ukraine aux opérations internationales et les forces des pays de l'OTAN.

Cette coopération a débuté lorsque l'Ukraine a adhéré au Partenariat pour la paix (PPP) et, en particulier, a commencé à participer aux travaux d'un certain nombre de groupes qui se réunissent sous les auspices de la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) – organe OTAN de haut niveau chargé de promouvoir la coopération entre les Alliés et les partenaires dans le domaine des armements. La CDNA s'attache à recenser les possibilités de coopération entre les pays s'agissant du renforcement des capacités, des processus d'acquisition de matériels de défense et de l'élaboration de normes techniques.

Le Groupe de travail conjoint sur la coopération militaro-technique, qui s'est réuni pour la première fois en mars 2004, œuvre au renforcement de la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine dans ce domaine. Les éléments suivants figurent parmi les priorités actuelles :

- normalisation et codification en tant que moyens d'accroître l'interopérabilité des forces armées ukrainiennes et des forces alliées ;
- réalisation de projets relevant du fonds d'affectation spéciale consacré au commandement, au contrôle, à la communication et à l'informatique (C4) ; démantèlement des munitions périmées et des excédents d'armes légères et de petit calibre (voir plus haut) ;
- coopération dans le cadre de la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) et de l'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO) ;
- participation de l'Ukraine à des projets OTAN de défense intelligente : le pays s'est associé à trois projets en 2017 ; l'un concerne la plateforme d'échange d'informations sur les logiciels malveillants, un autre les activités multinationales OTAN de formation et d'entraînement à la cyberdéfense, et le troisième une boîte à outils flexible et interopérable destinée à répondre aux besoins futurs des opérations en eaux confinées et peu profondes ;
- protection portuaire et promotion de la féminisation des postes à responsabilités dans les secteurs de la sécurité et de la défense ;
- soutien à l'Ukraine pour la modernisation de son industrie de défense ;
- poursuite de l'utilisation et de l'amélioration du programme d'échange de données sur la situation aérienne (ASDE).

Préparation du secteur civil

La préparation du secteur civil reste un moteur essentiel de la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine. Depuis l'éclatement de la crise en Crimée et dans l'est de l'Ukraine, en 2014, elle constitue l'une des pierres angulaires de la solidarité et du soutien manifestés par l'Alliance à l'Ukraine. En avril 2014, une équipe d'experts civils s'est rendue à Kiev afin de conseiller les autorités ukrainiennes sur les plans de circonstance et les mesures de gestion de crise à prévoir en matière de protection civile et pour faire face aux risques pesant sur les infrastructures énergétiques critiques.

Aujourd'hui, la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine dans le domaine de la préparation du secteur civil se concentre sur l'amélioration de la capacité nationale en la matière et sur l'augmentation de la résilience face aux menaces hybrides, au travers de l'échange de retours d'expérience et de bonnes pratiques ainsi que de la fourniture d'avis spécialisés.

Par ailleurs, l'Ukraine participe régulièrement aux exercices de préparation et de réponse aux catastrophes organisés par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). Elle a déjà accueilli trois exercices de ce type, en 2000, en 2005 et en 2015. L'exercice 2015, auquel le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, et le président Petro Porochenko ont donné le coup d'envoi, était l'un des plus importants exercices sur le terrain organisés par le Centre, avec plus de 1 100 participants venus de 26 pays membres de l'OTAN et pays partenaires.

Programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (programme SPS)

L'engagement actif de l'Ukraine dans le programme SPS remonte à 1991. Les travaux sont supervisés par le Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la coopération scientifique et environnementale. En avril 2014, en réponse à la crise en Ukraine, la coopération pratique dans le secteur des sciences et technologies civiles liées à la sécurité a été renforcée davantage.

Les activités actuellement menées en Ukraine dans le cadre du programme SPS visent à répondre à un large éventail de défis de sécurité émergents : elles concernent la lutte contre le terrorisme, les technologies de pointe, la cyberdéfense, la sécurité énergétique, ainsi que la défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Les activités SPS ont également trait aux aspects humains et sociaux de la sécurité, tels que la mise en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité ; au développement de technologies de pointe ayant des applications dans le secteur de la sécurité ; et à l'aide à la détection et à l'élimination des mines et des munitions explosives non explosées. Nombre des activités en cours en Ukraine aident le pays à remédier aux conséquences dommageables de la crise, le programme engageant des scientifiques et des experts des pays de l'Alliance et de l'Ukraine dans une coopération pratique fructueuse, qui permet de créer des réseaux et qui participe au développement des compétences du pays.

Au travers de mesures adaptées de renforcement des compétences et des capacités, le programme SPS appuie l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine, qui a été entériné au sommet que l'OTAN a tenu à Varsovie, en 2016. Ainsi, dans le domaine du déminage à but humanitaire, le Service d'État des situations d'urgence (DSNS) a reçu de l'aide pour mener des opérations de déminage dans l'est du pays. Le travail effectué dans le cadre de cet important projet a également permis au programme SPS de répondre immédiatement à une demande urgente de matériel après l'explosion survenue en mars 2017 au dépôt d'armes de Balaklia, en Ukraine. Par ailleurs, les activités du programme trouveront un prolongement dans une initiative pluriannuelle axée sur la mise au point d'un système 3D de détection des mines.

Le programme SPS a en outre permis de développer les compétences dans le domaine de la télémédecine et dans le secteur paramédical, au titre de l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine. Dans le cadre de ce projet, deux centres paramédicaux ukrainiens ont reçu des équipements et 30 auxiliaires médicaux ukrainiens ont pris part à un stage de formation des formateurs d'une durée de trois mois en Roumanie. Les capacités de télémédecine ayant été testées avec succès lors de l'exercice sur le terrain organisé à Tuzla, en Bosnie-Herzégovine, en 2017, par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), des équipes médicales

spécialisées pourront intervenir lors de catastrophes ou d'incidents survenant au-delà des frontières nationales. Le projet a été mené à bonne fin.

De plus, des experts ukrainiens prennent part à une nouvelle initiative SPS concernant le développement de technologies innovantes pour la détection à distance des explosifs. Ce projet, qui contribue au renforcement du rôle de l'OTAN dans la lutte internationale contre le terrorisme, associera différentes technologies de détection afin que les outils produits offrent les plus hautes garanties de performance, de solidité et de sensibilité.

Depuis 2014, 58 activités SPS ont été entamées avec l'Ukraine comme pays partenaire principal. En outre, des scientifiques et des experts ukrainiens participent, en tant que chercheurs ou conférenciers, à des projets ou ateliers financés par le programme SPS. Sur la seule année 2017, les Alliés ont approuvé 16 nouvelles activités SPS à mener avec l'Ukraine, ce qui fait de ce pays le premier bénéficiaire du programme. Le programme soutient également les jeunes chercheurs. C'est ainsi que, depuis 2014, plus de 300 jeunes scientifiques ukrainiens ont pris part à diverses activités SPS.

(Plus d'informations sur la coopération avec l'Ukraine dans le cadre du programme SPS).

Information du public et communication stratégique

Il est important que le gouvernement ukrainien et l'Alliance informent la population locale au sujet des relations OTAN-Ukraine et des avantages de la coopération pour le programme de réformes engagé par le pays. Les Alliés coopèrent avec les autorités ukrainiennes pour mieux faire connaître l'OTAN d'aujourd'hui et expliquer les relations OTAN-Ukraine.

Le Centre d'information et de documentation de l'OTAN, établi à Kiev, est le principal outil de l'OTAN pour l'information du public. Il organise des séminaires, des tables rondes et d'autres activités de communication et coordonne les visites des responsables de l'OTAN en Ukraine et celles de représentants de la société civile ukrainienne au siège de l'OTAN.

L'OTAN fournit également des conseils et un soutien financier à Kiev en vue de renforcer les compétences des autorités ukrainiennes dans les domaines de la diplomatie publique, des relations avec les médias et de la communication stratégique. L'Organisation aide plus particulièrement le site d'information Ukraine Crisis Media Centre et le journal Kyiv Post à rendre compte de manière précise et factuelle de ce qui se passe en Crimée occupée et dans l'est de l'Ukraine.

Le 22 septembre 2015, le secrétaire du Conseil de sécurité nationale et de défense d'Ukraine, Oleksandr Tourtchynov, et le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, ont signé la feuille de route pour un partenariat dans le domaine de la communication stratégique. L'idée est de structurer et de pérenniser l'aide apportée aux autorités ukrainiennes dans ce domaine au travers de conseils, de formations et d'avis d'experts.

Dialogue juridique

Dans le cadre du programme national annuel, des experts de l'OTAN et de l'Ukraine se sont réunis en 2015 et en 2016 pour débattre de questions juridiques, le but étant de veiller à ce que les activités menées d'un commun accord s'appuient sur un cadre juridique approprié. Parmi les sujets de discussion figuraient le statut de la représentation de l'OTAN à Kiev, la mise en œuvre de la Convention sur le statut des forces, l'exécution des projets financés sur des fonds d'affectation spéciale et mis en œuvre dans le cadre du programme SPS en Ukraine, et d'autres thèmes d'intérêt commun.

■ Cadre de la coopération

La Charte de partenariat spécifique OTAN-Ukraine de 1997 demeure le texte fondateur des relations entre l'OTAN et l'Ukraine. La Commission OTAN-Ukraine (COU) dirige les activités menées en coopération et constitue un lieu privilégié de consultation entre les Alliés et l'Ukraine sur les enjeux de

sécurité d'intérêt commun. La COU peut se réunir à différents niveaux, notamment au niveau des chefs d'État et de gouvernement, des ministres des Affaires étrangères ou de la Défense, des ambassadeurs et de différents groupes de travail.

La Déclaration venant en complément de la Charte, signée en 2009, a donné à la COU un rôle central dans l'approfondissement du dialogue politique et de la coopération, l'objectif étant de soutenir le travail de réforme engagé par l'Ukraine. Le principal outil utilisé à cet effet est le programme national annuel (ANP), qui décrit les objectifs de réforme et ce que Kiev compte faire dans l'année pour s'en rapprocher. Il s'articule autour de cinq chapitres, à savoir les questions politiques et économiques, les questions militaires et de défense, les ressources, les questions de sécurité et les questions juridiques.

Les Alliés font chaque année le point sur l'exécution de l'ANP. La responsabilité de l'exécution de ce programme incombe avant tout à l'Ukraine, un rôle de coordination étant dévolu au cabinet de la vice-première ministre chargée de l'intégration européenne et euro-atlantique, qui préside également la Commission pour la coopération avec l'OTAN. Au travers du processus ANP, les Alliés encouragent le pays à avancer avec détermination dans le travail de réforme, au service de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et de l'économie de marché. Aider l'Ukraine à opérer une transformation radicale des secteurs de la défense et de la sécurité est une autre priorité.

Des groupes de travail conjoints ont été établis sous les auspices de la COU, afin de faire avancer les travaux dans des domaines bien précis. Il s'agit du Groupe de travail conjoint sur la réforme de la défense (JWGDR), du Groupe de travail conjoint sur la coopération militaro-technique (JWGDTTC), du Groupe de travail conjoint sur la coopération scientifique et environnementale (JWGSEC) et du Groupe de travail conjoint sur les plans civils d'urgence (JWGCEP).

La représentation de l'OTAN auprès de l'Ukraine facilite la coopération sur le terrain. Elle comprend le Centre d'information et de documentation de l'OTAN, ouvert en 1997, qui s'occupe de l'information du public sur les activités de l'OTAN et sur les avantages de la coopération OTAN-Ukraine, ainsi que le Bureau de liaison de l'OTAN, créé en 1999, qui facilite la participation de l'Ukraine au programme OTAN du Partenariat pour la paix et l'aide dans la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, en assurant la liaison avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Défense, le Conseil de sécurité nationale et de défense ainsi qu'avec d'autres organismes publics ukrainiens. La Représentation de l'OTAN auprès de l'Ukraine est responsable au premier chef de fournir les avis de niveau stratégique que l'OTAN s'est engagée à donner dans le cadre de l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine.

Évolution des relations

1991. Immédiatement après avoir obtenu son indépendance à la suite de l'éclatement de l'Union soviétique, l'Ukraine devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA, remplacé en 1997 par le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA)).

1994. L'Ukraine est le premier pays de la Communauté d'États indépendants à adhérer au Partenariat pour la paix (PPP).

1996. Des soldats ukrainiens sont déployés dans le cadre de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

Mai 1997 : Ouverture à Kiev du Centre d'information et de documentation de l'OTAN.

Juillet 1997 : Au sommet de Madrid (Espagne), l'OTAN et l'Ukraine signent la Charte de partenariat spécifique, dans laquelle sont énoncés les principes et dispositions régissant le développement des relations ainsi que les domaines se prêtant aux consultations et à la coopération. Cette charte porte création de la Commission OTAN-Ukraine (COU).

1997. L'Ukraine établit une mission diplomatique auprès de l'OTAN.

1998. Création du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense (JWGDR).

1999. Ouverture à Kiev du Bureau de liaison de l'OTAN.

1999. Déploiement du bataillon polono-ukrainien à l'appui de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo.

Mai 2000 : Le Parlement ukrainien ratifie la Convention sur le statut des forces applicable au PPP.

Septembre 2000 : L'Ukraine est l'hôte d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes (Trans-Carpathia 2000).

Mai 2002 : Le président Leonid Koutchma annonce que l'Ukraine souhaite devenir un jour membre de l'OTAN. À la réunion de la COU tenue à Reykjavik (Islande), les ministres des Affaires étrangères soulignent qu'ils souhaitent porter la relation à un niveau qualitativement nouveau.

Juillet 2002 : Lancement à Donetsk d'un projet de destruction sans risque de 400 000 mines terrestres.

Novembre 2002 : Réunis à Prague (République tchèque) en novembre, les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU adoptent le plan d'action OTAN-Ukraine, qui vise à approfondir et à élargir la relation OTAN-Ukraine et à encadrer le travail de réforme de l'Ukraine sur la voie de son intégration euro-atlantique.

Mars 2004 : Le Parlement ukrainien ratifie l'accord passé avec l'OTAN sur le soutien à fournir par le pays hôte.

Juin 2004 : L'Ukraine signe avec l'OTAN un accord sur le transport aérien stratégique.

Automne 2004 : Les Alliés suivent de près l'évolution de la situation politique créée par l'élection présidentielle en Ukraine et par la « révolution orange », et ils soulignent combien il est important de respecter le principe d'élections libres et régulières.

Février 2005 : Les Alliés invitent le nouveau président, Viktor Iouchtchenko, à une réunion au sommet, au siège de l'OTAN. Ils expriment leur appui à son ambitieux plan de réformes et décident de recentrer la coopération OTAN-Ukraine en fonction des priorités du nouveau gouvernement.

Avril 2005 : Réunis à Vilnius (Lituanie), les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU lancent un « dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion » et un ensemble de mesures à court terme visant à renforcer le soutien des réformes clés.

Octobre 2005 : L'Ukraine est l'hôte d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes (Joint Assistance 2005).

Octobre 2005 : Le Conseil de l'Atlantique Nord se rend à Kiev pour débattre du dialogue intensifié avec les ministres ukrainiens des Affaires étrangères et de la Défense.

Février 2006 : Un centre de reconversion et de réinsertion est inauguré à Khmelnytskyï.

Juin 2006 : Un contrat est signé pour le lancement d'un projet visant la destruction, sur une douzaine d'années, de 133 000 tonnes de munitions conventionnelles, 1,5 million d'armes de petit calibre et 1 000 systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS).

Septembre 2006 : À l'occasion d'une visite à l'OTAN, le premier ministre ukrainien, Viktor Ianoukovitch, rassure les Alliés sur l'engagement de son pays à l'égard de la coopération en cours avec l'OTAN. Il déclare toutefois que la population ukrainienne n'est pas encore prête à envisager la possibilité d'une adhésion à l'OTAN.

Octobre 2006 : Le Parlement ukrainien ratifie l'accord sur le transport aérien stratégique.

Juin 2007 : L'Ukraine déploie un premier navire à l'appui d'Active Endeavour, l'opération maritime de lutte contre le terrorisme menée par l'OTAN en Méditerranée. Un second déploiement suit à l'automne.

2007. L'Ukraine envoie du personnel médical en Afghanistan, auprès d'une équipe de reconstruction provinciale (PRT).

Avril 2008 : Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance conviennent que l'Ukraine deviendra membre de l'OTAN dans l'avenir.

2008. L'Ukraine déploie un navire à l'appui de l'opération Active Endeavour. Un second déploiement suit à l'automne.

Décembre 2008 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU décident de renforcer les possibilités de soutenir l'Ukraine dans les efforts qu'elle déploie pour satisfaire aux exigences liées à l'adhésion et à l'établissement d'un programme national annuel (ANP).

Décembre 2008 : La première connexion destinée à l'échange de données sur la situation aérienne (ASDE) entre en service. Elle relie le poste de commandement aérien Ouest de Lviv (Ukraine) et le Centre OTAN de détection et de contrôle installé à Veszprem (Hongrie).

Avril 2009 : L'Ukraine signe un accord de transit pour l'approvisionnement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan.

21 août 2009 : Une « Déclaration venant en complément de la Charte de partenariat spécifique entre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et l'Ukraine » est signée pour donner suite aux décisions prises au sommet de Bucarest et à la réunion des ministres des Affaires étrangères de décembre 2008.

Février 2010 : Le nouveau gouvernement ukrainien, dirigé par le président Viktor Ianoukovitch, décide de poursuivre la coopération avec l'OTAN. L'adhésion à l'Alliance est toutefois retirée du programme du gouvernement.

Mai 2010 : Un mémorandum d'entente relatif à l'échange de données sur la situation aérienne (ASDE) est signé dans le but de prévenir les conflits dans l'espace aérien en limitant les risques d'incidents transfrontaliers et en optimisant les réponses à apporter aux situations de type « Renegade » que peuvent connaître les aéronefs civils.

Novembre 2010 : L'Ukraine déploie un navire à l'appui de l'opération Active Endeavour.

Avril 2011 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU, réunis à Berlin, réaffirment le caractère spécifique de leur partenariat et conviennent de développer les activités de coopération pratique.

Mai 2012 : Le président Ianoukovitch se rend au sommet de l'OTAN à Chicago pour une réunion avec ses homologues des pays fournissant des troupes à la FIAS.

Novembre 2012 : L'OTAN met en place le programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP) avec l'Ukraine en réponse à une demande du ministre ukrainien de la Défense.

Novembre 2012 : La deuxième connexion destinée à l'échange de données sur la situation aérienne (ASDE) entre en service. Elle relie le poste de commandement aérien Sud d'Odessa (Ukraine) et le Centre OTAN de détection et de contrôle installé à Erzurum (Turquie).

Février 2013 : Les ministres de la Défense des pays de la COU conviennent de renforcer la coopération OTAN-Ukraine, notamment pour les entraînements et les exercices, la reconversion des militaires dédagés des cadres en Ukraine et la neutralisation des sources radioactives présentes sur d'anciens sites militaires soviétiques. L'Ukraine devient le premier pays partenaire à contribuer à l'opération Ocean Shield, par laquelle l'OTAN lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie.

Décembre 2013 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN examinent l'évolution de la situation en Ukraine. Dans une déclaration, ils condamnent l'usage excessif de la force contre des manifestants pacifiques en Ukraine et appellent toutes les parties à s'abstenir de toute provocation et de toute violence.

Mars 2014 : Compte tenu de la menace pesant sur son indépendance et son intégrité territoriale, l'Ukraine invoque une disposition de la Déclaration de 2009 venant en complément de la Charte OTAN-Ukraine et demande la tenue d'une réunion de la COU. Dans une déclaration, le Conseil de l'Atlantique Nord affirme qu'il considère que le prétendu référendum organisé le 16 mars dans la

République autonome ukrainienne de Crimée est à la fois illégal et illégitime, et il demande instamment à la Russie de suivre la voie de la désescalade, notamment en mettant un terme à toutes les activités militaires menées contre l'Ukraine.

Avril 2014 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU se réunissent à Bruxelles. Dans leur déclaration commune, ils condamnent unanimement l'intervention militaire, illégale, de la Russie en Ukraine et ils indiquent qu'ils ne reconnaissent pas l'« annexion », illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie, sur laquelle ils demandent à la Russie de revenir.

Avril et juin 2014 : Lors des réunions ministérielles tenues au printemps et à l'été, l'OTAN arrête des mesures d'aide concrètes pour renforcer l'aptitude de l'Ukraine à assurer elle-même sa sécurité. Plusieurs de ces mesures, axées sur l'immédiat et le court terme, sont destinées à aider l'Ukraine à faire face au conflit en cours, tandis que d'autres, axées sur le plus long terme, visent le renforcement des capacités ainsi qu'une profonde réforme des forces armées et du secteur de la sécurité.

4-5 septembre 2014 : Au sommet de l'OTAN au pays de Galles, les dirigeants des pays de l'Alliance s'entrelient avec le président ukrainien, Petro Porochenko, réaffirmant leur soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et condamnant à nouveau les agissements de la Russie ; ils s'engagent à intensifier les consultations stratégiques dans le cadre de la COU en vue de renforcer encore leur soutien à l'Ukraine, notamment en lançant de nouveaux programmes substantiels faisant appel au mécanisme des fonds d'affectation spéciale.

2 décembre 2014 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU se réunissent pour examiner les développements intervenus en Ukraine et faire le point sur les travaux réalisés conjointement depuis le sommet du pays de Galles.

15 décembre 2014 : Le premier ministre ukrainien, Arseniï Iatseniouk, effectue une visite au siège de l'OTAN axée sur l'action de l'Alliance en faveur du gouvernement ukrainien. Le secrétaire général de l'Organisation, Jens Stoltenberg, déclare à cette occasion que l'OTAN sera aux côtés du pays pour l'aider à atteindre l'objectif d'une Ukraine souveraine et stable, fermement attachée à la démocratie et à l'état de droit.

29 décembre 2014 : Le président ukrainien, Petro Porochenko, promulgue une loi qui met fin au statut « hors bloc » du pays et annonce que l'Ukraine va entamer un processus devant lui permettre de répondre aux critères fixés pour l'adhésion à l'OTAN et d'intégrer l'espace de sécurité euro-atlantique. Il indique également qu'un référendum serait organisé si son pays devait se porter candidat à l'adhésion à l'Alliance.

Janvier 2015 : Suite à l'achèvement, en décembre 2014, de l'opération de la FIAS en Afghanistan, l'Ukraine commence à contribuer à la mission de suivi dirigée par l'OTAN (Resolute Support) consistant à dispenser formation, conseils et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes.

29 janvier 2015 : Lors d'un entretien avec le ministre ukrainien des Affaires étrangères, Pavlo Klimkine, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, exprime sa préoccupation face à l'escalade de la violence dans le pays et déclare que l'Alliance continuera d'apporter un ferme soutien politique et pratique à l'Ukraine.

13 mai 2015 : Réunis à Antalya (Turquie), les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU réaffirment soutenir avec détermination la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, engagent la Russie à revenir sur l'« annexion », illégale et illégitime, de la Crimée, se félicitent de la signature, le 12 février 2015, du Paquet de mesures pour la mise en œuvre des accords de Minsk et encouragent l'Ukraine à poursuivre les réformes.

21-25 septembre 2015 : L'Ukraine est l'hôte d'un exercice sur le terrain consacré à la gestion des conséquences ; cet exercice de grande envergure, qui a lieu dans la région de Lviv, est organisé conjointement par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe et le Service d'État des situations d'urgence d'Ukraine. Le secrétaire général de l'OTAN et le président ukrainien en donnent le coup d'envoi.

22 septembre 2015 : En visite à Kiev, le secrétaire général de l'OTAN s'adresse au Conseil de sécurité nationale et de défense et s'entretient avec des membres éminents du gouvernement et avec le président du Parlement. Un accord est signé pour officialiser le statut diplomatique de la représentation de l'OTAN en Ukraine.

2 décembre 2015 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN rencontrent leur homologue ukrainien, Pavlo Klimkine, pour faire le point sur l'aide fournie par l'Organisation à l'Ukraine et sur la sécurité dans le pays.

17 décembre 2015 : Le président ukrainien, Petro Porochenko, se rend au siège de l'OTAN pour s'entretenir avec le secrétaire général des projets de coopération entre l'Organisation et l'Ukraine pour 2016.

8 mars 2016 : Le ministre de la Défense, Stepan Poltorak, participe à une réunion de la COU à Bruxelles et rend compte de l'avancement de la réforme de la défense en Ukraine.

11 mars 2016 : Après avoir été ratifié par la Verkhovna Rada d'Ukraine, l'accord entre l'OTAN et le gouvernement d'Ukraine sur le statut de la représentation de l'OTAN auprès de l'Ukraine entre en vigueur.

15 juin 2016 : Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN décident d'étoffer le soutien de l'OTAN à l'Ukraine par un ensemble complet de mesures d'assistance qui vise à aider l'Ukraine à renforcer son dispositif de défense au moyen de structures de sécurité plus robustes. Ils ont un échange de vues avec leur homologue ukrainien, Stepan Poltorak, sur la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine et sur l'avancement des réformes gouvernementales.

9 juillet 2016 : Au sommet de l'OTAN, à Varsovie, les dirigeants des pays de l'Alliance se réunissent avec le président Porochenko et décident d'intensifier leur soutien à l'Ukraine. Ils entérinent à cet effet un ensemble complet de mesures d'assistance destiné à aider le pays à rendre ses organes de défense et de sécurité plus efficaces, plus efficaces et mieux aptes à rendre compte. Ils font également le point sur la situation en matière de sécurité et prennent note avec satisfaction des projets de réforme du gouvernement.

20 octobre 2016 : Le secrétaire général de l'OTAN Jens Stoltenberg et le président Porochenko s'entretiennent au siège de l'OTAN de la situation en Ukraine sur le plan de la sécurité et de la manière dont l'Alliance peut continuer de soutenir Kiev. M. Stoltenberg se félicite du travail accompli récemment à Berlin par les chefs d'État en format Normandie pour établir une nouvelle feuille de route axée sur la mise en application des accords de Minsk.

15 novembre 2016 : À l'occasion d'une réunion de la COU au siège de l'OTAN, Vadym Tchernych, ministre ukrainien des Territoires temporairement occupés et des personnes déplacées, expose aux Alliés la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine ainsi que les défis auxquels sont confrontés les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

7 décembre 2016 : La COU se réunit en session des ministres des Affaires étrangères au siège de l'OTAN pour débattre des agissements agressifs auxquels la Russie continue de se livrer, de l'importance de la mise en application des accords de Minsk et du soutien durable de l'OTAN à l'Ukraine.

9 février 2017 : Le premier ministre ukrainien, Volodymyr Hroïsmann, s'entretient avec la secrétaire générale déléguée de l'OTAN, Rose Gottemoeller, au siège de l'Organisation. À l'occasion d'une conférence de presse conjointe, elle souligne que, lors d'une réunion spéciale de la COU tenue la veille, tous les pays de l'Alliance ont fait part de leur grave préoccupation face au récent regain de violence dans l'est de l'Ukraine et ont redit qu'ils soutiendraient sans relâche la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Par ailleurs, elle salue la persévérance de l'Ukraine, qui continue à mener des réformes et à lutter contre la corruption malgré la situation très difficile dans laquelle elle se trouve.

31 mars 2017 : À l'occasion d'une réunion de la COU au siège de l'OTAN, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance redisent leur ferme attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine et font le point sur le soutien politique et pratique que l'OTAN fournit au pays. Les ministres se félicitent de l'ouverture, à Kharkiv, d'un centre de réadaptation pour les militaires blessés,

qui est financé par le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN pour la réadaptation médicale. Plusieurs Alliés annoncent par ailleurs qu'ils apporteront leur aide à l'Ukraine suite à l'explosion survenue au dépôt d'armes de Balaklia.

8 juin 2017 : Le Parlement ukrainien refait de l'adhésion à l'OTAN l'objectif stratégique de la politique étrangère du pays, lorsqu'il adopte un projet de loi portant modification de la législation ukrainienne sur la sécurité nationale et sur les politiques intérieure et étrangère.

9-10 juillet 2017 : Le Conseil de l'Atlantique Nord se rend en Ukraine à l'occasion du vingtième anniversaire de la Charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine. Les représentants permanents des pays de l'OTAN prennent part à une réunion de la COU, à l'invitation du président Porochenko. Au cours de sa visite de deux jours, le secrétaire général Jens Stoltenberg a des entretiens bilatéraux avec le président, avec le premier ministre et avec d'autres hauts responsables ukrainiens. Il s'adresse en outre aux députés réunis en séance plénière au sein de la Verkhovna Rada, le Parlement ukrainien, ce qu'aucun secrétaire général de l'OTAN n'avait fait jusqu'alors. Son allocution porte sur le soutien de l'OTAN en faveur de l'indépendance de l'Ukraine et du processus de réforme que le pays a engagé afin de s'aligner sur les principes euroatlantiques.

18-19 avril 2018 : À l'invitation du chef d'état-major de la Défense ukrainien, le général Viktor Moujenko, le Comité militaire effectue une visite de deux jours à Lviv, en Ukraine. Celle-ci a surtout pour but de permettre au Comité militaire de prendre connaissance directement de l'état d'avancement de la réforme au sein des forces armées ukrainiennes et de mettre en avant l'aide soutenue que l'OTAN apporte à l'Ukraine. La visite donne au Comité militaire l'occasion de se réunir en session permanente avec l'Ukraine, mais aussi de renforcer les relations entre les militaires des Alliés et ceux de l'Ukraine, d'assister à des activités d'entraînement militaire et de nouer des relations avec les membres du groupe multinational interarmées pour la formation.

Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN a été lancé en 1994 par le Conseil de l'Atlantique Nord. Il concerne actuellement sept pays non OTAN de la région méditerranéenne : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie.



Origines et objectifs

Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN reflète la conception de l'Alliance selon laquelle la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité en Méditerranée. Il témoigne de l'adaptation de l'OTAN à l'environnement de sécurité de l'après-Guerre froide et constitue un élément important de la politique d'ouverture et de coopération menée par l'Alliance.

Le Dialogue méditerranéen (DM) a pour objectif général :

- de contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région
- d'instaurer une meilleure compréhension mutuelle
- de dissiper, dans les pays participant au Dialogue, les idées fausses au sujet de l'OTAN.

Principes clés

Le lancement réussi du Dialogue méditerranéen et son développement ultérieur reposent sur plusieurs principes :

- **Non-discrimination** : les bases de la coopération avec l'OTAN sont les mêmes pour tous les partenaires du DM.
- **Auto-différenciation** : elle permet de choisir une approche adaptée aux besoins propres de chacun de nos partenaires du DM. Les programmes de coopération individuels, en particulier, permettent aux pays du DM intéressés et à l'OTAN d'inscrire leur coopération pratique dans une démarche plus prospective et mieux ciblée, en leur donnant la possibilité d'indiquer les principaux objectifs à court et à long terme de leur coopération avec l'Alliance, conformément aux objectifs et aux politiques de l'OTAN pour le Dialogue méditerranéen.

- **Inclusivité** : tous les pays du DM devraient se considérer comme parties prenantes à un même travail en coopération.
- **Engagement à double sens** : le DM est une « initiative à double sens », dans laquelle l'OTAN cherche à obtenir la contribution des partenaires pour assurer la réussite du Dialogue, par le biais d'un processus de consultations régulières. Une importance particulière est accordée à la coopération pratique.
- **Non-imposition** : les pays du DM sont libres de choisir le rythme de progression et l'étendue de leur coopération avec l'Alliance; L'OTAN n'entend nullement leur imposer quoi que ce soit.
- **Complémentarité et renforcement mutuel** : les activités menées dans le cadre du DM et d'autres initiatives internationales pour la région sont complémentaires et se renforcent mutuellement, de par leur nature. C'est par exemple le cas de l'initiative de l'UE « Union pour la Méditerranée », de celle de l'OSCE « Initiative pour la Méditerranée » et du Dialogue « Cinq plus cinq ».
- **Diversité** : le Dialogue méditerranéen respecte et prend en compte le contexte régional, culturel et politique propre à chaque pays partenaire .

Par ailleurs, le Dialogue méditerranéen est un processus évolutif en termes de participation et de contenu. Cette souplesse a permis l'accroissement du nombre de pays participant au Dialogue – comme en témoigne l'adhésion de la Jordanie en novembre 1995 et celle de l'Algérie en mars 2000 – et l'évolution progressive de son contenu.

Le Dialogue méditerranéen fonctionne essentiellement sur une base bilatérale (OTAN+1). Malgré cette dominante bilatérale, le Dialogue prévoit la tenue régulière de réunions multilatérales (en configuration OTAN+7).

La règle de l'autofinancement s'applique en principe aux activités menées dans le cadre du Dialogue méditerranéen. Les Alliés ont toutefois accepté d'examiner les demandes d'aide financière visant à soutenir la participation des partenaires méditerranéens aux activités du Dialogue. Un certain nombre de mesures ont été prises récemment pour faciliter la coopération, notamment la révision de la politique de financement du Dialogue pour permettre de financer intégralement les frais de participation aux activités du Dialogue et l'extension des mécanismes de fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP aux pays du DM.

— La dimension politique

Le Dialogue méditerranéen repose sur deux piliers interdépendants: le dialogue politique et la coopération pratique.

Le Groupe de coopération méditerranéenne (MCG), créé au sommet de Madrid en juillet 1997 sous l'autorité du Conseil de l'Atlantique Nord, avait la responsabilité générale du Dialogue méditerranéen, jusqu'il soit remplacé, en 2011, par le Comité politique et des partenariats, qui est désormais en charge de tous les partenariats. Le Comité se réunit régulièrement au niveau des conseillers politiques pour examiner toutes les questions en rapport avec le Dialogue méditerranéen, et notamment son évolution future.

Des consultations politiques en configuration OTAN+1 se déroulent régulièrement au niveau des ambassadeurs et des groupes de travail. Ces discussions sont l'occasion de procéder à un échange de vues sur un éventail de questions ayant trait à la situation de sécurité dans la région méditerranéenne, ainsi que sur la poursuite du développement des dimensions politique et pratique de la coopération au titre du Dialogue.

Des réunions en configuration OTAN+7, y compris du Conseil+7, sont aussi organisées régulièrement, en particulier après les sommets et les réunions ministérielles de l'OTAN, les réunions des chefs d'état-major de la défense et d'autres grandes rencontres organisées par l'OTAN. Ces réunions sont l'occasion de consultations politiques à double sens entre l'OTAN et les partenaires du DM.

Au sommet d'Istanbul de juin 2004, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont élevé le Dialogue méditerranéen au rang de partenariat à part entière en le dotant d'un cadre plus ambitieux et plus large, ce qui a considérablement renforcé les dimensions politique et pratique de la coopération au titre du Dialogue.

Depuis lors, le nombre et la qualité des activités menées dans le cadre du dialogue politique OTAN-DM – en augmentation constante – ont récemment atteint un niveau pérenne. Des consultations bilatérales et multilatérales entre les 29 Alliés et les sept pays du DM ont lieu régulièrement au niveau des ministres, des ambassadeurs et des groupes de travail. Parmi ces consultations figurent également trois réunions des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et des pays du DM (tenues en décembre 2004, 2007 et 2008 à Bruxelles) et deux réunions des ministres de la Défense de ces pays (en 2006 et 2007, respectivement à Taormine et à Séville). Dix réunions des chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN et du DM ont également eu lieu à ce jour. La toute première réunion en configuration Conseil+7 s'est tenue en 2006 à Rabat (Maroc) et, plus récemment, une première réunion du Groupe consultatif de la politique atlantique avec les sept partenaires du DM s'est tenue à San Remo (Italie), les 15 et 16 septembre 2011.

La dimension politique du DM inclut également des visites de hauts responsables de l'OTAN, notamment du secrétaire général et du secrétaire général délégué, dans les pays du Dialogue méditerranéen. Le principal but de ces visites est de permettre à l'OTAN de mener, avec les autorités compétentes des pays hôtes, des consultations politiques de haut niveau sur la voie à suivre s'agissant de la coopération politique et pratique dans le cadre du Dialogue méditerranéen.

Le nouveau concept stratégique, qui a été adopté en novembre 2011 au Sommet de Lisbonne, fait de la sécurité coopérative l'une des trois priorités clés de l'Alliance et permet l'avènement d'une nouvelle génération de partenariats. Les partenaires du Dialogue méditerranéen ont participé activement au débat qui a conduit à son adoption.

Le concept stratégique fait spécifiquement référence au Dialogue méditerranéen en ces termes : « Nous sommes fermement attachés au développement de relations d'amitié et de coopération avec tous les pays de la Méditerranée, et nous entendons développer encore le Dialogue méditerranéen (DM) dans les années à venir. Nous nous emploierons à approfondir la coopération avec les pays qui participent actuellement au Dialogue méditerranéen et à rester ouverts à l'inclusion d'autres pays de la région dans ce Dialogue ».

Les pays du DM ont rappelé qu'ils étaient favorables au renforcement des consultations politiques, le but étant que le Dialogue méditerranéen soit mieux adapté à leurs intérêts propres et qu'il demeure un cadre de coopération spécifique.

La dimension pratique

Les mesures de coopération pratique entre l'OTAN et les pays du Dialogue méditerranéen sont énoncées dans un programme de travail annuel dont le but est de renforcer notre partenariat à travers la coopération sur des questions liées à la sécurité.

Le programme de travail annuel du DM prévoit des séminaires, des ateliers et d'autres activités pratiques dans de nombreux domaines – modernisation des forces armées, plans civils d'urgence, gestion des crises, sécurité aux frontières, élimination des armes légères et de petit calibre, diplomatie publique, coopération scientifique et environnementale –, ainsi que des consultations sur le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (ADM).

Le programme de travail a également une dimension militaire, qui se traduit notamment par des invitations, adressées aux pays du Dialogue, à assister en tant qu'observateurs – et dans certains cas, à participer – à des exercices militaires OTAN/PPP, à suivre des stages et autres activités de niveau universitaire à l'École de l'OTAN (SHAPE) à Oberammergau (Allemagne) et au Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie), ainsi qu'à effectuer des visites d'organismes militaires de l'OTAN.

Le programme militaire prévoit aussi des escales des forces navales permanentes de l'OTAN dans des pays du DM, des séances de formation des formateurs sur place données par des équipes de formation mobile, ainsi que des visites d'experts de l'OTAN, le but étant d'évaluer les possibilités d'approfondir la coopération dans le domaine militaire.

De plus, des réunions de consultation OTAN+7 portant sur le programme militaire se tiennent deux fois par an avec des représentants militaires des pays de l'OTAN et des sept pays du DM.

— Situation actuelle

Au sommet d'Istanbul, en juin 2004, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont invité leurs partenaires méditerranéens à établir un cadre plus ambitieux et plus large pour le Dialogue méditerranéen, en se fondant sur le principe de la coappropriation et en prenant en compte leurs intérêts et besoins particuliers. L'objectif est de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région par une coopération pratique accrue, notamment en renforçant le dialogue politique actuel, en réalisant l'interopérabilité, en poursuivant la réforme de la défense et en contribuant à la lutte contre le terrorisme. Depuis le sommet d'Istanbul de juin 2004, le programme de travail annuel du Dialogue méditerranéen (MDWP), qui repose sur des domaines prioritaires agréés, est le principal instrument de coopération mis à la disposition des pays du DM ; il a été progressivement étendu à plus de 30 domaines de coopération, passant d'une centaine d'activités en 2004 à plus de 700 activités et événements en 2011.

Tout en étant à dominante militaire (85

des activités), le MDWP couvre des domaines de coopération très variés, parmi lesquels la formation, l'entraînement et la doctrine militaires, la politique et la stratégie de défense, l'investissement de défense, les plans civils d'urgence, la diplomatie publique, la gestion des crises, les armements et le renseignement.

À la réunion qu'ils ont tenue à Berlin en avril 2011, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont entériné l'établissement d'un menu de coopération partenariale unique pour tous les partenaires. Au 1er janvier 2012, ce menu unique entrera en vigueur, ce qui permettra d'augmenter de façon considérable le nombre d'activités accessibles aux pays du DM.

Plusieurs instruments de coopération ont été successivement ouverts aux pays du DM :

- la base de données e-PRIME, qui donne un accès en ligne au MDWP et permet un suivi précis des activités de coopération ;
- le paquet global du concept de capacités opérationnelles (OCC), dont le but est d'améliorer la capacité des partenaires de contribuer efficacement aux opérations de réponse aux crises dirigées par l'OTAN en réalisant l'interopérabilité ;
- le mécanisme de fonds d'affectation spéciale, qui s'applique actuellement à de grands projets (en cours de réalisation) avec des pays du DM comme la Jordanie et la Mauritanie ;
- le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), dont l'objectif est d'améliorer la capacité des Partenaires d'appuyer l'OTAN dans sa réponse aux crises ;
- le Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAPT), qui vise à renforcer la capacité de l'OTAN à travailler efficacement avec les partenaires du DM pour lutter contre le terrorisme ;
- le plan d'action en matière de PCU, qui vise à améliorer la préparation du secteur civil face au risque d'attaques CBRN contre les populations et les infrastructures critiques.

L'initiative OTAN de coopération en matière de formation (NTCI), lancée au sommet de Riga en 2007, vise à compléter les activités de coopération déjà menées dans le cadre du DM en créant un module spécialisé au Collège de défense de l'OTAN (NDC) à Rome, intitulé « Cours OTAN de coopération régionale » (COCR) il s'agit d'un cours au niveau stratégique de dix semaines axé également sur les défis sécuritaires contemporains au Moyen-Orient.

- **Programmes individuels de partenariat et de coopération**

Le programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP), qui remplace le programme de coopération individuel (ICP) (document-cadre) vise à renforcer le dialogue politique bilatéral et à adapter la coopération des partenaires avec l'OTAN en fonction de leurs besoins clés en matière de sécurité, avec une orientation plus stratégique donnée à la coopération entre l'OTAN et les pays du DM. Israël, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ont tous établi avec l'OTAN des programmes de coopération individuels sur mesure. L'IPCP est le principal instrument de coopération ciblée entre l'OTAN et les pays du DM.

Compte tenu des changements intervenus au Moyen Orient et en Afrique du Nord, l'OTAN se tient prête à aider les pays du DM engagés dans un processus de transition, s'ils en font la demande. En s'appuyant sur son expérience et ses compétences internes, l'Alliance peut, à travers les programmes individuels de partenariat et de coopération, apporter une assistance dans les domaines suivants : mise en place d'institutions de sécurité, transformation et modernisation de la défense, et développement capacitaire ; relations civilo-militaires et aspects défense de la transformation et de la réforme du secteur de la sécurité.

L'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI)

S'ouvrir au Moyen-Orient élargi

L'Initiative de coopération d'Istanbul, lancée au sommet de l'Alliance organisé dans la capitale turque en juin 2004, vise à contribuer à la sécurité à long terme aux niveaux mondial et régional par une offre de coopération pratique bilatérale entre les pays du Moyen-Orient élargi et l'OTAN dans le domaine de la sécurité.



Cette offre concerne principalement l'instauration d'une coopération pratique dans des domaines où l'OTAN peut apporter de la valeur ajoutée, notamment en matière de sécurité, avec – pour commencer – les différents États du Conseil de coopération du Golfe. À ce jour, quatre de ces pays (Bahreïn, Koweït, Qatar, Émirats arabes unis) se sont joints à l'ICI. L'Arabie saoudite et Oman ont également exprimé leur intérêt pour l'Initiative.

Cette initiative, fondée sur le principe de l'inclusivité, est cependant ouverte à tous les pays intéressés de la région du Moyen-Orient élargi qui souscrivent à ses objectifs et à son contenu, notamment la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive.

La participation de chaque pays intéressé sera examinée par le Conseil de l'Atlantique Nord au cas par cas et en fonction de ses mérites intrinsèques. Cette participation dépendra largement, tout comme le rythme et l'étendue de la coopération, de la réponse de chacun et du degré d'intérêt manifesté.

Sur quels grands principes cette initiative est-elle fondée ?

L'ICI est fondée sur un certain nombre de principes importants :

- La **non-discrimination** : les bases de la coopération avec l'OTAN sont les mêmes pour tous les partenaires de l'ICI.
- L'**autodifférenciation** permet de choisir une approche adaptée aux besoins propres de chacun de nos partenaires de l'ICI. Les programmes individuels de partenariat et de coopération, en particulier, permettent aux pays de l'ICI intéressés et à l'OTAN de placer leur coopération pratique dans une

démarche plus prospective et mieux ciblée, en leur donnant la possibilité d'indiquer les principaux objectifs à court et à long terme de leur coopération avec l'Alliance, conformément aux objectifs et aux politiques de l'OTAN pour l'Initiative de coopération d'Istanbul.

- **L'inclusivité** : tous les pays de l'ICI devraient se considérer comme parties prenantes d'un même travail en coopération.
- Un **engagement bidirectionnel** : l'ICI est un « partenariat bidirectionnel », dans lequel l'OTAN cherche à obtenir la contribution des partenaires pour assurer la réussite de l'Initiative, par le biais d'un processus de consultations régulières ; une importance particulière est accordée à la coopération pratique.
- La **non imposition** : les partenaires de l'ICI sont libres de choisir le rythme et l'ampleur de leur coopération ; l'OTAN n'entend nullement leur imposer quoi que ce soit.
- La **complémentarité** et le **renforcement mutuel** : l'ICI est complémentaire d'autres initiatives internationales pour la région, et toutes ces initiatives se renforcent mutuellement.
- La **diversité** : l'Initiative de coopération d'Istanbul respecte le contexte régional, culturel et politique propre à chacun des pays partenaires, et elle en tient compte.

Comment cela se traduit-il dans les faits ?

L'initiative propose une liste d'activités bilatérales parmi lesquelles les pays peuvent faire leur choix, dans divers domaines de coopération : conseils adaptés sur la transformation de la défense, l'établissement des budgets de défense, la planification de la défense et les relations civilo-militaires ; coopération entre militaires, afin de contribuer à l'interopérabilité par la participation à certains exercices militaires et à des activités de formation et d'entraînement connexes qui pourraient améliorer l'aptitude des forces des pays participants à mener des opérations avec celles de l'Alliance ; et par la participation à certains exercices de l'OTAN et du PPP et, au cas par cas, à des opérations dirigées par l'OTAN ; coopération à la lutte contre le terrorisme, y compris par le partage du renseignement ; coopération à l'action de l'Alliance contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ; coopération à la sécurisation des frontières en ce qui concerne le terrorisme, les armes légères et de petit calibre, et la lutte contre les trafics illicites ; plans civils d'urgence, y compris la participation à des stages de formation et à des exercices sur les opérations de secours en cas de catastrophe.

Les programmes individuels de partenariat et de coopération, en particulier, permettent aux pays de l'ICI intéressés et à l'OTAN de placer leur coopération pratique dans une démarche plus prospective et mieux ciblée, en leur donnant la possibilité d'indiquer les principaux objectifs à court et à long terme de leur coopération avec l'Alliance.

Comment cette initiative a-t-elle évolué ?

L'OTAN apprécie pleinement la nécessité d'une large coopération internationale et d'un effort collectif pour faire face aux menaces nouvelles et complexes du monde d'aujourd'hui. C'est dans ce but qu'elle a mis en place et continue de développer, un réseau de partenariats dans le domaine de la sécurité.

Cette initiative a été précédée d'une série de consultations de haut niveau menées par le secrétaire général délégué de l'OTAN, l'ambassadeur Minuto Rizzo, en mai, septembre et décembre 2004 avec six pays de la région (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis). Ces pays se sont tous montrés vivement intéressés par l'Initiative.

L'ICI a été lancée au sommet des chefs d'État et de gouvernement organisé à Istanbul le 28 juin 2004.

Après ce sommet, entre septembre et décembre 2004, le secrétaire général délégué de l'OTAN a effectué une nouvelle série de visites aux six pays membres du Conseil de coopération du Golfe afin d'examiner avec eux la voie à suivre.

Au cours du premier trimestre 2005, trois pays (Bahreïn, Koweït, Qatar) se sont officiellement joints à l'Initiative. En juin 2005, les Émirats arabes unis s'y sont joints à leur tour.

L'ICI s'est développée depuis lors, tant dans ses dimensions politique que pratique. Pendant que le dialogue politique évoluait jusqu'à inclure des réunions de haut niveau, la dimension pratique s'est progressivement améliorée, avec le lancement de nouveaux outils et de nouvelles activités de partenariat et grâce à la contribution de ces pays aux opérations dirigées par l'OTAN. La dimension multilatérale du partenariat a également été développée, avec la première réunion en configuration « Conseil + 4 » en novembre 2008, suivie de deux autres réunions de ce type, en 2009 et 2010.

Depuis le sommet d'Istanbul en 2004, un menu annuel d'activités pratiques axé sur les domaines prioritaires agréés est proposé aux pays de l'ICI ; il a été progressivement amélioré. En 2007, les pays de l'ICI pouvaient choisir entre 328 activités de coopération ; aujourd'hui, en 2011, le menu propose environ 500 activités pratiques.

L'Initiative OTAN de coopération en matière de formation (NRCI), lancée au sommet de Riga en 2007, vise à compléter les activités de coopération existantes développées dans le cadre de l'ICI, en mettant sur pied un « stage OTAN sur la coopération régionale » au Collège de défense de l'OTAN, à Rome ; ce stage de niveau stratégique, d'une durée de dix semaines, porte également sur les défis de sécurité actuels au Moyen-Orient. Les pays de l'ICI, ainsi que l'Arabie saoudite, participent activement à ces stages.

Les pays de l'ICI ont souligné l'importance de la diplomatie publique. Les événements très médiatiques ont fait place à des discussions informelles sur des questions d'intérêt commun liées à la sécurité. Les conférences de l'ICI au niveau des ambassadeurs qui se sont tenues au Koweït en 2006, à Bahreïn en 2008 et aux Émirats arabes unis en 2009 ont rassemblé le secrétaire général, le secrétaire général délégué et les représentants permanents des 28 pays membres de l'Alliance, ainsi que des hauts responsables, des décideurs et des leaders d'opinion des pays de l'ICI ; elles ont permis d'étudier la manière dont l'OTAN est perçue dans le Golfe, ainsi que les solutions pour développer le partenariat OTAN-ICI dans ses deux dimensions. La quatrième conférence, tenue au Qatar en février 2011, était consacrée à l'approfondissement de ce partenariat.

Le nouveau concept stratégique, adopté au sommet de Lisbonne en novembre 2010, stipule que la sécurité coopérative est l'une des tâches essentielles de l'Alliance. Il fait spécifiquement référence à l'ICI : « Nous attachons une grande importance à la paix et à la stabilité dans la région du Golfe, et nous entendons intensifier notre coopération dans le cadre de l'Initiative de coopération d'Istanbul. Nous nous emploierons à développer un partenariat de sécurité plus approfondi avec nos partenaires du Golfe et à demeurer disposés à accueillir de nouveaux partenaires au sein de l'Initiative de coopération d'Istanbul. ».

Avec l'approbation de la nouvelle politique de partenariat à la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Alliance à Berlin, en avril 2011, tous les pays partenaires de l'OTAN auront en principe accès à la même gamme et au même nombre d'activités. Cela augmentera considérablement le nombre d'activités ouvertes aux pays de l'ICI.

Les partenaires de l'ICI ont également démontré leur intérêt croissant à participer à des opérations dirigées par l'OTAN, en tant que prestataires de sécurité. Aujourd'hui, plusieurs partenaires de l'ICI contribuent activement à l'opération de la FIAS dirigée par l'OTAN en Afghanistan. Après le lancement de l'opération Unified Protector (OUP) en Libye, le Qatar et les Émirats arabes unis ont rapidement mis à disposition leurs moyens aériens pour appuyer l'opération, et ils ont été reconnus comme pays contributeurs, dont le rôle clé a aidé au succès de l'opération.

Quels sont les organismes de l'OTAN qui jouent un rôle central ?

À la suite du lancement de l'ICI, les pays de l'OTAN ont décidé la création du Groupe sur l'Initiative de coopération d'Istanbul, composé de conseillers politiques des 28 délégations des pays membres de l'Organisation. En 2011, ce groupe a été remplacé par le Comité politique et des partenariats (PPC), responsable de tous les partenariats.

Le Comité est chargé de définir les procédures à suivre pour dresser une liste d'activités pratiques qui pourraient être menées avec les pays intéressés, et de veiller à leur mise en œuvre. Il est également chargé de faire rapport au Conseil ou au Comité politique au niveau élevé et de préparer le terrain pour les décisions à adopter par le Conseil concernant l'ICI.

En outre, le Comité, en configuration 28+1, associe les pays de l'ICI à l'élaboration de programmes de travail individuels et au suivi de leur mise en œuvre.

Une « approche globale » des crises

Les enseignements tirés des opérations de l'OTAN montrent que le traitement des situations de crise nécessite l'adoption d'une approche globale faisant intervenir des instruments politiques, civils et militaires. Avec ses capacités et son expérience opérationnelle uniques, y compris son expérience des interactions entre civils et militaires, l'OTAN peut contribuer, en pleine coordination avec d'autres acteurs, aux efforts de la communauté internationale pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité. Même s'ils sont essentiels, les moyens militaires ne sont pas, à eux seuls, suffisants pour relever les nombreux défis complexes qui pèsent sur notre sécurité. La mise en œuvre efficace d'une approche globale des situations de crise exige que les pays, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales agissent de manière concertée.

Points principaux

- Différents acteurs contribuent à une approche globale, dans un même esprit de responsabilité, d'ouverture et de détermination, en tenant compte de leurs atouts, de leurs mandats et de leurs rôles respectifs, et aussi de leur autonomie de décision.
- En décembre 2017, l'OTAN a revu la liste des tâches inscrites dans son plan d'action 2011 pour l'approche globale, confirmant l'importance de l'interaction civilo-militaire et de la coopération avec d'autres acteurs.
- Ces tâches sont actuellement mises en œuvre par une équipe civilo-militaire spéciale regroupant tous les organismes et commandements OTAN concernés.
- Le plan d'action porte sur quatre domaines clés : la planification et la conduite des opérations ; les enseignements tirés, la formation, l'entraînement et les exercices ; la coopération avec les acteurs extérieurs ; et la communication stratégique.
- La mise en œuvre de l'approche globale fait partie intégrante de nombreuses activités récentes et en cours de l'OTAN, telles que ses contributions à la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme et aux efforts pour projeter la stabilité, et son rôle dans la réponse aux menaces hybrides.

Pour en savoir plus

Planification et conduite des opérations

L'OTAN tient pleinement compte de tous les aspects militaires et non militaires de la gestion de crise, et elle s'emploie à améliorer la coopération pratique à tous les niveaux avec l'ensemble des organisations et des parties concernées pour ce qui est de la planification et de la conduite des opérations. L'Alliance encourage la définition de stratégies et d'objectifs clairs entre toutes les parties prenantes *avant* le lancement d'une opération, ainsi qu'une meilleure planification en coopération.

Les Alliés estiment que de manière générale, il est préférable que ce soit les parties et les organisations qui ont l'expérience, le mandat et les compétences voulues qui se chargent des aspects stabilisation et reconstruction. Certaines circonstances peuvent toutefois empêcher d'autres acteurs d'accomplir ces tâches, ou de les accomplir sans soutien de l'OTAN.

Afin de renforcer la contribution de l'OTAN à une approche globale de la communauté internationale face aux crises, les organes de l'OTAN et les différents Alliés s'appuient sur le plan d'action pour l'approche globale afin de promouvoir une planification civilo-militaire intégrée pour les trois tâches fondamentales de l'Alliance (à savoir la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative).

Les principes de l'approche globale – cohérence d'action, interactions civilo-militaires et ouverture à des partenaires extérieurs – font partie intégrante des activités de l'Équipe spéciale Gestion de crise du siège de l'OTAN comme de la structure de commandement et de la structure de forces de l'OTAN.

La planification et la conduite des opérations et des missions de l'OTAN tiennent désormais compte d'éléments relevant de différents domaines prioritaires, dont la dimension de genre ; l'agenda « femmes, paix et sécurité » ; le sort des enfants en temps de conflit armé ; le développement de l'intégrité ; la protection des biens culturels ; la lutte contre la traite des êtres humains ; et la protection de l'environnement.

— Enseignements tirés, formation, entraînement et exercices

La mise en place d'une approche globale doit s'accompagner d'une évolution des mentalités. L'Alliance met donc l'accent sur les formations conjointes des personnels civils et militaires pour favoriser le partage des enseignements tirés et promouvoir la confiance entre l'OTAN, ses partenaires et d'autres acteurs internationaux ou locaux.

Dans certains cas, les enseignements sont tirés au niveau des services concernés, par exemple, s'agissant de la Libye, avec l'ONU. Autre exemple : le programme de renforcement de la formation « défense », qui, selon un principe bien établi, fait intervenir des acteurs et des facilitateurs extérieurs, dont des organisations internationales et des ONG, au profit de personnels civils et militaires. De même, la Suède, partenaire clé de l'OTAN, a conçu son exercice Viking 2018 (qui fait intervenir 2 500 participants de 50 pays et 35 organisations) selon les principes de l'approche globale.

— Renforcement de la coopération avec les acteurs extérieurs

La coopération est à présent bien établie avec l'Organisation des Nations Unies et ses agences, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en particulier, ainsi qu'avec la Banque mondiale, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union africaine, INTERPOL et la Ligue des États arabes. Des liens plus étroits sont également mis en place avec des ONG.

La coopération va du dialogue politique, y compris dans le cadre des entretiens de travail réguliers, des « journées d'information OTAN » et du stage annuel de sensibilisation à l'approche globale, jusqu'à une coopération pratique dans le cadre des opérations et des missions. Des responsables de haut niveau de ces organisations sont régulièrement invités à des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord, y compris au niveau des chefs d'État et de gouvernement, pour examiner les possibilités de renforcement de la coopération et évoquer des questions d'intérêt commun.

La mise en œuvre de l'approche globale a contribué à développer la connaissance mutuelle avec ces organisations. Ce faisant, l'Alliance a élargi la gamme de ses interlocuteurs extérieurs, qui s'habituent ainsi à travailler avec l'OTAN et sont mieux informés du rôle des militaires dans des environnements complexes.

— Communication stratégique

Pour être efficace, une approche globale de la gestion de crise doit être accompagnée de messages réguliers et cohérents à l'intention du public. Les campagnes d'information de l'OTAN sont étayées par la communication systématique de données actualisées exposant les progrès accomplis dans les domaines pertinents. On s'attache également à partager les stratégies de communication avec les acteurs internationaux et à coordonner la communication sur le théâtre.

Coopération avec l'Union africaine

Depuis 2005, l'OTAN coopère avec l'Union africaine (UA), organisation régionale de 55 membres créée en 2002. La relation OTAN-UA a commencé modestement, lorsque l'UA a demandé un soutien en matière de logistique et de transport aérien pour sa mission au Soudan. La coopération a évolué au fil du temps, et bien qu'il s'agisse principalement d'une coopération militaro-technique ponctuelle, les pays de l'OTAN se sont engagés à élargir la coopération avec l'UA en 2016, afin qu'elle fasse partie intégrante de l'action menée par l'OTAN pour travailler plus étroitement avec ses partenaires en vue de relever les défis de sécurité émanant du sud.



Points principaux

- L'OTAN a développé sa coopération avec l'Union africaine principalement dans trois domaines : soutien opérationnel ; soutien au renforcement des capacités ; et soutien à la mise en place et au maintien en puissance de la Force africaine en attente (FAA).
- Le soutien opérationnel se caractérise par un soutien en matière de transport aérien et maritime stratégique, ainsi que par un soutien à la planification pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).
- Dans le cadre du soutien au renforcement des capacités, des officiers de l'UA sont invités à participer à des stages dans les installations OTAN de formation et d'entraînement et à dispenser des stages au travers des équipes mobiles d'instructeurs de l'OTAN.
- Le soutien au développement et au maintien en puissance de la FAA comprend des exercices et un entraînement sur mesure, ainsi qu'une aide à l'élaboration de concepts liés à la FAA.
- L'OTAN a également mis en place un bureau de liaison au siège de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie). Ce bureau est dirigé par un officier de liaison militaire de haut rang et, à la demande de l'UA, il met à disposition des experts, qui travaillent au Département Paix et sécurité de l'UA, aux côtés de leurs homologues africains.
- L'OTAN coordonne ses travaux liés à l'UA avec des partenaires bilatéraux et d'autres organisations internationales, telles que l'Union européenne (UE) et l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Pour en savoir plus

Contexte et principaux domaines de coopération entre l'OTAN et l'UA

La coopération entre l'OTAN et l'UA a principalement été pragmatique et orientée par des demandes de soutien de l'UA dans des domaines très spécifiques. Les principaux domaines de coopération sont les suivants : soutien opérationnel, soutien au renforcement des capacités et soutien à la mise en place de la Force africaine en attente. Cependant, au sommet de Varsovie, en 2016, les dirigeants des pays de l'OTAN se sont engagés à renforcer la coopération politique et pratique avec l'Union africaine, de manière à pouvoir répondre ensemble aux menaces et aux défis communs.

Dans le même temps, les Alliés ont également approuvé le cadre de l'OTAN pour le sud, qui vise à intégrer et à rationaliser l'approche de l'OTAN, laquelle consiste à relever les défis en mettant l'accent sur l'amélioration des capacités et le renforcement de l'anticipation et de la réaction, et en stimulant les partenariats régionaux et les efforts de l'OTAN en matière de renforcement des capacités. De même, les Alliés ont approuvé l'initiative de projection de la stabilité — nouvelle vision de la coopération avec les partenaires au-delà du territoire de l'OTAN —, l'objectif étant d'élaborer une approche plus stratégique, cohérente et efficace en matière de partenariats.

La coopération de l'OTAN avec l'Union africaine fait partie intégrante à la fois du cadre OTAN pour le sud et des activités de l'Alliance en matière de projection de la stabilité. Depuis le sommet de Varsovie, l'OTAN a renforcé son approche pour le sud et ses partenariats dans la région, et elle continue de développer ses relations avec l'UA.

D'un point de vue pratique, le Commandement allié de forces interarmées de Naples (JFCNP) est le quartier général opérationnel de l'OTAN désigné pour mettre en œuvre la coopération pratique de l'Alliance avec l'UA.

Le JFCNP accueille également le Pôle pour l'axe stratégique sud de l'OTAN, inauguré en septembre 2017 en vue de répondre aux questions de sécurité actuelles et en constante évolution émanant du voisinage méridional de l'OTAN et de développer les relations de l'Alliance avec ses partenaires méridionaux.

Soutien opérationnel

Soutien logistique

En janvier 2007, l'UA a lancé un appel général à tous ses partenaires, dont l'OTAN, concernant un appui financier et logistique à l'AMISOM. Plus tard, en mai 2007, elle a adressé à l'OTAN une demande plus précise portant sur un soutien à apporter dans le domaine du transport aérien aux États membres de l'UA disposés à déployer des forces en Somalie dans le cadre de l'AMISOM. En juin 2007, le Conseil de l'Atlantique Nord a marqué son accord de principe pour répondre positivement à cette demande. Le soutien de l'OTAN a été initialement autorisé jusqu'en août 2007. Le soutien au transport maritime stratégique a été demandé plus tard, et le Conseil de l'Atlantique Nord a marqué son accord de principe pour répondre positivement à cette demande en septembre 2009.

Les demandes de transport aérien et maritime stratégique formulées par l'UA au profit de l'AMISOM ont été renouvelées chaque année. L'accord du Conseil pour ce qui est d'aider l'UA en apportant un soutien à l'AMISOM dans le domaine du transport aérien et maritime stratégique est valable jusqu'en janvier 2019.

Soutien en matière de planification

L'OTAN met des experts à la disposition de la Division des opérations de soutien de la paix de l'UA. Ces experts ont apporté des contributions importantes dans les domaines prioritaires de l'UA. Ils ont partagé leurs connaissances et leur expertise de la planification dans divers domaines, comme le milieu maritime, la finance, le suivi, les acquisitions, la coordination des mouvements aériens, les télécommunications, l'informatique, la logistique, les ressources humaines, la gestion du personnel militaire et la planification

de circonstance. La mise à disposition d'experts par l'OTAN est conforme aux demandes annuelles de l'UA, demandes qui varient d'année en année, selon les priorités de l'UA. À cet égard, les experts de l'OTAN, aux côtés de leurs homologues de l'UA, interviennent dans des domaines spécifiques pendant une période de six à douze mois, renouvelable à la demande de l'UA. La demande la plus récente de l'UA comprend un soutien en matière de planification stratégique, mais aussi en matière de planification de mouvements et d'exercices.

Soutien au renforcement des capacités

Formation et entraînement

L'OTAN offre aux personnels de l'UA la possibilité de participer à des stages à l'école de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne), au Collège de défense de l'OTAN à Rome, et dans d'autres installations de formation de l'OTAN telles que les centres d'excellence accrédités par l'OTAN dans les pays qui parrainent ces centres. Ces stages de formation et d'entraînement sont proposés en fonction des besoins de l'UA et de la disponibilité des lieux de formation de l'OTAN. En moyenne, 20 stagiaires de l'UA sont parrainés chaque année dans les lieux de formation de l'OTAN.

Formations itinérantes

Depuis 2015, suite à une demande de l'UA, l'OTAN propose des formations dédiées aux officiers de l'Union africaine, au travers des équipes mobiles de formation et d'entraînement qui dispensent des stages sur mesure en Afrique. L'OTAN a progressivement augmenté le nombre de stages proposés et, en 2018, elle dirige trois stages – deux axés sur la planification des exercices et un sur la logistique/la gestion de la chaîne d'approvisionnement. L'objectif est de cibler un plus grand nombre de membres de l'UA, y compris les communautés économiques régionales, en proposant des modules de formation sur mesure sur des thèmes définis par l'UA. En moyenne, 30 stagiaires de l'UA participent à chaque séance de formation.

Soutien à la mise en place de la Force africaine en attente

L'OTAN a fourni, à la demande de l'UA, un soutien à la FAA en mettant à disposition des experts et des formateurs. La FAA, qui devrait être déployée en Afrique en période de crise, s'inscrit dans le cadre des efforts que l'UA déploie dans le but de développer des capacités de maintien de la paix à long terme. Elle représente la vision de l'UA d'un dispositif continental de sécurité, disponible sur appel, et présentant des points de ressemblance avec la Force de réaction de l'OTAN.

À la demande de l'UA, l'Alliance apporte un soutien au renforcement des capacités, par le biais de stages et d'entraînements. L'OTAN a également organisé des programmes d'homologation/d'évaluation et de formation pour le personnel de l'UA qui soutient l'état de préparation opérationnelle de la FAA. Elle a ainsi formé des responsables de l'UA participant à des exercices militaires et mis à disposition des experts militaires qui apportent une aide dans le cadre des procédures d'évaluation et de retour d'expérience liées aux exercices. L'OTAN a également soutenu divers ateliers préparatoires de la FAA ayant pour objectif de mettre au point des concepts en rapport avec la FAA. L'Alliance s'emploie aussi tout particulièrement à apporter un soutien à la base logistique continentale de la FAA implantée à Douala (Cameroun), pour que celle-ci atteigne sa capacité opérationnelle totale.

Des experts de l'OTAN ont également apporté leur soutien aux phases de préparation de l'exercice Amani Africa II, qui a eu lieu en Afrique du Sud (octobre-novembre 2015), et ils ont également joué un rôle actif dans la phase d'exécution. Cet exercice d'entraînement sur le terrain de la FAA a été le premier à rassembler des brigades régionales en attente provenant de l'ensemble du continent. Des forces militaires et de police ainsi que des civils africains ont contribué à tester la capacité de déploiement rapide de la FAA et son niveau de préparation en vue de sa capacité opérationnelle totale.

Représentation de l'OTAN à Addis-Abeba

Bureau de liaison de l'OTAN

L'OTAN a un bureau de liaison au siège de l'Union africaine, bureau qui comprend un officier de liaison militaire de haut rang, un adjoint et du personnel de soutien. L'officier de liaison militaire de haut rang de l'OTAN est le coordonnateur principal des activités menées par l'Alliance avec l'UA. L'ampleur de la présence de l'OTAN sur le terrain à Addis-Abeba dépend des demandes de l'UA et de la disponibilité des ressources devant être fournies par les Alliés. Depuis 2015, cinq pays ont contribué à la mission à Addis-Abeba (France, Italie, Lettonie, Pays-Bas et Turquie).

Ambassade point de contact de l'OTAN

L'ambassade de Norvège à Addis-Abeba apporte un soutien diplomatique en sa qualité d'ambassade point de contact officielle de l'OTAN auprès de l'Union africaine. L'ambassadeur accueillera régulièrement d'autres ambassadeurs et attachés de défense de pays de l'OTAN en poste à Addis-Abeba, afin de partager avec eux des informations sur les activités menées par l'OTAN avec l'Union africaine. La Norvège a proposé de continuer de faire office d'ambassade point de contact de l'OTAN jusqu'en décembre 2020.

Autres contacts au niveau exécutif à Addis-Abeba

Pour ce qui est des activités menées avec l'Union africaine, l'officier de liaison militaire de haut rang de l'OTAN basé à Addis-Abeba travaille en coordination avec les attachés de défense des pays de l'Alliance, avec les partenaires bilatéraux et avec les autres organisations internationales présentes à Addis-Abeba, notamment les Nations Unies (ONU) et l'Union européenne (UE).

Extension des domaines de coopération

Au sommet de Varsovie, en 2016, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance se sont engagés à développer le partenariat politique et pratique de l'OTAN avec l'UA afin de faire face aux défis communs, ce qui a contribué à donner un nouvel élan aux relations entre l'OTAN et l'UA, en vue d'une extension des domaines de coopération.

Ainsi, en avril 2018, le Collège de défense de l'OTAN a accueilli un séminaire à Rome (Italie), qui a rassemblé de hauts responsables de l'OTAN et de l'Union africaine chargés d'élaborer une série de propositions pragmatiques visant à accroître et à développer les domaines de coopération. Ces propositions portaient sur les domaines suivants : lutte contre le terrorisme, lutte contre les engins explosifs improvisés, programme pour les femmes, la paix et la sécurité, développement de l'intégrité, et contribution aux opérations de soutien de la paix de l'UA.

Évolution du soutien de l'OTAN à l'UA

Entamée en 2005 lorsque l'OTAN a fourni un soutien logistique à l'UA pour que celle-ci puisse élargir sa mission au Darfour, la relation entre l'OTAN et l'UA a évolué au fil du temps.

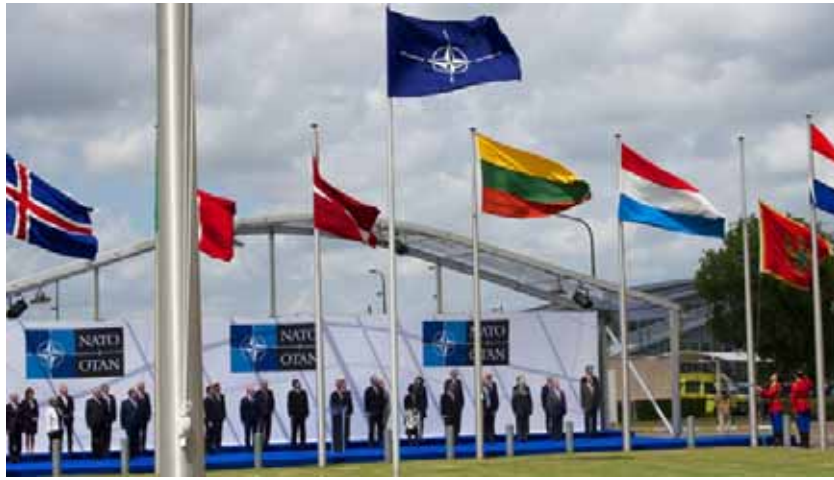
- 2005 – L'OTAN apporte un soutien dans le domaine du transport aérien stratégique à la Mission de l'Union africaine au Soudan.
- 2007 – Les Alliés décident de fournir des moyens de transport aérien stratégique à l'appui de l'implication de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et en 2009, ils décident de fournir des capacités de transport maritime stratégique.
- 2011 – Le président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, se rend deux fois à l'OTAN dans le contexte de l'opération Unified Protector, opération sous mandat de l'ONU destinée à protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque en Libye.



- 2014 – Le commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, l'ambassadeur Smaïl Chergui, effectue une visite au siège de l'OTAN et signe l'accord technique sur la coopération entre l'OTAN et l'UA.
- 2015 - L'OTAN ouvre son bureau de liaison au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba.
- 2015 – L'OTAN et l'Union africaine entament un programme d'entretiens annuels de travail entre militaires.
- 2015 – L'OTAN améliore le programme de formules de formation itinérantes proposé aux officiers de l'UA.
- 2016 – Au sommet de Varsovie, les dirigeants des pays de l'OTAN décident de renforcer encore la coopération politique et pratique de l'Alliance avec l'Union africaine.

Élargissement

La porte de l'OTAN demeure ouverte à tout pays européen capable d'assumer les engagements et obligations liés au statut de membre, et de contribuer à la sécurité de la zone euro-atlantique. Depuis 1949, le nombre de pays membres de l'Alliance est passé de 12 à 29, en sept vagues d'élargissement. À l'heure actuelle, quatre pays partenaires souhaitent adhérer à l'OTAN : la Bosnie Herzégovine, la Géorgie, l'ex-République yougoslave de Macédoine¹ et l'Ukraine.



Le 5 juin 2017, le Monténégro est devenu le 29^e État membre de l'Alliance.

Points principaux

- La « politique de la porte ouverte » de l'OTAN s'appuie sur l'article 10 du traité fondateur de l'Organisation. Toute décision d'inviter un pays à adhérer à l'Alliance est prise par le Conseil de l'Atlantique Nord et doit faire l'objet d'un consensus entre tous les Alliés. Aucun pays tiers n'a son mot à dire dans les délibérations de ce type.
- L'actuel processus d'élargissement de l'OTAN ne constitue une menace pour aucun pays. Il vise à promouvoir la stabilité et la coopération et à construire une Europe libre et entière, unie dans la paix, la démocratie et le partage de valeurs communes.
- Invité en décembre 2015 à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Alliance, le Monténégro est devenu, le 5 juin 2017, le 29^e pays membre de l'OTAN.
- L'ex-République yougoslave de Macédoine¹ s'est vue assurer qu'elle serait invitée à devenir membre dès qu'une solution mutuellement acceptable à la question de son nom aurait été trouvée avec la Grèce. À cet égard, le secrétaire général de l'OTAN s'est félicité de l'accord intervenu le 12 juin entre les premiers ministres MM. Tsipras et Zaev pour mettre un terme au différend qui opposait Athènes et Skopje sur la question du nom, et il a appelé les deux pays à finaliser cet accord.
- En avril 2010, la Bosnie-Herzégovine a été invitée à participer au plan d'action pour l'adhésion (MAP), mais elle ne pourra le faire que lorsque la question fondamentale de la propriété des biens militaires immeubles aura été réglée.
- Lors du sommet de Bucarest de 2008, les Alliés ont décidé que la Géorgie et l'Ukraine deviendraient un jour membres de l'OTAN.

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Pour en savoir plus

— Pays candidats

Les pays qui se sont déclarés intéressés par l'adhésion à l'Alliance sont invités, dans un premier temps, à entamer un dialogue intensifié avec l'OTAN sur leurs aspirations à l'adhésion et les réformes à mener en ce sens.

Les pays candidats peuvent ensuite être invités à participer au MAP, qui leur permettra de se préparer à une éventuelle adhésion et de démontrer qu'ils sont en mesure de respecter les obligations et les engagements qui en découlent. La participation au MAP n'offre pas la garantie d'une adhésion, mais le MAP est un mécanisme de préparation primordial.

Les pays qui aspirent à adhérer à l'OTAN doivent démontrer qu'ils sont en mesure de promouvoir les principes du Traité de Washington, signé en 1949, et de contribuer à la sécurité de la zone euro-atlantique. Chacun d'eux doit, en outre, satisfaire à un certain nombre de critères politiques, économiques et militaires qui sont énoncés dans l'étude de 1995 sur l'élargissement de l'OTAN.

— L'étude de 1995 sur l'élargissement

En 1995, l'Alliance a publié les résultats d'une étude sur l'élargissement de l'OTAN, portant sur l'opportunité d'admettre de nouveaux membres et les modalités à mettre en place pour une telle admission. Cette étude indiquait en conclusion que la fin de la Guerre froide offrait une occasion unique de renforcer la sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique et que l'élargissement de l'OTAN contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité pour tous. Elle concluait également que l'Alliance y parviendrait en encourageant et en soutenant les réformes démocratiques, dont l'instauration d'un contrôle civil et démocratique sur les forces armées, en favorisant les modes et habitudes de coopération, de consultation et de recherche du consensus qui caractérisent les relations entre les membres de l'Alliance, et en encourageant les relations de bon voisinage.

L'élargissement accroîtrait la transparence des plans de défense et des budgets militaires et, partant, la confiance entre les États, et il renforcerait la tendance à l'intégration et à la coopération en Europe. L'étude concluait par ailleurs que l'élargissement permettrait de renforcer la capacité de l'Alliance à contribuer à la sécurité européenne et internationale, et de consolider et d'élargir le partenariat transatlantique.

Selon cette étude, les pays qui aspirent à l'adhésion à l'OTAN devraient être en mesure de démontrer qu'ils répondent à certains critères. Il leur est demandé :

- d'avoir un système politique démocratique fonctionnant bien et reposant sur une économie de marché ;
- de traiter les populations minoritaires de manière équitable ;
- de s'engager à régler de manière pacifique les conflits ;
- d'être capables et désireux d'apporter une contribution militaire aux opérations de l'OTAN ;
- d'être attachés au caractère démocratique des relations entre civils et militaires et des structures institutionnelles.

Une fois admis, les nouveaux membres jouiraient de tous les droits et assumeraient toutes les obligations liées au statut de membre. Ils devraient notamment accepter, au moment de leur entrée dans l'OTAN, l'ensemble des principes, des politiques et des procédures déjà adoptés par les membres de l'Alliance.

Le processus d'adhésion

Lorsque les Alliés ont décidé de proposer à un pays de devenir membre de l'OTAN, ils l'invitent officiellement à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance. C'est la première étape du processus qui aboutira à l'adhésion officielle de ce pays à l'OTAN. Les principales étapes du processus d'adhésion sont les suivantes :

1. Pourparlers d'adhésion avec une équipe de l'OTAN

Ces entretiens, qui réunissent des équipes d'experts de l'OTAN et des représentants de chacun des pays invités, se déroulent au siège de l'OTAN, à Bruxelles. L'objectif est d'obtenir des pays invités la confirmation formelle de leur volonté et de leur capacité d'accepter les obligations et engagements politiques, juridiques et militaires découlant du Traité de Washington et de l'étude sur l'élargissement de l'OTAN.

Les pourparlers prennent la forme de deux réunions avec chaque pays invité. La première réunion porte sur les questions politiques, militaires et de défense, et sert surtout à vérifier que les conditions préalables à l'adhésion ont bien été remplies. La seconde réunion – plus technique – permet de débattre des questions juridiques, de ressources et de sécurité, ainsi que de la contribution de chaque nouveau pays membre au budget commun de l'OTAN. La clé de répartition est définie sur une base proportionnelle, en fonction de la taille de l'économie de chaque pays par rapport à celle des autres membres de l'Alliance.

Les pays invités sont aussi tenus de mettre en œuvre des mesures destinées à assurer la protection des informations classifiées de l'OTAN, et de préparer leurs services de sécurité et de renseignement à travailler avec le Bureau de sécurité de l'OTAN.

L'ensemble de ces discussions doit déboucher sur l'établissement, par chacun des pays invités, d'un calendrier d'exécution des réformes nécessaires, processus qui peut d'ailleurs se poursuivre même après l'adhésion de ces pays à l'OTAN.

2. Envoi à l'OTAN d'une lettre d'intention, accompagnée d'un calendrier d'exécution des réformes

Au cours de la deuxième étape du processus d'adhésion, les pays invités confirment qu'ils acceptent les obligations et les engagements liés au statut de membre au moyen d'une lettre d'intention adressée au secrétaire général de l'OTAN par leur ministre des Affaires étrangères. Ils soumettent en même temps leur calendrier individuel de réformes.

3. Signature des protocoles d'accession par les pays de l'OTAN

L'OTAN prépare ensuite, pour chacun des pays invités, un protocole d'accession au Traité de Washington. Ces protocoles constituent en fait des amendements ou des additifs au Traité ; une fois signés et ratifiés par les Alliés, ils deviennent partie intégrante du Traité proprement dit, et permettent au pays invité de devenir à son tour partie au Traité.

4. Ratification des protocoles d'accession par les pays de l'OTAN

Les gouvernements des États membres de l'OTAN ratifient les protocoles, conformément à leurs prescriptions et leurs procédures nationales. La procédure de ratification varie d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, par exemple, il faut une majorité des deux tiers au Sénat pour l'adoption de la législation nécessaire. Dans d'autres pays, comme au Royaume-Uni, aucun vote parlementaire formel n'est requis.

5. Le secrétaire général invite les nouveaux membres potentiels à accéder au Traité de l'Atlantique Nord

Une fois que tous les pays membres de l'OTAN ont notifié au gouvernement des États-Unis d'Amérique, dépositaire du Traité de l'Atlantique Nord, leur acceptation des protocoles au Traité relatifs à l'accession des nouveaux membres potentiels, le secrétaire général invite ces derniers à accéder au Traité.

6. Les pays invités accèdent au Traité de l'Atlantique Nord, dans le respect de leurs procédures nationales

7. Une fois les instruments d'accession déposés auprès du Département d'État américain, les pays invités deviennent officiellement membres de l'OTAN

— Évolution de la « politique de la porte ouverte » de l'OTAN

La « politique de la porte ouverte » est fondée sur l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, qui dispose que peut accéder au Traité « tout État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord ».

L'élargissement de l'OTAN est un processus continu et dynamique. Depuis la création de l'Alliance en 1949, 17 pays sont venus s'ajouter aux 12 pays fondateurs en sept vagues d'élargissement (en 1952, 1955, 1982, 1999, 2004, 2009 et 2017).

Les trois premières vagues d'élargissement – qui ont permis à la Grèce et à la Turquie (1952), à l'Allemagne de l'Ouest (1955) et à l'Espagne (1982) de devenir membres – ont eu lieu durant la Guerre froide, époque à laquelle les considérations stratégiques étaient prépondérantes dans le processus décisionnel.

La chute du mur de Berlin, en novembre 1989, a marqué la fin de la Guerre froide, et elle a été suivie par la dissolution du Pacte de Varsovie et l'effondrement de l'Union soviétique. En octobre 1990, avec la réunification de l'Allemagne, le territoire de l'ex-Allemagne de l'Est est devenu partie intégrante de l'Alliance. Les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale étaient particulièrement désireuses de garantir leur liberté en s'intégrant aux institutions euro-atlantiques.

Au début des années 1990, la question de l'élargissement de l'OTAN a fait l'objet de débats animés. De nombreux analystes politiques étaient sceptiques quant aux avantages d'un éventuel élargissement. D'autres étaient préoccupés par l'impact qu'un élargissement pourrait avoir sur la solidarité et la cohésion de l'Alliance, ainsi que sur les relations avec d'autres États, en particulier la Russie. C'est dans ce contexte qu'a été réalisée, en 1995, une « étude sur l'élargissement de l'OTAN » (voir ci-dessus).

L'élargissement après la fin de la Guerre froide

Sur la base des conclusions de l'étude sur l'élargissement, l'Alliance, réunie au sommet à Madrid en 1997, a invité la République tchèque, la Hongrie et la Pologne à entamer des pourparlers d'adhésion. Ces trois pays ont été les premiers anciens membres du Pacte de Varsovie à adhérer à l'OTAN, en 1999.

Au sommet de Washington, en 1999, le MAP a été lancé afin d'aider d'autres pays candidats à se préparer à une possible adhésion.

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance à l'occasion du sommet de Prague, en 2002, et elles sont devenues membres de l'OTAN en 2004. Ces sept pays avaient tous participé au MAP.

En avril 2008, au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'OTAN ont pris un certain nombre de mesures relatives à l'élargissement futur de l'Alliance. Plusieurs décisions ont été prises concernant les pays des Balkans occidentaux (voir les dates clés ci-dessous). Les Alliés considèrent qu'une intégration plus étroite de ces pays dans les institutions euro-atlantiques est essentielle pour assurer, sans intervention extérieure, une stabilité à long terme dans cette région, où l'OTAN est fortement engagée dans des opérations de soutien de la paix depuis le milieu des années 1990.

À Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance sont par ailleurs convenus que la Géorgie et l'Ukraine, qui avaient déjà entamé un dialogue intensifié avec l'OTAN, deviendraient un jour membres de l'Alliance. En décembre 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance ont décidé d'étendre les possibilités de soutenir ces deux pays dans les efforts engagés pour satisfaire aux exigences liées au statut de membre, en mettant à profit le cadre existant de la Commission OTAN-Ukraine et de la Commission OTAN-Géorgie, sans préjudice des décisions qui pourraient être prises concernant leur candidature au MAP. (Pour de plus amples informations sur la coopération de l'OTAN avec ces deux pays, voir les pages *Relations avec la Géorgie* et *Relations avec l'Ukraine*.)

Chronologie

4 avril 1949 – Signature du Traité de l'Atlantique Nord par douze membres fondateurs : Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. L'article 10 du Traité constitue le fondement de la « politique de la porte ouverte » de l'OTAN.

18 février 1952 – Adhésion de la Grèce et de la Turquie.

6 mai 1955 – Adhésion de la République fédérale d'Allemagne.

30 mai 1982 – L'Espagne adhère à l'Alliance (et à la structure militaire intégrée en 1998).

Octobre 1990 – Du fait de la réunification de l'Allemagne, la partie orientale du pays est intégrée à l'OTAN.

Janvier 1994 – Au sommet de Bruxelles, les dirigeants des pays de l'Alliance réaffirment que l'OTAN reste ouverte à de nouveaux pays européens.

28 septembre 1995 – Publication de l'étude sur l'élargissement de l'OTAN.

8-9 juillet 1997 – Au sommet de Madrid, trois pays partenaires – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion.

12 mars 1999 – Adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque, ce qui porte à 19 le nombre des pays membres de l'Alliance.

23-25 avril 1999 – Lancement du plan d'action pour l'adhésion (MAP) au sommet de Washington. (La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie participent au MAP).

14 mai 2002 – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Reykjavik (Islande), annoncent officiellement la participation de la Croatie au MAP.

Mai 2002 – Le président Leonid Koutchma annonce que l'Ukraine souhaite devenir un jour membre de l'OTAN.

21-22 novembre 2002 – Au sommet de Prague, sept pays partenaires – la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion.

26 mars 2003 – Cérémonie de signature des protocoles d'accession des sept pays invités.

29 mars 2004 – Adhésion de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.

21 avril 2005 – Lancement, à l'occasion d'une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Vilnius (Lituanie), du dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion à l'OTAN et sur les réformes à mener en ce sens.

21 septembre 2006 – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à New York, annoncent la décision de proposer à la Géorgie d'entamer un dialogue intensifié.

28-29 novembre 2006 : Au sommet de Riga, les dirigeants des pays de l'Alliance déclarent qu'ils lanceront de nouvelles invitations à l'adresse des pays du MAP qui répondront à certaines conditions.

2-4 avril 2008 – Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance invitent l'Albanie et la Croatie à entamer des pourparlers d'adhésion, donnent l'assurance à l'ex-République yougoslave de Macédoine¹ qu'elle sera elle aussi invitée à adhérer à l'Alliance dès qu'une solution à la question de son nom aura été trouvée avec la Grèce, invitent la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro à entamer un dialogue intensifié et conviennent que la Géorgie et l'Ukraine deviendront un jour membres de l'Alliance.

9 juillet 2008 – Signature des protocoles d'accession de l'Albanie et de la Croatie.

Décembre 2008 – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance conviennent que la Géorgie doit élaborer un ANP sous les auspices de la commission OTAN-Géorgie.

1^{er} avril 2009 – Adhésion de l'Albanie et de la Croatie.

4 décembre 2009 – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN invitent le Monténégro à participer au MAP.

22 avril 2010 – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN invitent la Bosnie-Herzégovine à participer au MAP, n'autorisant le Conseil de l'Atlantique Nord à accepter le premier ANP de ce pays qu'après que la question de la propriété des biens immobiliers militaires aura été réglée.

2 décembre 2015 – Les ministres des Affaires étrangères réunis à Bruxelles invitent le Monténégro à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Alliance, tout en encourageant la poursuite des réformes, en particulier dans le domaine de l'état de droit. Dans une déclaration sur la « politique de la porte ouverte » de l'OTAN, les ministres réaffirment les décisions prises lors du sommet de Bucarest de 2008 concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine¹ et encouragent la Bosnie-Herzégovine à entreprendre les réformes dont le pays a besoin pour concrétiser ses aspirations euro-atlantiques et activer sa participation au MAP. Les ministres réaffirment également les décisions prises à Bucarest et les décisions postérieures relatives à la Géorgie, en saluant les progrès qu'a réalisés ce pays pour se rapprocher de l'Alliance et en exprimant leur détermination à intensifier le soutien qui lui est apporté.

19 mai 2016 : Les ministres des pays de l'Alliance signent le protocole d'accession du Monténégro, qui obtient ainsi le statut de pays « invité » et commence à assister aux réunions tenues par le Conseil de l'Atlantique Nord et par d'autres organes de l'OTAN.

5 juin 2017 : Adhésion du Monténégro.

Relations avec l'Union européenne

Confrontées aux mêmes enjeux stratégiques et aux mêmes défis, l'OTAN et l'Union européenne (UE) coopèrent sur des questions d'intérêt commun, travaillent ensemble dans divers domaines, tels que la gestion de crise et le développement capacitaire, et procèdent à des consultations politiques. L'UE est un partenaire unique et essentiel pour l'OTAN. Les deux organisations sont composées en grande partie des mêmes États et partagent les mêmes valeurs.



Points principaux

- L'année 2001 a marqué le début des relations institutionnalisées entre l'OTAN et l'UE, qui sont fondées sur les mesures prises pendant les années 1990 en faveur d'une plus grande responsabilité européenne dans le domaine de la défense (coopération entre l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale¹).
- La déclaration OTAN-UE sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), adoptée en 2002, a défini les principes politiques sur lesquels repose la relation, et elle a confirmé l'accès assuré de l'UE à des capacités de planification de l'OTAN pour ses propres opérations militaires.
- En 2003, les arrangements « Berlin plus » ont posé les fondements nécessaires pour que l'Alliance puisse soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée.
- Au sommet de Lisbonne, en 2010, les Alliés ont souligné qu'ils étaient déterminés à renforcer le partenariat stratégique OTAN-UE. Avec le concept stratégique de 2010, l'Alliance s'est engagée à travailler plus étroitement avec d'autres organisations internationales afin de prévenir les crises, de gérer les conflits et de stabiliser les situations post-conflit.

¹ À l'époque, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) agissait pour le compte de l'UE pour toutes les questions touchant à la sécurité et à la défense (Traité de Maastricht, 1992). Le rôle de gestion de crise joué par l'UEO a été transféré à l'UE en 1999.

- À Varsovie, en juillet 2016, les deux organisations ont dressé une liste des domaines dans lesquels elles souhaitent intensifier leur coopération compte tenu des défis communs auxquels elles étaient confrontées à l'est et au sud : lutte contre les menaces hybrides, accroissement de la résilience, renforcement des capacités de défense, cyberdéfense, sûreté maritime, exercices, etc.. Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont ensuite entériné, en décembre 2016, quarante-deux mesures visant à faire avancer la coopération entre l'OTAN et l'UE dans les domaines ainsi définis. D'autres domaines de coopération ont été arrêtés en décembre 2017.
- Une coopération étroite entre l'OTAN et l'UE est importante pour l'élaboration d'une « approche globale » internationale de la gestion de crise et des opérations, qui exige une mise en œuvre efficace de moyens militaires et civils.
- L'OTAN et l'UE ont actuellement vingt-deux membres en commun².

Vers un partenariat plus stratégique

Renforcer le partenariat stratégique entre l'OTAN et l'UE est particulièrement important eu égard au contexte de sécurité actuel, qui place les deux organisations et leurs membres face aux mêmes défis, émanant de l'est et du sud.

À Varsovie, en juillet 2016, les dirigeants des pays de l'Alliance ont souligné que l'UE demeurerait un partenaire unique et essentiel pour l'OTAN. Des consultations renforcées à tous les niveaux et la coopération pratique qui s'exerce dans le cadre des opérations et du développement capacitaire ont permis d'obtenir des résultats concrets. Compte tenu des défis de sécurité auxquels les deux organisations sont confrontées dans leurs voisinages communs à l'est et au sud, il importe plus que jamais de renforcer le partenariat stratégique.

Les dirigeants des pays de l'Alliance ont salué la déclaration commune publiée à Varsovie par le secrétaire général de l'OTAN, le président du Conseil européen et le président de la Commission européenne, laquelle présente une série de mesures que les deux organisations comptent prendre dans des domaines concrets, notamment la lutte contre les menaces hybrides, l'accroissement de la résilience, le renforcement des capacités de défense, la cyberdéfense, la sûreté maritime et les exercices.

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont ensuite entériné, en décembre 2016, quarante-deux mesures visant à faire avancer la coopération entre l'OTAN et l'UE. Il s'agit notamment :

- d'améliorer la résilience face aux menaces hybrides, allant de la simple campagne de désinformation à la crise grave ;
- de renforcer la coopération entre l'opération Sea Guardian de l'OTAN et l'EUNAVFOR MED opération Sophia ;
- d'échanger des informations sur les cybermenaces et de partager les bonnes pratiques en matière de cybersécurité ;
- d'assurer la cohérence et la complémentarité des processus de planification de défense des deux organisations ;
- de mener des exercices parallèles et coordonnés ;

² Pays membres de l'OTAN (29) : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie. Pays membres de l'UE (28) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- d'aider les pays partenaires à renforcer leurs capacités dans les secteurs de la sécurité et de la défense.

En décembre 2017, trente-deux nouvelles mesures ont été prises pour intensifier la coopération entre les deux organisations, notamment dans les trois nouveaux domaines suivants :

- mobilité militaire – le but est ici de faire en sorte que les forces et équipements puissent se déplacer rapidement à travers l'Europe si nécessaire, ce qui nécessite des procédures pour un franchissement rapide des frontières, des moyens de transport suffisants et une infrastructure solide (routes, chemins de fer, ports et aéroports) ;
- partage d'informations concernant la lutte contre le terrorisme et renforcement de la coordination de l'aide apportée en la matière aux pays partenaires ;
- promotion du rôle des femmes dans la paix et la sécurité.

Le secrétaire général de l'OTAN et la haute représentante de l'UE informent régulièrement les Alliés et les États membres de l'UE des progrès accomplis dans la coopération (voir les rapports de juin 2017, de novembre 2017 et de juin 2018).

Les Alliés européens non membres de l'UE apportent une contribution significative à ces efforts. Il est d'ailleurs essentiel pour le partenariat stratégique entre l'OTAN et l'UE qu'ils y soient associés le plus largement possible.

L'OTAN et l'UE peuvent et doivent jouer des rôles complémentaires se renforçant mutuellement à l'appui de la paix et de la sécurité internationales. Les Alliés sont déterminés à contribuer à mettre en place des conditions plus favorables qui leur permettront :

- de renforcer véritablement le partenariat stratégique avec l'UE dans un esprit d'ouverture, de transparence et de complémentarité mutuelles totales, de même que dans le respect de l'autonomie et de l'intégrité institutionnelle des deux organisations ;
- d'améliorer la coopération pratique dans les opérations, pour toute la gamme des crises, depuis la planification coordonnée jusqu'au soutien mutuel sur le terrain ;
- d'étendre les consultations politiques à toutes les questions d'intérêt commun, afin de partager évaluations et points de vue ;
- de coopérer plus étroitement au développement capacitaire, de manière à réduire autant que possible les doubles emplois et à maximiser le rapport coût-efficacité.

Coopération sur le terrain

Lutte contre la traite des êtres humains en mer Égée et en Méditerranée centrale

Le 11 février 2016, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont décidé de déployer des navires en mer Égée afin d'aider la Grèce et la Turquie, de même que Frontex – l'agence de l'Union européenne pour la gestion des frontières –, à faire face à la crise des réfugiés et des migrants. Le deuxième Groupe maritime permanent OTAN (SNMG2) mène des activités de reconnaissance, de suivi et de surveillance dans les eaux territoriales grecques et turques, ainsi que dans les eaux internationales. Il a été déployé en mer Égée afin de participer aux efforts de la communauté internationale visant à couper les voies de la traite des êtres humains et de l'immigration clandestine. Les navires de l'OTAN fournissent des informations en temps réel aux garde-côtes et aux autorités nationales compétentes de la Grèce et de la Turquie, ainsi qu'à Frontex, afin de les aider à faire face à la crise.

En octobre 2016, les ministres ont convenu de prolonger le déploiement OTAN en mer Égée, et ils ont décidé que la nouvelle opération de l'OTAN, Sea Guardian, viendrait appuyer l'opération Sophia de l'UE en Méditerranée centrale en mettant à sa disposition des navires et des avions de l'OTAN, qui aideront l'UE à avoir une meilleure connaissance de la situation et lui apporteront un soutien logistique.

Balkans occidentaux

En juillet 2003, l'UE et l'OTAN ont publié une « approche concertée pour les Balkans occidentaux ». Élaboré conjointement, ce document définit les domaines clés de la coopération et met l'accent sur la vision commune des deux organisations et sur leur détermination partagée à instaurer la stabilité dans cette région.

■ *L'ex-République yougoslave de Macédoine*³

Le 31 mars 2003, l'opération Concordia, dirigée par l'UE, a succédé à l'opération Allied Harmony, mission que l'OTAN dirigeait dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Cette opération, qui s'est terminée en décembre 2003, était la première opération « Berlin plus » au cours de laquelle des moyens OTAN ont été mis à la disposition de l'UE.

■ *Bosnie-Herzégovine*

Mettant à profit les résultats de l'opération Concordia, et dans le prolongement de la mission de la Force de stabilisation (SFOR) dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine, l'UE a lancé une nouvelle mission, l'opération Althea, le 2 décembre 2004. La Force de l'Union européenne (EUFOR) opère dans le cadre des arrangements « Berlin plus », en tirant parti de l'expertise de l'OTAN en matière de planification ainsi que des autres moyens et capacités de l'Alliance. Le Commandant suprême adjoint des Forces alliées en Europe assure le commandement de l'opération Althea. L'état-major d'opération (EMO) de l'UE se trouve au SHAPE.

■ *Kosovo*

L'OTAN dirige une force de maintien de la paix au Kosovo, la KFOR, depuis 1999. L'UE met quant à elle des moyens civils à la disposition de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) depuis plusieurs années et a accepté de prendre le relais de l'ONU pour le volet policier de sa mission. Déployée en décembre 2008, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) est la mission civile la plus importante jamais lancée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Son principal objectif est d'aider et de soutenir les autorités du Kosovo dans le domaine de l'état de droit, et plus particulièrement pour ce qui est des questions de police, de justice et de douanes. EULEX collabore étroitement avec la KFOR sur le terrain.

Coopération dans d'autres régions

■ *Afghanistan*

Ces dix dernières années, l'OTAN et l'UE ont joué des rôles clés s'agissant d'instaurer la paix et la stabilité en Afghanistan, dans le cadre des efforts plus larges déployés par la communauté internationale pour mettre en œuvre une approche globale de l'aide à fournir à ce pays. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dirigée par l'OTAN, a aidé à créer un environnement stable et sûr dans lequel le gouvernement afghan et les autres acteurs internationaux ont pu mettre en place des institutions démocratiques, renforcer l'état de droit et reconstruire le pays. La FIAS et la mission Resolute Support, qui lui a succédé, ont toutes deux coopéré avec la mission de police de l'UE (EUPOL), présente en Afghanistan de juin 2007 à décembre 2016. Des conseillers d'EUPOL au ministère afghan de l'Intérieur et au sein de la police nationale afghane ont aidé à réformer le ministère et à développer la police civile. L'UE a en outre engagé un programme de réforme de la justice, et elle a contribué au financement de projets civils par l'intermédiaire des équipes de reconstruction provinciales (PRT) administrées par l'OTAN et placées sous la direction d'un pays membre de l'UE.

■ *Darfour*

L'OTAN et l'UE apportent toutes deux leur aide à la mission de l'Union africaine au Darfour (Soudan), en particulier pour ce qui est des rotations des avions de transport.

³ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

■ Piraterie

Pendant plusieurs années, des forces navales de l'OTAN et de l'UE, déployées respectivement dans le cadre de l'opération Ocean Shield (2008-2016) et de l'opération Atalanta, ont mené ensemble et avec d'autres acteurs des missions de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

— Autres domaines de coopération

Consultations politiques

Ces deux dernières années, l'OTAN et l'UE ont eu des entretiens sur un éventail sensiblement plus large de questions, notamment celles touchant à la sécurité dans l'espace européen ou dans le voisinage immédiat de l'Europe. Depuis la crise en Ukraine, les deux organisations procèdent régulièrement à des échanges de vues sur leurs décisions respectives, en particulier celles concernant la Russie, afin d'assurer la complémentarité de leurs messages et de leurs initiatives. Les consultations entre l'OTAN et l'UE portent également sur l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux, en Libye et au Proche-Orient.

Capacités

Le développement capacitaire est, comme les opérations, un domaine dans lequel la coopération est essentielle et où elle peut encore être renforcée. Le Groupe OTAN-UE sur les capacités a été créé en mai 2003 pour faire en sorte que les efforts de l'OTAN et de l'UE en matière de développement capacitaire soient cohérents et qu'ils se complètent.

Depuis la création, en juillet 2004, de l'Agence européenne de défense (AED), dont la mission consiste à coordonner les travaux de l'UE relatifs au développement de capacités de défense, à la coopération en matière d'armement, aux acquisitions et à la recherche, des experts de l'AED contribuent aux travaux du Groupe sur les capacités.

Le Groupe s'est intéressé, entre autres, aux insuffisances capacitaires communes dans des domaines tels que la lutte contre les engins explosifs improvisés et le soutien médical. Il joue aussi un rôle important pour ce qui est d'assurer la transparence et la complémentarité des travaux de l'OTAN sur la défense intelligente et de l'initiative de l'UE sur la mutualisation et le partage.

Terrorisme et prolifération des ADM

L'OTAN et l'UE sont toutes deux résolues à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Elles échangent ainsi des informations sur leurs activités axées sur la protection des populations civiles contre les attaques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

Plans civils d'urgence

Les deux organisations coopèrent également dans le domaine des plans civils d'urgence, notamment en s'informant mutuellement des mesures que chacune d'elles prend en la matière.

— Participation

Depuis l'élargissement des deux organisations en 2004, et suite à l'adhésion de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Croatie à l'UE, l'OTAN et l'UE ont désormais 22 États membres en commun. L'Albanie, le Canada, l'Islande, la Norvège, la Turquie et les États-Unis, qui sont membres de l'OTAN mais pas de l'UE, participent à toutes les réunions OTAN-UE, à l'instar de l'Autriche, de la Finlande, de l'Irlande, de la Suède, et, depuis 2008, de Malte, qui sont membres de l'UE et du Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN.

Cependant, Chypre, qui n'est pas membre du PPP et qui n'a pas conclu d'accord de sécurité avec l'OTAN sur l'échange de documents classifiés, ne peut pas participer aux réunions officielles OTAN-UE.

Il s'agit là d'une conséquence des décisions prises par l'OTAN en décembre 2002. Des réunions informelles avec Chypre sont parfois organisées à différents niveaux.

— Cadre de la coopération

En janvier 2001, il y a eu entre le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE un échange de lettres définissant la portée de la coopération et les modalités de consultation en matière de sécurité entre les deux organisations. La coopération s'est ensuite accélérée avec la signature de la déclaration OTAN-UE sur la PESD en décembre 2002 et l'adoption d'un cadre de coopération en mars 2003.

Déclaration OTAN-UE sur la PESD : La déclaration OTAN-UE sur la PESD, adoptée le 16 décembre 2002, confirme l'accès assuré de l'UE aux capacités de planification de l'OTAN pour ses propres opérations militaires et réaffirme les principes politiques du partenariat stratégique : concertation effective, égalité et respect de l'autonomie de décision de chaque organisation, respect des intérêts des États membres de l'UE et des pays de l'OTAN, respect des principes de la Charte des Nations Unies, développement cohérent, transparent et complémentaire de capacités militaires destinées à répondre aux besoins communs des deux organisations.

Arrangements « Berlin plus » : S'inscrivant dans le cadre de coopération adopté le 17 mars 2003, les arrangements « Berlin plus » posent les fondements de la coopération OTAN-UE en matière de gestion de crise dans le contexte d'opérations dirigées par l'UE faisant appel à des moyens et capacités collectifs de l'OTAN, notamment en ce qui concerne les dispositions de commandement et l'aide à la planification opérationnelle. Dans la pratique, ils permettent à l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée.

L'OTAN et l'UE se rencontrent régulièrement pour discuter de questions d'intérêt commun. Les réunions se tiennent à différents niveaux, notamment celui des ministres des Affaires étrangères, des représentants permanents, des représentants militaires et des conseillers de défense. En outre, des entretiens ont lieu régulièrement à tous les niveaux entre le Secrétariat international et l'État-major militaire international de l'OTAN et leurs interlocuteurs côté UE (Service européen pour l'action extérieure, Agence européenne de défense, Commission européenne et Parlement européen).

Des dispositifs de liaison militaire permanents ont été établis afin de faciliter la coopération au niveau opérationnel. Une équipe de liaison permanente de l'OTAN est ainsi présente à l'État-major de l'Union européenne (EMUE) depuis novembre 2005, et une cellule de l'UE a été mise en place au SHAPE (commandement stratégique de l'OTAN pour les opérations, situé à Mons (Belgique)) en mars 2006.

— Évolution des relations

Février 1992 : L'UE adopte le traité de Maastricht, qui prévoit une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) intergouvernementale ainsi que la définition, à terme, d'une politique de défense commune (PESD), l'UEO étant la composante de défense de l'UE.

Une coopération étroite se met en place entre l'OTAN et l'UEO.

Juin 1992 : À Oslo, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN appuient l'objectif consistant à développer l'UEO en tant que moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance et en tant que composante de défense de l'UE, qui assumera également les « tâches de Petersberg » (recherche et sauvetage à des fins humanitaires, maintien de la paix, gestion de crise, y compris imposition de la paix et protection de l'environnement).

Janvier 1994 : Les dirigeants des pays de l'OTAN conviennent de mettre à disposition les moyens collectifs de l'Alliance, sur la base de consultations au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, pour des opérations de l'UEO menées par les Alliés européens en application de la PESC. L'OTAN entérine le concept de groupes de forces interarmées multinationales, qui prévoit la mise en place de quartiers généraux déployables « séparables, mais non séparés » pouvant être utilisés pour des opérations

dirigées par l'Europe. C'est sur ce concept que vont s'appuyer les opérations auxquelles s'associeront ensuite des pays de l'OTAN et des pays non OTAN.

Juin 1996 : À Berlin, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent pour la première fois d'établir une identité européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'OTAN, dans le but de rééquilibrer les rôles et responsabilités entre l'Europe et l'Amérique du Nord. L'amélioration des capacités européennes est un objectif majeur de cette initiative. Les ministres décident en outre de mettre les moyens de l'Alliance à disposition pour des opérations de gestion de crise dirigées par l'UEO. C'est à ces décisions que renvoie le terme « Berlin plus ».

Décembre 1998 : À l'occasion d'un sommet tenu à Saint-Malo, la France et le Royaume-Uni font une déclaration commune affirmant la détermination de l'UE à établir une politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Avril 1999 : Au sommet de Washington, les chefs d'État et de gouvernement décident de développer les arrangements « Berlin plus ».

Juin 1999 : Réuni à Cologne (Allemagne), le Conseil européen décide « de doter l'UE des moyens et capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne commune de sécurité et de défense ».

Décembre 1999 : À la réunion du Conseil européen tenue à Helsinki, les États membres de l'UE définissent des « objectifs globaux » militaires devant permettre à l'UE de déployer jusqu'à 60 000 soldats à l'horizon 2003 pour les « tâches de Petersberg ». En outre, ils créent des structures politiques et militaires, notamment un Comité politique et de sécurité, un Comité militaire et un état-major. Le rôle de gestion de crise de l'UEO est transféré à l'UE. L'UEO conserve des tâches résiduelles.

Septembre 2000 : Le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité intérimaire de l'UE se réunissent pour la première fois pour faire le point sur l'évolution des relations OTAN-UE.

Décembre 2000 : Signature par l'UE du traité de Nice, qui contient des amendements reflétant le développement concret de la PESD en tant que politique indépendante de l'UE (entrée en vigueur : février 2003).

Janvier 2001 : Début des relations institutionnalisées entre l'OTAN et l'UE, avec l'instauration de réunions conjointes, y compris au niveau des ministres des Affaires étrangères et des représentants permanents des pays. Échange de lettres entre le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE sur la portée de la coopération et les modalités de consultation.

Mai 2001 : Première réunion officielle OTAN-UE au niveau des ministres des Affaires étrangères, à Budapest. Le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE publient une déclaration commune sur les Balkans occidentaux.

Novembre 2002 : Au sommet de Prague, les pays membres de l'OTAN se déclarent disposés à donner à l'UE un accès aux moyens et capacités de l'OTAN pour des opérations dans lesquelles l'Alliance n'est pas engagée militairement.

Décembre 2002 : Déclaration OTAN-UE sur la PESD.

Mars 2003 : Adoption du cadre de coopération. Entrée en vigueur d'un accord OTAN-UE sur la sécurité des informations. L'opération Concordia dirigée par l'UE prend la relève de l'opération Allied Harmony dirigée par l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Mai 2003 : Première réunion du Groupe OTAN-UE sur les capacités.

Juillet 2003 : Élaboration d'une stratégie commune pour les Balkans occidentaux.

Novembre 2003 : Premier exercice OTAN-UE de gestion de crise.

Février 2004 : La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni lancent l'idée d'unités de réaction rapide de l'UE composées de groupements tactiques interarmées.

Décembre 2004 : Début de l'opération Althea dirigée par l'UE en Bosnie-Herzégovine.

Septembre 2005 : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York.

Octobre 2005 : Accord sur les arrangements permanents militaires portant création d'une équipe de liaison permanente de l'OTAN à l'État-major de l'Union européenne (EMUE) et d'une cellule de l'UE au SHAPE.

Novembre 2005 : Mise en place de l'Équipe de liaison permanente de l'OTAN à l'EMUE.

Mars 2006 : Création de la cellule de l'UE au SHAPE.

Avril 2006 : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à Sofia.

2006 – 2010 : Dîners transatlantiques informels des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York (septembre 2006), Bruxelles (janvier 2007), Oslo (avril 2007), New York (septembre 2007), Bruxelles (décembre 2007), New York (septembre 2008), Bruxelles (décembre 2008), Bruxelles (mars 2009) et New York (septembre 2010).

Novembre 2010 : Au sommet de Lisbonne, les Alliés soulignent qu'ils sont déterminés à renforcer le partenariat stratégique OTAN-UE, et ils se félicitent des récentes initiatives prises par plusieurs d'entre eux et des idées émises par le secrétaire général à ce propos.

Septembre 2011 : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York.

Septembre 2012 : Dîner transatlantique informel des ministres des pays de l'OTAN et de l'UE à New York.

11 février 2013 : Le président de la Commission européenne José Manuel Barroso vient en visite au siège de l'OTAN.

Mai 2013 : Le secrétaire général de l'OTAN prend la parole devant la Commission des affaires étrangères et la Sous-commission « sécurité et défense » du Parlement européen.

Juin 2013 : Le secrétaire général de l'OTAN participe à une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères des pays de l'UE.

Décembre 2013 : Le secrétaire général de l'OTAN prend la parole devant le Conseil européen à Bruxelles.

5 mars 2014 : Les représentants permanents des pays auprès du Conseil de l'Atlantique Nord et du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE ont des entretiens informels au sujet de l'Ukraine.

10 juin 2014 : Les représentants permanents des pays auprès du Conseil de l'Atlantique Nord et du COPS de l'UE ont de nouveaux entretiens informels au sujet de l'Ukraine.

10 février 2016 : Un arrangement technique sur la cybersécurité est conclu entre la Capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC) et le Centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques (CERT) de l'UE, fixant ainsi un cadre pour l'échange d'informations et le partage de bonnes pratiques entre les équipes d'intervention d'urgence.

11 février 2016 : À la demande de l'Allemagne, de la Grèce et de la Turquie, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN décident que l'Alliance devrait participer aux efforts de la communauté internationale visant à endiguer les trafics et les migrations clandestines en mer Égée, en coopération avec Frontex, l'agence européenne responsable de la gestion des frontières.

10 mars 2016 : En visite à la Commission européenne pour des entretiens avec son président, Jean-Claude Juncker, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, souligne l'importance cruciale des relations OTAN-UE et se félicite de l'approfondissement des liens entre les deux organisations.

12-13 mai 2016 : Une conférence informelle des directeurs généraux de l'UE et de l'OTAN se tient au siège de l'OTAN dans le but de renforcer l'interaction entre les états-majors militaires des deux organisations sur des thèmes d'actualité en rapport avec la sécurité et la défense et présentant un intérêt pour l'une comme pour l'autre.

20 mai 2016 : La haute représentante de l'UE, Federica Mogherini, participe, au siège de l'OTAN, à une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance pour examiner, avant les réunions au sommet de l'UE et de l'OTAN, dans quels domaines la coopération OTAN-UE pourrait être développée.

24 juin 2016 : Dans une déclaration sur les résultats du référendum britannique sur le maintien ou non du Royaume-Uni dans l'UE, le secrétaire général de l'OTAN se dit convaincu que la position du Royaume-Uni au sein de l'OTAN restera inchangée et que le pays – un Allié fort et engagé – continuera de jouer un rôle moteur au sein de l'Alliance.

Juillet 2016 : À Varsovie, les responsables de l'UE et de l'OTAN expriment, dans une déclaration commune, leur détermination à conférer au partenariat stratégique OTAN-UE un nouvel élan et une nouvelle teneur compte tenu des défis auxquels les deux organisations sont confrontées. Les domaines dans lesquels ils entendent renforcer la coopération sont notamment la lutte contre les menaces hybrides, la coopération opérationnelle, y compris en mer, la cybersécurité et la cyberdéfense, les capacités de défense, la coopération entre industries de défense, les exercices, et le renforcement des capacités de défense des partenaires de l'est et du sud.

27 octobre 2016 : Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN rencontrent la haute représentante de l'UE, Federica Mogherini, et les ministres de la Défense de la Finlande et de la Suède afin de déterminer comment renforcer la coopération entre l'OTAN et l'UE pour ce qui est de la lutte contre les menaces hybrides, de la cyberdéfense, de la coordination des exercices et du soutien aux partenaires. Les ministres conviennent de prolonger le déploiement OTAN en mer Égée afin d'aider la Grèce, la Turquie et Frontex – l'agence de l'Union européenne pour la gestion des frontières –, à couper les voies de la traite des êtres humains. Ils décident en outre que la nouvelle opération de l'OTAN, Sea Guardian, viendra appuyer l'opération Sophia de l'UE en Méditerranée centrale en mettant à sa disposition des navires et des avions de l'OTAN, qui aideront l'UE à avoir une meilleure connaissance de la situation et lui apporteront un soutien logistique.

15 novembre 2016 : Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, s'entretient avec les ministres de la Défense des pays de l'UE de la défense européenne et du resserrement de la coopération entre l'OTAN et l'UE. Il souligne que les initiatives destinées à renforcer la défense européenne peuvent contribuer à rendre l'OTAN plus forte, par l'amélioration des capacités de défense et l'augmentation des dépenses de défense en Europe.

25 novembre 2016 : Des hauts responsables de l'OTAN et de l'UE se réunissent pour définir les mesures de coopération pratiques dans le domaine de la cyberdéfense.

30 novembre 2016 : Le directeur général de l'État-major militaire international de l'OTAN et le directeur général de l'État-major de l'Union européenne (EMUE) coprésident, au siège de l'EMUE, une conférence devant permettre de renforcer le dialogue et la coopération informels et d'appliquer les dispositions de la déclaration commune OTAN-UE signée en marge du sommet de Varsovie.

7 décembre 2016 : Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN approuvent plus de quarante mesures visant à faire avancer la coopération entre l'OTAN et l'UE, s'agissant notamment de la lutte contre les menaces hybrides, de la cyberdéfense et des mesures propres à rendre leur voisinage commun plus stable et plus sûr.

15 décembre 2016 : Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, rencontre les dirigeants des pays de l'UE pour des discussions sur la défense européenne et sur le resserrement de la coopération entre l'OTAN et l'UE. Il souligne que ce resserrement de la coopération entre les deux organisations est particulièrement important aujourd'hui compte tenu des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité ainsi que des initiatives visant à renforcer la défense européenne et à consolider le partenariat entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

10 février 2017 : L'OTAN organise un atelier informel sur les moyens de renforcer le dialogue sur la sécurité dans la région euro-atlantique, où l'accent est mis sur l'importance du soutien que s'apportent mutuellement l'OTAN, l'UE et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour améliorer les mécanismes actuels de maîtrise des armements.

24 mars 2017 : Le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité de l'UE tiennent une réunion conjointe pour faire le point sur la coopération entre l'OTAN et l'UE, et en particulier sur la mise en application des dispositions de la déclaration commune signée en juillet 2016 à Varsovie, qui a donné lieu à l'établissement d'un ensemble de propositions communes, entérinées en décembre 2016 par le Conseil de l'Atlantique Nord et par le Conseil européen.

19 juin 2017 : Un premier rapport d'étape sur la coopération OTAN-UE – rédigé conjointement par le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, et la haute représentante de l'UE et vice-présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini – fait ressortir les progrès considérables accomplis par les deux organisations pour rendre leurs activités complémentaires depuis la décision prise à Varsovie en juillet 2016 de collaborer plus étroitement sur diverses questions – allant de la résilience à la lutte contre les menaces hybrides en passant par la recherche d'une plus grande cohérence pour le développement capacitaire en vue du renforcement des capacités de défense des pays partenaires.

5 décembre 2017 : Lors d'une réunion avec la haute représentante de l'UE, Federica Mogherini, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident d'intensifier la coopération entre les deux organisations au moyen de trente-deux mesures communes supplémentaires axées sur la mise en œuvre des dispositions de la déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'OTAN. Trois nouveaux domaines de collaboration sont ainsi définis : la mobilité militaire, le partage d'informations concernant la lutte contre le terrorisme, et la promotion du rôle des femmes dans la paix et la sécurité. Un deuxième rapport d'étape sur la coopération OTAN-UE est publié.

8 juin 2018 : Un troisième rapport d'étape sur la coopération OTAN-UE est publié. Il fait ressortir l'amélioration, en qualité comme en quantité, de la collaboration entre les deux organisations.

La préparation du secteur civil

Le transport efficace de forces et de matériel militaire dépend de ressources et d'infrastructures civiles telles que les chemins de fer, les ports, les aérodromes et les réseaux électriques. Or, ces moyens sont vulnérables aux attaques extérieures et aux perturbations internes. La préparation du secteur civil est la capacité à assurer la continuité des fonctions de base de l'État en cas de situation d'urgence ou de catastrophe naturelle, que ce soit en temps de paix ou en période de crise. En outre, cela signifie que le secteur civil des pays de l'Alliance se tient prêt à soutenir une opération militaire de l'OTAN.



Points principaux

- En vertu de l'article 3 du Traité de l'Atlantique Nord, tous les Alliés ont pris l'engagement de développer la résilience, qualité qui combine la préparation du secteur civil avec la capacité militaire.
- Les Alliés ont défini des exigences de base en matière de résilience dans les sept domaines stratégiques suivants : continuité des pouvoirs publics, énergie, mouvements de population, ressources en vivres et en eau, grand nombre de victimes, communications civiles et systèmes de transport.
- Pour déjouer ou contrer efficacement les menaces et perturbations qui pourraient affecter le secteur civil, il faut disposer de mesures de réponse et de plans clairs, qui soient définis bien à l'avance et qui fassent l'objet d'exercices réguliers.
- C'est pourquoi il est nécessaire de compléter les efforts militaires visant à défendre le territoire et les populations de l'Alliance avec une solide préparation du secteur civil.

Pour en savoir plus

Domaines stratégiques

Afin de veiller à la préparation du secteur civil, l'OTAN s'intéresse principalement aux aspects des plans nationaux qui ont une incidence sur l'aptitude à contribuer aux efforts déployés par les Alliés pour assurer la continuité des pouvoirs publics, garantir l'accès de la population aux services de base et apporter un soutien civil aux opérations militaires.

Ces trois fonctions civiles essentielles ont été traduites en sept exigences de base en matière de résilience, définies par l'OTAN en février 2016. Assorties d'un ensemble de directives en matière de résilience, de mesures d'évaluation et d'une boîte à outils adaptée, ces exigences ont pour but d'aider les pays à améliorer leur résilience et de fournir des points de repère pour évaluer la préparation du secteur civil. Elles couvrent les domaines suivants :

- continuité des pouvoirs publics et des services publics essentiels ;
- approvisionnements énergétiques ;
- aptitude à gérer efficacement des mouvements incontrôlés de population ;
- ressources en vivres et en eau ;
- aptitude à gérer un grand nombre de victimes ;
- réseaux informatiques et de télécommunications ;
- systèmes de transport.

Au sommet de Varsovie en 2016, les dirigeants des pays de l'Alliance ont pris l'engagement de continuer à améliorer la résilience de l'OTAN et à développer encore la capacité, individuelle et collective, des Alliés à résister à toute forme d'attaque armée. La préparation du secteur civil est un pilier central de la résilience des Alliés, et elle joue un rôle critique dans la défense collective de l'Alliance. L'OTAN peut aider les Alliés à évaluer et, sur demande, à améliorer la préparation de leur secteur civil.

En 2017, les Alliés ont pris de nouvelles mesures pour mettre en œuvre leur engagement. L'OTAN a communiqué une liste de critères d'évaluation aux pays pour les aider à autoévaluer leur résilience. En juillet 2017, elle a procédé à une évaluation de la résilience des pays à l'échelle de l'Alliance en vue d'obtenir une vue d'ensemble de l'état de préparation du secteur civil. Cette évaluation a permis de recenser les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires s'imposent pour améliorer la résilience et gérer des menaces très variées, dont celle que fait peser le terrorisme.

Contexte

Pourquoi la préparation du secteur civil est-elle essentielle pour la défense collective ? Dans les opérations de grande envergure, environ 90 % des transports militaires sont assurés par des moyens civils affrétés ou réquisitionnés auprès du secteur commercial. Le système de santé militaire repose sur l'aptitude à évacuer des blessés. L'infrastructure médicale civile doit non seulement pouvoir absorber une augmentation du nombre de victimes civiles, mais aussi être en mesure de participer à la chaîne d'évacuation et de traitement des victimes militaires.

Les forces OTAN déployées ont besoin d'être ravitaillées en vivres, en eau et en carburant, et d'avoir accès aux infrastructures industrielles des pays hôtes, au réseau électrique, aux infrastructures de télécommunications civiles et à des matériaux de construction.

Elles ont également besoin d'effectifs et d'experts civils locaux. En moyenne, le soutien du pays hôte aux opérations de l'OTAN est assuré à 75 % par les infrastructures et services commerciaux locaux.

Ces moyens civils sont souvent très vulnérables, car ils ont été conçus pour générer un profit maximal, et non dans une optique de redondance et de résilience en temps de crise. Les menaces hybrides brouillent par ailleurs les traditionnelles limites entre guerre et paix, si bien que les pouvoirs conférés aux autorités nationales par une législation sur les situations d'urgence en temps de guerre sont de plus en plus

difficilement applicables, voire obsolètes. Dans l'environnement de sécurité actuel, la résilience face à ces menaces exige toute une gamme de capacités, tant militaires que civiles, et une coopération active avec les pouvoirs publics ainsi que le secteur privé. Pour que les Alliés puissent s'exercer à répondre aux situations de crise, des éléments liés à la préparation du secteur civil sont actuellement intégrés à certains exercices militaires de l'OTAN, tels que Trident Juncture 2018.

Le renforcement de la résilience exige également une interaction continue avec les partenaires et avec d'autres organisations internationales, y compris les Nations Unies et surtout l'Union européenne, ainsi qu'une actualisation permanente de la connaissance de la situation.

Historique

Pendant la Guerre froide, nombre de ressources civiles, telles que les chemins de fer, les ports, les aérodromes, les réseaux électriques ou l'espace aérien, étaient aux mains de l'État et pouvaient aisément passer sous le contrôle de l'OTAN en cas de crise ou en temps de guerre.

Suite à la chute du mur de Berlin et à la réduction considérable de la menace, la probabilité d'une attaque directe en Europe continentale était moindre. En conséquence, l'attention portée à la préparation du secteur civil et les investissements dans ce domaine ont commencé à baisser.

Face à la montée des menaces liées au terrorisme international et à l'extrémisme religieux, l'OTAN a adopté une posture expéditionnaire requérant des moyens et des capacités différents de ceux développés pendant la Guerre froide. Au cours de cette période, l'externalisation de tâches, d'exigences et de capacités militaires non essentielles au combat est devenue la norme et s'est également répandue parmi les nouveaux pays membres de l'OTAN. Si cette méthode présente un bon rapport coût-efficacité, elle a eu pour conséquence une augmentation progressive de la dépendance du secteur militaire vis-à-vis des ressources et des infrastructures civiles. À titre d'exemple, dans les opérations de grande envergure, environ 90 % des transports militaires et 40 % des communications militaires par satellite sont assurés par le secteur commercial, tandis que 75 % du soutien du pays hôte aux opérations de l'OTAN dépend d'infrastructures et de services locaux.

Les événements récents, et particulièrement le conflit en Ukraine orientale, ont recentré l'attention sur des enjeux plus proches du territoire de l'Alliance. En réponse, l'OTAN a notamment adopté, et met en œuvre, un ensemble de mesures d'assurance et d'adaptation appelé plan d'action « réactivité » (RAP). Or, pour être totalement efficace, ce plan doit être complété par la préparation du secteur civil.

Par conséquent, les pays sont en train de réévaluer leurs points faibles et leur niveau de préparation afin d'assurer une dissuasion et une défense efficaces face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la sécurité.

Les capacités de l'OTAN

La posture de défense moderne de l'OTAN s'appuie sur une combinaison efficace de systèmes d'armes et de plateformes de pointe, et sur des forces entraînées à opérer ensemble en parfaite continuité. Tout comme il est important que les Alliés investissent dans la défense, il est essentiel d'investir dans les capacités appropriées. L'OTAN joue un rôle important dans l'évaluation des capacités dont l'Alliance a besoin, dans la définition des objectifs de développement de ces capacités, tant au niveau national qu'au niveau collectif, et dans la promotion de l'innovation et du développement capacitaire aux niveaux national, multinational et collectif.



Points principaux

- Le concept stratégique fait de la défense collective, de la gestion de crise et de la sécurité coopérative les trois tâches fondamentales essentielles que l'Alliance doit continuer d'accomplir pour assurer la sécurité de ses membres. La dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile balistique, demeure un élément central de la stratégie globale de l'OTAN.
- Les Alliés ont décidé de développer et de maintenir toute la gamme des capacités nécessaires pour assurer la dissuasion et la défense contre des adversaires potentiels, en ayant recours le cas échéant à des approches multinationales et à des solutions novatrices. Le processus OTAN de planification de défense est le principal moyen d'identifier et de prioriser les capacités nécessaires pour tout le spectre des opérations, et de promouvoir leur développement et leur mise à disposition.
- Le développement et l'acquisition de capacités au travers de la coopération multinationale permettent de réaliser des économies d'échelle, de réduire les coûts et d'assurer l'interopérabilité dès la conception. L'OTAN aide activement les Alliés à rechercher des possibilités de coopération multinationale ainsi qu'à lancer et à mettre en œuvre des projets dans ce domaine.
- Des relations de travail plus étroites avec le secteur industriel, une industrie de défense plus forte dans tous les pays de l'Alliance, une coopération industrielle et technologique de défense accrue entre les deux rives de l'Atlantique et en Europe, et une base industrielle solide dans l'Europe et l'Amérique du Nord tout entières, restent indispensables pour acquérir les capacités dont l'Alliance a besoin.

Objectifs actuels

Conformément au concept stratégique de 2010, les dirigeants de l'Alliance se sont engagés à veiller à ce que l'OTAN dispose de tout l'éventail des capacités nécessaires pour assurer la dissuasion et la défense contre toute menace pesant sur la sécurité et la sûreté de la population et du territoire des Alliés. À cette fin, l'Alliance :

- maintiendra une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles ;
- conservera sa capacité à soutenir simultanément des opérations interarmées de grande envergure et plusieurs opérations de moindre envergure pour la défense collective et la réponse aux crises, y compris à distance stratégique ;
- développera et conservera des forces conventionnelles robustes, mobiles et déployables, à la fois pour s'acquitter de ses responsabilités au titre de l'article 5 et pour mener des opérations expéditionnaires, y compris avec la Force de réaction de l'OTAN ;
- procédera aux entraînements, aux exercices, à la planification de circonstance et aux échanges d'informations nécessaires pour assurer sa défense contre tous les défis de sécurité conventionnels ou émergents et pour apporter à tout Allié, en tant que de besoin, une assurance visible et un renfort ;
- assurera la plus large participation possible des Alliés à la planification de défense collective sur les rôles nucléaires, au stationnement des forces nucléaires en temps de paix et aux dispositions de commandement, de contrôle et de consultation (C3) ;
- développera sa capacité à protéger les populations, le territoire et les forces des pays européens de l'OTAN contre une attaque de missiles balistiques car c'est l'un des éléments centraux de sa défense collective, contribuant ainsi à la sécurité, indivisible, de l'Alliance ;
- développera encore sa capacité à se défendre contre la menace que représentent les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;
- continuera de développer sa capacité à prévenir et à détecter les cyberattaques, à s'en défendre et à s'en relever, y compris en recourant au processus OTAN de planification pour renforcer et coordonner les capacités nationales de cyberdéfense, en plaçant tous les organismes de l'OTAN sous une cyberprotection centralisée et en intégrant mieux les fonctions de veille, d'alerte et de réponse de l'OTAN avec celles des pays membres ;
- renforcera sa capacité à contribuer à la lutte contre le terrorisme, y compris grâce à une analyse plus poussée de la menace, à des consultations avec ses partenaires et au développement de capacités militaires appropriées, notamment pour aider les forces des pays partenaires à s'entraîner à lutter elles-mêmes contre le terrorisme ;
- veillera à être à l'avant-garde pour ce qui est d'évaluer l'impact des technologies émergentes sur la sécurité, et à ce que les plans militaires tiennent compte des menaces potentielles ;
- continuera de revoir sa posture générale s'agissant de la dissuasion et de la défense face à l'ensemble des menaces contre l'Alliance, en tenant compte de l'évolution de l'environnement de sécurité international.

Relever les défis immédiats et les défis à long terme

En 2015, les Alliés ont élaboré une directive politique pour préciser encore les buts et objectifs généraux du concept stratégique de 2010 en définissant ce que, selon eux, l'Alliance devrait être en mesure de faire, en termes quantitatifs et qualitatifs généraux, en particulier dans l'environnement de sécurité géostratégique d'alors. En établissant les priorités correspondantes, cette directive prescrit la mise à disposition des capacités requises au travers du processus OTAN de planification de défense.

● **Processus OTAN de planification de défense**

Le processus OTAN de planification de défense (NDPP) vise à harmoniser les activités de planification de défense des pays et celles de l'Alliance. Il détaille la manière dont les buts et objectifs de l'Alliance énoncés dans la directive politique doivent être atteints. En définissant des objectifs à mettre en œuvre par les Alliés, individuellement ou collectivement, il oriente le développement et la mise à disposition des capacités aux niveaux national, multinational et collectif.

En participant au NDPP, et sans que leur souveraineté nationale soit compromise, les Alliés ont la possibilité d'harmoniser leurs plans de défense nationaux avec ceux de l'OTAN afin de déterminer, de développer et de mettre à disposition la juste part de l'ensemble des forces et des capacités dont l'Alliance a besoin pour pouvoir entreprendre toute la gamme de ses missions

Pour plus d'informations

■ **Capacités facilitatrices à long terme d'importance critique**

La supériorité informationnelle aide les commandants, à tous les échelons, à prendre les meilleures décisions sur l'espace de bataille, créant ainsi les conditions d'un succès plus rapide et à moindre risque. L'OTAN continuera dès lors de développer et d'acquérir une gamme de systèmes informatiques en réseau (systèmes d'information automatisés) à l'appui de ses commandements stratégiques. Ces systèmes couvrent un certain nombre de domaines, dont les forces terrestres, aériennes et maritimes, le renseignement et la logistique, le but étant de permettre d'exercer un contrôle global, de prendre des décisions et d'assumer le commandement et le contrôle sur la base d'informations plus complètes et avec une plus grande efficacité.

● **Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées (JISR)**

L'Alliance a depuis longtemps pris acte de l'importance fondamentale du JISR pour sa préparation stratégique et pour le succès de ses opérations et missions. Cette capacité doit contribuer à coordonner le recueil, le traitement et le partage, à l'échelle de l'OTAN, des données ISR qui seront rassemblées par la future capacité alliée de surveillance terrestre (AGS), ainsi que par l'actuelle Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (Force NAEW&C) et par les moyens ISR des Alliés.

Début 2016, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont déclaré une capacité JISR opérationnelle initiale axée sur l'amélioration de la connaissance de la situation des forces de l'OTAN ayant le plus haut niveau de préparation. Cette capacité opérationnelle initiale n'était que la première étape de l'initiative JISR globale. Des travaux supplémentaires sont en cours pour pérenniser les résultats obtenus et élargir leur champ d'application. Une capacité JISR durable est en cours de développement pour renforcer la connaissance à 360 degrés de l'Alliance.

Pour plus d'informations

● **Capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)**

Le programme AGS, qui repose sur une coopération industrielle multinationale, constitue un excellent exemple de coopération transatlantique. Le système AGS est une capacité facilitatrice essentielle aux forces pour toute la gamme des opérations et missions actuelles et futures de l'OTAN. À l'aide de capteurs sophistiqués, il sera possible de détecter et de suivre en continu et par tout temps des cibles mobiles (chars, camions ou hélicoptères) évoluant au sol ou près du sol, et de fournir une imagerie radar des zones d'intérêt à terre comme en mer.

L'AGS viendra par là même appuyer les systèmes aéroportés de détection et de contrôle (AWACS) de l'OTAN, qui surveillent déjà l'espace aérien de l'Alliance. L'AGS central est en fait un système intégré composé d'un segment air, d'un segment sol et d'un segment soutien. Le segment air est constitué de cinq drones Global Hawk.

Pour plus d'informations

- **Système aéroporté de détection et de contrôle de l'OTAN (AWACS)**

L'AWACS, qui est l'un des exemples les plus visibles et les plus tangibles de ce que la coopération entre Alliés peut permettre de réaliser, offre une capacité de commandement et de contrôle aériens, de surveillance aérienne et maritime et de gestion du champ de bataille détenue et exploitée par l'OTAN. Les AWACS n'ont cessé de démontrer qu'ils constituaient un atout critique dans le cadre des opérations en Libye et en Afghanistan, et tout récemment, ils ont permis de préserver le périmètre est de l'Alliance et de soutenir les forces de la coalition internationale dans leur lutte contre l'EIL.

La modernisation des AWACS se poursuivra, et ils resteront en service jusqu'en 2035. La modernisation de la flotte AWACS de l'OTAN est essentielle pour garantir la sécurité de tous les Alliés, et elle permettra à l'Alliance d'obtenir de meilleures informations et de renforcer sa capacité d'anticipation stratégique.

Pour plus d'informations

- **Future capacité de surveillance et de contrôle de l'Alliance (AFSC)**

Au sommet de Varsovie, en 2016, les dirigeants des pays de l'OTAN ont lancé l'initiative AFSC, qui doit permettre de déterminer comment l'OTAN maintiendra sa connaissance de la situation et commandera les forces alliées après le retrait des AWACS en 2035. Actuellement, l'OTAN s'emploie à redéfinir ses moyens de surveillance et de contrôle pour l'avenir.

En coopération avec des experts des pays de l'Alliance, issus de secteurs et d'horizons divers, comme la science et la technologie, l'armée, et l'industrie, l'OTAN lance des études visant à évaluer les nouvelles technologies. Ces études permettront à l'OTAN, aux Alliés à titre individuel ou à des groupes multinationaux de prendre des décisions éclairées concernant le développement et l'acquisition de nouveaux systèmes à l'avenir. Ces solutions pourraient prévoir l'utilisation combinée de systèmes aériens, terrestres, spatiaux ou sans pilote pour recueillir et partager des informations.

- **Défense antimissile balistique (BMD)**

Dans le cadre d'une réponse plus large à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, l'OTAN travaille depuis 2005 sur un programme de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre. Ce programme vise à protéger les forces déployées par les pays de l'Alliance contre les menaces que représentent les missiles balistiques d'une portée allant jusqu'à 3 000 kilomètres. En 2010, il a débouché sur une capacité intérimaire destinée à protéger les troupes dans une région déterminée contre les missiles balistiques à courte portée et certains missiles à moyenne portée.

Au sommet de Lisbonne, en 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé d'élargir le programme existant de défense contre les missiles balistiques de théâtre (TBMD) afin de protéger non seulement les forces déployées mais aussi les populations et le territoire des pays européens de l'OTAN. Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés ont officiellement déclaré la capacité opérationnelle initiale de la BMD de l'OTAN, qui offre une capacité renforcée pour défendre les populations, le territoire et les forces de toute la partie méridionale de l'Europe OTAN contre une attaque potentielle de missiles balistiques. Le but ultime reste de parvenir à la capacité opérationnelle totale qui permettra d'assurer la couverture et la protection de toute l'Europe OTAN.

Pour plus d'informations

- **Commandement et contrôle aériens (C2)**

L'OTAN s'emploie à mettre en œuvre un système de commandement et de contrôle aériens (ACCS) pleinement interopérable, qui fournira, pour la première fois, un éventail d'outils totalement intégré pour la conduite de toutes les opérations aériennes aussi bien en temps réel qu'en temps non réel.

L'ACCS offrira la possibilité de planifier, de diriger, de déléguer, de coordonner, de superviser et d'évaluer l'exploitation de tous les moyens aériens affectés aux opérations en temps de paix, de crise ou de conflit, et de faire rapport à ce sujet.

Ce système comporte à la fois des éléments fixes et des éléments déployables, ainsi que du matériel qui sera utilisé au sein de la structure de commandement de l'OTAN et dans les différents pays de l'Alliance. Avec l'intégration ultérieure d'une fonctionnalité C2 pour la défense antimissile balistique, un système pleinement intégré de défense aérienne et antimissile sera mis en place. Selon le calendrier actuel, l'ACCS sera pleinement opérationnel à l'horizon 2021-2024.

Pour plus d'informations

Réseau de mission fédéré

Le réseau de mission fédéré (FMN) est une contribution clé à l'initiative d'interconnexion des forces, dont l'objectif est d'aider les forces des pays de l'Alliance et celles des pays partenaires à communiquer, à s'entraîner et à interagir de manière plus efficace. Cette capacité a pour objet d'appuyer les fonctions de commandement et de contrôle ainsi que les processus décisionnels dans les futures opérations, grâce à un partage d'informations amélioré.

Le FMN résulte des enseignements tirés dans le cadre du réseau de la mission en Afghanistan et du besoin en processus opérationnels harmonisés et en systèmes d'appui modulables pour toutes les futures missions de la coalition. Il vise à assurer l'interopérabilité et la disponibilité opérationnelle des moyens C3 (consultation, commandement et contrôle). Il aide les pays de l'Alliance à connecter leurs systèmes d'information et à opérer efficacement ensemble, y compris avec les partenaires, pendant les entraînements, les exercices et les opérations.

Pour plus d'informations

Cyberdéfense

Les cybermenaces et les cyberattaques deviennent de plus en plus fréquentes, sophistiquées et dommageables. L'Alliance est confrontée à un environnement de menaces complexes en pleine évolution. Des acteurs étatiques et non étatiques peuvent lancer des cyberattaques dans le contexte d'opérations militaires ou dans le cadre d'une guerre hybride.

L'OTAN et ses Alliés s'appuient sur des moyens de cyberdéfense robustes et résilients pour remplir les tâches fondamentales de l'Alliance que sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative. L'OTAN doit être préparée à défendre ses réseaux et ses capacités opérationnelles contre la complexité grandissante des cybermenaces et des cyberattaques auxquelles elle est confrontée.

Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés ont réaffirmé le mandat défensif de l'OTAN, et ils ont reconnu le cyberspace en tant que domaine d'opérations dans lequel l'Organisation doit se défendre aussi efficacement qu'elle le fait dans les airs, sur terre et en mer. Ils se sont également engagés à renforcer et à améliorer les moyens de cyberdéfense de leurs infrastructures et de leurs réseaux nationaux. L'engagement en faveur de la cyberdéfense vise à faire en sorte que l'Alliance reste en phase avec l'évolution rapide du panorama des cybermenaces et que les Alliés soient aptes à se défendre dans le cyberspace.

Pour plus d'informations

Logistique

La planification logistique fait partie intégrante du processus OTAN de planification de défense. Concrètement, elle a lieu dans le cadre du processus de planification des forces et du processus de planification et d'examen (PARP) du Partenariat pour la paix. C'est à ce niveau que les commandants stratégiques déterminent, en consultation avec les pays participants, les capacités logistiques nécessaires pour déployer, maintenir en puissance et désengager les forces de l'Alliance.

Dans le cadre du processus de planification opérationnelle d'une opération dirigée par l'OTAN, les commandants de l'Alliance peuvent solliciter des capacités logistiques. Pour que le soutien des forces soit assuré convenablement, il faut que les plans logistiques des pays et de l'OTAN prévoient, aux mêmes niveaux de préparation et de déployabilité, des ressources logistiques suffisantes en quantité comme en qualité.

Pour plus d'informations

— Mise à disposition des capacités au travers de la coopération multinationale

L'OTAN a commencé à adapter sa posture défensive en 2014 suite aux profonds changements intervenus dans l'environnement de sécurité. Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés sont convenus de renforcer encore la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance, afin de mieux protéger leurs citoyens, leurs territoires et leurs forces, et d'accroître les efforts de l'OTAN s'agissant de projeter la stabilité dans son voisinage.

● **Approches multinationales**

Parmi les capacités nécessaires pour faire face aux défis d'aujourd'hui, nombreuses sont celles qui peuvent s'avérer très coûteuses lorsque les pays cherchent à les acquérir à titre individuel. Les approches multinationales de la mise à disposition des capacités permettent non seulement de répartir les coûts mais également de réaliser des économies d'échelle. La coopération multinationale reste pour l'OTAN un moyen important de mettre à disposition les capacités dont les Alliés ont besoin. La défense intelligente est l'une des approches adoptées par l'OTAN pour placer la coopération multinationale en première ligne des initiatives des Alliés en matière de mise à disposition de capacités.

Le développement de capacités militaires européennes accrues au travers de la coopération multinationale continuera de resserrer le lien transatlantique, de renforcer la sécurité de tous les Alliés et de favoriser un partage équitable des charges, des avantages et des responsabilités entre les pays membres de l'Alliance. Dans ce contexte, l'OTAN coopère étroitement avec l'Union européenne, en utilisant les mécanismes agréés, pour faire en sorte que l'initiative de défense intelligente et l'initiative européenne de mutualisation et de partage soient complémentaires et se renforcent mutuellement. Dans le cadre de la coopération multinationale, les Alliés contribuent également au maintien d'une industrie de défense forte en Europe, en tirant le meilleur parti possible de la coopération entre les industries de défense à l'échelle de l'Alliance.

Pour plus d'informations

● **Force de réaction de l'OTAN**

La Force de réaction de l'OTAN (NRF) est une force multinationale faisant appel aux technologies de pointe et regroupant des composantes terre, air, mer et forces spéciales, que l'Alliance peut déployer rapidement partout où cela est nécessaire. La NRF a pour but premier de permettre une réponse militaire rapide à une crise émergente, que ce soit pour des objectifs de défense collective ou pour des opérations de réponse aux crises. Compte tenu du nouvel environnement de sécurité à l'est et au sud des frontières de l'Alliance, les Alliés ont décidé de renforcer la NRF en l'élargissant et en créant en son sein une « force fer de lance ». Dénommée force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF), cette force peut commencer à se déployer sur très court préavis, en particulier à la périphérie du territoire des pays de l'OTAN.

Pour plus d'informations

- **Concept de pays-cadre**

En juin 2014, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé le concept de pays-cadre, selon lequel des groupes de pays travaillent de concert à l'appui de deux objectifs. Premièrement, maintenir les capacités actuelles et s'en servir comme base pour le développement cohérent de nouvelles capacités à moyen et à long terme, conformément à la notion de développement capacitaire multinational, au cœur de la défense intelligente. Deuxièmement, renforcer l'interaction entre les pays dans le cadre d'un mécanisme permettant l'organisation d'activités d'entraînement et d'exercices collectifs en vue de préparer des groupements de forces. Par exemple, les Alliés qui disposent d'un large éventail de capacités prévoient un cadre permettant à d'autres Alliés de s'y greffer.

- **Capacités de transport stratégique et intrathéâtre**

Les capacités de transport stratégique et intrathéâtre sont essentielles pour faciliter les opérations. Elles permettent de déployer rapidement les forces et les équipements partout où cela est nécessaire. Bien que d'importantes acquisitions se fassent au niveau national, de nombreux pays de l'Alliance mettent en commun des ressources, y compris avec des pays partenaires, afin de se doter de nouvelles capacités au travers d'arrangements commerciaux ou d'acquisitions, ce qui leur permet d'avoir accès à des moyens de transport supplémentaires pour déplacer rapidement troupes, équipements et approvisionnements partout dans le monde.

Pour plus d'informations

Ravitaillement en vol (AAR)

Les ravitailleurs en vol sont essentiels pour faciliter la projection de la puissance aérienne. Ces moyens étant mutualisés au cours des opérations de la coalition, leur interopérabilité est primordiale. La modernisation des ravitailleurs en Europe a été menée à bien dans le cadre d'un programme multinational qui a permis de se doter d'une flotte d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport. Grâce à une coopération étroite avec l'Agence européenne de défense et avec le Centre de compétences en matière de puissance aérienne interarmées (un centre d'excellence de l'OTAN situé en Allemagne), l'Alliance continue de développer l'interopérabilité et les activités de formation requises pour mettre en œuvre cette capacité.

Soutien des activités nationales de développement capacitaire

L'immense majorité des moyens militaires dont l'OTAN dispose pour ses opérations sont fournis par les pays de l'Alliance. Bien que chaque pays soit souverainement responsable du développement de ses capacités, l'OTAN joue un rôle de soutien important dans ce domaine, tout comme dans la mise à disposition des capacités.

Conformément au processus OTAN de planification de défense (NDPP), qui vise à harmoniser les activités de planification de défense des pays et celles de l'Alliance, plusieurs activités de développement capacitaire sont menées par les Alliés sur une base individuelle et suivies dans le cadre d'une coopération multinationale au sein de l'OTAN, quelques exemples étant présentés ci-dessous.

- **Lutte contre les engins explosifs improvisés**

Comme on a pu le voir en Afghanistan et ailleurs, les engins explosifs improvisés (EEI) se sont avérés être l'arme de prédilection des forces adverses non conventionnelles. L'OTAN doit être prête à lutter contre les EEI dans n'importe quelle opération terrestre ou maritime impliquant des menaces asymétriques, où la protection des forces reste une priorité absolue.

Les enseignements tirés des vingt dernières années d'opérations de lutte contre les EEI ont été structurés, ce qui a permis d'axer l'ambitieux plan d'action de l'OTAN pour la lutte anti-EEI sur les capacités permettant d'attaquer les réseaux qui se cachent derrière ces dispositifs destructeurs.

Bien qu'elles soient développées dans le contexte de la lutte anti-EEI, ces capacités peuvent également contribuer aux opérations de lutte contre la piraterie, la prolifération et le terrorisme.

Pour plus d'informations

- **Défense aérienne basée au sol au XXI^e siècle**

Les systèmes de défense aérienne modernes doivent permettre de répondre à un large éventail de menaces aériennes, depuis les missiles de croisière hypersoniques et les chasseurs de cinquième génération jusqu'aux menaces évoluant à basse altitude et à faible vitesse, comme les drones et les systèmes RAM (roquettes-artillerie-mortiers). L'initiative OTAN de défense aérienne basée au sol au XXI^e siècle vise à mettre en adéquation les besoins des pays avec les capacités de production afin qu'une réponse aux menaces aériennes actuelles et futures puisse être apportée grâce à la coopération multinationale dans le domaine de la science et de la technologie, à l'acquisition de moyens et à l'engagement accru de l'industrie.

Systèmes combattant débarqué

Dans le cadre des opérations de l'OTAN, chaque individu déployé sur le terrain, qu'il s'agisse d'un soldat, d'un marine, d'un marin ou d'un aviateur, dispose du matériel approprié pour mener à bien sa mission. Il est indispensable que ce que le soldat porte, transporte et consomme soit sans danger, interopérable et fiable pour optimiser l'efficacité et la survivabilité sur le champ de bataille. Ainsi, les systèmes combattant débarqué s'inscrivent dans le cadre de la normalisation et de l'harmonisation des équipements individuels de combat et d'appui au sein de l'OTAN et des pays partenaires.

- **Concept de base aérienne déployable**

Le concept de base aérienne déployable de l'OTAN (NDAB) offre à l'Alliance la capacité de fournir des services d'aéroport et de navigation aérienne aux appareils militaires et civils en service par tout temps, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Grâce au déploiement d'équipements spécifiques, les aérodromes sommaires pourraient convenir pour des opérations militaires et pour une utilisation civile.

- **Réseaux acoustiques numériques sous-marins**

Afin d'accroître ses capacités de lutte anti-sous-marine, l'OTAN a élaboré la toute première norme pour les communications acoustiques numériques sous-marines. Basée sur le protocole JANUS, cette norme est essentielle pour faciliter l'interopérabilité des systèmes maritimes submersibles. Cette capacité avancée donne aux forces maritimes de l'OTAN un avantage technologique essentiel dans le contexte de l'action menée pour renforcer, dans toute l'Alliance, les capacités d'engagement maritime.

Pour plus d'informations

Conception modulaire des navires

Les spécifications de conception modulaire des navires sont des solutions innovantes de construction navale qui permettent d'élargir l'éventail des missions réalisables, d'allonger la durée de vie des plateformes maritimes et de réduire la taille des flottes sans impact sur la capacité opérationnelle. Par ailleurs, elles favorisent l'interopérabilité entre les forces maritimes des pays de l'Alliance, l'OTAN s'employant à améliorer l'ensemble des capacités d'engagement maritime. Les marines des pays de l'Alliance travaillent conjointement à l'élaboration et à la mise en application de normes visant à définir un concept *plug-and-play*, qui permettra d'optimiser les systèmes navals de combat et d'appui en fonction de chaque mission spécifique et de partager les capacités, en entravant le moins possible la réactivité et la disponibilité opérationnelle. Les principes de conception modulaire des navires devraient être appliqués à tous les bâtiments de surface alliés de la prochaine génération.

Autres initiatives

● Sûreté maritime

Les capacités maritimes de l'Alliance, dont l'utilité ne se dément pas, apportent une importante contribution transversale à la sécurité de l'Alliance. En janvier 2011, l'OTAN a adopté la stratégie maritime de l'Alliance. Cette stratégie, qui est en conformité avec le concept stratégique de 2010, présente les différentes manières d'utiliser la puissance maritime unique de l'OTAN pour relever les défis de sécurité critiques et pour que celle-ci joue un rôle clé dans les domaines que sont la dissuasion et la défense collective, la gestion de crise, la sécurité coopérative et la sûreté maritime. Dans le contexte de sécurité actuel, les forces navales de l'Alliance apportent des contributions essentielles à la connaissance de la situation maritime, aux mesures d'assurance et aux opérations en cours.

L'Alliance poursuit la mise en œuvre de sa stratégie maritime au travers du développement capacitaire, d'un programme élargi d'exercices et d'entraînements maritimes, et du renforcement de la coopération entre l'OTAN et ses partenaires, ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux, dont l'Union européenne. La présence maritime de l'OTAN en Méditerranée dans le cadre de l'opération Sea Guardian, une opération de sûreté maritime plus large ne relevant pas de l'article 5, et l'activité de l'OTAN en mer Égée montrent comment les forces navales de l'OTAN aident à faire face aux nombreux défis de sécurité.

Pour plus d'informations

Approche systémique globale de l'aviation

Dans le contexte de l'évolution générale de l'aviation civile et de l'aviation militaire, l'Alliance continuera de développer ses capacités en traitant tous les aspects liés à l'aviation, et notamment la gestion de la circulation aérienne, les technologies aéronautiques, les capacités d'aérodrome, les aéronefs pilotés et les systèmes d'aéronefs télépilotés, la navigabilité, l'octroi de licences et la formation. La réussite des missions aériennes de l'Alliance dépend d'un ensemble de facteurs techniques, organisationnels, procéduraux et humains, qui doivent se conjuguer harmonieusement afin d'atténuer les risques et les dangers pour la sûreté et la sécurité des activités aérospatiales.

Coopération avec l'industrie

L'industrie produit, entretient, répare, modernise, adapte et retire du service la plupart des capacités. Les Alliés sont convenus qu'il importe de coopérer plus étroitement, et plus tôt dans le processus de développement capacitaire, avec l'industrie de défense et de sécurité, et de préserver une base industrielle de défense solide en Europe et entre les deux rives de l'Atlantique, notamment par l'intermédiaire des petites et moyennes entreprises. Les nouveaux défis étant relevés grâce à des capacités innovantes, une industrie durable, novatrice et compétitive au niveau mondial est indispensable.

Pour plus d'informations

Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées (JISR)

Le JISR est essentiel à toutes les opérations militaires. Il vient à l'appui de la prise de décision et de la conduite de l'action militaire en fournissant une meilleure connaissance de la situation au sol, dans les airs et en mer. Il permet aux Alliés de procéder, ensemble et avec une efficacité maximale, au recueil, à l'analyse et au partage des informations, ce qui en fait un excellent exemple de coopération et de partage des charges au sein de l'Alliance.



Points principaux

- L'OTAN met en place un système JISR permanent grâce auquel les décideurs obtiendront des informations et des renseignements leur permettant de prendre en temps voulu des décisions éclairées et judicieuses.
- Le recueil de données et d'informations JISR repose sur la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) et sur les avions de surveillance AWACS de l'OTAN, ainsi que sur un vaste éventail de moyens JISR nationaux opérant dans l'environnement spatial, aérien, terrestre ou maritime.
- La surveillance comme la reconnaissance s'appuient sur l'observation visuelle (soldats sur le terrain) et sur l'observation électronique (p. ex. satellites, drones, capteurs au sol et unités maritimes), l'analyse permettant ensuite de transformer en renseignement l'information ainsi obtenue.
- La capacité opérationnelle initiale (IOC) du JISR, déclarée en février 2016, représente une avancée significative car elle permet une plus grande connectivité entre les capacités de l'OTAN et celles des Alliés.
- Pour autant, l'IOC n'est que la première étape de l'initiative JISR : des travaux complémentaires seront nécessaires pour pérenniser les résultats obtenus.

Pour en savoir plus

Composantes

L'ISR (renseignement, surveillance et reconnaissance) constitue la pierre angulaire de toute opération militaire. Dans ses principes, il est utilisé en temps de guerre depuis des siècles. Il se compose des éléments suivants :

- le renseignement : le produit final de la surveillance et de la reconnaissance, fusionné avec d'autres informations ;
- la surveillance : le suivi constant d'une cible ;
- la reconnaissance : le recueil d'informations dans le but de répondre à une question militaire spécifique.

Tant la surveillance que la reconnaissance peuvent inclure l'observation visuelle (p.ex. soldats observant discrètement une cible sur le terrain, drones équipés de dispositifs de prise de vues) et l'observation électronique.

Les activités de surveillance et de reconnaissance se différencient par leur durée et leur spécificité : la surveillance est une activité minutieuse qui s'inscrit dans la durée, alors que les missions de reconnaissance sont généralement brèves et ciblées sur le recueil d'informations spécifiques.

Une fois les données de surveillance et de reconnaissance obtenues, les spécialistes du renseignement peuvent les analyser, les fusionner avec des informations provenant d'autres sources de données et en tirer du renseignement, qui est ensuite utilisé pour informer les décideurs militaires et civils, notamment aux fins de planification et de conduite d'opérations.

Les pays ont tous leurs propres sources et méthodes pour la production de renseignement, et il ne leur est pas toujours facile de partager ce dernier avec d'autres Alliés, que ce soit pour des raisons de sécurité, d'exigences procédurales internes ou de contraintes technologiques.

Au travers du JISR, l'OTAN cherche à défendre le principe du « besoin de partager » face à celui du « besoin d'en connaître ». Cela ne signifie pas que tous les Alliés vont automatiquement tout partager, mais plutôt que l'OTAN peut aider à mettre au point des procédures et des technologies visant à faciliter l'échange d'informations tout en protégeant – c'est ce qu'on appelle l'assurance de l'information – les données et les réseaux. Les Alliés peuvent ainsi obtenir une image globale d'une crise, quelle qu'elle soit, et les décideurs de l'OTAN peuvent prendre, en toute connaissance de cause et en temps voulu, des décisions judicieuses.

Mécanisme

Grâce à l'expérience acquise par l'Alliance au cours des opérations en Afghanistan et en Libye, les moyens de recueil de données (par exemple les avions de surveillance) ont été rendus bien plus accessibles au personnel militaire, y compris aux niveaux tactiques les plus bas. Des moyens qui, il y a quelques années, n'auraient été utilisés qu'à des fins stratégiques et à la discrétion d'officiers généraux, sont maintenant largement disponibles, et leur utilisation est décentralisée. Ce changement s'est produit parce que les pays de l'OTAN ont acquis de nombreux moyens maritimes, terrestres et aériens de recueil d'informations, ceci pour aider à la localisation d'adversaires opérant souvent dans des environnements complexes et au sein de la population civile.

S'agissant du recueil et de l'analyse des informations, et de la production du renseignement aux fins de la prise de décision, les éléments et acteurs principaux sont recensés ci-dessous.

■ Moyens de recueil des données de surveillance et de reconnaissance

Leur rôle consiste à recueillir des informations. Il s'agit par exemple de la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) et des avions de surveillance AWACS, équipés de radars, ainsi que des satellites d'observation, des moyens électroniques et des troupes spéciales de reconnaissance au sol.

■ Analystes du renseignement

Leur rôle consiste à exploiter et analyser les informations provenant de sources multiples. Il s'agit par exemple des analystes militaires et civils nationaux travaillant au niveau stratégique dans les organismes chargés du renseignement. Il s'agit aussi des analystes d'images à tous les niveaux, et des experts en chiffrement.

■ Décideurs

Leur rôle consiste à exploiter le renseignement dont ils disposent pour prendre des décisions éclairées. Il s'agit, par exemple, des dirigeants politiques et des commandants militaires.

Évolution

Sur la base de l'expérience que ses pays membres ont acquise au cours des récentes opérations, l'Alliance cherche à mettre en place un système ISR permanent et efficace. L'OTAN vise à fournir aux Alliés un mécanisme qui permette de regrouper les données et informations recueillies par des capacités multinationales, telles que l'AGS ou les AWACS, ainsi que par une large gamme de capacités ISR nationales : troupes au sol, moyens maritimes et aériens, plateformes spatiales (satellites, par exemple) et forces d'opérations spéciales.

Pour concrétiser son ambition dans le domaine JISR, l'Alliance est en train d'élaborer un projet destiné à mettre en place les piliers ci-après.

■ Entraînement et formation

Il s'agira de donner au personnel ayant des responsabilités liées à la capacité JISR de l'OTAN les compétences nécessaires pour garantir l'efficacité de « l'entreprise JISR ». Ce volet du projet consiste à examiner comment faire en sorte que le personnel de l'OTAN bénéficie des meilleurs entraînements et formations ISR.

■ Doctrines et procédures

Dans un souci d'amélioration de l'interopérabilité, de l'efficacité, de la cohérence et de l'efficacité, un travail constant de développement et de révision de la doctrine et des procédures JISR sera effectué, depuis la réflexion stratégique jusqu'aux procédures tactiques.

■ Environnement réseau

Les systèmes d'information et de communication de l'OTAN garantiront l'efficacité de la collaboration et du partage de données, produits et applications ISR entre les Alliés. Ils constituent l'élément central des activités de l'OTAN dans le domaine JISR.

Au sommet de Chicago en 2012, l'OTAN s'est fixé comme objectif de renforcer la coopération et de resserrer les liens entre les forces alliées ; ainsi, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont manifesté l'ambition de doter l'OTAN d'une capacité JISR durable et disponible en permanence, qui donnerait à l'Alliance les « yeux » et les « oreilles » dont elle a besoin pour prendre l'avantage en matière de décision stratégique. Au sommet du pays de Galles en 2014, les Alliés ont réaffirmé que le JISR restait une question hautement prioritaire pour l'OTAN.

À leur réunion du 10 février 2016, les ministres de la Défense ont déclaré l'IOC du JISR, résultat important qui rend possible une plus grande connectivité entre les capacités de l'OTAN et celles des Alliés, et qui permet à l'ensemble de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) de disposer d'une meilleure connaissance de la situation.

Pour autant, l'IOC n'est que la première étape de l'initiative JISR : des travaux supplémentaires sont nécessaires pour pérenniser les résultats obtenus et les étendre au-delà du cadre de la NRF. Une capacité JISR durable est en train d'être développée selon une approche par étapes ; les travaux en cours



permettront d'apporter d'autres améliorations et de tirer davantage parti des synergies dans la gestion des diverses contributions et capacités des Alliés pour que l'OTAN ait une connaissance de la situation « à 360 degrés ».

Des essais techniques ont lieu tous les deux ans aux fins de démonstration et d'évaluation, en conditions réelles, des progrès accomplis dans le domaine des capacités JISR de l'OTAN. L'essai Unified Vision 2018, qui a eu lieu en juin, a ainsi permis de tester les capacités ISR en mettant l'accent sur une série de défis allant des menaces conventionnelles au terrorisme. Les technologies les plus récentes y ont été utilisées, sur le territoire de pays de l'OTAN en Europe et en Amérique du Nord, pour, au profit des décideurs, fusionner les renseignements obtenus de différentes sources et convertir les données brutes en renseignement.

Capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)

L'OTAN fait actuellement l'acquisition d'un système nommé « capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) », qui donnera aux commandants de l'Alliance une image globale de la situation sur le terrain. Les opérations de l'OTAN destinées à protéger les civils, passées comme en cours, montrent à quel point une telle capacité est importante. L'acquisition, par un groupe d'Alliés, de cinq drones Global Hawk et des stations sol, partie intégrante de l'AGS qui permettent de commander et de contrôler ces aéronefs pilotés à distance, est en cours. L'OTAN en assurera ensuite le fonctionnement et la maintenance pour le compte des 29 Alliés.



Points principaux

- Le système AGS est composé de segments air, sol et soutien ; il est opérationnel par tous temps et permet d'assurer une surveillance terrestre et maritime persistante de zones étendues en temps quasi réel.
- L'AGS aura la capacité de contribuer à toute une gamme de missions, telles que la protection des troupes au sol et des populations civiles, le contrôle des frontières et la sécurité maritime, la lutte contre le terrorisme, la gestion de crise ou encore l'aide humanitaire lors de catastrophes naturelles.
- Le système AGS englobe en outre des moyens terrestres mis à disposition par des pays européens pour apporter un soutien sur le terrain aux commandants des forces déployées.
- Quinze Alliés procèdent en ce moment à l'acquisition du système AGS, qui sera mis à la disposition de l'Alliance en 2019.

Pour en savoir plus

Généralités

Quinze Alliés (Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et États-Unis) procèdent en ce moment à l'acquisition du système AGS, qui sera mis à la disposition de l'Alliance en 2019. Tous les Alliés participeront au développement de la capacité alliée de surveillance terrestre, sous la forme de contributions financières couvrant la mise en place de la base de stationnement principale de l'AGS, ainsi qu'aux segments communications et soutien en service de la flotte AGS. Certains Alliés remplaceront une partie de leur apport financier par des contributions en nature portant sur des capacités interopérables et mettront ainsi des systèmes nationaux de surveillance à la disposition de l'OTAN.

La capacité centrale de l'AGS, appartenant à l'OTAN et exploitée par elle, permettra à l'Alliance d'assurer une surveillance persistante de zones étendues au moyen de drones de type HALE (haute altitude, longue endurance) opérant à des distances de sécurité considérables, par tous temps et dans toutes les conditions de luminosité. Grâce à des capteurs radar avancés, ces systèmes seront en mesure de détecter et de poursuivre en continu des cibles mobiles dans l'ensemble des zones observées, et fourniront des images radar des zones d'intérêt et des objets fixes.

La base de stationnement principale de l'AGS est implantée sur la base aérienne de Sigonella (Italie), qui sert un double objectif : base OTAN pour le déploiement de moyens JISR (renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées) et centre d'exploitation de données et de formation.

Tout comme les aéronefs du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAEW&CS) – les « AWACS », également appelés « les yeux de l'OTAN dans le ciel » – surveillent l'espace aérien de l'Alliance, l'AGS aura la capacité d'observer ce qui se passe au sol, permettant ainsi d'avoir une connaissance de la situation avant, pendant et, si nécessaire, après les opérations de l'OTAN.

L'AGS répond à l'un des principaux engagements capacitaires pris au sommet de Lisbonne, en 2010.

Composantes

La capacité centrale de l'AGS sera un système intégré composé d'un segment air, d'un segment sol et d'un segment soutien.

Le segment air comprendra cinq drones Global Hawk RQ-4B Block 40 et leurs stations de contrôle. Les drones seront équipés d'un radar de surveillance terrestre de pointe, issu du programme d'insertion de la technologie radar à plates-formes multiples (MP-RTIP), ainsi que d'un vaste ensemble de liaisons de données à large bande et longue portée, en visibilité directe et transhorizon.

Le segment sol assurera l'interface entre le système central de l'AGS et une large gamme de systèmes C2ISR (commandement et contrôle, renseignement, surveillance et reconnaissance), permettant d'établir des connexions avec de multiples éléments opérationnels déployés ou non, y compris des moyens de l'arrière éloignés de la zone de surveillance, et de leur fournir des données.

Le segment sol comportera un certain nombre de stations au sol dans diverses configurations (notamment mobiles et transportables), qui offriront une connectivité grâce à des liaisons de données, des moyens de traitement et d'exploitation des données, ainsi que des interfaces pour l'interopérabilité avec les systèmes C2ISR.

Le segment « soutien » de la capacité centrale de l'AGS englobera également des installations spécifiques pour le soutien des missions, établies sur la base de stationnement principale de l'AGS, à Sigonella.

Des contributions en nature, telles que la mise à la disposition de l'OTAN de systèmes nationaux de surveillance et de données/communications, permettront de compléter l'AGS par des capacités interopérables de surveillance supplémentaires.

La composante centrale de l'AGS et ces contributions en nature permettront à l'OTAN de bénéficier d'une souplesse considérable dans l'emploi de ses moyens de surveillance terrestre.

L'ensemble sera complété par d'autres systèmes nationaux aéroportés interopérables de surveillance que les pays membres mettront à la disposition de l'Alliance en fonction des besoins d'une opération ou d'une mission spécifique.

Mécanismes

L'Organisation OTAN de gestion de l'AGS (NAGSMO) et l'Agence OTAN de gestion de l'AGS (NAGSMA), son organe exécutif, sont chargées de l'acquisition de la capacité centrale de l'AGS au nom des 15 pays participants. La Force AGS de l'OTAN (NAGSF), activée en septembre 2015, avec son Bureau Élément d'état-major et mise en œuvre de l'AGS (AGS SEIO), situé au quartier général du Commandement allié Opérations (SHAPE), et son équipe AGS avancée sur site (ADVON), située à Sigonella, veille au bon déroulement de l'intégration opérationnelle et au bon emploi de la capacité centrale de l'AGS de l'OTAN.

Lors du sommet de Chicago, en mai 2012, la NAGSMA, qui représente les 15 pays participant au programme d'acquisition de l'AGS, a attribué le contrat principal du système à la société Northrop Grumman. Celle-ci a établi des partenariats avec différents industriels, dont Airbus Defence and Space (Allemagne), Leonardo (Italie) et Kongsberg (Norvège), ainsi qu'avec de grandes entreprises du secteur de la défense de l'ensemble des pays acquéreurs, qui contribuent ainsi à la livraison du système AGS.

L'engagement de fonds communs OTAN pour l'infrastructure, les communications, l'exploitation et le soutien s'effectue dans le respect des procédures normales d'autorisation de financement en vigueur au sein de l'Alliance.

Lorsque l'AGS deviendra pleinement opérationnelle, la France et le Royaume-Uni signeront avec le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) des mémorandums d'entente définissant les modalités de mise à disposition de leurs contributions en nature au profit de l'Alliance.

Soutien aux tâches fondamentales de l'OTAN

Au sommet de Lisbonne, en 2010, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont exposé leur vision pour l'évolution de l'OTAN et la sécurité de ses pays membres. Cette vision est basée sur trois tâches fondamentales, détaillées dans le nouveau concept stratégique de 2010 :

- la défense collective
- la gestion de crise
- la sécurité coopérative.

L'AGS a été reconnue à Lisbonne comme une capacité critique pour l'Alliance, et devrait contribuer grandement à l'ambition de l'OTAN en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR).

L'AGS contribuera à ces trois tâches fondamentales grâce aux informations que recueilleront ses capteurs radar MP-RTIP et qui donneront aux décideurs politiques et militaires une image complète de la situation sur le terrain.

Faits et chiffres

Caractéristiques générales du drone RQ-4B Global Hawk Block 40 :

- Fonction principale : renseignement, surveillance et reconnaissance « haute altitude, longue endurance »
- Groupe moteur : réacteur à double flux Rolls Royce-North American AE 3007H
- Poussée : 3 447 kilogrammes / 7 600 livres
- Envergure : 39,8 mètres / 130,9 pieds
- Longueur : 14,5 mètres / 47,6 pieds
- Hauteur : 4,7 mètres / 15,3 pieds
- Poids : 6 781 kilogrammes / 14 950 livres
- Poids maximal au décollage : 14 628 kilogrammes / 32 250 livres
- Capacité en carburant : 7 847 kilogrammes / 17 300 livres
- Charge utile : 1 360 kilogrammes / 3 000 livres
- Vitesse : 575 km/h / 310 nœuds / 357 mi/h
- Rayon d'action : 16 113 kilomètres / 8 700 milles nautiques / 10 112 miles
- Plafond : 18 288 mètres / 60 000 pieds

Évolution

Le programme AGS, dont l'idée a été émise par le Comité des plans de défense en 1992, a débuté sous la forme d'une initiative d'acquisition de capacités en 1995, lorsque les ministres de la Défense des pays de l'OTAN sont convenus que « l'Alliance devait poursuivre les travaux visant à se doter d'une capacité centrale minimale essentielle appartenant à l'OTAN et exploitée par elle, complétée par des moyens nationaux interopérables ».

Le programme AGS devait fournir à l'OTAN une capacité de surveillance terrestre complète et intégrée, qui offrirait à l'Alliance et à ses pays membres un accès sans restriction et sans filtrage aux données de surveillance terrestre en temps quasi réel et de manière interopérable. Il devait inclure un segment air comprenant des capteurs radar aéroportés et un segment sol composé de stations terrestres fixes, transportables et mobiles destinées à l'exploitation et à la diffusion de données, tous ces éléments devant être interconnectés de manière transparente par des liaisons de données à haute performance.

Dès le départ, la capacité AGS devait être basée sur un ou plusieurs types de moyens de surveillance terrestre déjà existants ou en développement dans les pays membres de l'OTAN, approche qui par la suite devait également inclure des propositions de systèmes en développement basés sur des radars américains ou européens. Cependant, aucune de ces approches n'a obtenu un appui suffisant des Alliés pour être mise en œuvre. En 2001, le Conseil de l'Atlantique Nord (en session élargie) a décidé de redynamiser l'AGS, par un programme de développement accessible à tous les pays de l'OTAN et par le développement parallèle du TCAR (radar AGS développé en coopération transatlantique).

En 2004, l'OTAN a décidé de passer à une approche dite de « flotte mixte ». Le segment air devait inclure des avions habités, à savoir des Airbus A321, et des drones Global Hawk, tous embarquant des versions du radar TCAR, tandis que le segment sol devait se composer d'un vaste ensemble de stations terrestres fixes et déployables.

En raison d'une contraction des budgets de défense européens, l'OTAN a décidé en 2007 d'abandonner cette approche de flotte mixte, et d'adopter plutôt un système AGS simplifié, dans lequel le segment air était basé sur le drone Global Hawk Block 40 standard et sur le radar MP-RTIP qui lui est associé.

Le segment sol, qui serait en grande partie développé et mis en place par l'industrie européenne et canadienne, était pratiquement inchangé, ses caractéristiques fonctionnelles et opérationnelles étant globalement indépendantes de l'aéronef et du capteur effectivement utilisés.

En février 2009, les Alliés participant au programme AGS ont entamé le processus de signature du mémorandum d'entente du programme. Il s'agit d'une étape importante dans la concrétisation d'une capacité essentielle du point de vue opérationnel, et dont l'OTAN a un besoin urgent. La NAGSMA a été créée en septembre 2009 après que tous les pays participants eurent approuvé le mémorandum d'entente du programme, qui sert de référence pour l'acquisition de cette nouvelle capacité OTAN.

Une autre étape importante pour le programme AGS a été le sommet de Lisbonne, en 2010, où le besoin opérationnel important d'une capacité AGS appartenant à l'OTAN et exploitée par elle a été reconfirmé dans le concept stratégique de l'Alliance. L'AGS figurait également dans le paquet de Lisbonne regroupant les besoins capacitaires les plus pressants de l'Alliance.

Le 3 février 2012, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé d'une ligne d'action pour la prise en charge collective des coûts liés à l'exploitation de l'AGS au profit de l'Alliance. La décision de recourir à un financement commun OTAN pour l'infrastructure, les communications par satellite, l'exploitation et le soutien ouvre la voie à l'attribution du marché relatif à l'acquisition de l'AGS. En outre, un accord a été trouvé pour que le système Sentinel du Royaume-Uni et le futur système Heron-TP de la France soient mis à disposition comme contributions nationales en nature qui remplaceront partiellement l'apport financier de ces deux Alliés.

En marge du sommet de l'OTAN à Chicago, en 2012, les pays de l'OTAN ont franchi une étape importante vers la mise en place d'une capacité de reconnaissance et de surveillance terrestres appartenant à l'OTAN et exploitée par elle. Un contrat d'acquisition pour le système AGS a été signé le 20 mai 2012, ce qui ouvre la voie à la fourniture d'une capacité vitale au profit de l'ensemble des pays membres de l'OTAN. Le contrat d'acquisition de l'AGS porte sur l'achat et sur l'exploitation et la maintenance initiales de drones équipés de capteurs radar de surveillance terrestre évolués.

En septembre 2015, l'AGS a franchi plusieurs étapes importantes – premier essai réel au sol du Global Hawk tête de série de l'OTAN et activation de la force AGS de l'OTAN – ce qui signifie que les Alliés ont officiellement approuvé la configuration (nombre de personnes, structure hiérarchique, etc.) de l'unité chargée de faire voler le drone AGS Global Hawk depuis la base aérienne de Sigonella.

Entre septembre et décembre 2015, d'autres étapes importantes ont été franchies :

- le centre d'opérations de l'AGS à Sigonella a été remis à l'OTAN par son pays hôte, l'Italie ;
- la station au sol générale mobile (MGGs) et la station au sol générale transportable (TGGs) ont été inaugurées ;
- le vol d'essai initial du premier drone Global Hawk de l'OTAN a eu lieu à Palmdale, en Californie ;
- l'AGS a participé avec succès à l'exercice Trident Juncture 2015 depuis le banc d'essai de la capacité AGS de l'OTAN (NACT), aux Pays-Bas.

Plusieurs vols d'essai ont eu lieu en 2016 et 2017 pour développer plus avant la capacité AGS de l'OTAN, notamment le premier vol piloté à distance depuis le centre d'opérations de l'AGS à Sigonella, à la fin de 2017.

Un important processus de redéfinition du contrat d'acquisition de la capacité centrale s'est achevé en mai 2018 par la signature d'un nouveau contrat. Ce processus contribue à s'assurer que le système AGS est adapté et efficace sur le plan opérationnel et qu'il peut opérer en toute sécurité dans l'espace aérien global.

Le premier drone Global Hawk de l'OTAN devrait voler depuis les États-Unis vers sa nouvelle base à Sigonella en 2019.

Exercices

Les exercices sont des outils importants qui permettent à l'Alliance de tester et de valider ses concepts, ses procédures, ses systèmes et ses tactiques. D'une manière plus générale, ils permettent aux forces armées et aux organisations civiles déployées sur les théâtres d'opérations de tester les capacités et de s'entraîner à travailler ensemble efficacement dans une situation de crise exigeante.



Points principaux

- Les exercices permettent à l'OTAN de tester et de valider ses concepts, ses procédures, ses systèmes et ses tactiques.
- Ils permettent aux forces armées et aux organisations civiles déployées sur le terrain de travailler ensemble pour identifier les « meilleures pratiques » (ce qui marche) et les « retours d'expérience » (ce qu'il faut améliorer).
- Les exercices contribuent aussi à améliorer l'interopérabilité et la réforme de la défense.
- L'OTAN a récemment renforcé son programme d'exercices compte tenu de l'évolution de l'environnement de sécurité.
- Les exercices sont planifiés et leur portée, leur durée et leur forme varient – il peut s'agir d'exercices réels sur le terrain ou d'exercices assistés par ordinateur se déroulant dans une salle de cours.
- Pour promouvoir et soutenir l'interopérabilité, les exercices de l'OTAN sont le plus ouverts possible à tous les pays partenaires officiels.
- L'Alliance mène des exercices depuis 1951.

Pour en savoir plus

L'objectif des exercices de l'OTAN

Des exercices militaires sont planifiés et exécutés afin de préparer les commandements et les forces à mener des opérations en temps de paix comme en période de crise ou de conflit. Leurs buts et leurs objectifs doivent par conséquent correspondre aux priorités et aux besoins opérationnels du moment. Il existe trois types d'exercices : les exercices réels (LIVEX), auxquels des forces participent effectivement ; les exercices de poste de commandement (CPX), qui sont des exercices faisant intervenir les commandants et leurs états-majors et mettant à l'épreuve les communications entre les quartiers généraux participants ; et les études théoriques, qui peuvent prendre diverses formes : exercice sur carte, jeu de guerre, série de conférences, débats en groupe, ou analyse opérationnelle.

Les exercices contribuent à la réalisation des objectifs ci-après :

■ *Entraînement et expérience*

Les exercices permettent aux forces de mettre en pratique la formation reçue antérieurement, et d'augmenter ainsi leur niveau d'efficacité dans un domaine déterminé. Ces exercices ont des niveaux de complexité variables, mais la plupart partent du principe que la formation de base est acquise et qu'un personnel formé est disponible en nombre suffisant.

■ *Mise à l'épreuve et validation des structures*

Les exercices sont conçus pour tester l'efficacité des structures et des personnels. Cela se vérifie tout particulièrement lors de la réforme périodique de la structure de commandement militaire de l'OTAN et lorsque de nouveaux quartiers généraux doivent tester leur capacité à assumer de nouvelles responsabilités. Une structure est composée de nombreux éléments – des concepts, une doctrine, des procédures, des systèmes et des tactiques – qui doivent fonctionner de concert. Les structures d'approvisionnement, par exemple, nécessitent un entraînement, des équipements et des procédures de fonctionnement spécifiques, qui doivent être combinés pour soutenir efficacement la réalisation des objectifs d'une mission. La mise à l'épreuve de ces structures permet de les tester et, au besoin, de les perfectionner.

■ *Interopérabilité*

Les forces dirigées par l'OTAN doivent être en mesure de travailler ensemble efficacement en dépit des différences de doctrine, de langue, de structures, de tactique et d'entraînement. L'interopérabilité s'acquiert en partie par une formation interforces régulière entre les pays membres de l'OTAN et par une coopération pratique entre les personnels des Alliés et des pays partenaires. Les exercices sont le plus ouverts possible à tous les partenaires officiels, qu'ils soient observateurs ou participants, ou même pays d'accueil d'un exercice dans certains cas. L'aval du Comité militaire et l'approbation du Conseil de l'Atlantique Nord sont cependant nécessaires avant qu'un partenaire soit invité à un exercice, comme observateur ou participant.

■ *Réforme de la défense*

La participation à des exercices de l'OTAN est une option parmi d'autres pour faire avancer la réforme de défense. Les exercices offrent la possibilité aux pays membres de l'OTAN de tester des réformes mises en œuvre au niveau national et permettent aux pays partenaires de s'associer aux structures et mécanismes en place dans les pays membres de l'Alliance et de les observer.

La préparation d'un exercice

Scénarios des exercices

Au cours d'un exercice, les forces doivent réagir à un scénario fictif qui fait intervenir des événements susceptibles de se produire dans la réalité. Les exercices portent sur la gamme complète des opérations

militaires, qu'il s'agisse d'opérations de combat ou de secours humanitaire, ou encore de stabilisation ou de reconstruction. Ils peuvent durer d'un jour à plusieurs semaines, leur ampleur étant variable puisqu'elle peut aller de quelques officiers traitant un problème isolé à des scénarios de combat complets faisant intervenir en nombre des avions, des navires, des pièces d'artillerie, des véhicules blindés, et des milliers d'hommes.

Les exercices de l'Alliance bénéficient du soutien des pays membres et, selon le cas, de celui des pays partenaires, qui fournissent des troupes, des équipements ou d'autres types de soutien. Les pays qui participent à un exercice sont en principe responsables du financement de leur propre contribution.

Chaque exercice répond à des objectifs de formation définis au préalable, qui orientent le choix des activités à mener. Il peut s'agir de développer des aptitudes et des connaissances, de mettre en pratique des mécanismes de coordination ou de valider des procédures.

À la fin d'un exercice, les commandants et, dans de nombreux cas, les troupes, dressent ensemble le bilan des activités. Ils peuvent ainsi recenser les domaines qui fonctionnent bien (« meilleures pratiques ») et ceux qui sont susceptibles d'être améliorés (« enseignements tirés »). Ainsi, les exercices facilitent l'amélioration constante de l'interopérabilité, de l'efficacité et des performances.

Programme d'entraînement et d'exercices militaires

Les événements et les activités en rapport avec les entraînements et les exercices de l'OTAN sont élaborés par les deux commandements stratégiques de l'OTAN – le Commandement allié Opérations (ACO) et le Commandement allié Transformation (ACT). Ce processus conduit, chaque année, à la publication du programme d'entraînement et d'exercices militaires (MTEP). Depuis juillet 2012, l'ACO est chargé de définir les besoins en matière d'entraînement et de procéder aux évaluations OTAN, tandis que l'ACT est responsable de la gestion et de l'exécution du MTEP.

Le MTEP fournit des informations détaillées sur les entraînements, les exercices et les activités connexes prévues pour les cinq années calendrier suivantes. Les spécifications détaillées d'un exercice sont définies un à deux ans avant le début de l'exercice en question.

Le document se fonde sur les priorités et les intentions des commandants stratégiques. Les domaines généralement abordés sont les opérations en cours et à venir, la Force de réaction de l'OTAN, la mise en pratique de la transformation et les programmes de coopération militaire de l'OTAN.

Les besoins de l'OTAN en matière d'exercices sont coordonnés au cours de réunions du bureau de programmation du MTEP (auxquelles les représentants des pays partenaires peuvent participer), la première ayant lieu au moins dix-huit mois avant le début du cycle suivant. L'aboutissement de la planification préliminaire est la Conférence OTAN sur la formation et les exercices (NTEC), au cours de laquelle les commandements de l'OTAN, les pays de l'OTAN et les pays partenaires ainsi que d'autres invités procèdent à la coordination finale des exercices et apportent leur soutien à l'établissement du MTEP annuel.

Exercices à caractère politique

Les exercices sont organisés au sein des structures tant militaires que civiles de l'Alliance. L'OTAN organise des exercices en fonction de ses arrangements, concepts et procédures politiques afin d'améliorer les structures et les moyens de consultation et de prise de décisions. Les exercices à caractère politique visent aussi à faire en sorte que les conseillers de première ligne – responsables politiques de haut niveau non élus et commandants militaires dans les capitales et au sein des structures de l'OTAN – ne perdent pas de vue la complexité du fonctionnement d'organisations multinationales telles que l'OTAN. Dans certains cas, les pays partenaires engagés dans des opérations dirigées par l'OTAN peuvent participer à certains volets de ces exercices.

Transparence

L'OTAN, et plus particulièrement le Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE), publie son programme d'exercices annuel en ligne. Dans l'esprit du Document de Vienne sur la

nécessaire transparence militaire, l'OTAN applique en outre les règles suivantes : lorsqu'un exercice fait intervenir plus de 9 000 militaires, il doit faire l'objet d'une notification (au moins 42 jours à l'avance) ; lorsqu'il fait intervenir plus de 13 000 militaires, des observateurs sont autorisés à le suivre. Les explications fournies ci-dessous concernant la convention utilisée pour désigner les exercices constituent également une source d'information et, partant, de transparence.

Tous les ans, dans le cadre du Document de Vienne et en vertu d'une importante mesure de confiance et de sécurité, des responsables de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) se réunissent pour échanger des informations sur les forces armées, l'organisation militaire, les effectifs et les systèmes d'armes et équipements d'importance majeure de leurs pays. Ils partagent aussi des informations sur leurs plans de défense et leurs budgets pour l'année.

● Que signifient les noms des exercices ?

Aujourd'hui, les exercices OTAN sont identifiés par deux mots. La première lettre du premier mot indique le commandement OTAN responsable de la programmation de l'exercice.

S	Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe
T	Commandement allié Transformation
B	Commandement des forces interarmées de Brunssum
N	Commandement des forces interarmées de Naples

La première lettre du second mot précise l'élément/les éléments concerné(s).

A	Air
L	Terre
M	Mer
J	Interarmées
S	Forces d'opérations spéciales

Ainsi, **Brilliant Jump** est un exercice interarmées mené par le JFC **Brunssum**.

■ Les commandements stratégiques en première ligne

L'ACO et l'ACT travaillent en étroite coopération sur les exercices militaires de l'OTAN. Tous deux sont aidés par le réseau d'instituts de formation, d'entraînement et d'évaluation de l'Alliance et par les structures nationales.

Depuis juillet 2012, l'ACO est le principal responsable de la définition des besoins en matière d'entraînement collectif et de l'évaluation des quartiers généraux et des formations. L'ACT s'est vu attribuer la responsabilité de la gestion des entraînements et exercices collectifs, selon les besoins définis par l'ACO. L'ACT est aussi responsable de l'entraînement commun OTAN et PPP, de l'entraînement individuel, de l'élaboration d'orientations et de doctrines relatives à la formation, ainsi que de la direction des écoles de l'OTAN (le PPP est un ambitieux programme de coopération bilatérale avec des pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale et du Caucase).

■ L'évolution des exercices au fil des ans

Des exercices à l'échelle de l'Alliance sont organisés depuis 1951. Au début, ces exercices visaient à renforcer la capacité des forces de l'OTAN à mettre en pratique la défense collective. En d'autres termes, ils devaient faire en sorte que les forces soient bien préparées à faire face à une attaque.

En septembre 1950, la mise en place d'une force intégrée relevant d'un commandement centralisé a été préconisée. Le premier Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR), le général américain Dwight D. Eisenhower, a été nommé en décembre 1950. Après cette nomination, les forces nationales ont été placées sous commandement centralisé.

Les premiers exercices de l'Alliance ont eu lieu à l'automne 1951. En 1953, les commandants de l'OTAN ont mené environ 100 exercices de divers types. À partir de ce moment, les forces de l'OTAN ont cessé de n'être qu'un rassemblement d'unités nationales, et elles ont commencé à gagner en cohésion. Un an après que le Commandement allié Europe soit devenu opérationnel, le général Eisenhower a déclaré « la préparation au combat de nos troupes s'est fortement améliorée ».

Dans les années 70 et 80, l'OTAN a mené un programme d'exercices très dynamique pour entraîner les forces dans le cadre du plus grand nombre possible de scénarios exigeants. Les exercices étaient considérés comme un élément essentiel de la posture de dissuasion de l'Alliance, et ils ont contribué à faire en sorte que les forces soient préparées à faire face à une éventuelle agression pendant toute la Guerre froide.

En 1994, l'Alliance a lancé le Partenariat pour la paix (PPP). Un des objectifs de cette initiative était de promouvoir une coopération militaire plus étroite et une meilleure interopérabilité entre les pays OTAN et les pays non OTAN dans la zone euro-atlantique. Depuis lors, les membres du Partenariat pour la paix peuvent participer à des exercices sur le terrain de maintien de la paix.

En 2002, la Force de réaction de l'OTAN (NRF) a été créée. Il s'agit d'une force multinationale à haut niveau de préparation, faisant appel aux technologies de pointe, que l'Alliance peut déployer rapidement partout où cela est nécessaire. Le concept original de NRF a fait l'objet d'une révision en 2009 et, depuis lors, l'accent a été mis sur les exercices menés à l'appui de cette force. Ces entraînements sont destinés à garantir que la NRF puisse se déployer rapidement et mener des opérations efficacement dans diverses situations.

Au sommet d'Istanbul, en 2004, les dirigeants des pays de l'Alliance ont élevé le Dialogue méditerranéen au rang de partenariat à part entière, permettant ainsi aux ressortissants des pays participants de prendre part en plus grand nombre aux exercices et aux activités d'entraînement individuel dans les établissements de l'OTAN. En même temps, l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI) a été lancée, ouvrant ainsi la voie à la coopération entre l'OTAN et les pays du Moyen-Orient élargi dans des domaines tels que la formation et l'entraînement, et donné la possibilité aux Partenaires de participer à des entraînements communs à la lutte contre le terrorisme. Depuis le sommet de Lisbonne, en novembre 2010, et l'adoption du concept stratégique 2010 ainsi que de la nouvelle politique de partenariat, les exercices OTAN sont ouverts à tous les partenaires.

Au sommet de Chicago, en 2012, les dirigeants des pays de l'OTAN ont commencé à parler de développer les programmes de formation et d'entraînement et les exercices, et ils ont présenté l'initiative d'interconnexion des forces (CFI), qui visait à faire en sorte de préserver le haut niveau d'interopérabilité auquel les forces alliées sont parvenues dans le cadre de leurs opérations menées en Afghanistan, en Libye, dans la Corne de l'Afrique et dans les Balkans. C'est en février 2013 que les ministres de la Défense des Alliés ont entériné des plans destinés à redynamiser le programme d'exercices de l'OTAN. Ces plans ouvrent la voie à un calendrier d'entraînement pluriannuel plus rigoureux, le but étant que les forces des pays de l'OTAN et des pays partenaires entretiennent leur capacité à opérer ensemble efficacement. Suite à « l'annexion » illégale de la Crimée par la Russie en mars 2014, le nombre d'exercices menés cette année-là a augmenté, et à leur sommet de 2014 au pays de Galles, les dirigeants des pays de l'OTAN se sont engagés à mettre davantage l'accent sur des scénarios de défense collective. Depuis lors, au sommet de Varsovie en 2016, les responsables des pays de l'OTAN ont approuvé une posture de dissuasion et de défense renforcée faisant fond sur tous les outils dont l'Alliance dispose, y compris les exercices militaires. Les exercices continuent de permettre aux Alliés de développer leur capacité d'atteindre le niveau d'ambition de l'OTAN et de mettre cette capacité en évidence aux fins de dissuasion.

Le processus OTAN de planification de défense

Le processus OTAN de planification de défense (NDPP) vise à offrir un cadre dans lequel les activités de planification de défense des pays et de l'Alliance peuvent être harmonisées pour permettre aux Alliés de fournir le plus efficacement possible les forces et capacités requises. Il devrait faciliter l'identification, le développement et la mise à disposition rapides de l'éventail des forces interopérables nécessaires, avec le niveau voulu de préparation, d'équipement, de formation et de soutien, et des capacités militaires et non militaires correspondantes pour entreprendre toute la gamme des missions de l'Alliance.



Highlights

- Le NDPP permet à l'OTAN de recenser les capacités requises et de favoriser leur développement et leur acquisition par les Alliés.
- Il offre un cadre dans lequel les Alliés harmonisent leurs plans de défense nationaux avec ceux de l'OTAN, sans que leur souveraineté nationale soit compromise.
- Le NDPP répartit les besoins entre les différents Alliés sous la forme d'objectifs capacitaires en se fondant sur ce qui représente une part équitable de la totalité des besoins, il facilite leur mise en œuvre et évalue périodiquement les progrès accomplis.
- La planification de défense de l'OTAN comprend 14 domaines de planification, qui interviennent tous dans le développement capacitaire. Le NDPP a pour but d'offrir un cadre commun de nature à réduire à un minimum les doubles emplois et à garantir une cohérence maximale entre les divers domaines de planification.

Les cinq étapes du processus OTAN de planification de défense (NDPP)

Caractéristiques clés

Le NDPP est le principal moyen de faciliter l'identification, le développement et la mise à disposition des capacités actuelles et futures requises par l'OTAN. Il répartit les besoins entre tous les Alliés sous la forme d'objectifs capacitaires, facilite leur mise en œuvre et évalue périodiquement les progrès accomplis. À cet effet, il offre un cadre pour l'harmonisation des activités de planification de défense des pays et de l'Alliance qui vise le développement et la mise à disposition rapides des capacités – militaires et non militaires – requises pour atteindre les objectifs de sécurité et de défense agréés inscrits dans le concept stratégique.

Les caractéristiques clés du NDPP sont les suivantes :

- Il s'agit d'un processus cohérent et intégré dans le cadre duquel les Alliés s'engagent à mettre à disposition les capacités requises à court et moyen terme (horizon de 20 ans maximum).
- L'approche adoptée est basée sur la menace/le risque et sur les capacités, et les données fournies sont suffisamment détaillées pour permettre aux Alliés de développer les forces et capacités dont l'Organisation a besoin pour entreprendre la gamme complète de ses missions et tâches.
- Ce processus est doté de la souplesse nécessaire pour répondre tant aux besoins des Alliés à titre individuel qu'à ceux de l'Alliance ; il éclaire et oriente la définition des plans de défense nationaux, assure la transparence, encourage les approches multinationales et offre des occasions de tirer parti des meilleures pratiques.

Le NDPP offre un cadre commun d'intégration et de rationalisation du développement capacitaire dans l'ensemble des structures de l'OTAN. Quatorze domaines de planification ont été recensés, qui sont tous, dans une certaine mesure, liés au développement capacitaire. Ces domaines de planification sont les suivants : défense aérienne et antimissile ; aviation ; armements ; plans civils d'urgence ; consultation, commandement et contrôle ; cyberdéfense ; forces ; renseignement ; logistique ; soutien médical ; dissuasion nucléaire ; ressources ; science et technologie ; normalisation et interopérabilité.

La méthodologie du NDPP n'est pas figée : elle continue d'évoluer. En 2009, des travaux ont été engagés pour améliorer l'harmonisation des divers domaines de planification, et les Alliés ont été encouragés à intégrer leurs activités nationales de planification de défense de manière à compléter les efforts déployés par l'OTAN. En 2016, le NDPP a été sensiblement amélioré. La méthode de définition des besoins à l'étape 2 (*voir ci-dessous*) a notamment été revue. Le cycle de quatre ans du NDPP a été maintenu, mais la période de planification a été modifiée et scindée entre le court terme (de 0 à 6 ans), le moyen terme (de 7 à 19 ans) et le long terme (plus de 20 ans). Le NDPP est axé sur le court et le moyen termes.

Les cinq étapes

Le NDPP comporte cinq étapes qui s'étalent sur une période de quatre ans. Ces cinq étapes se déroulent en général les unes après les autres, mais l'étape 4 (faciliter la mise en œuvre) est une activité permanente, et l'étape 5 (examiner les résultats) s'effectue deux fois durant chaque cycle de quatre ans.

Étape 1 – Élaborer une directive politique

Une directive politique unique et harmonisée pour la planification de défense énonce les buts et objectifs généraux que l'Alliance doit atteindre. Elle transpose les orientations extraites de documents d'orientation stratégique de plus haut niveau, comme le concept stratégique, en fournissant suffisamment de détails pour guider les activités de planification de défense des domaines de planification de manière à déterminer les capacités requises.

Cette directive définit notamment le nombre, l'ampleur et la nature des opérations que l'Alliance devrait être en mesure de mener à l'avenir (on parle ainsi couramment du « niveau d'ambition de l'OTAN »). Elle définit aussi, d'un point de vue qualitatif, les capacités requises pour concrétiser cette ambition.

Cette directive sert ainsi de moteur aux activités de développement capacitaire menées par les Alliés et par l'OTAN. Elle fixe les priorités et échéances correspondantes qui devront être appliquées dans les domaines de planification.

La directive politique fait généralement l'objet d'un réexamen tous les quatre ans, par le Comité de la politique et des plans de défense « renforcé » (DPPC(R)). Celui-ci est chargé d'élaborer les politiques relatives à la planification de défense, et de coordonner et diriger de manière générale les activités en lien avec le NDPP.

Étape 2 – Définir les besoins

Les besoins capacitaires de l'OTAN sont regroupés en une liste unique appelée « besoins capacitaires minimums ». Cette liste est établie par les deux commandements stratégiques (le Commandement allié Opérations (ACO) et le Commandement Allié Transformation (ACT)), avec le soutien des domaines de planification. C'est l'ACT qui définit les besoins au premier chef. Ce processus est structuré, global, transparent et traçable et s'appuie sur des outils analytiques et sur une analyse effectuée par des experts OTAN pertinents. Il a lieu tous les quatre ans, mais des travaux hors cycle peuvent être menés pour des capacités spécifiques si les circonstances l'exigent.

Étape 3 – Répartir les besoins et fixer les objectifs

Le processus de fixation des objectifs implique de répartir les besoins capacitaires minimums entre les différents Alliés (à titre individuel, multinational ou collectif) sous la forme de paquets de capacités. Les commandements stratégiques (sous la conduite de l'ACT, et avec le soutien du Secrétariat international de l'OTAN) mettent au point, pour chaque Allié, un paquet d'objectifs pour les capacités existantes ou futures, en y associant des priorités et des échéances. Les objectifs sont exprimés en termes de capacités et sont suffisamment souples pour permettre le développement de solutions innovantes plutôt que le remplacement pur et simple de certains éléments par des capacités similaires. Le processus de répartition applique les principes politiques du juste partage du fardeau et de l'effort raisonnable pour déterminer le paquet d'objectifs capacitaires de chaque Allié.

À l'issue d'une série de consultations avec les Alliés sur les paquets d'objectifs capacitaires, le Secrétariat international prend la main. Les Alliés réexaminent les paquets d'objectifs capacitaires au cours d'une série d'examen multilatéraux et approuvent le paquet d'objectifs de chacun d'entre eux sur la base du « consensus moins un », ce qui signifie qu'un Allié ne peut, à lui seul, opposer son veto à ce qui serait une décision unanime sur son propre paquet d'objectifs capacitaires.

Une fois agréés, les paquets d'objectifs capacitaires sont transmis au Conseil de l'Atlantique Nord en vue d'être soumis aux ministres de la Défense, pour adoption. Les ministres de la Défense acceptent d'intégrer le paquet d'objectifs capacitaires attribué à leur pays dans leur propre processus national de planification de défense. Un rapport de synthèse sur les objectifs capacitaires est également établi à l'intention des ministres de la Défense ; il comprend une évaluation par le Comité militaire du risque potentiel et des incidences éventuelles de la suppression d'objectifs des paquets sur la concrétisation du niveau d'ambition de l'Alliance.

Étape 4 – Faciliter la mise en œuvre

L'étape 4 consiste à soutenir les mesures nationales, à faciliter les initiatives multinationales et à orienter les efforts déployés par l'OTAN en vue de réaliser les objectifs et les priorités agréés, et ce de manière cohérente et rapide. Contrairement à d'autres étapes du processus, cette étape – ou fonction – est, par nature, permanente.

Étape 5 – Examiner les résultats

L'étape 5 du NDPP consiste à analyser dans quelle mesure les buts et ambitions politiques de l'OTAN et les objectifs capacitaires correspondants sont en cours de concrétisation et à formuler des observations et des orientations pour le cycle suivant du processus de planification de défense. L'étape 5 permet d'évaluer, de manière générale, dans quelle mesure les forces et les capacités de l'Alliance sont à même de respecter la directive politique, et notamment d'atteindre le niveau d'ambition de l'OTAN.

Concrètement, il s'agit d'une revue capacitaire de planification de défense, menée par le Secrétariat international de l'OTAN avec le soutien des commandements stratégiques. Cette revue capacitaire passe au crible et évalue les politiques et plans de défense des Alliés, y compris leurs plans financiers, en mettant l'accent en particulier sur le développement capacitaire et sur la réalisation des objectifs capacitaires de l'OTAN.

Tous les deux ans, les Alliés procèdent à un recensement capacitaire de planification de défense. Il s'agit de collecter des données sur les plans et les politiques des pays, notamment les activités (nationales, multinationales et collectives) menées pour atteindre leurs objectifs capacitaires OTAN. Ce recensement vise également à récolter des informations sur l'inventaire des forces militaires et des capacités correspondantes au niveau national, sur toutes les capacités non militaires pertinentes qui pourraient être mises à disposition pour des opérations de l'Alliance, ainsi que sur les plans nationaux en matière de dépenses de défense, dont la répartition des dépenses entre le personnel, le fonctionnement, et les investissements dans les équipements majeurs et les efforts connexes de recherche et développement.

Des évaluations sont établies pour chaque Allié par le Secrétariat international, avec le soutien des commandements stratégiques et des domaines de planification. Elles comprennent d'une part une analyse détaillée effectuée par les services concernés aux fins d'information pour les Alliés, et d'autre part une vue d'ensemble succincte extraite de celle-ci. L'analyse effectuée par les services concernés s'attache de manière approfondie aux plans et aux capacités des pays et tient compte des structures de forces, des circonstances spécifiques et des priorités. Elle s'accompagne d'une déclaration des commandements stratégiques concernant les incidences des plans du pays concerné sur la capacité du commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) à mener à bien les missions et tâches actuelles et prévues de l'OTAN.

Ces évaluations sont soumises au DPPC(R) pour discussion au cours d'une série d'examen multilatéraux suivant la règle du « consensus moins un » déjà utilisée à l'étape 3.

Dans le cadre de l'étape 5, les commandements stratégiques établissent une évaluation de l'adéquation et des risques, qui sert de base à l'élaboration d'une autre évaluation de l'adéquation et des risques par le Comité militaire. Il s'agit notamment d'évaluer les risques que représentent les éventuelles insuffisances en termes de forces et de capacités de l'OTAN, ainsi que l'adéquation des plans des Alliés pour permettre à l'OTAN de réaliser son niveau d'ambition, et de dresser une liste des éventuelles insuffisances principales.

En s'appuyant sur les évaluations des capacités et plans des différents Alliés, le DPPC(R) élabore un rapport sur les capacités de l'OTAN, qui met en relief les progrès individuels et collectifs accomplis en matière de développement capacitaire, compte tenu du lien avec le niveau d'ambition de l'OTAN. Ce rapport sur les capacités, intégrant les vues d'ensemble approuvées des évaluations relatives aux différents Alliés, est transmis au Conseil de l'Atlantique Nord pour approbation, puis aux ministres de la Défense des Alliés pour entérinement (en principe au mois de juin les années paires).

Structures de soutien

Le Comité de la politique et des plans de défense (DPPC) est le comité de haut niveau pour la planification de défense. Il est chargé d'élaborer les politiques relatives à la planification de défense, et de coordonner de manière générale les activités en lien avec le NDPP.

Le DPPC est l'organe central appelé à superviser les travaux des organismes et des comités de l'OTAN chargés des domaines de planification de défense pour le compte du Conseil de l'Atlantique Nord. Il peut leur fournir des informations en retour et des directives en rapport avec la planification de défense. Le DPPC se réunit fréquemment avec des experts choisis, invités à « renforcer » les représentants réguliers. Lorsque le Comité se réunit dans cette configuration, on parle du DPPC « renforcé » ou du DPPC(R).

Le nouveau siège de l'OTAN

L'architecture du nouveau siège de l'OTAN à Bruxelles reflète l'unité et l'adaptabilité de l'Alliance. Doté d'installations ultramodernes, le nouvel édifice permet de répondre à l'évolution des besoins de l'Alliance. De par sa conception novatrice, c'est aussi un bâtiment durable à l'empreinte écologique réduite.



Un bâtiment du XXI^e siècle pour une Alliance en phase avec son époque

Le monde a beaucoup changé depuis la construction du précédent siège de l'OTAN à Bruxelles, en 1967. Depuis lors, le nombre des pays membres a pratiquement doublé, passant de 15 à 29, et de nombreux pays partenaires ont établi des représentations diplomatiques. Les anciennes installations sont arrivées à saturation, avec près d'un bureau sur cinq (17 %) installé dans un module provisoire. En outre, le bâtiment doit faire l'objet d'une maintenance constante et coûteuse.

La construction du nouveau siège de l'OTAN a débuté en décembre 2010 avec la cérémonie de pose de la première pierre. La remise officielle du bâtiment à l'OTAN par la Belgique, pays hôte, a eu lieu le 25 mai 2017. Le déménagement de l'ancien siège vers le nouveau, situé juste en face sur le boulevard Léopold III, dans le nord-est de Bruxelles, a débuté le 19 mars 2018. La continuité entre les deux bâtiments réside en partie dans leur architecture. Des vues aériennes montrent clairement qu'à l'instar des architectes du siège provisoire, en 1967, les concepteurs du nouveau bâtiment ont choisi comme source d'inspiration l'image de deux mains entrecroisées, symbole de l'unité et de la coopération au sein de l'Alliance. Mais la ressemblance s'arrête là.

Flexibilité et adaptabilité

À la pointe de la technologie, le nouveau siège permet de répondre à l'évolution des besoins de l'OTAN, car sa conception autorise une reconfiguration modulable des surfaces. Sur plus de 250 000 m², le bâtiment offre aux pays de l'Alliance tout l'espace nécessaire pour les années à venir. S'il fallait un jour augmenter encore l'espace disponible, le concept architectural prévoit des possibilités d'extension.

Le nouveau bâtiment peut accueillir :

- 1 500 personnes issues des délégations nationales ;
- 1 700 membres du personnel civil et militaire international ;

- 650 membres des agences de l'OTAN ;
- de nombreux visiteurs (environ 500 par jour actuellement).

Les bureaux des pays partenaires sont installés dans un autre bâtiment situé sur le même site, dans des locaux eux aussi modulables.

La conception du bâtiment intègre les technologies d'information et de communication les plus récentes. À titre d'exemple, le centre de conférences comprend 18 salles dotées d'installations d'interprétation simultanée et de systèmes de visioconférence (VTC), avec possibilité de connexion avec des salles de réunion situées sur le site ou à l'étranger. Sur les 34 salles de réunion que compte le bâtiment, sept disposent d'installations virtuelles.

— Le développement durable au cœur de la conception du projet

Jo Palma, principal architecte du projet, a déclaré que l'environnement et le développement durable avaient été des préoccupations majeures lors de la conception du projet de nouveau siège.

Les surfaces vitrées représentent 72 000 m². Les vitrages ultra-performants dotés d'une protection solaire offrent une isolation thermique optimale, été comme hiver. Leur présence généralisée permet de laisser entrer généreusement la lumière naturelle, et donc de réduire la consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage.

Le profil courbe des ailes du bâtiment favorise la récupération de l'eau de pluie, qui couvre 90 % des besoins en eau pour les sanitaires, le nettoyage, et les espaces verts. Le recours à la géothermie pour le chauffage et le refroidissement du bâtiment, ainsi que l'utilisation de systèmes d'éclairage ultramodernes permettent de réduire la consommation d'énergie.

Grâce à ces solutions et à d'autres, comme le recyclage des matériaux de démolition, l'accès facilité aux transports publics et la réduction des déplacements par le recours à la visioconférence, l'OTAN réduira sensiblement l'empreinte écologique de son nouveau siège.

Les corps de déploiement rapide

Les corps de déploiement rapide de l'OTAN sont des quartiers généraux à haut niveau de préparation, qui peuvent être rapidement dépêchés pour diriger des troupes de l'OTAN en mission sur le territoire des pays membres de l'OTAN ou au-delà.



Points principaux

- Les corps de déploiement rapide de l'OTAN sont des quartiers généraux à haut niveau de préparation, qui peuvent être rapidement dépêchés pour diriger des troupes de l'OTAN partout où cela est nécessaire.
- Ces corps peuvent être déployés pour tout un ensemble de missions, qu'il s'agisse de gestion des catastrophes, d'aide humanitaire, de soutien de la paix, de lutte contre le terrorisme ou de combats de forte intensité.
- Il existe actuellement neuf corps de déploiement rapide de l'OTAN, qui sont tous capables de commander jusqu'à 60 000 soldats.
- L'autorisation politique du Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe décisionnel politique de l'OTAN, est requise pour qu'un corps puisse être déployé.

Pour en savoir plus

— Mission

Les corps de déploiement rapide peuvent être déployés pour tout un ensemble de missions, qu'il s'agisse de gestion des catastrophes, d'aide humanitaire, de soutien de la paix, de lutte contre le terrorisme ou de combats de forte intensité. Ils peuvent commander et contrôler des forces de la taille d'une brigade

(quelques milliers d'hommes) mais aussi d'un corps d'armée (plusieurs dizaines de milliers d'hommes). Il existe actuellement neuf corps de déploiement rapide de l'OTAN, qui sont tous capables de commander jusqu'à 60 000 soldats.

Une force à haut niveau de préparation doit pouvoir déployer ses premiers éléments en dix jours et se déployer entièrement en deux mois.

Prêts à intervenir

Les corps participent à la Force de réaction de l'OTAN (NRF), qui est une force à haut niveau de préparation, faisant appel aux technologies de pointe et composée d'éléments des forces terrestres, aériennes, navales et spéciales que l'Alliance peut déployer sur court préavis partout où cela est nécessaire. Selon le système de rotation de la NRF, un corps de déploiement rapide désigné assume le commandement de la composante terrestre de la NRF pour une période définie de douze mois, au cours de laquelle il se tient prêt à intervenir. Cela signifie que le quartier général doit pouvoir se déployer sur court préavis. Avant cela, le corps suit un entraînement intensif de six mois, qui met à l'épreuve ses procédures pour la planification et la conduite d'opérations interarmées multinationales de réponse aux crises.

Les différents corps jouent également un rôle central dans les opérations en cours de l'OTAN. Le corps espagnol a commandé les éléments terrestres de la NRF qui se sont déployés fin 2005 au Pakistan dans le cadre de l'aide apportée par l'OTAN à la suite du tremblement de terre qui a dévasté le pays en octobre 2005. En 2006, le Corps de réaction rapide allié (ARRC) a commandé la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Italie, le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Turquie, l'Eurocorps et le 1^{er} corps germano-néerlandais ont aussi commandé la FIAS. En outre, l'ARRC et l'Eurocorps ont joué un rôle important dans les opérations que l'OTAN a dirigées en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine¹ et au Kosovo.

Un large éventail de capacités

Les corps de déploiement rapide possèdent un large éventail de capacités. Chaque corps a été soumis à un programme OTAN intense d'évaluation opérationnelle pour pouvoir devenir un quartier général de déploiement rapide de l'OTAN. Les quartiers généraux ont tous dû faire la preuve de leurs capacités dans cinquante domaines, tant dans les casernes que sur le terrain. Ils ont dû notamment se distinguer dans les domaines de la planification, de la logistique, de l'administration et du commandement et du contrôle.

Ce processus de certification vise à assurer que les quartiers généraux seront capables de relever les défis difficiles d'un déploiement rapide dans différents environnements opérationnels.

Participants

Les corps sont multinationaux, mais ils sont parrainés et financés par un ou plusieurs « pays cadres » qui fournissent l'essentiel du personnel, du matériel et des moyens financiers du quartier général.

Le Royaume-Uni est le pays cadre de l'ARRC ; la France, la Grèce, l'Italie, l'Espagne et la Turquie parrainent respectivement les corps de déploiement rapide de l'OTAN – France, Grèce, Italie, Espagne et Turquie. L'Allemagne et les Pays-Bas partagent les coûts du corps de déploiement rapide germano-néerlandais, alors que l'Allemagne, le Danemark et la Pologne sont les trois pays cadres du Corps multinational Nord-Est, et que l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et l'Espagne sont les pays cadres de l'Eurocorps.

Tous les autres pays de l'OTAN peuvent fournir des effectifs aux différents corps et plusieurs pays participent à chacun des corps de déploiement rapide.

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Structure de commandement

Tous les quartiers généraux des corps de déploiement rapide appartiennent à l'OTAN, à l'exception de l'Eurocorps. Cela signifie qu'ils opèrent sous le commandement opérationnel direct du Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR). L'autorisation politique du Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe décisionnel politique de l'OTAN, est requise pour qu'un corps puisse être déployé, la décision étant prise au cas par cas et par consensus des 29 pays de l'OTAN. En ce qui concerne l'Eurocorps, il appartient exclusivement aux États qui y participent (l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas) de décider de tout engagement.

Évolution

Le Corps de réaction rapide allié (ARRC), basé à l'origine à Rheindalen (Allemagne) mais dont le QG se trouve maintenant à Innsworth (Royaume-Uni), est le plus ancien ; il a été établi en 1992. À la suite d'un réexamen des structures de forces de l'OTAN, quatre autres quartiers généraux de forces à haut niveau de préparation ont été mis en place en 2002, et trois autres encore en 2005 et en 2006. Les quartiers généraux de forces à haut niveau de préparation sont donc à présent au nombre de neuf.

En voici la liste : le Corps de réaction rapide allié (ARRC) à Innsworth (Royaume-Uni) ; le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Italie (NRDC-IT) à Solbiate Olana, près de Milan ; le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Espagne (NRDC-Espagne) à Valence ; le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Turquie (NRDC-T) basé près d'Istanbul ; le 1^{er} corps germano-néerlandais basé à Münster (Allemagne) ; le corps de réaction rapide – France (RRC-FR) à Lille ; le corps de déploiement rapide de l'OTAN – Grèce (NRDC-GR) à Thessalonique ; et le Corps multinational Nord-Est (MNC-NE) à Szczecin (Pologne).

En outre, l'Eurocorps, qui est basé à Strasbourg (France), a conclu en 2002 un accord technique avec l'OTAN et il peut depuis lors être utilisé pour des missions de l'OTAN.

Formation et entraînement

Pour remplir son objectif fondamental et immuable, l'Alliance doit maintenir en condition les capacités permettant de prendre des mesures de prévention, de détection, de dissuasion et de défense contre toute menace d'agression. C'est pourquoi l'OTAN met en place des programmes de formation et des programmes d'entraînement visant à renforcer la cohésion, l'efficacité et la préparation de ses forces multinationales. Par ailleurs, l'Organisation aide les pays partenaires à mener à bien leurs travaux de réforme ayant trait à la formation et à l'entraînement.



Points principaux

- Dès sa création, en 1949, l'OTAN a mené des activités de formation et d'entraînement qui, au fil du temps, se sont considérablement développées sur les plans géographique et institutionnel.
- La création du Commandement allié Transformation (ACT), en 2002, a témoigné de la détermination de l'OTAN à donner un nouvel élan à la formation et à l'entraînement. L'ACT s'occupe exclusivement de la transformation de la structure, des forces, des capacités et de la doctrine militaires de l'OTAN, ce qui passe notamment par la conception et la gestion d'activités d'entraînement et d'exercices.
- En matière de formation et d'entraînement, l'ACT suit une approche intégrée : il assure une unité d'action, facilite la détection des lacunes et aide à éviter les doubles emplois, tout en garantissant une efficacité et une efficacité plus grandes grâce à la programmation globale. Ses travaux viennent s'ajouter à ceux des pays, les uns et les autres étant complémentaires.
- Le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) donne des orientations de niveau stratégique, et il définit les priorités et les besoins en matière de formation, d'entraînement, d'exercices et d'évaluation.
- Les programmes de formation et d'entraînement de l'OTAN contribuent à améliorer l'« interopérabilité » des forces multinationales, c'est-à-dire leur capacité de travailler ensemble.
- L'Alliance est déterminée à assurer une coopération et une coordination efficaces avec des pays partenaires et des organisations internationales telles que l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine.

La transformation par la formation et l'entraînement

Les activités de formation et d'entraînement mises sur pied par l'OTAN concourent au processus de transformation continue. L'Organisation adapte en permanence ses stages et ses entraînements, et elle développe de nouveaux concepts et de nouvelles capacités. Elle peut donc utiliser les exercices pour faire en sorte que l'Alliance soit à même de répondre aux défis de sécurité émergents. L'action de l'OTAN en matière de formation et d'entraînement s'articule autour de quatre axes : la formation, l'entraînement individuel et l'entraînement collectif, les exercices et l'évaluation des activités correspondantes.

Dans tous ses programmes de **formation**, l'OTAN cherche à développer les connaissances et les aptitudes des participants ainsi qu'à inculquer les compétences permettant de faire face à divers défis.

L'**entraînement individuel** vise avant tout à donner les aptitudes nécessaires à l'exercice des fonctions, le but étant de pouvoir faire face à des situations prévisibles. Les connaissances acquises sont enrichies par leur application pratique dans le cadre de l'**entraînement collectif**.

Les **exercices** permettent de pousser l'entraînement un peu plus loin en mettant les connaissances acquises à l'épreuve au cours de simulations, instrumentées ou assistées par ordinateur, basées sur un scénario. Ils peuvent associer de nombreux participants venant de différents pays. Les exercices sont primordiaux pour le maintien, la mise à l'épreuve et l'évaluation de l'état de préparation et de l'interopérabilité des Alliés, des partenaires et des entités non OTAN.

Les Alliés et les pays partenaires manifestent leur volonté de contribuer à l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions connexes en prenant des mesures pour faire connaître le programme « femmes, paix et sécurité » dans le cadre de la formation et de l'entraînement, entre autres.

1. Organisation de l'entraînement à l'OTAN

La formation et l'entraînement collectifs existent depuis la fondation de l'OTAN, en 1949. Au fil des ans, ces activités se sont développées sur le plan géographique et sur le plan institutionnel, à un point tel qu'elles sont devenues partie intégrante de la capacité de l'OTAN à instaurer la sécurité.

L'Organisation veille en priorité à ce que ses commandements et ses forces multinationales demeurent préparés, réactifs, adaptables et interopérables malgré les différences de tactique, de doctrine, d'entraînement, de structure et de langue.

Les activités de formation et d'entraînement de l'OTAN sont dispensées par un certain nombre d'entités. Parmi celles-ci, certaines relèvent directement de l'Alliance, tandis que d'autres n'appartiennent pas aux structures de l'Alliance mais les complètent.

Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE)

Le Commandement allié Opérations (ACO), basé au SHAPE, joue un rôle important en matière de formation et d'entraînement. Il établit et tient à jour des normes de forces, il fournit des orientations sur les programmes d'exercices et leur évaluation, et il définit les besoins en formation et en capacités de développement des forces. L'ACO gère avec l'ACT le processus de formation, d'entraînement, d'exercices et d'évaluation.

Commandement allié Transformation (ACT)

L'ACT a été créé en 2002 dans le cadre de la réorganisation de la structure de commandement de l'OTAN. Sa création a représenté un pas important sur la voie de l'amélioration de la préparation et de l'interopérabilité, dans la mesure où la formation et l'entraînement individuel, d'une part, et l'entraînement collectif et les exercices, d'autre part, font désormais l'objet d'une coordination. Ce commandement stratégique, dont le quartier général est établi à Norfolk (Virginie, États-Unis), s'est vu confier la direction des écoles de l'OTAN et la conception, pour l'Organisation et les centres de formation et d'entraînement des partenariats (PTEC), des activités liées à la formation conjointe et à l'entraînement individuel ainsi que des orientations et doctrines connexes. En juillet 2012, l'ACT s'est également vu attribuer la responsabilité de la gestion des entraînements et exercices collectifs, qui doivent répondre aux besoins définis par l'ACO.

En fonction des besoins spécifiques et sur la base d'analyses, l'ACT détermine puis élabore la solution la plus appropriée pour chaque spécialité. Des conférences annuelles permettent de faire en sorte que les spécialités restent conformes aux besoins, qui évoluent sans cesse, et d'assurer l'adaptabilité et la souplesse des cycles de formation et d'entraînement. Une fois les solutions définies, les stages, entraînements et exercices sont organisés en concertation avec toutes les parties prenantes.

Une force intégrée sous commandement centralisé

Dès les premières années de l'Alliance, les forces de l'OTAN ont organisé des activités d'entraînement interarmées¹ pour renforcer leur capacité de défense collective. Après le début de la guerre de Corée, les Alliés ont pris conscience de ce qu'il leur fallait disposer d'une force intégrée sous commandement centralisé. La centralisation est devenue réalité avec de la nomination, en décembre 1950, du premier commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain Dwight D. Eisenhower.

Établissements de formation et d'entraînement de l'OTAN

La liste ci-dessous comprend les sept établissements de formation et d'entraînement existant actuellement au sein de l'OTAN. Les trois derniers sont placés sous le contrôle direct de l'ACT.

- Le Collège de défense de l'OTAN (NDC), à Rome (Italie), est le principal établissement d'enseignement de l'OTAN pour les questions stratégiques. Il couvre des domaines d'étude tels que l'évolution de l'environnement de sécurité international et les effets que cette évolution pourrait avoir sur les pays de l'OTAN. Ses formations sont accessibles aux commandants supérieurs.
- L'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) est le principal centre de formation pour les questions opérationnelles. La formation porte ici essentiellement sur la planification conjointe des opérations OTAN, la planification des opérations, la planification de défense, la logistique, les communications, les plans civils d'urgence et la coopération civilo-militaire.
- Le Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime (NMIOTC), dans la baie de La Sude (Grèce), organise, à l'intention des forces OTAN, des formations théoriques ou pratiques, notamment des simulations, aux activités de surface, sous-marines et de surveillance aérienne ainsi qu'aux opérations spéciales.
- L'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN (NCISS), à Latina (Italie), propose aux personnels (militaires et civils) des pays de l'OTAN et d'autres pays, pour un prix intéressant, des formations poussées à l'exploitation et à la maintenance de ces systèmes.
- Le Centre de guerre interarmées (JWC), à Stavanger (Norvège), constitue le pôle d'entraînement OTAN pour toute la gamme des opérations de guerre interarmées.
- Le Centre d'entraînement de forces interarmées (JFTC), à Bydgoszcz (Pologne), contribue à l'entraînement des forces des pays de l'OTAN et des pays partenaires en vue d'améliorer l'interopérabilité interarmées multinationale au niveau tactique. Il organise des entraînements interarmées à l'intention des postes de commandement et des états-majors au niveau tactique.
- Le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience (JALLC), à Lisbonne (Portugal), est l'organisme OTAN responsable des travaux d'analyse relatifs aux opérations, aux activités d'entraînement et aux activités expérimentales ainsi que de la collecte et de la diffusion des enseignements tirés. Il déploie des équipes de projet partout dans le monde afin de fournir à l'OTAN un soutien pour l'analyse aux niveaux stratégique et opérationnel.

¹ Les forces interarmées viennent d'au moins deux branches militaires et opèrent sous un commandement unique ; les forces multinationales viennent de pays différents et opèrent également sous un commandement unique.

Établissements de formation et d'entraînement collaborant avec l'OTAN

Il s'agit d'entités qui ont un lien avec l'OTAN, mais qui sont généralement gérées par des pays, des autorités nationales ou des instances civiles. Ces entités sont ouvertes aux personnels des pays membres de l'OTAN et des pays partenaires, et elles peuvent parfois accueillir des personnes travaillant dans d'autres organisations.

■ Centres d'excellence

Les centres d'excellence, entités à financement national ou multinational, mettent leur grande expertise et leur solide expérience à la disposition de l'Alliance, notamment à l'appui de la transformation. Ils permettent d'améliorer la formation et l'entraînement, contribuent à l'élaboration des doctrines, évaluent les enseignements tirés, améliorent l'interopérabilité et les capacités, et testent et valident les concepts par l'expérimentation. Il existe actuellement 24 centres d'excellence qui, chacun dans leur domaine, proposent des stages spécialisés aux personnels militaires et civils.

■ Centres de formation et d'entraînement des partenariats (PTEC)

Les PTEC constituent un réseau mondial d'établissements de formation et d'entraînement qui développent des initiatives de collaboration et un enseignement de qualité visant à renforcer les capacités, l'interopérabilité et la compréhension générale de questions de sécurité au sens large.

■ Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du Partenariat pour la paix (Groupement PPP)

Né d'une initiative de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Suisse et des États-Unis, le Groupement PPP a été créé en 1999 dans le but de promouvoir la formation dans des domaines se rapportant à la sécurité. Pour ce faire, il facilite la coopération entre les établissements civils et militaires des pays de l'OTAN et des pays partenaires, à l'appui des priorités de l'OTAN, notamment la mise en place d'institutions de défense et la réforme de la défense.

Autres établissements de formation et d'entraînement

Certains établissements non directement liés à l'OTAN soutiennent l'Alliance dans ses activités de formation et d'entraînement. Ils peuvent se rattacher à des instances nationales, multinationales ou non gouvernementales, telles que des écoles militaires ou des universités.

2. La formation et l'entraînement dans les opérations dirigées par l'OTAN

Pour projeter la stabilité dans les régions en crise, l'OTAN ne se contente pas de déployer des troupes. Elle propose aussi des programmes de formation et d'entraînement pour aider les partenaires à mettre en place des institutions de sécurité et à assurer leur propre sécurité.

Afghanistan

L'OTAN dirige actuellement la mission non combattante Resolute Support, qui offre formation, conseils et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Les principales tâches de cette mission, lancée le 1er janvier 2015, sont les suivantes : apporter un soutien au travail de planification, de programmation et de budgétisation ; assurer la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et le contrôle ; promouvoir le respect des principes de l'état de droit et de la bonne gouvernance ; contribuer à la mise en place et au soutien des processus qui concernent, entre autres, la génération de force, le recrutement, la formation, la gestion et le perfectionnement du personnel.

Un élément important de l'engagement de l'OTAN en Afghanistan est l'aide apportée à ce pays pour la mise en place de ses institutions et de ses forces de sécurité. L'Alliance déploie des équipes tactiques de conseil et d'assistance auprès d'unités des forces de défense et de sécurité nationales afghanes, à différents échelons de commandement.

Le 20 novembre 2010, l'OTAN et le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan ont signé une déclaration sur un partenariat durable. Ce partenariat vise à apporter un soutien politique et pratique à long terme en Afghanistan tandis que ce pays reconstruit ses institutions de sécurité et prend

progressivement la pleine responsabilité de sa sécurité. Il prévoit la mise en place d'une série d'activités et de programmes agréés dans le cadre de la coopération entre l'OTAN et l'Afghanistan. Parmi ceux-ci, on peut citer le programme de formation militaire professionnelle pour l'Afghanistan, qui vise à développer plus encore les institutions afghanes, ainsi que d'autres initiatives comme le projet pilote de formation à la lutte antidrogue.

À l'occasion du sommet de Varsovie, en 2016, l'Alliance et les autorités afghanes ont réaffirmé leur engagement mutuel à garantir la sécurité et la stabilité à long terme dans le pays. L'OTAN et ses partenaires d'opération maintiendront leur soutien à la mission Resolute Support en continuant d'offrir formation, conseil et assistance aux institutions et aux forces de sécurité afghanes.

Iraq

Les activités OTAN de formation et de renforcement des capacités en Iraq, qui ont commencé en janvier 2017, visent à développer le potentiel de formation iraquien à moyen et à long terme. Les stages organisés portent sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, le traitement des dispositifs explosifs et le déminage, la planification civilo-militaire à l'appui des opérations, les plans civils d'urgence, la médecine militaire, la maintenance technique du matériel militaire de l'ère soviétique, ainsi que la réforme des institutions de sécurité iraqiennes.

Les relations OTAN-Iraq se fondent sur le programme individuel de partenariat et de coopération (septembre 2012), qui offre un cadre pour un dialogue politique et une coopération adaptée dans des domaines agréés par les deux parties, et sur le paquet pour le renforcement des capacités de défense de l'Iraq (2015).

L'OTAN demeure présente en Iraq, avec une équipe de base permanente et des équipes mobiles d'instructeurs qui se relayent. L'équipe de base se compose de membres du personnel civil ou militaire de l'OTAN ; les équipes mobiles d'instructeurs sont déployées selon les besoins à l'appui d'activités spécifiques de formation ou de renforcement des capacités.

L'OTAN est actuellement en train de planifier une éventuelle mission de formation dans le pays, dont l'objet serait de former les instructeurs iraqiens et de développer les écoles militaires. Il s'agirait ainsi d'aider les forces iraqiennes à lutter contre le terrorisme, à stabiliser le pays et à prévenir la résurgence de l'État islamique en Iraq et au Levant (EIL).

Organismes et établissements de formation : Intensification de la coopération avec les partenaires

Après la Guerre froide, les pays de l'OTAN ont réduit leurs effectifs, leurs équipements et leurs bases militaires, et ils ont transformé leurs forces pour pouvoir répondre à des besoins différents. Ce processus de transformation est toujours d'actualité dans de nombreux pays partenaires, qui toutefois ne disposent souvent que d'un savoir-faire et de moyens limités.

L'OTAN travaille avec des partenaires d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale, du Caucase, du pourtour méditerranéen et de la région du Golfe, ainsi qu'avec divers partenaires partout dans le monde. Les principaux cadres de coopération sont le Partenariat pour la paix (PPP), le Dialogue méditerranéen et l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI).

L'OTAN utilise la formation à l'appui de la réforme des institutions de défense dans les pays partenaires. Au départ, ses programmes de formation et d'entraînement étaient axés sur l'amélioration de l'interopérabilité entre les forces des pays de l'OTAN et celles des pays partenaires. Plus tard, ils ont été élargis, de manière à permettre aux membres et aux partenaires de travailler ensemble sur les moyens de mettre en place, de développer et de réformer les établissements de formation dans les domaines militaire, de la sécurité et de la défense.

Au sommet d'Istanbul, en 2004, les dirigeants des pays de l'Alliance ont élevé le Dialogue méditerranéen au rang de partenariat à part entière, permettant ainsi aux ressortissants des pays participants de prendre part en plus grand nombre aux exercices et aux activités d'entraînement individuel dans les

établissements de l'OTAN. Au même moment, l'Alliance a lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul, qui ouvrait la voie à une coopération entre l'OTAN et les pays du Moyen-Orient élargi dans des domaines comme la formation et l'entraînement.

En février 2005, le Conseil de l'Atlantique Nord a lancé l'initiative « La formation et l'entraînement pour la réforme de la défense ». Cette initiative aide les formateurs à intégrer dans leurs programmes les principes liés à la mise en place d'institutions de défense. Comme les stages s'adressent aux fonctionnaires et aux autres personnes jouant un rôle dans la mise en place de telles institutions, ils contribuent indirectement à améliorer la réforme de la défense.

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont entériné l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires et lancé la plateforme d'interopérabilité. Les possibilités de participation des partenaires à des exercices de l'OTAN ont ainsi été élargies, le but étant d'accroître l'interopérabilité et la préparation à la gestion des situations de crise.

Conscients qu'il fallait renforcer leur partenariat stratégique, les membres de l'Union européenne et les Alliés ont décidé, au sommet de Varsovie, en 2016, de se doter des moyens de renforcer la sécurité en Europe et au-delà. Dans cette optique, le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'OTAN ont souligné, dans une déclaration commune, qu'il était important d'intensifier la coordination en matière d'exercices.

La formation OTAN s'ouvre aux partenaires

Ces dernières décennies, l'Alliance a mis en place des partenariats structurés avec, entre autres, des organisations internationales. Les activités de formation et d'entraînement et la possibilité de mener des exercices conjoints rendent donc davantage à même de répondre avec cohérence et efficacité à des défis de sécurité complexes.

■ *Partenariat pour la paix*

Les anciens pays du Pacte de Varsovie, les anciennes républiques soviétiques et les pays non membres situés en Europe occidentale qui, en 1994, ont répondu favorablement à l'invitation de l'OTAN d'adhérer au PPP se sont engagés à accroître leur niveau d'interopérabilité avec les forces de l'Organisation. Leur adhésion au PPP a ouvert la voie aux entraînements conjoints et a marqué le début du soutien de l'OTAN à la réforme de la défense.

Les organismes de formation de l'OTAN ont rapidement emboîté le pas. Le premier stage s'adressant à des officiers des pays partenaires a eu lieu en octobre 1994 à l'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN. De son côté, le Collège de défense de l'OTAN a intégré les questions liées au PPP dans sa session principale.

■ *Dialogue méditerranéen*

Le Dialogue méditerranéen a été créé en 1994 ; il s'agissait au départ d'une tribune permettant de mener un dialogue politique. En 1997, lors d'une réunion à Sintra (Portugal), l'Alliance a décidé d'ouvrir certaines activités d'entraînement aux pays participant à cette initiative (ils sont actuellement au nombre de sept : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc, Mauritanie et Tunisie).

■ *Initiative de coopération d'Istanbul*

Lancée au sommet d'Istanbul, en 2004, l'ICI permet de mener avec les pays du Moyen-Orient élargi qui ont fait part de leur intérêt des activités de coopération pratique dans le domaine de la sécurité. La coopération concerne la formation, l'entraînement et les exercices (participation aux exercices de l'OTAN) ainsi que d'autres domaines. À ce jour, quatre pays font partie de l'ICI : Bahreïn, le Koweït, le Qatar et les Émirats arabes unis.

■ *Union africaine*

L'OTAN continue de soutenir l'Union africaine dans ses missions de maintien de la paix sur le continent africain. Depuis 2007, à la demande de l'Union africaine, l'OTAN assiste la Mission de l'Union africaine en

Somalie (AMISOM) en participant au renforcement des capacités et en apportant un soutien à la formation d'experts pour la Force africaine en attente.

Formation de défense « à la carte »

Le programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP) est un vecteur de réforme en ce qu'il fournit aux pays participants un soutien pratique sur mesure pour le développement et la réforme de leurs établissements de formation militaire professionnelle. Au travers du perfectionnement du corps enseignant, de l'élaboration de programmes d'études ainsi que d'échanges entre pairs, le DEEP fournit un cadre favorisant le renforcement des capacités de défense, le développement de capacités en coopération et la normalisation, et il promeut l'interopérabilité des processus ainsi que l'application de méthodes permettant de renforcer les institutions démocratiques.

Un vaste réseau de formateurs et d'établissements soutient à titre volontaire les projets menés le cadre du DEEP. Parmi les membres de ce réseau, on peut citer le Collège de défense de l'OTAN, l'École de l'OTAN à Oberammergau, le Centre des hautes études militaires des États-Unis, l'Académie canadienne de la Défense, l'Université nationale de défense de Pologne, l'Université nationale de défense de Roumanie, l'Université de défense tchèque, l'Académie des forces armées slovaques, le Centre de politique de sécurité de Genève, le Centre George C. Marshall de Garmisch-Partenkirchen, en Allemagne, et le Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du PPP.

Conseils et savoir-faire

L'OTAN partage avec les partenaires son savoir-faire en matière de capacités de défense au travers du processus de planification et d'examen (PARP). Ce mécanisme auquel les pays partenaires participent à titre volontaire aide au recensement de leurs forces et de leurs capacités et permet d'évaluer la mise en œuvre d'objectifs liés à la défense qui sont fixés au cas par cas dans divers paquets d'activités en coopération.

Les pays qui entretiennent des relations spéciales avec l'OTAN peuvent disposer de mécanismes supplémentaires pour échanger conseils et savoir-faire. Par exemple, le Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense sert de cadre aux consultations sur des thèmes aussi divers que les relations civilo-militaires, les plans de défense, les orientations, la stratégie et les concepts de sécurité nationale. Par ailleurs, des équipes multinationales d'experts dirigées par l'OTAN peuvent se rendre dans les pays partenaires pour répondre aux besoins de formation et d'entraînement répertoriés dans les plans d'action individuels (IPAP) des pays concernés.

Enfin, prenant la mesure du large éventail des défis liés au terrorisme, qui représentent une menace directe pour la stabilité internationale et la sécurité des populations des pays de l'Alliance, l'OTAN s'est officiellement jointe, en mai 2017, à la coalition mondiale contre l'EIL. Forts de leur expérience du travail en commun et de la collaboration avec les partenaires dans le cadre des opérations dirigées par l'OTAN, de l'entraînement et des exercices, les Alliés peuvent donner plus d'ampleur à la coopération pour ce qui est de prévenir les attaques terroristes, d'en limiter les effets et à d'y répondre efficacement, notamment par la projection de la stabilité.

Stages, séminaires et ateliers

Les partenaires de l'OTAN peuvent participer à toute une série d'activités OTAN qui ont trait à la formation (stages, tables rondes, séminaires et ateliers).

Initiative pour la région méditerranéenne et le Moyen-Orient

Une Faculté du Moyen-Orient a été créée au Collège de défense de l'OTAN, à Rome. Cette faculté, unique en son genre, axe ses travaux sur l'élaboration et la mise en place de programmes d'études et sur les activités d'ouverture. En outre, elle mène des recherches sur l'environnement de sécurité international et sur des questions stratégiques contemporaines, en particulier sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Pour développer les activités d'ouverture et tendre à une compréhension commune des questions de sécurité régionale, la Faculté du Moyen-Orient organise un stage OTAN de coopération régionale et un stage régional pour hauts responsables, qui sont ouverts aux Alliés, aux partenaires et au personnel de l'OTAN.

Formation et entraînement : un domaine d'activité clé depuis 1949

La formation et l'entraînement collectifs existent depuis la création de l'OTAN, en 1949. Au fil des ans, ces activités se sont développées à un point tel qu'elles sont devenues partie intégrante de la capacité de l'OTAN à instaurer la sécurité. Ce développement a été géographique, l'OTAN travaillant avec de nombreux pays, et institutionnel, avec la création de l'ACT, un commandement stratégique qui s'occupe exclusivement de la transformation de l'Alliance dans son ensemble.

Interopérabilité

Au cours des premières années de l'Alliance, les forces de l'OTAN organisaient des activités d'entraînement conjointes pour renforcer leur capacité de défense collective. Autrement dit, la formation et l'entraînement servaient à préparer les forces à une attaque éventuelle.

Une force intégrée sous commandement centralisé

Une force intégrée sous commandement centralisé a été mise en place dès septembre 1950, après le début de la guerre de Corée en juin 1950. Le premier commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain Dwight D. Eisenhower, a été nommé en décembre 1950. Après cette nomination, les forces nationales ont été placées sous commandement centralisé.

Les premiers exercices de l'Alliance

Les premiers exercices de l'Alliance ont eu lieu à l'automne 1951. Au cours de l'année 1953, l'OTAN a organisé une centaine d'exercices de différents types. À partir de ce moment-là, les forces de l'OTAN ont commencé à présenter une certaine cohésion.

La formation individuelle

La formation individuelle a rapidement suivi. En avril 1951, le général Eisenhower a pour la première fois fait ressortir la nécessité d'un cadre spécialisé qui permette d'étudier les questions propres à l'Alliance. Le Collège de défense de l'OTAN a été inauguré à la fin de cette même année, le 19 novembre, et, en 1966, il a été transféré de Paris (France) à Rome (Italie), où il se trouve encore aujourd'hui.

L'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN a été créée en 1959, lorsqu'une entreprise civile a commencé à former un petit groupe d'agents de l'OTAN sur un système qui allait devenir le système de communication « ACE HIGH » de l'OTAN. Le 2 mai de la même année, le Centre de recherche sous-marin de l'OTAN a été ouvert à La Spezia (Italie). Au cours du processus de réforme de 2002, il a été intégré à la structure des agences de l'Alliance en tant qu'élément organisationnel lié à la recherche. En 1971, le Comité militaire a créé le Groupe d'entraînement OTAN. Ce groupe s'est réuni pendant plusieurs années avec le groupe Eurotraining, qui avait été mis en place pour améliorer les dispositions relatives à l'entraînement multinational entre les pays européens (ses responsabilités ont été confiées à l'OTAN en 1993). Depuis 2004, il relève de l'ACT et non plus du Comité militaire. Il a pour but principal d'améliorer l'interopérabilité entre les Alliés, mais aussi entre les forces des pays partenaires.

En 1975, l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) a reçu sa charte et son nom actuel. Pendant près de vingt-cinq ans, elle a surtout consacré ses stages aux questions relatives à la défense collective.

Plus récemment, en 2003, le Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime a été établi dans la baie de La Sude (Grèce) pour entraîner les forces OTAN aux activités de surface, sous-marines et de surveillance aérienne ainsi qu'aux opérations spéciales.

La formation OTAN s'ouvre aux partenaires

Les pays du Partenariat pour la paix (PPP)

Les anciens pays du Pacte de Varsovie, les anciennes républiques soviétiques et les pays non membres situés en Europe occidentale qui, en 1994, ont répondu favorablement à l'invitation de l'OTAN d'adhérer au PPP se sont engagés à accroître leur niveau d'interopérabilité avec les forces de l'OTAN. Leur adhésion au PPP a ouvert la voie aux entraînements conjoints et a marqué le début du soutien de l'OTAN à la réforme de la défense.

Les organismes de formation de l'OTAN ont rapidement emboîté le pas. Le premier stage s'adressant à des officiers des pays partenaires a eu lieu en octobre 1994 à l'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN. De son côté, le Collège de défense de l'OTAN a intégré les questions liées au PPP dans sa session principale.

Les pays du Dialogue méditerranéen

Le Dialogue méditerranéen a lui aussi été créé en 1994 ; il s'agissait au départ d'une tribune permettant de mener un dialogue politique. En 1997, lors d'une réunion à Sintra (Portugal), l'Alliance a décidé d'ouvrir certaines activités d'entraînement aux pays participant à cette initiative (ils sont actuellement au nombre de sept : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc, Mauritanie et Tunisie).

Le renforcement de la coopération avec tous les partenaires

En 1998, le Conseil de partenariat euro-atlantique a approuvé la création du Groupement PPP et, au sommet de Washington, en 1999, les dirigeants des pays de l'OTAN ont approuvé un plan pour un « Partenariat renforcé et plus opérationnel ». Par ailleurs, avec la révision du concept stratégique de l'Alliance en 1999, le rôle de l'École de l'OTAN a été fondamentalement modifié ; il prévoit désormais la coopération et le dialogue avec les personnels civils de pays non OTAN.

Le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience a été créé en mai 2002 à Monsanto (Lisbonne, Portugal). Cet établissement a pour mission de mener des activités d'analyse et d'expérimentation relatives aux opérations, aux entraînements et aux exercices, en associant éventuellement les partenaires.

En février 2005, le Conseil de l'Atlantique Nord a lancé l'initiative « La formation et l'entraînement pour la réforme de la défense ». Cette initiative aide les formateurs à intégrer dans leurs programmes les principes liés à la mise en place d'institutions de défense. Comme les stages s'adressent aux fonctionnaires et aux autres personnes jouant un rôle dans la mise en place de telles institutions, ils contribuent indirectement à améliorer la réforme de la défense.

La formation et l'entraînement en tant qu'outils de transformation

Avec la création des deux commandements stratégiques, en 2002, et l'instauration de la programmation globale, la coordination et la cohérence des activités de formation et d'entraînement de l'OTAN se sont grandement améliorées. Depuis 2002, l'ACT est en mesure de penser la formation et l'entraînement de manière intégrée.

De nouveaux centres d'entraînement

Le Centre de guerre interarmées, à Stavanger (Norvège), a été inauguré le 23 octobre 2003. Le Centre d'entraînement de forces interarmées, à Bydgoszcz (Pologne), contribue, depuis son ouverture le 31 mars 2004, à l'entraînement des forces des pays de l'OTAN et des pays partenaires en vue d'améliorer l'interopérabilité interarmées multinationale au niveau tactique.

Intensification de la formation et des partenariats

Au sommet d'Istanbul, en 2004, les dirigeants des pays de l'Alliance ont élevé le Dialogue méditerranéen au rang de partenariat à part entière, permettant ainsi aux ressortissants des pays participants de prendre part en plus grand nombre aux exercices et aux activités d'entraînement individuel dans les établissements de l'OTAN. Au même moment, l'Alliance a lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul,

qui ouvrirait la voie à une coopération entre l'OTAN et les pays du Moyen-Orient élargi (Bahreïn, Koweït, Qatar et Émirats arabes unis) dans des domaines comme la formation et l'entraînement.

Ce sommet a également permis de prendre des dispositions pour que les partenaires prennent part à des entraînements conjoints axés sur la lutte contre le terrorisme et qu'ils s'entraînent avec la Force de réaction de l'OTAN, la force de réaction rapide de l'Organisation.

L'initiative d'interconnexion des forces

Au sommet de Chicago, en 2012, les dirigeants des pays de l'OTAN ont souligné qu'il importait de développer la formation et l'entraînement, en particulier dans le contexte de l'Initiative d'interconnexion des forces (CFI). La CFI doit aussi permettre de tirer davantage parti de la formation, de l'entraînement et des exercices pour renforcer les liens entre les forces des pays membres de l'OTAN et pour maintenir le niveau d'interopérabilité nécessaire en vue des opérations futures. Tout d'abord, cela suppose que les personnes se comprennent et, ensuite, que l'on utilise des doctrines, des procédures et des concepts communs, de même que du matériel interopérable. En outre, il faut que les forces développent la pratique du travail en commun, dans le cadre d'entraînements et d'exercices interarmées et multinationaux, et enfin, qu'elles normalisent les compétences et fassent un meilleur usage de la technologie².

Renforcement des capacités

Peu après l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, en 2014, les Alliés, réunis au sommet du pays de Galles, se sont engagés à accroître leurs capacités et ont approuvé un paquet planification de défense prévoyant entre autres le renforcement des activités d'entraînement et des exercices. La formation a également été désignée comme l'un des domaines d'activité clés pour ce qui est de la cybersécurité, et comme un élément ayant toute sa place dans les relations avec d'autres organisations internationales, comme l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine.

En 2016, au sommet de Varsovie, les Alliés ont fait le point sur les huit unités multinationales d'intégration des forces OTAN mises en place sur le territoire des pays de l'Organisation situés dans la partie orientale de l'Alliance, lesquelles seront chargées de fournir, lorsque cela sera nécessaire, une aide pour l'entraînement des forces et pour la réception de renforts. Ils ont aussi décidé de développer une présence avancée adaptée dans la partie sud-est du territoire de l'Alliance, ce qui les amènera à lancer une initiative qui visera à aider à améliorer la formation intégrée d'unités alliées dans la région de la mer Noire dans le cadre du renforcement de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN.

Parmi les autres initiatives en matière de formation, on peut citer l'initiative transatlantique de formation et de renforcement capacitaire (TACET), qui favorisera le développement des capacités, l'interopérabilité et la formation et améliorera la résilience de l'OTAN en réponse aux défis dans la région de la Baltique, ainsi que l'initiative d'entraînement interarmées multinationale renforcée (CJET), qui prévoira des activités du même type avec la Bulgarie et la Roumanie.

² Les forces interarmées viennent d'au moins deux branches militaires et opèrent sous un commandement unique ; les forces multinationales viennent de pays différents et opèrent également sous un commandement unique.

Organisation et structures militaires

L'organisation et les structures militaires de l'OTAN comprennent l'ensemble des acteurs et des formations militaires qui participent à la prise et à l'exécution des décisions politiques ayant des incidences militaires.



Les éléments constitutifs de l'organisation militaire de l'OTAN sont le Comité militaire, qui rassemble les chefs d'état-major de la défense des pays membres de l'OTAN ; son organe exécutif, l'État-major militaire international ; et la structure de commandement militaire (distincte de la structure de forces).

La structure de commandement de l'OTAN se compose du Commandement allié Opérations et du Commandement allié Transformation – dirigés respectivement par le Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR) et le Commandant suprême allié Transformation (SACT).

La structure de forces est constituée par les forces, et les structures de commandement et de contrôle associées, qui sont mises à la disposition de l'Alliance par les pays membres et dont le regroupement est régi par une série de dispositions organisationnelles. Ces forces sont disponibles pour des opérations de l'OTAN conformément à des critères de préparation préétablis et à des règles de déploiement et de transfert d'autorité à un commandement OTAN, critères et règles qui peuvent varier d'un pays à l'autre.

Les mécanismes de fonctionnement

Dans la pratique, le président du Comité militaire dirige le Comité militaire, au sein duquel chaque pays membre dispose d'un représentant militaire (ou Milrep), qui s'exprime au nom de son chef d'état-major de la défense. Ce comité, la plus haute instance militaire de l'OTAN, fournit au Conseil de l'Atlantique Nord et au Groupe des plans nucléaires des avis militaires fondés sur le consensus, c'est-à-dire des avis approuvés par l'ensemble des chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN.

Le Comité militaire coopère étroitement avec les deux commandants stratégiques de l'OTAN, à savoir le SACEUR, responsable des opérations, et le SACT, responsable de la transformation. Ceux-ci sont responsables, envers le Comité militaire, de la conduite générale de toutes les affaires militaires de l'Alliance dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

Le Comité militaire donne aux commandants stratégiques des orientations concernant les affaires militaires. Il coopère étroitement avec eux à l'élaboration – aux fins de leur examen politique par le Conseil de l'Atlantique Nord – d'évaluations, de plans, de thèmes et de recommandations militaires ainsi que

d'une analyse inscrivant cette information dans un contexte plus large et tenant compte des préoccupations de chaque pays membre. Le Comité militaire est soutenu dans cette tâche par l'État-major militaire international.

En résumé, le Comité militaire joue, entre autres, un rôle de liaison entre les dirigeants politiques du siège de l'OTAN et les deux commandants stratégiques.

La capacité à s'adapter

Outre ces mécanismes de fonctionnement, deux facteurs ont une incidence directe sur la structure militaire, son mode opératoire et son évolution : tout d'abord, les développements et événements internationaux ; ensuite, l'interaction permanente entre les organes politiques et militaires.

Il va sans dire que des événements politiques très importants comme la fin de la Guerre froide, ou des opérations militaires comme celles de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), ancienne opération de l'OTAN en Afghanistan, donnent lieu à de vastes réformes, en particulier au sein de la structure de commandement militaire de l'OTAN. Pour être en phase avec autant de bouleversements et avec les futurs défis, la structure de commandement et la gestion des affaires évoluent sans cesse. De plus, l'échange permanent d'informations, d'expertise et d'expériences entre experts militaires et acteurs politiques au siège de l'OTAN offre un moyen durable de s'enrichir mutuellement. Cette capacité des acteurs militaires et civils à travailler main dans la main fait de l'OTAN une organisation unique en son genre.

Commandement allié Transformation (ACT)

La préparation au combat exige que des experts évaluent les tendances et les menaces futures, le développement capacitaire, la formation, les exercices et la prise en compte des enseignements tirés. Le Commandement allié Transformation (ACT) joue un rôle de premier plan dans ces missions uniques, qui sont destinées à améliorer la crédibilité de la posture de l'OTAN ainsi que l'état de préparation de l'Alliance. Ces missions concourent par ailleurs à ce que la structure de commandement de l'OTAN (NCS) puisse assurer de manière efficace le commandement, le contrôle et le soutien des opérations en cours et à venir, et elles permettent une transition sûre et stable vers une situation de crise ou de conflit, le cas échéant.



Highlights

- L'ACT est l'un des deux commandements stratégiques à la tête de la structure de commandement militaire de l'OTAN, l'autre étant le Commandement allié Opérations (ACO), qui est responsable de la planification et de l'exécution de toutes les opérations militaires de l'OTAN.
- L'ACT est dirigé par le commandant suprême allié Transformation (SACT), qui exerce ses fonctions depuis le quartier général de Norfolk (Virginie, États-Unis). L'ACT est le seul commandement OTAN situé en Amérique du Nord.
- Le SACT est responsable devant le Comité militaire de la transformation et du développement de l'Alliance et il veille à ce que celle-ci soit capable de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Le Comité militaire, la plus haute instance militaire de l'OTAN, est placé sous l'autorité politique générale du Conseil de l'Atlantique Nord.
- Divers commandements interarmées sont subordonnés à l'ACT, qui entretient des liens forts avec les installations de formation et d'entraînement ainsi qu'avec les ministères de la Défense.
- L'ACT cultive aussi des liens avec la structure de forces de l'OTAN en général, qui se compose des forces mises à la disposition de l'OTAN par les pays membres et des structures de commandement et de contrôle y afférentes¹.

¹ Les forces de la structure de forces de l'OTAN sont disponibles pour des opérations de l'OTAN conformément à des critères de préparation préétablis et à des règles relatives au déploiement et au transfert d'autorité à un commandement OTAN. Ces critères et ces règles peuvent varier d'un pays à l'autre.

Rôle et structure de l'ACT

Ensemble, l'ACT et l'ACO forment la NCS, dont la fonction première est d'assurer le commandement et le contrôle nécessaires pour pouvoir faire face aux menaces et, en cas d'échec de la dissuasion, à toute attaque armée contre le territoire de n'importe quel Allié européen². Avant tout, la NCS joue un rôle essentiel s'agissant de préserver la cohésion et la solidarité au sein de l'Alliance, de maintenir et de renforcer le lien vital entre l'Europe et l'Amérique du Nord, et de promouvoir le principe d'un partage équitable, entre Alliés, des rôles, des risques et des responsabilités, ainsi que des avantages de la défense collective.

Le rôle de l'ACT en tant que commandement chargé de la préparation au combat est double. Premièrement, il permet à l'ACO de conduire efficacement les opérations actuelles et, deuxièmement, il prépare les futures opérations de l'OTAN. Dans ce contexte, il veille à ce que les capacités OTAN de préparation au combat demeurent pertinentes à l'avenir, il assure la compréhension indispensable de l'environnement de sécurité actuel et futur, et il contribue à l'élaboration de la doctrine et des concepts ainsi que des normes d'interopérabilité de l'OTAN.

La NCS ne peut être apte à accomplir les trois tâches fondamentales de l'OTAN – défense collective, gestion de crise et sécurité coopérative – qu'avec l'expertise militaire stratégique et l'interopérabilité de l'ACT ainsi qu'avec l'appui de son réseau de pays, de commandements interarmées et de centres d'excellence.

L'ACT s'articule autour de quatre fonctions principales :

- la réflexion stratégique ;
- le développement des capacités ;
- la formation, l'entraînement et les exercices ;
- la coopération et l'engagement.

Ces fonctions se reflètent dans la composition de l'ACT, qui comprend le quartier général de Norfolk et trois entités subordonnées : une en Norvège (Centre de guerre interarmées), une en Pologne (Centre d'entraînement de forces interarmées) et une au Portugal (Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience). L'ACT compte aussi un représentant du SACT au siège de l'OTAN à Bruxelles (Belgique) et un autre au Pentagone près de Washington D.C., un Élément d'état-major de l'ACT au quartier général de l'ACO – le Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) – et une Direction Partenariats militaires (MPD) partagée avec l'ACO, située également au SHAPE.

Par ailleurs, les autres structures de formation et d'entraînement de l'OTAN et les entités dirigées par les pays, qui ne font pas partie de la NCS, coopèrent aussi avec l'ACT. Il s'agit du Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie), de l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne), du Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime en Grèce, et des centres d'excellence dirigés par les pays. Les agences de l'OTAN interagissent aussi avec l'ACT pour des questions d'intérêt commun.

Plans et orientations stratégiques

La responsabilité principale de la Division Plans et orientations stratégiques est triple : élaborer et promouvoir les questions présentant une importance stratégique pour la transformation, fixer des politiques visant à orienter les travaux en matière de transformation de l'Alliance et contribuer à l'élaboration de concepts OTAN de niveau stratégique qui précisent la manière dont le processus de transformation peut être mené à son terme.

² Alors que l'article 5 s'applique à l'intégralité de la zone du Traité de l'Atlantique Nord, on considère que la zone de responsabilité opérationnelle de la NCS ne couvre pas le territoire des États-Unis ni celui du Canada. Le but n'est pas de sous-entendre que la NCS ne doit pas être en mesure d'aider les États-Unis et le Canada en cas d'attaque armée contre le territoire de ces deux Alliés, mais plutôt de reconnaître que les opérations défensives sur leur territoire seront menées, commandées et contrôlées conformément à des accords bilatéraux, et non sous les auspices de la NCS.

Développement des capacités

Il s'agit d'un vaste domaine qui couvre l'ensemble du processus de développement des capacités, à partir du moment où un besoin est identifié jusqu'à la phase de production au cours de laquelle une nouvelle capacité est effectivement développée pour l'Alliance. De plus, la Division Développement des capacités apporte une contribution majeure au processus OTAN de planification de défense en améliorant l'interopérabilité, la déployabilité et la soutenabilité des forces de l'Alliance.

Entraînement des forces interarmées

La Division Entraînement des forces interarmées dirige et coordonne toutes les activités de l'ACT liées à la conduite d'entraînements et d'exercices individuels et collectifs. Elle a pour objectif de fournir en permanence à l'Alliance des capacités améliorées et de permettre aux forces alliées de couvrir l'éventail complet des missions de l'Alliance.

Représentant du SACT en Europe

Basé au siège de l'OTAN à Bruxelles, le représentant du SACT en Europe (SACTREPEUR) représente le SACT au Comité militaire et, à ce titre, il participe à toutes les activités pertinentes. Il exerce l'autorité de coordination pour tous les engagements de l'ACT avec le siège de l'OTAN et il entretient des liens solides avec le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) par l'intermédiaire de son homologue – le représentant du SACEUR (SACEUREP) – également basé au siège de l'OTAN.

Élément d'état-major Europe de l'ACT

L'Élément d'état-major Europe (SEE) de l'ACT est coimplanté avec l'ACO à Mons. Il traite principalement de questions de planification de défense et des ressources, ainsi que de mise en œuvre.

Bureau de liaison de l'ACT auprès du Pentagone

Afin de contribuer à l'amélioration de la transformation de l'OTAN, ce bureau favorise les relations efficaces et une coordination directe entre l'ACT et l'état-major interarmées des États-Unis ainsi que d'autres départements des quartiers généraux militaires américains (Pentagone), situés à l'extérieur de Washington D.C.

Direction Partenariats militaires

La Direction Partenariats militaires (MPD) assure la direction, le contrôle, la coordination, le soutien et l'évaluation des activités de coopération militaire à l'échelle de l'Alliance. Elle dirige et supervise la participation de tous les pays non OTAN aux programmes, événements et activités de partenariat militaire, et elle coordonne et exécute les plans et les programmes de l'OTAN dans le domaine des partenariats. La MPD, que l'ACT partage avec l'ACO, est basée au SHAPE, à Mons, avec un élément d'état-major au quartier général de l'ACT à Norfolk (Virginie).

Centre de guerre interarmées (JWC) (Norvège)

La tâche principale du Centre de guerre interarmées (JWC) est d'entraîner les forces alliées au niveau opérationnel afin qu'elles restent interopérables et pleinement intégrées. Sa mission première est l'entraînement des éléments du quartier général de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) et des éléments des quartiers généraux des commandements de composante de la NRF. En outre, le JWC dispense une formation d'état-major collective pour les pays partenaires et les nouveaux membres de l'OTAN.

Le JWC cherche par ailleurs à améliorer les capacités et l'interopérabilité de l'OTAN au travers de la promotion et de la conduite de processus d'expérimentation, d'analyse et d'élaboration de la doctrine pour les états-majors interarmées et multinationaux de l'OTAN.³

³ Les forces interarmées sont des forces qui viennent d'au moins deux branches militaires et qui opèrent sous un commandement unique ; les forces multinationales viennent de pays différents et opèrent sous commandement unique également.

Centre d'entraînement de forces interarmées (JFTC) (Pologne)

Le Centre d'entraînement de forces interarmées (JFTC) est axé sur l'entraînement interarmées et multinational des forces des pays de l'OTAN et des pays partenaires au niveau tactique. Il se consacre en particulier à la conduite d'entraînements tactiques permettant de parvenir à l'interopérabilité interarmées à des interfaces clés – un domaine d'une importance critique identifié durant les combats militaires en Afghanistan.

En priorité, le JFTC apporte une expertise pour aider les commandants de forces interarmées et de composantes de la NRF à faire en sorte que chaque rotation de la NRF atteigne un niveau élevé d'interopérabilité, de souplesse et d'entraînement intensif afin que la Force soit prête au combat au début d'un cycle d'activité.

Le JFTC coopère avec des centres nationaux d'entraînement, y compris les centres d'entraînement PPP (Partenariat pour la paix) et les centres d'excellence, pour veiller à l'application des normes et de la doctrine OTAN dans des contextes interarmées et multinationaux.

Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience (JALLC) (Portugal)

Le rôle principal du Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience (JALLC) est de renforcer le processus d'amélioration continue des concepts, de la doctrine et des capacités au sein de l'OTAN grâce au processus de transformation, sur la base des enseignements tirés des opérations, de l'entraînement, des exercices et des expérimentations.

À ce titre, le JALLC procède à l'analyse des opérations militaires réelles, de l'entraînement, des exercices et des expériences collectives de développement et d'expérimentation de concepts OTAN, et il est chargé de mettre en place et de tenir à jour une base de données des enseignements tirés.

L'ACT et les autres entités

Il existe des liens directs entre l'ACT et les entités qui ne font pas partie de la NCS, comme des établissements de formation et d'entraînement ainsi que des centres d'excellence de l'OTAN.

- **Établissements de formation et d'entraînement de l'OTAN**

- *Le Collège de défense de l'OTAN*

Au niveau politico-stratégique, le Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) est le principal établissement d'enseignement de l'OTAN. Sa mission consiste à contribuer à l'efficacité et à la cohésion de l'Alliance en remplissant son rôle de centre de formation, d'activités d'ouverture et de recherche de premier plan dans le domaine de la sécurité transatlantique. Plusieurs milliers d'officiers supérieurs, de diplomates et de responsables ont fréquenté le Collège de défense depuis sa fondation en 1951.

- *L'École de l'OTAN*

L'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) est le principal établissement d'entraînement individuel et de formation de l'OTAN au niveau opératif. Elle assure la formation et l'entraînement individuel à l'appui des opérations actuelles de l'OTAN et de ses opérations en train de se mettre en place, de sa stratégie, de sa politique, de sa doctrine et de ses procédures. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ACT afin d'offrir une large palette de cours qui permettent de relever les défis propres à un environnement de sécurité en constante évolution.

- *Le Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime*

Le Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime (NMIOTC), situé dans la baie de La Sude (Grèce), est un établissement dont le personnel est multinational. Il assure l'entraînement

multinational nécessaire aux forces de l'OTAN afin qu'elles puissent mener des activités de surface, sous la surface et de surveillance aérienne ainsi que des opérations spéciales à l'appui des opérations d'interdiction maritime.

● Centres d'excellence

Les centres d'excellence sont des établissements à financement national ou multinational qui forment des responsables et des spécialistes de pays membres de l'OTAN ou de pays partenaires, qui contribuent à l'élaboration des doctrines, qui recensent les enseignements tirés, qui améliorent l'interopérabilité et les capacités, et qui testent et valident les concepts par l'expérimentation.

Placés sous la coordination de l'ACT, les centres d'excellence sont considérés comme des organismes militaires internationaux. Bien qu'ils ne fassent pas partie de la NCS, ils s'intègrent dans un cadre plus large d'appui aux dispositions de commandement de l'OTAN. Conçus pour compléter les ressources dont dispose l'Alliance, les centres d'excellence couvrent une large gamme de domaines, chacun de ceux-ci étant axé sur un champ d'expertise spécifique visant à renforcer les capacités de l'OTAN.

— Évolution

Avant 2002, les deux commandements stratégiques étaient le Commandement allié en Europe (CAE), établi en 1951, et le Commandement allié de l'Atlantique (ACLANT), créé un an plus tard, en 1952.

Le CAE, de même que l'ACLANT, ont tous deux fait l'objet d'une rationalisation à la fin de la Guerre froide, avec une réduction de la NCS qui est passée de 78 quartiers généraux à 20. Cependant, les deux commandements stratégiques ont été maintenus, l'un pour la région de l'Atlantique et l'autre pour l'Europe.

Au sommet de Prague, en 2002, il a été décidé de réorganiser la NCS pour l'alléger et la rendre plus efficace. De plus, l'Alliance a connu un changement radical de conception : désormais, la NCS allait reposer sur des critères fonctionnels, et non plus géographiques. L'ancien CAE fut remplacé par l'ACO, responsable de toutes les opérations de l'Alliance, y compris des opérations maritimes qui relevaient jusqu'alors de l'ACLANT. Ainsi, un commandement stratégique – l'ACO ayant son quartier général au SHAPE – était chargé des opérations de l'Alliance, tandis que l'autre – l'ACT avec le quartier général du SACT – s'occupait de la transformation.

La NCS a été revue une fois de plus en juin 2011 dans le cadre d'un processus de réforme plus vaste, qui visait non seulement à optimiser la structure, mais aussi à inclure de nouvelles tâches découlant du concept stratégique de 2010. Les deux commandements stratégiques ont été maintenus, ainsi que le niveau d'ambition de l'Alliance, à savoir sa capacité de gérer deux opérations interarmées de grande envergure et six opérations interarmées de moindre envergure, si nécessaire.

Commandement allié Opérations (ACO)

Le Commandement allié Opérations (ACO) est responsable de la planification et de l'exécution de toutes les opérations de l'Alliance. Il se compose d'un petit nombre de quartiers généraux permanents ayant chacun un rôle spécifique. Le commandant suprême des forces alliées en Europe – ou SACEUR – est chargé du commandement général des opérations au niveau stratégique, responsabilité qu'il exerce depuis le Grand quartier général des puissances alliées en Europe, situé à Mons (Belgique), plus communément appelé le SHAPE.



Points principaux

- L'ACO, basé au SHAPE, près de Mons (Belgique), est responsable de la planification et de l'exécution de toutes les opérations militaires de l'Alliance. Il est dirigé par le SACEUR.
- Il est capable de fonctionner à trois niveaux interdépendants : stratégique, opératif et tactique.
- L'objectif général du commandement est de maintenir l'intégrité du territoire de l'Alliance, de défendre le principe de la liberté des mers et les artères économiques vitales, et de préserver ou rétablir la sécurité des pays membres de l'OTAN.
- L'ACO est l'un des deux commandements stratégiques qui se trouvent au sommet de la structure de commandement militaire de l'OTAN. L'autre commandement est le Commandement allié Transformation, qui est responsable de la transformation générale de l'OTAN.
- L'ACO se compose de plusieurs quartiers généraux permanents qui opèrent aux niveaux stratégique, opératif et tactique.
- Les Alliés sont convenus d'adapter la structure de commandement de l'OTAN pour répondre aux besoins actuels, un objectif qui figurera au programme du sommet de 2018.

Structure du Commandement allié Opérations

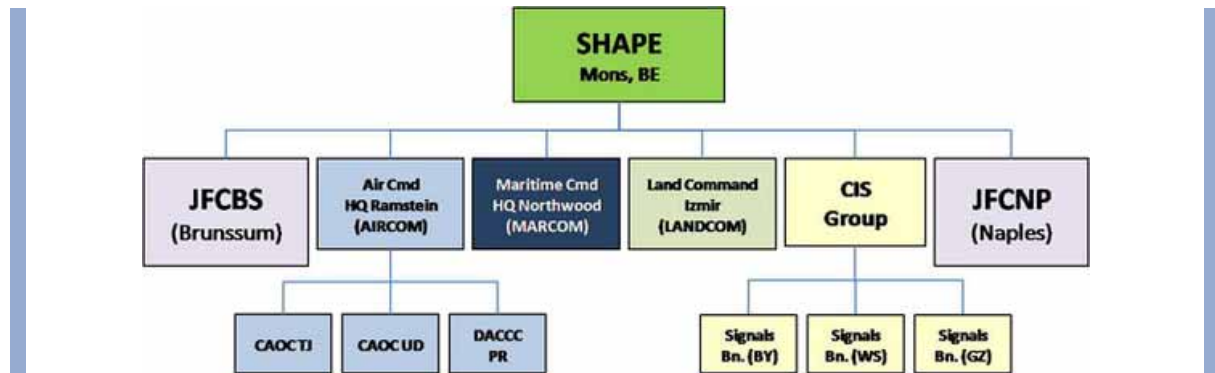
L'ACO est l'un des deux commandements stratégiques de la structure de commandement militaire de l'OTAN ; l'autre est le Commandement allié Transformation (ACT), qui, comme son nom l'indique, pilote la transformation de la structure, des forces, des capacités et de la doctrine militaires de l'OTAN.

Ensemble, l'ACO et l'ACT forment l'essentiel de la structure de commandement de l'OTAN, dont la fonction première est de pouvoir faire face aux menaces et, en cas d'échec de la dissuasion, à toute attaque armée contre le territoire de n'importe quel Allié européen¹.

Avant tout, la structure de commandement de l'OTAN joue un rôle essentiel s'agissant de préserver la cohésion et la solidarité au sein de l'Alliance, de maintenir et de renforcer le lien transatlantique – d'une importance vitale – et de promouvoir le principe d'un partage équitable, entre Alliés, des rôles, des risques et des responsabilités, ainsi que des avantages de la défense collective.

L'ACO est un commandement à trois niveaux comprenant des quartiers généraux et des éléments de soutien aux niveaux stratégique, opératif et tactique. Il assure le commandement et le contrôle de quartiers généraux fixes et déployables, et aussi de forces interarmées et multinationales pour toute la gamme des opérations, missions et tâches militaires de l'Alliance. Les forces interarmées sont des forces qui viennent de deux branches militaires ou plus et qui opèrent sous un commandement unique ; les forces multinationales viennent de pays différents et opèrent sous commandement unique également.

Au niveau stratégique, le SHAPE est à la tête de six commandements opérationnels, dont deux sont appuyés par des entités de niveau tactique (ou niveau de composante).



Commandement de niveau stratégique : le SHAPE

Le SHAPE est un quartier général stratégique. Son rôle est de préparer, de planifier, de conduire et d'exécuter les opérations, missions et tâches militaires de l'OTAN pour réaliser les objectifs stratégiques de l'Alliance. De cette façon, il contribue à décourager toute agression et à préserver la paix, la sécurité et l'intégrité territoriale de l'Alliance.

L'ACO est dirigé par le SACEUR, qui exerce ses responsabilités depuis le SHAPE. Traditionnellement, le SACEUR est un officier général de l'armée des États-Unis. Il a une double casquette puisqu'il est aussi le chef du Commandement des forces des États-Unis pour l'Europe, dont la zone de responsabilité est pratiquement identique à celle de l'ACO. Le SACEUR relève du Comité militaire, qui est la plus haute instance militaire de l'OTAN, placée sous l'autorité politique générale du Conseil de l'Atlantique Nord et du Groupe des plans nucléaires (NPG). Le Comité militaire est la principale source d'avis militaires pour le Conseil et le NPG.

Commandements de niveau opératif : Brunssum et Naples

Le niveau opératif comprend deux commandements de forces interarmées (JFC) permanents, l'un à Brunssum (Pays-Bas) et l'autre à Naples (Italie). Tous deux doivent être prêts à assurer la planification, la conduite et le soutien dans la durée d'opérations de l'OTAN d'ampleur et de portée variées. Dans les

¹ Alors que l'article 5 s'applique à l'intégralité de la zone du Traité de l'Atlantique Nord, on considère que la zone de responsabilité opérationnelle de la structure de commandement de l'OTAN ne couvre pas le territoire des États-Unis ni celui du Canada. Il ne s'agit pas de considérer que la structure de commandement de l'OTAN ne doit pas être en mesure d'aider les États-Unis et le Canada en cas d'attaque armée contre le territoire de ces Alliés, mais plutôt de reconnaître que les opérations défensives sur leur territoire seront menées, commandées et contrôlées conformément à des accords bilatéraux, et non sous les auspices de la structure de commandement de l'OTAN.

faits, ils doivent pouvoir gérer une opération interarmées de grande envergure depuis leur emplacement fixe de Brunssum ou de Naples, ou depuis un quartier général déployé lorsqu'ils agissent directement sur un théâtre d'opération. Dans ce dernier cas de figure, le quartier général déployé, appelé QG de groupe de forces interarmées, doit pouvoir être opérationnel pendant une période allant jusqu'à un an.

En déploiement, un commandement de forces interarmées doit uniquement pouvoir commander une opération à la fois. Toutefois, les éléments du JFC qui ne sont pas déployés peuvent apporter un soutien pour d'autres opérations et missions. Lorsqu'il n'est pas déployé, un JFC peut aider l'ACO à gérer d'autres QG déployés sur le théâtre pour ce qui est des activités courantes, et apporter un soutien pour l'entraînement et la préparation en vue des futures rotations, par exemple.

Par ailleurs, les deux commandements de force interarmées sont chargés des contacts avec les principaux partenaires et organisations régionales dans le cadre du soutien aux tâches et responsabilités régionales du siège de l'OTAN, selon les directives du SACEUR. De plus, ils œuvrent en faveur du renforcement de la coopération avec les partenaires participant aux opérations de l'OTAN, et ils aident les pays partenaires à préparer leur adhésion à l'Alliance.

Commandements de niveau tactique : Izmir (terrestre), Northwood (maritime) et Ramstein (aérien)

Le niveau tactique (ou de composante) comprend ce que l'on appelle des commandements de milieu (SSC) – terrestre, maritime et aérien. Ces commandements spécifiques (un par milieu) apportent leur expertise et leur soutien aux commandements de forces interarmées (niveau opératif) de Brunssum ou de Naples. Ils relèvent directement du SHAPE et sont placés sous le commandement du SACEUR.

- **Commandement terrestre** – Quartier général du Commandement terrestre allié (QG du LANDCOM), à Izmir (Turquie) : ce commandement est chargé de fournir une capacité terrestre déployable de commandement et de contrôle à l'appui d'un commandement de forces interarmées menant une opération interarmées de très grande envergure. Il peut également fournir la capacité terrestre centrale pour une opération interarmées (de grande envergure ou non), ou encore une capacité déployable de commandement et de contrôle pour une opération terrestre. Le QG d'Izmir est par ailleurs le principal conseiller de l'Alliance dans le domaine terrestre, et il contribue au développement, à la transformation, à la coopération et aux activités d'ouverture dans son domaine d'expertise.
- **Commandement maritime** – Quartier général du Commandement maritime allié (QG du MARCOM), à Northwood (Royaume-Uni) : ce commandement est chargé d'assurer le commandement et le contrôle pour la gamme complète des opérations et tâches maritimes interarmées. Depuis Northwood, il assure la planification, la conduite et le soutien d'opérations maritimes interarmées. Le QG du MARCOM est par ailleurs le principal conseiller de l'Alliance dans le domaine maritime, et il contribue au développement, à la transformation, à la coopération et aux activités d'ouverture dans son domaine d'expertise. Northwood est apte à assurer le commandement d'une petite opération maritime interarmées ou à jouer le rôle de composante maritime à l'appui d'une opération interarmées de très grande envergure.
- **Commandement aérien** – Quartier général du Commandement aérien allié (QG de l'AIRCOM), à Ramstein (Allemagne) : ce commandement est chargé de planifier et de diriger la composante Air des opérations et missions de l'Alliance, ainsi que l'exécution des opérations et des missions de défense aérienne et antimissile de l'OTAN. Le QG de l'AIRCOM est par ailleurs le principal conseiller de l'Alliance dans le domaine aérien, et il contribue au développement, à la transformation, à la coopération et aux activités d'ouverture dans son domaine d'expertise. Sous réserve d'un soutien adéquat venant de l'intérieur et de l'extérieur de la structure de commandement de l'OTAN, le QG de l'AIRCOM peut assurer le commandement et le contrôle d'une opération aérienne interarmées de moindre envergure depuis son emplacement fixe (Ramstein), ou il peut jouer le rôle de commandement de composante aérienne pour les besoins d'une opération d'ampleur égale ou supérieure à celle d'une opération interarmées de grande envergure. Pour renforcer sa capacité, Ramstein dispose d'autres éléments de commandement et de contrôle aériens : deux centres

multinationaux d'opérations aériennes (CAOC) et un centre déployable de commandement et de contrôle aériens (DACCC). Par ailleurs, pour tenir compte du retour d'expérience des opérations dirigées par l'OTAN, la structure des éléments aériens prévoit davantage de souplesse.

C2 Air tactiques

Pour mener à bien ses missions et ses tâches, le QG de l'AIRCOM (Ramstein) bénéficie du soutien de deux centres multinationaux d'opérations aériennes (CAOC), l'un à Torrejón (Espagne) et l'autre à Uedem (Allemagne), et aussi d'un centre déployable de commandement et de contrôle aériens (DACCC), situé à Poggio Renatico (Italie).

- CAOC : les deux CAOC, en Espagne et en Allemagne, se composent de deux éléments : un centre fixe de défense aérienne (SADC), responsable de la police du ciel, et un centre déployable d'opérations aériennes (DAOC), qui soutient les opérations. Le DAOC est axé sur l'élaboration de plans de combat et sur la conduite d'opérations de combat. Il n'a pas de responsabilités territoriales attribuées en temps de paix, mais il vient appuyer le QG de l'AIRCOM lorsqu'il y a lieu.
- DACCC : cette entité basée en Italie se compose de trois éléments. Tout d'abord, elle comprend un DARS, ou entité déployable « centre de contrôle aérien/centre de production de la situation aérienne générale/centre de fusion des données capteur ». Le DARS est chargé du contrôle des missions aériennes, y compris les missiles sol-air, de la gestion et du contrôle de la circulation aérienne, de la surveillance aérienne de zone, de la production de la situation aérienne générale et d'autres fonctions de contrôle tactique. Ensuite, elle comprend un DAOC, qui joue le même rôle qu'un CAOC. Enfin, elle compte également une section Capteurs déployables, qui fournit des capacités de poursuite (radar et mesures de soutien électronique passives) pour la défense aérienne, qui sont déployables.

Systèmes d'information et de communication

Les systèmes d'information et de communication (SIC) se composent de deux entités : les capacités SIC déployables et les capacités SIC fixes.

Le Groupe SIC OTAN, basé à Mons (Belgique), fournit à l'ACO un soutien pour les systèmes d'information et de communication déployables. Ce Groupe est responsable de la mise à disposition de toutes les capacités SIC déployables, et aussi de la planification et du contrôle des opérations et exercices SIC. Il joue le rôle d'autorité de coordination du soutien aux opérations pour ce qui est des services de commandement et de contrôle. La mise à disposition des capacités SIC fixes et centrales relève de la responsabilité de l'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA), qui ne fait pas partie de la structure de commandement de l'OTAN.

Le Groupe SIC OTAN est assisté par trois bataillons OTAN de transmissions, basés à Wesel (Allemagne), à Grazzanise (Italie) et à Bydgoszcz (Pologne), qui sont eux-mêmes soutenus par plusieurs éléments de taille plus limitée (modules SIC déployables) basés ailleurs.

— Moyens connexes : STRIKFORNATO, AWACS et AGS

Les Forces navales OTAN d'intervention et de soutien (STRIKFORNATO), la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (Force NAEW&C) et la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) s'inscrivent dans le cadre de la capacité de réaction immédiate de l'OTAN. Ces structures multinationales ne font pas partie de la structure de commandement mais sont des moyens à la disposition de l'Alliance en vertu de mémorandums d'entente et d'arrangements techniques signés par les pays contributeurs concernés.

STRIKFORNATO est un quartier général maritime rapidement déployable qui offre une capacité modulable de commandement et de contrôle pour toute la gamme des tâches de sécurité fondamentales de l'Alliance. Dans le cadre des réformes de l'OTAN, le QG, qui concentre ses activités sur les opérations maritimes, a quitté l'Italie pour s'installer au Portugal. Comptant 11 pays participants, il sert de lien pour l'intégration des forces maritimes des États-Unis dans les opérations de l'OTAN.

La Force NAEW&C comprend trois éléments : un quartier général multinational (Mons) et deux composantes opérationnelles, l'E3-A, multinationale, et l'E3-D. La base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen (Allemagne) accueille 17 appareils AWACS Boeing E-3A « Sentry ». L'OTAN exploite cette flotte, qui lui offre une capacité aéroportée immédiatement disponible de commandement et de contrôle (C2), de surveillance aérienne et maritime, et de gestion de l'espace de bataille. La flotte de 6 appareils Boeing E-3D, basée à Waddington, dans le Lincolnshire (Royaume-Uni), est servie exclusivement par du personnel de la Royal Air Force. La participation du Royaume-Uni est limitée, mais sa flotte d'E-3D fait partie intégrante de la Force NAEW&C.

Le commandant de la Force NAEW&C a procédé à une revue générale de sa force qui a permis de déterminer la taille et la configuration de la capacité des systèmes aéroportés de détection et de contrôle (AWACS) pour l'avenir, et de l'adapter en fonction des nouveaux plafonds d'effectifs établis dans le cadre de la nouvelle structure de commandement. Sur cette base, les Alliés se sont engagés à moderniser la flotte AWACS de l'OTAN, prolongeant sa durée de vie jusqu'en 2035, après quoi plus aucune revalorisation ne sera possible.

L'OTAN acquiert actuellement une capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) qui permettra au SACEUR d'avoir, en temps quasi-réel et en continu, des informations et une connaissance de la situation pour les entités terrestres et de surface amies, neutres et adverses. La capacité AGS comprendra 5 véhicules aériens sans pilote « Global Hawk », les stations de base de commandement et contrôle associées, et des installations de soutien fournies par la base d'opération principale de l'AGS, située à Sigonella (Italie). À l'aide de capteurs radar avancés, ce système assurera en continu la détection et le suivi d'objets en mouvement et fournira des images radar des zones présentant un intérêt et des objets fixes. Il sera pleinement testé et équipé pour pouvoir participer aux opérations approuvées par l'OTAN dans le monde, et il sera disponible à divers degrés de préparation. L'AGS devrait être disponible pour l'Alliance en 2017-2018.

Évolution

Le Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE) a été activé le 2 avril 1951 à Rocquencourt (France), dans le cadre d'une initiative visant à mettre sur pied une force militaire de l'OTAN qui soit intégrée et efficace. Le Commandement allié de l'Atlantique, dirigé par le commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT), est entré en fonction l'année suivante, le 10 avril 1952.

En 1967, après le retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN, le SHAPE a été transféré à Mons (Belgique).

La déclaration de Londres de juillet 1990 a marqué un tournant décisif dans l'histoire de l'Alliance car elle a ouvert la voie à l'adoption, en novembre 1991, du nouveau concept stratégique de l'Organisation, qui reflétait une approche plus large de la sécurité. Il s'en est suivi une « étude à long terme », dont l'objectif était d'examiner la structure militaire intégrée de l'Alliance et de faire des propositions de modification des structures de forces, des structures de commandement et des infrastructures communes de l'OTAN.

En substance, les 78 quartiers généraux que comptait la structure de commandement à l'époque de la Guerre froide ont été ramenés à 20. Ces QG ont été placés sous l'autorité de deux commandants stratégiques, l'un pour l'Atlantique et l'autre pour l'Europe. Trois commandants régionaux relevaient du commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT), et deux du commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR).

Au sommet de Prague, en 2002, il a été décidé de réorganiser une nouvelle fois la structure de commandement de l'OTAN de manière à l'alléger et à la rendre plus efficace. L'ancien Commandement allié en Europe (CAE) a été remplacé par le Commandement allié Opérations (ACO). Le SACEUR et son état-major, basés au SHAPE, à Mons (Belgique), étaient désormais responsables de toutes les opérations de l'OTAN, y compris celles qui relevaient jusqu'alors du SACLANT. Parallèlement, le SACLANT est devenu le Commandement allié Transformation (ACT), et ses fonctions ont changé. Traduisant un changement radical de conception au sein de l'Alliance, cette réforme a permis de réduire

de manière significative le nombre de quartiers généraux et de centres multinationaux d'opérations aériennes (de 32 centres de commandement, on est passé à 9).

En 2010, il a été décidé de mener une vaste réforme de la structure de commandement de l'OTAN dans le cadre de la réforme globale de l'Organisation. Cette réforme a été menée avec l'élaboration du concept stratégique 2010 en toile de fond permanente, et elle avait pour objectif principal de faire en sorte que l'Alliance puisse relever les défis de sécurité du XXI^e siècle d'une manière aussi efficace et efficiente que possible. La nouvelle structure de commandement est souple et tournée vers l'avenir, mais aussi plus légère et moins coûteuse. Comparée aux structures précédentes, elle apporte une véritable capacité de commandement et de contrôle multinationale déployable au niveau opératif. Elle offre aussi une structure plus cohérente, comprise par les autres organisations internationales et les partenaires.

L'actuelle structure de commandement a été approuvée par les ministres de la Défense des pays de l'Alliance en juin 2011, et la transition vers l'actuelle configuration (jour de la transition) s'est faite le 1^{er} décembre 2012. Dans le prolongement de ces avancées, de nouvelles réformes ont été engagées en juin 2011 en vue d'accroître la souplesse de l'ACO et de fournir une capacité déployable de commandement et de contrôle (C2) au niveau opératif, et offrir ainsi des possibilités d'intervention rapide dont l'Alliance ne disposait pas auparavant. Par ailleurs, par voie de conséquence, un Groupe Systèmes d'information et de communication (SIC) chargé d'apporter un soutien supplémentaire dans le domaine des SIC déployables a été créé dans le cadre de la structure de commandement militaire. Cette réforme a abouti à une réduction des effectifs de l'ordre de 30 % (leur nombre étant ramené de 13 000 à 8 800). La structure de commandement militaire a été réduite de onze à sept entités².

En 2017, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont marqué leur accord sur un cadre général pour les travaux d'adaptation de la structure de commandement de l'OTAN (NCS) aux nouveaux défis, et, en juin 2018, ils sont convenus de mettre en place :

- un nouveau commandement pour l'Atlantique, basé à Norfolk, en Virginie (États-Unis), pour faire en sorte que les lignes de communication maritimes entre l'Europe et l'Amérique du Nord restent libres et sûres ;
- un nouveau commandement chargé d'améliorer les mouvements de troupes et de matériels en Europe, basé à Ulm (Allemagne) ;
- un nouveau centre des cyberopérations afin de renforcer les moyens de défense cyber et d'intégrer les capacités cyber dans les plans et les opérations de l'OTAN.

Ces initiatives figureront au programme du sommet de Bruxelles, en juillet 2018.

² Ces chiffres concernent le Commandement allié Opérations et le Commandement allié Transformation.

Les femmes, la paix et la sécurité

L'OTAN manifeste son engagement en faveur de l'égalité des genres à travers la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces résolutions (1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122 et 2422) mettent en lumière l'effet disproportionné des conflits sur les femmes et les filles et préconisent la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, aux efforts menés à tous les niveaux, depuis la prévention des conflits jusqu'à la reconstruction, et elles appellent à protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles dans les conflits.



Point principaux

- Au sommet du pays de Galles, en 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance sont convenus que l'intégration de la dimension de genre dans les trois tâches fondamentales essentielles de l'OTAN – défense collective, gestion de crise et sécurité coopérative – contribuerait à rendre l'OTAN plus moderne, plus préparée et plus réactive.
- L'OTAN et ses partenaires sont conscients de l'importance de garantir une participation active et significative des femmes à la prise de décision et au fonctionnement des institutions de sécurité.
- L'OTAN favorise l'inclusion de la dimension de genre dans ses tâches et ses fonctions.
- Au sein du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), les pays membres et les partenaires de l'OTAN ont lancé des travaux dans ce domaine en 2007 avec l'adoption d'une politique spécifique à l'appui de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.
- Au fil des ans, cette politique a été actualisée compte tenu de l'évolution des priorités internationales, des plans d'action ont renforcé sa mise en œuvre, et un nombre croissant de pays partenaires dans le monde se sont associés à ces efforts.
- La dimension de genre est une priorité importante de l'OTAN dans sa coopération avec d'autres organisations internationales – en particulier l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) – et avec la société civile.

- La Commission consultative OTAN de la société civile offre aux femmes un espace de dialogue avec l'OTAN sur les questions de sécurité et de défense.
- La représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN joue le rôle de coordonnatrice de haut niveau pour les contributions de l'OTAN à l'agenda « femmes, paix et sécurité ».

Pour en savoir plus

Réponse à l'appel à l'action

Le mandat en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité est fondamental pour les valeurs communes de l'OTAN que sont la liberté individuelle, la démocratie, les droits de l'homme, et pour le respect des obligations au regard de la Charte des Nations Unies. Dans le droit fil des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, l'OTAN entend traiter la question de l'inégalité entre les sexes et intégrer les priorités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité dans les trois tâches fondamentales de l'Alliance, à savoir la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative.

L'OTAN s'emploie activement à intégrer la dimension de genre dans l'analyse, la planification, l'exécution et l'évaluation de ses opérations et missions. C'est également un axe important de la coopération de l'OTAN avec les pays partenaires, tant pour la préparation des troupes qui seront déployées dans les opérations et les missions dirigées par l'OTAN que pour la coopération plus large en matière de renforcement des capacités de défense. L'OTAN s'emploie aussi à promouvoir une plus grande égalité hommes-femmes et à accroître la présence des femmes dans les institutions de défense et de sécurité au sein de l'Organisation et dans ses pays membres.

L'OTAN coopère avec d'autres organisations internationales pour faire progresser l'ensemble des initiatives en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Le cadre pour l'accélération de la mise en œuvre de la résolution 1325 au niveau régional sert de plateforme conjointe à l'OTAN, à l'UE, à l'OSCE, à l'ONU et à l'UA pour le partage des meilleures pratiques en ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité. L'OTAN est également consciente du rôle important que les organisations de la société civile continuent de jouer dans le contrôle de l'autonomisation des femmes et des filles et de la protection de leurs droits. Pour aider l'OTAN à mieux mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, la Commission consultative de la société civile (CSAP) a été créée. La CSAP formule des recommandations générales sur l'intégration de la dimension de genre dans les tâches fondamentales de l'OTAN et assure la liaison avec des organisations de femmes dans des contextes nationaux.

Plusieurs projets liés à la dimension de genre dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) de l'OTAN font appel à des réseaux d'experts civils de pays membres ou de pays partenaires de l'Alliance, offrant un forum pour le partage des connaissances et la résolution de questions d'intérêt commun.

Politique générale et plan d'action

L'engagement actif de l'OTAN et de ses partenaires en faveur des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité s'est concrétisé par une politique formelle OTAN/CPEA en la matière, diffusée pour la première fois en décembre 2007, afin d'appuyer l'application de ces résolutions.

Un premier plan d'action pour la mise en œuvre de cette politique a été entériné au sommet de Lisbonne, en 2010, à l'occasion du dixième anniversaire de la résolution 1325. Ce plan d'action est actualisé tous les deux ans depuis 2014 afin d'en refléter la mise en œuvre. La politique et le plan d'action ont été révisés en 2018 dans la perspective de leur entérinement par les chefs d'État et de gouvernement au sommet de Bruxelles, en juillet 2018. Les Alliés, avec les pays du CPEA, ainsi que l'Afghanistan, l'Australie, le Japon, la Jordanie, la Nouvelle-Zélande et les Émirats arabes unis, se sont engagés à les mettre en œuvre.

D'autres partenaires intéressés seront invités à adhérer eux aussi à cette politique et à ce plan d'action révisés après le sommet de Bruxelles.

Dans le cadre de cette politique OTAN/CPEA, l'OTAN et ses partenaires prennent acte de l'agenda « femmes, paix et sécurité » et soutiennent les mesures en faveur de l'égalité des genres au travers des principes directeurs suivants :

intégration : l'égalité des sexes doit être considérée comme faisant partie intégrante des politiques, programmes et projets OTAN, régis par des mécanismes efficaces d'intégration de la dimension de genre. Pour parvenir à l'égalité des sexes, il est nécessaire de prendre conscience du fait que chaque politique, programme ou projet concerne aussi bien les femmes que les hommes ;

inclusivité : la représentation des femmes à l'échelle de l'OTAN et au sein des forces nationales est nécessaire pour gagner en efficacité opérationnelle et accroître les chances de succès. L'OTAN s'emploiera à augmenter la participation des femmes à toutes les tâches menées à l'État-major militaire international et au Secrétariat international, à tous les niveaux ;

intégrité : les inégalités systémiques sont prises en compte afin de garantir un traitement juste et équitable des hommes et des femmes à l'échelle de l'Alliance. La redevabilité pour tous les efforts de sensibilisation et de mise en œuvre de l'agenda « femmes, paix et sécurité » sera considérée comme prioritaire, conformément aux cadres internationaux.

L'OTAN et ses partenaires se donnent pour objectif de contribuer à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité en intégrant cette politique dans les activités quotidiennes de leurs structures civiles et militaires.

Coopération avec les pays partenaires

À travers leurs programmes de coopération avec l'OTAN, les partenaires sont encouragés à adopter des objectifs spécifiques qui reflètent les principes des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et qui en appuient la mise en œuvre. Ils sont également invités à tirer parti des activités de formation et d'entraînement élaborées par le Commandement allié Transformation, qui a veillé à ce que la dimension de genre soit incluse dans le programme des centres de formation et des centres d'excellence de l'OTAN, ainsi que dans la formation prédéploiement.

Même si l'Alliance ne peut influencer sur les mesures ou les politiques adoptées à l'échelle nationale, tous les personnels – issus des pays membres ou des pays partenaires de l'Alliance – déployés dans le cadre des opérations et missions dirigées par l'OTAN ou en poste dans les structures de l'OTAN doivent avoir reçu une formation appropriée et respecter les règles de comportement en vigueur. Plusieurs pays ont organisé une formation sur la dimension de genre à l'intention de leurs experts et mené des campagnes de sensibilisation générale aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité avant le déploiement de leurs forces.

Les travaux entre les pays de l'Alliance et les pays partenaires ne consistent pas seulement à accroître la sensibilisation à la dimension de genre dans les opérations de gestion de crise ou de soutien de la paix. Une attention croissante est aussi accordée au renforcement de la dimension de genre, y compris la promotion de l'égalité des sexes et la présence des femmes dans les institutions de défense et de sécurité, et dans les forces armées.

La dimension de genre dans les opérations

Les résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité sont également mises en œuvre dans le cadre de la gestion de crise et dans les opérations et missions dirigées par l'OTAN. L'Alliance a nommé des conseillers pour les questions de genre dans ses deux commandements stratégiques – le Commandement allié Opérations et le Commandement allié Transformation – ainsi que dans les commandements subordonnés et dans les opérations et missions dirigées par l'OTAN. Ces conseillers aident les commandants à faire en sorte que la dimension de genre soit prise en compte dans tous les aspects d'une opération.

En 2015, l'OTAN et ses partenaires ont adopté des directives militaires pour la prévention et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits. En outre, les questions de genre sont de plus en plus souvent prises en compte dans les exercices. Par exemple, la dimension de genre a été intégrée – pour la première fois – dans les objectifs de l'exercice OTAN de gestion de crise 2015. Ces exercices annuels visent à mettre en pratique les procédures de gestion de crise de l'Alliance au niveau politico-stratégique et font intervenir des personnels civils et militaires des capitales des pays de l'Alliance, du siège de l'OTAN et des deux commandements stratégiques.

— Mise en œuvre de l'agenda « femmes, paix et sécurité » à l'OTAN

La mise en œuvre des résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité concerne plusieurs divisions et organes de gouvernance du siège de l'OTAN et des commandements stratégiques. Ces différentes entités sont chargées du suivi et du compte rendu des progrès réalisés par l'Alliance. À cet effet, une équipe spéciale sur les femmes, la paix et la sécurité a été créée sous la supervision et la responsabilité de la représentante spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité.

En résumé, les outils dont l'OTAN dispose pour mettre en application les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sont les suivants :

- la représentante spéciale du secrétaire général pour les femmes, la paix et la sécurité, qui joue le rôle de coordonnatrice de haut niveau pour tout ce qui touche aux travaux de l'OTAN sur les questions de genre/les femmes, la paix et la sécurité. Ce poste a été créé en 2012, et il est devenu permanent en septembre 2014. Il est actuellement occupé par Mme Clare Hutchinson ;
- une équipe spéciale composée de civils et de militaires de différents services du siège de l'OTAN ;
- du côté militaire, un conseiller pour les questions de genre à l'État-major militaire international et un comité consultatif d'experts (Comité OTAN sur la dimension de genre), chargés de promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des programmes et des opérations militaires ;
- un groupe de travail dirigé par le Commandement allié Opérations, chargé d'évaluer les moyens de prendre davantage en compte les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité dans la planification et l'exécution des opérations ;
- des conseillers pour les questions de genre déployés à différents niveaux de la structure de commandement militaire de l'OTAN, y compris dans les QG opérationnels ;
- plusieurs comités compétents, qui élaborent et revoient les politiques générales et spécifiques ;
- le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) de l'OTAN, qui promeut une coopération concrète et pratique entre les pays membres et les pays partenaires de l'OTAN sur les questions liées au genre, dans le cadre de projets collaboratifs pluriannuels, de stages de formation, de stages d'étude et d'ateliers ;
- la CSAP, pour soutenir et orienter les travaux sur les femmes, la paix et la sécurité au sein de l'OTAN et donner des avis sur l'intégration de la dimension de genre dans les tâches fondamentales de l'OTAN.

La protection des civils

L'OTAN et ses partenaires contribuent à la protection des civils en intégrant des mesures spécifiques dans la planification et la conduite des opérations et des missions dirigées par l'OTAN. La protection des civils comprend tous les efforts déployés en vue d'éviter, de réduire le plus possible et de limiter les éventuels effets négatifs d'opérations militaires de l'OTAN ou dirigées par l'OTAN. Elle comprend également les efforts déployés pour prévenir la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits.



Points principaux

- Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les dirigeants des pays de l'OTAN ont entériné la politique OTAN de protection des civils.
- L'OTAN recensera les enseignements tirés dans le domaine de la protection des civils, notamment à travers une approche sensible au genre, et elle les mettra en œuvre dans tous les domaines pertinents des opérations et des missions, ainsi que dans les activités de formation et d'entraînement.
- Un concept militaire de l'OTAN sur la protection des civils a été élaboré pour les futures opérations et missions de l'Organisation, en étroite coopération avec d'autres organisations internationales et avec la société civile.

Pour en savoir plus

— Politique OTAN de protection des civils

Depuis une dizaine d'années, l'OTAN et ses partenaires élaborent des politiques et des directives spécifiques sur la protection des civils dans le cadre de la planification et de la conduite des opérations et des missions dirigées par l'Organisation. L'OTAN a tiré des enseignements de son expérience à la tête de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, où elle a pris des mesures pour limiter les victimes civiles.

Au sommet de Varsovie, les dirigeants des pays de l'Alliance ont adopté une politique OTAN de protection des civils. L'objectif de cette politique globale est de définir une approche cohérente, homogène et

intégrée de la protection des civils dans les opérations et missions de l'OTAN ou dirigées par l'OTAN et dans les autres activités menées en exécution d'un mandat. Cette politique a été élaborée avec les pays partenaires de l'OTAN et en consultation avec l'ONU et les autres organisations internationales compétentes en la matière. Elle vient s'ajouter aux efforts déjà déployés par l'OTAN dans des domaines tels que la protection des enfants dans les conflits armés, les femmes, la paix et la sécurité, et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits.

La protection des civils couvre de nombreux domaines d'activité différents, tels que la défense des frontières de l'Alliance, la mise en œuvre de programmes de partenariat adaptés, ou encore la participation aux opérations de gestion de crise.

Le cadre conceptuel

La protection des civils (personnes, objets et services) comprend tous les efforts déployés en vue d'éviter, de réduire le plus possible et de limiter les éventuels effets négatifs d'opérations militaires de l'OTAN ou dirigées par l'OTAN pour la population civile. Lorsqu'il y a lieu, elle couvre également les activités visant à protéger les civils contre les violences physiques ou les menaces de violences physiques qui seraient le fait d'autres acteurs dans les conflits. Ces efforts englobent diverses activités, dont le recours à la force, destinées à prévenir, à déjouer et à désamorcer des situations dans lesquelles les civils sont victimes de violences physiques ou sont exposés à des menaces de violences physiques, et à répondre à ces situations.

Le meilleur moyen de promouvoir une paix, une sécurité et une stabilité qui vont s'autoentretenir sur le long terme est d'y travailler en coopération avec les autorités, la population et la société civile (à savoir les organisations de défense des droits de l'homme, y compris de l'égalité des genres) au niveau local. Pour être efficace, l'OTAN doit aussi tenir compte des rôles et des activités des autres acteurs internationaux.

Intégrer d'emblée la protection des civils

L'OTAN et ses partenaires se sont engagés à intégrer d'emblée la protection des civils dans les opérations et missions de l'OTAN ou dirigées par l'OTAN et dans les autres activités menées en exécution d'un mandat, par divers moyens et mesures :

La limitation des dommages causés aux civils suite à des actions de l'OTAN : l'Organisation prendra des mesures pour réduire les risques auxquels sont exposés les civils lorsque l'Alliance conduit des opérations ou des missions. Elle veillera à ce que leur planification et leur préparation soient effectuées de sorte à ne pas mettre de civils en danger. Cette planification devrait s'appuyer sur les succès engrangés par le passé.

La protection des civils face aux actions de tiers : les planificateurs OTAN peuvent être chargés, s'il y a lieu, de recommander des réactions militaires possibles, y compris une approche sensible au genre, après avoir identifié les menaces, le type d'auteurs, leurs motivations, leurs stratégies et tactiques, leurs capacités et les conséquences attendues pour les civils.

Le soutien à l'action humanitaire : une force OTAN ou dirigée par l'OTAN peut jouer un rôle important en contribuant à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé. À titre exceptionnel, et sur la base de considérations humanitaires, l'OTAN peut également répondre aux demandes d'assistance des acteurs humanitaires.

Les enseignements tirés dans le domaine de la protection des civils : l'OTAN recensera les enseignements tirés dans le domaine de la protection des civils, notamment à travers une approche sensible au genre, et elle les mettra en œuvre dans tous les domaines pertinents des opérations et des missions, ainsi que dans les activités de formation et d'entraînement.

La communication : l'OTAN continuera de communiquer sur les mesures qu'elle prend pour protéger les civils. Elle continuera également de mettre tout en œuvre pour informer les autorités du pays hôte, la population locale et les médias quant aux victimes civiles connues.

Les exercices au niveau du siège de l'OTAN et les exercices conjoints : les Alliés et les autorités militaires de l'OTAN sont encouragés à continuer d'intégrer la protection des civils dans les scénarios des exercices.

L'entraînement des forces participant aux opérations et missions de l'OTAN ou dirigées par l'OTAN : les installations OTAN de formation et d'entraînement continueront de mettre au point des modules spécifiques dans le cadre des programmes de niveaux stratégique et opératif, lesquels tiendront compte des répercussions des conflits sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons.

L'entraînement des forces locales : lorsque la formation de forces de sécurité locales est prévue dans le mandat agréé, l'OTAN doit continuer de partager les meilleures pratiques et les données d'expérience en matière de protection des civils, en particulier pour ce qui est de limiter les dommages causés aux civils et de mettre en application le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire international.

Le renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant : les paquets relatifs au renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant peuvent comprendre des éléments sur la protection des civils, en fonction des besoins des pays demandeurs.

Les outils et programmes de partenariat : les pays partenaires souhaitant développer leur interopérabilité avec l'OTAN en matière de protection des civils sont encouragés à faire usage des programmes, outils et mécanismes de partenariat qui leur sont destinés et à inscrire la protection des civils dans leurs objectifs de partenariat. Les pays contribuant au menu de coopération partenariale devraient envisager d'élargir leur offre de formation dans le domaine de la protection des civils, y compris sur des questions comme la limitation des dommages causés aux civils et le recensement des victimes.

Concept sur la protection des civils

Pour protéger efficacement les civils, les forces de l'OTAN doivent comprendre les menaces existantes et mettre en œuvre les capacités nécessaires pour y faire face. En 2018, un concept militaire de l'OTAN sur la protection des civils a été approuvé. Il opérationnalise la politique OTAN de protection des civils et énonce quatre objectifs : comprendre l'environnement humain, notamment la culture, l'histoire, la démographie, ainsi que les forces et les faiblesses ; protéger les civils contre les belligérants ; contribuer à répondre aux besoins élémentaires de la population et faciliter son accès aux services de base ; et contribuer à maintenir un environnement sûr et sécurisé en apportant un soutien aux collectivités et aux institutions locales.

Prévention de la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits

En 2015, l'OTAN et ses partenaires ont adopté, pour la première fois, des directives militaires pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits.

Les questions liées au genre sont aussi de plus en plus souvent prises en compte dans les exercices de l'OTAN, comme il convient.

Voir Les femmes, la paix et la sécurité pour de plus amples informations.

Informations sur les dépenses de défense

L'OTAN publie chaque année des informations sur les dépenses de défense des pays membres. Depuis 1963, ce rapport permet une comparaison des données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN, basée sur une définition commune des dépenses de défense.

● À quoi ces informations correspondent-elles dans la pratique ?

Les chiffres représentent les paiements réellement effectués ou qui doivent l'être au cours de l'exercice financier. Ces informations sont fondées sur une définition commune des dépenses de défense. En raison des différences existant entre cette définition et les définitions nationales, les chiffres peuvent accuser des variations par rapport à ceux indiqués par les autorités nationales ou figurant dans les budgets nationaux

● Comment cette politique a-t-elle évolué ?

Chaque année, des tableaux actualisés indiquant les dépenses de défense des pays membres sont publiés sur le site web de l'OTAN en format PDF et Excel. La version la plus récente du rapport fournit des indicateurs clé sur les aspects financiers et économiques de ces dépenses, répartis comme suit:

- Montant des dépenses de défense
- Variation en volume du produit intérieur brut (PIB) et des dépenses de défense
- Dépenses de défense et PIB par habitant
- Dépenses de défense par catégorie
- Forces armées

● Faits et chiffres

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	mars 2017	juin 2017	
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
1970	1971			1974	1975	1976	1977	1978	1979
			1963	1964	1965		1967		1969

Le financement de l'OTAN

Les pays membres supportent de manière directe ou indirecte les frais de fonctionnement de l'OTAN et le coût de la mise en œuvre de ses politiques et activités.

Points principaux

- Les contributions indirectes des pays sont les plus importantes. Un pays membre fait par exemple une contribution indirecte lorsqu'il décide d'affecter des équipements ou des forces à une opération militaire OTAN et assume le coût de cette décision.
- Les contributions directes couvrent les dépenses de l'Alliance qui servent les intérêts des 29 pays membres et qui n'incombent à aucun d'entre eux en particulier, par exemple, les dépenses relatives aux systèmes de défense aérienne ou aux systèmes de commandement et de contrôle en place à l'échelle de l'OTAN. Ces dépenses sont supportées collectivement, souvent suivant le principe du financement commun.
- Pour ce qui est du financement commun, les contributions des 29 pays membres sont calculées selon une formule de partage des coûts agréée qui est fondée sur leur revenu national brut. Elles ne représentent qu'un petit pourcentage de leurs budgets de défense respectifs.
- Le régime de financement commun sert à alimenter les principaux budgets gérés par l'OTAN : le budget civil (frais de fonctionnement du siège de l'Organisation), le budget militaire (coûts de la structure de commandement intégrée de l'OTAN) et le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (capacités militaires).
- Les projets peuvent aussi être financés conjointement, ce qui signifie que les pays qui y participent définissent les besoins, les priorités et les modalités de financement, mais que la supervision politique et financière est assurée par l'OTAN. Le processus de financement est supervisé par le Conseil de l'Atlantique Nord, géré par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources et exécuté par le Comité des budgets ainsi que par le Comité des investissements.

Financement volontaire indirect

Lorsque le Conseil de l'Atlantique Nord décide, par consensus, de s'engager dans une opération, aucune obligation n'est faite aux pays d'y contribuer, sauf s'il s'agit d'une opération de défense collective relevant de l'Article 5, auquel cas les attentes sont différentes. Les contributions des pays sont volontaires et varient tant par leur forme que par leur ampleur : elles peuvent aller de l'envoi de quelques soldats au déploiement de plusieurs milliers d'hommes, et de la mise à disposition de véhicules blindés, de navires ou d'hélicoptères à l'apport de toutes sortes de matériel ou à l'octroi d'un soutien, médical ou autre. Chaque pays membre qui le souhaite puise donc dans ses capacités de défense nationales pour contribuer à la capacité alliée multinationale.

● La règle des 2 %

En 2006, les pays membres de l'OTAN se sont mis d'accord pour consacrer 2 % au moins de leur produit intérieur brut (PIB) à la défense. Cette valeur allait servir avant tout d'indicateur de la volonté politique des pays de contribuer à l'effort de défense commune de l'Alliance. La capacité de défense de chacun des pays membres influe en outre de manière importante sur la perception globale de la crédibilité de l'Alliance en tant qu'organisation politico-militaire.

La somme des PIB de tous les pays membres hors États-Unis est supérieure à la richesse nationale de ce pays. Or, les Alliés hors États-Unis consacrent ensemble moitié moins que Washington à la défense. À quelques variations près, ce déséquilibre est une constante dans l'histoire de l'Alliance et il tend à

s'accroître depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001, suite auxquels les États-Unis ont sensiblement accru leurs dépenses de défense. Le fossé existant entre les budgets de défense des États-Unis et ceux des autres Alliés, pays européens et Canada confondus, s'est donc creusé.

Aujourd'hui, les sommes que les États-Unis affectent à la défense représentent, dans la pratique, 72 % de l'ensemble des dépenses de défense des pays de l'Alliance. Cela ne signifie pas que les États-Unis couvrent 72 % des dépenses occasionnées par le fonctionnement de l'OTAN, notamment de son siège, à Bruxelles, et de ses commandements militaires. Cela signifie que l'Alliance a développé une dépendance excessive à l'égard des États-Unis pour la fourniture de certaines capacités essentielles, comme les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, le ravitaillement en vol, la défense antimissile balistique, ou encore les moyens aériens de guerre électronique.

Mais les retombées de la crise financière et la diminution de la part des ressources affectée à la défense dans de nombreux pays membres de l'Alliance ont exacerbé ce déséquilibre et révélé des asymétries capacitaires croissantes entre pays membres européens. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni représentent à eux seuls plus de 50 % des dépenses de défense des Alliés hors États-Unis, ce qui installe en Europe une dépendance là encore excessive à l'égard d'un petit nombre d'Alliés, ceux qui disposent des capacités requises. Dans ces pays comme aux États-Unis, les budgets de défense sont par ailleurs soumis à une pression accrue, liée aux objectifs de réduction des déficits et de la dette. En septembre 2014, au sommet du pays de Galles, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN sont convenus d'inverser la tendance au déclin que connaissent les budgets de défense, et ils ont pris les décisions suivantes :

- les Alliés qui respectent actuellement la règle des 2 % concernant les dépenses de défense continueront de le faire ;
- les Alliés dont la part du PIB consacrée à la défense est actuellement inférieure au niveau précité cesseront toute diminution des dépenses de défense, chercheront à augmenter ces dépenses à mesure que croîtra leur PIB, et se rapprocheront dans les dix années à venir des 2 % recommandés.

Certes, la règle des 2 % ne garantit pas à elle seule que les fonds soient utilisés de la manière la plus efficace et la plus efficiente à l'acquisition et au déploiement de capacités modernes, mais elle reste un indicateur important de la détermination politique de chacun des Alliés à consacrer à la défense un niveau de ressources significatif bien que relativement faible, même en cette période de grande incertitude et d'adversité économique au niveau international.

● **Recommandation concernant les dépenses à consacrer aux équipements majeurs**

Les budgets de défense nationaux couvrent essentiellement trois postes de dépenses : le personnel et les pensions ; la recherche, le développement et l'acquisition de matériels de défense ; enfin, les opérations, les exercices et la maintenance. L'affectation des crédits relève de la souveraineté des États. Néanmoins, les Alliés ont convenu que 20 % au moins des dépenses de défense devaient porter sur les équipements majeurs, la part de ces dépenses dans le total étant perçue comme un indicateur déterminant de l'importance et du rythme de la modernisation.

Certes, l'accroissement des investissements dans le développement et l'acquisition de matériels de défense observé au sein de l'Alliance entre 2003 et 2010 s'explique surtout par la progression des dépenses des États-Unis, mais plusieurs autres Alliés ont également augmenté leurs dépenses d'équipement, et ce pour répondre aux besoins de modernisation liés à leur participation à des opérations extérieures, en Afghanistan et ailleurs. En revanche, dans les cas où le seuil de 20 % n'est pas atteint, le risque s'accroît de voir une obsolescence généralisée des équipements, un écart croissant entre Alliés en termes de capacités et d'interopérabilité et un affaiblissement de la base industrielle et technologique européenne dans le domaine de la défense.

Au sommet du pays de Galles, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN sont convenus que les Alliés qui consacrent actuellement moins de 20 % de leurs dépenses de défense annuelles à

l'acquisition d'équipements majeurs chercheraient, dans les dix années à venir, à accroître leurs investissements annuels. Ils sont également convenus que tous les Alliés veilleraient à ce que leurs forces terrestres, aériennes et maritimes soient conformes aux directives OTAN agréées en matière de déployabilité et de soutenabilité ainsi qu'aux autres métriques agréées et à ce que leurs forces armées puissent opérer ensemble de manière efficace.

Les pays membres ne mettent pas forcément tous des troupes à disposition pour chaque opération, mais les Alliés ont décidé que le déploiement des éléments OTAN de l'opération dirigée par l'OTAN serait financé en commun.

Financement direct de l'OTAN

Le financement direct par les pays membres prend deux formes principales : le financement commun et le financement conjoint. Toutefois, des contributions directes peuvent aussi être versées dans le cadre de fonds d'affectation spéciale et de formules de partage des coûts ad hoc et sous la forme de contributions en nature et de dons.

Plusieurs facteurs influent sur le choix du mode de financement d'un besoin prioritaire : niveau requis d'intégration ou d'interopérabilité, faisabilité budgétaire à l'échelon national, complexité du système concerné et possibilité de réaliser des économies d'échelle. Dans de nombreux cas, les modes de financement sont combinés.

Principe du financement commun

Lorsqu'une dépense s'avère nécessaire, le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources examine s'il convient d'appliquer le principe du financement commun, autrement dit si l'objet de la dépense sert les intérêts de tous les pays contributeurs et si la dépense doit donc être supportée collectivement.

Les critères d'admissibilité au financement commun sont constamment à l'étude et peuvent être modifiés du fait de l'évolution de la situation, par exemple si les opérations et missions de l'Alliance nécessitent la prise en charge de certains besoins d'importance critique.

Le financement commun trouve son application essentiellement dans le budget civil et dans le budget militaire de l'OTAN, ainsi que dans le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP). Les crédits de ces budgets et de ce programme sont les seuls pour lesquels il appartient aux autorités de l'OTAN de définir les besoins et les priorités d'affectation, en fonction des objectifs généraux et des grandes priorités de l'Alliance.

L'admissibilité au financement commun militaire (recours au budget militaire et au NSIP) repose sur la règle des « moyens nécessaires en plus » :

« Le financement commun sera axé sur la mise en place des moyens nécessaires en plus de ceux dont on peut raisonnablement s'attendre à disposer grâce aux ressources nationales. »

Les pays membres versent des contributions à l'OTAN selon une formule de partage des coûts agréée qui est fondée sur le revenu national brut.

Budget civil

Le budget civil couvre les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement ainsi que les dépenses liées aux programmes du Secrétariat international de l'OTAN. Il est alimenté par les budgets des ministères des Affaires étrangères (dans la plupart des cas), supervisé par le Comité des budgets et exécuté par le Secrétariat international. Le budget civil 2018 s'élève à 245,8 millions d'euros.

Le budget civil est établi sur la base d'objectifs qui mettent clairement en relation les objectifs stratégiques de l'OTAN et les ressources requises pour les atteindre. Il y a quatre objectifs « de première ligne » et quatre objectifs de soutien. Les objectifs « de première ligne » sont au service des domaines suivants : opérations en cours ; capacités de l'Alliance ; consultation et coopération avec les partenaires ;

relations publiques. Les quatre objectifs de soutien concernent le soutien au processus de consultation des Alliés, la maintenance des installations et du site du siège de l'OTAN (environnement opérationnel du siège), la gouvernance et la réglementation (suivi des politiques, des procédures et des processus régissant l'activité) ainsi que la sécurité du siège.

Budget militaire

Le budget militaire couvre les coûts d'exploitation et de maintenance de la structure de commandement de l'OTAN. Il comprend plus de trente-cinq sous-budgets distincts, qui sont alimentés par les budgets de défense des pays membres (dans la plupart des cas) selon des quotes-parts agréées. Il est supervisé par le Comité des budgets (qui se compose de représentants de tous les pays membres de l'OTAN) et exécuté par les différents titulaires de budget. Dans tous les cas, la mise à disposition de personnel militaire reste à la charge des pays. Le budget militaire 2018 s'élève à 1,325 milliard d'euros.

En pratique, le budget militaire couvre les dépenses exposées par l'État-major militaire international, les commandements stratégiques, la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAEW&C) ainsi que les volets financés en commun des opérations et missions de l'Alliance. Plus précisément, il finance :

- le Comité militaire, l'État-major militaire international et les agences militaires ;
- les deux commandements stratégiques et leurs systèmes de commandement, de contrôle et d'information ;
- les quartiers généraux de théâtre pour les opérations extérieures ;
- les centres multinationaux d'opérations aériennes fixes et déployables de l'OTAN, les entités ARS et les systèmes radar déployables, et les systèmes de communication déployables des QG ;
- le Centre de guerre interarmées (Norvège), le Centre d'entraînement de forces interarmées (Pologne), le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience (Portugal), le Collège de défense de l'OTAN (Italie) et l'École des systèmes d'information et de communication ;
- le Bureau OTAN de normalisation, l'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) (Belgique) par l'intermédiaire de ses clients, le fonds d'expérimentation du Commandement allié Transformation, l'Organisation OTAN pour la science et la technologie (Belgique) et le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes (Italie) ;
- des activités limitées de soutien au partenariat et, en partie, les bureaux de liaison militaire en place à Moscou et à Kiev.

Pendant une opération de gestion de crise, chaque fois que le Conseil de l'Atlantique Nord est amené à prendre une décision opérationnelle ayant des incidences financières, le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) est immédiatement consulté à propos de la disponibilité des fonds. Concrètement, cela signifie qu'au cœur d'une crise, le RPPB peut travailler en session quasi permanente, comme ce fut le cas pendant l'opération menée par l'OTAN en Libye (mars-octobre 2011).

Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité

Le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) sert à financer de gros investissements (travaux de construction ou mise en place de systèmes de commandement et de contrôle) qui vont au-delà des besoins des pays membres en matière de défense nationale. Il aide les commandements stratégiques de l'OTAN à remplir leurs rôles en fournissant des installations et des équipements tels que des moyens de défense aérienne, des systèmes d'information et de communication, des quartiers généraux pour la structure intégrée et les opérations extérieures, ainsi que des infrastructures essentielles (aéroports, carburants et ports) à l'appui des forces déployées.

Les fonds du NSIP proviennent des ministères de la Défense des pays membres. Le programme est supervisé par le Comité des investissements. Les projets sont exécutés, selon les compétences qu'ils

requièrent, par les divers pays hôtes ou par différentes agences de l'OTAN ou encore par les commandements stratégiques. Le plafond du NSIP pour 2018 était de 700 millions d'euros.

Financement conjoint

Le financement conjoint est un mécanisme de financement multinational revêtant diverses formes structurées qui sont chacune définies dans une charte agréée de l'OTAN. Les pays concernés déterminent toujours les besoins, les priorités et les modalités de financement, mais l'OTAN bénéficie d'un droit de regard et assure la supervision politique et financière.

Le financement conjoint d'un projet conduit souvent à l'établissement d'une organisation chargée de la gestion du projet au sein d'une agence OTAN. Les activités des agences OTAN vont du développement et de la production d'avions de combat ou d'hélicoptères à la fourniture d'un soutien logistique ou de systèmes d'information et de communication pour la défense aérienne. Les agences OTAN coordonnent également les activités de recherche et développement ou œuvrent dans le domaine de la normalisation ou encore du partage du renseignement.

Les programmes bénéficiant d'un financement conjoint diffèrent entre eux par le nombre de pays participants, les formules de partage des coûts et les structures de gestion.

Autres formes de financement

Pour certains projets, il est fait appel à d'autres mécanismes que le financement commun et le financement conjoint : fonds d'affectation spéciale, contributions en nature, formules ad hoc de partage de coûts et dons.

Gestion et contrôle

À l'OTAN, la gestion financière est conçue de manière que le contrôle final des dépenses soit exercé par les pays membres qui supportent les coûts d'une activité donnée et fasse l'objet d'un consensus entre eux. Sous l'autorité générale du Conseil, plusieurs organismes exercent un contrôle sur les quatre principaux éléments de la structure financière de l'Organisation, à savoir :

- le Secrétariat international (financé sur le budget civil) ;
- la structure militaire internationale (financée sur le budget militaire) ;
- le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) ;
- les agences OTAN.

Lorsqu'une activité de coopération ne concerne pas tous les pays membres, elle est, en général, gérée par une agence OTAN, dans le cadre d'un programme de production et de logistique. Ces programmes et ces agences disposent de leurs propres comité de surveillance, comité de direction et comité financier ainsi que de sources de financement distinctes liées aux budgets nationaux.

Le règlement financier en vigueur à l'OTAN assure l'uniformité des principes de base qui régissent le fonctionnement général de la structure financière. Ce règlement a été approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord. Il est complété par des règles et procédures qui ont pour objet de l'adapter à certains organismes et programmes de l'OTAN. En septembre 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont décidé, entre autres, de réformer la gouvernance et d'améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte, en particulier pour ce qui est de la gestion des ressources financières de l'OTAN. Ce nouvel effort en faveur de la transparence et de la redevabilité vise à mieux faire comprendre comment l'OTAN gère et dépense l'argent du contribuable et comment elle rend compte de l'utilisation de cet argent.

Gestion financière des budgets civil et militaire

Les budgets civil et militaire sont annuels et coïncident avec l'année civile. Chacun est préparé sous l'autorité du chef de l'organisme OTAN concerné, examiné par le Comité des budgets (qui se compose de représentants des pays membres contributeurs) et approuvé pour exécution par le Conseil de l'Atlantique Nord.

Si un consensus n'a pu se dégager avant le début de l'exercice, le budget n'est pas approuvé, et les activités sont financées, sous la supervision du Comité des budgets, au moyen de dotations provisoires ne devant pas dépasser le montant du budget approuvé pour l'exercice précédent. Ce régime peut s'appliquer pendant six mois, après quoi le Conseil de l'Atlantique Nord est invité à approuver le budget ou à autoriser la poursuite du financement provisoire.

Une fois le budget approuvé, le chef de l'organisme OTAN concerné peut l'exécuter librement en engageant des dépenses et en effectuant des paiements aux fins autorisées. Cette liberté est toutefois limitée par diverses prescriptions du règlement financier de l'OTAN, qui concernent, par exemple, l'appel à la concurrence pour les contrats de fourniture de biens et de services ou les transferts de crédits servant à corriger la sous-estimation ou la surestimation des besoins de financement.

Gestion financière du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP)

La mise en œuvre du NSIP trouve son point de départ dans les paquets de capacités, qui recensent les moyens dont les autorités militaires de l'OTAN disposent et ceux dont elles ont besoin pour mener à bien des tâches spécifiques. Les paquets de capacités constituent un outil qui permet d'évaluer les compléments à financer en commun (pour ce qui concerne les dépenses d'équipement et les dépenses ordinaires d'exploitation et de maintenance) ainsi que les effectifs civils et militaires requis pour l'exécution de chaque tâche. Ils sont examinés par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources, puis approuvés par le Conseil de l'Atlantique Nord.

Une fois que les paquets de capacités sont approuvés, les divers projets qui les constituent peuvent être autorisés sous la responsabilité du Comité des investissements. La demande d'autorisation émane du « pays hôte » (c'est-à-dire le pays sur le territoire duquel le projet doit être réalisé ou l'agence OTAN ou le commandement stratégique responsable de la mise en œuvre du projet). Lorsque le Comité a approuvé le projet, le pays hôte peut passer aux études d'exécution, à l'adjudication des contrats et à la réalisation. Sauf si le Comité des investissements en décide autrement, l'appel d'offres s'adresse aux entreprises des pays qui contribuent au projet.

Le système de gestion financière applicable au NSIP est fondé sur une méthode de compensation financière internationale. Les pays hôtes établissent un relevé des dépenses prévues pour les projets autorisés dont ils ont la charge. Lorsque le Comité des investissements a validé les prévisions, le Secrétariat international calcule les montants dus par chaque pays et les montants à recevoir par chaque pays hôte. D'autres calculs permettent de déterminer le montant des versements, les monnaies et le pays ou l'agence OTAN qui recevra les fonds.

Lorsqu'un projet est terminé, il est soumis à une inspection mixte de réception officielle, garante de la conformité des travaux exécutés avec les prestations autorisées. Dès que le rapport d'inspection est accepté par le Comité des investissements, le projet est inscrit à l'inventaire de l'OTAN.

Contrôle financier

Même si, dans le cas du budget militaire et du budget civil, c'est en fin de compte le chef de l'organisme OTAN titulaire du budget qui est responsable de la préparation et de la bonne exécution du budget, le soutien administratif de cette tâche est en grande partie assuré par le contrôleur des finances de l'organisme en question.

Le contrôleur des finances d'un organisme OTAN peut s'adresser en dernier ressort au Comité des budgets en cas de désaccord persistant avec le chef de cet organisme à propos d'une opération à réaliser. Le contrôleur des finances est chargé de veiller à ce que l'exécution du budget soit conforme dans tous ses aspects aux autorisations de dépenses, aux mesures de contrôle particulières

éventuellement imposées par le Comité des budgets ainsi qu'au règlement financier et aux règles et procédures d'application connexes. Il peut aussi, pour donner suite à un audit interne, instaurer les mesures de contrôle et les procédures supplémentaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de la responsabilité financière.

Collège international des commissaires aux comptes

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN) est un organe indépendant chargé de vérifier les comptes des différents organismes OTAN. Il a pour mission principale de donner au Conseil de l'Atlantique Nord et aux gouvernements des pays membres l'assurance que les fonds communs ont été correctement utilisés pour le règlement de dépenses autorisées et que les dépenses exposées se situent dans les limites des autorisations financières accordées et du volume de travaux autorisés.

Outre les audits financiers, le mandat de l'IBAN inclut les audits de performance. Le rôle de l'IBAN ne se limite donc pas à faire respecter l'obligation de rendre compte mais s'étend à l'examen des pratiques de gestion en général. Les membres de l'IBAN sont en principe issus des organismes nationaux de contrôle financier des pays membres. Ils sont nommés par le Conseil de l'Atlantique Nord et sont responsables devant ce dernier.

Organes de l'OTAN concernés

Le Conseil de l'Atlantique Nord approuve les budgets et les dépenses d'investissement de l'OTAN et exerce un contrôle sur la gestion financière de l'Organisation. Il tient compte de considérations relatives aux ressources dans ses prises de décision. Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) rend des avis au Conseil sur la politique et l'attribution des ressources. Par exemple, au moment de décider du lancement de l'opération en Libye, le Conseil s'est appuyé sur une évaluation complète des coûts effectuée par le Commandement allié Opérations et par le RPPB. Le Comité des budgets et le Comité des investissements, qui font tous deux rapport au RPPB, examinent également les dépenses prévues et les approuvent.

Le Bureau OTAN des ressources (NOR) rassemble tous les agents du Secrétariat international de l'OTAN travaillant sur les questions relatives aux ressources. Le NOR prépare, sur les questions de fond et sur les questions techniques, des avis à l'intention du Conseil, du secrétaire général, des comités chargés des ressources, et d'autres organismes de l'OTAN. Par ailleurs, le NOR facilite le processus par lequel les pays membres se mettent d'accord sur les questions de ressources.

Bureau de la planification et de la politique générale des ressources

Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) est le principal organe consultatif du Conseil pour la gestion de toutes les ressources de l'Organisation. Il est responsable de la gestion d'ensemble des budgets civil et militaire de l'OTAN, de même que du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) et des effectifs. Le Comité des budgets et le Comité des investissements font tous deux rapport au RPPB.

Comité des budgets

Le Comité des budgets rend compte au Bureau de la planification et de la politique générale des ressources pour tout ce qui concerne les budgets civil et militaire de l'OTAN. Le budget civil couvre l'ensemble des coûts liés au Secrétariat international, qui est établi au siège de l'OTAN, à Bruxelles, tandis que le budget militaire couvre tous les coûts liés à l'État-major militaire international, lui aussi établi à Bruxelles, aux commandements stratégiques et à la Force aérienne de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAEW&C).



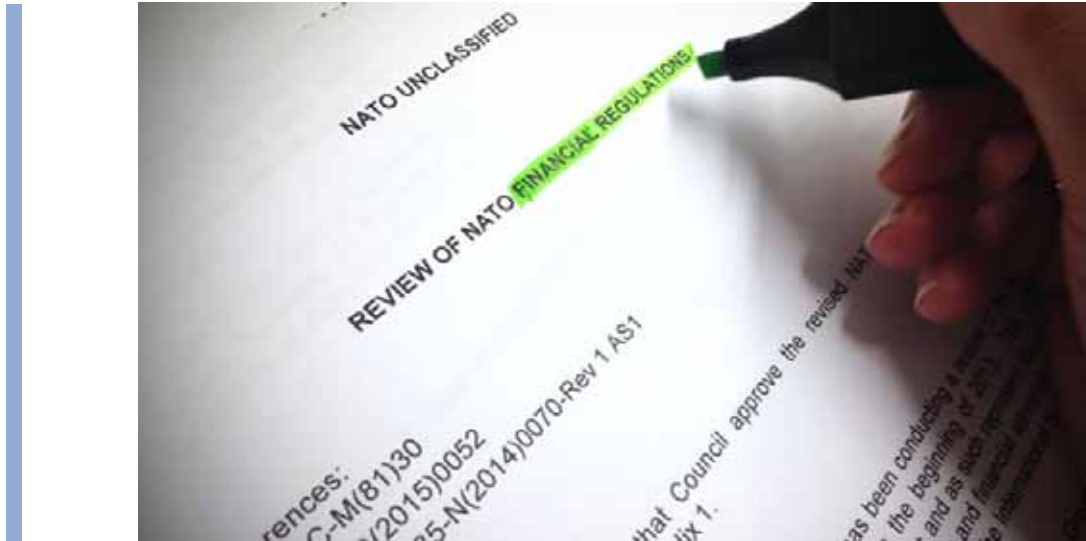
Comité des investissements

Le Comité des investissements rend compte au Bureau de la planification et de la politique générale des ressources pour ce qui concerne l'exécution du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP).

Le NSIP sert à financer les équipements et les installations qui sont nécessaires aux deux commandements stratégiques de l'OTAN (le Commandement allié Opérations et le Commandement allié Transformation) pour l'exécution des rôles qui leur sont dévolus, lorsqu'il est reconnu que ces équipements et installations viennent en dépassement des moyens requis par les pays membres pour leur seule défense nationale.

Transparence et obligation de rendre compte

L'OTAN est une organisation intergouvernementale financée par les pays qui en sont membres. Elle doit donc rendre compte aux gouvernements ainsi qu'aux contribuables de ces pays de l'utilisation des ressources financières mises à disposition pour son fonctionnement.



Publication des budgets OTAN

Dans un souci de transparence, l'OTAN publie chaque année les montants globaux des budgets civil et militaire ainsi que le montant du budget du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP). Elle publie également une synthèse annuelle présentant, pour chaque pays membre, une série de données à caractère financier et économique de même que des données relatives aux effectifs. Depuis 1963, cette synthèse offre une base cohérente pour la comparaison des dépenses de défense des pays membres de l'Alliance, grâce à une définition commune de ce type de dépenses.

Le budget civil (frais de fonctionnement du siège de l'Organisation), le budget militaire (coût de la structure de commandement intégrée) et le budget du NSIP (capacités militaires) relèvent du financement commun, c'est-à-dire qu'ils couvrent des besoins dont le financement n'incombe à aucun pays membre en particulier – par exemple, les systèmes de défense aérienne en place à l'échelle de l'OTAN ou la structure de commandement de l'Alliance. Les 29 pays membres versent des contributions représentant un petit pourcentage de leurs budgets de défense respectifs. Celles-ci sont calculées selon une formule de partage des coûts agréée, fondée sur le revenu national brut. Cette clé de répartition est rendue publique chaque année. Certains projets sont financés conjointement, ce qui signifie que ce sont les pays qui y participent qui définissent les besoins, les priorités et les modalités de financement, mais que la supervision politique et financière est assurée par l'OTAN.

Vérification des comptes

C'est également par souci de transparence qu'il a été décidé en 1953, soit à peine quatre ans après la naissance de l'Alliance, de créer le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN). Cet organe est chargé de vérifier les comptes des différents organismes OTAN. Il a pour mission principale de donner au Conseil de l'Atlantique Nord – la plus haute instance politique décisionnelle au sein de l'OTAN – et aux gouvernements des pays membres l'assurance que les fonds mis à disposition dans le cadre du financement commun ou du financement conjoint ont été correctement utilisés. Composé de fonctionnaires provenant habituellement des organismes nationaux de contrôle financier

des pays membres, le Collège effectue, outre les audits financiers, des audits de performance consacrés aux pratiques de gestion en général.

Réformes en cours

En septembre 2014, au sommet du pays de Galles, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé de demander « des travaux complémentaires dans les domaines de la mise à disposition de capacités financées en commun, du pilotage de la réforme, et de la transparence et de l'obligation de rendre compte, en particulier pour ce qui est de la gestion des ressources financières de l'OTAN ». La transparence et l'obligation de rendre compte étant ainsi remises au centre du débat, plusieurs documents de référence clés ont été rendus publics :

- le Règlement financier de l'OTAN (NFR), qui régit l'administration financière ;
- les directives sur la bonne gouvernance, qui définissent les principes à respecter pour renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte
- le cadre comptable OTAN, qui présente les exigences minimales auxquelles doit satisfaire le compte rendu financier à l'OTAN

Cette initiative fait suite à une série de mesures prises par le secrétaire général en poste de 2009 à 2014, M. Anders Fogh Rasmussen, qui avait lancé, à l'échelle de l'OTAN, un processus de réforme qui s'inscrivait dans la logique des mesures d'austérité instaurées dans les pays membres, mais qui visait aussi à moderniser l'Alliance et à la rendre plus efficace et plus performante. Chacune à leur tour, les structures politiques et militaires de l'OTAN ont été rationalisées, et le processus d'acquisition des capacités essentielles a fait l'objet d'une réévaluation, de manière à ce que les investissements des Alliés soient plus productifs en termes de sécurité. L'OTAN a ensuite conduit une série de réformes portant sur sa structure de commandement militaire, ses agences et ses comités ainsi que sur les pratiques en vigueur au siège de l'Organisation, à Bruxelles, et notamment les procédures financières.

M. Rasmussen a régulièrement fait le point sur cette réforme menée à l'échelle de l'OTAN, notamment dans un rapport publié chaque année tout au long de son mandat. Il a ainsi été le premier secrétaire général à mettre un tel rapport à la disposition de tous. Son successeur, M. Jens Stoltenberg, perpétue la pratique ainsi établie. Si l'obligation de rendre compte au Conseil de l'Atlantique Nord fait partie intégrante du mandat de secrétaire général (C9-D/4(Final), de 1952), le rapport en lui-même a toujours été classifié, jusqu'à ce qu'on arrête de l'établir, en 1984. Notons toutefois que, dans le même esprit que MM. Rasmussen et Stoltenberg, le premier secrétaire général de l'OTAN, Lord Ismay (1952-1957), avait décidé de rendre public un document relatant le chemin parcouru par l'Alliance au cours de ses cinq premières années d'existence (seule la note de couverture, destinée au Conseil, était confidentielle). Intitulé « NATO – The first five years, 1949-1954 », ce document a été publié sous forme de livret en 1957.

L'effort de réforme interne se poursuit, dans le but d'améliorer la gouvernance, la transparence et l'obligation de rendre compte. En 2016, au sommet de Varsovie, les dirigeants des pays de l'OTAN se sont engagés à élaborer une approche plus résolue et plus cohérente en matière de priorisation, dans l'objectif d'établir un lien plus solide entre les priorités politiques et militaires, d'une part, et les besoins en ressources, de l'autre. Parmi les initiatives récentes figurent ainsi des mesures visant à accélérer, à l'échelle de l'OTAN, le processus de mise à disposition des capacités financées en commun, et à renforcer les mesures d'évaluation des risques.

Le Traité fondateur

Le 4 avril 1949, la signature du Traité de l'Atlantique Nord, plus connu sous le nom de traité de Washington, pose officiellement les fondements de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).



Points principaux

- Le traité de Washington – ou Traité de l'Atlantique Nord – est le fondement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).
- Il a été signé à Washington le 4 avril 1949 par les 12 membres fondateurs de l'Organisation.
- Le Traité trouve son fondement dans l'article 51 de la Charte des Nations Unies, où est réaffirmé le droit naturel des États indépendants à la légitime défense, individuelle ou collective.
- La défense collective est au cœur du Traité, et ce principe est consacré dans l'article 5. Cet article, par lequel les pays membres s'engagent à se protéger mutuellement, instaure un esprit de solidarité au sein de l'Alliance.
- Le Traité est court – il ne contient que 14 articles –, et son libellé offre une grande souplesse à tous les égards.
- Malgré un environnement de sécurité en constante évolution, le texte d'origine n'a jamais dû être modifié, et chaque Allié peut le mettre en application en fonction de ses capacités et de sa situation.

Pour en savoir plus

Valeurs et principes fondamentaux du Traité

Avec seulement quatorze articles, le traité de Washington est l'une des conventions internationales les plus courtes. Élaborés avec soin, ces articles ont fait l'objet de plusieurs mois de discussions et de négociations avant que le Traité puisse enfin être signé.

En effet la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni et les États-Unis ont dû s'entendre sur plusieurs points avant d'adopter le document qui a donné naissance à l'Alliance atlantique.

Le 4 avril 1949, les douze pays ont signé le Traité de l'Atlantique Nord dans le Grand auditorium du Département d'État à Washington, ville qui a donné son nom au document.

Chaque pays signataire du Traité est tenu de partager les risques, les responsabilités et les avantages de la défense collective, un concept qui est au cœur même de l'Alliance. En 1949, l'objectif premier du Traité était de mettre en place un pacte d'assistance mutuelle visant à contrer le risque de voir l'Union soviétique étendre le contrôle qu'elle exerce sur l'Europe orientale à d'autres parties du continent. Le Traité oblige par ailleurs les pays signataires à ne prendre aucun engagement international qui serait en contradiction avec le Traité, et ceux-ci s'engagent également à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, le Traité précise que les Alliés adhèrent à un ensemble de valeurs et de principes (libertés individuelles, démocratie, droits de l'homme et règne du droit).

L'Organisation se définit non seulement par le principe de la défense collective et par ses valeurs essentielles mais aussi par la règle de la prise de décision par consensus et par l'importance qu'elle attache aux consultations entre les pays membres. Elle se caractérise également par sa nature défensive et par sa souplesse.

La signature du Traité a marqué la naissance de l'Alliance, mais ce n'est que plus tard qu'une organisation à part entière a vu le jour. À proprement parler, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) constitue la structure qui permet de réaliser les objectifs de l'Alliance. À ce jour, ces objectifs n'ont pas fondamentalement changé et le Traité lui-même n'a pas été révisé. Les seuls amendements apportés jusqu'ici sont les divers protocoles d'accession qui ont été adjoints au Traité au moment de l'adhésion de nouveaux membres, ce qui témoigne de la clairvoyance des rédacteurs et de leur capacité à concilier préoccupations et objectifs internationaux, d'une part, et intérêts nationaux, d'autre part.

Contexte politique de la naissance de l'Alliance

L'hostilité qui marquait les relations entre l'Union soviétique et les puissances occidentales depuis 1917 a grandi progressivement après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce clivage Est-Ouest était alimenté par des conflits d'intérêts et des divergences idéologiques. Accords de paix et réparations ont donné lieu à des confrontations, et les tensions ont été exacerbées par des événements tels que le blocus de Berlin d'avril 1948, le coup d'État de juin 1948 en Tchécoslovaquie et les menaces directes visant la souveraineté de la Norvège, de la Grèce et de la Turquie.

L'emprise croissante de l'Union soviétique sur plusieurs pays d'Europe de l'Est a suscité des inquiétudes parmi les pays d'Europe de l'Ouest, qui redoutaient que Moscou n'impose son idéologie et son pouvoir dans toute l'Europe. Or, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1945, les gouvernements occidentaux avaient commencé à réduire leurs appareils de défense et à démobiliser leurs troupes. En janvier 1948, Ernest Bevin, ministre britannique des Affaires étrangères, a évoqué la nécessité d'un « traité d'alliance et d'assistance mutuelle », qui établirait une alliance de défense et un groupement régional dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Les États-Unis n'entendaient fournir un soutien militaire à l'Europe qu'à la condition qu'elle soit unie. C'est ainsi qu'en mars 1948, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont signé

le traité de Bruxelles, qui a donné naissance à l'Union occidentale. Conçu pour renforcer les liens entre les signataires tout en instaurant un système de défense commun, ce traité a servi de base au traité de Washington.

Entre-temps, le Sénat américain a adopté la résolution Vandenberg, qui a changé le cours de la politique étrangère des États-Unis puisqu'elle autorisait ce pays à prendre part, dans le respect de sa constitution, à un système de défense collective en temps de paix.

Les conditions étaient alors réunies pour que puissent commencer les négociations sur un traité transatlantique.

Négociation et rédaction du Traité

Les pourparlers sur le futur traité de Washington ont eu lieu entre les puissances signataires du traité de Bruxelles (à l'exception du Luxembourg, représenté par la Belgique) ainsi que les États-Unis et le Canada. Les représentants du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis constituaient le noyau de l'équipe de rédaction mais les autres pays ont également contribué aux premiers débats, assistés par un groupe de travail. Ces discussions, connues depuis sous le nom de « pourparlers des six puissances », ont débouché sur la publication, le 9 septembre 1948, du « document de Washington », qui contenait, à l'état d'ébauche, le texte d'articles susceptibles de figurer dans le Traité.

C'est le 10 décembre 1948 qu'a débuté officiellement la négociation du Traité, au sein du Comité des ambassadeurs à Washington. Pour ces pourparlers, le Luxembourg a dépêché son propre représentant. Plus tard, le Danemark, l'Islande, l'Italie, la Norvège et le Portugal ont été invités aux dernières sessions de négociation, qui ont commencé le 8 mars 1949. Bien que les pays participants aient été d'accord pour placer la défense collective au cœur de la nouvelle alliance, plusieurs autres questions devaient être réglées avant que l'Alliance ne puisse se concrétiser.

● Défense collective

Les avis divergeaient à propos de l'application de l'article 5. Les États-Unis avaient précédemment affirmé qu'ils voulaient éviter officiellement les interventions hasardeuses à l'étranger, et ils craignaient que l'article 5 ne les entraîne malgré eux dans un conflit. Il a donc fallu faire en sorte que les États-Unis puissent envoyer de l'aide aux pays victimes d'une agression sans devoir pour autant entrer en guerre.

Les pays européens, de leur côté, voulaient s'assurer que les États-Unis leur apporteraient de l'aide en cas d'attaque de l'un d'eux. Les États-Unis refusèrent de prendre cet engagement, estimant qu'ils n'auraient pas le soutien de leur opinion publique. Ils proposèrent donc une solution qui permettrait à chaque pays membre de prêter assistance aux autres signataires comme il le « jugerait nécessaire ». En d'autres termes, aucun membre ne se retrouverait automatiquement dans l'obligation de déclarer la guerre ou de s'engager militairement. L'action jugée nécessaire serait laissée à l'appréciation de chaque pays membre. Le point de vue des États-Unis sur la défense collective finit donc par l'emporter.

● Coopération politique et militaire

Certains rédacteurs ne voulaient pas que le Traité se limite à une simple coopération militaire entre les signataires. Ils souhaitaient également une coopération dans les domaines social et économique, mais les avis divergeaient quant à la manière de traiter les questions non militaires. L'article 2 a finalement été adopté et il constitue aujourd'hui le fondement des activités politiques, et plus généralement non militaires, de l'Alliance.

L'article 4, qui encourage les Alliés à se consulter chaque fois que l'un d'eux le juge nécessaire, vient compléter l'article 2 et faciliter la recherche du consensus. Grâce à des consultations et à des échanges d'informations réguliers, les pays renforcent les liens qui les unissent et connaissent mieux les préoccupations des autres, si bien qu'ils peuvent plus aisément s'accorder sur des politiques communes ou prendre les mesures voulues.

● Portée géographique du Traité

La portée géographique du Traité (zone de compétence de l'Alliance) est un autre sujet qui a divisé les négociateurs. Les États-Unis et le Royaume-Uni envisageaient l'OTAN comme une organisation régionale alors que d'autres pays, dont la France, estimaient qu'elle devrait plutôt jouer un rôle à l'échelle mondiale.

L'article 6 du traité de Washington définit la région de l'Atlantique Nord et précise que, dans certaines circonstances, la zone de compétence de l'Alliance peut s'étendre vers le sud jusqu'au tropique du Cancer, en cas d'attaque contre des îles, des navires ou des aéronefs se trouvant dans cette zone¹.

Toutefois, selon Theodore C. Achilles, l'un des rédacteurs du Traité, il ne faisait aucun doute pour l'ensemble des négociateurs que les opérations de l'OTAN pouvaient également être menées au sud du tropique du Cancer et, finalement, dans le monde entier. Les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont d'ailleurs confirmé cette interprétation à Reykjavik, en mai 2002, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme : « Pour accomplir la gamme complète de ses missions, l'OTAN doit pouvoir aligner des forces capables de se déployer rapidement partout où elles sont nécessaires, de mener des opérations soutenues, à longue distance et dans la durée, et de réaliser leurs objectifs. »

● Composition de l'Alliance

Sur la question de savoir qui inviter à rejoindre l'Alliance, les rédacteurs du Traité ont également eu des avis divergents. Le Royaume-Uni voulait s'en tenir à une alliance compacte et puissante, et éviter de s'engager à l'égard de pays de la périphérie, alors que les États-Unis préconisaient d'inviter des pays moins puissants ou des pays susceptibles de succomber à une agression soviétique. La France, pour sa part, se souciait avant tout de protéger ses territoires coloniaux. Mais c'est l'Allemagne qui constituait la principale préoccupation de ces trois pays : en raison de la complexité de sa situation, l'idée de son adhésion fut écartée à ce stade.

Les rédacteurs du Traité ont envisagé également d'inviter l'Italie, la Grèce, la Turquie, le Portugal, l'Islande et les pays scandinaves, essentiellement pour leur importance stratégique. L'Italie, le Portugal et l'Islande ont finalement fait partie des membres fondateurs de l'Alliance, tandis que la Grèce et la Turquie ont rejoint celle-ci en 1952. L'Islande a subordonné son adhésion à celle du Danemark et de la Norvège, qui figuraient également parmi les membres fondateurs, en 1949. La Suède, pour sa part, refusa catégoriquement tout lien avec l'OTAN en raison de son profond attachement à la neutralité.

Il a également été envisagé de proposer à l'Irlande, à l'Iran, à l'Autriche et à l'Espagne d'adhérer à l'OTAN mais cette idée a été abandonnée, du fait principalement de la situation intérieure de ces pays.

● Territoires coloniaux

La question des colonies a été l'une des plus grandes sources de dissension lors de la rédaction du traité de Washington. La France a insisté pour inclure l'Algérie dans le Traité, la Belgique faisant de même pour le Congo. Toutefois, les États-Unis et le Canada souhaitaient exclure les territoires coloniaux dans leur ensemble, craignant surtout que l'OTAN se retrouve obligée de résoudre les problèmes des populations locales.

Finalement, les rédacteurs ont accédé à la demande de la France concernant l'inclusion de l'Algérie², qui était pleinement intégrée dans les structures politiques et administratives de la France grâce à son statut de département, mais ont rejeté la demande de la Belgique concernant le Congo.

¹ L'article 6 tel que rédigé à la signature du Traité, en 1949, a été modifié par l'article 2 du Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique Nord de la Grèce et de la Turquie, en 1952.

² Suite à l'indépendance de l'Algérie, le passage relatif à l'Algérie française est devenu caduc à la date du 3 juillet 1962.



- **Durée du Traité**

Les pays n'étaient pas d'accord sur la durée que devait avoir le Traité. Certains étaient favorables à un accord à long terme, qui fixerait la durée initiale du Traité à vingt ans, alors que d'autres craignaient qu'un engagement au-delà de dix ans ne soit perçu comme une prolongation inutile de l'effort de guerre. En fin de compte, à la demande insistante du Portugal, la validité du Traité a été fixée à dix ans, au terme desquels le Traité pourrait être révisé (article 12). En outre, il a été décidé que le Traité devait avoir été en vigueur pendant au moins vingt ans pour qu'un membre puisse quitter l'Alliance (article 13). À ce jour, aucun de ces deux articles n'a encore été invoqué : le Traité n'a jamais été révisé et aucun membre ne s'est retiré de l'Organisation.

Objectif de l'OTAN

L'objectif essentiel et immuable de l'OTAN est la sauvegarde de la liberté et de la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires. La mission de défense collective, qui est au cœur de l'Alliance, crée un esprit de solidarité et de cohésion entre ses membres.



L'OTAN s'efforce d'assurer une paix durable en Europe, fondée sur les valeurs communes que sont la liberté individuelle, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Comme les crises et les conflits qui se produisent au-delà de ses frontières peuvent mettre à mal l'objectif qu'elle s'est fixé, l'Alliance contribue également au maintien de la paix et de la stabilité en menant des opérations de gestion de crise et en établissant des partenariats. D'une manière générale, l'OTAN œuvre à la défense du territoire de ses pays membres, et elle s'emploie aussi, lorsque c'est possible et nécessaire, à transmettre ses valeurs dans des zones plus éloignées, à prévenir les crises, à les gérer lorsqu'elles surviennent, à stabiliser les situations post-conflit et à contribuer aux efforts de reconstruction.

L'OTAN incarne également le lien transatlantique qui unit la sécurité de l'Amérique du Nord à celle de l'Europe. Organisation intergouvernementale, elle offre une enceinte dans laquelle les pays membres peuvent se consulter sur tout point qu'ils souhaitent soulever et prendre des décisions sur les questions politiques et militaires intéressant leur sécurité. Aucun pays membre n'est ainsi contraint de compter uniquement sur ses propres capacités pour atteindre les objectifs primordiaux qu'il s'est fixés en matière de sécurité nationale. Le sentiment de sécurité commune qui en résulte contribue à la stabilité dans la région euro-atlantique.

Les tâches de sécurité fondamentales de l'OTAN sont définies dans le traité de Washington. Elles sont suffisamment générales pour résister à l'épreuve du temps et se trouvent transposées de manière plus détaillée dans le concept stratégique. Le concept stratégique, qui est l'énoncé officiel des buts et des tâches de l'Alliance, donne, au plus haut niveau, des orientations sur les moyens politiques et militaires devant permettre d'atteindre les objectifs de l'OTAN. Il sert de référence pour la mise en œuvre de la politique de l'Alliance dans son ensemble.

Pendant la Guerre froide, l'OTAN a centré ses efforts sur la défense collective et la protection de ses membres contre les menaces émanant de l'Union soviétique. Avec l'effondrement de cette dernière et l'émergence d'acteurs non étatiques exerçant une influence sur la sécurité internationale, de nombreuses nouvelles menaces sont apparues. L'OTAN s'emploie à présent à contrer ces menaces en assurant la défense collective, en gérant les situations de crise et en encourageant la sécurité coopérative, ainsi que l'indique le concept stratégique 2010.

Défense collective - Article 5

Le principe de la défense collective est au cœur du traité fondateur de l'OTAN. Il reste unique et immuable, il unit les membres de l'Alliance, ceux-ci s'engageant à se protéger mutuellement, et il instaure un esprit de solidarité au sein de l'Alliance.



Points principaux

- La défense collective implique qu'une attaque contre un membre de l'Alliance est considérée comme une attaque dirigée contre tous les Alliés.
- Le principe de la défense collective est consacré dans l'article 5 du traité de Washington.
- C'est à la suite des attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre 2001 que, pour la première fois de son histoire, l'OTAN a invoqué l'article 5.
- L'OTAN a pris des mesures de défense collective à plusieurs reprises, par exemple en réponse à la situation en Syrie et suite à la crise russo-ukrainienne.
- L'OTAN dispose de forces d'active permanentes qui contribuent, à titre permanent, aux efforts de défense collective de l'Alliance.

Pour en savoir plus

— La pierre angulaire de l'Alliance

Article 5

En 1949, l'objectif premier du Traité de l'Atlantique Nord – traité fondateur de l'OTAN – était de mettre en place un pacte d'assistance mutuelle visant à contrer le risque de voir l'Union soviétique étendre le contrôle qu'elle exerçait sur l'Europe orientale à d'autres parties du continent.

Tous les pays signataires convenaient que cette forme de solidarité était au cœur du Traité et l'article 5 sur la défense collective devenait de fait la pierre angulaire de l'Alliance.

L'article 5 stipule que si un pays de l'OTAN est victime d'une attaque armée, chaque membre de l'Alliance considérera cet acte de violence comme une attaque armée dirigée contre l'ensemble des membres et prendra les mesures qu'il jugera nécessaires pour venir en aide au pays attaqué.

Article 5

« Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord.

Toute attaque armée de cette nature et toute mesure prise en conséquence seront immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité. Ces mesures prendront fin quand le Conseil de sécurité aura pris les mesures nécessaires pour rétablir et maintenir la paix et la sécurité internationales. »

Le débat sur les opérations « hors zone »

Cet article est complété par l'article 6, selon lequel :

Article 6¹

« Pour l'application de l'article 5, est considérée comme une attaque armée contre une ou plusieurs parties, une attaque armée :

- *contre le territoire de l'une d'elles en Europe ou en Amérique du Nord, contre les départements français d'Algérie², contre le territoire de la Turquie ou contre les îles placés sous la juridiction de l'une des parties dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer ;*
- *contre les forces, navires ou aéronefs de l'une des parties se trouvant sur ces territoires ainsi qu'en toute autre région de l'Europe dans laquelle les forces d'occupation de l'une des parties étaient stationnées à la date à laquelle le Traité est entré en vigueur, ou se trouvant sur la mer Méditerranée ou dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer, ou au-dessus de ceux-ci. »*

Selon l'un des rédacteurs du Traité, Theodore C. Achilles, nul ne doutait que les opérations de l'OTAN pouvaient aussi être menées au sud du tropique du Cancer³. Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN l'ont d'ailleurs confirmé à Reykjavik en mai 2002, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme : « Pour accomplir la gamme complète de ses missions, l'OTAN doit pouvoir aligner des forces capables de se déployer rapidement partout où elles sont nécessaires, de mener des opérations soutenues, à longue distance et dans la durée, et de réaliser leurs objectifs ». (Extrait du communiqué de Reykjavik).

Le principe d'assistance

L'invocation de l'article 5 permet aux Alliés de fournir toute l'assistance qu'ils jugeraient nécessaire d'apporter, quelle qu'en soit la forme, pour répondre à une situation donnée. Il s'agit d'une obligation individuelle incombant à chaque Allié et chaque Allié est chargé de déterminer ce qu'il juge nécessaire d'apporter dans le contexte considéré.

¹ L'article 6 a été modifié par l'article 2 du Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique Nord de la Grèce et de la Turquie.

² Le 16 janvier 1963, le Conseil de l'Atlantique Nord a modifié le Traité dans son procès verbal C R(63)2 (point V relatif à l'indépendance des départements français d'Algérie).

³ Documents sur les relations extérieures du Canada, Vol. 15, Ch. IV.

L'assistance est fournie conjointement par les Alliés. Elle n'est pas nécessairement de nature militaire et elle est fonction des ressources matérielles dont dispose chaque pays. Chaque pays membre est donc libre de déterminer la façon dont il souhaite contribuer. Il consultera les autres membres sans perdre de vue le but ultime, à savoir « rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord ».

Lors de la rédaction de l'article 5, à la fin des années 1940, un consensus se dégagait sur le principe d'assistance mutuelle, mais il y avait un désaccord fondamental sur les modalités de mise en œuvre. Les pays membres européens souhaitaient s'assurer que les États-Unis apporteraient automatiquement leur aide si l'un des signataires venait à être attaqué ; les États-Unis, quant à eux, ne souhaitaient pas prendre un tel engagement et l'article 5 a été formulé en conséquence.

— L'invocation de l'Article 5

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001

Les États-Unis ont été victimes de violents attentats terroristes le 11 septembre 2001. Dans le concept stratégique adopté par l'Alliance en 1999, le terrorisme était déjà considéré comme l'un des risques pesant sur la sécurité de l'OTAN. Toutefois, en réaction aux événements du 11 septembre, l'OTAN s'est engagée activement dans la lutte contre le terrorisme, a lancé ses premières opérations hors de la zone euro-atlantique et a entamé une vaste transformation de ses capacités. En outre, les attentats ont conduit l'OTAN à invoquer l'article 5 du traité de Washington pour la toute première fois dans son histoire.

Un acte de solidarité

Le 12 septembre 2001 au soir, moins de 24 heures après les attentats, les Alliés ont invoqué le principe de l'article 5. Le secrétaire général de l'OTAN, qui était alors Lord Robertson, a ensuite informé le secrétaire général des Nations Unies de la décision de l'Alliance.

Le Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe de décision politique de l'OTAN, a alors décidé que, s'il était établi que l'attaque avait été dirigée depuis l'étranger contre les États-Unis, elle serait assimilée à une action relevant de l'article 5. Le 2 octobre, après que le Conseil a été informé des résultats de l'enquête relative aux attentats du 11 septembre, il a établi que les attaques étaient considérées comme relevant de l'article 5.

En invoquant l'article 5, les membres de l'OTAN se sont montrés solidaires des États-Unis et ont condamné, avec la plus grande fermeté, les attentats terroristes perpétrés contre ce pays.

Entrée en action

Après le 11-Septembre, des consultations ont eu lieu entre les Alliés, et le Conseil a décidé de la conduite d'une action collective. Les États-Unis avaient aussi la possibilité de mener des actions indépendantes, dans le respect des droits et des obligations découlant de la Charte des Nations Unies.

Le 4 octobre 2001, après qu'il eut été établi que les attentats avaient été dirigés depuis l'étranger, l'OTAN a approuvé un paquet de huit mesures à l'appui des États-Unis. À la demande de ces derniers, elle a mené sa toute première opération antiterroriste, Eagle Assist, de la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002. Sept appareils AWACS de l'OTAN ont ainsi aidé à patrouiller l'espace aérien américain ; au total, 830 membres d'équipage de 13 pays de l'OTAN ont effectué plus de 360 sorties. C'était la première fois que des moyens militaires de l'OTAN étaient déployés à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.

Le 26 octobre 2001, l'Alliance a lancé sa deuxième opération antiterroriste, Active Endeavour, en réaction aux attentats perpétrés aux États-Unis. Des éléments des forces navales permanentes de l'OTAN ont été déployés en Méditerranée orientale pour y effectuer des patrouilles et surveiller la navigation, de façon à détecter et à décourager les activités terroristes, y compris les trafics illicites. En mars 2004, l'opération Active Endeavour a été étendue à la Méditerranée tout entière.

Les huit mesures approuvées par l'OTAN et visant à soutenir les États-Unis sont les suivantes :

- renforcer, tant sur le plan bilatéral qu'au sein des instances appropriées de l'OTAN, le partage du renseignement et la coopération dans ce domaine s'agissant des menaces que fait peser le terrorisme et des mesures de lutte à prendre dans ce contexte ;
- fournir, à titre individuel ou collectif, en fonction des besoins et de leurs capacités, une aide aux Alliés et aux autres États qui font ou qui peuvent faire l'objet de menaces terroristes accrues en raison de leur soutien à la campagne menée contre le terrorisme ;
- prendre les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des installations des États-Unis et des autres Alliés sur leur territoire ;
- assurer, dans la zone de responsabilité de l'OTAN, le remplacement de certains moyens alliés, qui sont nécessaires pour un soutien direct aux opérations contre le terrorisme ;
- accorder des autorisations de survol générales pour les appareils des États-Unis et d'autres Alliés, conformément aux arrangements applicables en matière de circulation aérienne et aux procédures nationales, pour les vols militaires liés à des opérations contre le terrorisme ;
- assurer aux États-Unis et à d'autres Alliés l'accès aux ports et aux aéroports situés sur le territoire de pays membres de l'OTAN pour des opérations de lutte contre le terrorisme, notamment pour le ravitaillement, conformément aux procédures nationales ;
- montrer que l'Alliance est prête à déployer des éléments de ses forces navales permanentes en Méditerranée orientale pour assurer une présence de l'OTAN et manifester sa détermination ;
- montrer que l'Alliance est également prête à déployer des éléments de sa force de détection lointaine aéroportée pour appuyer des opérations contre le terrorisme.

Renforcement des mesures de défense collective

À la demande de la Turquie, l'OTAN a mis en place des mesures de défense collective à trois reprises : en 1991 avec le déploiement de missiles Patriot pendant la guerre du Golfe, en 2003 avec l'adoption d'un paquet de mesures défensives et la conduite de l'opération Display Deterrence pendant la crise en Iraq, et en 2012 en réponse à la situation en Syrie, avec le déploiement de missiles Patriot.

Depuis l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, en 2014, et compte tenu de l'augmentation des défis de sécurité émanant du sud, notamment des attaques brutales de l'EIL et d'autres groupes terroristes sur plusieurs continents, l'OTAN a procédé au plus grand renforcement de la défense collective depuis la Guerre froide. Ainsi, elle a triplé l'effectif de sa Force de réaction et établi une force « fer de lance » comptant 5 000 soldats, et elle procède actuellement au déploiement de groupements tactiques multinationaux en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne. L'OTAN renforce également sa présence dans le sud-est de l'Alliance, avec pour élément central une brigade multinationale en Roumanie. L'Alliance a aussi intensifié les missions de police du ciel au-dessus des régions de la Baltique et de la mer Noire, et elle continue de développer des capacités militaires essentielles comme le renseignement, la surveillance et la reconnaissance interarmées. Au sommet de Varsovie en juillet 2016, les Alliés ont également fait de la cyberdéfense un nouveau domaine opérationnel, afin de permettre à l'OTAN de mieux protéger ses réseaux, ses missions et ses opérations.

Forces permanentes

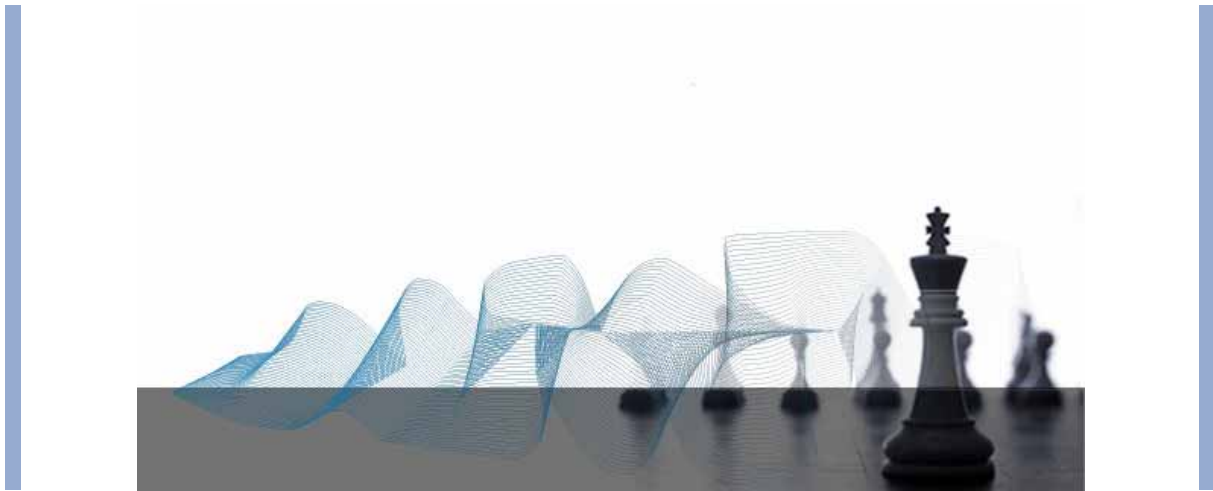
Les mesures de défense collective ne sont pas uniquement dictées par les événements. L'OTAN dispose d'un certain nombre de forces d'active qui contribuent, à titre permanent, aux efforts de défense collective de l'Alliance. Ces forces comprennent les forces maritimes permanentes de l'OTAN, qui sont prêtes à agir sur demande. Elles accomplissent différentes tâches, de la participation à des exercices à la conduite de missions opérationnelles, aussi bien en temps de paix qu'en période de crise ou de conflit.



En outre, pour se protéger contre les attaques aériennes, l'OTAN dispose d'un système de défense aérienne intégrée, dont fait également partie le système de défense antimissile balistique de l'Alliance. L'OTAN mène aussi plusieurs missions de police du ciel, qui sont des missions collectives du temps de paix grâce auxquelles elle peut détecter, suivre et identifier toutes les violations et transgressions de son espace aérien et prendre les mesures qui s'imposent. Dans le cadre de ces missions, des avions de combat alliés effectuent des patrouilles dans l'espace aérien des pays de l'Alliance qui ne possèdent pas leurs propres chasseurs. Ces avions sont opérationnels 365 jours par an, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Les concepts stratégiques

Le concept stratégique est un document officiel qui décrit la nature et l'objectif immuables de l'OTAN ainsi que ses tâches de sécurité fondamentales. Il identifie par ailleurs les éléments centraux du nouvel environnement de sécurité et les composantes de l'approche de l'Alliance en matière de sécurité, et il fournit des orientations pour l'adaptation des forces militaires de l'OTAN.



Highlights

- Les concepts stratégiques dotent l'Alliance des moyens de répondre aux défis de sécurité, et guident son évolution politique et militaire future.
- Ils rappellent la nature et l'objectif immuables de l'OTAN ainsi que ses tâches de sécurité fondamentales.
- Ils sont revus de manière à tenir compte de l'évolution de l'environnement de sécurité mondial, afin que l'Alliance soit dûment préparée à exécuter ses tâches fondamentales. La transformation au sens large du terme est donc une caractéristique permanente de l'Organisation.
- Le concept stratégique actuel, intitulé « Engagement actif, défense moderne » (2010), énonce trois tâches fondamentales : la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative.
- Au fil du temps, l'Alliance et le monde en général ont connu une évolution que les fondateurs de l'Organisation auraient difficilement pu imaginer, une évolution dont l'OTAN a tenu compte dans chacun des documents stratégiques qu'elle a élaborés.

Le concept stratégique actuel

L'OTAN a été amenée à réévaluer et à revoir sa posture stratégique pour diverses raisons : les nouvelles menaces pesant sur la sécurité et celles qui se profilent, en particulier depuis les attentats terroristes du 11-Septembre, son expérience en matière de gestion de crise dans les Balkans et en Afghanistan, ainsi que l'intérêt et l'importance de la coopération avec les partenaires du monde entier.

Le concept stratégique de 2010, « Engagement actif, défense moderne », est une déclaration claire et résolue sur les tâches et les principes fondamentaux de l'OTAN, ses valeurs, l'évolution de l'environnement de sécurité et les objectifs stratégiques de l'Alliance pour les dix prochaines années.

Après avoir décrit l'OTAN comme « une communauté de valeurs unique en son genre, attachée aux principes de la liberté individuelle, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit », le concept présente les trois tâches fondamentales essentielles de l'OTAN, à savoir la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative. Il évoque aussi la solidarité de l'Alliance, l'importance des consultations transatlantiques et la nécessité de s'engager dans un processus continu de réforme.

Le document décrit ensuite l'environnement de sécurité actuel et définit les capacités et les politiques qui seront mises en place pour que le dispositif de défense et de dissuasion de l'OTAN, mais aussi de gestion de crise ait suffisamment de moyens pour faire face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la sécurité. Il s'agit notamment de la prolifération des missiles balistiques et des armes nucléaires, du terrorisme, des cyberattaques et des problèmes environnementaux fondamentaux. Le concept stratégique explique aussi comment l'OTAN entend promouvoir la sécurité internationale par la coopération. Pour ce faire, elle renforcera les activités de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, elle maintiendra sa politique de la porte ouverte pour tous les pays européens et elle améliorera sensiblement ses partenariats au sens large du terme. En outre, le concept stratégique explique que l'OTAN poursuivra son processus de réforme et de transformation.

Les tâches et les principes fondamentaux essentiels de l'OTAN

Après avoir rappelé l'objectif immuable de l'OTAN, ainsi que ses valeurs et ses principes essentiels, le concept stratégique souligne les tâches fondamentales de l'Organisation.

« L'environnement de sécurité contemporain recèle des défis multiples et changeants pour la sécurité du territoire et des populations des pays de l'OTAN. Pour garantir cette sécurité, l'Alliance a le devoir et la volonté de continuer à remplir efficacement trois tâches fondamentales essentielles, qui toutes contribuent à la sauvegarde de ses membres, et cela toujours dans le respect du droit international :

- **La défense collective.** Les membres de l'Alliance se prêteront toujours assistance mutuelle contre une attaque, conformément à l'article 5 du Traité de Washington. Cet engagement reste ferme et contraignant. L'OTAN prendra des mesures de dissuasion et de défense contre toute menace d'agression et contre tout défi sécuritaire émergent qui compromettrait la sécurité fondamentale d'un ou de plusieurs Alliés ou encore de l'Alliance tout entière.
- **La gestion de crise.** L'OTAN dispose d'un éventail unique et puissant de capacités politiques et militaires pour agir sur la gamme complète des crises, que ce soit avant, pendant ou après un conflit. Elle mettra activement en œuvre un ensemble approprié de ces outils politiques et militaires pour contribuer à gérer des crises naissantes susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Alliance avant qu'elles ne dégénèrent en conflits, pour faire cesser des conflits en cours qui compromettent la sécurité de l'Alliance et pour aider à conforter la stabilité dans des situations postconflit lorsque cela contribue à la sécurité euro-atlantique.
- **La sécurité coopérative.** L'Alliance subit, mais peut aussi infléchir, les développements politiques et sécuritaires intervenant au-delà de ses frontières. Elle s'emploiera activement à renforcer la sécurité internationale, en engageant un partenariat avec les pays et les organisations internationales appropriés, en contribuant activement à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement, et en maintenant sa porte ouverte à l'adhésion de toutes les démocraties européennes qui répondent aux normes de l'OTAN. »

La dissuasion et la défense

Selon le concept stratégique de 2010, la défense collective est la responsabilité première de l'Alliance et « la dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles, demeure un élément central » de la stratégie d'ensemble de l'OTAN. Le nouveau concept souligne que l'Alliance ne considère aucun pays tiers comme son adversaire, mais il dresse une liste complète des capacités que l'Alliance entend conserver et développer pour lutter contre les menaces existantes et émergentes. Il s'agit notamment de la prolifération des armes nucléaires, des missiles balistiques et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, du terrorisme, des cyberattaques et des contraintes majeures en termes d'environnement et de ressources.

La gestion de crise

L'OTAN adopte une approche globale de la gestion de crise et elle envisage sa participation à tous les stades d'une crise : « l'OTAN s'engagera, lorsque c'est possible et nécessaire, pour prévenir ou gérer une crise, stabiliser une situation postconflit ou aider à la reconstruction ». Elle encourage la participation d'un plus grand nombre d'acteurs, qui sont invités à coordonner leurs efforts, et elle envisage un plus large éventail d'outils qui lui permettront d'être efficace sur l'ensemble du spectre de la gestion de crise. Cette approche globale et exhaustive des crises ainsi que la plus grande place accordée à la formation et à la montée en puissance de forces locales vont de pair avec les efforts déployés pour renforcer la planification et l'interaction civilo-militaires.

La sécurité coopérative

La dernière partie du concept stratégique de 2010 est consacrée à la promotion de la sécurité internationale par la coopération. Cette coopération s'appuie sur le principe selon lequel l'OTAN cherche à assurer sa sécurité « au niveau de forces le plus bas possible » en contribuant à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. L'OTAN affirme qu'elle continuera d'aider à renforcer les activités dans ces domaines et elle cite un certain nombre d'initiatives connexes. Le concept réaffirme ensuite l'engagement de l'OTAN en faveur de l'élargissement, qui est le meilleur moyen de réaliser « notre objectif d'une Europe libre et entière, et partageant des valeurs communes ».

Le partenariat, qu'il s'agisse du partenariat entre l'OTAN et des pays non OTAN ou de partenariats avec d'autres organisations et acteurs internationaux, est un élément essentiel de son approche coopérative de la sécurité. Le concept stratégique décrit des relations plus inclusives, plus souples et plus ouvertes avec les partenaires de l'Alliance dans le monde entier et il souligne que l'OTAN souhaite renforcer sa coopération avec l'organisation des Nations Unies et l'Union européenne. L'Alliance réaffirme également sa détermination à développer ses relations avec les pays méditerranéens et les pays du Golfe.

Enfin, le concept stratégique décrit les moyens que l'OTAN utilisera pour optimiser son efficacité, améliorer ses méthodes de travail et dépenser plus judicieusement ses ressources compte tenu des priorités définies dans le concept.

Les auteurs des stratégies et les décideurs

Depuis 1949, au fil des ans, le processus de prise de décision concernant le concept stratégique a évolué. En définitive, c'est au Conseil de l'Atlantique Nord qu'il revient d'adopter les documents stratégiques de l'Alliance. Le Conseil a approuvé les sept concepts stratégiques établis par l'OTAN depuis 1949, à l'exception du MC 14/3.

Publié en 1968, le MC 14/3 a été adopté par l'ancien Comité des plans de défense (DPC), qui jouissait de la même autorité que le Conseil de l'Atlantique Nord dans son domaine de compétence. Après le retrait de la France de la structure militaire intégrée en 1966, il a été décidé de confier la responsabilité de toutes les questions de défense ne concernant pas la France au DPC, comité dont la France ne faisait pas partie. Toutefois, peu de temps après que la France a décidé de reprendre pleinement sa place dans les structures militaires de l'OTAN (avril 2009), le DPC a été dissous dans le cadre d'un profond remaniement de la structure des comités de l'OTAN (juin 2010), qui visait à rendre les méthodes de travail plus souples et plus efficaces.

Avant qu'un document ne parvienne au Conseil de l'Atlantique Nord, il fait l'objet de débats, de négociations et de travaux de rédaction à de nombreux niveaux. Il est intéressant de constater que durant la Guerre froide, les concepts stratégiques étaient principalement établis par les militaires et approuvés par les autorités politiques de l'Alliance. Il s'agissait de documents classifiés portant une référence militaire (MC), que le public peut aujourd'hui consulter. Depuis la fin de la Guerre froide, l'élaboration est clairement prise en charge par les autorités politiques, qui sont conseillées par les militaires. Cette inversion des rôles s'explique par le fait que, depuis 1999, l'OTAN utilise une définition bien plus large de la sécurité, dans laquelle le dialogue et la coopération font partie intégrante de la réflexion stratégique de

l'OTAN. De plus, les concepts stratégiques de 1991, de 1999 et de 2010 ont été conçus comme des documents non classifiés accessibles au public.

La nouveauté du concept stratégique de 2010 tient dans l'importance accordée au processus d'élaboration du document. L'OTAN a vu dans le processus de réflexion, de consultation et de rédaction du concept stratégique l'occasion de développer la compréhension et le soutien parmi de nombreux groupes intéressés et parties prenantes ; cela devait permettre de renouveler l'attachement et l'engagement des pays membres de l'OTAN vis-à-vis des nouveaux principes, rôles et politiques essentiels de l'Alliance. En outre, le débat a été élargi de manière à inviter les personnes intéressées et les experts à apporter leur contribution.

Par ailleurs, c'était la première fois qu'un secrétaire général de l'OTAN lançait et orientait le débat. Il a désigné un groupe d'experts de haut niveau qui était au centre de la réflexion et qui a établi un rapport intitulé « OTAN 2020 : une sécurité assurée ; un engagement dynamique », dont l'objet était d'orienter les débats avant la conduite de consultations avec les représentants des pays membres et l'élaboration du concept. Les dernières négociations ont eu lieu avant que le document ne soit officiellement adopté par le Conseil de l'Atlantique Nord réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement au sommet de 2010, qui s'est tenu au Portugal.

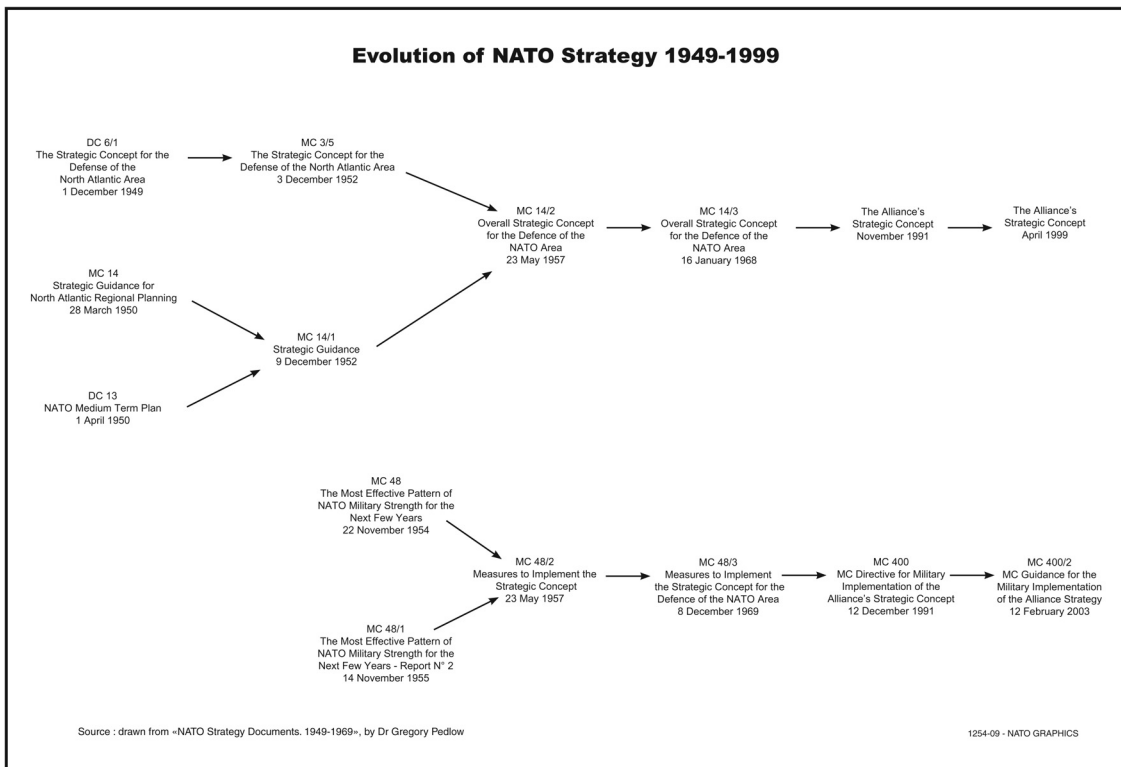
Les documents stratégiques de l'OTAN depuis 1949

D'une manière générale, trois périodes distinctes se sont succédé depuis la création de l'OTAN, au cours desquelles la réflexion stratégique de l'OTAN a évolué :

- la Guerre froide ;
- l'immédiat après-Guerre froide ;
- l'environnement de sécurité après le 11-Septembre.

On pourrait dire que de 1949 à 1991, la stratégie de l'OTAN se caractérise principalement par la défense et la dissuasion, même si le dialogue et la détente occupent une place de plus en plus importante durant les deux dernières décennies de cette période. À partir de 1991, une approche plus large est adoptée, dans laquelle les notions de coopération et de sécurité viennent compléter les concepts fondamentaux que sont la dissuasion et la défense.

- De 1949 à la fin de la Guerre froide, quatre concepts stratégiques voient le jour, accompagnés de documents présentant les mesures destinées à permettre aux militaires de mettre en œuvre le concept stratégique (« Directive stratégique », « Le système le plus efficace à adopter pour les forces militaires de l'OTAN pendant les prochaines années », « Mesures d'application du concept stratégique »).
- Après la Guerre froide, trois concepts stratégiques non classifiés sont publiés, complétés par des documents militaires classifiés (« Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre du Concept stratégique de l'Alliance sur le plan militaire », « Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Alliance sur le plan militaire » et « Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre du concept stratégique de l'OTAN sur le plan militaire »).



- Depuis les attentats terroristes du 11-Septembre, la réflexion de l'OTAN sur le plan militaire, ses ressources et son énergie ont davantage été axées sur la lutte contre le terrorisme et la dissémination des armes de destruction massive. L'OTAN a envoyé des forces en dehors de la région euro-atlantique, et elle compte désormais 28 membres. De nouvelles menaces sont apparues, comme celles liées à la sécurité énergétique et aux cyberattaques. Ce sont là quelques-uns des éléments qui ont amené les dirigeants des pays de l'Alliance à établir un nouveau concept stratégique en 2010.

De 1949 à la fin de la Guerre froide

De 1949 à 1991, les relations internationales sont dominées par un affrontement bipolaire entre l'Est et l'Ouest. L'accent est mis davantage sur les tensions et l'affrontement que sur le dialogue et la coopération. Cette situation conduit à une course aux armements souvent dangereuse et coûteuse.

Comme on l'a déjà dit, quatre concepts stratégiques sont établis durant cette période. Par ailleurs, deux rapports essentiels sont également publiés au cours de ces quatre décennies : le rapport du Comité des Trois (en décembre 1956) et le rapport Harmel (en décembre 1967). Ces deux documents replacent les concepts stratégiques dans un cadre plus large en mettant en évidence les questions ayant une incidence sur l'environnement dans lequel les concepts stratégiques sont interprétés.

Le premier concept stratégique de l'OTAN

L'OTAN commence à élaborer des documents stratégiques dès octobre 1949. Mais le premier document stratégique de l'OTAN à être approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord est le « Concept stratégique de la défense de la zone de l'Atlantique Nord », du 6 janvier 1950. Il s'agit du premier concept stratégique de l'Alliance.

Avec le DC 6/1, l'Alliance dispose d'un concept stratégique global. Ce document stipule que la fonction principale de l'OTAN est de décourager les agressions et que les forces de l'OTAN ne seront engagées que si cette fonction principale s'avère impuissante et si une attaque est lancée. Il met par ailleurs l'accent sur la complémentarité des pays membres et sur la normalisation. La contribution apportée par un pays membre dans le domaine de la défense doit être proportionnelle à ses moyens - sur les plans

économique, industriel, géographique et militaire - et des mesures de coopération vont devoir être mises en place par l'OTAN afin de garantir une utilisation optimale des ressources. L'infériorité numérique par rapport à l'URSS s'agissant des moyens militaires y est soulignée, de même que la dépendance vis-à-vis des capacités nucléaires des États-Unis. Le DC 6/1 stipule encore que l'Alliance doit « assurer la possibilité de procéder rapidement à des bombardements stratégiques comportant l'utilisation de tous les engins sans exception ».

Le DC 6/1 est certes assez détaillé, mais les cinq groupes stratégiques régionaux présents à cette époque ont besoin de directives complémentaires. Par conséquent, une directive stratégique (SG 13/16) est adressée aux groupes stratégiques régionaux le 6 janvier 1950. Intitulée « Directive stratégique pour le planning de l'Atlantique Nord », elle est officiellement approuvée par le Comité militaire le 28 mars 1950 en tant que MC 14.

Le MC 14 permet aux groupes stratégiques régionaux d'établir des plans de défense détaillés afin de pouvoir faire face à toutes les situations jusqu'en juillet 1954, date à laquelle l'Alliance souhaite disposer d'une force de défense crédible. Ses objectifs clés sont « de convaincre l'URSS que la guerre ne paierait pas, et, si la guerre survenait, d'assurer avec succès la défense » de la zone de l'OTAN.

Parallèlement, les groupes stratégiques régionaux utilisent le SG/13/16 pour établir de nouveaux plans de défense plus complets. Ceux-ci sont regroupés en un document intitulé « Le plan à moyen terme de l'Organisation de l'Atlantique Nord » (DC 13), approuvé par le Comité de défense le 1^{er} avril 1950, tout juste un an après la signature du Traité de Washington.

Dans les faits, la stratégie de l'OTAN est décrite dans trois documents de base :

- le DC 6/1, qui présente le concept stratégique global ;
- le MC 14/1, qui décrit une directive stratégique plus spécifique destinée à être utilisée dans le cadre de l'établissement des plans de défense ;
- le DC 13, qui reprend ces deux aspects et fournit un grand nombre d'informations détaillées sur la planification à l'échelon régional.

La guerre de Corée et le deuxième concept stratégique de l'OTAN

L'invasion de la Corée du Sud par les divisions nord-coréennes, qui intervient le 25 juin 1950, a un impact immédiat sur l'OTAN et sa réflexion stratégique. Elle fait comprendre à l'Alliance qu'elle doit s'attaquer sans plus tarder à deux questions fondamentales : l'efficacité de ses structures militaires et la puissance de ses forces.

Le 26 septembre 1950, le Conseil de l'Atlantique Nord approuve la création d'une force militaire intégrée placée sous commandement centralisé. Le 19 décembre de la même année, le Conseil de l'Atlantique Nord demande la nomination du général Dwight D. Eisenhower au poste nouvellement créé de Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR). En janvier 1951, à l'Hôtel Astoria à Paris, les Alliés travaillent déjà à la mise en place du Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE), qui va être activé le 2 avril 1951. D'autres modifications structurelles sont mises en œuvre, dont la suppression des trois groupes stratégiques régionaux européens et le remplacement, en 1952, du groupe stratégique régional de l'océan Atlantique Nord par le Commandement allié de l'Atlantique (ACLANT), seul le groupe stratégique régional Canada/États-Unis restant alors en place.

Ces modifications structurelles doivent être prises en compte dans le concept stratégique, de même que l'adhésion de la Grèce et de la Turquie. C'est ainsi qu'est élaboré le deuxième concept stratégique de l'OTAN, « Le concept stratégique de la défense de la zone de l'Atlantique Nord », approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord le 3 décembre 1952 (MC 3/5 (Final)). Le nouveau concept stratégique est conforme aux principes fondamentaux exposés dans le DC 6/1 et, à cet égard, il n'est pas très différent de ce document.

Il faut alors aussi actualiser la directive stratégique. Le MC 14 est examiné et révisé en profondeur de manière à tenir compte des informations contenues dans le DC 13. Le MC 14 et le DC 13 sont regroupés

en un seul document, « La directive stratégique » (MC 14/1), qui est approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord lors de la réunion ministérielle tenue à Paris du 15 au 18 décembre 1952. Il s'agit d'un document de portée globale qui stipule que l'objectif stratégique d'ensemble de l'OTAN est « d'assurer la défense de la zone OTAN et de détruire la volonté et les moyens de faire la guerre de l'URSS et de ses satellites... ». L'OTAN entend atteindre cet objectif en menant tout d'abord une offensive aérienne et, dans le même temps, des opérations aériennes, terrestres et maritimes. Les attaques aériennes des Alliés seront effectuées « avec tous les types d'armes ».

L'invasion de la Corée soulève une autre question, qui ne va être traitée que plusieurs années plus tard, à savoir la nécessité pour l'OTAN de s'engager dans une « stratégie vers l'avant », ce qui signifie que l'OTAN veut disposer ses défenses en Europe aussi loin que possible vers l'est, c'est-à-dire aussi près que possible du Rideau de fer. Cette volonté soulève la question délicate du rôle de l'Allemagne dans un tel engagement. Cette question ne sera résolue qu'en 1954, quand l'OTAN invitera la République fédérale d'Allemagne à devenir membre de l'Alliance, ce qui sera chose faite le 6 mai 1955.

La politique du « New Look »

Dans le même temps, si les travaux relatifs aux questions structurelles ont progressé, la puissance des forces de l'OTAN continue néanmoins de poser problème. À la réunion qu'il tient à Lisbonne en février 1952, le Conseil de l'Atlantique Nord fixe des objectifs de forces très ambitieux, qui s'avèrent irréalistes du point de vue financier et politique. En conséquence, les États-Unis, sous la conduite de Dwight D. Eisenhower, ancien SACEUR de l'OTAN, décident d'axer davantage leur politique de défense sur une plus grande dépendance par rapport à l'utilisation des armes nucléaires. Cette politique du « New Look » offre une efficacité accrue sur le plan militaire sans augmentation des dépenses de défense (NSC 162/2, du 30 octobre 1953).

Cependant, bien qu'il y soit fait allusion dans les documents stratégiques, les armes nucléaires ne sont pas encore intégrées dans la stratégie de l'OTAN. Le SACEUR Matthew B. Ridgway déclare dans un rapport que cette intégration entraînera une augmentation des niveaux de forces, et non une réduction. Afin d'examiner cette question, son successeur, le général Alfred Gruenther, crée au SHAPE le « *New Approach Group* » en août 1953. Dans le même temps, les États-Unis, ainsi qu'un certain nombre d'Alliés européens, préconisent l'intégration complète de la politique nucléaire dans la stratégie de l'OTAN.

Représailles massives et troisième concept stratégique de l'OTAN

Les travaux du « *New Approach Group* », associés à d'autres propositions, mènent à l'établissement du MC 48 intitulé « Système le plus efficace à adopter pour la force militaire de l'OTAN pendant les prochaines années », qui est approuvé par le Comité militaire le 22 novembre 1954 et par le Conseil le 17 décembre 1954. Ce document fournit des orientations stratégiques dans l'attente du réexamen du MC 14/1 et contient des concepts et des principes qui vont figurer dans le troisième concept stratégique de l'OTAN.

Le MC 48 est le premier document officiel de l'OTAN qui traite explicitement du recours aux armes nucléaires. Il introduit la notion de représailles massives, laquelle est généralement associée au MC 14/2 - troisième concept stratégique de l'OTAN.

Un autre rapport intitulé « Système le plus efficace à adopter pour la force militaire de l'OTAN pendant les prochaines années - 2^e rapport » est diffusé le 14 novembre 1955. Il ne remplace pas le MC 14/1, mais ajoute que l'OTAN est toujours attachée à sa « stratégie vers l'avant » même si les retards que connaissent les contributions de l'Allemagne renvoient à 1959 au plus tôt la mise en œuvre de cette stratégie.

Après de longs débats, le MC 14/2, « Concept stratégique général pour la défense de la zone de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord », est diffusé sous sa forme définitive le 23 mai 1957 ; il est accompagné du MC 48/2, « Mesures d'application du concept stratégique », qui est diffusé le même jour.

Le MC 14/2 est le premier concept stratégique de l'Alliance qui préconise le recours à des « représailles massives », lesquelles constituent un élément clé de la nouvelle stratégie de l'OTAN.

Certains Alliés sont alors d'ardents défenseurs des représailles massives, car elles présentent l'avantage de contribuer à réduire les forces et, partant, les dépenses de défense, mais tous les pays membres ne veulent pas aller si loin. Une certaine latitude est introduite dans la mesure où l'utilisation des armes conventionnelles est envisagée pour répondre à certaines formes d'attaque plus limitées, « sans avoir forcément recours aux armes nucléaires ». On retrouve cette idée dans la directive stratégique qui accompagne le document. Malgré cette latitude, il est néanmoins précisé que l'OTAN n'accepte pas la notion de guerre limitée avec l'URSS : « Si les Soviétiques sont impliqués dans des actions locales hostiles et cherchent à prolonger de tels incidents ou à en élargir le champ, une telle situation réclamera l'utilisation de toutes les armes et de toutes les forces à la disposition de l'OTAN, puisqu'en aucun cas il n'est question d'un concept OTAN de guerre limitée avec les Soviétiques. »

En plus de la doctrine des « représailles massives », le MC 14/2 et le MC 48/2 mettent en évidence d'autres préoccupations et notamment les effets sur l'Alliance des activités politiques et économiques de l'URSS en dehors de la zone OTAN. Il faut replacer ce débat dans le contexte de la crise de Suez et de la répression exercée en 1956 par l'Union soviétique contre l'insurrection en Hongrie. La directive politique C-M(56)138, que le Conseil remet aux autorités militaires de l'OTAN le 13 décembre 1956, montre bien l'importance que revêtent des événements qui se déroulent en dehors de la zone OTAN : « Bien que les plans de défense de l'OTAN soient limités à la défense de la zone du Traité, il est nécessaire de tenir compte des dangers qui pourront se présenter pour l'OTAN en raison d'événements extérieurs à cette zone. »

Le rapport des Trois Sages

Alors que l'OTAN consolide sa position militaire et stratégique, il est décidé parallèlement de renforcer le rôle politique de l'Alliance. Quelques mois avant l'adoption du MC 14/2, en décembre 1956, elle publie le rapport du comité des Trois, aussi appelé rapport sur la coopération non militaire à l'OTAN.

Ce rapport, rédigé par trois ministres des Affaires étrangères de pays de l'OTAN – Lester Pearson (Canada), Gaetano Martino (Italie) et Halvard Lange (Norvège) – donne un nouvel élan aux consultations politiques entre les pays membres sur tous les aspects des relations Est-Ouest.

Le rapport est adopté en pleine crise de Suez, alors que les consultations internes sur les questions de sécurité touchant l'OTAN sont rares, ce qui compromet la solidarité de l'Alliance. C'est la première fois, depuis la signature du traité de Washington, que l'OTAN reconnaît officiellement la nécessité de renforcer son rôle politique. Le rapport propose plusieurs recommandations, concernant notamment le règlement pacifique des différends entre pays membres, la coopération économique, la coopération scientifique et technique, la coopération culturelle et la coopération dans le domaine de l'information.

Comme le rapport Harmel, publié en 1967, le rapport des Trois Sages contribue à élargir le cadre stratégique dans lequel opère l'Alliance. On peut voir dans les deux rapports le début d'une approche plus coopérative des questions de sécurité.

Remise en cause des représailles massives

Dès l'adoption du troisième concept stratégique de l'OTAN, une série d'événements internationaux remettent en cause la stratégie de représailles massives de l'Alliance.

L'essentiel de cette stratégie est en effet fondée sur le dispositif nucléaire des États-Unis et sur leur volonté de défendre l'Europe en cas d'attaque nucléaire soviétique. D'une part, les Européens commencent à se demander si un président des États-Unis sacrifierait une ville américaine pour une ville européenne et, d'autre part, l'URSS a mis en place des missiles balistiques intercontinentaux et, plus généralement, une capacité nucléaire. À mesure que le dispositif nucléaire de l'Union soviétique se développe, l'avance dont dispose l'OTAN en matière de dissuasion nucléaire diminue. On commence à entendre des expressions telles que « destruction mutuelle assurée ».

La seconde crise de Berlin (1958-1962), provoquée par l'Union soviétique, renforce ces doutes : comment l'OTAN devrait-elle réagir face à la menace d'une attaque de moindre envergure ?

La dissuasion nucléaire de l'OTAN n'a pas empêché les Soviétiques de mettre en péril la position des Alliés occidentaux à Berlin. Que faut-il donc faire ?

En 1961, J.F. Kennedy est élu président des États-Unis. La question d'une guerre limitée et le risque d'un échange nucléaire déclenché accidentellement le préoccupent. Pendant ce temps, la crise de Berlin s'intensifie et aboutit à la construction du mur de Berlin. En octobre 1962, la Guerre froide atteint son paroxysme avec la crise des missiles de Cuba.

Les États-Unis commencent à préconiser pour l'OTAN un dispositif non nucléaire plus robuste et une stratégie de « riposte graduée ». Les premiers échanges entre les pays membres de l'OTAN sur l'évolution de la stratégie n'aboutissent à aucun accord.

Directives d'Athènes

Le secrétaire général de l'OTAN, Dirk Stikker, présente, le 17 avril 1962, un rapport spécial sur la politique de défense de l'OTAN (CM(62)48), qui a pour thème le contrôle politique des armes nucléaires. C'est la première fois que l'OTAN tente de tempérer sa politique de représailles massives ; le document soumet en effet le recours aux armes nucléaires à une procédure de consultation adaptée aux circonstances.

Il y a par la suite d'autres tentatives visant à introduire une plus grande flexibilité, mais plusieurs pays membres s'y opposent. Cette résistance interne, associée au fait que l'administration américaine a été ébranlée par l'assassinat du président Kennedy et qu'elle est de plus en plus préoccupée par l'intervention militaire du pays au Viêt Nam, interrompt pour un temps tout débat sur un concept stratégique révisé pour l'OTAN.

Le quatrième concept stratégique de l'OTAN et la doctrine de riposte graduée

Le quatrième concept stratégique de l'OTAN – Concept stratégique général pour la défense de la zone de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (MC 14/3) – a été adopté par le Comité des plans de défense (DPC) le 12 décembre 1967 et la version finale en a été diffusée le 16 janvier 1968. Il a été établi après le retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN en 1966.

Les deux grandes caractéristiques de cette nouvelle stratégie sont la souplesse et l'escalade. « Le concept de dissuasion de l'Alliance est fondé sur une souplesse qui empêchera l'agresseur éventuel de prévoir avec une certitude suffisante la réaction spécifique de l'OTAN à l'agression, souplesse qui l'amènera à conclure à un degré de risque inacceptable, quelle que soit la nature de son attaque. » Ce concept définit trois types de réponses militaires à une agression contre l'OTAN :

- la défense directe, qui a pour but de contrer l'agression au niveau auquel l'ennemi choisit de combattre ;
- l'escalade délibérée, qui ajoute une série d'étapes éventuelles pour contrer l'agression en rendant progressivement plus imminente la menace du recours à la puissance nucléaire à mesure que la crise s'aggrave ;
- la riposte nucléaire générale considérée comme le moyen de dissuasion ultime.

Le document connexe, « Mesures de mise en application du concept stratégique pour la défense de la zone OTAN » (MC 48/3), a été approuvé par le DPC le 4 décembre 1969 et diffusé sous sa forme définitive le 8 décembre 1969.

Le MC 14/3 et le MC 48/3 offraient une telle souplesse, tant sur le fond que dans leur interprétation, qu'ils sont restés applicables jusqu'à la fin de la Guerre froide.

Le rapport Harmel

Alors qu'elle fixe ses objectifs stratégiques pour les vingt années à venir, l'OTAN décide aussi d'élaborer un rapport prévoyant une double approche (politique et militaire) de la sécurité. Certains s'interrogeant sur la pertinence de l'OTAN, le « rapport Harmel » ou « rapport sur les futures tâches de l'Alliance » est établi.

Ce rapport propose une analyse générale de l'environnement de sécurité depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949 et il préconise à la fois le maintien d'une défense adéquate, la recherche d'un relâchement des tensions Est-Ouest et la résolution des problèmes politiques fondamentaux qui divisent l'Europe.

Il définit deux tâches spécifiques : une tâche politique avec la formulation de propositions prévoyant une réduction équilibrée des forces à l'Est et à l'Ouest et une tâche militaire avec la défense des régions exposées, en particulier la Méditerranée.

Le rapport Harmel introduit les notions de dissuasion et de détente. À cet égard, comme cela avait été le cas pour le rapport des Trois Sages, il marque pour l'OTAN le début d'une approche plus coopérative des questions de sécurité, qui se concrétisera en 1991.

Cependant, entre 1967 et 1991, il y a encore des périodes de tension intense entre les deux blocs, mais aussi des circonstances qui laissent présager des relations moins tourmentées.

Les tensions s'aggravent avec l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS et le déploiement de missiles SS-20 soviétiques. L'OTAN réagit en adoptant, en décembre 1979, sa double décision : elle propose au Pacte de Varsovie une limitation mutuelle des missiles balistiques à portée moyenne et intermédiaire, et, faute d'une réponse positive de la part de Moscou, elle menace de déployer des missiles Pershing et des missiles de croisière, ce qu'elle se résout finalement à faire.

La détente se confirme cependant avec la signature des accords américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques (SALT I) et les systèmes de missiles antibalistiques, et SALT II (qui n'a pas été ratifié), ainsi qu'avec la signature du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) et du Traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (FNI).

À partir du milieu des années 80, les deux blocs commencent à adopter des mesures de confiance. Cependant, la méfiance réciproque continue de caractériser les relations Est-Ouest et ce n'est qu'avec la chute du mur de Berlin, la dissolution du Pacte de Varsovie et l'effondrement de l'Union soviétique que les relations peuvent prendre un nouveau départ.

L'immédiat après-Guerre froide

En 1991, une nouvelle ère s'annonce. Le grand ennemi qu'était l'Union soviétique est dissous et la Russie, ainsi que d'autres anciens adversaires, deviennent partenaires et, dans certains cas, membres de l'OTAN. Pour l'Alliance, cette période se caractérise par le dialogue et la coopération ; l'OTAN contribue par d'autres moyens à la paix et à la stabilité, en organisant par exemple des opérations multinationales de gestion de crise.

Dans l'immédiat après-Guerre froide, l'OTAN établit deux concepts stratégiques non classifiés qui préconisent une approche plus large de la sécurité :

- le concept stratégique de l'Alliance, de novembre 1991 ;
- le concept stratégique de l'Alliance, d'avril 1999.

Ces deux concepts s'accompagnent d'un document militaire classifié : le MC 400 et le MC 400/2.

Le premier concept stratégique non classifié de l'OTAN

Le concept stratégique de 1991 est profondément différent des documents stratégiques antérieurs. Tout d'abord, il s'agit d'un document conciliant, accessible au public ; ensuite, la sécurité des pays membres demeure l'objectif fondamental de l'OTAN (défense collective), mais l'Organisation doit aussi œuvrer en vue d'améliorer et de développer la sécurité dans l'ensemble de l'Europe grâce au partenariat et à la coopération avec les anciens adversaires. Ce concept prévoit aussi la réduction de l'usage des forces nucléaires au niveau minimum suffisant pour la sauvegarde de la paix et de la stabilité.

« Le présent concept stratégique réaffirme le caractère défensif de l'Alliance et la volonté de ses membres de sauvegarder leur sécurité, leur souveraineté et leur intégrité territoriale. La politique de sécurité de l'Alliance repose sur le dialogue, la coopération et une défense collective efficace, qui sont

des moyens mutuellement complémentaires de préserver la paix. Utilisant pleinement les nouvelles possibilités qui s'ouvrent à elle, l'Alliance maintiendra la sécurité au niveau de forces le plus bas que permettent les besoins de défense. De cette façon, elle apporte une contribution essentielle à l'instauration d'une paix durable. »

Le document connexe du concept stratégique de 1991 est à l'époque classifié et il l'est encore aujourd'hui. Il s'agit de la « Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Alliance sur le plan militaire » (MC 400), du 12 décembre 1991.

Le deuxième concept stratégique non classifié de l'OTAN

En 1999, année du cinquantième anniversaire de l'OTAN, les dirigeants des pays de l'Alliance adoptent un nouveau concept stratégique dans lequel les Alliés s'engagent à assurer leur défense commune, ainsi que la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région euro-atlantique. Ce concept repose sur une définition large de la sécurité qui reconnaît l'importance des facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux, en plus de la dimension de défense. Il recense les nouveaux risques qui sont apparus depuis la fin de la Guerre froide et notamment le terrorisme, les conflits ethniques, les violations des droits de l'homme, l'instabilité politique, la fragilité économique, la propagation des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs.

Selon ce document, l'Alliance a pour tâches fondamentales la sécurité, la consultation, la dissuasion et la défense ; il ajoute que la gestion de crise et le partenariat sont essentiels au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région euro-atlantique. Il note que l'OTAN a su s'adapter et jouer un rôle important après la Guerre froide et il établit des orientations pour les forces de l'Alliance, qui transposent les objectifs et les tâches mentionnés dans les sections précédentes en instructions pratiques à l'intention des responsables OTAN de la planification des forces et des opérations. La stratégie prévoit la poursuite du développement des capacités militaires nécessaires pour que l'Alliance puisse remplir la gamme complète de ses missions, depuis la défense collective jusqu'au soutien de la paix et aux diverses opérations de réponse aux crises. Elle stipule également que l'Alliance maintiendra dans un avenir prévisible une combinaison appropriée de forces nucléaires et de forces conventionnelles.

Le concept stratégique de 1999 s'accompagne d'une directive stratégique qui demeure classifiée : « Directive du Comité militaire pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Alliance sur le plan militaire » (MC 400/2), du 12 février 2003.

L'environnement de sécurité après le 11-Septembre

Les attentats terroristes perpétrés le 11-Septembre contre les États-Unis mettent en évidence les menaces que constituent le terrorisme et les armes de destruction massive. L'OTAN doit protéger ses populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire. Elle entreprend donc d'importantes réformes internes pour adapter les structures et les capacités militaires et équiper ses membres afin qu'ils puissent assumer de nouvelles tâches, comme le commandement en Afghanistan de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), qui opère sous mandat de l'ONU.

L'OTAN entreprend aussi d'approfondir et d'élargir ses partenariats ; elle cherche essentiellement à accélérer sa transformation pour établir de nouvelles relations politiques et renforcer ses capacités opérationnelles afin de faire face à une mondialisation croissante et à de nouveaux défis.

Les documents stratégiques de l'OTAN devaient refléter cette profonde évolution.

Une première mesure est prise en ce sens en novembre 2006 quand les dirigeants des pays de l'OTAN entérinent la « directive politique globale ». Cet important document d'orientation définit, pour les dix à quinze années à venir, le cadre et les priorités applicables aux questions de capacités, aux disciplines de planification et aux activités de renseignement de l'Alliance. Il analyse l'environnement de sécurité qui régnera probablement à l'avenir et reconnaît que des événements imprévisibles sont susceptibles de se produire. Sur la base de cette analyse, il définit les types d'opérations que l'Alliance doit être en mesure de mener compte tenu du concept stratégique qu'elle a établi, ainsi que les types de capacités dont elle a besoin.



Par la suite, au sommet de Strasbourg-Kehl, en avril 2009, les dirigeants des pays de l'Alliance entérinent la « Déclaration sur la sécurité de l'Alliance », qui prévoit l'établissement d'un nouveau concept stratégique. Cette proposition a donné lieu à un large débat et à une analyse approfondie des questions relatives à l'OTAN et, compte tenu de la conjoncture économique, elle a permis de relancer la réflexion sur l'OTAN, de redéfinir les priorités et d'entreprendre des réformes. Le concept stratégique de 2010, qui a été publié au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, est accompagné du MC 400/3, directive du Comité militaire diffusée en mars 2012.

Le processus de consultation et l'article 4

Toutes les décisions de l'OTAN sont prises par consensus, après échange de vues et consultation entre les pays membres. La consultation entre les États membres est donc un processus central pour l'OTAN car il permet aux Alliés d'échanger des avis et des informations, et d'examiner des questions avant de parvenir à un accord et de prendre des mesures.



Points principaux

- La consultation est un aspect essentiel du processus décisionnel de l'OTAN puisque toutes les décisions sont prises par consensus.
- Elle s'applique à tous les sujets présentant un intérêt pour l'Alliance, notamment aux tâches courantes de l'OTAN, à ses objectifs élémentaires et à son rôle fondamental.
- La consultation renforce la dimension politique de l'OTAN en donnant à ses membres l'opportunité d'exprimer leurs opinions et leurs positions officielles. Elle confère en outre à l'OTAN un rôle actif de diplomatie préventive, puisqu'elle lui donne les moyens nécessaires pour contribuer à éviter un conflit militaire.
- L'article 4 du traité fondateur de l'OTAN prévoit que ses pays membres peuvent porter à l'attention du Conseil de l'Atlantique Nord toute question concernant en particulier la sécurité d'un pays membre.
- Depuis la création de l'Alliance, en 1949, l'article 4 a été invoqué à plusieurs reprises, par exemple par la Turquie.

Différentes formes de consultation

La consultation revêt de multiples formes. Dans sa forme la plus commune, il s'agit d'un simple échange de vues et d'informations. À un autre niveau, elle consiste à communiquer des mesures ou des décisions que les gouvernements ont déjà prises ou s'approprient éventuellement à prendre. Enfin, elle peut comporter des débats dont le but est de parvenir à un consensus sur les politiques à adopter ou sur les mesures à prendre.

En un mot, le processus de consultation est continu et s'effectue de façon à la fois formelle et informelle. Les consultations peuvent avoir lieu rapidement, tous les pays membres ayant une délégation permanente au siège de l'OTAN, à Bruxelles. Les représentants des pays peuvent, en cas de besoin, se réunir à bref délai, souvent en connaissant déjà leurs préoccupations nationales respectives, afin d'adopter des orientations communes ou de prendre des mesures sur la base du consensus. Le réseau de comités de l'OTAN facilite la consultation en permettant aux responsables gouvernementaux, aux experts et aux administrateurs de se réunir quotidiennement pour débattre d'un grand nombre de questions.

Le principe de la prise de décision par consensus est appliqué à l'échelle de l'OTAN, ce qui signifie que toutes les « décisions de l'OTAN » sont l'expression de la volonté collective de tous les États souverains qui sont membres de cette organisation intergouvernementale. Si la prise de décision par consensus peut aider un pays membre à préserver sa souveraineté nationale dans les domaines de la défense et de la sécurité, l'article 4 peut aussi être une invitation pour les États à concéder ce droit à l'ensemble du groupe ou il peut tout simplement donner lieu à une demande de soutien adressée à l'OTAN.

● Article 4

L'article 4 du traité fondateur de l'OTAN prévoit que les pays membres peuvent porter une question à l'attention du Conseil de l'Atlantique Nord (le Conseil – plus haute instance de prise de décisions politiques de l'OTAN) et l'examiner avec les Alliés. Cet article stipule ce qui suit :

« Les parties se consulteront chaque fois que, de l'avis de l'une d'elles, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties sera menacée ».

Tout pays membre peut invoquer officiellement l'article 4 du Traité de l'Atlantique Nord. Dès l'invocation de cet article, la question est examinée, ce qui peut éventuellement conduire à une décision conjointe ou à une action conjointe à mener au nom de l'Alliance. Quel que soit le scénario, les autres membres du Conseil sont encouragés à réagir à une situation qu'un État membre porterait à leur attention.

Depuis la création de l'Alliance, en 1949, l'article 4 a été invoqué à plusieurs reprises. Le 26 juillet 2015, la Turquie a demandé que le Conseil se réunisse en vertu de l'article 4 compte tenu de la gravité de la situation après les odieux attentats terroristes subis et pour informer les Alliés des mesures qu'elle prenait. La Pologne a invoqué l'article 4 le 3 mars 2014 suite à la montée des tensions en Ukraine, pays voisin. En 2012, à deux reprises, la Turquie a demandé que le Conseil de l'Atlantique Nord se réunisse en vertu de l'article 4 : la première fois le 22 juin, lorsqu'un de ses avions de chasse a été abattu par les forces de défense aérienne syriennes, et la seconde fois le 3 octobre, lorsque cinq civils turcs ont été tués par des obus syriens. Suite à ces incidents, la Turquie a demandé, le 21 novembre, le déploiement de missiles Patriot. L'OTAN a approuvé cette mesure défensive afin d'aider la Turquie à défendre sa population et son territoire, et de contribuer à la désescalade de la crise le long de la frontière.

Précédemment, le 10 février 2003, la Turquie avait officiellement invoqué l'article 4, demandant que le Conseil tienne des consultations sur l'assistance défensive que l'OTAN pourrait lui apporter en cas de menace contre sa population ou son territoire du fait du conflit armé qui se déroulait alors sur le territoire de l'Iraq voisin. L'OTAN a adopté un paquet de mesures défensives et mené l'opération Display Deterrence de fin février à début mai 2003.

● La dimension politique de l'OTAN

Encourager les membres d'une organisation intergouvernementale qui ont conservé leurs prérogatives d'émettre un jugement libre et indépendant sur les affaires internationales à se consulter plus systématiquement au sujet d'une question relève du défi – aujourd'hui aussi bien que dans les années 1950.

Au début des années 1950, le Conseil a pris conscience du manque de consultations, à l'OTAN, sur des questions internationales et il a recommandé que des mesures soient prises pour améliorer le processus. En avril 1954, une résolution sur les consultations politiques a été adoptée :

« ...que tous les gouvernements membres ne perdent jamais de vue qu'il est souhaitable de porter à l'attention du Conseil des informations sur les développements de politique internationale chaque fois qu'ils intéressent d'autres membres du Conseil ou l'Organisation dans son ensemble ; et (...) que le Conseil permanent examine de temps à autre quel sujet précis pourrait donner lieu à une consultation politique au cours de l'une de ses réunions ultérieures, lorsque ses membres seront en mesure d'exposer les vues de leurs gouvernements sur ce sujet ». C-M(54)38.

Cette résolution, qui a été soumise par le Canada et immédiatement approuvée, a néanmoins provoqué une réaction du représentant des États-Unis :

« Mr. Dulles (États-Unis) appuie la résolution du Canada, étant entendu que les consultations resteront dans les limites du bon sens. Les pays comme le sien qui ont des intérêts dans toutes les parties du monde pourraient éprouver des difficultés à consulter d'autres gouvernements OTAN dans tous les cas. En cas d'urgence, il importe davantage de prendre des mesures que de discuter sur l'urgence de la situation. En d'autres termes, les consultations doivent être considérées comme un moyen pour parvenir à une fin plutôt qu'une fin en soi. (C-R(54)18).

Les réserves émises par les États-Unis, que partageaient sans nul doute d'autres États membres, seraient encore d'actualité aujourd'hui. Sur la base de cette résolution, le secrétaire général de l'OTAN, qui était alors Lord Ismay, a fait, le 8 mars 1956, une déclaration qui a élargi le débat en expliquant les conséquences d'une systématisation de la consultation politique au sein de l'Alliance :

« Afin de rendre directement le public conscient de l'importance des consultations politiques régulières au sein de l'OTAN, on peut dire simplement : « L'OTAN est une alliance à la fois politique et militaire ». Il vaudrait mieux toujours s'en tenir à cette formule que parler de l'OTAN comme d'une alliance strictement militaire, comme on a tendance à le faire aujourd'hui. C'est d'ailleurs plus conforme à la réalité. En parlant de l'OTAN comme d'un organisme politique, on ne nie nullement que l'alliance soit aussi militaire, et l'on ne minimise aucunement l'importance de ce fait. (C-M(56)25-1956).

La même année, les « Trois Sages » ont produit leur rapport, qui visait entre autres à améliorer la consultation au sein de l'Alliance sur des questions d'intérêt commun (« Rapport du Comité des Trois sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN »). Toutefois, l'ironie est que ce rapport a été publié au moment où éclatait la crise de Suez. Cette crise a fortement divisé les principaux membres fondateurs de l'Organisation (France, Royaume-Uni et États-Unis). Elle a servi de catalyseur, amenant l'OTAN à mettre en pratique un principe qu'elle savait être d'une importance vitale pour l'unité et la solidarité de l'Alliance – la consultation politique.

● « Animus in consulendo liber »

À titre d'anecdote, on peut mentionner que quand l'OTAN s'est installée dans son siège de la Porte Dauphine, à Paris, en décembre 1959, le secrétaire général de l'époque, M. Paul-Henri Spaak, a fait appel au Doyen du Conseil pour l'aider à trouver une maxime latine appropriée qui traduirait l'esprit de consultation entre les Alliés, auquel il attachait tant d'importance. Le Doyen, l'ambassadeur de Belgique André de Staercke, s'est alors rappelé une visite qu'il avait effectuée dans la ville de San Gimignano, en Toscane. Là, dans le Palazzo del Podestà, gravée dans le dossier du siège réservé à l'homme qui présidait aux destinées de la cité, se trouvait la devise *Animus in consulendo liber*.

Il semble qu'aucune traduction pleinement satisfaisante de cette phrase n'ait été trouvée, même si une proposition française – « *l'esprit libre dans la consultation* » – est assez proche de l'original. Les traductions en anglais vont du laconique « *in discussion a free mind* » (dans la discussion, un esprit libre) à la formule plus complexe « *Man's mind ranges unrestrained in counsel* » (l'esprit de l'homme évolue librement dans la consultation).

Cette devise a orné le hall des conférences à la Porte Dauphine pendant plusieurs années et, en 1967, elle a trouvé sa place au nouveau siège de l'OTAN, à Bruxelles, où elle est depuis lors inscrite au mur de la salle du Conseil.

Mise en place d'un système de consultations

Comme indiqué plus haut, il a été convenu, lorsque l'Alliance a été créée en 1949, que la consultation et le consensus constitueraient la base de toutes ses décisions.

L'OTAN n'a toutefois mis en place son système de consultation que de façon progressive. D'une manière générale, il convient de distinguer les trois phases suivantes :

- 1949-1952 : la consultation est érigée en principe fondamental de fonctionnement dès la signature du traité fondateur de l'OTAN. Ce principe a été renforcé à la Conférence de Lisbonne (1952), au cours de laquelle les contours de l'OTAN d'aujourd'hui ont été esquissés, le Conseil de l'Atlantique Nord devenant un organe permanent et le poste de secrétaire général étant créé, de même qu'un Secrétariat international chargé d'appuyer en permanence les décisions prises par le Conseil ;
- 1952-1956 : de 1952 à 1956, année de la publication du Rapport du Comité des Trois sur la coopération non militaire, il y a eu des tentatives visant à encourager la consultation politique au-delà des limites géographiques définies dans le traité fondateur, c'est-à-dire au-delà de la zone de l'OTAN ;
- à partir de 1956 : les principes énoncés dans le Rapport du Comité des Trois ont été affinés et appliqués. Le Comité recommandait des mesures dans le domaine de la coopération politique s'agissant des politiques étrangères, du règlement pacifique des différends entre pays membres, de la coopération économique, de la coopération scientifique et technique, de la coopération culturelle et de la coopération dans le domaine de l'information.

Le Comité des Trois a laissé un héritage durable en encourageant les membres de l'OTAN à résoudre leurs différends au sein de l'Organisation, par des consultations productives sur des questions d'intérêt commun, y compris des questions sortant des limites géographiques définies de l'OTAN. La crise de Suez a illustré clairement la nécessité d'une consultation politique et d'une coopération non militaire étroites.

Forums de consultation politique

Le principal forum de consultation politique est le Conseil de l'Atlantique Nord. Le Conseil est la plus haute instance de prise de décisions politiques de l'OTAN. Le secrétaire général, en sa qualité de président du Conseil, joue un rôle essentiel dans ce processus. En outre, des consultations ont lieu régulièrement dans d'autres instances, y compris des comités et des groupes de travail de l'OTAN. Ces organes tiennent tous leur autorité du Conseil.

Prise de décisions par consensus à l'OTAN

Toutes les décisions de l'OTAN sont prises par consensus, après échange de vues et consultation entre les pays membres.



Points principaux

- Une décision par consensus est une décision prise d'un commun accord.
- L'annonce d'une « décision OTAN » exprime dès lors la volonté collective de tous les États souverains membres de l'Alliance.
- Le principe du consensus s'appliquant à tous les niveaux des comités, toutes les décisions de l'OTAN sont des décisions collectives prises par ses pays membres.

Pour en savoir plus

● Application du principe de la prise de décision par consensus

Le consensus est le principe fondamental reconnu comme seul fondement de la prise de décision à l'OTAN depuis la création de l'Alliance en 1949.

La prise de décision par consensus signifie qu'il n'y a pas de procédure de vote à l'OTAN. Les consultations se poursuivent jusqu'au moment où se dégage une décision acceptable par tous. Parfois, les pays membres décident de ne pas s'accorder sur une question. En règle générale, ce processus de négociation est rapide puisque les pays membres se consultent régulièrement et donc souvent connaissent à l'avance et comprennent les positions des uns et des autres.

L'une des tâches principales du secrétaire général de l'OTAN consiste à faciliter le processus de consultation et de prise de décision.

Ce principe s'applique à l'ensemble de l'OTAN.



Division Diplomatie publique de l'OTAN
Siège de l'OTAN
B-1110 Bruxelles, Belgique
www.nato.int